

C. Hartley
VIE PRIVÉE

DE

1199-b-17

LOUIS XV,

OU

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS
ET ANECDOTES DE SON REGNE.

*.... Video meliora proboque,
Deteriora sequor.*

H O R.

TOME PREMIER.



A LONDRES,
CHEZ JOHN PETER LYTON
1788.



42

12

6

97

AVERTISSEMENT

DU

LIBRAIRE.

S_I, dans cette foule de livres, dont les presses plus multipliées que jamais surchargent sans relâche les bibliothèques & fatiguent les lecteurs blasés, quelques-uns méritent de trouver grace & peuvent dissiper leur ennui, ce sont, sans doute, les livres d'histoire, parce qu'ils offrent constamment de nouveaux objets de curiosité & d'instruction. C'est peut-être même à raison de son utilité, de sa nécessité, le seul genre de littérature où la médiocrité puisse être tolérée. Cette indulgence doit sur-tout augmenter suivant le degré d'intérêt & de nouveauté du sujet. Celui que j'offre au public étant un des plus dignes, en ce moment, & par lui-même & par ses circonstances, de réveiller son attention, j'espère qu'il me saura gré de mon zèle : d'ailleurs l'auteur ouvre la carrière ; il est le premier qui ait levé le voile sur la vie entière d'un prince dont, quoique mort, la flatterie semble écarter encore la vérité.

Le titre modeste de cet ouvrage, bien différent de beaucoup d'autres plus fastueux, promettant plus qu'ils ne tiennent, trompera les amateurs agréablement ; car j'ose les assurer qu'il tient beaucoup plus qu'il ne promet ; ils croiront n'y trouver Louis XV que considéré sous l'aspect philosophique, le premier motif de l'écrivain, & ils liront avec surprise toute l'histoire de son regne. Je ne

crois pas qu'il y ait un seul fait important d'omis ; mais resserré & traité simplement dans les proportions qu'il exige. Ecrit d'ailleurs de main de maître & avec une liberté mâle, il peint au naturel non-seulement le caractère du défunt monarque, ceux des princes, des princesses de sa maison, de ses différentes maîtresses, de ses ministres, de ses généraux, &c.; mais il est encore rempli d'anecdotes très-curieuses, qu'en vain on chercheroit ailleurs.

Cette histoire ayant acquis plus d'étendue que le compositeur n'en avoit d'abord envisagée, il se proposoit, après en avoir ramassé l'ensemble, d'en former pour le coup-d'œil des distributions, marquées déjà par le développement même du sujet divisé en quatre époques principales : la première, la régence ; la seconde, l'administration du cardinal de Fleury ; la troisième, depuis la mort de ce ministre jusqu'à celle de la marquise de Pompadour, & la quatrième, depuis la mort de celle-ci jusqu'à celle de Louis XV. L'obligation où je me suis trouvé de satisfaire à l'empressement de mes confreres, en faisant imprimer l'ouvrage à mesure, a mis l'auteur dans l'impossibilité de remplir cette forme plus agréable & plus commode pour les lecteurs superficiels, car les autres saisisront aisément les repos indiqués.





VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV.



IL est trop difficile d'écrire l'histoire d'un regne qui vient de finir, pour oser entreprendre celle du regne de Louis XV. Outre qu'il faudroit pouvoir nous faire ouvrir les archives du ministère, dont la politique nous repousseroit par la liaison trop intime des événemens actuels avec les précédens, c'est que nous aurions besoin de la même liberté dans les autres cabinets de l'Europe, où il se présenteroit, sans doute, encore plus d'obstacles. Autrement, ne voyant pas les objets sous toutes leurs faces, nous courerions risque de composer un ouvrage imparfait, partial du moins, le plus grand défaut d'un ouvrage de cette espece.

Il n'en est pas de même de la *Vie privée* d'un monarque; s'il est trop dangereux de l'écrire à mesure & sous ses yeux, par la crainte de blesser son amour-propre & d'éprouver sa vengeance, dès qu'il est expiré on ne sauroit trop tôt recueillir une multitude de faits qui la composent, & ne se conservent souvent que par une tradition orale, dont les traces fugitives s'affoiblissent & se perdent quelquefois tout-à-fait avec leurs témoins.

Nous ne nous arrêterons pas à prouver l'utilité des mémoires particuliers; notre siècle est trop philosophi-

que pour la méconnoître , & la multitude d'écrits semblables qu'il a enfantés & accueillis , prouve combien il les préfère aux grandes masses de l'histoire. En effet , si l'intérêt d'un récit dépend du retour secret que l'on fait sur soi-même en l'écoutant , & s'y proportionne , quel peut exciter celui des infortunes & des prospérités d'un prince éprouvant des malheurs que le lecteur ne partagera jamais ; ou rayonnant d'une gloire à laquelle il n'a pas droit d'atteindre ? Au contraire , dépouillez-le de ses dignités & de ses grandeurs , ne montrez que l'homme : nécessairement tous les ordres de citoyens , tous les individus s'entretiendront avec avidité de ses peines & de ses félicités domestiques , gémiront des unes , se réjouiront des autres : toutes leur deviendront en quelque sorte communes par la possibilité de les éprouver. Mais , si l'on ne peut nier le mérite de ces recueils d'anecdotes , quand ils sont faits avec défiance & discernement , c'est sur-tout à l'égard de Louis XV que cette assertion généralement vraie devient plus juste & plus essentielle. On fait combien ce prince aimoit la vie privée : on se ressouvient qu'il en sortoit toujours à regret pour représenter , & que , dès que son rôle étoit fini , il s'empressoit de rentrer dans l'intérieur de son palais. Qui de nous n'a pas entendu dire à ses serviteurs familiers , à ses ministres : « que le roi n'est-il » né parmi nous ! il seroit le particulier le plus aimable , » le meilleur mari , le meilleur pere , le plus honnête » homme de son royaume ! » Ces propos , si souvent répétés , ne peuvent que donner le plus grand desir de voir Louis XV sous ces divers rapports , & nous nous hâtons de satisfaire l'impatience des lecteurs.

[1 sept. 1715.] *Louis XV* , monté sur le trône au même âge , à peu près que son bis-aïeul , offroit un spectacle encore plus intéressant au royaume & à l'Europe entière. Unique & foible rejetton de son auguste branche en France , sa perte n'auroit pu qu'occasionner des troubles , & peut-être une guerre funeste

par les prétentions du roi d'Espagne à recouvrer les droits de sa naissance. Ainsi, outre l'affection naturelle de la nation envers ses souverains, un motif de politique devoit la porter à veiller de plus près sur cet enfant précieux. Des bruits accrédités concernant la cause sinistre de la mort de tant de princes moissonnés en si peu de tems, ne pouvoient qu'augmenter ses alarmes : on le voyoit, dans ce préjugé, confié aux mains du meurtrier de ses peres ; & ce qui forme aujourd'hui le plus fort argument pour réfuter les calomniateurs du régent, étoit alors un sujet continuél de terreurs. Sans doute, s'il eût été l'auteur du désastre de la famille royale, de la mort de trois dauphins, périés dans le palais de Louis XIV, frappés jusques sous ses yeux, & arrachés, pour ainsi dire, d'entre ses bras, devenu le maître il ne se seroit point arrêté dans ses vastes desirs ; marchant de crime en crime, il n'auroit pas eu l'horreur d'un régicide, sans lequel les autres devenoient inutiles, le seul qui pût lui en assurer l'impunité, & le faire jouir de ce sceptre qui légitime tous les forfaits aux yeux de l'ambition.

[2 sept. 1715] Mais ce raisonnement, victorieux pour nous, n'en pouvoit être un pour les contemporains. Ce fut donc avec la plus vive inquiétude, que, dès le lendemain de la mort de Louis XIV, on vit le parlement casser le testament de ce monarque, déclarer le duc d'Orléans seul régent du royaume, priver le duc du Maine du commandement des troupes de la maison du roi & même de la garde de sa personne sacrée, & reconnoître que ces fonctions appartenoient seules au premier.

La démarche de cette cour, bien étrange, étoit cependant autorisée par un exemple du regne précédent. A la mort de Louis XIII, elle avoit également annulé les volontés de ce prince, sans que la nation, dont c'étoit sans contredit violer les droits, eût fait aucune réclamation. Si ce grand événement n'eut aucune suite alors, que cette nation agitée par quatre-vingt ans de factions & de guerre civiles, conservoit encore toute son énergie,

que les états-généraux tenus sous le regne qui venoit de finir n'étoient pas abolis, & qu'on n'auroit pu qualifier d'attentat contre l'autorité la demande qu'en auroient faite les divers ordres de l'état, il n'est pas surprenant qu'il n'en ait pas eu davantage en un tems où toutes les têtes étoient courbées sous le joug du despotisme.

Ce qui contribua, sans doute, à rendre le parlement favorable aux demandes du duc d'Orléans, ce fut une phrase adroite de son discours où, sans paroître faire aucune condition avec les magistrats, il leur en accordoit une qui les associoit en quelque sorte au pouvoir dont ils alloient le revêtir.

« Mais à quelque titre, leur disoit-il, que j'aie le droit d'espérer à la régence, j'ose vous assurer, messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du roi, & par mon amour pour le bien public, sur-tout étant aidé par vos conseils & vos sages remontrances. »

La faculté de faire des remontrances, qu'on insinuoit devoir leur être rendue, chatouilla singulièrement leur amour-propre blessé depuis soixante ans, que Louis XIV les en avoit privé. (1) Cet appât séduisant les déterminait, comme en tant d'autres occasions ensuite, à sacrifier l'intérêt de la nation à leur vanité; car leur intérêt même, bien entendu, auroit dû leur faire reprendre de la vigueur & de l'énergie. En effet, le régent, en donnant de nouveau aux magistrats la liberté d'adresser au trône de sages remontrances, les faisoit convenir implicitement qu'il pouvoit leur en interdire aussi l'usage, lorsqu'il ne les jugeroit pas sages: c'étoit détruire, anéantir absolument la prétention qu'ils ont si hautement annoncée sous ce regne, d'être les représentans

(1) Ou, ce qui revient à peu près au même, Louis XIV n'avoit permis au parlement de faire des remontrances, qu'après l'enregistrement pur & simple de ses lettres, édits ou déclarations.

de la nation , les états-généraux en raccourci & au petit pied.

Et , en effet , qui oseroit contester à ceux-ci la voix de la doléance ? Qui oseroit dire que les parties intégrantes du contrat social , quand elles se trouvent lésées , n'aient pas le droit d'exposer leurs griefs & d'en demander le redressement ?

Les précautions prises pour rendre le parti du duc d'Orléans formidable , ne servirent pas peu à glacer le courage du parlement. Il savoit que le palais étoit investi de troupes & que la grande salle étoit remplie de gens armés. (1) Il est vrai que plusieurs d'entr'eux étoient en faveur du duc du Maine : mais celui-ci ayant , par un silence honteux , acquiescé à ce qui se passoit au préjudice des volontés du roi , tout le monde abandonna un prince qui s'abandonnoit lui-même. Aussi la duchesse , furieuse , le reçut-elle à son retour à Sceaux avec les marques du plus souverain mépris. (2) Ce qui mit le comble à sa lâcheté & parut le rendre digne d'un pareil traitement , ce fut , après avoir demandé à être déchargé de la garde du roi , de conserver la surintendance de l'éducation de S. M. , d'accepter une place dans le conseil de régence , en un mot , de n'avoir pas préféré une retraite absolue à un rôle subalterne à la cour.

Louis XIV , par son testament , avoit aussi nommé pour gouverneur du jeune monarque , le maréchal de Villeroi ; pour gouvernante , la duchesse de Vantadour ; pour précepteur , l'évêque de Fréjus , & pour confesseur , le pere le Tellier. Il n'y eut de changement en ceci que l'expulsion d'un jésuite.

(1) Ce fait , attesté par beaucoup de mémoires du tems & par la tradition orale , est encore très-vraisemblable , quoiqu'en dise M. de Voltaire. N'avons-nous pas vu se renouveler ce spectacle dans une occasion moins importante , en 1771 , lorsque M. de Maupeou vint au palais installer le conseil , le 24 janvier ?

(2) On prétend que madame la duchesse du Maine lui donna un soufflet.

Madame de Vantadour étoit la seule qui pût entrer en fonctions. Cette princesse, de l'illustre maison de Rohan, qui a fourni depuis plusieurs autres gouvernantes aux enfans de France, étoit on ne peut pas plus propre à sa destination. Elle avoit beaucoup de douceur & de l'élévation en même tems : elle aimoit passionnément son royal pupile, & ses soins tenoient plus de ceux d'une mère tendre que d'une étrangere ambitieuse. Sa vigilance ne pouvoit pas s'accroître par tout ce qui le passoit ; elle n'ignoroit pas les affreux soupçons qui agitoient tous les cœurs en défiance. Quelle dût être son inquiétude de voir la garde de Louis XV confiée à l'héritier présomptif du trône ! Elle en redoubla de zèle, & n'eut pas un instant de repos pendant près de dix-huit mois qu'elle fut au service du roi.

Une circonstance singulière du rôle de cette gouvernante, lui fit recevoir un honneur dont aucune femme n'avoit joui avant elle. Louis XV étant venu au parlement [12 *sepr.*] tenir son premier lit de justice, pour confirmer l'arrêt de cette cour en faveur du régent, la duchesse de Vantadour y représenta la reine-mère & régente. La seule différence fut qu'elle ne prit point place sur le trône, & assista seulement assise aux pieds de S. M. ; mais elle parla en son nom. Elle avoit alors quarante ans, étoit encore belle & mit beaucoup de dignité dans son maintien, qui ne la fit point paroître indigne de cet acte auguste. « Messieurs, dit-elle, le roi » vous a fait assembler pour vous faire connoître ses » volontés : son chancelier va vous les expliquer. »

La suite immédiate de ce lit de justice fut l'établissement de six conseils, outre celui de *régence*. Le premier, appelé conseil de conscience, regardoit les affaires ecclésiastiques ; le second, les affaires étrangères ; le troisième, la guerre ; le quatrième, la finance ; le cinquième, la marine ; & le dernier, les affaires du dedans du royaume.

Afin que le parlement fût plus docile à l'enregistrement de cette déclaration, suivant l'insinuation qu'on

(1)
pendan

lui avoit donnée , [16 sept.] on y en avoit joint une autre , qui lui rendoit la faculté de faire des représentations ou remontrances , avant de publier les loix qui lui feroient adressées ; mais S. M. exigeoit qu'elles fussent présentées dans la huitaine.

Cette forme d'administration par des conseils qui embrassent toutes les parties & réduisent les secretaires d'état à la simple signature (1) usitée dans d'autres royaumes , & dont il y avoit des exemples dans le nôtre sous plusieurs regnes , est sur-tout nécessaire sous un monarque jeune ou foible : si elle cause quelquefois de la lenteur dans les affaires , elle produit plus de maturité dans les décisions ; elle les rend moins versatiles , & surtout elle résiste à la fourbe , à la faveur , aux séductions qu'on emploie si souvent avec succès contre un seul homme.

M. le régent l'adopta d'autant mieux qu'elle détruisoit les idées de despotisme qu'on auroit pu lui attribuer ; qu'elle lui procuroit les moyens de placer une infinité de ses créatures , de s'en faire des nouvelles , d'occuper du moins ceux qui auroient été disposés à intriguer contre lui , & qu'enfin il pouvoit ainsi s'acquitter des engagements qu'il avoit pris envers la marquise de Maintenon , la maison de Noailles & les membres les plus distingués du parlement , à condition de le seconder dans ses mesures pour faire casser le testament de Louis XIV.

On verra , sans doute , avec étonnement , la douairière du roi (car personne ne semble plus aujourd'hui lui contester cette qualité) être la première à concourir à faire annuler un acte solennel , dont elle avoit , sinon suggéré , au moins approuvé les dispositions , contre un prince qu'elle n'avoit jamais aimé , ou plutôt qu'elle avoit toujours détesté pour sa façon de penser & ses mœurs , si opposées aux vues religieuses de la favorite. Mais à quoi ne s'accommode pas la politique , même des dévots !

(1) Les secretaires d'état furent même supprimés pendant quelque tems , ou du moins sans fonctions ,

Cette femme habile, qui connoissoit la répugnance de Louis XIV pour son neveu, n'avoit osé le contrarier dans ses dernières volontés; mais prévoyant en même tems ce qui arriveroit, elle n'avoit pas voulu attendre l'événement. Les grandes qualités du duc d'Orléans ne la faisoient pas douter un instant qu'il ne l'emportât sur le duc du Maine, & qu'il ne devînt le maître du royaume à la mort du roi; elle crut nécessaire d'aller au-devant de l'orage qui s'éleveroit infailliblement sur sa tête, & de mériter la reconnoissance du prince, dont elle connoissoit la générosité, en lui faisant dévoiler d'avance les articles du testament, pour qu'il pût se préparer à les combattre avec plus d'avantage & de sûreté.

Madame de Maintenon fut encore déterminée à se conduire ainsi par sa tendresse pour le duc de Noailles, son neveu. (1) A la mort des princes, pour faire sa cour au monarque, il s'étoit permis les propos les plus indiscrets, ou plutôt les plus téméraires & les plus coupables. Dans un excès de zèle, supposant que tant de désastres étoient l'effet du poison, on l'accusoit de les avoir imputés à S. A. R.; comme on cherchoit à deviner l'auteur de ces exécrables forfaits, il avoit nommé le duc d'Orléans, il avoit ajouté: « si le dernier (2) qui agonise » périt, je serai le Brutus. » Telle étoit l'anecdote répandue alors, & consignée depuis dans des Mémoires du tems. Il falloit un service bien essentiel pour faire compenser, & l'assertion calomnieuse & la menace, dont l'extravagance cependant sembloit affoiblir l'atrocité. Aussi la magnanimité du régent, oubliant l'un & l'autre, ne se souvint que de la reconnoissance due au duc de Noailles, pour la révélation du testament de Louis XIV, & pour les services de sa maison, alors la plus puissante du royaume, par elle-même & par ses grandes alliances.

(1) C'est-à-dire, qui avoit épousé Mlle d'Aubigné, niece & unique héritière de madame de Maintenon.

(2) Le feu roi.

Ce qui dut affliger le plus madame de Maintenon dans sa position critique, ce fut de se trouver, par sa conduite que suggéroit la nécessité, complice involontairement des outrages faits à la mémoire de Louis XIV. En effet, les François, toujours amis des nouveautés, se prévirent du peu de respect que le gouvernement témoigna dès-lors pour les volontés, les principes & la mémoire du roi défunt : ils se livrèrent à toute la licence d'esclaves échappés de leurs fers envers leur maître; on insulta ses statues par de sanglantes affiches; on se permit publiquement les satyres les plus violentes, & son convoi rétentit moins des prières des prêtres, que des chansons grossières d'une populace effrénée. C'étoit le triomphe de la nation, plutôt que la pompe funebre du monarque.

Les premières démarches du régent, devenu le maître des grâces, firent honneur à sa bonne-foi & à sa modération. Il nomma pour président du conseil des finances ce même duc de Noailles, dont il scella le pardon par cette grâce, ainsi que celle du maréchal de Villars, en le créant président du conseil de guerre. Le maréchal avoit négocié le traité de Radstadt avec le prince Eugene de Savoie; il étoit convenu de quelques articles secrets, tendant à l'exclusion du duc d'Orléans de la couronne, & S. A. R. ne l'ignoroit pas. (1) Le cardinal de Noailles

(1) Voici ce qu'on lit dans un roman allégorique du tems, intitulé : *les Aventures de Pomponius*. . . « *Sallius*, » (*Villars*) général de la nation Gauloise, homme versé » dans les affaires, & qui manioit également bien la » plume & l'épée, fut chargé par son roi de faire un » traité avec ceux qui habitent le long de la mer Adria- » tique. Sa commission fut secrète. Il l'exécuta avec » plus de fidélité que de prudence. Son roi mourut peu » de tems après, & le prince qui lui succéda ayant » engagé tous les alliés de sa couronne à lui communi- » quer tous les traités que ses prédécesseurs avoient faits » avec eux, entr'autres on lui remit celui dont je vous » parle. Le prince fut extrêmement surpris de voir qu'il » s'agissoit par ce traité de l'éloigner de la couronne, & » que le général des armées avoit non-seulement traité

qui, chef du parti janséniste & lié avec les principaux membres du parlement, avoit été très-utile pour la réussite des mesures du régent, fut mis à la tête du conseil de conscience. L'élévation du prélat ranima puissamment sa faction, bien plus satisfaite de voir le P. le Tellier éloigné de la cour. Tous les exilés revinrent ; la Bastille rendit au jour tant de victimes innocentes qu'elle receloit dans son sein. L'université reprit sa splendeur, & la Sorbonne dépeuplée, vit de nouveau siéger parmi les sages maîtres ces docteurs qui l'avoient honorée, illustrée de leurs lumières. Enfin, les jésuites éprouverent à leur tour les humiliations dont ils avoient abreuvé leurs rivaux : c'étoit même une fureur, un déchaînement général, & la police fut obligée de veiller à leur sûreté dans la capitale. Tant de faveurs de la part du moderne administrateur de la France étoient d'autant plus précieuses, qu'on n'ignoroit pas sa façon de penser : on savoit qu'il se moquoit également & du *Dieu de Baal* & du *Dieu d'Israël*. Mais outre les sentimens de reconnoissance qui pouvoient l'inspirer dans ses grâces particulières, il étoit guidé par des vues d'un genre supérieur ; il cherchoit à ramener le calme, à rétablir la tranquillité publique, troublée par les dissensions intérieures qu'avoit causées le fanatisme sur la fin du regne précédent. Après ce premier soin, il en prit un second non moins important, celui de venger la nation malheureuse, à la misère de laquelle les traitans insultoient par un luxe nouveau. Il

» pour cela avec les peuples qui habitent les terres que
 » baigne la mer Adriatique, mais même qu'il avoit en-
 » gagé dans la même ligue les Ibériens, les Allobroges
 » & plusieurs autres peuples. Le prince fait venir le
 » général des armées & lui communique les traités ;
 » Salliru les avoue, en disant qu'il n'avoit fait qu'exé-
 » cuter les ordres du feu roi, dont il fournit les origi-
 » naux ; sans quoi sa tête en eût répondu. S'éloignant
 » ensuite de la cour, il échappa à la vengeance & au
 » ressentiment du nouveau prince, dont peu à peu il
 » mérita les bonnes grâces par sa femme, »

commença, pour l'exemple, par faire rendre compte au contrôleur-général Desmarêts, de son administration.

Selon un règlement fait sous Louis XIV (1), il n'étoit comptable de rien. Depuis la suppression de la charge de surintendant des finances, le roi en avoit toujours rempli les fonctions : il ne s'étoit fait aucun paiement qu'en vertu des états & ordonnances qu'il avoit signés. Les contrôleurs-généraux n'étoient plus qu'exécuteurs de ses ordres ; mais encore falloit-il prouver que ces ordres avoient été suivis, & un ministre peut être encore très-coupable dans la manière de les exécuter. M. Desmarêts composa sur ce sujet un mémoire détaillé, qu'on regarde comme un chef-d'œuvre, & qui, en découvrant la situation déplorable du royaume, prouvoit que ses désastres ne pouvoient s'attribuer à ce ministre, & n'étoient que les suites inévitables des divers fléaux qui l'avoient ravagé sur la fin du dernier regne. Il y démontroit que, si les revenus de l'état étoient mangés jusques & compris 1717 par des assignations anticipées, les dettes en papier étoient à peu près égales, après sept années de guerre, presque toutes malheureuses, à ce qu'elles étoient au commencement de 1708, à l'époque de son administration.

Cet écrit fit beaucoup d'honneur à son auteur auprès du conseil des finances, mais ne lui fit pas rendre la place qu'on lui avoit ôtée, ne lui valut pas même un rang dans ce conseil qu'il avoit étonné par ses lumières & sa probité. Il mourut dans une vie privée, & est la tige de la famille des Maillebois. Il laissa trois garçons de moyenne structure, & qu'on nommoit par cette raison à la cour, où l'on persifloit sur tout, *les Bassets*.

[12 mars 1716.] L'établissement d'une chambre de justice, pour la recherche & la punition de ceux qui avoient commis des abus dans les finances, étoit un spectacle qui devoit être plus utile, suivant la liste des

(1) Le 5 septembre 1661, lors de la détention de Fouquet.

gens d'affaires qui furent taxés. (1) Elle se monte à plus de 160 millions ; & , sans doute , cette somme bien employée auroit pu être d'une grande ressource pour la libération des dettes de l'état ; mais on fut bientôt qu'il n'entroit qu'une bien petite partie de cet argent dans les coffres du roi (2) ; que ces voleurs étoient rançonnés par d'autres ; que les favoris , les maîtresses , les juges vendoient la réduction de ces taxes. On rapporte qu'un partisan taxé à 1,200,000 livres , répondit à un seigneur qui lui offroit de l'en faire décharger pour 300,000 liv : *ma foi , monsieur le comte , vous venez trop tard ; j'ai fait mon marché avec madame pour 150,000 liv.* On avoit décoré du titre burlesque de garde-des-sceaux , M. de Fourquieux , président de la chambre de justice , parce qu'il s'étoit approprié , de la dépouille du fameux traitant Bourvalais , des sceaux d'argent pour rafraîchir les vins & les liqueurs , & qu'il avoit l'impudence de les produire sur sa table. On fut indigné de voir le marquis de la Fare , gendre de Paparel , trésorier de la Gendarmerie , condamné à mort , & dont les biens étoient confisqués au profit du roi , se réjouir de la catastrophe de son beau-père , s'en faire adjuger les biens , & les dissiper en prodigalités & en débauches , sans même en adoucir le sort de Paparel , dont la peine avoit été commuée , & réduit à la mendicité , ainsi que son fils.

Un expédient plus sûr , plus prompt & plus efficace avoit été précédemment mis en usage pour rétablir les finances. Trois jours après la mort de Louis XIV , il avoit paru un édit où , malgré la peinture effrayante de leur situation , on faisoit assurer au roi qu'il étoit résolu de satisfaire à deux charges privilégiées , la subsistance

(1) Nous insérerons , à la fin du volume , cette liste curieuse , avec des notes : elle sera cotée sous le N^o. I.

(2) On en déduisit peut-être une quarantaine de millions de principaux de rentes constituées tant sur l'hôtel-de-ville que sur les tailles , les postes & autres fermes & recettes , qui faisoient partie du paiement des taxes & qui devoient être éteints , amortis & retranchés des états.

des troupes & les arrérages des rentes constituées sur l'hôtel-de-ville de Paris. A l'égard des autres dettes, on ordonnoit la vérification & la liquidation des différens papiers, pour les convertir dans une seule espece de billets invariables jusqu'à ce qu'ils fussent retirés. Cette opération fut appelée *le visa*, & les titres qui en résulterent, *billets d'état*. Ils devoient être signés par le sieur Bouffot, préposé-général, par le prévôt des marchands & par le sieur Charles Haran, présenté à cet effet par les six corps des marchands de Paris. Le but véritable de la conversion de ces papiers, étoit de les réduire à deux cents cinquante millions, en faisant perdre aux porteurs un, deux, trois & quatre cinquièmes du capital, suivant les classes différentes qu'on avoit établies. Et sans doute, il auroit mieux valu en venir tout de suite à cette extrémité, comme a fait depuis l'abbé Terrai, que d'employer ces réductions méthodiques qui coûtoient des frais énormes en pure perte. Quoi qu'il en soit, on éteignit ainsi plus de trois cents trente millions de dettes, (1) & les intérêts du surplus restèrent à quatre pour cent. On promettoit, suivant l'usage, de les payer régulièrement, & d'en rembourser successivement les capitaux. On se proposoit d'employer à cet effet les moyens les plus convenables, & l'on y destinoit dès-lors des fonds certains, outre une partie de ceux qui revien-droient de la réduction des dépenses les plus onéreuses, des grands retranchemens qu'on faisoit & qu'on continuoit de faire sur soi-même, & de la sage dispensation de ces revenus.

A ces mesures préliminaires on en joignit une autre, afin de faire circuler l'argent & de rétablir le commerce,

(1) Ce qui n'étoit pas encore un grand objet relativement à la masse totale de la dette nationale, se montant à deux milliards soixante-deux millions cent trente-huit mille livres, à 28 livres le marc; ce qui fait valeur d'aujourd'hui, trois milliards six cents soixante-dix-huit millions six cents cinquante-neuf mille six cents quatre-vingt-treize livres, à 42 liv. 16 sols le marc.

en augmentant la représentation du numéraire. [2 & 20 mai.] Il parut un édit portant établissement d'une banque générale pour tout le royaume, sous le nom du sieur Law & Compagnie. Cette banque auroit été d'un grand avantage en effet pour le public, si elle se fût bornée à son institution, de faire les affaires des particuliers moyennant un quart d'écu de bénéfice par mille écus, de recevoir leur argent & de donner des billets payables à vue en échange. Mais il devint bientôt la pierre fondamentale de ce système incompréhensible, dont le but étoit, ou devoit être, d'acquitter la France & de l'enrichir. & qui pensa la ruiner sans ressource.

Pendant que le régent cherchoit ainsi les moyens de tirer le royaume de l'état déplorable où l'avoit réduit l'ambition de Louis XIV, il n'oublioit pas ce qui pouvoit favoriser la sienne. La santé foible de Louis XV lui faisoit conserver l'espérance de parvenir à la couronne & le fortifioit même. Il crut ne pouvoir former de l'alliance plus convenable à ses vues, que celle de l'Angleterre. En conséquence, il rechercha cette puissance, & son favori, l'abbé Dubois, fut celui qu'il jugea le plus propre à ménager la négociation.

Cet abbé Dubois, fils d'un apothicaire de Brive-la-Gaillarde, doué d'un génie facile, souple, insinuant, d'un caractère vif & gai, ardent pour les plaisirs, de mœurs très-corrompues, avoit plu au duc d'Orléans dès sa jeunesse; de son précepteur il étoit devenu son confident, l'avoit conseillé très-utilement lors du mariage de ce prince avec une fille naturelle de Louis XIV, auquel il l'avoit déterminé, & sembloit encore moins attaché au rang qu'à la personne de S. A. R. Il se rendit à Londres pour remplir sa mission, & répandit beaucoup d'argent, voie la plus persuasive & la plus prompte. [4 jany. 1717.] Le traité fut bientôt conclu, & appelé le Traité de la triple alliance, car les Hollandois y intervinrent, quoiqu'ils n'y eussent aucun intérêt direct; il fut même signé à la Haye. Il étoit sans doute très-utile à M. le régent en cas de vacance de la couronne contre la faction d'Espa-

gne, mais honteux à la France, qui s'obligeoit d'expulser de son sein le prétendant, & de démolir Dunkerque & Mardick. Malheureusement l'humiliation nous en resta, & celui qui l'avoit dirigé à son avantage ne fut pas dans le cas d'en recueillir les fruits.

Le monarque enfant croissoit insensiblement. On lui avoit fait habiter le château de Vincennes après la mort de son aïeul, & on l'avoit ensuite transféré au palais des Tuileries, comme pour le mettre sous la garde de la nation entiere, ou du moins de sa plus précieuse portion. La délicatesse de ce royal pupile faisoit qu'on portoit tous ses soins sur sa constitution physique. Cependant, sans le fatiguer d'instructions, sa gouvernante ne négligoit pas de former le moral par de courtes représentations, lorsque l'occasion s'en présentoit. C'est ainsi qu'un jour où ce prince, soupant en public, paroïsoit regarder avec trop de complaisance des girandoles d'or neuves, la duchesse de Vantadour lui reprocha une admiration si excessive : *Sire, lui dit-elle, il ne doit y avoir rien de beau en ce genre pour Votre Majesté.* Une autre fois qu'en jouant il avoit laissé tomber un louis & le ramassoit, elle l'empêcha, en lui remontrant que cet or, une fois échappé de ses mains, ne devoit plus lui appartenir.

Il montrait aussi dès ce tems-là ce penchant à dire des vérités désagréables à ceux qui l'approchoient : franchise que, dans la société entre égaux, on appelleroit impolitesse, malhonnêteté, mais qui de la part d'un maître est dureté, barbarie. Le trait suivant pourroit ne passer que pour une naïveté de l'enfance, si dans la suite on n'eût reconnu qu'il tenoit de son caractère.

On présentait au jeune roi M. de Coislin, évêque de Metz, d'une figure peu revenante. Le voyant, il s'écria devant lui : *Ah, mon Dieu, qu'il est laid !* Cette fois le prélat fit la leçon lui-même ; il se retourne, & s'en va en disant, avec une liberté non moins grande : *Voilà un petit garçon bien mal appris !*

Enfin, le roi ayant sept ans accomplis, la duchesse de Vantadour vit naître avec joie le moment de remettre.

entre les mains du duc d'Orléans le précieux fardeau dont elle avoit été chargée jusques-là. Elle habilla le roi en présence de toute la cour, & ayant reçu de S. A. R. les remerciemens des soins qu'elle avoit eus de la personne de S. M., elle en prit congé & lui baïsa la main. Le jeune prince s'attendrit en l'embrassant, & lui fit présent de 30,000 écus en pierreries. Précédemment le régent avoit présenté à S. M. le maréchal duc de Villeroi, son gouverneur, l'abbé de Fleury, ancien évêque de Fréjus, son précepteur, & les autres personnes employées à son éducation & à son service.

Un autre abbé de Fleury, qui n'étoit point évêque, connu seulement par plusieurs ouvrages excellens & solides, sur-tout par une Histoire ecclésiastique, avoit été nommé depuis un an, confesseur de S. M. Cet événement étoit remarquable, en ce que, depuis la mort de Henri IV, la place avoit toujours été remplie par des jésuites, & que le bon prêtre en question n'étoit rien moins que leur partisan. Mais il paroïtroit, par les paroles du régent, que S. A. R. ne le regardoit pas non plus comme leur ennemi; il lui dit: *Monsieur, je ne vous préfère à tout autre, que parce que vous n'êtes ni janséniste, ni moliniste, ni ultramontain.* (1)

(1) C'est pour se conformer, sans doute, à cet éloge de M. le duc d'Orléans, que l'abbé de Fleury varioit ses réponses suivant ceux qui le complimentoient. Voici l'anecdote qu'on lit à ce sujet dans les *Mémoires de la régence*.

« Les jésuites envoyèrent le P. Craye, un des leurs, » pour complimenter le nouveau confesseur. Il lui » répondit qu'il croyoit n'être pas désagréable aux peres » de sa compagnie, *parce qu'il n'étoit pas janséniste.* Des » jacobins vinrent ensuite le féliciter sur le même sujet. » Il leur dit qu'il comptoit ne leur pas déplaire, *vu qu'il » n'étoit point moliniste.* L'abbé d'Orsanne fut le troisième qui parut. M. de Fleury lui fit réponse, qu'il se » flattoit de n'être pas odieux au cardinal de Noailles, » *puisque'il n'étoit nullement ultramontain.* Il renferma » ainsi dans ses réponses ce que S. A. R. lui avoit dit à

Cependant le parti janséniste , déjà favorisé par le régent , en devint plus audacieux , & se porta à des démarches d'éclat. [1 & 2 mars.] Les évêques de Mirepoix , de Senez , de Montpellier & de Boulogne , appellerent de la constitution *Unigenitus* par un acte commun entre eux. Ils se rendirent en Sorbonne , où ils notifièrent leur appel dans une assemblée très-nombreuse de la faculté de théologie , qui y adhéra solennellement. Celle des arts fit une conclusion , par laquelle elle déclaroit que cet appel étoit nécessaire ; & les facultés de droit & de médecine en firent autant l'année suivante. D'autres prélats s'étoient également joints aux quatre nommés ci-dessus , & un nombre considérable de prêtre , de religieux & de communautés les suivirent & voulurent se signaler.

Cependant les évêques *constituans* , c'est-à-dire , fauteurs de cette fameuse bulle *Unigenitus* , appelée la *Constitution* , firent des représentations qui dégénérèrent bientôt en plaintes vives & fréquentes. Il parut quantité d'écrits , où l'on n'annonçoit rien moins que la perte de la religion. M. le régent qui auroit mieux aimé rire de toutes ces querelles , fut obligé de s'en mêler sérieusement , & malgré son caractère tranchant & décisif , d'user de beaucoup de modération , d'écouter les deux partis , de se ménager entr'eux & de les tromper mutuellement. Il écrivit aux *constituans* cette fameuse lettre , où il leur marquoit : *Je ne perds point de vue cette importante affaire de la constitution* & où se trouva une interpolation qui en énerroit toute la force. En effet , M. le régent , en disant qu'il puniroit les actes d'appel des inférieurs du futur concile sans nécessité , n'arrêtoit rien , au moyen de cette restriction , dont on pouvoit se prévaloir.

Le cardinal de Bissy qui en avoit dressé le plan , fut

» lui-même en le choisissant pour confesser le roi. » L'abbé d'Orfanne , dont il est ici question , étoit chanoine de Notre - Dame & grand - vicaire du cardinal de Noailles. C'étoit dans sa compagnie le chef des jansénistes rigoristes. Il est auteur des fameux *Mémoires de Port-Royal*.

obligé de s'en disculper auprès de son corps, & il fut reconnu que c'étoit le nouveau chancelier qui avoit suggéré au prince cette ruse peu digne de lui, mais jugée nécessaire au rôle de simple conciliateur qu'il vouloit jouer.

Ce nouveau chancelier étoit M. d'Aguesseau, originaire d'Amiens, d'une famille marchande. Il avoit eu le bonheur d'être élevé à Port-Royal, & formé par le fameux le Maître. Pourvu très-jeune de la charge d'avocat-général, il se distingua dans cette place par les graces de l'élocution, qui en font le principal mérite. Il acquit ensuite des connoissances plus profondes des loix & de la jurisprudence. Il devint procureur-général, & prit encore plus de consistance; ce qui le rendit nécessaire au duc d'Orléans, lorsque pendant la maladie de Louis XIV il songea à se former un parti dans le parlement. La mort de M. le président de Maisons qui devoit, après M. Voisin, devenir le chef suprême de la justice, lui facilita le chemin au poste que son concurrent n'avoit fait qu'entrevoir, en s'écriant, pénétré de regret : *Faut-il périr, à la veille d'être revêtu des premiers emplois!*

M. d'Aguesseau avoit toujours été très-attaché au parti janséniste : il en étoit, après le cardinal de Noailles, l'espérance & l'idole. Il n'eut garde de l'abandonner en cette occasion; & , pour *mezzo termine*, imagina la petite supercherie, dont on a parlé. Il en joignit même une autre, plus basse, à laquelle son ambition fit ployer son intégrité : ce fut, pour mieux faire passer la première, de supprimer le mot délicat des lettres circulaires adressées aux cardinaux de Bissy & de Rohan, avec qui la minute avoit été rédigée.

L'inquiétude active des *constituans* découvrit bientôt la double fraude. M. le régent fut obligé de la prendre sur lui, & de donner une explication qui ne servit qu'à échauffer encore plus les esprits. En vain, pour les concilier, tint-on de fréquentes conférences, où S. A. R. assistoit malgré leur ennui. C'étoit tous les jours de nouvelles difficultés, de nouvelles propositions : les brochures, les pamphlets, les épigrammes se multiplioient

à l'infini , & il fallut terminer par une déclaration , qui défendit d'écrire ou de parler pour & contre la constitution *unigenitus*.

[7 octobre.] Ce fut alors seulement que le parti janséniste , qui jusques-là comptoit beaucoup sur l'affection & la reconnoissance du duc d'Orléans , qui se flattoit même que cette loi étoit favorable , s'aperçut qu'il commençoit à décheoir auprès de ce prince. Que n'avoit-il pas fait cependant pour ces messieurs ? Outre tout ce qu'on a vu , il s'étoit compromis avec la cour de Rome , en faisant sa première nomination aux bénéfices conforme à leurs desirs , par le choix de quatre sujets de la faction du cardinal de Noailles. On a beaucoup cité le bon mot qu'il dit à cette occasion en sortant du conseil : *les jansénistes ne se plaindront plus de moi ; j'ai tout donné à la grace , rien au mérite*. Ces élus de la grace étoient l'abbé de Lorraine . les abbés Bossuet , de Tourouvre & d'Entragues , qui furent faits évêques. Il en résulta une fermentation considérable : le grand nombre des prélats molinistes de France , soutenus de leurs chefs les cardinaux de Rohan & de Bissy , réclamèrent contre une pareille association. Le nonce s'en plaignit amèrement , & le pape n'osant exclure le premier à cause de son nom , refusa les bulles au second , *propter mores pravoros* ; au troisième , *quia suspectus de heresia janseniana* , & au dernier , *propter supinam ignorantiam*. Le régent s'aperçut trop tard de la faute que sa complaisance lui avoit fait faire ; il vit que le parti lésé étoit bien plus fort & plus nombreux que l'autre ; qu'il n'étoit pas aussi facile de l'étouffer qu'on ne lui avoit assuré ; qu'il pouvoit même dégénérer en faction ouverte. Il ne crut pas cependant de sa dignité de céder en cette circonstance ; il soutint sa nomination , & força le pape à accorder les bulles ; mais il résolut de ne se plus mettre dans la suite dans le cas d'éprouver de semblables difficultés : il se refroidit pour ces sectaires , entre les bras desquels il ne s'étoit jeté que parce qu'il ne pouvoit pas faire autrement alors. Son autorité étant affermie , il ne

gligea ceux dont il n'avoit plus besoin , & ne les soutint qu'autant qu'il les jugea nécessaire pour maintenir la balance.

Quoique les affaires de l'église fussent de grande importance , non par la futilité de la querelle , mais par le fanatisme qui s'en mêloit , & les suites funestes qu'il pouvoit entraîner pour le repos de l'état , le procès des princes du sang contre les princes légitimés , qui s'agitoit dans le même tems , étoit d'une toute autre considération par son essence même. [*édit de juillet 1714.*] Il s'agissoit de savoir si Louis XIV avoit le droit de donner aux princes légitimés celui de succéder à la couronne après les princes du sang. La jalousie qu'avoit excitée à la cour la prédilection du monarque mourant , pour le duc du Maine & le comte de Toulouse , étoit le principe secret de cette contestation. Leur abaissement avoit été , sans doute , un des articles que le régent avoit promis au duc de Bourbon & à quelques ducs entrés dans son parti. Mais , quelle qu'en fût la cause , il en résulta des aveux bien précieux pour la nation , bien contraires à l'étrange maxime qu'on a mise depuis dans la bouche de Louis XV : *qu'il ne tenoit sa couronne que de Dieu.* [22 août 1716.] Les princes du sang disoient , au contraire , dans leur requête , que cette disposition ôtoit à la nation le plus beau de ses droits , qui est de disposer d'elle-même en cas que la famille royale vienne à manquer ; en même tems qu'elle éloignoit pour jamais du trône les familles illustres sur qui le choix de la nation pourroit tomber.

D'autre part , le mémoire des princes légitimés , en défendant même cet acte de despotisme de Louis XIV , contenoit des assertions équivalentes.

« Les princes légitimés , y avançoit-on , sont par
 » leur nature du sang royal ; ils sont donc renfermés
 » dans le contrat fait par la nation avec la maison
 » régnante. Or , en donnant la couronne à une certaine
 » maison , les peuples ont en vue la conservation de
 » leur repos , & se proposent d'éviter les inconvéniens
 » des élections. Ainsi , tout ce qui recule l'extinction de

» la famille régnante , est censé conforme aux desirs de
 » la nation & convenable à ses intérêts. Or , c'est ce que
 » Louis XIV a fait en appelant les princes légitimés au
 » trône. En quoi donc a-t-il passé les bornes de son
 » pouvoir ? On ne peut pas dire que le feu roi , par cette
 » faveur qu'il nous a faite , ait disposé de sa couronne
 » comme d'un bien matrimonial. Cette accusation ne
 » seroit pas soutenable , vu les termes de l'édit : *s'il*
 » *arrivoit qu'il ne restât pas un seul prince légitime du*
 » *sang & de la maison de Bourbon , nous croyons qu'en*
 » *ce cas l'honneur d'y succéder seroit dû à nos dits enfans*
 » *légitimés.* Ce n'est point là donner la couronne , c'est
 » dire qu'il croit que ses enfans légitimés doivent être
 » comptés au dernier rang de ses successeurs , & compris
 » dans le contrat primitif de la nation. »

Plus loin , dans le même écrit , ces princes soutenaient , à l'égard de la forme de l'édit , que cette affaire ne pouvoit être décidée que par le roi majeur , ou à la requête des trois états que tous les tribunaux , excepté celui du roi majeur ou des états , étoient incompetens pour en connoître.

Dans des réflexions sur la défense des princes légitimés , les princes du sang disoient encore : « L'opinion dont M. le duc du Maine paroît prévenu suivant ses mémoires , que le roi peut tout ce qu'il veut (1) , doit faire craindre que son intérêt ne l'engage à inspirer quelque jour au roi ces mêmes sentimens. Quelles en seroient les suites dans un jeune prince ! »

[3 juillet.] Enfin , le monarque , dans son édit qui révoque celui de son aïeul , s'annonce ainsi : « mais si la

(1) C'est ainsi que s'exprimoient durant la minorité de Louis XV les princes du sang , & en 1776 , au lit de justice du 12 mars , on a entendu l'avocat-général Séguier , s'opposant à l'édit peut-être le plus paternel & le plus juste de Louis XVI , celui sur les corvées , dire à ce prince au nom du parlement : *Sire , la puissance royale ne connoît d'autres bornes que celle qu'il lui plaît de se donner à elle-même.*

» nation françoise éprouvoit ce malheur , [l'extinction
 » de la race régnante] ce feroit à la nation même qu'il
 » appartiendrait de le réparer par la sagesse de son
 » choix ; & , puisque les loix fondamentales de notre
 » royaume nous mettent dans une heureuse impuissance
 » d'aliéner le domaine de notre couronne , nous faisons
 » gloire de reconnoître qu'il nous est encore moins libre
 » de disposer de notre couronne même. »

Le rôle le plus contradictoire dans toute cette discussion fut , sans doute , celui du parlement , qui , ne voulant point qu'on parlât de convoquer les ordres du royaume parce qu'il les représentoit , auroit dû en réclamer les droits. Après avoir enrégistré l'édit de Louis XIV sans la moindre difficulté , il n'en fit pas davantage pour enrégistrer celui qui le revoquoit , & il poussa l'inconséquence jusqu'à supprimer une protestation signée de trente-neuf personnes de la haute noblesse , contre tout jugement qui pourroit intervenir , attendu que cette affaire concernoit la nation & ne pouvoit être jugée que par l'assemblée des états ; c'est-à-dire , que les magistrats ne voulurent pas que ceux dont ils se reconnoissoient n'être que les organes , pour lesquels ils stipuloient & les plus intéressés à la contestation , puisqu'il ne s'agissoit de rien moins que de disposer de leurs biens , de leur liberté & de leur personne , intervinsent & fissent ce qu'ils refusoient de faire. Cette cour eut même l'indignité de souffrir qu'on arrêtât sous ses yeux cinq personnes les plus qualifiées d'entre les protestans (1). Elle les laissa traîner en prison , en vertu d'ordres du roi , dont elle a si souvent contesté la légalité , & ne fit pas la moindre démarche contre cet attentat à la liberté de ces généreux défenseurs de la nation (2).

(1) Messieurs de Châtillon , de Vieuxpiat & de Bauffremont furent mis à la Bastille : messieurs de Polignac & de Clermont à Vincennes. Ces noms illustres méritent d'être conservés.

(2) Ce fut le duc de Chartres qui demanda & obtint leur liberté un mois après.

Pendant qu'on instruisoit ce grand procès, il s'en éleva un qui ne rouloit pas tout-à-fait sur une matiere si importante pour le public, mais que les parties intéressées regardoient comme très-essentielle pour elles, dans lequel elles mirent beaucoup de chaleur, & qui exigea une décision du conseil de régence. Il y avoit peu de jours que S. M. étoit passée entre les mains des hommes; elle vouloit aller à la foire Saint-Germain, qui venoit de s'ouvrir. Rien de plus aisé que de lui procurer ce divertissement. Cependant, lorsqu'il fallut monter en carrosse, M. le duc du Maine & le maréchal de Villeroi ne s'accorderent pas sur leur place dans celui du roi. Le gouverneur soutint qu'il ne devoit céder la premiere place qu'au premier prince du sang. Cette difficulté ne pouvant se régler sur-le-champ, le roi fut privé de son plaisir & obligé de rester au château.

L'arrivée du czar à Paris fit bientôt diversion à cette grave minutie : elle fixa sur lui pour quelque tems les regards des courtisans & occupa la curiosité publique. Ce czar étoit Pierre I, le réformateur & le législateur de la Moscovie, mais qui, avant de remplir ce grand projet, voulut connoître les divers états de l'Europe, en étudier chaque gouvernement, les loix, les sciences & les arts. Il fut traité en monarque & avec une magnificence digne du roi. Il reçut d'abord la visite du régent, ensuite celle de S. M., à qui il annonça qu'elle surpasseroit un jour son aïeul en sagesse, en gloire & en puissance : prédiction qui prouva, qu'entre ses grandes qualités, il n'avoit pas celle de prophete.

Il passa six semaines à parcourir tout ce qu'il trouva digne de son admiration dans cette capitale, & principalement tout ce qui pouvoit l'instruire. Il étoit sans cesse chez les gens célèbres dans les arts & même dans les métiers. Enfin, il fit ce que nous avons vu faire récemment à un grand prince (1) qui, déjà rempli de connoissances, croit ne pouvoir en trop acquérir pour

(1) L'empereur actuel Joseph, venu à Paris en 1777.

le bonheur de ses peuples. Une anecdote de son séjour dans cette capitale , qui frappa le plus le czar & qu'il se plaisoit à raconter , fut ce qui lui arriva à la monnoie des médailles. Par une galanterie ingénieuse , que méritoit bien son pronostic envers le roi , la médaille qui fut frappée en sa présence le représentoit lui-même. Il s'en apperçut & resta plus émerveillé en lisant autour l'inscription : *Petrus Alexiowitz Czar , Mag. Rus. Imp.* & au revers , trouvant une renommée , avec ces mots : *Vires acquirit eundo.*

Un autre événement , qui dans tout autre tems auroit paru d'une grande importance , ne servit qu'à fournir un nouvel aliment aux conversations , après le départ de l'empereur Moscovite ; il annonçoit une fermentation françoise , mais étouffée , absorbée en quelque sorte par celle qui régnoit au-dedans , & qui , multipliée sous plusieurs formes diverses , tendoit au même but , au renversement du pouvoir du régent. On apprit que M. de la Varenne , gouverneur-général de la Martinique , & M. de Ricouard , intendant de cette colonie , étoient arrivés à la Rochelle-[; juillet] à bord d'un bâtiment marchand , sur lequel les habitans de cette isle , qui s'étoient soulevés contr'eux , les avoient renvoyés en France , mécontents de ce qu'ils avoient voulu imposer un droit nouveau de trente sols par quintal de sucre. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette révolte , c'est qu'avant de l'embarquer. les séditieux ayant exigé du militaire qu'il rendît son épée , il la rendit , & que le commissaire départi refusa constamment de remettre la sienne. Ce qui fit dire que l'intendant méritoit d'être le gouverneur , & le gouverneur de n'être que l'intendant. On envoya M. de Champmeslin , chef d'escadre , avec une escadre de deux vaisseaux & une frégate pour faire rentrer les insulaires dans leur devoir , & il pacifia tout. Ce qui prouva que le gouvernement ne faisoit pas un grand crime de ce mouvement séditieux , c'est que MM. de Feuquieres & de Sylvecane , ayant été substitués aux gouverneurs & intendant expulsés , furent très-blâmés d'avoir exigé sans ordre de la cour , un

nouveau serment de fidélité des habitans , & d'avoir séparé la noblesse du clergé & du tiers-état ; distinction que le roi n'admet point dans les colonies.

Au surplus , le trait de M. de Ricouart lui fit beaucoup d'honneur & lui mérita , sans doute , l'approbation de la cour , qui le nomma depuis à l'intendance de la marine à Rochefort : place où il suppléa par sa fermeté & par sa probité aux lumieres & aux grands talens qui lui manquoient pour l'administration.

L'histoire n'est qu'un cercle continuél de faits semblables qui se reproduisent de tems à autre. On a beaucoup crié sur la fin du dernier regne , lorsque durant la révolution de la magistrature & le ministère de fer de l'abbé Terrai , le duc de la Vrilliere , craignant la trop grande fermeté des états de Bretagne , les fit menacer de les casser , (1) s'ils se montroient disposés à résister aux volontés du souverain ; & nous trouvons que sous la régence , ces mêmes états assemblés sur la demande du don gratuit , au lieu de l'accorder par acclamation , comme il est d'usage , lorsqu'ils sont contens ou subjugués par l'autorité , ayant répondu aux commissaires du roi qu'ils ne pouvoient y avoir égard qu'après avoir vu & examiné leurs fonds ; relevé préalable que doit faire tout propriétaire qui veut sagement administrer son bien ; cette réponse fut réputée par la cour un refus , un manque de zele & de respect , & ils furent cassés. Nous voyons ensuite que , malgré cette punition , qu'ils n'avoient pas méritée , sur la représentation qu'une telle cassation étoit une infraction au traité fait avec la province , lorsqu'elle s'est donnée au roi , bien loin de leur faire un crime plus grand , par le même principe de despotisme , rappeler ce traité sur lequel étoit appuyée la démarche qu'on avoit jugée criminelle , le régent se

(1) « S. M. ne veut point de résistance ; si les états » s'occupent du parlement , ils seront cassés dans trois » jours » Telle est la phrase qu'on trouve dans le *Propos indiscret*.

laissa toucher & leur permit de s'assembler l'année suivante. Sans doute, on leur fit bien entendre que cette concession, de pitié plutôt que de justice, étoit moins accordée à leur droit qu'à leur repentir.

Dans ces circonstances le duc d'Orléans fut très-incommodé de la vue, jusqu'à être en danger de la perdre. Les cabales de la cour ne firent que redoubler. Il fut qu'on avoit agité de lui ôter la régence, en cas de cécité absolue, pour la confier à M. le duc de Bourbon, & que ceux qui lui avoient le plus d'obligation, tels que le chancelier, le cardinal de Noailles & son neveu, étoient les auteurs du projet. Il crut devoir le renverser absolument par leur disgrâce. Il envoya demander les sceaux au chancelier & l'exila à Frêne. Il eut d'autant moins de peine à se porter à cette démarche, que ce chef de justice ne convenoit pas à ses desseins, étoit d'ailleurs trop attaché au parlement, qui commençoit à se prévaloir contre son maître de l'autorité qu'il lui avoit rendue. Il étoit l'ame du parti janséniste, dont le régent se moquoit, n'en ayant plus besoin. Enfin il passoit pour avoir une austérité de principes, une roideur de morale qui n'alloit point à son caractère.

Des témoins oculaires déposent, (1) que tandis qu'on exécutoit ses différens ordres, S. A. R. s'entretenoit avec le duc de Noailles & Messieurs Portail & Fourqueux. Elle se plaignoit du chancelier, de son peu de complaisance & de ses contrariétés: elle leur déclara même qu'elle étoit disposée à s'en débarrasser, & leur demanda leur avis pour le remplacer. Le premier le défendit de bonne-foi & de son mieux; les deux autres, en fins courtisans, très-foiblement, pour ne pas déplaire, & peut-être par un retour secret sur eux-mêmes, chacun ne doutant pas que le choix, en cas de changement, ne le regardât. La conversation duroit

(1) Voyez la *Vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV*, par M. L. M. D. M.

encore , lorsque l'huissier prévenu annonce M. d'Argenson , & ouvrit en même tems les deux battans de la porte du cabinet. Le duc d'Orléans le nomme garde-des-sceaux en le recevant , & scelle lui-même sa commission. Le duc de Noailles , confondu , & se jugeant disgracié à l'instant , dit au prince : « Je n'ai donc aussi qu'à me » retirer ; » & sur sa démission , M. d'Argenson est encore nommé chef du conseil des finances. Les deux membres du parlement s'échappent promptement , pour n'être pas obligé de faire les premiers leur compliment au rival qu'ils ont voulu perdre. Quant au cardinal de Noailles , il resta encore quelque tems à la tête du conseil de conscience , mais sans crédit : S. A. R. profita de la première occasion favorable de le destituer , & il eut la douleur de se voir remplacer par les deux chefs du parti moliniste , les cardinaux de Rohan & de Bissy.

Ces jeux fréquens de la fortune , si cruels pour ceux qui en sont les victimes , excitent tour-à-tour au contraire , suivant les personnages ou les circonstances , l'indignation , la pitié , le rire du philosophe qui les contemple. Quoi de plus digne de ses réflexions , par exemple , que ce d'Argenson , d'une famille ancienne & illustre , obligé par la médiocrité de son revenu d'être petit juge de province : puis fondant tout son bien pour acheter une charge de maître des requêtes , passé à la place de lieutenant de police , encore peu considérée : (1) s'élevant tout-à-coup de-là à la dignité la plus éminente de la robe , & devenu par la hiérarchie de l'administration la première personne de l'état après le roi ! On n'auroit pas cru qu'une magistrature aussi inférieure ,

(1) Les fonctions de lieutenant de police à Paris étoient autrefois réunies à celle du lieutenant-civil. Elles en furent séparées en faveur de M. de la Reynie , auquel succéda M. d'Argenson en 1697. C'est à ce M. de la Reynie , venant rendre ses devoirs au premier président du Harlay , que celui-ci , entr'ouvrant sa porte , dit pour toutes paroles : *sûreté, propreté, clarté*. Trait qui prouve combien cette place étoit alors subalterne & méprisée.

entourée par essence de la plus vile canaille, ayant ses rapports les plus directs & les plus continuels avec le bas peuple, noyée de détails petits, minutieux, dégoûtans, plus propres à resserrer & éteindre le génie qu'à le développer & le faire naître, pût être l'école où se fût formé un grand ministre, & que bientôt frappé de cette découverte, c'est de là qu'on en tireroit indistinctement pour les mettre à la tête de la magistrature, des finances & de la marine ?

Les moyens qui portèrent M. d'Argenson aux honneurs & à la confiance du régent, n'étoient pas moins surprenans par leur espèce & leur contradiction. D'une part, c'étoit le zèle infame avec lequel le lieutenant de police avoit servi ce prince dans ses débauches, soit en lui procurant les objets les plus propres à contribuer à ses plaisirs, soit en veillant à ce que ceux-ci ne soient pas troublés, à ce que sa personne auguste fût toujours en sûreté dans les lieux les plus suspects & les plus dangereux, soit en couvrant d'un voile officieux ses orgies & son libertinage, pour que rien n'en transpirât aux oreilles de Louis XIV. De l'autre, c'étoit la dextérité hypocrite avec laquelle il avoit secondé les fureurs des jésuites contre leurs adversaires, en se prêtant à l'inquisition effroyable qui eut lieu sur la fin du regne de Louis XIV (1), en affichant une attention scrupuleuse à réformer les mœurs, une vigilance infatigable à découvrir le désordre, une sévérité inflexible à le punir, en se rendant coupable de cruautés sans nombre que les jansénistes lui reprochoient.

Ce même homme enfin, étoit celui contre qui ses

(1) Elle étoit telle, qu'on n'osoit faire gras les jours maigres, & que ceux qui transgressoient le précepte, pour tromper les espions de la police, qui rôdoient & alloient en quelque sorte flairer les cuisines, à dessein de noter les gens scandaleux, faisoient griller des harengs sous la porte, afin que cette odeur infecte saisissant les narines des émissaires, les rendit dupes de cette hypocrisie.

nombreux ennemis avoient pensé se prévaloir à la mort de Louis XIV ; qu'on accusoit de malversation & de péculat ; que la chambre de justice vouloit poursuivre, & que son procureur-général (1) avoit dénoncé & mis au rang des plus criminels & des plus méprisables partisans.

La véracité de l'histoire nous oblige de convenir cependant que M. d'Argenson, un de ces hommes audacieux, sans mœurs, sans frein, sans religion, ne connoissant de crimes ou de vertus que suivant les volontés du maître, désignés énergiquement depuis sous le nom *roués de la cour*, avoit en même tems de très-grandes & très-rares qualités pour l'administration. Sans doute, si le régent ne les lui avoit pas reconnues, il l'auroit laissé à son poste, où il lui eût été toujours très-utile pour servir ses amours ou ses vengeances, & ne l'auroit pas appelé auprès de lui. Son mérite avoit éclaté dès le regne précédent ; mais madame de Maintenon s'étoit servi de ce prétexte pour déterminer Louis XIV à le conserver lieutenant de police, en étendant ses fonctions par des commissions importantes, qui exigeoient une confiance plus qu'ordinaire. Jamais mortel n'avoit eu peut-être un génie plus vaste & plus varié ; il joignoit la pénétration à la solidité, l'activité à l'aisance dans le travail. Il avoit en outre un jugement exquis, un esprit enjoué ; il savoit tout ce qu'il avoit voulu se donner la peine d'apprendre. M. le régent n'eut qu'à se louer d'avoir mis en œuvre un pareil ministre ; il avança plus en quelques heures de conférence avec lui, qu'il n'avoit fait jusques-là avec tous les autres. Chargé particulièrement des finances, M. d'Argenson consacra aux soins de ce département les jours entiers & une partie des nuits. Dès trois heures du matin il donnoit des audiences ; mais plus il étudia sa

(1) M. de Fourqueux, celui qui se trouvoit chez le régent, ainsi qu'on l'a rapporté ci-dessus. M. Portail, résident à mortier, avoit été aussi l'un des présidens de la chambre de justice.

partie, & plus il connut l'impossibilité de diminuer les impôts & de payer les dettes. En conséquence, on rétablit les quatre sols pour livres supprimés au commencement de la régence; on réduisit au denier vingt-cinq toutes les charges & offices créés depuis 1689, tant par rapport à la première finance qu'aux augmentations exigées successivement. Enfin, pour remonter la ferme du sel, un des revenus le plus certain de la couronne, on retrancha une foule de privilèges accordés à cet égard, & l'on réduisit les autres. Les François, qui n'étoient pas encore accoutumés à ces vexations du ministre, maudirent bientôt le gouvernement qu'ils avoient admiré & béni d'abord. Mais ce n'étoit que le prélude de maux plus grands qu'ils alloient éprouver.

[11 février 1718.] La première opération du chef du conseil des finances avoit été un traité avec des négocians de Saint-Malo, s'obligeant de fournir au roi vingt-deux millions d'argent en barre moyennant le paiement en monnoie à trente-trois livres le marc. Cette matière devoit servir à frapper de nouvelles espèces, avec lesquelles on comptoit retirer les anciennes; & le taux auquel on rehaussa les premières fut tellement combiné, qu'en recevant quatre cinquièmes en argent des autres & un cinquième en papier, le roi ne rendoit réellement que ce qu'il avoit touché, valeur spécifique. (1) Ainsi ce revirement auroit été fort avantageux pour éteindre en peu de tems tous les *billets de l'état*, si le roi n'eût dû naturellement reprendre la nouvelle monnoie au prix où il l'avoit élevée. Cet inconvénient étoit prévu, & le plan du gouvernement étoit d'y suppléer en retirant insensiblement

(1) Il rendoit même moins, suivant les remontrances du parlement du 27 juin. Voici le paragraphe :

« Un particulier porte à la monnoie 125 marcs d'argent, qui font 5000 liv. à raison de 40 liv. le marc, & 2000 liv. en billets de l'état : il reçoit 7000 liv. en espèces nouvelles, qui ne pèsent que 116 marcs d'argent : en sorte qu'il perd neuf marcs sur les 125 qu'il a portés, & la totalité de ses billets de l'état. »

blement tout le numéraire & en y substituant du papier. Afin d'y parvenir, on employa divers moyens qui furent de tenir les monnoies dans une agitation & une incertitude continuelles, au point de décréditer l'argent & d'inspirer la plus grande confiance aux billets de banque & aux actions de la compagnie d'occident, par une préférence marquée & une circulation étonnante de leurs effets [*mai 1716 & août 1717*]; car ces deux établissemens nouveaux, quoique séparés en apparence, mais formés pour le même objet & dirigés par la même main, devoient contribuer également aux vues, au progrès & au maintien du systême dont ils étoient le germe, qui ne tarda pas à se développer, comme nous le verrons bientôt.

Le parlement, qui ne se doutoit de rien, commença d'ouvrir les yeux lorsqu'il s'aperçut qu'on évitoit de lui donner connoissance des opérations du ministère, & qu'on se contentoit de faire enrégistrer à la cour des monnoies l'édit important [*11 mai*] ordonnant une refonte générale & une augmentation considérable dans les especes. Fier du droit des remontrances qui lui avoit été rendu & de l'espece de victoire qu'il avoit remporté sur le conseil de régence, dont M. le duc d'Orléans avoit déchiré l'arrêt peu favorable aux droits honorifiques (1) de cette cour, il se persuada que sa réclamation seroit efficace & agit en conséquence. Le public lui auroit sans doute su gré de son zèle, si l'humeur de cette compagnie de voir M. d'Aguesseau exilé n'y eût contribué beaucoup; car presque toujours ses démarches les plus patriotiques en apparence, sont mues par quelque ressort particulier qu'on découvre tôt ou tard. Quoi qu'il en soit, elle commença par renouveler ces célèbres arrêts d'union, employés dans des tems orageux. Elle invita la chambre des compres, la cour des aides & celle des monnoies à envoyer des députés, afin de concourir aux

(1) On verra ci-après ce que c'étoit que cet arrêt, rendu en faveur des ducs.

moyens les plus efficaces pour le bien public. Elle ordonna qu'en attendant l'effet de ces invitations, le corps des marchands & les banquiers seroient ouïs incessamment. Le régent, furieux de la résistance qui se préparoit, employa le secours, mis depuis si souvent en usage, de lettres de cachet défendant aux cours de délibérer sur les réquisitions faites ou à faire de la part du parlement.

Celui-ci ne se découragea pas, & ayant fait des représentations infructueuses [18 juin], il arrêta des remontrances par écrit, & provisoirement rendit un arrêt, qui suspendoit l'exécution de l'édit jusqu'à ce qu'il eût plu au roi d'y faire droit. Cet arrêt fut cassé [20 juin] par un autre du conseil d'état, auquel le parlement n'eut aucun égard : il ne voulut pas même le lire, non plus qu'une lettre de cachet que les gens du roi avoient laissée sur le bureau, & ordonna de *plus fort* que le sien seroit exécuté. Il fallut investir de gardes la cour des monnoies, & la force empêcha la loi de prévaloir. Le régent n'en écouta pas moins ses itératives. Il lui fallut essayer encore celles des autres cours, & c'est dans un de ces momens qu'on cite un trait remarquable, qui prouve combien le sang-froid dans un homme en place est utile quelquefois pour faire rentrer l'autorité en elle-même. Un jour, le duc d'Orléans, fatigué de tant de contrariétés, répondit au magistrat qui lui parloit, de ce ton grenadier qu'il se permettoit quelquefois dans la fougue de sa colere. (1) Le représentant de sa compagnie, sans

(1) *Allez vous faire f. . . .* Voici ce qu'on lit dans la *Requête de la noblesse*, trouvée dans les papiers du prince de Cellamare.

« L'unique compagnie du royaume (le parlement)
 » qui ait la liberté de parler ; cette compagnie, dans
 » laquelle on a reconnu le pouvoir de décerner la ré-
 » gence, à laquelle on a promis publiquement qu'on ne
 » vouloit être maître que des seules graces, & que la
 » résolution des affaires seroit prise à la pluralité des
 » voix, non - seulement on ne l'écoute pas, mais la
 » pudeur empêche de répéter à V. M. les termes égale-
 » ment honteux & injurieux dans lesquels on a répondu,

se déconcerter, lui replique : *Votre Altesse ordonne-t-elle qu'on fasse registre de la réponse ?* Ce prince, que cette gravité ramène à lui, change de langage & s'exprime avec la dignité qui lui convient.

La fermentation ne faisoit que s'accroître, & le parlement se permit d'autres démarches d'autant plus frappantes, que depuis long-tems il n'en avoit fait de cette espece. Il s'assembla extraordinairement ; il ordonna qu'on manderait le prévôt des marchands & les échevins, pour s'enquérir en quel état étoient les paiemens des rentes, & si l'on continuoit d'y appliquer avec exactitude les quatre sols pour livre. Il fit plus : il prit en considération la banque dont Law étoit le chef, & examina s'il convenoit que les deniers royaux fussent maniés par un étranger. [12 août.] Sur quoi il publia un arrêt qui, resserrant la banque dans les termes de son établissement, défendoit à son chef de s'immiscer en rien dans les deniers royaux, ainsi qu'à tous étrangers, même naturalisés, & rendit respectivement garans & responsables d'iceux tous les officiers comptables qui les auroient convertis en billets de banque. Il fit délivrer au procureur-général une commission, pour veiller aux contraventions qui pourroient être faites audit arrêt. Il ne permit pas que tout ce qui se confignoit ou se payoit au palais, soit au greffe, ou dans les autres bureaux, fut reçu autrement qu'en vieilles especes. Enfin, il décréta d'ajournement personnel ce même Law, qui avoit pris le plus grand ascendant sur l'esprit du régent.

Une conduite pareille devoit nécessairement amener un lit de justice, qui eut lieu au palais des Tuileries. [26 août.] Le parlement, en robes rouges, s'y rendit à pied au nombre de 165 membres, ayant à leur tête le président Novion. On y fit reconnoître d'abord M. d'Argenson pour garde-des-sceaux & pour vice-chancelier.

» lorsqu'on a parlé aux gens du roi en particulier. Les
 » registres du parlement en feront foi jusqu'à la posté-
 » rité la plus reculée. »

Ensuite il fit un discours extrêmement violent contre messieurs, où il leur reprochoit de porter leurs entreprises jusqu'à prétendre que le roi ne peut rien sans l'aveu de son parlement, & que le parlement n'a pas besoin de l'ordre & du consentement de S. M. pour ordonner ce qu'il lui plaît. Ce discours fut suivi d'un édit, portant injonction à cette cour, de se borner à rendre la justice aux sujets du roi, sans se mêler en aucune façon des affaires d'état ou de finance, avec défense de faire aucunes remontrances à cet égard.

Ce coup fulminant pour le parlement fut suivi d'un autre qui acheva de l'aterrer. On fut que dans la séance du lendemain, où, suivant son usage toujours constant & toujours inutile, il fit des protestations contre ce qui s'étoit passé, quelques membres avoient opiné avec beaucoup de chaleur, & même s'étoient permis des réflexions odieuses sur la conservation de la personne du roi, à l'occasion de la disgrâce du duc du Maine, dont nous parlerons bientôt. Dès la nuit, le président de Blamont & MM. Feydeau de Galande & de Saint-Martin, conseillers, furent enlevés & conduits en exil. En vain leur compagnie, qui naguere avoit laissé enlever sans murmure cinq membres de la haute noblesse, redemanda-t-elle les siens : on lui répondit que ces affaires étoient affaires d'état, qui exigeoient le silence & le secret : en vain suspendit-elle ses fonctions & députa-t-elle aux familles des exilés pour les complimenter ; on ne fit point d'attention aux complimens, mais on lui intima l'ordre de continuer ses fonctions, & elle fut obligée de ployer pour ravoit ses membres, qu'elle n'obtint que trois mois après.

A toute cette conduite du parlement, qui jusques-là auroit été admirable & produit les meilleurs effets en renversant la banque & ses suites funestes, il ne manquait qu'une chose ; c'étoit de se ressouvenir que dans des occasions de cette importance il ne peut rien par lui-même ; il doit rester dans un état purement passif, & se borner à demander l'assemblée des ordres dont il est

l'organe , seulement pour réclamer contre les infractions qui pourroient être faites à leurs droits. Mais son orgueil se refuse toujours à un pareil aveu , & son impuissance le force tôt ou tard à céder à l'autorité coactive ; c'est ce qui arriva. Le duc d'Orléans ayant reconnu par cet essai les dispositions soumises & respectueuses où étoit la nation , ne craignit plus rien ; il entreprit & exécuta plus qu'aucun roi n'avoit fait. Dans ce même lit de justice , le parlement avoit reçu une autre mortification plus sensible en quelque sorte , en ce qu'elle bleffoit son étiquette dont il est si jaloux , ou plutôt anéantissoit une prétention qu'il avoit élevée contre les ducs & pairs.

Ceux-ci n'étant pas dans le cas de paroître au palais durant le long règne de Louis XIV , le monarque mort , le parlement fixa le cérémonial qui auroit lieu à son assemblée concernant la régence , & arrêta que les suffrages des ducs & pairs ne seroient pas comptés , s'ils ne les donnoient debout & découverts. Les ducs & pairs avoient obtenu l'année suivante , du conseil de régence , une décision favorable , savoir , que lorsqu'il seroit question d'affaires de droit public , le parlement seroit obligé d'appeller les pairs , & de faire mention de leur présence dans ses arrêts , par ces mots : *la cour suffisamment garnie de pairs* ; que lorsqu'il s'agiroit d'affaires relatives à eux , on ne pourroit rien décider sans les convoquer ; que l'arrêt en question seroit regardé comme non venu , & que les pairs , en opinant , auroient le même droit que les présidens. Mais le duc d'Orléans , qui , dans ce tems-là vouloit ménager le parlement , fit retirer l'arrêt du conseil de régence. Cette fois-ci , au contraire , il fit enrégistrer une déclaration , qui rendoit aux ducs & pairs le rang & les prérogatives dont ils avoient cessé de jouir ; ce qui vouloit dire qu'ils étoient rétablis dans le droit de préséance sur les présidens à mortier , & de donner leurs avis avant eux , dans la même posture & situation.

Le duc du Maine , que , durant cette querelle , on soupçonnoit d'être ligué secrètement avec le parlement ,

pour se rétablir & satisfaire réciproquement leur ambition, n'en recueillit que de la honte. On publia une autre déclaration, qui restreignoit les princes légitimés au rang de leur pairie, excepté le comte de Toulouse, à qui, en vertu de ses services & de ses éminentes qualités, elle conservoit celui dont il avoit joui jusqu'alors : & comme si cette dégradation n'étoit pas une punition suffisante, le duc du Maine fut aussi dépouillé de la surintendance de l'éducation du roi ; & sur les représentations du duc de Bourbon, elle lui fut confiée.

La dispute des pairs avec le parlement étoit née de prétentions beaucoup plus grandes qu'ils avoient. Ils cherchoient en quelque sorte à concentrer en eux tout l'ordre de la noblesse ; du moins, au commencement du regne ils avoient voulu se mettre à la tête, & se présenter au nouveau roi, comme bien supérieurs à elle. Ils firent paroître des écrits, où l'on lut avec indignation qu'il appartient aux pairs de décider sur les différends de la succession à la couronne & des régences ; que c'est aux pairs à régler les affaires importantes de l'état ; que les pairs sont les juges naturels & les chefs de la noblesse ; qu'ils sont fort élevés au-dessus d'elle ; qu'ils en forment un ordre distinct & séparé ; que le droit de représenter au sacre du roi les anciens pairs est une prérogative qui n'est due, après les princes du sang, qu'aux pairs de France.

La noblesse justement choquée de ces assertions injurieuses & dénuées de fondement, se dispoisoit à réclamer. Déjà plusieurs de ses membres, les plus anciens & les plus qualifiés (1), avoient présenté une requête très-vive, où, se plaignant que les pairs affectassent en quelque sorte de s'affiniler aux princes du sang, ils supplioient le roi d'ordonner qu'ils se renfermèrent à l'avenir dans la jouissance des droits que leur reconnoît

(1) Le comte de Châtillon, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit ; le marquis de Listenai, chevalier de la Toison d'or ; le marquis de Conflans ; les comtes de Laval, de Mailly, de Hautefort, de Montmorency, &c.

l'édit de 1711. Mais on arrêta cette ligue par un arrêt du conseil, où l'on déclara que, sans vouloir nuire aux droits, privilèges & prérogatives de la noblesse, qu'on y prétend maintenir, comme le corps qui faisoit la principale force de l'état, on ne pouvoit tolérer une association contraire à l'ordre public; qu'elle ne devoit ni faire corps, ni signer des requêtes en commun sans la permission expresse du roi, dont l'affection étoit pour elle un titre plus assuré que toutes ses réclamations. Ces étranges maximes, regardées depuis par les défenseurs de l'autorité royale, comme incontestables, auroient pu alors souffrir beaucoup de contradiction; mais les complimens qui les accompagnoient les firent passer & la noblesse parut les approuver par son silence & sa tranquillité.

Le parlement avoit poussé les choses plus loin: il avoit publié un mémoire (1) où, après avoir établi ses prétentions, il examinoit l'origine de la plupart des ducs & pairs, & faisoit voir que leurs familles étoient nouvelles, & qu'elles s'étoient entées sur les anciennes, dont elles avoient pris le nom. Les plus maltraités étoient les ducs de Luynes, de Noailles, de Gesvres & de Villeroy. Le premier, suivant cet écrit, tire son origine d'un mercier provençal; le second, d'un intendant de la vraie maison de Noailles, dont étoit le Captal de Budes, fameux rival de Bertrand du Guesclin. Les deux autres, parmi leurs ancêtres, non fort reculés, comptent deux notaires. Ce trait, en effet, étoit déjà connu par une anecdote du palais. A la réception du maréchal de Luxembourg au parlement, il y avoit une dispute au sujet de la préséance entre lui & messieurs de Gesvres & de Villeroy. L'avocat qui plaidoit sa cause, dit simplement: *il est bien étonnant, messieurs, que les descendants de deux notaires, qui ont autrefois signé le contrat de*

(1) Nous insérerons ci-après, entre les pièces pour servir à cette histoire, le *mémoire du parlement contre les ducs*: pièce fort rare, non imprimée. & que les ducs voudroient bien anéantir. Il sera coté sous le N°. II.

mariage du bisaïeul du maréchal de Luxembourg, lui disputent aujourd'hui la préséance ! ce qu'il justifia en montrant le contrat, signé Neuville & Potier.

Sous une régence aussi orageuse, où tous les partis étoient presque mécontents également & disposés à se réunir contre le duc d'Orléans, il eût été surprenant qu'il n'y eût pas eu quelque complot formé, pour changer l'administration & en supplanter le chef. Mais le singulier, c'est que le projet vint d'un monarque, qui lui-même à peine assis sur un trône étranger, dont son concurrent le regardoit comme usurpateur, loin de chercher à s'y affermir, cherchoit à se préparer les voies de rentrer sur un autre auquel il avoit renoncé. Telle étoit la position du roi d'Espagne, lorsque la conjuration du prince de Cellamare, son ambassadeur à la cour de France, fut dévoilée & prévenue par un hasard heureux.

S. A. R. en avoit bien reçu les premiers avis de Londres, mais si vagues, que jusques-là ils n'avoient servi qu'à l'inquiéter, sans que M. d'Argenson, son confident fidele, malgré toute sa dextérité, eût pu rien découvrir d'une trame ourdie avec tant de secret. Tout étoit prêt pour la réussite du projet, & l'on n'attendoit que les derniers ordres de la cour de Madrid.

L'abbé Porto-Carrero, l'agent du prince de Cellamare, alloit les chercher : il couroit la poste en chaise ; il versé auprès de Poitiers en passant un gué ; il témoigne une telle crainte de perdre sa malle, jusqu'à exposer sa vie pour la ravoir, qu'on la soupçonne contenir des papiers importans. On s'assure de sa personne, & l'on envoie la valise au régent. Elle renfermoit tous les papiers relatifs à l'entreprise : ce prince frémit à la vue du danger qu'il court. On arrêta l'ambassadeur de S. M. catholique, le duc & la duchesse du Maine, le prince de Dombes, le comte d'Eu, leurs enfans, & leurs principaux officiers. Plusieurs autres conjurés prennent la fuite. On trouve dans la liste des évêques, des magistrats, des seigneurs, des gens de tout état, dont on n'a jamais bien su le total, parce que l'abbé Dubois ayant commencé dans un

conseil de régence à lire les noms des conspirateurs , S. A. R. s'y opposa. Elle se contenta de dire qu'on auroit été bien étonné d'y voir ceux de gens qu'elle avoit comblé de biens. Elle poussa la grandeur d'ame jusqu'à ajouter qu'elle vouloit même leur épargner l'humiliation de demander grace , persuadée que cette conduite les feroit rentrer dans leur devoir. Au reste , M. le régent donna des ordres si précis & prit de si justes mesures , que tout resta tranquille , & qu'on ne connût la conspiration que par ce qu'il jugea à propos d'en publier pour se justifier. Tous les ordres de l'état se hâtèrent de le féliciter de cette heureuse découverte. Le cardinal de Noailles ne fut pas des derniers ; *monseigneur* , lui dit-il , *je viens offrir à V. A. R. deux épées , ma famille & mon clergé.* Sur quoi quelque malin observa qu'elles étoient aussi bonnes l'une que l'autre. Quand aux troupes , on entendit publiquement les officiers dire : *Tant que le duc d'Orléans parlera au nom du roi , nous lui obéirons ; s'il ne parloit qu'en son nom , nous verrions ce que nous avons à faire.*

Il paroît que l'objet principal étoit de se rendre maître de la personne du jeune roi & de celle du duc d'Orléans , sous prétexte que les jours de S. M. n'étoient point en sûreté , tant qu'ils seroient à la disposition d'un prince intéressé à les abrégier & capable de le faire ; de convoquer ensuite au nom de S. M. les états-généraux , afin d'y annuler tout ce qui avoit été fait depuis la mort de Louis XIV , sur-tout la cassation de son testament , le traité de la triple alliance & celui de la quadruple , (1) trop contraires aux intérêts de l'Espagne. (2) Mais il y en avoit un plus caché , qu'on n'auroit développé qu'après l'évé-

(1) La Hollande n'accéda cependant à ce traité entre la France , l'Empereur & l'Angleterre que le 16 février 1719.

(2) Par ce traité cependant l'Empereur consentoit de renoncer , tant pour lui que pour ses successeurs , à tous ses titres & droits sur l'Espagne ; mais on stipuloit pour celle-ci d'autres renonciations qui ne lui convenoient pas.

nement qui étoit , au cas de mort de Louis XV ou d'extinction de sa ligne , d'exclure la maison d'Orléans de la succession à la couronne , & de la destiner à un des enfans de S. M. catholique ; & pour rendre en quelque sorte la nation entiere complice de cette grande révolution , on avoit égard à ses gémissemens , on promettoit de rétablir les monnoies sur l'ancien pied , de détruire la banque , ou de la circonscrire dans ses premieres bornes ; en un mot , de redresser tous les griefs.

La détention d'un étranger revêtu d'un caractère aussi sacré que celui d'ambassadeur , étoit un attentat trop grand dans l'ordre politique , pour ne pas exiger de la cour de France une explication auprès de toutes les puissances. Afin de ne laisser aucun louché sur sa conduite , M. le régent rendit publiques deux lettres du prince de Cellamare. [19 décembre.] Il fit imprimer aussi des projets de lettres du roi d'Espagne au roi ; un manifeste à adresser aux états du royaume , capable de les faire soulever ; une requête qui seroit supposée présentée par eux à S. M. catholique & quelques autres papiers de cette importance. En outre , quoiqu'il affectât beaucoup de mépris pour ces écrits médités dans les ténèbres , & n'ayant aucun caractère d'autenticité , il ne dédaigna pas d'y répondre par une apologie de sa conduite & le développement de ses droits , sous le titre de *lettres de Filz-Moritz*. [1 janvier 1719.] Elles furent bientôt suivies d'un manifeste & d'une déclaration de guerre. Celle-ci paroissoit inévitable , car presque dans le même tems où l'on arrêtoit en France le prince de Cellamare , la cour d'Espagne , sans le savoir , & pour une autre cause , faisoit signifier au duc de Saint-Aignan , ambassadeur du roi très-chrétien , de sortir de Madrid dans vingt-quatre heures. Un pronostic de ce ministre sur le testament que venoit de faire S. M. catholique dans une maladie , passa pour la cause de sa disgrâce. Il dit en plaisantant que ce testament pourroit bien ne pas avoir plus d'exécution que celui de Louis XIV , en ce qu'on y laissoit la régence à la reise & au cardinal Alberoni.

Nous n'entrerons point dans les détails de cette guerre qui dura un an (1), & dont le résultat fut d'assembler un congrès à Cambrai, pour terminer tous les différends. Nous observons seulement que ce congrès n'eut lieu que quatre ans après ; qu'il dura quinze mois, & qu'il n'émana des conférences de tant de grands politiques assemblés, qu'un réglemeut sur le cérémonial fixé entre les ministres, conformément au plan arrêté à celui d'Utrecht.

La disgrâce du cardinal Alberoni fut le sceau de la paix. Cet ambitieux, de particulier très-obscur, devenu ministre, & de simple curé, prince de l'église, d'un génie vaste, inquiet & ardent, avoit formé le dessein incroyable de relever tout-à-coup l'Espagne de l'épuisement où l'avoit réduite la guerre de la succession ; de donner un nouveau ressort à la nation abâtardie ; de rendre Philippe V un roi conquérant, & de lui faire jouer le premier rôle en Europe. Il ne vouloit à la fois rien moins que réunir aux états de son maître ceux d'Italie, humilier ainsi l'empereur & borner sa puissance, & pour empêcher la France & l'Angleterre de lui donner l'assistance stipulée par le traité de la quadruple alliance, il avoit imaginé de causer une diversion dans le premier royaume,

(1) L'accession du roi d'Espagne au traité de la quadruple alliance fut signée à La Haye par le marquis de Berettri-Landi, son ministre, le 17 février 1720. Il parut céder aux sollicitations de la Hollande qui, elle-même, avoit éludé de remplir les conditions du traité, en ne joignant pas ses troupes à celles des autres puissances contractantes. Ce fut à l'occasion de cette sage & adroite temporisation de LL HH PP. que cet ambassadeur fit frapper une médaille, qui parut fort ingénieuse. D'un côté, on y voyoit un char à trois roues, portant les hérauts d'Autriche, d'Orléans & d'Angleterre, tous trois tendant la main à la Hollande assise sur son lion, tenant d'une main le symbole de la liberté & de l'autre la quatrième roue, qu'elle refusoit constamment de joindre aux trois autres. On y lisoit ces mots : *Sistit ad hoc quartâ deficiente rotâ.* Au revers étoient ces paroles : *Fœdus quadruplex imperfectum Republicâ Batavâ fortiter prudenterque cunctante.*

par la conspiration qu'on a vue , & dans le second, en y faisant passer le prétendant. Sans doute, s'il eût réusé dans son plan , on n'eût pas manqué de l'assimilier aux plus habiles politiques ; il eût été le Richelieu de l'Espagne : mais il échoua , & l'on ne vit plus en lui qu'un brouillon , un étourdi , un factieux superficiel & sans combinaisons. Il fut sacrifié , & presque la seule victime de tant d'intrigues , de complots & de troubles dont il vouloit agiter l'Europe. (26 mars 1720.) Il n'y eut qu'en Bretagne , où quatre gentilhommes payerent de leur tête leur trop grande facilité à entrer dans les vues du cardinal. On observa dans l'un d'eux , nommé Poncelec , cette fatalité qui semble nous pousser malgré nous à notre destinée. Trente-trois des conjurés , tous gens de condition , s'étoient sauvés : celui-là , déjà embarqué sur le vaisseau Espagnol , eut peur de la mer , se fit ramener à terre , fut pris , & déclara lâchement ses complices.

Chez une nation différente , & dans un autre siècle , cette conspiration auroit fait couler des flots de sang , & sur-tout causé bien des tortures pour en découvrir jusqu'aux moindres traces. L'esprit philosophique du régent lui fit concevoir que la clémence lui réussiroit mieux que les bourreaux (1). Ce principe , très-sage dans la circonstance , souvent foiblesse dans d'autres cas , devint l'unique du regne de Louis XV , où , par un contraste étonnant , on vit le despotisme le plus absolu , joint à l'impunité la plus révoltante. Au reste , le délire épidémique qui faisoit tourner alors toutes les têtes , empêcha qu'un tel effet ne produisît même la sensation

(1) On cite à cette occasion un trait qui peint son ame. « Le chevalier de Menilles , qui avoit été impliqué dans la conjuration d'Espagne , fut mis en prison : mais tout son crime étoit de n'avoir point trahi ceux qui lui avoient donné leur confiance. Un marquis de Menilles , d'une autre famille , alla trouver le duc d'Orléans , pour l'assurer qu'il n'étoit ni parent ni ami du chevalier. *Tant pis pour vous*, répondit le régent, *le chevalier de Menilles est un fort galant homme.* »

qu'il devoit causer ; on ne s'en entretint pas plus que d'une nouvelle ordinaire. La guerre & la paix n'intéressent pas davantage. On étoit dans le fort du système, qu'il est tems de développer, comme une époque unique, & dont les fastes de la monarchie n'offrent aucun exemple. Voyons successivement quel en étoit l'auteur & le but ; quels en furent les moyens & le résultat.

Jean Law étoit Ecoffois, fils d'un orfèvre d'Edimbourg. Jamais homme ne posséda en un degré aussi parfait l'esprit de calcul & de combinaison ; il suivit son talent & son goût. Il étudia profondément tout ce qui concernoit les banques ; les loteries, les compagnies de commerce de Londres, les moyens de les soutenir, d'animer l'espérance & la confiance du public, de le tenir en haleine & d'accélérer son mouvement. Il en pénétra les secrets les plus intimes ; il tira encore plus de connoissances de la nouvelle compagnie établie par M. Harley, comte d'Oxford, pour acquitter les dettes de l'état. Ayant ensuite obtenu un emploi de secrétaire auprès de quelque agent du résident en Hollande, il s'instruisit sur les lieux de la fameuse banque d'Amsterdam, de son capital, de son produit, de ses ressources, des comptes que les particuliers avoient sur elle, des variations, de l'intérêt, de la manière de le faire hausser & baisser pour retirer ses fonds, pour les distribuer & les répandre, de l'ordre qu'elle tenoit dans ses registres, & dans ses bureaux, de ses dépenses même, & de la forme de son administration. A force de réfléchir sur ces renseignemens acquis, & de combiner tant d'idées différentes, il en forma un système admirable pour l'ordre & l'enchaînement de la multitude des opérations qui le composoient : système qui étoit fondé pour le moins autant sur la connoissance du cœur humain que sur la science des nombres ; mais dont la bonne-foi, l'équité, l'humanité étoient absolument exclues, pour y substituer la perfidie, l'injustice, la violence & la cruauté. Aussi le malheureux étoit-il sans mœurs & sans religion. Ayant tué ou assassiné un homme, il fut obligé de se sauver de

la Grande-Bretagne; il emmena une femme mariée, avec laquelle il vécut plusieurs années comme avec son épouse légitime. Il étoit d'une avidité insatiable; & c'est à la fatisfaire qu'il fit concourir ses vastes combinaisons. Dans l'épuisement où la guerre avoit réduit toutes les puissances de l'Europe, il prévint qu'elles devoient nécessairement travailler à rétablir leurs finances, & il conçut plus que jamais l'espérance de réussir par l'appât de son système, propre à séduire celle qui préféreroit le moyen de se libérer le plus prompt au plus honnête. Son plan n'avoit donc pour objet ni le commerce, ni la facilité de lever les impôts sans les diminuer, ni le retranchement des dépenses, ni la culture des terres, ni la consommation des denrées, ni même la circulation des espèces. Il l'avoit dressé pour qu'un souverain pût payer ses dettes, non-seulement sans que ses prodigalités ni son luxe en souffrissent, mais encore en attirant à lui l'or & l'argent de ses sujets; & l'illusion devoit être telle, que ceux-ci le donnassent volontiers; c'est peu dire, le portassent avec empressement, demandant avec fureur qu'on le reçût, regardassent comme une grâce d'être préférés, & qu'à leur réveil ils ne pussent s'en prendre qu'à leur avidité, quand ils se verroient dépouillés. Projet effrayant pour l'esprit humain, & que tout autre que ce génie intrépide eût rejeté comme une chimère, s'il s'étoit présenté à lui.

Il consistoit en une banque, dont le fonds réel seroit les revenus de l'état, & le fonds accessoire quelque commerce inconnu. Ce bénéfice pouvant croître suivant l'imagination, devoit merveilleusement exciter les joueurs qui voudroient y participer, au moyen d'actions qu'on créeroit successivement en proportion de leur ardeur.

En effet, ces actions, d'abord en petit nombre, ne pouvoient par leur rareté & la rapidité de leur circulation, manquer d'acquiescer un prix énorme; ce qui donneroît la facilité & produiroit même la nécessité d'en fabriquer d'autres, & à un taux plus élevé.

Ce nouveau papier , décréditant l'ancien , ce seroit un excellent véhicule pour son débit , puisqu'on prendroit l'ancien au pair , mais toujours en certaine mesure avec de l'argent.

Afin d'engager à se défaire de celui-ci , on rendroit par de fréquens changemens , sa valeur incertaine ; on seroit ainsi craindre aux possesseurs qu'il ne déperît entre leurs mains. Quand il seroit haut on voudroit , pour s'en assurer le bénéfice , le convertir en actions : quand il baisseroit , on appréhenderoit qu'il ne baissât encore plus.

La banque , au contraire , effectueroit tous ses paiemens en billets , dont la valeur invariable perpétueroit la confiance & les rendroit plus commercables & préférables aux especes.

Le décri de l'argent en seroit réduire l'intérêt , & le prince profiteroit de cette réduction pour faire des emprunts & s'acquitter ainsi d'une partie de ses dettes sans rien déboursier ; car les particuliers , ne sachant qu'en faire , le lui reporteroient.

Si l'on cherche à l'employer à des acquisitions plus solides , les terres , les denrées , les marchandises augmentent , & conséquemment la recette des impôts & des droits.

Par ce phantôme de fortune éblouissant , presque tous les yeux , les différentes classes de citoyens , dans le desir d'y participer , s'intéresseront à la conservation de la banque , d'autant plus que nombre de particuliers , plus heureux ou plus adroits , faisant nécessairement des gains énormes , irriteront la cupidité générale , à peu près comme un gros lot à la loterie soutient l'espoir des pontes dont , à l'exception de quelques-unes cependant , la multitude doit perdre. Or , quelle concurrence ne seroit-ce pas ici , où chacun auroit la certitude de gagner , par des dividendes augmentés à propos ?

Que cette erreur s'entretienne seulement quelques années , & le souverain aura éteint toutes ses créances & attiré dans ses coffres la plus grande partie du numéraire de son royaume & même de l'étranger.

Tels étoient les axiomes & les corollaires du système de Law : théorie infernale , sans doute , déduite d'après les faits , & qu'il n'avoit pas osé envisager de sang-froid dans toute son horreur ; disons tout , qu'il n'étoit pas même concevable ; mais M. le régent & lui , entraînés malgré eux par la rapidité du mouvement de cette machine politique , furent obligés de se laisser aller à son impulsion , jusqu'à ce qu'elle se brisât de ses propres efforts.

Quoi qu'il en soit , l'auteur de ce plan , plus ou moins approfondi , relativement à ses suites , sentant qu'il ne pouvoit s'exécuter que dans un état où le souverain auroit une autorité absolue , regarda la France comme le royaume le plus propre à l'exercer. D'ailleurs il en connoissoit le peuple , ami des nouveautés , les adoptant aveuglément & s'y livrant avec fureur. On assure qu'il le proposa d'abord à Louis XIV , qui , malgré le besoin qu'il en avoit , sur la seule exposition le rejera avec une espèce d'exécration. Il ne se rebuta pas & le reproduisit sous le duc d'Orléans. Ce prince , plus décidé , plus entreprenant , & , sans contredit , moins scrupuleux , l'envisagea comme très-utile à ses vues : il vouloit profiter du peu de tems qu'il avoit à gouverner , pour remédier aux maux de l'état , qui exigeoient une crise nécessaire. Il adopta celle-ci ; il s'étourdit sur la violence de la convulsion qu'il lui préparoit , & se flatta que son génie en arrêteroit l'effet dès qu'il deviendrait trop funeste. Cependant comme il n'étoit pas le maître absolu , & qu'il avoit beaucoup de ménagemens à garder , il ne l'adopta que lentement & par degrés.

Il se contenta d'abord de permettre à Law d'établir une banque , afin d'accoutumer peu à peu les peuples à ce nom & à cet établissement. Il fut présenté sous un point de vue d'utilité publique , & il auroit eu réellement des avantages très-grands , s'il eût été borné aux fonctions de son édit de création.

L'année suivante , pour donner à la banque un crédit qui répondit aux entreprises plus étendues qu'elle devoit

fermer, arrêt du conseil (10 avril 1717) qui ordonne à tous ceux qui ont le maniement des deniers royaux, de recevoir & même d'acquitter sans escompte les billets. Par cet arrêt plein d'artifice, sous une apparence de simplicité, on faisoit de la banque le dépôt de tous les revenus du roi. C'étoit le premier pas vers la fortune idéale qu'elle devoit faire: elle assigna sur-le-champ sept & demi pour cent d'intérêt.

Quelque tems après (août & décembre 1717), création d'une compagnie de commerce, sous le nom d'*Occident* ou du *Mississipi*. Son objet étoit la plantation & culture des colonies françoises de l'Amérique septentrionale. Le roi donnoit à cette compagnie toutes les terres de la Louisiane; & permettoit aux François, comme aux étrangers, de s'y intéresser, en prenant des actions, dont on pourroit fournir en partie la valeur en billets de l'état, qui perdoient jusqu'à 50 & 60. pour 100 sur la place. Le moyen de résister à cette amorce, d'autant mieux qu'on peignoit ce pays comme un Pérou, plus fécond en or que celui des Espagnols! Le parlement même y fut pris & enrégistra sans difficulté. Il ne voyoit encore dans tout cela rien qui ne pût être utile à l'état.

En 1718, nouveaux progrès de la banque. Elle étoit annoncée *banque royale*, par une déclaration de S. M. (4 décembre), qui porte que le roi a remboursé en argent aux actionnaires d'icelle, les capitaux qu'ils n'avoient payé qu'en billets de l'état, & que ces capitaux avoient été convertis en actions de la compagnie d'occident; enfin, qu'il est devenu seul propriétaire de toutes les actions de la banque. Le Sr. Law en étoit nommé directeur, sous l'autorité de S. M. & les ordres du régent.

Il résulta trois choses de cette déclaration: l'une, que le monarque, transformé ainsi en banquier universel de son royaume, toute la France, les grands seigneurs & les princes, toujours singes du maître, ne rougirent point de faire le même métier, de devenir financiers,

agioteurs , la seconde , que le public frappé que le roi achetât 500 livres d'especes ces actions de banque , n'ayant coûté dans l'origine que 500 livres de billets de l'état ; c'est-à-dire , vu leur discrédit , environ 170 livres en valeur réelle , en conçut une grande opinion & encherit à l'envi pour en avoir : la dernière , que les actions de la compagnie d'occident , préférées par les croupiers de la banque à leur remboursement en especes , furent jugées une excellente acquisition ; en sorte que leur hausse monta parallèlement à celle des actions de la banque.

Le parlement , depuis le lit de justice précédent , avoit ouvert les yeux & ne s'étoit plus mêlé des affaires de finance. Dans un autre tems , le défaut de forme légale pour l'enregistrement à cette cour , auroit alarmé les Parisiens ; mais le vertige étoit tel , qu'ils ne voyoient plus que ce phantôme de fortune qui les séduisoit & se réalisoit à leurs regards. Il gagna bientôt les provinces , & pour satisfaire aux desirs des amateurs , [27 déc. 1718] on créa , par arrêt du conseil , des bureaux particuliers de banque dans les villes de Lyon , la Rochelle , Tours , Orléans & Amiens. On n'osa en établir dans les villes de parlement , parce qu'on prévint l'opposition de ces compagnies. On en pressentit d'autres , & comme elles parurent ne s'en pas soucier , on craignit de les mécontenter & d'occasionner de leur part une réclamation capable de dissiper l'erreur générale. Lille , Marseille , Nantes , Saint - Malo , Bayonne , se distinguèrent par cette sage exclusion.

Le même arrêt du conseil portoit défenses de faire aucun paiement en argent au-dessus de 600 liv. ; & par une clause qui gênoit le commerce jusques dans ses détails & caractérisoit la petitesse des vues & des moyens du législateur , les especes de billon & monnoies de cuivre ne pouvoient être données & reçues dans les marchés au-dessus de six livres , si ce n'étoit pour les appoints. L'objet visible de cette disposition étoit de rendre les billets de banque plus nécessaires , & d'en forcer ainsi la circulation & multiplication.

En effet, il fut bientôt ordonné une fabrication de cent millions de billets de banque, *lesquels* ; disoit l'arrêt du conseil [22 avril 1719], ne pourront être sujets à aucune diminution comme les especes , attendu que la circulation des billets de banque est plus utile aux sujets du roi que celle des especes d'or & d'argent , & qu'ils méritent une protection particuliere, par préférence aux monnoies faites des matieres apportées des pays étrangers.

Quelques mois après , il y eut des défenses [21 déc.] de faire des paiemens au-dessus de 10 liv. en argent & au-dessus de 300 liv. en or. Ainsi l'or & l'argent avilis de ces diminutions successives annoncées [arrêt du 23 sept.] étoient en quelque sorte proscrits & hors du commerce par cet arrêt. On étoit donc forcé de porter son numéraire à la banque & de l'échanger pour du papier. On y couroit en foule , on conjuroit , on supplioit les commis de recevoir ses especes , & l'on se croyoit heureux quand on étoit exaucé. Sur quoi un plaissant s'écria spirituellement aux plus pressés : *Eh , messieurs , ne craignez point que votre argent vous reste , on vous le prendra tout.* Des particuliers se mêloient de ce commerce , ils suppléoiient à la banque , & comme on vouloit des billets à toute force & qu'on appréhendoit d'en manquer , on préféroit , pour être expédié , de perdre trois & quatre pour cent sur l'argent. En un mot , on faisoit à l'égard de ce dernier , ce qu'on pratique pour une lettre de change ; on l'escomptoit.

Tant de trésors versés dans ce dépôt public , devoient le rendre inépuisable. Cependant la banque tarissoit ; il y avoit ce que M. le régent appelloit des *opiniâtres* , c'est-à-dire , des gens qui ne pouvoient se persuader que le papier valoit mieux que l'argent , & qui alloient continuellement réaliser le premier. Pour attaquer ceux-ci , on réduisit l'intérêt de l'argent jusqu'à trois & demi , à deux & demi , & à deux pour cent : on tint les monnoies dans une variation continuelle , tantôt en les diminuant , tantôt en les augmentant , par une foule d'arrêts qui se contredisoient dans leurs dispositions , comme dans les

causes exprimées par les préambules , & ce délire de la législation produisit l'effet qu'on desiroit , celui de renverser tellement tous les principes , d'offusquer toutes les lumieres , de changer toutes les notions , que ne sachant plus à quoi s'en tenir , on se laissoit aller à l'impulsion du gouvernement.

Ce fut dans cette anxiété générale des esprits [1720] qu'il mit le comble à l'abus de son autorité , par une violence monstrueuse , & qui fera sans doute occuper le premier rang à M. le régent , entre les despotes les plus experts en tortures politiques. On poussa la frénésie jusqu'à rendre arrêt du conseil [27 février] , défendant à toute personne , & même à toute communauté , séculière ou régulière , de garder plus de 500 liv. en argent monnoyé. Le motif d'une telle barbarie étoit la supposition de douze cents millions d'espèces dans le royaume en stagnation , par l'avidité de gens qui , ayant fait de grandes fortunes , accumuloient & thésaurisoient sans relâche. La peine n'étoit point celle de mort , comme Law l'auroit voulu ; mais , outre une amende forte , la confiscation des sommes trouvées ; il encourageoit la délation , en promettant au dénonciateur le tiers de la confiscation , & autorisoit des perquisitions odieuses , en enjoignant aux officiers de justice de faire toutes les visites qu'exigeroient d'eux les directeurs de la banque. Enfin , il restreignoit encore l'usage de l'argent , en défendant de faire aucun paiement au-dessus de 100 liv. qu'en papier.

Il faut en convenir cependant , le duc d'Orléans n'étoit pas cruel ; il vouloit effrayer plutôt que tourmenter. Afin de mieux réussir , on fit jouer , suivant ses ordres , par des gens affidés , la comédie de se laisser surprendre dans le cas des défenses. On sévit contr'eux , on les emprisonna , & on les récompensa en secret de leur connivence. En effet , ces exemples intimiderent. Les dupes (c'est ainsi qu'on les appelloit au Palais-Royal , où les matieres les plus graves se traitoient avec des bons-mots) se hâterent d'obéir ; tout l'argent en dépôt chez

les notaires , aux consignations & autres lieux publics , fut converti en papier. Les courtisans , toujours esclaves des volontés du maître , se prêterent sans murmure à celle du souverain , & ceux qui n'étoient pas bien auprès du régent , redoutant sa vengeance , s'y conformerent également. Le chancelier de Pontchartrain , retiré alors à l'institut , envoya à la banque 57000 louis , valant en ce moment 72 liv. piece. Cette capture divertit autant S. A. R. que la conduite d'un autre magistrat dût la chagriner.

Le président Lambert de Vermon se présente au duc d'Orléans , & lui dit qu'il vient nommer un homme ayant 500,000 liv. en or. S. A. R. recule de surprise & d'horreur : *Ah , monsieur le président , s'écrie-t-elle avec son énergie ordinaire , quel f.... métier faites-vous là ?* Il replique : *Mais , monseigneur , j'obéis à la loi ; c'est elle que vous qualifiez de la sorte indirectement. Au surplus , que V. A. R. se rassure & me rende plus de justice ; c'est moi-même que je viens dénoncer , dans l'espoir d'avoir la liberté de conserver au moins une partie de cette somme , que je préfère à tous les billets de banque.*

On aimera , sans doute , mieux la conduite plus noble & plus ferme du premier président de la chambre des comptes , qui répondit aux inquisiteurs : « Je vous déclare » que j'ai 500,000 liv. en or ; ils sont pour le service du » roi , & je n'ai de compte à rendre qu'à S. M. , lorsqu'elle sera majeure. »

Au reste , ces vexations & cette tyrannie n'auroient pu produire l'effet désiré , si l'on n'eût eu l'adresse de fournir un débouché à ce papier , dont on inondoit la France , en le convertissant en un autre plus précieux , qui étoit ces actions de la compagnie d'occident , dont le bénéfice devoit augmenter tous les jours par les réunions qu'on y faisoit.

Elle avoit acquis , en 1718 , le privilege & les effets de la compagnie du Sénégal & de la traite des negres ; on lui avoit réuni ensuite celle de la Chine & des Indes orientales , en lui abandonnant les terres , isles , forts , magasins , habitations , munitions & vaisseaux qui avoient

appartenu à cette compagnie. Elle avoit été nommée & qualifiée *Compagnie des Indes*. Elle étoit devenue adjudicatrice de la ferme du tabac : le roi lui avoit cédé le bénéfice sur les monnoies ; on avoit réfilé en sa faveur le bail des fermes générales , & supprimé les offices de receveurs - généraux des finances. En un mot , dans la dernière assemblée (1), on lui avoit fait envisager une masse de 120 millions de profit , donnant 40 pour cent de dividende à chaque action pour l'année suivante. Ce fut alors qu'on ne craignit point de découvrir son origine commune avec la banque , en refondant ensemble ces deux filles monstrueuses d'un même pere , de ce Law qui venoit d'être nommé contrôleur-général des finances. Il avoit auparavant fait abjuration [5 janvier] par les soins de l'abbé de Tencin , ce qui donna lieu à l'épigramme suivante :

Foin de ton zele séraphique ,
Malheureux abbé de Tencin ;
Depuis que Law est catholique ,
Tout le royaume est capucin !

Cette plaisanterie qui n'étoit que trop vraie , n'empêcha pas la frénésie générale de l'agiotage de s'accroître au point qu'au moment de la jonction des deux compagnies , celle des Indes avoit engendré six cents mille actions , montant à 1,977,500,000 de capital primitif , dont le jeu en fit porter les prix si excessivement haut , que leur masse est regardée , par un habile calculateur , (2) comme représentant jusqu'à six milliards dans l'opinion.

Il y a toujours , dans ces tems de crise , des gens assez

(1) Tenue le 30 décembre 1719. La relation manuscrite de cette séance est une piece curieuse , que la longueur nous oblige de renvoyer à la fin ; elle sera cotée sous le N^o. III.

(2) M. Necker , dans sa *Réponse à l'abbé Morellet* en 1767 , concernant le *Mémoire* de ce dernier contre la *compagnie des Indes*.

adroits pour profiter de la duperie des autres , & ce sont ceux-là qui excitent merveilleusement l'émulation générale. On ne fait pas attention à la multitude de gens ruinés , aux dépens de qui se forment ces fortunes prodigieuses , ou l'on attribue leur perte à eux-mêmes ; c'est sottise , ignorance , inconduite. Nous ne parlerons point des gains de Law : étant le chef de la banque , c'est-à-dire , le dépositaire de tout l'argent du royaume , il étoit à portée de s'enrichir par la voie la plus sûre. Dès son début il avoit acheté du comte d'Evreux , pour 800,000 liv. , le comté de Tancarville en Normandie. Il avoit offert au prince de Carignan 1,400,000 liv. de l'hôtel de Soissons ; à la marquise de Beuvron , 500,000 liv. de sa terre de Lillebonne ; enfin , au duc de Sully , 1,700,000 de son marquisat de Rosni. Le comble de l'impudence , c'est qu'il voulut attribuer la rapidité de cette opulence énorme à la bonté de son système , & le comble de la stupidité , c'est qu'on le crut & qu'on voulut l'imiter.

M. le régent s'efforçoit de confirmer cette vérité par des libéralités immenses , qu'il attribuoit à la même cause. Il donna un million à l'hôtel-Dieu , autant à l'hôpital-général , autant aux enfans-trouvés. Il employa 1,500,000 liv. à payer les dettes de plusieurs prisonniers : le marquis de Nocé , le comte de la Mothe , le comte de Roie reçurent chacun une gratification de 100,000 liv. en actions. Politique qui ne produisit pas moins son effet , & rendit au centuple à la banque.

Entre les princes du sang , M. le duc de Bourbon profita le plus heureusement des actions que Law leur avoit données pour se soutenir. Ce prince acheta tout ce qui se trouva à sa bienséance en terres : il fit rebâtir Chantilly avec une magnificence royale ; il y forma une ménagerie , sans comparaison mieux fournie que celle du roi : il fit venir d'Angleterre , en une seule fois , 150 coureurs , dont chacun , sur le pied où étoit alors l'argent en France , lui venoit à quinze ou dix-huit cents francs. Enfin , pour faire sa cour au régent qui aimoit passionnément sa fille , madame la duchesse de Berry , il donna à cette princesse ,

ardente pour tous les plaisirs , une fête superbe , qui dura quatre ou cinq jours & coûta immensément.

Parmi les particuliers , il semble que le hasard voulut sur-tout favoriser les plus obscurs. On parla beaucoup dans le tems d'une certaine veuve de Namur , nommée la Caumont , qui avoit fourni aux armées des tentes & autres marchandises de cette espece. Par des reviremens heureux , elle se trouva entre les mains pour soixante & dix millions de billets de banque. Les *Mémoires de la régence* font mention d'un bossu , (1) qui gagna en peu de jours 150,000 liv. pour avoir prêté sa bosse , en forme de pupitre , aux agioteurs. On ne voyoit que laquais qui montoient le lendemain dans le carrosse de leur maître , où l'on les avoit vu derriere la veille. Ces mêmes mémoires parlent d'un , changeant si rapidement de condition , qu'il alloit encore reprendre son ancien poste , si l'on ne l'eût averti de sa méprise ; d'un autre qui , ayant pris querelle dans sa voiture , obligé de mettre pied à terre pour se battre , cria : à moi , livrée ! d'un troisième qui , ayant commandé un équipage pour lui , répondit , quand on lui demanda quelles armes on lui mettroit : *les plus belles.*

C'étoit dans la rue Quincampoix où s'étoit établi le théâtre du commerce des actions , car il n'y avoit pas encore de bourse. Heureux ceux qui y avoient des maisons ! Une chambre s'y louoit jusqu'à dix livres par jour. Mais la grande multitude n'avoit pas besoin d'asyle. Dès la pointe du jour le passage de cette rue étroite étoit engorgé de joueurs : leur fureur ne faisoit que s'accroître durant la journée. On sonnoit le soir une cloche , & il falloit les expulser de force. Il fut dans le tems frappé une estampe en forme de caricature , qui , sous une

(1) La même chose est arrivée à un M. de Nanthia , qui n'étoit pas bossu , mais qui prêtoit son dos pour écrire. C'est un fait constant dans la famille de M. Amelot , aujourd'hui ministre , dont ce M. de Nanthia étoit oncle à la mode de Bretagne , & c'est d'elle que nous avons appris l'anecdote.

allégorie grossière , mais juste , peint au naturel les ravages de cette frénésie épidémique. Elle est conservée par les amateurs comme un monument historique , précieux. Elle a pour titre : *Véritable portrait du seigneur Quincampoix*. On voit , en effet , au centre , le tableau en buste de ce seigneur , qui a pour devise : *Aut Cæsar , aut nihil*. Il est surmonté d'une couronne de plumes de paon & de chardons , que lui offre la *Sottise* , avec cette autre inscription : *Je suis le jouet du sage & du fou*. Au-dessous du portrait fume une chaudière , qu'un diable chauffé avec du papier. Un agioteur jette dans la chaudière à pleines mains son or & son argent , qui se fondent & ne rendent que des papiers nouveaux. Le *Désespoir* , derrière ce malheureux , semble attendre pour s'en emparer après cette opération. (1)

Tel fut le sort de presque toute la France , où la contagion avoit promptement gagné de proche en proche , au point de faire tourner les meilleures têtes ; c'est ce que prouve sensiblement l'anecdote de la Mothe & de l'abbé Terrasson. Ces deux sages (car le premier , quoique poète , étoit encore plus philosophe) renommés par leur bon-sens exquis , par la justesse de leur dialectique , par la profondeur de leur raisonnement , dissertoient un soir sur la folie du jour & s'en moquoient. Quelque tems après , ils se trouverent nez à nez dans la rue Quincampoix. Honteux , ils voulurent d'abord se fuir : mais enfin , n'ayant rien à se reprocher , ils convinrent qu'il ne falloit jurer de rien ; qu'il n'y avoit point d'extravagance dont l'homme ne fût capable , & furent , chacun de leur côté , faire la meilleure négociation possible.

L'événement le plus affreux de cette infernale rue Quincampoix , fut la triste catastrophe du comte de Hoorn. Ce jeune seigneur Flamand , âgé de vingt-deux

(1) Nous renvoyons au recueil des piéces pour servir à cette histoire , une satire en vers contenant l'explication & le commentaire de ce portrait symbolique & de tous ses accompagnemens. Elle est cotée N^o. IV.

ou vingt-trois ans seulement, poussé au crime par le démon de la cupidité, se porta à assassiner un marchand, qu'il attira dans une auberge, afin de lui voler son portefeuille. C'étoit en plein jour : il fut bientôt arrêté & rompu vif, quoiqu'allié de plusieurs maisons souveraines & parent même du régent. Ce prince qui connoissoit les devoirs rigoureux de la justice, ne put se laisser émouvoir par cette considération. Il répondit en paroles énergiques : *Quand j'ai du mauvais sang, je me le fais tirer.* (1)

En effet, l'équilibre une fois rompu du papier avec le numéraire de la France, par sa trop grande profusion, que des gens évaluent jusqu'à six milliards, il ne fut pas possible de soutenir ce crédit énorme, non-seulement avec les fonds de la compagnie, mais il surpassoit de plus des deux tiers toutes les especes & matieres d'or & d'argent qui pouvoient être alors dans le royaume. En vain usa-t-on de toutes sortes de stratagèmes pour le soutenir, jusqu'à rendre une déclaration [11 mars] qui faisoit défenses à tous sujets du roi, ou étrangers étant dans le royaume, aux communautés & autres, de garder, passé le premier mai, aucunes especes & matieres d'or. & passé le premier décembre, aucunes especes & matieres d'or & d'argent, à peine de confiscation & d'amende, & aux officiers des monnoies d'en fabriquer; rien ne réussit; on se moqua d'une législation absurde qui se contredisoit du matin au soir, qui érigeoit en crimes les vertus économiques les plus nécessaires, & se perdoit elle-même dans le labyrinthe de ses réglemens, dont on a rempli douze volumes in-4°. Le vertige se dissipoit, on commençoit à réaliser à force, lorsqu'arriva le jour fatal, époque célèbre de la chute du système.

M. d'Argenson, qui depuis long-tems étoit jaloux de se voir enlever par un étranger la confiance du régent,

(1) On ajoute que les plus proches du comte de Hoon ayant demandé qu'au moins on changeât le genre de son supplice, dont l'infamie retomberoit sur eux, le régent répondit : *Ce ne sera pas le supplice, mais l'action qui l'a mérité, qui déshonorerà votre famille.*

non-seulement ne favorisoit plus le système, mais cherchoit à faire ouvrir les yeux à ce prince. Il eut beaucoup de peine, & il fut obligé de s'associer les autres confidens intimes de S. A., l'abbé Dubois, ministre des affaires étrangères, & M. le Blanc, secrétaire d'état de la guerre (1), pour concourir séparément à cette œuvre politique. Quelquefois elle sembloit disposée à expulser l'auteur d'une révolution si étrange & si funeste. Un jour même elle dit au garde-des-sceaux, qui lui parloit plus fortement, qu'il pouvoit s'assurer de Law; mais le chef de la justice lui ayant demandé un ordre par écrit, il ne put l'obtenir. Il fut donc obligé de ruser & de rendre le nouveau contrôleur-général complice du système. Il fit entendre dans un comité tenu entre M. le régent, lui, l'abbé Dubois, M. le Blanc & le ministre des finances, que les crises violentes ne pouvoient jamais avoir qu'un terme court; que celle-ci, parvenue au plus haut période, alloit diminuer nécessairement; que son objet étant rempli, en faisant refluer dans les mains du gouvernement tout le numéraire & même toutes les matières d'or & d'argent du royaume par des moyens extraordinaires, il falloit empêcher que le public ne retirât cette précieuse récolte; que le plus sûr moyen pour y parvenir étoit de commencer à réduire la masse du papier; qu'il arriveroit, ou que ne perdant point la confiance qu'on y avoit, on le garderoit, dans l'espoir que la réduction ne seroit que momentanée, & dans la crainte de perdre tout de suite une grosse partie de son capital, ou que le discrédit s'y mettant on se présenteroit en foule pour s'en débarrasser. Que dans le premier cas on resteroit toujours maître de faire les opérations qu'on voudroit, que dans le second on feroit valoir la confusion même & le désordre qui alloient résulter de cette débacle pour établir des formalités gênantes, mais nécessaires, par lesquelles, en paroissant concourir au desir des porteurs

(1) Les conseils avoient été supprimés en 1718, & les secrétaires d'état rétablis à la tête des départemens.

de papier, on en retarderoit l'effet, & l'on auroit le tems de procéder à des reviremens propres à libérer l'état.

Tout cela étoit plus spécieux que solide, & sur-tout d'un machiavelisme détestable. On croit entendre des voleurs au coin d'un bois, se consultant sur la meilleure maniere de mettre les papiers à contribution. Il faut l'avouer pourtant : il est des cas où la nécessité impérieuse devient la seule loi pour les hommes d'état, & la France en étoit à ce point de bouleversement ; le timon des finances échappoit aux mains de leur administrateur & même du régent. Dans cette perplexité, Law se trouva heureux qu'on lui fournît un moyen de sortir du labyrinthe où il s'étoit jeté, & il fut le premier à détruire son ouvrage, en consentant à l'arrêt de réduction par moitié [21 mai] des billets de banque & des actions de la compagnie.

Qui pourroit peindre la consternation dont Paris fut frappé à cette nouvelle ? Elle se convertit bientôt en fureur ; on afficha des placards séditieux, & l'on les fit courir en billets jusques dans les maisons. (1) Le duc de Bourbon, le prince de Conti, le maréchal de Villeroi, qui n'avoient pas été appelés au comité où l'arrêt avoit été rendu, réclamèrent contre & prétendirent qu'il étoit subreptice, puisqu'il avoit été dérobé à l'examen du conseil de régence. Le parlement qui jusques-là ne s'étoit point mêlé des affaires de la banque & lui avoit toujours été opposé, par une de ces contradictions trop fréquentes dans sa conduite, déploya son zele pour en perpétuer l'existence. Le premier président qu'il envoya au Palais-Royal, fut très-bien reçu. M. le régent, dans l'embarras où il se trouvoit, ne fut pas fâché de la démarche. Il ne

(1) Un d'eux étoit conçu en ces termes, suivant les *Mémoires de la régence* : « Monsieur & madame, on vous » donne avis qu'on doit faire une *Saint-Barthelemi*, » samedi ou dimanche, si les affaires ne changent point » de face. Ne sortez, ni vous ni vos domestiques. Dieu » vous préserve du feu. Faites avertir vos voisins. Ce » samedi 21 mai 1720. »

disfimula pas sa fatisfaction au chef de la compagnie , & lui répondit : « Monsieur , je suis bien aise que cette » occasion serve à me raccommo-der avec le parlement , » dont je suivrai les avis en tout. »

Six jours après la publication de l'arrêt de réduction [27 mai] , il fut révoqué par un autre , qui rétablit le papier dans sa valeur , mais non la confiance , d'autant moins qu'à l'instant même tout paiement fut suspendu à la banque. On prit le prétexte d'examiner les fripponneries. On y envoya des commissaires pour en sceller les caisses & en vérifier les comptes. Quelques-uns des commis , & en particulier les préposés aux signatures , furent congédiés pour quinze jours , avec défenses de sortir de Paris. Ainsi ce second arrêt fit plus de mal que le premier , en remettant dans le commerce des effets décriés , avec lesquels les débiteurs de mauvaise-foi paierent & ruinèrent les plus légitimes.

Entre ces tours de frippons , celui du président de Novion mérite d'être excepté , comme très-plaisant au moins , s'il n'étoit pas plus honnête que les autres. Il avoit vendu à Law une de ses terres ; & , malgré les défenses , il en stipula le paiement en or , auquel l'Ecof-fois consentit volontiers. Il s'agissoit d'une somme de huit à neuf cent mille francs. Le fils aîné du magistrat se servit du droit de retrait , & remboursa l'acheteur en billets.

Pour arrêter ce désordre , après avoir tenté toutes fortes de procédés de finances qu'on crut capables de ramener l'illusion , il fallut terminer par intercepter le cours des billets de banque , & remettre l'argent dans le commerce. Ainsi s'évanouit le système de Law , dont le résultat fut de doubler les dettes de l'état , au lieu de les diminuer , comme il l'avoit fait espérer. Indépendamment de celles du regne de Louis XIV , qui subsistoient , il restoit encore à acquitter pour dix-huit cent millions de ce papier , dont il avoit été répandu dans le public pour deux milliards six cent millions.

L'auteur de ce détestable système éprouva bientôt le

traitement ordinaire de ses semblables : il fut hué du peuple , qui vouloit le mettre en pieces : son carrosse fut brisé : il ne dut son salut qu'à la vivacité de ses chevaux & à la hardiesse de son cocher. Sur-le-champ il remit la charge de contrôleur-général entre les mains du régent. Il n'en fut pas moins le mobile de toutes les opérations qui se firent dans le cours de la même année 1720. Il n'avoit pas encore perdu la confiance de S. A. R. elle avoit toujours un secret penchant pour le système que Law la flattoit de rétablir , & elle ne l'abandonna que lorsqu'il eut épuisé inutilement toutes les ressources de son imagination. Il fut congédié à petit bruit , & tout le monde fait que sa fin a été de mourir de misère à Venise.

Le système échoué , il fallut songer à remettre les choses dans l'état où elles étoient avant 1719 ; ôter à la compagnie des Indes l'administration des revenus de l'état ; rendre au roi le bénéfice des monnoies ; rétablir les offices des receveurs-généraux des finances , des payeurs & des contrôleurs des rentes , & même les fermes générales.

On érigea d'abord une espece de seconde chambre de justice , pour examiner la conduite de tous ceux chargés en chef ou en sous-ordre de l'administration de la banque ; ce qui comprenoit aussi celle de la compagnie des Indes. Ces recherches des frippons , des agioteurs & des millionnaires ne servirent qu'à découvrir des malversations effroyables , mais ne soulagerent pas plus le peuple que celles qu'on avoit faites des financiers au commencement de la régence. Il se consola du moins un peu de sa misère par la vente publique qu'on fit des meubles de Law , & par la confiscation de ses terres : il en avoit quatorze de titrées.

Ensuite , pour parvenir à réduire les dettes publiques proportionnellement aux forces de l'état , [arrêt du 16 janvier 1721] on ordonna qu'il seroit fait un visa général de tous les effets nouveaux qui existoient , & que les propriétaires seroient tenus de donner des déclarations de leur origine & du prix auquel ils les avoient acquis ,

pour être lesdits effets réduits en conséquence. Il y eut jusqu'à 800 commis employés à ce travail. Il en résulta des découvertes non moins frappantes que les précédentes. Si nous en croyons les mémoires du tems, la fortune de M. le Blanc montoit à 17 millions; celle de M. de la Faye à autant; celle de M. de Fargés à 20 millions; celle de M. de Verrue à 28, & celle de madame de Chaumont à cent vingt-sept. Des débris de combien de milliers de fortunes particulières, celles-là ne devoient-elles pas être accrues?

Par ce visa, les déclarations de tous les effets quelconques existans alors, tant sur le roi que sur la compagnie, se montoient à trois milliards deux cent millions, & près du tiers de cette somme étoit formé par les actions de la dernière, dont le capital étoit de 900 millions. On voit qu'il étoit déjà bien diminué de son origine que nous avons calculé près du double, tant par les sacrifices volontaires des seigneurs Mississipiens à la tête desquels se mirent M. le duc d'Antin & Law lui-même, que par leur réduction du nombre de 600 mille à 50 mille, lors des liquidations.

Pour dernière singularité de tant d'opérations despotiques & monstrueuses, c'est qu'il fallut établir un autre tribunal, désigné sous le nom de *chambre de l'arsenal*, qui connut des malversations qui y avoient été commises, & l'on vit un maître des requêtes nommé Talhouet, un abbé Clément & leurs suppôts, convaincus d'avoir détourné à leur profit au moins pour trente millions d'actions. [27 août 1723.] Les deux premiers avoient été condamnés à avoir la tête tranchée, les autres à être pendus: mais en ce tems-là, comme depuis, la justice étoit sans vigueur contre les frippons insignes; on leur fit grace, ou du moins leurs peines furent commuées.

Il en fut de même de deux autres accusés vraiment importants, ou plutôt il s'en tirèrent infiniment mieux, quoiqu'il y eût bien lieu de les présumer coupables, & de faire sur eux un exemple d'autant plus nécessaire, que les personnages étoient plus relevés.

Le premier, pair de France, membre du conseil de régence & à la tête du conseil des finances, étoit le duc de la Force. Indépendamment de ces dignités, qui auroient dû l'empêcher de se mettre dans le cas d'une accusation moins criminelle peut-être que basse & odieuse, il passoit pour être un de ces beaux-esprits philosophes, dont étoit remplie la cour de M. le régent. Il n'eût pas été naturel de le soupçonner d'une cupidité sordide, à laquelle répugnoit également & la noblesse de sa naissance & celle des sentimens dont il faisoit parade. Mais les indications furent si fortes, que les premiers juges ayant commencé l'instruction d'un procès de monopole où il étoit impliqué, en remirent la connoissance au parlement. Ce seigneur avoit utilement agioté dans la rue Quincampoix, & pour ne point perdre les gains immenses qu'il avoit faits, ne pouvant réaliser en argent, avoit pris le parti de convertir son papier en épicerie fines, & de se ménager par un commerce encore lucratif un accroissement de richesses. Il avoit, comme il est d'usage en pareil cas, des prête-noms, qui furent arrêtés, & le trahirent.

Les princes & pairs furent convoqués pour entendre la dénonciation du procureur-général. [6 février 1721.] L'indignation fut si forte, qu'on opinoit déjà à le décréter de prise-de-corps, lorsque le maréchal de Villeroy le sauva, en demandant qu'il fût préalablement entendu. Ce pair, suivant les apparences, étoit dans les intérêts de l'accusé : il savoit qu'en affaires criminelles, le grand point est de gagner du tems. Le duc de la Force, assigné pour être oui, incidenta sur l'étiquette; il refusa d'ôter son épée devant le parlement, sous prétexte que les conseillers ainsi accusés, gardoient leur robe. Il fallut commencer par décider cette contestation.

Mais, ce qui rendra la postérité fort difficile à persuader sur l'innocence du duc de la Force, ce fut la violence dont il usa pour empêcher la justice d'acquérir les preuves qu'elle auroit pu trouver de son crime dans le voisinage de son hôtel. Il fut décrété d'ajournement personnel

pour ce nouveau délit. Cela lui importoit peu , s'il réussoit dans l'essentiel , qui étoit de prolonger , d'élever de la division entre les pairs & les magistrats , & même d'établir un schisme entre les premiers. Le succès passa ses espérances , & il y eut arrêt d'évocation au conseil. Remontrances vigoureuses du parlement , le modele de tant d'autres qu'il a faites depuis sur le même sujet. Dans ces premieres, il avoit l'avantage de parler même au nom de trois princes du sang (1) & du grand nombre des ducs qui ne s'étoient point séparés de cette compagnie.

La cour se rendit à ces vives instances, mais en conservant toujours l'arbitraire qui devenoit peu à peu le seul principe du gouvernement , elle renvoya le procès du duc de la Force pardevant le parlement , comme attribution ; piege dont il se préserva par un enrégistrement modificatif. Ce procès traîna encore plusieurs mois , & l'illustre accusé eut tout le loisir d'intriguer & de se blanchir. Il lui en resta pourtant une tache légère , en ce que par l'arrêt qui intervint , il fut dit , *que le duc de la Force seroit tenu d'en user avec plus de circonspection , & de se comporter dans la suite d'une maniere irréprochable , telle qu'il convenoit à sa naissance & à sa dignité de duc & pair*. Ses suppôts furent punis plus sévèrement , moins , sans doute , de leur crime prétendu de monopole , tenant à l'essence de leur état , que d'avoir compromis l'honneur d'un grand seigneur , que , comme hommes , les magistrats ne pouvoient ne pas voir coupable , mais que , comme juges , ils ne pouvoient condamner : du moins faut-il le croire pour leur honneur. Ces complices étoient un Sr. Orient , qu'on avoit fait recevoir maître épicier , & qui avoit fait l'achat simulé des marchandises , soi-disant appartenantes au chevalier de Landais , le vrai représentant du pair de France. Le premier fut blâmé & déchu de la maîtrise , & le second admonesté & condamné à 6000 livres de dommages & intérêts & à tous les

(1) Monsieur le duc , le comte de Charolois , le prince de Conti.

dépens , ainsi que Bernard , secretaire du duc de la Force , & du Parc , son frere.

Le second coupable illustre , dont le procès fut porté à la chambre de l'arsenal , étoit M. le Blanc , secretaire d'état au département de la guerre. Sur la fin du regne de Louis XV , où les ministres déprédateurs s'étoient multipliés à l'excès , on desiroit fort que quelqu'un d'eux , nouvel *Enguerrant* , (1) effrayât les autres par son supplice , on a entendu une cour dire au roi dans ses remontrances : *Sire , ce seroit un très-grand bien que des ministres prévaricateurs fussent punis.* (2) Et peut-être que le châtiment de celui-là eût épargné bien des maux à la France.

M. le Blanc , déjà recherché par la chambre de justice avant de parvenir au ministere , déplacé au mois de juillet [1723 ,] fut arrêté en novembre & enfermé à la Bastille ; & , ce qui annonçoit une collusion honteuse , c'est qu'il ne fut mis en cause qu'après qu'on eut constitué prisonniers des trésoriers provinciaux , des majors de troupes , & le Sr. de la Jonchere , trésorier-général de l'extraordinaire des guerres , tous accusés de friponneries ou de malversations. Quant au premier , il s'agissoit de sommes considérables , dont on lui demandoit compte , & dont il prétendoit n'avoir disposé que par ordre de S. A. R. Les circonstances heureuses qui suivirent l'accusation , ne contribuerent pas peu à l'innocenter , & le bénéfice du tems sur-tout lui fut d'un grand secours ; car son procès dura deux ans à peu près. [7 mai 1725 .] Il fut élargi avec le comte & le chevalier de Bellisle , & le Sr. Moreaux de Sechelles , ses coaccusés. Quelques mémoires même du tems assurent qu'il se justifia pleinement. Voici

(1) Ministre des finances , pendu en 1315 sous Louis X , dit *Hutin* : tous les historiens le représentent cependant comme innocent.

(2) Voyez les remontrances du parlement de Provence , du 19 février 1771 , page 22 , ligne 2.

comme s'en exprime un auteur, (1) plus enclin à la fatyre qu'à l'indulgence.

« M. le Blanc s'étoit fait avec justice, une grande » réputation , & son métier, son expérience, son affa- » bilité pour les gens de guerre , & *plus encore ses mal- » heurs*, le firent long-tems regretter. »

Enfin , ce qui dût fermer la bouche à ses détracteurs , & prouver invinciblement son innocence au public [15 juin 1726], ce fut son rétablissement dans le ministère qu'il occupoit lors de sa disgrâce.

La chute du système avoit occasionné d'autres événemens sinistres, tels que le renvoi de M. d'Argenson, & l'exil du parlement à Pontoise. Il paroît que la disgrâce de l'un fut simplement une affaire d'humeur & de convenance, & celle de l'autre une vengeance de M. le régent, d'avoir été pris pour dupe. Il aimoit le gardes-sceaux ; mais ce chef de la justice n'étoit point agréable au public. Dans la crise où S. A. R. se trouvoit, elle avoit besoin de se concilier, & elle crut en avoir trouvé le moyen en rappelant M. d'Aguesseau, magistrat infiniment plus populaire. (7 juin 1720.) D'ailleurs, elle se flattoit de se rendre ainsi le parlement favorable, en lui faisant approuver les mesures qu'elle prenoit pour relever les billets. Mais cette compagnie, qui s'étoit si fort opposée au coup mortel porté à la banque, par une contrariété nouvelle, ne voulut pas se prêter à son rétablissement, soit qu'elle eût enfin reconnu son erreur, soit qu'elle regardât comme pire que le mal le remède qu'on y vouloit apporter.

La translation du parlement à Pontoise, en vertu de lettres de cachet du 21 juillet, se fit avec beaucoup d'appareil. Le premier président fut gardé dans sa chambre par un officier, & l'on posa deux sentinelles à sa porte, pour empêcher que personne ne lui parlât. La maison du roi eut ordre de se tenir prête à marcher en cas de besoin. Le guet à cheval & à pied étoit répandu

(1) Celui des *Anecdotes de Perse*.

dans les différens quartiers de Paris, Les régimens du roi, de Champagne, de Navarre étoient en marche, avec quantité d'autres, pour former aux environs de Paris un camp de 25,000 hommes. Précautions assez inutiles; chacun étoit occupé de sa fortune, & ne s'embarassoit guere de celle du parlement, à qui même on reprochoit de n'avoir pas prévenu le mal, en s'y opposant dès l'origine.

Les plaideurs fruant ceux qui souffrirent le plus de cet exil; ils accourent en vain à Pontoise; il ne s'y fit rien; les avocats, suivant la liberté de leur profession, ne voulurent pas quitter Paris. En vain commença-t-on de rayer du tableau ceux qui ne s'y rendroient pas: on vit de fort mauvais œil des confreres intimidés de ces menaces. On se regarda en cette ville comme à la campagne; on fit grande chere, on joua gros jeu, on donna des bals aux dames, & cette ville, par la dépense de *messieurs* & du monde qu'ils entraînoient à leur suite, regagna ce qu'elle avoit perdu aux billets de banque.

Par une bizarrerie qui n'échappera pas au lecteur philosophe qui réfléchit sur les événemens, c'est que ce même chancelier, rappelé pour flatter le parlement, ne marqua son retour, au contraire, qu'en signant ces monumens de disgrâce & de proscription. Il est vrai qu'il y répugna d'abord; il représenta que ce seroit compromettre son attachement aux loix & à la magistrature; il menaça de se retirer: on lui donna huit jours pour y penser. Frêne, sa terre, étoit un assez beau séjour; mais il préféra la capitale. Au bout du délai fatal, il signa tout ce qu'on voulut; & quelque Pasquin de Paris grava sur la porte de son hôtel ces paroles saintes, mais dont l'application étoit bien humiliante: *Et homo factus est.*

Au surplus, le parlement se mit bientôt dans le cas de n'avoir aucun reproche à lui faire; il mollit plus honneusement, &, craignant d'être relégué à Blois, où l'on menaçoit de le transférer, enrégistra bien des choses qu'il avoit refusées relativement aux billets de banque,

sous la convention secrète qu'il seroit remboursé en especes de tous ceux dont il étoit chargé. Un pareil arrangement ne fut pas, sans doute, ouvertement celui de la compagnie. On fait bien que dans les assemblées publiques, fût-ce les plus dépravées, fût-ce même celles de Cartouche & de Mandrin, on parle toujours d'honneur, de probité, de désintéressement; mais tous les corps sont mus par quelques chefs & par des membres à qui leur génie fait prendre de l'ascendant sur les autres: on gagne ceux-là, & la cour devient maîtresse des suffrages qu'ils entraînent par leur éloquence, & souvent en faisant valoir le bien de l'état & leur patriotisme. Le parlement fut rétabli la 20 décembre 1720.

Alors M. d'Aguesseau se trouva raffermi dans sa dignité, & M. d'Argenson, qui avoit conservé l'espoir de ravoïr les sceaux, les perdit entièrement. Quoique sa disgrâce fut accompagnée de beaucoup de marques de distinction; qu'on lui eût conservé letitre de garde-des-sceaux; qu'il fût libre de venir aux conseils quand il lui plairoit, & que M. le régent ne lui retirant avec sa place ni son estime, ni sa confiance, continuât de le consulter sur les affaires les plus importantes, il ne put la soutenir. Cet esprit si ferme, qui s'étoit attendu à ce changement, qui avoit souvent dit que les honneurs de ce tems-là n'étoient que des honneurs ambulans, eut le sort de presque tous ses semblables. Sa philosophie l'abandonna; il ne put résister au chagrin; il tomba dans une maladie de langueur, & mourut au bout d'un an. [Le 8 avril 1721.] La haine du menu peuple de Paris se réveilla à la vue de son corps, qu'on portoit à *Saint-Nicolas-du-Chardonneret*, où étoit la sépulture de cette maison. Le tumulte fut grand; peu s'en fallut qu'il ne fût mis en pieces, & ses deux fils, qui suivoient dans leur carrosse la pompe funebre, furent obligés de se sauver. Cette fureur prouve que, malgré le zele de quelques apologistes à défendre M. d'Argenson de s'être jamais livré au systême, on l'en regardoit comme un des auteurs; & que, s'il s'y opposa, ce fut tard & lors-

que le mal étoit sans remède. Il faut cependant lui rendre la justice , qu'il le favorisa seulement en politique & non en vil mercenaire , qu'il ne s'enrichit en rien par cette voie infame , & empêcha même ses enfans de le faire ; il dit comme le psalmiste : *Oleum peccatoris non impinguet caput meum.*

Toutes ces catastrophes particulières , suites du système , n'étoient rien auprès de la catastrophe générale du royaume , presque ruiné & à deux doigts de sa perte. Il fallut apporter le soulagement que l'on put à des millions de malheureux , périssant de misère , leur papier à la main. Nous avons calculé que tous les effets présentés au *visa* , non compris les actions de la compagnie des Indes , se montoient à deux milliards deux cent millions (1). Nous disons *présentés* , parce que beaucoup de gens s'obstinoient à ne pas subir cette opération , & qu'il se trouvoit des fols donnant encore une valeur au papier , quoiqu'il fût annullé , & malgré les défenses réitérées de le négocier dans cet état , même sous peine d'une amende (2).

Ces deux milliards deux cent millions , par le résultat du *visa* , éprouverent une réduction de plus de 500 millions (3) dont l'état fut déchargé ; ainsi il resta encore à solder plus de dix-sept cent millions de ces effets , dont on délivra des certificats de liquidation , qui devoient être acquittés en valeurs numéraires.

M. le Pelletier de la Houffaye , nommé contrôleur-général après le Sr. Law , c'est-à-dire , dans le moment le plus difficile & le plus critique où la France se soit jamais trouvée , fit un rapport au conseil de régence , où il démontra l'impossibilité de tenir parole aux nouveaux créanciers du roi. Il proposa de créer pour 40

(1) Suivant le procès-verbal du 11 septembre 1728 , ils se montoient à 22 millions de plus.

(2) De 3,000 liv. Il y avoit des agioteurs en 1728 qui donnoient encore 60 liv. en argent d'un billet de 1,000 liv. & 60 à 65 liv. d'une action des Indes.

(3) De 522,000,000 liv.

millions de rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris & sur les tailles , ou de recevoir les liquidations & paiemens d'offices créés ou à créer , ou d'autre manière , mais de façon qu'il sortit peu d'argent des coffres du roi. Telle fut la forme de cette banqueroute , plus longue , plus chère & plus douloureuse , fans doute , que celle proposée au commencement de la régence.

C'est ainsi que Louis XV approchant de sa majorité commençoit sous de sinistres auspices un regne qui devoit finir d'une manière non moins funeste. La différence , sans doute , c'est qu'on ne pouvoit alors lui imputer les malheurs de son état. Ce prince annonçoit même d'heureuses dispositions pour son âge. Quoique la délicatesse de son tempérament empêchât qu'on ne poussât son éducation du côté des études , qui exigeoient une certaine contention d'esprit , il parut dès 1718 un livre intitulé *Cours des principaux fleuves de l'Europe* , qu'on fit imprimer sous son nom comme de sa composition , & dont on tira 50 exemplaires que s'arracherent les courtisans. On dit que M. Delisle , son instituteur en cette partie , l'avoit beaucoup aidé. Il falloit bien cependant que l'élève y eut quelque part pour que l'adulation imaginât de flatter ainsi son amour-propre. En effet , M. de Voltaire observe dans son *Eloge* (1) , que ce goût conduisit le roi à quelque connoissance de l'astronomie & de l'histoire naturelle. Il développa aussi des graces extérieures , & n'étant âgé que de dix ans , dansa sur le théâtre des Tuileries avec plusieurs jeunes seigneurs de sa cour , dans la comédie de *l'Inconnu* , où il se fit admirer.

Il brilla encore dans un exercice plus digne de lui. Pour le former aux leçons de guerre qu'on lui donnoit , on fit un camp à deux lieues de Versailles , on y assiégea un fort , & l'on y donna un combat. Ce prince y prit un plaisir infini ; il n'en fut pas simple spectateur , il se

(1) *Eloge de Louis XV* , prononcé dans une académie le 5 mai 1774.

mit à la tête des assaillans , & par son ardeur on l'auroit jugé devoir être quelque jour un monarque belliqueux.

Enfin , il commença à déployer de la majesté dans son audience de Mehemet Effendi , ambassadeur de la Porte , dont le spectacle étoit propre en même tems à amuser son enfance ; & c'en étoit sans doute l'objet , plus que celui qu'on en donna dans le public ; savoir , d'assurer le roi , qu'en sa considération , S. H. prenoit sous sa protection les religieux de Jérusalem , & qu'elle avoit donné des ordres pour la réparation du monastere & de l'église du Saint-Sépulchre. Ces assurances frapperent moins S. M. que les perles & les pierreries qui brilloient de toutes parts sur les habits du musulman.

On fait qu'il a toujours eu le jugement fort juste. Il étoit entré au conseil de régence dès 1720 , & eut la prudence de garder le silence. Il y parla pour la première fois l'année suivante. M. d'Armenonville venoit de lui faire la lecture d'une lettre du roi d'Espagne , par laquelle ce monarque acquiesçoit à la proposition du mariage de l'infante , sa fille , avec Louis XV. M. le régent dit à S. M. qu'il étoit nécessaire qu'elle s'expliquât. Le roi répondit qu'il donnoit avec plaisir son consentement , & qu'il étoit satisfait de ce mariage.

Mais , sans rien dire , son silence même étoit dès-lors expressif. Quand S. A. R. porta au roi la nouvelle de la retraite de M. d'Aguesseau pour la seconde fois , & lui présenta son successeur aux sceaux , S. M. les regardant avec un air morne , fit connoître parfaitement qu'elle n'étoit pas contente d'un tel changement.

Sa réponse au régent le jour de sa majorité n'annonçoit pas moins combien elle répugnoit à la sévérité , & ne pouvoit que faire présumer avantageusement de l'excellence de son cœur. S. A. R. , en lui remettant les rênes du gouvernement de son royaume en bon état & délivré de la maladie contagieuse (1) , lui demanda quels

(1) Un navire marchand arrivé de Sydon à Marseille ,

ordres il plaisoit à S. M. de donner à divers égards, sur-tout par rapport à ses sujets exilés à l'occasion des affaires ecclésiastiques ? S. M. dit qu'elle n'avoit exilé personne.

Cependant le cours de ces mêmes lettres de cachet, qui recommença plus violemment que jamais, & dura tout le tems de son regne, donneroît lieu de croire que ce n'étoit qu'une naïveté.

Il témoigna aussi beaucoup de sensibilité à l'occasion de la disgrâce du maréchal duc de Villeroi, son gouverneur.

Six mois avant la majorité du roi, M. le régent avoit dit publiquement qu'il étoit tems d'instruire S. M. des affaires & des secrets de son état, & qu'il se chargeroit lui-même de ce soin. Il s'en étoit même expliqué en particulier avec le gouverneur, en lui annonçant qu'il travailleroit tous les matins avec le jeune monarque. Le 10 août, ayant prié S. M. de passer dans son cabinet avec lui, le maréchal de Villeroi voulut suivre son royal pupile, disant qu'il ne pouvoit perdre de vue un dépôt si sacré. Le prince fut tellement offensé de cette méfiance, qu'il punit le gouverneur de l'exil, & lui substitua le duc de Charost, demandé par S. M. au défaut du premier.

Le coup étoit d'autant plus hardi, que le maréchal de Villeroi étoit autorisé dans sa conduite par ce qui étoit arrivé à son pere. Celui-ci dans son tems avoit été gouverneur de Louis XIV; *Anne d'Autriche*, régente du royaume, avoit un jour quelque chose de particulier à lui communiquer; le vieux maréchal, par respect avoit voulu se retirer : *Demeurez, monsieur*, lui dit S. M., *puisque je vous ai confié l'éducation du roi mon fils, il n'y a point de secret pour vous, & vous*

y avoit apporté la peste en 1720. Elle fit de grands ravages pendant près de deux ans. On avoit établi des lignes dans différentes provinces pour empêcher la communication. Elles venoient d'être levées à la fin de 1722.

ne devez jamais perdre sa personne de vue. Il n'en fallut pas davantage pour renouveler les soupçons atroces répandus si souvent dans le public contre S. A. R. La retraite précipitée & volontaire le même jour de l'ancien évêque de Fréjus sembloit l'y faire participer lui-même.

Le roi pleuroit & se dépitait jusqu'à casser les vitres; il ne vouloit ni manger ni dormir, se voyant privé de deux personnes auxquelles il étoit accoutumé. C'est ce qui détermina le duc d'Orléans à ne pas suivre son ressentiment contre le dernier, dont l'espece de fuite produisoit encore un plus mauvais effet, & à lui donner ordre de revenir promptement reprendre ses fonctions; ce qu'il fit & lui valut, suivant les apparences, la grande fortune à laquelle il est parvenu.

Le jeune prince ne développa, depuis ce tems, rien de son caractère qu'à la cérémonie de son sacre, dont nous ne décrirons pas la pompe vaine. Nous observerons seulement, comme une circonstance unique jusques-là dans notre histoire, que les six pairs de France laïcs, furent représentés par six princes du sang.

Lorsque le jeune monarque fut à Rheims pour être sacré, le jour de la cérémonie qui est très-longue, on lui présenta le matin, suivant un usage ancien, fondé sans doute sur une permission des papes, un bouillon à prendre, quoiqu'il dût communier, & que la discipline de l'église exige qu'on soit à jeûn; il n'en voulut point, malgré les instances qu'on lui fit & les exemples de ses prédécesseurs qu'on lui cita. Il dit qu'il aimoit mieux qu'on lût dans son histoire, qu'il n'avoit voulu rien prendre avant d'approcher de la sainte table. Ce trait annonçoit combien il étoit dès-lors plus attaché à la lettre qu'à l'esprit de la religion.

Au même sacre, lorsqu'on eut mis la couronne sur la tête de S. M., elle l'ôta & la déposa sur l'autel. On lui représenta qu'elle devoit la porter durant la cérémonie; elle répondit qu'elle aimoit mieux en faire hommage à celui qui la lui avoit donnée. Elle étoit, sans doute, déjà

imbue de la maxime qu'elle a développée depuis avec tant de sévérité dans la séance au parlement du 3 mars 1766 : *Qu'elle ne tenoit sa couronne que de Dieu.*

Le roi à son retour de Rheims séjourna quelque tems à Villers-Coteres , où le duc d'Orléans lui donna une fête superbe. Toute la suite de S. M. y fut traitée splendidement , & même la foule des curieux qui y accoururent en grand nombre. S. A. R. poussa la magnificence jusqu'à faire loger & régaler à ses dépens dans les auberges ceux que le château ne put contenir.

Le duc de Bourbon jouit ensuite du même honneur à Chantilly , où les fêtes pour la beauté du local eurent encore plus d'éclat. Sur quoi quelque malin dit qu'il alloit que le fleuve du *Mississipi* eût passé par-là.

C'est à ces fêtes que Louis XV prit pour la première fois le divertissement de la chasse , pour lequel il conçut tant de goût , que depuis c'est devenu chez lui une passion , une fureur , que l'âge n'a pu ralentir.

Le roi étant entré dans sa quatorzième année , [16 fév. 1723] le duc d'Orléans se trouva le matin à son lever , pour lui rendre ses respects & lui demander ses ordres pour le gouvernement de l'état.

Cette cérémonie fut suivie d'une autre plus éclatante , l'un lit de justice , [22 février] où S. M. déclara sa majorité , & qu'elle étoit venue en son parlement pour y annoncer que , suivant la loi de son état , elle vouloit désormais en prendre le gouvernement. Ensuite , M. le duc d'Orléans étant présent , elle le remercia de ses soins , le pria de les lui continuer & de l'aider dans l'importante administration de son royaume. S. M. confirma en même tems le cardinal Dubois dans les fonctions de premier ministre.

Nous avons vu le commencement de l'élévation de ce parvenu , qui s'avança tard , puisque ce ne fut seulement qu'en 1716 , c'est-à-dire , à l'âge de soixante ans , qu'il fut conseiller d'état. Mais une fois dans le chemin des honneurs , il ne perdit pas un instant. En 1717 , après avoir signé à la Haye , en qualité d'ambassadeur plénipo-

tentiaire, le traité de la triple alliance, il fut fait secrétaire de la chambre & du cabinet. En 1718, il conclut à Londres le fameux traité pour la pacification de l'Europe. A son retour il eut le département des affaires étrangères. Il fut fait archevêque de Cambrai en 1720. Ce fut alors que, demandant à celui qui le sacroit préalablement la prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, les quatre mineurs, la tonsure, le célébrant impatienté s'écria : « Ne vous faudra-t-il pas aussi le baptême ? » On dit du moins que *c'étoit le jour de sa première communion*. Ce fut Massillon qui eut la lâcheté de le sacrer. Quand il vint demander le *licet* à M. le cardinal de Noailles, cette éminence lui témoigna sa surprise qu'un orateur sacré, qui avoit prêché de si belles choses, fit une pareille infamie. Le pape Innocent XIII mit le nouvel archevêque au rang des cardinaux, l'année suivante, & il marquoit qu'il avoit honoré ce prélat de la pourpre, moins pour son mérite personnel, quelque éminent qu'il fût, que pour les services qu'il avoit rendus à l'église, à la paix de laquelle il étoit un de ceux qui avoient le plus contribué. Qu'est-ce que c'étoit que cette prétendue paix ? Le voici.

Depuis la lettre ambiguë de M. le régent, sur les affaires du tems, que les jansénistes avoient d'abord regardée comme favorable pour eux, mais qui par l'explication, ne déceloit dans son auteur, que le dessein de les tromper ; ceux-ci perdirent de plus en plus de leur crédit auprès de S. A. R. Elle crut nécessaire, pour remettre l'équilibre, de favoriser le parti adverse & enfin de rétablir l'union & la paix entre les deux. Elle chargea l'archevêque de Cambrai de cette négociation. Son premier soin fut de se mettre au fait de la matière, la chose dont il s'étoit le moins occupé jusques-là. Il eut en conséquence de fréquentes conférences avec les chefs. Les cardinaux de Bissy & de Rohan étoient les principaux tenans pour la constitution. L'un, homme d'esprit, savant, lié intimement avec les jésuites, étoit, ainsi que l'évêque de Chartres, le promoteur le plus ardent de

leurs persécutions contre leurs adversaires. L'autre, de la naissance la plus illustre, grand-aumônier de France, évêque de Strasbourg, avoit un de ces génies, qui, presque sans étude & sans application, pénètrent les vérités les plus abstraites. Il parloit d'ailleurs avec une justesse, une netteté, des graces que le seul cardinal de Polignac auroit pu lui disputer. Le cardinal de Noailles, d'une famille très-puissante, fort aimé personnellement des Parisiens, étoit celui des prélats qui donnoit véritablement de la considération aux opposans. On étoit persuadé qu'en le leur enlevant, on les affoiblirait au point de les traiter ensuite comme on voudroit, sans craindre aucunes suites fâcheuses. Mais la difficulté étoit de le détacher. Il conservoit un ressentiment profond de l'injure des jésuites. Il étoit d'ailleurs fort irrésolu. Enfin comme un appellant & réappellant, pouvoit-il revenir d'aussi loin ? Cependant la dextérité du négociateur trouva un *mezzo termine* pour ne point effaroucher l'amour-propre de son éminence. Elle convint qu'elle accepteroit la constitution ; mais près de deux années s'écoulerent avant qu'elle exécutât sa parole.

Le pape étoit le personnage le moins aisé à ménager & le plus nécessaire. Auteur de la fameuse bulle *Unigenitus*, il chérissoit son ouvrage. Il étoit fâché de le voir sans enregistrement ; il étoit indigné des contrariétés qu'il éprouvoit ; il exigeoit une acceptation pure & simple, & ne vouloit pas entendre parler d'explications. Le cardinal de La Trémoille avoit la pénible commission de négocier avec sa sainteté ; il rassuroit, il intimidait. Par-là il gagnoit du tems & empêchoit de frapper les grands coups. Mais heureusement sa santé étoit dérangée ; il fallut lui donner du secours. On ne croiroit pas que ce fût un jésuite qu'on choisit pour cet emploi. Le pere Lafiteau avoit été envoyé à Rome pour y achever sa théologie commencée à Paris, ou plutôt ce n'étoit que le prétexte de sa translation. Ses supérieurs lui avoient reconnu cette espece d'esprit propre aux intrigues, & ils souhaitoient qu'il s'y perfectionnât au centre de la poli-

tique. Il plut au saint pere ; on le fut en France , & on crut devoir s'adresser à ce jeune favori de sa sainteté. Il fut flatté du choix de la cour , & son ambition lui faisant plus espérer de graces par ce canal que de son ordre , il consentit à en trahir les intérêts pour plaire à M. le régent , du moins à jouer un rôle qui ne convenoit point à sa robe , qui le mit fort mal avec sa société , & l'obligea de le quitter pour la prélature. Il fut fait évêque de Siféron.

Lafiteau vint en France avec des projets de pacification de Clément XI, & chargé de demandes. Pour adoucir le pape , on eut égard à quelques-unes de celles-ci. On donna des ordres positifs à l'université de se tenir tranquille , & de cesser ses délibérations contraires à la constitution. On biffa , des registres de la faculté , certaines conclusions qui condamnoient d'hérétique ou d'erronné le sentiment de l'infailibilité du pape ; on termina par composer, de concert avec les principaux appellans , un corps de doctrine commentaire de la bulle. L'ouvrage fut long , & ce ne put être qu'après bien des examens , des changemens , des adouciffemens , des corrections , qu'on en vint à bout ; encore fallut-il gagner les jésuites , qui menaient les évêques. Heureusement ces peres étoient alors divisés en deux factions distinguées par les noms de *bonne & mauvaise intention*. Le pere l'Allemand , chef des *bien-intentionnés* , se déclara pour le corps de doctrine , & fut suivi de tous les siens. Parmi les prélats , M. Languet , évêque de Soissons , depuis archevêque de Sens , connu par plusieurs écrits qu'il avoit publiés au sujet de la constitution , sous le titre d'avertiffemens , s'étoit fait une grande réputation entre les constituans , & étoit devenu , ainsi que s'exprime M. le régent , *un chien de gros collier*. Il étoit important de l'avoir de son côté. On le fit venir à la cour , qu'il n'avoit jamais vue que lorsqu'il avoit prêté le serment de fidélité ; il ne put résister aux caresses , aux louanges sur-tout de S. A. R. ; il se livra tout entier à la faveur , & devint le principal promoteur & le plus zélé

zélé défenseur de l'accommodement : la plupart des prélats qui étoient à Paris l'imiterent. L'abbé de la Fare Lopits fut dépêché pour avoir la signature de plusieurs absens, à la recommandation du P. l'Allemand. On dit alors assez plaisamment *que cet abbé étoit allé apprendre aux évêques à dessiner.*

Quelques-uns refuserent, tels que MM. de Montpellier, de Boulogne, de Nîmes, de Saintes, qui furent exilés dans leurs diocèses. Les curés de Paris firent des remontrances contre cet accommodement à leur archevêque, & se servirent des mêmes termes qu'il avoit employés lui-même autrefois. La Sorbonne, malgré la défense de délibérer, protesta contre tout ce qui se pourroit faire. Ces obstacles ne contribuèrent pas peu à retarder le mandement d'acception du cardinal de Noailles, promis, & qui ne paroissoit point. Il exigeoit avant l'acquiescement de la magistrature. Pour le contenter, on rédigea une déclaration du roi, qui ordonnoit l'exécution & l'observation de la constitution *Unigenitus* ; faisoit défenses de rien dire, écrire, soutenir ou débiter contre elle, même d'en appeler au futur concile ; ordonnoit en outre l'exécution des ordonnances du royaume sur la police ecclésiastique, & notamment l'édit sur la signature du formulaire ; déclaroit que la connoissance & le jugement de la doctrine appartenoit aux évêques ; enjoignant aux parlemens & autres juges, de les y maintenir & de leur donner l'aide dont ils avoient besoin.

Sur le refus du parlement de Paris d'enregistrer cette déclaration, & dans la crainte que les autres ne l'imitassent, on l'adressa à celui de Douay, dont on s'étoit assuré : il ne fit point de difficulté. On somma de nouveau le cardinal de parler, qui se défendit encore sous prétexte qu'un enregistrement mandié comme celui-là étoit insuffisant & ne pouvoit même que produire un mauvais effet dans les esprits. On avoit à cœur de pousser à bout cette éminence : on tâta de nouveau le parlement de Paris, alors exilé à Pontoise, & qui n'en fut pas plus docile ; qui, au contraire, en rejetant cette déclaration, admit

les requêtes d'opposition des appellans. Mais cette fermeté ne fut que momentanée

S. A. R. & le cardinal Dubois, outrés de cette résistance, se retournerent du côté du grand - conseil, où il fallut user de beaucoup de manège, d'insinuations & de menaces. M. le régent fut obligé de se transporter en personne à cette cour, de s'y faire accompagner des princes du sang, des ducs & pairs, des seigneurs, & de lui en imposer par l'appareil d'un cérémonial auquel elle n'étoit point faite. L'enrégistrement eut lieu le 23 septembre 1720, & on l'en récompensa par l'attribution de toutes les contestations qui pouvoient survenir au sujet de la constitution dans le ressort du parlement de Paris.

Le cardinal de Noailles ne fut pas content de cette tournure, & déclara que son mandement ne paroîtroit décidément qu'après l'enrégistrement de la bulle au parlement de Paris. On prit alors le parti d'employer quelques voies, sinon de rigueur, au moins d'humiliation, envers le prélat de cette cour, qui sembloient s'entendre pour contrarier les vues du gouvernement. On composa un nouveau conseil de conscience, dont le cardinal n'eut pas la présidence, & dont il fut même exclus; & à l'égard du parlement, on érigea à Paris, pour le suppléer, une chambre des vacations, composée de membres du conseil, & comme cette mortification ne suffisoit pas, on le menaça d'un coup plus rude, de cette translation à Blois dont nous avons parlé. Cet expédient eut son effet; il se prêta à ce qu'on voulut, &, pour la forme, eut la liberté d'apposer quelques modifications, sous prétexte d'empêcher que la déclaration ne pût porter atteinte aux libertés de l'église gallicane & aux loix fondamentales du royaume. De son côté, l'archevêque de Paris, pour se faire un mérite en quelque chose de sa complaisance envers la cour, publia son mandement dès qu'il fut sûr de la résolution de la compagnie, dont le concours devoit le déterminer.

Quelque peu efficace que fût cette démarche du chef des opposans, pour les ramener à l'unité, la cour fut en

partie satisfaite de se voir ainsi autorisée à les poursuivre comme des especes d'hérétiques, du moins comme des perturbateurs de la paix de l'église, & sur-tout de leur faire entendre que le tems des ménagemens étoit passé; que l'on n'avoit plus besoin d'eux, & qu'ils eussent à rentrer dans l'ordre général, dans l'obéissance aveugle, ainsi que les autres sujets. C'est où l'abbé Dubois développa son activité & son adresse. Il fit condamner & flétrir, par arrêt du conseil, l'appel des quatre évêques; il fit écrire une lettre circulaire du roi à tous les chapitres pour annuller leurs actes d'appel; il chargea les supérieurs des communautés ecclésiastiques de veiller sur leurs inférieurs, de les contenir & de les empêcher de donner des scènes scandaleuses au public, à peine d'en répondre à leur propre & privé nom. Il eut personnellement l'œil sur les bénédictins, ainsi que sur les peres de l'oratoire. Il fit revenir les membres persécutés pour leur attachement à la bulle, & mit, au contraire, les lettres de cachet en œuvre contre les plus mutins. Il se comporta de même à l'égard de la faculté de Paris & de l'université, & le professeur Rollin ayant, en sa qualité de recteur, prononcé un discours peu conforme aux intentions du ministère, il le fit exclure de sa dignité.

En voilà, sans doute, plus qu'il n'en falloit pour mériter la pourpre à l'archevêque de Cambrai. Il obtint en même tems, pour soutenir sa nouvelle dignité, l'abbaye de Cercamp & la surintendance des postes, & fut introduit dans le conseil peu après. C'est une prétention des cardinaux de siéger immédiatement après les princes du sang, avant tous les autres membres & le chancelier même. Le cardinal de Rohan venoit déjà de montrer l'exemple, ce qui fournit matière à des plaintes & à des représentations bien vives à l'occasion du second, à qui sa naissance ne donnoit pas la même consistance. Les réclamans s'absenterent même du conseil ce jour-là, & à la sortie, le cardinal de Noailles qui n'aimoit pas la nouvelle éminence, pour l'avoir conduit à la fausse démarche dont il se repentoit, lui fit ce compliment,

E

Cette journée sera fameuse dans l'histoire , monsieur ; on n'oubliera pas de marquer que votre entrée dans le conseil en a fait désertier tous les grands du royaume.

Le duc d'Orléans & son favori n'eussent pas été fâchés de la retraite de quelques-uns de ces messieurs , mais leur concert général les chagrina. En vain proposèrent-ils quelque arrangement , quelque biais , pour conserver les prétentions de chacun ; personne ne voulut entendre. Il faut que cette terrible étiquette soit d'une importance que le vulgaire ne peut connoître , puisque les hommes les plus graves , les plus faits pour agir par des principes , s'y asservissent & y sacrifient tout. C'est ainsi que le maréchal duc de Villeroi , qui peu après se fit exiler & destituer de sa place de gouverneur de S. M. pour n'avoir pas voulu la laisser tête-à-tête avec M. le régent , qui devoit parler avec elle de matieres d'état , ne craignit point de manquer à ses fonctions & d'abandonner dans le conseil ce dépôt sacré , plutôt que de siéger après les cardinaux.

C'est ainsi que le chancelier , après avoir signé tout ce qu'on voulut contre le parlement , auteur de sa fortune , & contre sa conscience qui lui prescrivait le contraire , dans la crainte de retourner une seconde fois à Frêne , préféra pourtant de s'y rendre dans cette occasion , plutôt que de déroger aux droits prétendus de sa dignité.

Les Parisiens , & sur-tout les jansénistes , ne regardèrent pas cette démarche sous le même point de vue ; ils la trouverent très-patriotique. Cette disgrâce leur parut glorieuse , & les ministres n'en montrèrent pas moins d'égards pour les chefs de la magistrature. Le cardinal de Bissy allant passer les fêtes de pâques à son évêché de Meaux , crut devoir demander au cardinal Dubois , si S. A. R. ne trouveroit pas mauvais qu'il rendît visite à ce magistrat ? *Bien loin de là , répondit ce dernier , S. A. R. en sera fort contente ; & si j'avois moi-même moins d'affaires , je me ferois un plaisir de vous accompagner à Frêne.*

On ne parloit pas aussi sérieusement au Palais-Royal ,

on en plaisantoit. A un de ces soupers fins , où les favoris du prince étoient admis & avoient la liberté de toutes les saillies que leur suggéroit leur gaieté , même sur les matieres les plus graves , comme on caufoit de cet événement , un seigneur , après avoir gémi sur la vicissitude des grandeurs humaines , sur ces sceaux si enviés , passant tour-à-tour du chancelier au moindre robin , & y revenant peu après , s'écria : *que la place de hoqueton étoit cent fois meilleure ;* que le même avoit été au service de MM. de Pontchartrain , Voisin , d'Aguesseau & d'Argenson , & qu'il étoit encore au successeur ; que s'il couroit la carrière de la magistrature , il se borneroit à ce postellà. Et M. le régent de rire & d'encherir sur cette critique.

Les sceaux furent donnés à M. d'Armenonville , d'un caractère doux & complaisant , dont on ne craignoit aucune tracasserie sur cet article. Il prit séance au conseil sans difficulté après les cardinaux. Quant aux ducs & pairs , & maréchaux de France , on pouvoit se passer d'eux ; tous reçurent défenses de s'y trouver , & furent en même tems rayés de dessus la feuille des pensions.

Le vieux maréchal de Villeroy , dur & peu courtisan , s'exprima d'une maniere très indiscrete sur l'expulsion du chancelier , & dit que s'il étoit encore en vie lors de la majorité de S. M. , il prendroit la liberté de lui représenter cette injustice. Le nouveau garde-des-sceaux étant venu le saluer , il lui répondit publiquement : *Je ne vous fais point de compliment , car je suis persuadé que vous devez avoir de la douleur de succéder à un homme comme M. d'Aguesseau.*

Tout cela ne contribua pas peu à aigrir contre lui M. le régent , qui profita de l'occasion de se débarrasser de ce censeur sévere & incommode.

On fut peu content dans le public du choix de M. d'Armenonville : on n'avoit pas une haute idée de sa capacité , mais c'étoit ce qui étoit le moins nécessaire au duc d'Orléans & à son favori. Tous deux ne desiroient que des gens souples , & avoient assez d'esprit & de lumieres pour suppléer à ce qui pouvoit en manquer à

ceux qui travailloient sous eux. D'ailleurs le projet de S. A. R. étoit de nommer le cardinal Dubois premier ministre, dont il avoit déjà presque tout le pouvoir; mais il vouloit avant le rendre agréable au-dehors & au-dedans. Le mariage de l'infante, par exemple, ménagé avec le roi, lui avoit concilié la bienveillance & le suffrage de S. M. Cath., qui en échange demanda Mlle de Montpensier, fille de M. le régent, pour le prince des Asturies.

La négociation de ce double mariage avoit été ménagée par le jésuite d'Aubenton, confesseur du roi d'Espagne, qui en revanche avoit exigé que sa société seroit rétablie à la cour dans ses fonctions du confesseur du roi. En effet, l'abbé de Fleuri ayant demandé à être déchargé de cet emploi, fut remplacé par le P. de Linieres. Il étoit depuis quelques années confesseur de Madame, qui l'avoit reçu des mains du P. de la Chaise. Son caractère tranquille & son génie borné, déterminèrent vraisemblablement à le choisir. On satisfaisoit ainsi & la cour de Madrid & celle de Rome, sans craindre les suites d'une telle nomination; on mortifioit en même tems le parti janséniste, toujours remuant, malgré tous les moyens de conciliation pris pour le calmer. Il regarda ce coup comme le plus accablant qu'on pût lui porter, & le cardinal de Noailles sur-tout en témoigna son humeur de la manière la plus outrée.

Le P. de Linieres vint, comme il devoit, présenter ses respects à son éminence & lui demander ses pouvoirs. « Vous demandez des pouvoirs, mon pere, lui cria-t-elle du plus loin qu'elle le vit, je ne puis vous en donner, & je suis bien-aïse de vous notifier en personne, que je vous défends de confesser le roi. J'aurois bien des raisons à vous apporter de mon refus, mais je suis maintenant trop enrhumé. »

La maréchale de Noailles, sa belle-sœur, qui n'étoit point enrhumée, prit la parole & dit à ce jésuite toutes les duretés qu'une femme en colere est capable de dire. Le prélat soutint son refus, même envers le régent & le

roi, & le motiva dans une lettre où il entreprenoit de prouver que sa conscience ne lui permettoit pas de souffrir qu'un enfant d'Ignace se chargeât de celle du roi ; & cependant , par une inconséquence si commune dans tous les gens que guide l'esprit de parti, il souffroit en même tems que le duc d'Orléans & Madame se confessassent à des jésuites. Le P. de Linieres fut donc obligé d'aller demeurer à Pontoise , qui étoit de l'archevêché de Rouen , & le jeune monarque se rendit à Saint-Cyr , situé sous l'évêché de Chartres , où ce jésuite lui administra le sacrement de pénitence. On obtint bientôt un bref du pape , qui permettoit au roi de se choisir un confesseur approuvé de l'ordinaire , & qui déclaroit que S. M. n'étoit d'aucun diocèse particulier. Quand son éminence vit qu'on n'avoit plus besoin d'elle , elle se prêta à ce qu'on voulut.

Il faut convenir que ce jésuite à la cour déplut fort à beaucoup de gens , même à ceux qui n'étoient pas jansénistes. Madame la princesse de Conti , première donataire , le reçut fort mal. Madame l'abbesse de Chelles , après avoir écouté son long compliment , lui répondit : « Mon pere , puisqu'il falloit nécessairement que le roi » eût un confesseur de votre robe , je vous aime autant » qu'un autre dans cette place ; mais je ne puis vous » dissimuler que je suis fâchée d'y voir un jésuite , car » vous devez savoir que je n'aime pas votre compagnie : » je la crains pourtant un peu. Vous voyez que je suis » bonne françoise ».

[1722.] Les jésuites , si triomphans , ne purent pourtant obtenir une chose dont ils étoient aussi jaloux , que de la place de confesseur du roi. C'étoit la feuille des bénéfices , sans laquelle cette place n'est qu'un poste honorifique , comme celle de chancelier sans les sceaux. En vain intriguèrent-ils à cet effet auprès du monarque Espagnol , sous prétexte que le parti des appellans , malgré tout ce qu'on avoit fait pour l'abattre , étoit encore extrêmement puissant ; que le principal moyen de le détruire étoit d'éloigner des bénéfices les ecclésiasti-

ques remuans ou suspects ; que cette attention exigeoit autant de connoissance des sujets que de zele ; qu'un particulier quelconque ne pouvoit avoir la premiere , comme un jésuite , par les correspondances de son ordre répandu dans tout le royaume , & qu'on ne pouvoit douter du dernier , dont la société avoit donné des preuves si multipliées & si éclatantes.

Les menés des jésuites furent puissamment secondées par le nonce ; mais le régent & le cardinal Dubois n'avoient point envie d'acquiescer à des prétentions aussi excessives : ils avoient pour point de vue de mettre les jansénistes hors d'état de remuer , mais non de les écraser & de détruire l'équilibre en laissant prendre trop de prépondérance à leurs ennemis. Ce fut dans ces circonstances , que , pour en imposer davantage [22 août], S. A. R. crut qu'il étoit tems de déclarer le cardinal Dubois premier ministre.

Entre les complimens que son éminence reçut à cette occasion , on remarqua beaucoup celui que lui fit l'abbé Dubois , son frere , chanoine de Saint-Honoré. Il lui écrivit : « que la nouvelle dignité où il se voyoit élevé , » l'obligeoit de reboucler ses prieres à Dieu , afin qu'il » lui fît la grace de ne faire servir le pouvoir que le roi » venoit de lui confier , que pour le bien de l'état & » celui de la religion ».

L'anecdote la plus curieuse de cette élévation , la plus propre à fournir aux réflexions d'un lecteur philosophe , & à faire connoître le caractère du favori & de son maître , c'est ce qui se passa encore à un souper du régent. On se répandoit en railleries sur le nouveau premier ministre ; le comte de Nocé se permit la plus sanglante : *Votre Altesse Royale* , lui dit-il , *en peut faire tout ce qu'elle voudra , mais elle n'en fera jamais un honnête homme.* Il fut exilé le lendemain. En vain la comtesse de Tort reprocha au régent sa foiblesse , la lettre de cachet tint , & ce ne fut qu'à la mort du cardinal que le duc d'Orléans écrivit au comte de revenir , par ce billet non moins singulier que tout le reste : *morte la bête* ,

mort le venin. Je t'attends ce soir à souper au Palais-Royal.

La paix affermie par des traités solides & par des alliances avantageuses ; le parlement dompté & humilié ; les grands soumis ; ceux qui pouvoient embarrasser écartés , laissèrent la liberté à ce nouveau premier ministre de donner tous ses soins à l'établissement des finances & aux affaires de la religion.

Il débura par le rétablissement du droit annuel , connu dans le principe sous le nom de *Paulette* ; son auteur ; par celui du contrôle & infinuations des actes de notaires. Ces impositions ont été trouvées si bonnes & si fécondes , qu'elles sont restées depuis. Le parlement voulut faire quelque résistance pour l'enregistrement , mais on le frappa dans un endroit plus sensible qu'on n'avoit fait encore. Il ne fut plus question d'exil ou de translation : on le menaça de diminuer son ressort. Il sentit que ce coup d'autorité , avantageux aux peuples , ne pouvoit qu'être approuvé & durable : il négocia avec la cour. Un accommodement révoltant en fut le fruit : on sacrifia de part & d'autre le bien public. C'est ainsi que depuis , ce projet réalisé par M. de Maupeou , le seul bien peut-être qu'il ait fait durant son ministère , a été anéanti par une collusion non moins honteuse lors du rétablissement de la magistrature.

Le cardinal Dubois fit aussi entrer beaucoup d'argent dans les coffres du roi , d'une façon plus adroite & moins odieuse. Il mit une taxe sur les particuliers qui avoient fait des fortunes au système , sous le nom de *capitation extraordinaire* , & ménagea cependant leur amour-propre , en leur laissant , en quelque sorte , l'honneur de cette subvention comme volontaire & patriotique , sur-tout en la dégageant de ces formes effrayantes qu'entraînoient avec elles les chambres ardentes , plus propres à enrichir les commissaires que le monarque. Enfin , il fit rendre une multitude d'arrêts , tendans tous à consolider les opérations du visa , à anéantir le papier , & en faire perdre , s'il étoit possible , la mémoire. Ce

dernier coup de despotisme étoit un de ces remèdes violens , qui répugnent toujours à la justice distributive, mais dont il résulte souvent un bien politique.

Pour ce qui regarde la religion , son éminence continua à se déclarer fortement contre les appels & les appellans , à faire usage des lettres de cachet contre les communautés disposées à remuer ; elle faisoit destituer des charges ceux qui n'y apportoit pas la soumission exigée ; & , pour mieux asservir tous les membres du clergé séculier & régulier , elle fit remettre en vigueur le formulaire inventé sous Louis XIV , & dont la signature avoit été négligée depuis sa mort. Tous ceux même qui aspiroient aux ordres , aux grades des universités , qui vouloient faire profession dans les maisons religieuses , furent obligés de prêter cette espèce de serment.

En adhérant à ce formulaire , on déclaroit condamner les cinq propositions de Jansénius , & comme cette condamnation vague avoit donné lieu à des subtilités sans fin , imaginées par ceux qui vouloient accorder leur conscience avec leur ambition , on ôta lieu à toute équivoque , à toute restriction , en condamnant & le droit & le fait , & en ajoutant au formulaire que c'étoit dans le sens que Jansénius avoit eue en vue , condamnoit les cinq propositions. Les jésuites seuls furent dispensés de signer un acte dont ils étoient les auteurs. M. le régent l'avoit si fort à cœur , qu'il pressa très-vivement l'abbesse de Chelles de signer , & cette princesse ne se rendant pas , peut-être eût-il employé les moyens de rigueur contre sa propre fille , si la duchesse d'Orléans ne l'eût calmé. S. A. R. & son favori n'en furent pas moins fermes à résister à toutes les sollicitations de S. M. Cath. & du souverain pontife , & à refuser constamment de rendre aux jésuites cette feuille de bénéfices si désirée : talisman avec lequel les peres de la Chaise & le Tellier avoient si fort accru la puissance de leur ordre.

Le premier ministre ne négligeoit pas non plus de

rétablir l'harmonie entre les princes & les différens corps relativement aux contestations restées indécises jusques à la majorité du roi. Le duc d'Orléans avoit paru rendre son amitié depuis long-tems au duc du Maine; il n'en étoit pas de même de la duchesse. Après son élargissement, cette princesse voulut entrer en explication avec S. A. R., mais ce prince l'interrompant par ces mots, *madame, tout est pardonné & oublié, ainsi n'en parlons plus, je vous prie*, elle en avoit conservé un ressentiment profond qu'elle n'avoit pu dissimuler; mais il n'avoit pas eu d'autres suites. Le duc d'Orléans crut devoir mettre un terme à sa vengeance contre son époux; il fit dresser par le premier ministre, une déclaration où le roi décidoit le rang & les honneurs dont il entendoit que jouissent à l'avenir les princes légitimés, leur accordoit séance & voix délibérative après les princes du sang & avant les ducs & pairs, réservant néanmoins aux seuls premiers le droit de traverser le parquet & d'être précédés de plusieurs huissiers. Ils devoient avoir, comme ceux-ci, le salut du bonnet, à l'exception que le premier président, adressant la parole aux princes du sang, & leur ôtant son bonnet, dit: *Monsieur, votre avis...* & qu'à ceux-là il devoit ajouter: *Monsieur le duc du Maine, votre avis..... Monsieur le comte de Toulouse, votre avis.....*, les nommant par leur nom, ainsi que les ducs & pairs. Du reste, les princes légitimés devoient recevoir à la cour les mêmes distinctions que les autres, sauf aux festins, repas ou cérémonies publiques, où ils ne devoient être assis ni placés sur la même ligne. Quant aux princes de Dombes & au comte d'Eu, le roi leur accordoit, pendant leur vie seulement, le même rang qu'à messieurs de Vendôme.

Ce formulaire d'étiquette exige plusieurs explications.

1^o. Le parquet est la superficie comprise entre l'enceinte qu'occupent les opinans au parlement à un lit de justice ou autrement; elle est toujours vuide, & personne, pour aller à sa place, ne pouvoit autrefois la

traverser diagonalement : il falloit faire le tour. Le grand Condé ayant peine à marcher à cause de sa goutte, pour abréger dérogea à l'usage. Les autres princes l'imitèrent bientôt, c'est passé en droit à leur égard.

2°. Par rapport au salut du bonnet, il faut se rappeler que, dans la première séance du duc d'Orléans au parlement, après la mort de Louis XIV, les ducs & pairs éleverent cette contestation & prétendirent avoir ce salut; mais on décida qu'il falloit attendre la majorité du roi pour prononcer sur un point de cette espece, qui fut réglé en leur faveur avec la distinction ci-dessus.

3°. Les princes de la maison de Vendôme, descendus de Henri IV, du côté gauche, avoient rang au-dessus de tous les ducs & pairs : & c'est cet honneur dont devoient jouir les enfans du comte de Toulouse; mais leurs descendans n'en devoient avoir que conformément à l'enregistrement de leur pairie au parlement.

Ces arrangemens mortifierent beaucoup les princes légitimés, & depuis ils se sont toujours absentés des cérémonies publiques.

Les honneurs qui s'accumuloient sur la tête du cardinal Dubois, ne pouvoient le soustraire à la fin sinistre dont il étoit menacé. Il eut encore celui de présider à l'assemblée du clergé, qui ne s'étoit pas réuni depuis 1715, & qui, bien loin de marquer son indignation de voir à sa tête un membre aussi corrompu, fut au-devant de lui & brigua cette faveur. Après lui avoir fait accorder au roi un don gratuit de huit millions, il eut aussi l'art de le contenir sur les matieres de religion dans une crise aussi dange-reuse, & de le faire congédier deux mois après, sans qu'il en eut été question, du moins en public.

Les deux seuls actes que fit cette assemblée, propres à caractériser sa façon de penser, fut d'ôter au pere d'Alexandre, dominicain, fameux janséniste, une pension de 200 livres, pour la donner à un certain jésuite nommé Longueval, auteur d'une assez mauvaise *histoire de l'é-*

glise Gallicane, & d'accorder une pension de cent écus à un favetier de la paroisse de Saint-Sulpice, qu'on disoit être un des plus zélés partisans de la bulle, & à qui l'on attribuoit quantité de conversions. Les appellans s'en vengerent par une estampe, où ce favetier, nommé Nutelet, étoit représenté recousant les morceaux de la constitution déchirée. Le cardinal de Billy & le curé de Saint-Sulpice lui présentoient chacun une bourse pleine d'argent pour évertuer son zele & son habileté. Ce dernier trait méritoit bien, sans doute, d'être tourné en ridicule.

[1723.] Avant de se séparer, pourtant, cette assemblée crut devoir manifester ses sentimens d'une façon plus noble aux yeux du souverain, & déposer dans son sein ses inquiétudes. Elle lui présenta dans son audience de congé, un grand mémoire contre les appellans & les parlemens. Les prélats y demandoient la permission de faire le procès aux premiers, & se plaignoient des seconds, trop faciles à favoriser les appels comme d'abus. On leur répondit qu'il falloit s'en tenir à la déclaration du roi, qui ordonnoit le silence, & laisser un libre cours à la justice. Et afin d'éviter leurs tracasseries ultérieures, on les fit prier de se retirer dans leurs diocèses, où leur présence devoit être plus utile qu'à Paris.

Ainsi ils n'eurent point la douleur de voir périr l'éminence qui les avoit présidés. Elle étoit tourmentée depuis long-temps d'une maladie dans la vessie, qu'on regardoit comme le fruit de son inconduite & de ses débauches outrées : il falloit lui faire une amputation cruelle & si effrayante, que son intrépidité ne put tenir contre l'appareil. Le duc d'Orléans fut obligé de l'y déterminer : elle en mourut le lendemain, [10 août] âgée d'environ 66 ans.

La veille ou la surveille de sa mort, ce cardinal s'étoit confessé à un recollet, & cette cérémonie n'avoit duré qu'un quart d'heure au plus ; ce qui fit juger qu'il vouloit seulement remplir la forme, & donner cette dernière marque de dévouement à son maître ; le duc d'Orléans lui représentant qu'il étoit de l'honneur de tous deux

qu'il satisfît à l'extérieur. Une preuve du peu de cas qu'il faisoit des secours spirituels, c'est qu'il ne reçut point le viatique, à cause du cérémonial qu'il faut observer pour le donner à un cardinal, ou, si l'on veut, c'en sera une nouvelle de l'importance de cette étiquette, pour laquelle un prince de l'église compromettrait même son salut. Le dernier sentiment le moins équivoque qu'il ait manifesté, ç'a été son attachement toujours vif pour la maison d'Orléans. Quelque sujet qu'il eut de regretter la vie, il protesta qu'il en seroit sorti content, s'il avoit pu achever d'écraser (ce sont ses termes) les ennemis de S. A. R.

Nous avons déjà parcouru les différens degrés par où le cardinal Dubois monta jusqu'au faite des honneurs & de l'église & de l'état. Il voulut aussi de ceux que peuvent procurer les talens de l'esprit, & il fut reçu à l'académie françoise. Ce fut - là qu'on entendit Fontenelle, chargé de lui répondre en qualité de directeur, lui parlant de sa nomination au cardinalat, sollicitée par différens potentats, dire : *qu'il parût être un prélat de tous les états catholiques & un ministre de toutes les cours. Et ailleurs : Vous vous souvenez que mes vœux vous appelloient ici long-tems avant que vous y pussiez apporter tant de titres : personne ne savoit mieux que moi que vous y auriez apporté ceux que nous préférons de tous les autres.*

Ce ministre marchant en tout sur les traces du cardinal Mazarin, ne négligeoit pas le soin de sa fortune, & auroit bien pu en amasser une aussi considérable s'il en eût eu le tems. Il laissa à ses héritiers environ 2,000,000 livres en argent comptant. On ne fait si c'est par le même motif de scrupule qu'il voulut faire le régent son légataire universel; mais ce prince ne voulut pas le permettre : il accepta seulement la vaisselle d'or que le cardinal avoit fait faire pour les repas de cérémonie.

On lui fit de magnifiques funérailles : on frappa même une médaille en son honneur. D'un côté étoit son effigie; de l'autre un arbre renversé par la tempête, avec ces mots à l'entour : *visa est dum stetit minor.* La licence lui

composâ une épitaphe grossière, (1) bien différente, & il méritoit l'une & l'autre. Il est certain qu'à ne considérer que les moyens de son élévation, c'étoit un personnage méprisable & infame. En discutant les talens qu'il y développa, c'étoit un véritable homme d'état. Le régent ne trouva personne plus digne de lui succéder que lui-même, ce qui mit le comble à son éloge à cet égard.

Le principal événement du reste de l'administration de ce grand prince, fut la suppression (2) de la compagnie d'Ostende, établie par l'empereur, & qui blessa principalement les puissances maritimes, qui se récrièrent contre cette infraction aux traités du commerce, & y formèrent de tous côtés des oppositions. Elle auroit mis le feu dans l'Europe & causé une guerre générale, sans la prudence & la fermeté du duc d'Orléans. Bientôt Charles VI, après quelques négociations pour mettre son honneur à couvert, convaincu qu'on l'avoit engagé dans une entreprise au-dessus de ses forces, abandonna ce dessein & sacrifia ses espérances à l'amour de la paix.

Le duc d'Orléans travailloit aussi infatigablement aux affaires de l'intérieur du royaume : il suivit en tout les mêmes principes de son favori, qui, vraisemblablement, les avoit puisés chez S. A. R. Il opposa la plus grande fermeté dans les affaires de religion ; il la poussa au point de donner ordre à l'abbesse de Chelles, sa fille, pour laquelle on connoissoit sa tendresse extrême, de chasser de chez elle deux bénédictins, exclus de toutes charges par lettres de cachet, qui s'y étoient réfugiés. Il empêcha le parlement de se mêler des affaires de la constitution, & de prendre fait & cause pour certains appellans & réappellans. Enfin, il eut soin de ne nommer aux bénéfices & aux évêchés que des constituans, afin d'établir l'uniformité de doctrine. Il donna ses soins à anéantir

(1) Rome rougit d'avoir rougi

Le manquera qui gît ici.

(2) C'est à-dire la suspension, car la suppression absolue n'eut lieu que plusieurs années après, comme on verra.

les billets de banque, dont la multitude avoit été si immense, que malgré tous les débouchés ouverts, il en restoit encore une grande quantité dans le public. Il y parvint, au point de voir le papier absolument supprimé avant sa mort.

La compagnie des Indes devenoit de jour en jour plus intéressante. Ce grand prince prévint de quelle utilité elle pouvoit être à l'état en la consolidant.

Il y apporta tous ses soins, & ayant reconnu la faute qu'il avoit commise, conjointement avec le cardinal Dubois, en confiant son administration à des étrangers, il la répara par un nouveau règlement, suivant lequel ses directeurs & syndics devoient être choisis dans son sein. Il voulut assister à la première assemblée où s'en feroit l'élection. [27 septembre.] Au nombre des actionnaires, se trouverent les ducs de la Force & de Chaulnes, le maréchal d'Estrées, les marquis de Bulli & de Lassay, &c. S. A. R. essayoit ainsi à familiariser la noblesse avec le commerce & à détruire insensiblement le préjugé établi en France, qui rend ces deux états incompatibles. Elle confirma dans cette assemblée à la compagnie, le privilège exclusif de la vente du tabac & du café, & l'on prépara le compte arrêté le 20 novembre suivant, montant à deux milliards sept cent millions, par lequel elle se trouva quitte envers le roi.

Depuis la catastrophe du système de Law, les fermes générales étoient en régie. On les afferma au mois d'octobre à une troupe d'adjudicataires choisis, (1) qui s'obligèrent d'en rendre au roi chaque année 55 millions. C'est cette ferme, qui aujourd'hui est portée à plus de 160 millions.

(1) C'est depuis ce tems que les fermiers-généraux ont acquis une grande confiance, sont devenus des personnages dans le royaume, & enfin ont été regardés comme les colonnes de l'état. On ne fera pas fâché de voir une liste imprimée avec des anecdotes sur ses maradors de la finance, depuis 1720 jusques à nos jours. Nous la renvoyons, à cause de sa longueur, aux pièces recueillies pour servir à cette histoire. N°. V.

Ce fut la dernière opération ministérielle de M. le régent. Ce prince, quoiqu'ayant la santé la plus ferme, ne pouvoit la maintenir long-tems avec le travail excessif auquel il se livroit, sur-tout depuis la mort du cardinal Dubois : il auroit eu besoin d'un autre lui-même pour le seconder, & il venoit de le perdre. Tous les personnages employés alors dans le ministère, n'étoient que des génies subalternes, que S. A. R. étoit sans cesse obligée de diriger & d'éclairer. Le garde-des-sceaux n'étant qu'un simulacre dont on avoit eu besoin, mais incapable d'avoir une volonté, d'ouvrir un avis, de suivre & de montrer dans cette place, avec une soumission absolue aux ordres de la cour, une fermeté inébranlable envers les parlemens & le clergé, pour les faire exécuter. Le comte de Morville, son fils, passé de la marine au département des affaires étrangères, avec beaucoup plus d'esprit, n'étoit pas assez au fait de son ministère pour en tenir les différens fils, les diriger sans confusion & les faire jouer avec la dextérité qu'exigeoient les circonstances. Le contrôleur-général Dodun, tiré du parlement, dans l'espoir de trouver cette compagnie plus docile à adopter les opérations qu'il proposeroit, n'en étoit que plus ignorant en finance, & auroit dû empêcher le gouvernement de commettre une seconde fois une pareille faute. Pour M. de Breteuil, secrétaire de la guerre, on le trouvoit très-propre à cette place en tems de paix. Le comte de Saint-Florentin & le comte de Maurepas étoient encore bien jeunes, & ne faisoient que d'entrer dans leur département. Tout le poids des affaires retomboit donc sur le duc d'Orléans. Il avoit cependant trouvé un homme qui lui convenoit : c'étoit le second fils du défunt garde-des-sceaux, connu depuis sous le nom de comte d'Argenson : il l'avoit éprouvé dans la charge de lieutenant de police ; il ne doutoit plus de sa capacité ni de son attachement ; il venoit de le nommer son chancelier & son garde-des-sceaux, chef de son conseil & surintendant de ses maisons & finances. En déclarant ce choix, il s'en étoit applaudi, en s'écriant : *On ne dira pas que mon chancelier*

soit sans esprit & sans naissance. Son dessein étoit de le nommer contrôleur-général des finances : il n'en eut pas le tems.

[1 décembre.] Ce prince venoit de donner audience ; en rentrant dans son cabinet il trouva madame la duchesse de Phalaris , sa maîtresse ; il lui dit : *entrez , je suis bien aise de vous voir , vous m'égayerez avec vos contes ; j'ai grand mal à la tête.* A peine furent-ils seuls ensemble , qu'il se trouva mal , & resta sans mouvement & sans connoissance. Cette dame effrayée appella du secours : on ne put lui en administrer aucun efficacement , il expira entre ses bras ; ce qui fit dire malignement dans une gazette étrangère , *que le duc d'Orléans étoit mort assisté de son confesseur ordinaire.*

Telle fut la fin de ce prince, dont la régence sera mémorable à jamais , en ce que renfermant tous les germes de troubles possibles , qui ne se fécondent que trop malheureusement dans les minorités toujours agitées & tumultueuses , il les arrêta ou les étouffa par la seule force de son génie : il rendit au parlement le droit d'examen & de remontrances ; mais en lui laissant reprendre son premier lustre , il se conserva les moyens de le contenir & d'empêcher qu'il n'abusât de cette liberté dangereuse.

S'il ne put appaiser entièrement la fermentation occasionnée par la fameuse bulle , il empêcha que les disputes de la religion n'eussent les effets funestes des siècles précédens ; il les réduisit à des appels , des mandemens , & tout au plus à quelques éclars de foudre de la part de la puissance spirituelle , foudre impuissante & presque aussi-tôt éteinte qu'allumée. (1) Il réprima l'ambition excessive des princes légitimés , & reconnut authentiquement le droit de la nation : il calma de la sorte une dis-

(1) Il est question des lettres apostoliques du saint pere , qui fulminoient une excommunication contre ceux qui ne rendroient pas une obéissance entière à la constitution. Elles ne produisirent aucun effet & furent condamnées par le parlement.

sention intérieure, dans le sein même de la famille royale ; mais en acquiesçant de fait aux prétentions des princes & même de la noblesse, il ne se départit point de l'autorité qui lui étoit confiée, & réprima avec une égale sévérité les démarches de ces divers corps, tendantes à faire agiter des questions trop délicates. Il fit tête à l'orage violent que l'Espagne élevoit contre lui, & par la hardiesse de sa politique & de ses démarches, non-seulement déconcerta les manœuvres de cette puissance, mais au lieu d'une guerre que tout annonçoit devoir être sanglante, longue & dégénérer en guerre civile, fit une paix solide & glorieuse, cimenta entre les deux couronnes une amitié plutôt suspendue que violée, enfin plaça sur le trône deux de ses filles. (1) S'il faut admirer l'art avec lequel il se conduisit dans cette négociation, que dire de sa dextérité à s'assurer de la Hollande & de l'Angleterre ? A la mort de Louis XIV, le royaume restoit sans alliés, les mêmes sentimens de haine, de jalousie & de crainte qui avoient ligué toute l'Europe contre le feu roi, duroient encore ; on poursuivoit à Londres les auteurs de la dernière paix, le salut de la France, & leurs Hautes-Puissances n'avoient pas oublié les humiliations qu'elles avoient reçues, & la cruelle alternative où elles s'étoient trouvées d'être la proie d'un vainqueur superbe, ou de s'ensevelir sous les eaux. Il étoit à craindre que ces ennemis naturels, mal réconciliés, indignés d'avoir été le jouet des intrigues de cour, ne se servissent de la circonstance favorable d'une minorité, pour la mettre à jamais hors d'état de leur nuire. C'est dans un pareil moment que M. le régent conçoit & exécute le projet audacieux de s'en former deux alliés, & de les opposer à l'Espagne,

(1) Mademoiselle de Montpensier, mariée au prince des Asturies, depuis roi d'Espagne, & mademoiselle de Beaujolais, dont le contrat de mariage avec l'infant Dom Carlos, bientôt souverain en Italie, avoit été signé le 26 novembre 1722, & partie de Paris le 1 décembre pour aller en Espagne, d'où elle revint depuis en 1725, sans que le mariage eût eu lieu.

la puissance qu'il craignoit le plus alors personnellement. Nous n'examinerons point si son intérêt particulier ne le dirigea pas davantage que le bien public ; celui-ci en résulta du moins , & c'est une justice que l'histoire doit lui rendre.

La situation déplorable des finances étoit une autre cause de mécontentement à laquelle il falloit remédier. Il employa , sans doute , un moyen violent , dont il n'avoit pas prévu tout le danger. Enfin il surmonta encore cette crise , & la fit tourner à l'avantage du corps politique , qui n'en acquit ensuite que plus de force & d'embonpoint.

Une administration de huit ans , aussi périlleuse & aussi constamment suivie du succès dans toutes les parties , est à coup sûr la vraie pierre de touche d'un mérite éminent , & M. le-régent sera sans doute , mis au rang des plus grands hommes qui aient gouverné la France.

Ce prince avoit même un esprit de détail qui ne va pas toujours avec le génie ; qui l'étouffe souvent , ou que celui-ci dédaigne. Les premiers seize mois de sa régence offrent l'image d'un gouvernement sage , équitable & pacifique , semblable à celui postérieur du cardinal de Fleury. Il supprima quantité d'impôts superflus & de charges onéreuses au peuple ; les troupes furent réduites à un nombre proportionné au besoin. Il adopta le projet de M. de Vauban , concernant la taille réelle , & fit faire des essais pour établir un revenu de la couronne , que les sujets pussent payer volontiers & qui entrât en son entier dans le trésor-royal. Le repeuplement des provinces , la culture des terres , le rétablissement du commerce , la prospérité des arts fixerent aussi son attention ; mais comme il n'y a rien de parfait dans ce monde , on lui reproche deux vices essentiels d'administration , qui ont fourni matière aux satyres sans nombre dont on a flétri la sienne. Le premier , c'est d'avoir dérogé à cette maxime que la parole des rois doit être sacrée : maxime que Louis XIV n'avoit jamais perdu de vue dans les plus grandes calamités de son regne ; c'est d'avoir adopté pour

principe du gouvernement la conduite frauduleuse de ces négocians infidèles, qui abusant de la confiance crédule de leurs créanciers, s'en débarrassent par des moyens honteux qui devoient les conduire au supplice, & ne s'enrichissent qu'à force de banqueroutes.

Le second, c'est cette corruption de mœurs qu'il affeichoit avec une sorte d'ostentation, & dont la description malheureusement trop vrai, quoiqu'embellie de toutes les richesses de la poésie, se trouve dans ses fameuses *Philippiques*, satire moins délicate, mais plus énergique, que celle de Pétrone, tableau rapide & fidèle des mœurs de la cour du régent, d'autant plus précieux pour la postérité, qu'aucun voile allégorique ne lui dérobera les personnages. (1)

On y voit que l'inceste même n'étoit qu'un jeu pour lui. En effet, si son amour pour l'abbesse de Chelles, sa fille, n'est pas bien constaté, il est difficile de se refuser de croire qu'il ait été épris des charmes de la duchesse de Berry, dont les mains, les plus belles que femme puisse avoir, l'avoient sur-tout enchaîné. (2) Il en pleura la mort moins en père affligé qu'en amant au désespoir.

(1) C'est ce qui nous engage à conserver ce morceau appartenant à l'histoire, & non encore imprimé. Nous le joindrons aux autres pièces, placées à la fin du volume, N^o. VI.

(2) Les curieux conservent une caricature inventée à cette occasion, & dont la singularité exige qu'on en fasse la description. Elle est dans le goût de ces *rebus* pittoresques, dont les jésuites amusoient leurs écoliers à certains tems de l'année. On y voit M. le régent, folâtrant avec sa fille, & sur-tout baissant ses divines mains : la princesse les lui applique sur les yeux, & l'empêche de voir ce qui se passe. Pendant ce tems le comte de Riom derrière elle, trouffe S. A. R. & dans la posture la plus effrénée va droit au fait. En un coin éloigné & dans l'ombre on remarque l'abbé Dubois, qui observe tout ce qui se passe & sourit. Au bas sont ces mors latins : *Regens stultus, Abbas ridet rideamus quoque*. Le sens en françois présente, sinon aux yeux, par le défaut d'orthographe, au moins à l'imagina-

Au reste, si la méchanceté, dans les portraits affreux qu'elle a tracés de ce prince en cent libelles, avoit oublié quelques linéamens, l'épithaphe qu'on fit de la mere de S. A. R. moins destinée à porter sur cette princesse que sur son fils, les reproduiroit tous : *Ci gît l'oisiveté.*

Quel qu'ait été l'esprit de la loi qui a déclaré les rois de France majeurs à treize ans accomplis, elle n'a pu forcer la nature & rendre leur raison plus précoce que celle des autres hommes. Le monarque le plus sage à cet âge est donc celui qui a la docilité de se laisser gouverner. Tel fut Louis XV : depuis l'acte solennel où il commença à jouir de cette prérogative, il ne déploya de volonté que dans les choses personnelles qui ne pouvoient influer sur son peuple. C'est ainsi qu'il fit ôter de sa chambre le lit de son gouverneur, déclarant néanmoins qu'il trouvoit bon que le duc de Charost, ou en son absence celui qui avoit été sous-gouverneur, couchât pendant trois années dans sa chambre, à l'exemple de ce qui s'étoit passé lors de la majorité de Louis XIV. On dressoit pour cet effet tous les soirs dans la chambre de S. M. un pavillon, qu'on ôtoit le matin.

Il statua aussi sur la requête présentée pendant sa minorité à M. le régent par les premiers gentilshommes de la chambre, qui demandoient à recouvrer le droit de coucher dans la chambre du roi. Le duc d'Orléans n'avoit pas voulu prononcer sur cette réclamation, & les premiers valets-de-chambre sont restés en possession de cet honneur.

La mort du duc d'Orléans, premier ministre, obligea Louis XV de s'expliquer dans une circonstance plus délicate, & se jugeant trop jeune pour prendre le maniement des affaires, il le remplaça par M. le duc, chef de la maison de Condé. Dans ce choix, qui n'étoit pas sans doute le meilleur qu'il pût faire, manquant de l'expé-

tion, par le sens naturel. l'explication de cette scene.

Tout le monde fait que le comte de Riom, l'amant de la princesse, passa depuis pour son époux.

rience
homm
moins
erut d
royaun
l'adole
voit q
ses pro
jeunes
sirs, é
bien ac
on s'in
davan
essenti
minist
calme
rétabli
insensi
bée. D
digueu
duc. V
an ouv
des om
Mo
que
figur
com
cieu
con
plai
gran
es qua
homm
Le p
u cont
e cet

rience nécessaire pour se diriger par la connoissance des hommes, puisqu'il ne se connoissoit pas lui-même, au moins se conduisit-il par des regles de convenance. Il crut devoir confier cette place, la plus importante du royaume, à un prince de sa maison, & tous étant dans l'adolescence, il désigna le plus âgé, qui cependant n'avoit que trente-un ans. La maniere dont S. A. avoit régi ses propres revenus & les avoit améliorés, malgré sa jeunesse, tems où l'on ne s'occupe guere que de ses plaisirs, étoit d'ailleurs une présomption de ses talens pour bien administrer ceux de l'état, & riche comme il l'étoit, on s'imaginait qu'il ne s'occuperoit plus à le devenir davantage. Les finances étoient alors en effet la partie essentielle du gouvernement. La France avoit besoin d'un ministre pacifique, doux, économe, qui profitât du calme que lui laissoit la tranquillité de l'Europe, pour se rétablir par son commerce, son industrie & un reflux insensible des especes, de l'épuisement où elle étoit tombée. Du reste, il n'étoit personne qui ne connût la prodigieuse différence du génie du régent à celui de M. le duc. Voici le portrait que l'on trouve de ce dernier dans un ouvrage (1) dont l'auteur, quoique s'enveloppant des ombres du mystere, est plus adulateur que satyrique. « Moins capable que son prédécesseur, mais autant livré que lui à la débauche, il étoit grand, maigre, d'une figure peu revenante, d'une humeur brusque & peu commode, curieux & aimant les choses rares & précieuses : possesseur d'une très-belle femme, dont il ne connoissoit pas tout le prix, cherchant ailleurs des plaisirs qu'il étoit peu en état de goûter, faisant une grande & belle dépense... » Assurément entre toutes les qualités, on n'en voit aucune qui puisse caractériser l'homme d'état.

Le premier acte qu'il fit en sa nouvelle qualité, prouva au contraire combien il l'étoit peu. Nous voulons parler de cet édit sévère contre les protestans & autres sec-

(1) *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*

raires, [14 mars] qui leur défend, sous les peines les plus graves, tout exercice de leur religion, leur enjoint de faire élever leurs enfans dans la catholique, confisque les biens des relaps, & flétrit la mémoire de ceux qui mourront sans avoir reçu les sacremens de l'église.

Si cet édit eût été rendu au commencement du regne, lorsque les religionnaires de Guyenne & de Languedoc avoient refusé de payer le dixieme, lorsque ceux de Montauban s'étoient assemblés, lorsque des bruits répandus de ministres arrivés pour les catéchiser sembloient annoncer un dessein formel de reprendre le cours de leurs exercices, de leurs prêches & de leurs instructions, lorsque le conseil de conscience enfin, composé de membres du clergé & mu de ce zele impétueux qui brûle tout ce qu'il touche, étoit ayde de se signaler dans sa premiere ferveur, on n'en auroit point été surpris.

Cette conduite mal-entendue peut-être aux yeux du philosophe, qui fait que la persécution ne fait qu'accroître le fanatisme, l'étendre & lui donner plus d'activité & d'énergie, auroit du moins été excusée aux yeux d'une politique vulgaire, sur la nécessité de réprimer les premiers actes de la rebellion & d'en arrêter les progrès par des châtimens éclatans : mais après huit ans de tranquillité & de soumission, remettre en vigueur une loi aussi barbare, cela ne peut que donner une très-mauvaise opinion des vues étroites du premier ministre & de sa complaisance pour les prêtres. On avoit sous les yeux l'exemple de M. le régent, qui même dans les troubles que nous rappelons, modéra la fureur du clergé, désapprouva la sévérité du parlement de Bordeaux, & tira des galeres soixante-huit de ces malheureux, auxquels il donna pleine liberté de se retirer hors du royaume où bon leur sembleroit, & ce parallele rendit plus odieux le successeur.

Heureusement avant que les persécutions auxquelles cet édit auroit sûrement donné lieu commençassent, les états-généraux qui avoient alors du crédit auprès de la cour de Versailles, firent présenter au roi un mémoire

[11 août] pour obtenir quelques adoucissmens à cet édit, en faveur des négocians Hollandois établis en France. Pour ne pas se rétracter trop formellement en aussi peu de tems, on prit la tournure d'accorder une déclaration [15 sept.] qui exceptoit les habitans de la province de l'Alsace de la rigueur de l'édit, attendu que leurs privilèges étoient fondés sur les traités de paix les plus solennels.

Ce qui prouva encore mieux combien les rigueurs contre les protestans étoient dangereuses & pouvoient devenir funestes, si l'on eût voulu les exécuter à la lettre, ce fut l'empressement de certaines puissances à profiter d'une faute aussi grave en politique. Dès qu'ils en eurent connoissance, les Suédois se hâtèrent de publier un manifeste [octob.], par lequel ils invitoient les protestans François qui avoient quelque talent à s'aller établir dans leur pays. C'est ainsi que depuis la révocation de l'édit de Nantes, les voisins de la France se sont enrichis à ses dépens d'une multitude de sujets, & en augmentant leur population de nos pertes, ont en même tems acquis quantité de sciences, d'arts & de métiers qu'ils n'avoient pas. On croyoit alors que la cessation des guerres civiles & la tranquillité intérieure étoient une compensation suffisante des émigrations & des pertes du commerce. Les philosophes n'avoient pas discuté ces raisonnemens plus spécieux que solides; il falloit qu'il s'écoulât encore plus d'un demi-siècle (1) avant que la nuit du préjugé se dissipât, & qu'on conçût que la réhabilitation des protestans dans le corps civil, loin de préjudicier aux intérêts de l'église & de l'état, ne pourroit que contribuer à la gloire de l'une & au bonheur de l'autre.

En général, tout impôt nouveau ou tout accroisse-

(1) On sait que depuis plusieurs années on s'occupe beaucoup de rendre en France un état légal aux protestans; c'est sous M. Turgot sur-tout que le gouvernement a pris de nouvelles idées à cet égard; & au moment où nous écrivons ceci, [1778] le parlement semble même avoir les yeux défilés là-dessus.

ment de charge n'est pas propre à rendre un ministre agréable à la nation; à plus forte raison quand il n'a aucune opération avantageuse, aucun accroissement de gloire à faire valoir en dédommagement. On ne peut donc que savoir très-mauvais gré à M. le duc, d'une déclaration portant imposition du cinquantieme du revenu de tous les biens, payable pendant douze années.

Le droit de joyeux avènement à la couronne, que les rois de France prétendent leur être dû, & dont le titre dérisoire leur est contesté, puisque les parlemens ne l'enregistrent point, étoit déjà un objet de murmure. Il venoit d'être établi par une déclaration, publiée seulement au sceau, mais il ne se percevoit que lentement & sourdement par cette raison. (1) On fut indigné qu'au milieu de la paix [1725], on y en ajouta un autre d'une espece singuliere, & les magistrats ne voulant pas s'y prêter, il fallut avoir recours à un lit de justice, appareil formidable, qui commençoit à devenir très-commun, [8 juin.] Le roi y fit enregistrer en sa présence non-seulement cet édit du cinquantieme, mais un autre portant les privileges, concessions & aliénations accordées à la compagnie des Indes, & celle-ci y fut déchargée de toutes les opérations de la banque & de tous les comptes qu'elle pouvoit avoir à rendre. S. M. ordonna en outre, que tous les registres qui avoient servi aux achats d'actions & autres opérations de la compagnie, pendant la minorité, seroient brûlés. On reconnut à ces traits l'affection du premier ministre pour une compagnie avec laquelle il avoit fait une fortune si prodigieuse : on dit qu'il ne vouloit pas qu'il en subsistât aucune trace. Telle

(1) Dans le *Journal historique des fastes du regne de Louis XV, surnommé le Bien-aimé*, on dit que cet impôt produisit environ 44 millions en especes. L'auteur a été mal informé. Cet impôt fut affermé 23 millions. La compagnie qui fit cette affaire, en a retiré, il est vrai, 41 millions, mais la perception n'en a été finie qu'en 1744, & les comptes n'en ont été apurés à la chambre que peu de mois avant la mort de Louis XV.

est, sans doute, la cause des nuages amassés sur ces tems de troubles, & qui feront toujours, malgré sa sagacité, le désespoir d'un historien.

Le renvoi de l'infante d'Espagne est un autre événement de l'administration du duc de Bourbon, qu'on ne peut approuver. Cette insulte faite à un souverain, oncle du roi, dans un tems où il étoit essentiel de le ménager, étoit d'autant plus gratuite, que c'étoit pour faire épouser au roi la fille d'un prince détrôné. Vainement donna-t-on la raison que la petite princesse, à peine âgée de sept ans, étoit trop jeune; qu'elle ne pouvoit être mariée de plusieurs années, & qu'il falloit satisfaire aux vœux de la nation, impatiente de voir naître au roi des héritiers de sa couronne. Non-seulement la nation n'avoit pas une impatience qu'on lui supposoit, mais elle s'habituoit déjà à voir croître sous ses yeux sa reine future; elle commençoit à s'y intéresser, & la vit partir avec douleur. On regardoit comme une très-mauvaise politique de former une alliance qui ne pouvoit être d'aucune utilité, & devoit, au contraire, devenir fort à charge. Assurément quand le régent, sur ce que le roi Stanislas avoit choisi sa retraite à Weissembourg, dans l'Alsace française, répondit à M. Sum, envoyé du roi Auguste. en lui portant ses plaintes, *mon sieur, mandez au roi votre maître, que la France a toujours été l'asyle des princes malheureux*, il ne s'attendoit pas que la fille de ce même Stanislas feroit expulser l'infante, dont il avoit arrêté le mariage, & viendrait s'asseoir à sa place. Et Stanislas, après sa fuite de Pologne, qui trouva sa fille égarée & abandonnée dans l'auge d'une écurie de village, s'attendoit bien moins à la prospérité de cette enfant. Plus on étudie l'histoire, & plus on éprouve que nous sommes des aveugles, conduits par une destinée plus aveugle encore. Voici pourtant, suivant une tradition constante, par quels ressorts secrets & incroyables cette intrigue a été conduite.

Le roi Stanislas, retiré à Weissembourg, y étoit, comme on l'a vu par la réponse du régent, sous la pro

tection de la France, & pour lui faire honneur, on entretenoit quelques régimens dans cette place, dont les officiers lui formoient une sorte de cour. Entr'eux étoit le comte, depuis maréchal d'Étrées. Jeune alors, il étoit beau, bien fait, leste & très-propre à plaire aux femmes. Stanislas s'aperçut que sa fille avoit pris du goût pour lui : un jour il le tire à part, l'entretient là-dessus, & lui déclare que, n'ayant aucun espoir de remonter sur le trône de Pologne, il ne doute pas cependant qu'on ne lui fasse justice, & qu'il ne recueille les biens qui lui reviennent dans ce royaume ; que cela le met dans le cas de donner une dot très-opulente à sa fille, & de lui faire épouser même quelque petit souverain ; mais qu'il préfère le bonheur de cette enfant chérie, à ce qui pourroit flatter son ambition ; qu'il a remarqué combien il lui plaisoit, & qu'il n'est pas éloigné de la lui donner en mariage, si à sa naissance déjà illustrée, il peut joindre quelque dignité marquante pour sa postérité, comme un duché-pairie. D'Étrées étoit ardent & empressé de faire son chemin. Après avoir répondu d'abord avec la modestie convenable, il avoue qu'une passion tendre & respectueuse l'enflamme pour la princesse, mais qu'il n'auroit jamais osé porter ses vues si haut ; qu'encouragé cependant par les bontés de S. M., il va tâcher de s'en rendre digne. Il part en effet pour la cour, & sollicite auprès du régent la dignité exigée. S. A. R. n'aimoit pas les Louvois, & écarte bien loin une pareille proposition, sous prétexte que d'Étrées n'étoit pas fait pour épouser la fille d'un souverain, même électif & sans couronne.

M. le duc étant venu chez S. A. R. peu après cet entretien avec d'Étrées, le régent encore tout ému de l'audace de ce colonel, lui en fait part, & dans le courant de la conversation lui insinue qu'il devroit y songer ; que cette alliance lui conviendrait parfaitement, surtout avec l'expectative des gros biens que devoit recouvrer Stanislas. M. le duc aimoit l'argent, & ne fut point éloigné de cette ouverture ; mais avant d'aller plus loin & de conclure, il vouloit voir quelle tournure pren-

droient les affaires de ce monarque fugitif. D'ailleurs il étoit alors enlacé par la marquise de Prie, sa maîtresse, qui, dans le dessein de se mieux conserver cet illustre esclave, l'éloignoit le plus qu'elle pouvoit de l'hyménée. Sur ces entrefaites meurt le régent, & M. le duc est nommé premier ministre. Ce surcroît de grandeur ne fait qu'aiguillonner encore plus l'ambition de la marquise, qui sentoît bien qu'elle alloit gouverner sous lui. La jeunesse du roi & sa timidité lui donnoient lieu d'espérer que cela pourroit être long ; mais cette passion est toujours inquiète & active. Madame de Prie craignit que le mariage de Louis XV avec l'infante ne fît perdre à M. le duc son crédit, ou qu'il n'en occasionnât du moins le partage ; elle imagina de faire renvoyer cette princesse, & pour mieux y déterminer le ministre, elle lui proposa de faire épouser au roi une de ses sœurs, ce qui devoit rendre son ministère inexpugnable & assurer pour jamais dans sa dépendance les deux majestés. M. le duc trouve l'expédient admirable, mais avant il veut consulter sa mère qui avoit plus d'esprit que lui. Il espéroit d'ailleurs que cet avis favorable à la prospérité de sa maison, suggéré par madame de Prie, la rendroit moins désagréable à cette princesse qui ne la pouvoit souffrir.

La duchesse de Bourbon, qui aimoit à dominer aussi, bien loin de désapprouver ce projet, l'accepta fort, mais reprocha à son fils qu'il le dût à une femme, & ne pût s'évertuer de lui-même à cette idée de grandeur. Quoiqu'il en soit, elle promit de ménager davantage madame de Prie, & de lui faire un meilleur accueil. Son objet étoit de porter son fils au premier éclat, en rompant le mariage de l'infante. Lorsqu'elle vit qu'il n'y avoit plus à revenir sur cet hymen, & ne doutant plus de celui de sa fille, elle reprit pour la marquise ses airs de mépris & de hauteur qui la révolterent. Celle-ci jura de se venger, & voici comme elle se conduisit.

« M. le duc, lui dit-elle dans un de ces entretiens intimes où ils pesoient les destinées de la France, nous avons mal combiné tout cela. Le mariage de votre

» sœur avec le roi prouve sans doute une grande éléva-
 » tion de votre maison , mais détruit la vôtre. Vous
 » avez une mere qui ne manquera pas d'avoir l'ascen-
 » dant le plus décidé sur la reine future , si c'est sa fille ,
 » & vous devez d'autant moins en douter , que vous
 » sentez vous-même celui qu'elle prend sur vous , &
 » combien vous avez de peine à vous y soustraire. Je
 » pense , si vous voulez conserver votre pouvoir , qu'il
 » faut sacrifier cette alliance glorieuse , & tout simple-
 » ment donner au jeune monarque une princesse sans
 » entours , qui tenant de vous toute sa fortune , vous en
 » soit à jamais reconnoissante. » C'étoit désigner sensi-
 blement la fille du roi Stanislas , & cette intrigante
 remplissoit doublement ses vues. D'abord elle mortifioit
 madame la duchesse de Bourbon , & rompit toutes ses
 mesures de domination ; ensuite elle travailloit à assurer
 & perpétuer la sienne , en écartant le mariage de son
 amant. M. le duc comprit aisément ce qu'elle vouloit
 dire ; il ne vit qu'un excès de zèle de la marquise , pour
 lui faire conserver dans toute son étendue sa qualité de
 premier ministre. Il adopta d'autant mieux ce projet ,
 que le caractère de la princesse , douce , bonne & peu
 spirituelle , lui convenoit fort. Il le proposa au conseil ,
 & le fit agréer au roi. Il y a apparence que S. M. guidée
 déjà secrètement par l'ancien évêque de Fréjus , n'y
 donna son consentement qu'à l'instigation de ce prélat
 qui , plus fin que M. le duc , songeoit de loin à le sup-
 planter , & le laissoit agir pour son rival , en croyant
 n'affermir que sa propre autorité. C'est ainsi que Marie ,
 proposée à un simple colonel , agréée par convenance
 d'un prince du sang , devint reine du plus beau royaume
 de l'univers. [4 sept.]

Dans la suite de ces mémoires , nous verrons que ,
 graces à la fatalité qui préside aux affaires de ce monde ,
 ce mariage se trouva le plus heureux qu'eût pu contracter
 Louis XV. Mais aucune prudence humaine n'eût pu le
 prévoir , & s'il n'eût consulté que les intérêts de l'état ,
 tout , au contraire , devoit en dissuader le premier

ministre. Les combinaisons même que lui & sa maîtresse avoient formées pour leur propre compte, furent fausses, & l'orage partit du côté où ils l'attendoient le moins. Parcourons avant de le voir éclater, le reste des principaux événemens de cette époque du règne.

Quelques intéressantes pour le repos de la France & la tranquillité de l'Europe qu'on eût représentées au roi d'Espagne les raisons qui avoient déterminé le renvoi de l'infante, ce monarque ne put les goûter. Il savoit bien qu'on couvroit sous l'apparence d'une politique sage les manœuvres d'une intrigue honteuse ; il en connoissoit les ressorts odieux & méprisables. Aussi-tôt qu'il fut instruit de la résolution prise à ce sujet, il rappella les plénipotentiaires qu'il avoit à Cambrai, & les intérêts de ce prince en faisant le principal objet, le congrès fut dissous. Il chargea le baron de Ripperda, son ministre à Vienne, de terminer avec l'empereur, & se trouva forcé à une alliance monstrueuse avec son rival. En conséquence il fut conclu à Vienne, dans un seul jour, quatre traités en son nom, un avec l'Empire & trois avec l'empereur. Ces traités étoient négociés secrètement depuis long-tems, pendant que les ministres des deux cours paroissoient très-divisés à Cambrai, mais peut-être n'auroient jamais eu lieu, si la mésintelligence survenue en ce moment n'en eût déterminé la conclusion & la signature ; car un instant d'humeur ou de satisfaction avance souvent plus les affaires que toute l'habileté du négociateur, ou plutôt la principale science de celui-ci est de saisir adroitement la crise des passions pour les tourner à son avantage.

Il étoit nécessaire dans cette fermentation que le roi eût un ministre à Vienne, capable de veiller à ses intérêts. On y envoya le duc de Richelieu, qui commençoit à jouer un rôle, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Mais le traité d'Hanovre, signé peu après entre la France, l'Angleterre & le roi de Prusse, fut le préservatif principal contre les desseins cachés que pouvoient avoir les Espagnols. Ainsi tout continuoit à être

bizarre , dans le système des alliances de l'Europe , qui ne put se maintenir long-tems dans cet état. Nous laissons à ceux qui traiteront plus particulièrement cette partie de l'histoire , à développer les vues que nous jetons vaguement sur les objets de la guerre ou de la politique.

Une déclaration du roi [8 juillet 1724] concernant les mendiants & vagabonds , qui parut au commencement du ministère de M. le duc , fit dans le premier moment admirer la sagesse & l'humanité de son administration. Cette loi avoit pour objet de ne souffrir aucun pauvre dans le royaume , de donner la nourriture à ceux incapables de travailler , & de procurer de l'ouvrage à ceux qui seroient sains & valides : règlement désiré depuis long-tems , & dont l'exécution auroit été aussi glorieuse au gouvernement qu'utile à l'état ; règlement qui a été tenté plusieurs fois & sans succès , jusqu'à présent , parce qu'on a toujours oublié la première opération nécessaire avant tout , d'assurer un fonds suffisant pour un établissement pareil , ou plutôt parce que le fisc public , toujours dévasté par des ministres déprédateurs , n'a jamais eu de quoi subvenir long-tems aux arrangemens pris à cet égard.

La terrible étiquette occasionna aussi une tracasserie sous le ministère de M. le duc avec le Portugal , & elle auroit pu avoir des suites fâcheuses , si cette puissance du second ordre eût été plus en état de tenir tête à la France. L'abbé de Livry , ambassadeur de S. M. en cette cour , reçut ordre [15 février] de se retirer de Lisbonne , sans demander audience au roi de Portugal , à cause du refus fait par le secrétaire d'état , de rendre la première visite à l'ambassadeur du roi , comme il étoit d'usage. Louis XV étoit alors dans cet âge où un prince jeune & superbe est très-jaloux des droits de sa couronne , & après avoir écouté son conseil , il fut aisément d'avis de traiter l'affaire de la manière la plus grave.

Cette décision n'étoit point au-dessus de ses forces , non plus qu'une autre qu'il avoit rendue précédemment

& qui concernoit l'étiquette intérieure de sa maison. [11 NOV. 1724.] Sur la contestation survenue entre les officiers des Gardes-du-corps, & ceux des Gendarmes & Chevaux-légers de sa garde, pour la place que chacun d'eux devoit occuper près du carrosse du roi dans ses voyages, S. M. fit un règlement, portant que les officiers des Gardes marcheroient à droite & à gauche du carrosse, à la hauteur des roues de derrière, & les officiers des Gendarmes, Chevaux légers & Mousquetaires à la hauteur des roues de devant; les uns & les autres de manière que les portières fussent libres & laissassent au peuple la facilité de voir le monarque.

Louis XV se formoit ainsi par de petites choses à prononcer sur de plus importantes. Depuis la mort du régent, il jouissoit en quelque sorte du plaisir d'être hors de tutelle. Il avoit introduit au conseil le maréchal de Villars, qui n'y auroit jamais été admis du tems de S. A. R. [1726]. Il accorda au comte de Toulouse, marié secrètement avec la marquise de Gondrin, sœur du duc de Noailles, la permission de déclarer son mariage & de le rendre public; ce qui n'auroit pas eu lieu plutôt: mais une chose faite pour amuser plus singulièrement un enfant de quinze ans, ce fut la promotion qu'il fit à la fois de cinquante-sept chevaliers commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit. C'est ce qu'on appella la grande promotion. Le même jour il nomma sept maréchaux de France, entre lesquels le seul comte de Broglie acquit quelque réputation.

Enfin il se porta à un des actes les plus éclatans du pouvoir suprême, en se déterminant à prendre les rênes de son empire, en remerciant M. le duc de ses services, & pour récompense, en lui écrivant de se retirer à Chantilly. Les bons citoyens ne furent pas fâchés de l'expulsion de ce prince, (1) sous lequel les femmes avoient tout crédit, mais on remarqua dans la conduite

(1) La marquise de Prie, sa maîtresse favorite, fut exilée aussi.

du roi en cette circonstance , une dissimulation qui n'étoit point de son âge , & qui annonçoit dès-lors une ame foible & petite.

La lettre de cachet étoit déjà expédiée le matin où le premier ministre vint prendre à son ordinaire les ordres du roi , qui partoît pour chasser à Rambouillet. S. M. , malgré ce qui devoit se passer , n'en reçut pas moins bien son premier ministre ; elle l'accabla de caresses , elle lui demanda si elle ne le verroit pas durant ce voyage qui devoit durer quelques jours ? S'il ne viendrait pas chasser avec elle ? On conçoit que la disgrâce subite de M. le duc ne dut lui paroître que plus amère , après une pareille réception & de tels adieux.

Au reste , on pourroit facilement justifier la conduite de Louis XV , qui n'avoit que seize ans encore , & n'agissoit pas par lui-même. Tout ce qu'il fit , lui avoit été vraisemblablement dicté par son précepteur , qui prenoit insensiblement le plus grand ascendant sur son royal pupile. Ce prélat , cachant sous un air simple & modeste une ambition profonde & démesurée , & sous l'apparence de la candeur la plus vraie , la fourberie la plus réfléchie , n'eût osé lutter directement contre le principal ministre. D'ailleurs il connoissoit assez le roi pour le juger incapable de disgracier en face le duc de Bourbon , de soutenir ses excuses , & peut-être ses reproches ; il crut plus sûr d'user d'artifice , certain qu'en prévenant toute explication & circonvenant S. M. sur-le-champ , il assureroit & perpétueroit pour jamais son empire sur son esprit. Telle fut la clef du procédé peu noble de Louis XV , plus digne d'un esclave qui se soustrait au joug , que d'un monarque dont le génie impatient s'élance avide de gouverner.

La circonspection du mentor du jeune roi ne lui permit pas de jouir tout de suite de l'honneur auquel il aspireroit : il voulut mieux cacher sa marche ; il engagea S. M. à supprimer les fonctions de premier ministre ; il lui fit déclarer à ses peuples , qu'en se chargeant

de l'administration de son royaume, elle ne présu-
 moit pas de ses forces, qu'elle comptoit sur la protection du
 ciel. En conséquence S. M. écrivit une lettre au cardinal
 de Noailles, où elle demandoit qu'il fût adressé à Dieu
 des prières publiques, afin de lui obtenir les grâces
 dont elle avoit besoin pour le gouvernement de ses
 états. L'archevêque de Paris se hâta de se conformer
 aux intentions du roi; il en ordonna dans toutes les
 églises de Paris. Tous les évêques du royaume suivirent
 cet exemple dans leurs diocèses, & ne manquèrent
 pas, en applaudissant à ce mouvement d'une piété
 louable, de célébrer la sagesse prématurée du moderne
 Joas.

C'est ici que commence proprement la seconde épo-
 que du regne de Louis XV, le ministère de M. le duc
 n'ayant été que la continuation d'une sorte de régence,
 attendu l'extrême jeunesse du roi, l'on en étend la
 durée à celle du ministère du cardinal de Fleuri, parce
 que, comme nous venons de l'insinuer, il est le seul qui
 en ait dirigé les événemens, avant même qu'il fût
 déclaré principal ministre.

Après la crise funeste d'une régence orageuse, ce
 ministère heureux & paisible offre un spectacle plus
 agréable & plus flatteur pour la nation. On y voit la
 France si redoutée, si haïe sous le regne précédent, si
 humiliée sur la fin, devenir l'arbitre de l'Europe, faire
 admirer sa justice, faire aimer sa modération. On y voit
 son roi dépositaire des intérêts de ses rivaux, leur pro-
 curer, presque malgré eux, une paix dont il jouit &
 dont il sent les douceurs. A peine le cardinal est à la
 tête des affaires, & le royaume prend une nouvelle
 face dans son intérieur. L'épuisement où l'avoit réduit
 la banque de Law, la méfiance qui n'avoit fait qu'aug-
 menter sous M. le duc, la disette des grains arrivée
 l'année qui précéda son renvoi (1), la misère & les

(1) En 1725 il y eut durant l'été des pluies conti-
 nuelles qui perdirent la récolte.

maladies, suites inévitables d'une famine, l'incertitude continuelle de la valeur des especes, le désordre qui régnoit dans toutes les parties de l'état, & sur-tout dans les finances, tous ces maux disparurent. Le crédit se rétablit au-dedans & au-dehors du royaume, le commerce se ranima, s'étendit, se multiplia; les provinces qui, quelques mois auparavant, ressembloient à un pays dévasté, furent en peu de tems plus riches qu'elles n'avoient peut-être jamais été. Tel étoit l'état florissant de la France, lorsque l'élection d'un roi de Pologne vint troubler l'harmonie générale. Cet incident força les François à commencer une guerre, dans laquelle les armes du roi, presque toujours victorieuses, procurent à un prince de la maison de Bourbon les royaumes de Naples & de Sicile, & ajoutent à la couronne de France ce que Louis XIV n'avoit jamais pu y réunir, les duchés de Lorraine & de Bar.

Voilà l'esquisse magnifique de l'administration du cardinal de Fleuri, dont les historiens auront à développer en grand toutes les parties. Pour nous, parvenus au terme où Louis XV devenu homme, va nous occuper plus particulièrement de lui, nous n'en ferons mention qu'en bref, & autant que les faits, par leur récit, pourront entrer dans notre plan, de peindre le caractère, le génie & les mœurs de ce prince, un des plus intéressans à étudier & à approfondir, pour l'instruction de ses semblables, & de l'humanité entière.

Louis XV, lorsqu'il entreprit de se soustraire à la tutelle de M. le duc, entroit dans l'âge de l'adolescence; il avoit seize à dix-sept ans. Les contemporains nous le représentent beau, d'une taille avantageuse, ayant la jambe parfaitement bien faite, l'air noble, les yeux grands, le regard plus doux que fier, les sourcils bruns, annonçant encore à l'extérieur ce tempérament délicat, qu'il fortifia depuis par l'exercice, au point de soutenir les plus grandes fatigues. C'est à cette nature tardive chez lui qu'il faut attribuer, sans doute, le silence des passions si actives à cet âge dans la plupart des individus

bien constitués, & sur-tout chez les princes, en qui tout contribue à les éveiller de bonne heure. Il se montrait alors indifférent pour les femmes, pour le jeu & pour la table, qu'il aimait beaucoup dans la suite. La chasse étoit son unique plaisir, soit qu'un instinct secret le portât à cet exercice salutaire, soit par désœuvrement, par crainte de cet ennui qui commençoit déjà à empoisonner ses jours les plus brillans; car son instruction ayant été extrêmement négligée, de peur de fatiguer trop les organes de son enfance, il avoit l'esprit peu orné, & n'avoit point acquis ce goût de l'étude, d'une si grande ressource en tout tems, & dans tous les rangs. Il avoit un éloignement invincible pour les affaires, dont il répugnoit même à entendre parler. Sans aucun amour de la gloire, il manquoit de cette énergie qui chez son aïeul avoit réparé le vice de son éducation, & suppléé à son ignorance. En un mot, d'un caractère facile, indolent & timide, il étoit fait pour être gouverné par le premier qui s'empareroit de lui. C'est ce que le précepteur de ce jeune prince avoit bientôt compris, & dont il se prévalut pour jeter les fondemens de sa grandeur.

Ce précepteur étoit d'un caractère analogue en bien des points à celui du royal pupile. De-là cette sympathie entre eux, qui rendit l'un si attaché aux intérêts de son maître & l'autre si docile à ses conseils. La simplicité, la modestie, la sagesse, la circonspection étoient en quelque sorte les sauve-gardes de l'ambition de l'ancien évêque de Fréjus; elle participoit à ses qualités, elle s'avançoit par la patience & l'insinuation, & ne tenoit rien de la marche active & turbulente de cette passion chez les autres hommes. Elle avoit déjà fait beaucoup de chemin sans doute, mais lentement. Il avoit soixante-treize ans quand il fut nommé au ministère. Né dans une province méridionale de la France, de parens, sinon obscurs, au moins peu connus, il fut destiné à l'état ecclésiastique, & instruit dans les sciences convenables à cette profession, qu'il embrassa de bonne heure. C'est la plus

propre à faire parvenir ceux que leur naissance n'appelle pas aux grands emplois.

L'abbé de Fleury desiroit ardemment de se produire à la cour, certain que sa jeunesse & sa figure lui feroient d'une ressource merveilleuse ; il s'intrigua si bien qu'il y arriva, muni d'assez bonnes recommandations, qu'il soutint par ses talens auprès des femmes, mais toujours avec la réserve & la retenue qu'il mettoit par-tout, & que celles-ci n'avoient pas encore franchies. Il obtint une place d'aumônier, & quelques années après il eut un évêché. Il se vit ainsi de nouveau rélégué en province, & même fort loin du théâtre où il n'avoit fait que se montrer ; mais l'hypocrisie devoit être le principal ressort de son élévation. Son exactitude à ses devoirs le fit distinguer de Louis XIV, & choisir pour l'éducation de Louis XV. Il se flatta bientôt de réaliser en sa personne les hautes prédictions des astrologues, auxquels il avoit grande confiance ; car, avec beaucoup d'esprit, il manquoit de ce génie qui, supérieur aux événemens, se sent capable de les maîtriser. & n'attend ses destins que de lui-même. Cette foiblesse, au reste, lui fut très-utile, en ce que s'appuyant sur cette heureuse fatalité, à laquelle il croyoit, il s'accoutuma de bonne heure à son élévation, & n'y parut point étranger ; en ce que l'assurance du succès, sans le rendre jamais audacieux, lui donna la persévérance qui supplée à l'énergie, & lui fit entreprendre un plan de fortune qu'il n'auroit jamais osé concevoir. L'ascendant qu'il se reconnut sur son élève, à mesure qu'il en développoit le cœur & les qualités, lui persuada que par le bénéfice du tems il pourroit aller à tout, & la mort du régent ouvrit la carrière la plus vaste à son ambition.

Les circonstances étoient favorables : aucun concurrent dans le conseil, ne pouvoit balancer sa faveur, ni même lutter contre ses talens. Le premier prince du sang n'avoit que vingt-trois ans ; il annonçoit déjà ce goût de la dévotion & de la retraite, qu'il porta depuis à un si haut degré ; il n'étoit pas sans esprit, mais il le

tournoit tout entier du côté des sciences & de l'étude ; il ne prenoit presque point de part aux affaires. Son propre pere l'avoit jugé avec douleur incapable de jouer un rôle dans le monde politique, & ceux qui se sont obstinés à imputer calomnieusement au régent des vues criminelles sur le trône, ont prétendu qu'il ne s'étoit désisté de son projet, qu'après la connoissance acquise de l'inaptitude de son fils unique à le seconder & à le remplacer. Le gouvernement du royaume auroit été trop lourd pour les maréchaux de Villars, d'Uxelles & de Tallard. D'ailleurs le premier, quoique couvert de gloire à la tête des armées, ne venoit, comme on a vu, que de mettre le pied dans le ministère, & ne devoit être occupé encore qu'à s'y maintenir : les deux autres n'avoient point assez de consistance par leur mérite pour aspirer à la première place. Le comte de Morville seul, premier secrétaire d'état, fils du garde-des-sceaux, chargé déjà du département le plus important & le plus difficile, (1) personnage de beaucoup d'esprit, aimé de la nation, honoré par les étrangers, occupant son poste avec distinction, auquel il s'étoit formé depuis quelques années, grand politique, honnête homme, enfin ayant pour lui le choix du régent, dont il étoit créature, auroit pu causer de l'ombrage à l'ancien évêque de Fréjus.

Ce rival s'écarta bientôt de lui-même, n'ayant pu faire conserver les sceaux à son pere, qu'il soutenoit de son mérite & de son crédit : la disgrâce de celui-ci lui tourna la tête, au point qu'il fit la folie de donner sa démission, & mourut peu après de chagrin.

Les autres secrétaires d'état d'alors étoient le comte de Maurepas, chargé de la marine, son cousin le comte de Saint-Florentin, ayant le clergé, & M. le Blanc à la tête du département de la guerre. Le tems étoit encore loin, sans doute, où le comte de Maurepas, destiné à gouverner un jour le royaume, devoit, après trente ans,

(1) On a vu précédemment qu'il avoit celui des affaires étrangères.

succéder au cardinal de Fleuri : il devoit être auparavant mûri par l'expérience & sur-tout par la disgrâce. Quant au comte de Saint-Florentin, les mémoires du tems (1) nous le peignent comme un petit homme rond, sans ambition, de peu de capacité & que les plaisirs & le commerce des femmes occupoient plus que les affaires. Bien loin de songer à supplanter le nouveau ministre, il s'estima très-heureux que celui-ci, jugeant que le détail dont ce personnage étoit chargé, n'exigeoit pas une grande intelligence, le laissât dans la place où il l'avoit trouvé. Pour le troisième, à peine rentré dans le ministère, humilié par l'exil & la prison, il étoit bien loin de cabaler contre ce mentor du roi.

Quant aux finances, elles étoient entre les mains du président Dodun, (2) qui fut obligé de donner sa démission peu de jours après la disgrâce de M. le duc, & M. le Pelletier Desforts le remplaça, sans doute, par l'influence de l'ancien évêque de Fréjus, qui se ménagea ainsi un homme à lui dans le poste le plus essentiel pour l'exécution de la suite de ses projets.

Tous les obstacles qui auroient pu s'opposer à son élévation étant applanis de la sorte, il ne tarda pas à être promu au cardinalat [11 sept.] sur la nomination de Louis XV; ce qui, suivant la prétention de ces princes de l'église, emportoit la nécessité de le faire premier ministre, prenant rang sur tous les autres, obligés d'aller travailler chez lui.

Comme il ne se sentoît pas les qualités nécessaires pour la guerre, qu'il savoit bien servir en cela les inclinations non moins douces du jeune monarque, & que la France épuisée par une des plus violentes crises qu'elle eût éprouvées, ne pouvoit se refaire que durant une longue paix, le premier soin du cardinal fut de la conserver à quelque prix que ce fût. A cet effet marchant sur

(1) Voyez sur-tout les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*.

(2) Il étoit président honoraire de la quatrième chambre des enquêtes du parlement.

les traces du régent, il maintint l'union & l'intimité établie entre les cours de Versailles & de Londres. Celle-ci, inquiète pour ses possessions de la Méditerranée, depuis le traité de Vienne, avoit envoyé une escadre pour porter des vivres, des munitions & des renforts aux garnisons de Gibraltar & de Mahon. Cette escadre mouillée dans la baye de Saint-Antoine, sur la côte de Biscaye, effrayoit les Espagnols. Ils conserverent cependant à l'extérieur toutes les marques de la bonne amitié : leurs chefs & leurs officiers rendirent au vice-amiral Jennings, qui la commandoit, les visites & les honneurs usités, la guerre n'étant point déclarée ; mais ils n'en prirent pas moins leurs précautions & garnirent de troupes toute la côte, tant afin de tranquilliser les peuples alarmés, que de les mettre en sûreté. Les bons offices du cardinal de Fleuri ne contribuerent pas peu, sans doute, à empêcher cette année les projets hostiles des Anglois, sur-tout ces fameux galions qui font toujours le premier objet de convoitise dans une rupture. Il ne se rendit pas moins nécessaire aux derniers, lorsqu'ils se virent à la veille de perdre Gibraltar. Enfin l'aigreur survenue entre l'empereur & sa majesté Britannique, lui fournit une occasion de faire valoir sa dextérité pour la conciliation de tant d'intérêts.

Le Sr. Palm, résident de l'empereur, avoit présenté un mémoire à S. M. Britannique très-offensant, en ce qu'on y taxoit de mensonge & de fausseté la plupart des faits articulés par ce prince dans sa dernière harangue à son parlement, où, en dévoilant les motifs & les desseins secrets du traité de Vienne, il avoit avancé entr'autres que leurs majestés impériale & catholique avoient formé la résolution de rétablir le prétendant. Il reçut le lendemain ordre de sortir sous huitaine de la Grande-Bretagne.

L'empereur, par représailles, avoit envoyé aux ministres d'Angleterre à Vienne, ordre d'en sortir dans vingt-quatre heures, & de ses états promptement. On fait que ces personnalités occasionnent souvent des guerres plus vives que de puissans intérêts. Aussi le cardinal de Fleuri

voulut-il éteindre ces étincelles qui devoient embraser l'Europe.

Afin de rendre la médiation de son maître plus efficace, il envoya dans la Méditerranée le chevalier d'Orléans avec une escadre de six galeres & le marquis d'O, lieutenant-général des armées navales, partit aussi de Brest pour la même destination, à la tête d'une escadre de douze vaisseaux de ligne. (1727.) La crainte de voir un ennemi aussi puissant se déclarer contre ceux qui résisteroient à ses insinuations, applanit les premiers obstacles, & le comte de Morville, le baron de Fonzeca, MM. Horace Walpole & Boreel, ministres du roi, de l'empereur, de S. M. Britannique & des états-généraux, signèrent à Paris les préliminaires du traité. [31 mai.] Mais que de tems il fallut employer avant de parvenir à cet ouvrage si désirée d'une pacification générale ! On étoit convenu d'assembler un congrès à Aix-la-chapelle ; on en changea ensuite le lieu ; on désigna Cambrai & enfin Soissons pour la commodité du cardinal de Fleury, dans la probité duquel tous les potentats étrangers avoient la plus entière confiance.

L'Espagne tracassoit & faisoit des difficultés. Elle n'avoit point levé le siège de Gibraltar ; elle l'avoit seulement converti en blocus. Heureusement la réconciliation qui eut lieu dans ce tems entre les cours de Versailles & de Madrid, rendit la première plus prépondérante sur l'autre. Ce fut Louis XV qui écrivit le premier à S. M. Cath. une lettre de félicitation sur l'heureux accouchement de la reine d'Espagne, qui venoit de mettre au monde un infant. L'oncle auguste ne put résister à cette avance & déclara que l'union avec son neveu étoit rétablie. Aussi-tôt on envoya le cordon bleu au nouveau-né.

On eut besoin à Vienne, centre principal des pourparlers, puisque la France ni l'Angleterre n'avoient d'ambassadeur à Madrid, de toute la finesse du duc de Richelieu, notre ministre en cette cour ; & l'on fut satisfait de ses soins, de ses avis & de ses négociations [1728] que S. M., pour récompenser ses services, tin

extraordinairement un chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, dans lequel, après que les preuves de ce candidat eurent été admises, elle lui accorda la permission de porter la croix & le cordon de l'ordre, jusqu'à ce qu'il eût reçu le collier de ses mains. Cette faveur insignifiante étoit que le prélude de celles plus grandes, mais moins honorables, sans doute, qu'il devoit recevoir du jeune monarque en gagnant son intimité.

Cependant les conférences de Soissons, ouvertes depuis plus de quinze mois, ne produisoient aucun effet, l'empereur ne pouvoit se déterminer à abandonner entièrement sa compagnie d'Ostende, & à assurer d'une manière irrévocable les droits de l'Espagne sur les états de Toscane, Parme & Plaisance, qui étoient les deux points de réunion. Le ministère de France profita de cette circonstance pour remontrer à S. M. Cath. combien à ce moment d'humeur l'avoit fait s'écarter de ses véritables intérêts, en se jetant dans les bras de la cour de Vienne, sa rivale & son ennemie; il lui fit comprendre que les délais de l'empereur étoient de véritables refus de la justice qu'elle lui demandoit, & que le plus sûr moyen qu'elle eût de l'obtenir, étoit de se détacher d'une alliance aussi incompatible, & de se réunir à la France & à l'Angleterre. Ces observations étoient frappantes; en résulta entre les trois cours le traité de Séville, [1729] auquel les états-généraux, intéressés à l'extinction de la compagnie d'Ostende, accédèrent aisément.

[1730.] L'empereur se vit avec regret pressé plus vivement que jamais d'exécuter tant de paroles données en diverses occasions, & confirmées par une foule de traités. Il chercha encore sous prétexte d'inquiétude pour ses autres états. Il prévint l'Espagne & fit passer en Italie des troupes qui empêchèrent S. M. Cath. d'y envoyer celles venues. [10 janv. 1731.] La mort du duc de Parme fut ensuite donnée ouverture au droit de succession éventuelle accordé à don Carlos, il poussa la mauvaise fortune jusqu'à engager la duchesse douairière à feindre une

grossesse & retarder d'autant l'exécution de l'engagement qu'il avoit pris.

Le roi d'Espagne, fatigué de ces délais & tergiversations, fait faire par le marquis de Castellar, son ambassadeur en France, une sommation aux cours, parties contractantes & garantes du traité de Séville, de se joindre à lui pour forcer l'empereur à le remplir, avec déclaration que s'il reste inexécuté, il se retire de la négociation, déterminé à se servir de tous les moyens capables de lui procurer la justice qu'il réclame.

Cette réquisition eut tout l'effet désiré, & le roi d'Angleterre agit si efficacement auprès de la cour de Vienne qu'il lui fit signer un traité d'acquiescement. [16 mars.] Six mille Espagnols s'embarquerent à Barcelone sur une flotte Angloise, & débarquerent à Livourne; l'infant le suivit de près, & s'y rend après avoir traversé les provinces méridionales de la France. Le roi lui avoit fait rendre tous les honneurs possibles. [27 déc.] Ainsi fut exécutée l'introduction de don Carlos en Italie, après treize années de retard & de négociations.

Le grand-duc de Toscane, dernier prince de la maison de Médicis, avoit donné son consentement à cet arrangement par un acte signé à Vienne [21 sept. 1731] & accepté l'héritier qu'on lui avoit produit sans l'avoir consulté.

Voltaire, en jetant un coup-d'œil rapide & philosophique sur ces événemens, (1) observe avec cette sagacité piquante qui attache si fort à la lecture de ses histoires, que par un raffinement de politique admirable le cardinal tourna les efforts mêmes des Anglois, nos rivaux, à l'agrandissement de la maison de Bourbon; mais il ne faut pas croire que ceux-ci alassent contraindre leurs intérêts dans ces reviremens, ou plutôt n'en profitassent pas de la manière la plus utile. Outre qu'ils confirmoient de la sorte plus que jamais dans la possession de Minorque & de Gibraltar, démembrements de

(1) Voyez son histoire de la guerre de 1741.

monarchie Espagnole , ainsi que de Terre-neuve & de l'Acadie , cessions faites par la France (1) ; outre qu'ils se mettoient en possession (2) de la traite des negres dans l'Amérique Espagnole , & de l'entrepôt d'un commerce immense & clandestin dans la mer du sud , par la permission qu'ils arracherent enfin d'envoyer tous les ans à Portobello un vaisseau , & qu'ils devoient profiter de l'avantage commun aux puissances maritimes de l'extinction de la compagnie d'Ostende , c'est qu'ils s'assuroient d'avance le succès de la guerre en cas de rupture avec la France , par la complaisance du cardinal à laisser éteindre notre marine. C'est que ce ministre , pour maintenir l'harmonie entre cette puissance & nous , fermoit les yeux sur tous les sujets de plainte [1731] dont avoit été chargé notre ambassadeur en cette cour (3) , l'empêchoit du moins d'en demander la satisfaction avec vigueur , & laissoit subsister le germe des différends qui devoient éclater tôt ou tard.

L'Angleterre payoit tous ces avantages aux dépens de l'empereur. D'ailleurs en laissant s'établir la maison de Bourbon en Italie , elle fomentoit par ce voisinage l'animosité de la maison d'Autriche contr'elle , & jetoit les fondemens de sa grandeur sur les ruines des deux. Étoit-ce si mal-adroit ? Et tout considéré , on pouvoit demander qui de ces diverses puissances jouoit au plus fin ? Mais le cardinal ne pouvant prévenir tant de maux qui pouvoient assaillir le royaume , cherchoit à remédier aux plus urgens. Tandis qu'il établissoit au-dehors une paci-

(1) Par le traité d'Utrecht.

(2) Par le traité de l'Assiento.

(3) Nous rapporterons , parmi les pieces que nous renvoyons à la fin du volume , sous le N^o. VII , deux mémoires manuscrits en forme d'instructions données au comte de Broglio , ambassadeur en Angleterre : l'un , du 11 avril 1724 , concerne les colonies françoises de l'Amérique , & l'autre en 18 mai , roule sur le commerce maritime , la navigation & les colonies. On voit dans ces pieces curieuses les semences de discorde qui ont éclaté depuis , après s'être fomentée pendant trente ans.

fixation générale, il travailloit au-dedans à se concilier la nation à ramener l'harmonie entre les ordres de l'état, & sur-tout à faire chérir son gouvernement bienfaisant.

Le premier acte d'administration auquel il porta le roi au moment de la disgrâce du duc de Bourbon, ce fut la suppression d'un impôt du cinquantième établi l'année précédente par ce ministre. Il fit faire aussi, par un arrêt du conseil, une fixation proportionnelle & raisonnable des anciennes especes & matieres d'or & d'argent, base essentielle sur laquelle devoit se relever le commerce presqu'anéanti. Depuis ce tems les monnoies n'ont éprouvé aucun changement, & ce régime, qui n'a rien de brillant, mais la principale cause de la prospérité de la France, n'a pas été assez exalté par les panégyristes du cardinal.

Mais, s'il procura le bien général du royaume, on eut peu après à lui reprocher d'avoir causé la ruine de plusieurs familles, par la réduction d'une quantité de rentes viageres, sous prétexte qu'elles provenoient de papiers acquis à vil prix. Mais outre que ces rentes viageres n'étoient déjà qu'à quatre pour cent, c'est qu'elles auroient dû être d'autant plus sacrées, que la nécessité des tems avoit forcé de prendre cet emploi offert par le gouvernement : il n'étoit point dans le caractère du cardinal de braver la clameur publique ; il en fut alarmé. On lui fit comprendre l'injustice d'une opération dont le bénéfice, médiocre pour le prince, portoit un préjudice considérable aux intéressés : il revint sur ses pas, & cependant il arriva ce qui résulte toujours de ces atteintes, c'est que les parties lésées en reçurent au moins le détriment d'un sixième de leurs reveaux. Pour effacer toute l'impression qu'auroit pu laisser contre lui ce manque de foi, il le rejeta sur le contrôleur-général & le sacrifia. Il s'imagina persuader ainsi au public que ce sous-ministre avoit été le seul auteur du mal, & qu'il le punissoit de ses mauvais conseils. Cette conduite ne pouvoit en imposer qu'aux fots & au peuple. Quoiqu'on connût M. le Pelletier Desforts

pour un homme dur & attentif aux-moyens de saisir les avantages du souverain, il passoit en même tems pour judicieux; il avoit une longue expérience; il étoit très- capable, parfaitement instruit de l'état du royaume, porté à balancer avec équité les intérêts du maître & ceux des sujets. Loin de le soupçonner d'avoir formé le funeste projet, on favoit, à n'en point douter, qu'il s'y étoit fortement opposé; mis il en avoit exécuté un autre, qui empêcha de le regretter comme on le croiroit fait. Il avoit supprimé toutes les rentes sur la ville au-dessous de dix liv.; parce que les parties prenantes trouvant aussi dispendieux de faire les frais nécessaires pour les toucher, que de les abandonner, y renonçoient elles-mêmes & gênoient ainsi la comptabilité. Il y avoit, sans doute, un milieu plus honnête, qui de les rembourser. Les partisans du disgracié ne purent le disculper de cette infamie: tant il est vrai que le ministre des finances le plus integre en apparence, doit toujours mériter quelque part les malédictions des peuples.

[Août 1726.] Le second bail des fermes depuis le même s'étoit passé sous ce contrôleur-général, & de millions avoit été porté à 80. Il fut appelé le bail restes, à raison d'un abandon que le roi fit aux états en question de droits que la régie de 1721 n'avoit pu faire rentrer; ce qui fut la source de l'opulence immense de tous ceux compris dans la liste. Le cardinal en avoit rayé dix, créatures du duc de Bourbon; tant lui étoit odieux tout ce qui appartenoit au ministre! Ces affaires particulières n'étoient qu'un prétexte pour le cardinal. De la robe & du caractère dont il étoit, celles de la religion devoient l'occuper bien plus exclusivement. Malheureusement il n'y apporta point la pureté d'esprit du régent & du cardinal Dubois, les principes philosophiques qui doivent guider l'homme d'état dans toutes les circonstances. Croyant n'agir que d'après son même, il céda trop à l'impulsion des jésuites, & le ministère ne fut pas assez long pour calmer

des troubles qu'il ne fit qu'exciter & accroître par les persécutions. L'accommodement ménagé par les premiers auprès du cardinal de Noailles, donnant encore une grande consistance au parti des opposans, il fit négocier auprès du prélat, dans l'espoir que ce vieillard ne résisteroit pas à tant d'attaques, & tandis que trente curés de Paris faisoient un mémoire pour l'en détourner, (1) afin de mieux l'ébranler, il voulut le frapper d'un grand exemple; il engagea le roi à permettre à l'archevêque d'Embrun d'assembler un concile provincial dans son palais, pour y traiter & discuter des affaires qui intéressoient la religion & les dogmes de la foi. Les évêques de Senez, de Gap, de Bellay, de Fréjus, de Vence, de Sisteron, de Glandève, d'Autun, de Viviers, d'Apt, de Valence, de Grenoble, de Grace & de Marseille eurent ordre de s'y rendre. Cette assemblée, dont il n'y avoit point eu de pareille depuis le concile de Trente, qui n'en étoit d'ailleurs qu'une foible image, étoit cependant imposante pour les fideles simples; elle les consolait par l'espoir de se voir rassermis dans leur foi; elle leur rappelloit les tems de la primitive église. Hélas! ces tems étoient bien changés; des menées sourdes & odieuses avoient provoqué le prétendu concile: elles furent bientôt découvertes, & le firent appeller *le brigandage d'Embrun*. L'ouverture s'en étant faite, l'abbé d'Hugues, promoteur, y dénonça l'*Instruction pastorale* de M. de Soanen, évêque de Senez, du 28 août 1726, comme contenant des maximes séditionnaires & des erreurs capitales, comme étant injurieuse à la bulle *Unigenitus*; & comme recommandant la lecture du livre des *Réflexions morales* du P. Quesnel, défendue par cette bulle & par le corps des évêques. Le prélat accusé eut le courage de reconnaître son ouvrage, de l'avouer; de soutenir que les propositions qu'il contenoit, étoient conformes à sa

(1) Ce mémoire ayant été imprimé & débité, fut condamné & supprimé par arrêt du conseil du 14 juin 1727, comme scandaleux & contraire aux décisions de l'église & aux loix de l'état.

sentimens, de déclarer qu'il ne pouvoit pas s'en départir. Cette noble & respectable conduite n'eut point l'effet qu'elle devoit produire; le concile, que n'inspiroit pas le Saint-Esprit, mais que guidoit le gouvernement, rendit une sentence [20 sept. 1727] qui condamnoit l'écrit de M. Senez, conformément à la dénonciation, qui ordonnoit que son auteur, sur le refus de le rétracter, seroit suspendu de tout pouvoir & juridiction épiscopale. Il nomma pour vicaire-général, pendant ledit interdit, l'abbé Saléon, docteur en théologie, auquel il enjoignit d'exiger de tous les curés du diocèse de Senez, la signature du formulaire d'Alexandre VII, & de faire publier la constitution *Unigenitus*.

M. de Soanen ne crut pas devoir se soumettre à ce jugement. Il protesta contre, & interjeta appel au pape & au futur concile général; ce qui le fit reléguer par le roi à l'abbaye de la Chaise-Dieu dans les montagnes d'Auvergne. Ce prélat, plus grand dans son exil que sur le siège épiscopal, montra jusqu'à la fin une fermeté qui le rendit un héros dans son parti, & le fit admirer de ceux même qui n'avoient pas sa façon de penser. Il y termina quelques années après sa carrière.

L'affaire n'en resta pas là: douze évêques, à la tête desquels étoit le cardinal de Noailles, écrivirent une lettre au roi, où ils se plaignirent du jugement du concile, & les avocats de Paris publièrent une consultation conforme. Celle-ci fut bientôt supprimée, comme contenant des propositions opposées à la doctrine de l'église, injurieuses à son autorité & contraires aux loix de l'état; & la meilleure réponse qu'on put faire à la première, fut la réfection du chef qui, six mois après, par un mandement, accepta la constitution *Unigenitus*, [11 oct. 1728] condamna le livre des *Réflexions morales*, & les cent propositions qui en avoient été extraites, révoqua son instruction pastorale du 19 janvier 1719, & tout ce qui avoit été publié en son nom de contraire à la présente acceptation.

C'est ainsi que le cardinal de Noailles, jusques-là

respectable par sa place, par sa naissance, par son âge, estimable par son mérite, par la droiture de ses intentions, par la pureté de ses mœurs, ternit en un instant le cours de quarante ans de gloire. La comparaison de la conduite de M. de Soanem avec la sienne, ne fit que rendre sa foiblesse plus sensible : il tomba malade & mourut dans le mépris au bout de six mois. Le chagrin, sans doute, ne contribua pas peu à précipiter sa fin ; mais le triomphe même que lui décernerent les constituans, dût lui faire sentir encore plus la honte de sa démarche. La Sorbonne, qui avoit exclu de son corps tous les anti-constitutionnaires, députa pour le féliciter. Le pape, dans le premier transport de sa joie, fit part de cet événement au sacré college, ordonna des actions de grâces, fit exposer le Saint-Sacrement dans toutes les basiliques dédiées à la Vierge, ouvrit les trésors de l'église, & accorda des indulgences : la capitale s'en ressentit sur tout. Le jubilé de l'année sainte, quoiqu'ouvert depuis l'année 1726 dans le reste du royaume, étoit refusé à Paris & dans le diocèse, à cause du levain d'hérésie dont étoit entiché le prélat. Dès que sa catholicité fut reconnue, le saint pere lui permit de dispenser les biens spirituels de ce saint tems : ils ne fructifierent pas autant qu'il l'espéroit le pontife, & on lui donna bientôt une mortification qui dût lui faire connoître que la grace n'avoit pas touché le cœur des magistrats. Il faut, pour bien entendre cette querelle, la prendre dès son origine.

Les prétentions du pape Grégoire VII, ses attentats contre l'autorité temporelle des princes, ses démêlés avec l'empereur Henri IV, l'abus qu'il avoit fait de son autorité en l'excommuniant, les dissensions funestes & les guerres cruelles qu'il avoit occasionnées en le dépouillant, n'ayant point empêché Grégoire XIII, en 1582, de placer ce pontife dans le martyrologe romain, Paul de faire dresser en 1609 un office en son honneur, Alexandre VII d'introduire cet office ou légende dans toutes les basiliques de Rome, Clément XI de l'accorder à l'ordre de cîteaux & aux bénédictins, enfin Benoît XIV

de le rendre général dans toute la chrétienté, par un décret du 27 septembre 1728; la légende de Grégoire VII parut en France imprimée dans le mois de juillet 1729, c'est-à-dire, dans un tems où le jubilé auroit dû avoir produit le plus grand effet & mérité la reconnoissance des magistrats pénitens. Leurs cœurs étoient trop en-durcis; le parlement de Paris, inébranlable dans le seul point de sa résistance aux entreprises de la cour de Rome, sur les conclusions des gens du roi, ordonna la suppression de la légende, avec défense aux ecclésiastiques d'en faire aucun usage, sous peine de saisie de leur temporel. Les parlemens de Bretagne, de Metz & de Bordeaux rendirent de pareils arrêts dans leur ressort. La puissance ecclésiastique se joignit à la séculière; plusieurs évêques donnèrent des mandemens dans leurs diocèses, pour défendre de réciter cet office: spécialement ceux d'Auxerre, de Montpellier, de Metz, de Troyes, de Verdun, de Castres, &c.

Le pape Benoît XIII, malgré sa douceur & sa modération, fut sensible à une réclamation si générale. Le 27 septembre, il fit publier un bref qui condamnoit le mandement de l'évêque d'Auxerre. C'étoit ce Quelus si renommé depuis dans le parti janséniste. L'anathème direct, prononcé contre lui par le saint pere, ne contraindra pas peu à lui faire jouer le second rôle après M. de Benez. Il étoit défendu de lire & même de garder son mandement, sous peine d'excommunication. Le bref fut prononcé au parlement le premier décembre; mais le gouvernement, par déférence & par égard pour le pontife, suspendit le zèle & l'activité de cette cour. Peu de jours après en parut un second, qui cassoit & annulloit tous ces actes de justice & arrêts des parlemens contre la légende. Alors il ne fut plus possible de garder le silence; le procureur-général s'éleva contre cette entreprise de la cour de Rome, interjeta appel comme d'abus de tous les brefs publiés à cette occasion, & obtint le 23 février 1730, arrêt qui les déclara abusifs, contraires aux libertés de l'église gallicane, & ordonna leur suppression.

Le feu se rallumoit de toutes parts. Cent docteurs appellans avoient été exclus de la Sorbonne, & le sur-plus d'entr'eux avoit reçu la constitution, & déclaré qu'elle étoit acceptée de la Sorbonne dès le 5 mars 1714.

Cet acte avoit été suivi d'un décret de la faculté, [15 déc. 1719] portant défense au syndic d'admettre à la these de resompte aucun docteur, des bacheliers à la licence, ni même aucun candidat au premier cours, qu'après la signature d'un formulaire apposé au bas du décret & l'acceptation de la constitution *Unigenitus*. Par ce décret, la faculté accordoit aux docteurs exclus, demeurant à Paris ou dans la banlieue, deux mois de délai pour se soumettre & justifier de leur sincere obéissance : passé lequel tems, elle les déclaroit pour toujours rayés de ses membres.

Les cent docteurs expulsés avoient appelés comme d'abus du décret, & s'étoient pourvus au parlement. Si ce coup d'éclat eût produit son effet, il auroit rendu fort triomphant le parti qu'on vouloit écraser. Les jésuites, qui reprenoient leur crédit, usèrent de toute leur activité pour enchaîner celle de cette cour; ils excitèrent le gouvernement à faire adroitement une diversion puissante, qui, forçant le parlement à s'occuper de ses propres intérêts, lui fit perdre de vue l'autre objet, qui dût sacrifier à sa sûreté. Ce ne fut qu'après plus de vingt-six ans qu'il prononça enfin sur ce décret, c'est-à-dire, lorsque la plupart de ces illustres confesseurs de leur foi eurent péri dans les fers, dans l'exil, ou dans l'obscurité de leurs retraites. La faculté de théologie ainsi dénuée de ses membres les plus éclairés & les plus intrépides, reçut la dénomination burlesque de *carcass*, image allégorique de son état nul ou passif. Ce n'étoit plus ce corps scientifique, l'oracle de la France en matière de doctrine, dont toute l'Europe & le monde chrétien respectoient & admiroient les décisions : assemblée de membres pusillanimes, intimidés par les menaces ou d'ambitieux ardens, éblouis par les promesses, c'étoit un simulacre vain, dont l'intrigue faisoit mouvoir & dirigeoit les ressorts.

La diversion que nous venons d'annoncer & dont on se servit contre le parlement, ce fut un lit de justice qu'on fit tenir à S. M. au Palais, où elle ordonna d'enregistrer en sa présence la déclaration pour l'exécution de la constitution *Unigenitus*, & des autres bulles des papes proscrivant le jansénisme. On a vu précédemment que M le régent avoit voulu deux fois légitimer en quelque sorte en France la production ultramontaine ; mais d'une part le grand-conseil étoit regardé comme un tribunal incompetent, de l'autre le parlement avoit apporté des modifications. Cette fois l'enregistrement fut pur & simple, sans éprouver moins de contradictions. Le gouvernement les prévoyoit, & fit défenses à cette compagnie de délibérer sur le lit de justice ; ce qui donna lieu à des remontrances sur la défense même, intimée à la compagnie, & sur les évocations fréquentes au conseil, des affaires de sa compétence. C'est où l'on attendoit le parlement. On négocia, & par cette suite d'esprit pacificateur, qui étoit celui du cardinal de Fleuri, on lui fit abandonner les intérêts des docteurs appellans, en lui accordant quelque chose de ses prétentions. Le roi envoya aux évêques de France une lettre circulaire, [12 juill.] par laquelle il les exhortoit à ne point donner à la bulle la dénomination de regle de foi, mais seulement celle de jugement de l'église universelle en matiere de doctrine, & à ne point interroger les laïques sur cette matiere.

Cet arrangement purement modificatif, suivant l'usage, mécontenta les deux partis. Le cours des écrits recommença plus violemment que jamais, non-seulement concernant la bulle, mais sur une matiere plus importante, sur la nature, l'étendue & les bornes de l'autorité ecclésiastique & de la puissance séculiere. On agita cette grande question jusques dans des theses & dans des assemblées particulieres & générales des corps de toute espece. Pour arrêter le cours d'une licence aussi dangereuse, on fit défenses aux imprimeurs de rien imprimer furtivement & sans permission, notamment con-

tre la religion , les affaires ecclésiastiques & les bulles reçues dans le royaume , sous des peines sévères & capitales ; & quant aux auteurs , de quelque qualité & conditions qu'ils fussent , S. M. imposa un silence absolu sur de pareils sujets. En conséquence elle supprima par arrêt du conseil , plusieurs ouvrages & mandemens d'évêques , qui étoient en contravention à ce réglément ; & le parlement de Paris , pour empêcher la cour de Rome d'étendre son autorité sur la police de l'état , ordonna la suppression des deux décrets du pape , dont l'un condamnoit un mandement de l'évêque de Montpellier , & l'autre un livre intitulé , *la Vie de M. Pâris, diacre*. Nous verrons bientôt ce qu'étoit ce M. Pâris. Les avocats même , malgré leur privilege d'imprimer librement leurs mémoires , tant qu'ils se renferment dans l'exercice de leurs fonctions , eurent la douleur d'en voir supprimer un , signé de quarante d'entre eux , composé pour la défense du sieur Corner , curé d'Oliver , diocèse d'Orléans , appellant comme d'abus , des ordonnances de son évêque. Il avoit échappé dans ce mémoire quelques assertions trop fortes , & qui , en relevant l'autorité des parlemens , sembloient affoiblir celle du monarque. Comme l'ordre entier des avocats fait profession de la soumission la plus entière à l'autorité royale , ceux qui avoient souscrit la délibération , furent aussi affligés qu'étonnés que leur fidélité pût être suspecte. Ils signerent une déclaration de leurs sentimens , conforme à ce qu'on vient de dire , & protestèrent contre toutes les interprétations contraires qu'on pourroit donner aux propositions contenues dans le mémoire. Le ministère les reçut à résipiscence , & fit insérer cette déclaration dans un arrêt du conseil [octobre 1730] , publié pour les justifier.

La puissance ecclésiastique ne se trouvant point vengée par-là , crut devoir le faire elle-même. M. de Vintimille , archevêque de Paris , qui avoit succédé au cardinal de Noailles , peu chaud sur ces matieres , mais excité par les jésuites qui le dirigeoient , rendit une or-

donnance contre les avocats du parlement de Paris, qui prenoient fait & cause pour leurs confrères. Les avocats eurent recours à leur moyen victorieux, à l'appel comme d'abus, qu'ils interjetterent au parlement contre l'ordonnance du prélat. Celui-ci en fit faire l'évocation au conseil d'état, & répandit en même tems un mémoire justificatif, dont l'ordre se trouva offensé. Les jurisconsultes indignés de se voir, par cette tournure illégale & vexatoire, privés de leurs juges naturels, & craignant d'être traduits devant d'autres dont ils connoissoient l'ignorance, la souplesse & la partialité, usèrent du moyen extrême de fermer leur cabinet. Ils cessèrent de travailler pour le public, dans l'obligation où ils se trouvoient de ne s'occuper que d'eux-mêmes. Cette résolution déplut à la cour, en ce qu'elle tendoit à intéresser le public en faveur des avocats, dont il avoit continuellement besoin. Dix des plus ardens furent exilés. [30 juillet] L'affaire ne s'arrangea que quelque tems après, à la suite de celle du parlement, infiniment plus grave, & provoquée aussi par une entreprise audacieuse, à laquelle on porta ce même archevêque.

Entre tous les pamphlets que répandoit avec profusion le parti janséniste, on distinguoit un ouvrage hebdomadaire, écrit avec autant d'esprit & de délicatesse, que d'amertume, d'ironie & de critique contre les accepteurs, sous le titre de *Nouvelles ecclésiastiques*. Il avoit cours depuis 1728, & s'est continué sans interruption jusqu'à nos jours qu'il dure encore, mais il est tombé dans le mépris, soit par le peu d'importance des matières, soit parce que les rédacteurs n'ont plus les mêmes talens, ou plutôt par l'indifférence générale où l'on est à présent sur ces querelles théologiques. Pendant près de deux ans l'on fit vainement des recherches pour découvrir les auteurs, imprimeurs & distributeurs de cette gazette, qui n'en paroissoit pas moins régulièrement chaque semaine. On raconte même qu'une fois quelqu'un fit le pari avec M. Hérault, lieutenant de police, que cette gazette entreroit dans Paris, par

telle barrière, tel jour, à telle heure, & échapperait à la vigilance des commis. En effet, suivant toutes les conditions requises, & sur-tout au lieu indiqué, se présente un homme qu'on arrête, qu'on fouille avec la plus grande exactitude; mais inutilement. On n'avoit pas fait attention à un barbet, qu'il avoit avec lui, éduqué pour ce manège. C'étoit un chien ordinaire qui, sous une peau hérissée de poil, dont il étoit recouvert, portoit une quantité de ces feuilles légères. Le magistrat rit du tour & s'avoua vaincu. Enfin il fut plus heureux : un de ceux qui les imprimoient fut connu & condamné au carcan & au bannissement avec trois de ses compagnons. Cet incident ne mit aucun obstacle à leur publication, & l'on jugea, non sans fondement, que le parlement, composé alors de beaucoup de jansénistes, les favorisoit pieusement. Pour se disculper envers le roi, il affecta d'user lui-même de rigueur à l'égard de l'ouvrage, & de le flétrir : il en condamna cinq feuilles à être lacérées & brûlées par la main du bourreau. Il sembloit abandonner ainsi cet écrit : mais l'archevêque de Paris ayant donné un mandement qui en portoit condamnation, le concours des deux puissances à le détruire le fit renaître, & il en résulta entr'elles une scission dont leurs auteurs profitèrent, & qui fut sur le point de produire les effets les plus funestes. Le parlement prétextait d'être révolté des principes ultramontains contenus dans le mandement du prélat, & le regarda comme repréhensible, d'autant mieux que vingt-deux curés de Paris refusoient de le publier, & avoient écrit à M. de Vintimille une lettre raisonnée, contenant les motifs de leur refus; il fut dénoncé aux chambres assemblées. Le parti persécuté fut consolé de la flétrissure de son libelle périodique, en le voyant d'avance la cause indirecte, mais publique, d'une humiliation presque aussi grande, dont étoit menacé l'archevêque de Paris. La capitale, qui n'étoit pas alors occupée d'événemens plus importans, se partagea pour & contre. La cour se ressentit de la secousse, & fut obligée d'en faire

autant. Les philosophes seuls qui n'avoient pas la prépondérance qu'ils ont acquise depuis , dont la plupart d'ailleurs n'osoient encore se montrer , étoient en secret de cette guerre misérable & ridicule. Le cardinal de Fleuri n'y pouvoit être indifférent. Outre son goût pour le molinisme , outre sa propre autorité qui se trouvoit compromise , outre la haine sincère & cordiale qu'il portoit aux jansénistes , étant du nombre des prélats , il avoit cet esprit de corps que le clergé inspire plus que tout autre. Il vint au secours de son confrère , & fit défendre par le roi expressément au parlement de connoître d'aucune affaire ecclésiastique , sans la permission de S. M. [1732.]

La cour délibère sur ces défenses & attendu qu'elles attaquent son essence , elle arrête qu'elle ne peut continuer ses fonctions , tant qu'elles subsisteront. MM. Pucelle & Tiron , conseillers , dont le nom du premier servoit de cri de guerre dans le parti , & dont le zèle du second a si fort dégénéré depuis , ayant opiné avec le plus de force dans cette occasion , [16 mai.] sont enlevés en vertu de lettres de cachet , & conduits l'un à son abbaye & l'autre à Vincennes ; coup d'autorité d'après lequel , suivant son usage , le parlement reste les chambres assemblées , c'est-à-dire , cesse de vaquer aux procès des particuliers pour ne s'occuper que du sien. Le roi lui envoie des lettres de jussion qui enjoignent à ce tribunal de reprendre son service ordinaire. Il regarde ces lettres comme une permission tacite de rentrer dans la plénitude de ses fonctions , tant pour les affaires civiles qu'autres , les enrégistrer , & pour obéir aux intentions du seigneur roi , arrête qu'il continuera de connoître de toutes les affaires qui lui sont confiées , remet en conséquence le mandement de l'archevêque de Paris entre les mains des gens du roi pour prendre des conclusions , & , par arrêt , le condamne & le déclare abusif. On avoit apporté beaucoup de célérité dans cet acte de vigueur , pour ne pas laisser le tems au ministère de s'y opposer. Il se vengea par de nouveaux exils ; MM. Robert , de Vrevins , de la

Fantrière & Ogier , furent les victimes du mécontentement de la cour. L'arrêt du parlement fut cassé par un arrêt du conseil. Il est lu à une députation du parlement mandée à Compiègne , qui y reçoit la signification des volontés du monarque , avec inhibition absolue à tous les membres de la compagnie de lui rien proposer qui pût en empêcher l'exécution.

Sur le récit de ce qui s'est passé à Compiègne , tous les officiers du parlement prennent la résolution de se démettre de leurs charges. [20 juin.] On n'étoit point encore accoutumé à Versailles à cet événement très-embarrassant ; le jeune monarque en est effrayé & le cardinal se voit entraîné malgré lui dans une suite d'actes violens & tyranniques , auxquels répugnent & sa modération & son âge , & plus encore son envie extrême de plaire à son royal pupile , de ménager sa sensibilité & de ne pas marquer le commencement de son regne par des démissions ; il négocie pour apaiser tous ces mouvemens. Le parlement reprend le cours de la justice , mais arrête qu'il sera fait des remontrances ; [9 juillet] ces remontrances ne produisent pas l'effet qu'on attendoit. Durant cet intervalle il rend arrêt , qui ordonne la suppression de quelques imprimés , qui paroissant sous le nom du nonce , & portant permission à quelques particuliers de lire certains livres défendus , sembloient établir en France une juridiction attachée au caractère du nonce du pape : c'étoit le motif de l'arrêt ; il ne servit qu'à aigrir davantage les partisans de la cour de Rome. Ce fut une occasion de faire entendre au cardinal le danger de compromettre l'autorité du roi en cédant au parlement , l'audace que cette cour & le parti janséniste en acquerroient , en sorte qu'au lieu de calmer la fermentation des esprits , il l'augmenteroit , & bien loin d'écraser les appellans , ainsi qu'il se l'étoit proposé , il ne conserveroit pas même cet équilibre , objet de tout le système du cardinal Dubois & du régent ; ils lui fournirent un *medio terminò* , propre , à ce qu'ils prétendoient , à couper le mal par la racine , en enchaînant également

l'activité du parlement. Le cardinal y fut trompé & l'adopta.

(18 août.) Le roi répondit aux remontrances par une déclaration, portant règlement sur la manière dont S. M. veut qu'à l'avenir les affaires publiques soient traitées en cette cour, & ordonne que les appels comme d'abus seront portés en la grand-chambre seule & non aux chambres assemblées. Le fin de cet arrangement, au premier coup-d'œil de forme uniquement & tendant à une plus grande expédition des affaires, étoit en concentrant ainsi les délibérations dans une chambre, de diminuer le nombre des voix, & de rester par-là plus maître de corrompre ou d'intimider les opinans. En outre, la grand-chambre étant composée dans sa majorité de vieillards pusillanimes, de peres de familles avides des faveurs de la cour, d'ecclésiastiques aspirans aux bénéfices, le ministère devoit presque assuré des suffrages, en répandant des graces sur les chefs les plus accrédités. Les enquêtes & requêtes ne furent point dupes d'un règlement qui les anulloit dans une partie intégrante de leurs fonctions, & comme elles étoient infiniment plus nombreuses que la grand-chambre, le refus d'enregistrer passa à la très-grande pluralité des voix, & le roi fut supplié de retirer la déclaration trop contraire aux véritables intérêts de S. M.

Le cardinal crut encore qu'un lit de justice suppléeroit à tout : [3 sept.] le roi mande le parlement à Versailles, y fait enregistrer en sa présence cette loi, avec quelques édits burseaux, auxquels en pareille circonstance les magistrats eussent été peu disposés à se prêter. Le parlement proteste le lendemain & contre le lieu où s'est tenu le lit de justice & contre les enregistrements qui y ont été faits : arrête qu'il ne cessera de représenter au roi l'impossibilité d'exécuter la déclaration du 18 août, qui change l'état & l'essence de la compagnie, & déclare en outre qu'il restera de nouveau les chambres assemblées jusqu'au retour des membres disgraciés, qu'il redemandoit en vain : enfin il refuse

d'enregistrer la déclaration pour l'établissement de la chambre des vacations. Sur quoi le 7 septembre tous les présidens & conseillers des enquêtes & des requêtes font exilés. Par lettres de cachet, la grand-chambre est commise pour tenir la chambre des vacations : elle devoit trop de reconnoissance à la cour, qui sembloit ne travailler qu'en sa faveur, afin de soutenir & d'étendre sa supériorité sur les autres chambres, pour ne pas enregistrer avec docilité la déclaration qui la commettoit.

Cependant tant de coups d'autorité qu'on auroit jugé annoncer un nerf dans le ministère, qu'il étoit bien loin d'avoir, ne purent vaincre la résistance des opiniâtres, & il fallut en venir à prendre des biais pour concilier les intérêts divers de la cour & de la compagnie. Il résulta des négociations de cette espèce, ce qui résulta souvent des négociations politiques après une longue guerre : les parties se trouvent au même point où elles étoient. Tous les exilés furent rappelés : la rentrée du parlement se fit le 1. décembre ; il arrêta une députation au roi pour le remercier & le complimenter sur la mort du roi de Sardaigne son bisaïeul ; & S. M. consentit, à la très-humble supplication des députés, que la déclaration, objet de toute la querelle, n'eût pas lieu.

Si les molinistes abusoient étrangement de leur accès auprès du ministère pour brouiller les affaires, pour y mettre le feu, dans l'espoir de mieux tourmenter leurs ennemis, ceux-ci avoient recours à des moyens plus comiques, moins dangereux par la fermentation qu'ils occasionnoient & qui pouvoit monter, avec le mélange de l'esprit religieux, aux désordres les plus violens. Un diacre de la paroisse de Saint-Médard, nommé Paris, d'une bonne famille, fils d'un conseiller de grand-chambre & frere d'un conseiller aux enquêtes, mais homme simple & modeste, un de ces béats nécessaires à toutes les sectes pour en imposer aux fots & aux crédules, parce que le fanatisme les paîtrit à

son gré , mort appellant & réappellant , fut le héros qu'il choisit. [1 mai 1727.] Un historien non moins benêt & non moins zélé pour le jansénisme , écrivit sa vie , où , entr'autres traits édifiants on lisoit , qu'il étoit quelquefois deux années entières sans faire ses pâques ; que dans un codicille signé peu de tems avant sa fin , il avoit fait part de ses biens à de pauvres prêtres pour leur ôter la tentation de dire souvent la messe ; que dans son enfance il se réjouissoit à brûler de la paille dans une cheminée pour mettre le feu au college de Nanterre ; qu'à dix ans il commença à donner beaucoup d'exercice à ses maîtres , dont la patience se dédommagea à exercer la sienne ; qu'il fut ensuite chassé deux fois de la maison paternelle , puis déshérité en partie ; qu'il avoit appris à faire des bas au métier ; qu'il s'étoit tenu loin des autels , & de tout ministère ecclésiastique ; qu'il s'étoit borné à faire le catéchisme aux enfans & la conférence aux jeunes clercs ; qu'il haïssoit surtout cordialement les jésuites , & peu de tems avant sa mort avoit proféré ces paroles prophétiques : *on ne peut trop les démasquer.*

Tel étoit le nouveau sujet qu'on vouloit canoniser , & comme les miracles sont la pierre de rouche de la sainteté , on ne tarda pas à lui en faire faire & à en imprimer la liste. Un magistrat célèbre du parti , M. Carré de Montgeron , conseiller au parlement , dans un volume qu'il présenta lui-même au roi , réunit les témoignages qui prouvoient la certitude considérable de ces prodiges , & peu après fut enfermé pour cette extravagance. Cela n'empêche pas vingt-trois curés de Paris dans deux requêtes à M. de Vintimille , d'en certifier plusieurs. M. de Colbert , évêque de Montpellier & M. de Caylus , évêque d'Auxerre , en publièrent solennellement deux opérés dans leurs diocèses par la même intercession , & M. le cardinal de Noailles , avant eux , en avoit fait constater quelques autres par des informations juridiques.

Il est vrai que les miracles de M. Paris étoient d'ana-

espece particuliere. Ceux qui l'invoquoient sur sa tombe , étoient tourmentés d'agitations horribles , & pires que les maladies dont ils pouvoient demander la guérison , d'où est venu le mot de *convulsion* , pour les distinguer des anciens miracles , & de *convulsionnaires* , à ceux qui éprouvoient l'état dont il est question. Ce n'auroit , sans doute , été rien , si les cures eussent été réelles : mais les adversaires ne manquerent pas de les contester , & même de plaifanter amèrement sur le moderne thaumaturge. Là , dirent-ils (1) , c'est une fille délivrée d'une espece d'hydropisie , que le cours ordinaire de neuf mois fait disparoitre sans miracle. Ici c'est un œil recouvré qu'un oculiste s'étoit offert de guérir , mais avec la perte de l'autre œil dont le même oculiste n'avoit osé promettre la guérison. Ailleurs , c'est un chanoine impotent qui peut aller par-tout , excepté à l'office , où l'on ne le voit jamais. Plus loin , c'est un fourbe mal-adroit , qui vient au tombeau boiteux d'une jambe , & à force de contorsion retourne boiteux des deux. Enfin , la cure d'Anne le Franc , si vantée , ne tient pas même à la discussion. La relation de sa maladie & de sa guérison , telle qu'elle a été dressée est solennellement démentie par la tante , le frere , la sœur , la mere même de cette fille , par les deux chirurgiens qui en avoient eu soin , par trente-quatre témoins & par le rapport juridique de deux médecins & trois chirurgiens jurés , examinateurs & contradicteurs du fait. L'archevêque de Paris la proscrit dans un mandement , où il prononce qu'on abuse visiblement de la crédulité des peuples , & la miraculée en est réduite à un appel.

L'homme est si avide de merveilleux , que le concours fut bientôt immense au tombeau de M. Pâris : il se foutint & s'accrut durant près de cinq ans. Voilà le

(1) Voyez *Mémoire touchant les vertus & les miracles de M. Pâris , diacre , inhumé à Saint-Médard , paroisse de Paris , le 3 mai 1727.*

plus grand & le seul miracle qui s'y opérât. Peut-on concevoir en effet la stupidité des spectateurs, qui se refusant aux preuves de fausseté, de charlatanerie, de fourberie grossière qu'ils avoient sans cesse sous les yeux, se complaisoient dans une erreur démentie par le témoignage continuel de leurs sens ? Peut-on concevoir encore mieux qu'il se soit formé dans les esprits, & même entre les théologiens, un partage éclatant sur la maniere de penser, soit du total de cet événement, soit de ses parties diverses, & que ce partage ait produit plus de douze ou quatorze volumes *in-4.* pour & contre ; que tous, ou presque tous ces écrivains soient convenus de la vérité des faits ; que quelques-uns seulement se soient efforcés d'y trouver l'ouvrage de la pure nature & de ses secrets inconnus ; tandis que les docteurs de notre religion réunis, au contraire, pour y reconnoître un agent surnaturel, ne différoient que sur son genre. Les uns y remarquent sensiblement le doigt de Dieu, & les autres la main du diable. Non, la postérité ne pourroit se le persuader, si elle n'avoit ces rapsodies sous les yeux. Le délire devint tel, qu'il fallut que M. de Vintimille défendit sérieusement [juillet 1731] d'invoquer M. Pâris non encore canonisé ; qu'on appella encore comme d'abus de son mandement ; que quatre avocats célèbres signèrent la consultation, & que le parlement ne rejeta point cet appel qui y resta toujours pendant. L'autorité fut obligé de venir au secours du prélat, & pour empêcher toute contravention & désobéissance à ses défenses, pour arrêter d'ailleurs le scandale & la foule du peuple au tombeau, devenu une occasion continuelle de discours licentieux, de vols & de libertinage, d'après les procès-verbaux dressés sur les dire, examen & visite des convulsionnaires, il fut rendu une ordonnance du roi le 27 janvier 1732, qui ordonna que la porte du petit cimetière de Saint-Médard fût & demeurât fermée, fit inhibition de l'ouvrir autrement que pour cause d'inhumation, & défendit à toutes personnes, de

quelque état & condition qu'elles fussent , de s'assembler dans les rues & maisons adjacentes , à peine de déso-
béissance & même de punition exemplaire. Nous ver-
rons dans la suite ce que produisit cette ordonnance.
Nous observerons seulement ici que le lendemain de la
clôture du cimetière , on lut affiché sur la porte cette
pasquinade jansénienne :

De par le roi , défense à Dieu ,
De plus opérer en ce lieu.

Nous approchons de l'époque , où nous occupant plus
particulièrement du jeune roi & de son intérieur , nous
verrons se développer chez lui le germe des passions , qui,
fomentées par des courtisans pervers , porterent le
ravage dans son cœur & le désordre dans le royaume. Il
étoit encore dans l'âge aimable , où tous les objets frap-
pent par leur nouveauté , où l'on se plaît à ce qui est
appareil & spectacle , où les enfantillages même inté-
ressent. Ce fut une fête amusante pour S. M. d'armer
chevalier M. Morosini , ambassadeur de Venise , de lui
donner l'accolade suivant l'ancienne coutume , & lui
faire présent d'une épée très-riche & d'un baudrier
d'étoffe d'or , pendant que les autres sénateurs ne la
portent que d'une étoffe noire.

Mais rien ne sauroit approcher de la joie qu'il eut de
la grossesse de la reine & du bonheur d'être pere. Elle
ne fut pas aussi excessive sans doute les deux premières
fois , lorsqu'il n'embrassa que deux princesses. Il prit le
parti de solliciter le ciel par des prières , ainsi que son
auguste compagne , pour avoir un dauphin. Le 8 décem-
bre 1728 , tous deux lui offrirent d'une manière spéciale
leurs vœux & ceux des peuples , & , par une convention
expresse , à ce qu'a déclaré plusieurs fois la reine (1) , ils
communierent à cette intention. Ils ne s'en tinrent pas

(1) Voyez la *Vie du dauphin , pere de Louis XVI* ,
écrite sur les mémoires de la cour , présentée au roi & à
la famille royale ; par M. l'abbé Proyart.

là , car au bout de neuf mois S. M. mit au monde le feu dauphin. Cet événement désiré répandir l'alégresse chez un peuple accoutumé à idolâtrer ses maîtres. On rendit à Dieu des solennelles actions de grâces. Le roi assista au *Te Deum* qui fut chanté dans l'église de Paris , & soupa ensuite à l'hôtel-de-ville avec les princes de son sang & nombre de seigneurs. Le prévôt des marchands , Turgot servit S. M. , & les échevins & autres officiers servoient les princes. Quand la reine fut relevée , qu'elle eut fait acquitter un vœu qui avoit eu pour objet son heureuse délivrance , qu'elle fut venue à son tour remercier le ciel , ce qui ne l'empêcha pas de faire quelques années après un voyage à Notre-Dame de Chartres pour consacrer d'une manière spéciale à la Sainte-Vierge le jeune prince , qu'elle regardoit toujours comme un bienfait de sa protection , la capitale donna pour le public les fêtes les plus brillantes , & fut imitée par toutes les villes du royaume. La joie générale de la France se communiqua aux pays étrangers. La naissance de ce prince assuroit le repos de l'Europe. Les états-généraux firent présent d'une médaille d'or de cent ducats au courier que M. Van-Hoey , leur ambassadeur , envoya à la Haye. On en frappa une à Paris , sur laquelle étoient représentés le roi & la reine. Au revers on voyoit la Terre assise sur un globe , tenant le Dauphin entre ses bras , avec cette légende : *Vota orbis. Les vœux de l'univers.*

L'arrivée à Paris , au commencement de l'année suivante , du duc de Lorraine , venant prêter foi & hommage entre les mains du roi , pour le duché de Bar & tous les domaines qu'il possédoit mouvans de la couronne , étoit un autre genre de spectacle , qui ne pouvoit que lui présenter à lui-même la plus haute idée de sa grandeur. Il s'étoit en quelque sorte essayé deux ans auparavant à ce rôle de représentation imposante , en admettant à son audience les envoyés de Tunis , ainsi que les satisfactions & les excuses de cette régence sur ses infractions aux traités avec S. M. Il avoit reçu

leur parole au nom de leur république , de ne jamais rien faire qui pût lui déplaire. Le cardinal avoit le soin de lui ménager ainsi de tems en tems la pompe du spectacle de sa puissance , propre à flatter la vanité puérile d'un jeune prince , tandis qu'il en possédoit toute la réalité. C'étoit lui qui faisoit & défaisoit les autres ministres. [19 mai 1738.] A la mort de M. Le Blanc , il fit nommer secrétaire d'état de la guerre M. d'Angervilliers , intendant de Paris ; il avoit fait rappeler précédemment de son exil M. d'Aguesseau , qui rendu sur-le-champ à Versailles , y avoit repris les fonctions de sa charge aux couches de la reine , mais qui resta toujours destitué des sceaux malgré la disgrâce de M. d'Armenonville , remplacé par M. Chauvelin , président à mortier du parlement de Paris. [15 août 1729.] Enfin il confia les finances à M. Orry , sa créature.

Mais tout cela n'auroit été que des éclats de pouvoir passagers . si le cardinal n'eût eu soin d'écarter de son royal pupile tous ceux dont le génie , ou la naissance , ou le caractère , auroient alarmé son ambition & pu le supplanter insensiblement.

Depuis qu'il avoit fait disgracier M. le duc , il redoutoit entre les princes du sang alors à la cour le comte de Charolois , également renommé & par la férocité de ses mœurs (1) , & par l'étendue de ses lumières : le prince de Conti , plein d'esprit , aimable , insinuant , brave , aimant la guerre , vif , jaloux de son rang & prodigue à l'excès ; c'est ce prince , à qui un jour son écuyer vint rendre compte qu'il n'y avoit plus de fourrage pour son écurie , il fit venir son intendant , qui s'excusa

(1) C'est une tradition constante , que ce prince , dans sa jeunesse , goûtoit un plaisir affreux & barbare à tuer un homme , comme les enfans à écraser une mouche. Mais quand il demandoit sa grace , le meurtre étoit toujours l'effet ou d'un malheureux hasard ou de la nécessité. Un jour , en lui en accordant une pareille , le roi lui dit : *la voilà ; je vous déclare en même tems que la grace de celui qui vous tuera est toute prête.*

sur ce qu'il n'y avoit point d'argent chez le trésorier , & qu'il ne trouvoit plus de crédit chez le fournisseur : tous les autres le refusent aussi , ajouta-t-il , excepté votre rôtiſſeur ; *eh bien* , dit le prince , *qu'on donne des poulardes à mes chevaux* : le duc du Maine enfin , dont on connoissoit la capacité pour le gouvernement , l'amour de l'argent , l'asservissement à sa femme , & qui avoit donné de l'ombrage au régent même.

Heureusement les goûts du roi le portèrent à s'attacher au comte de Clermont , presque du même âge que S. M. , avec qui elle avoit été élevée ; prince épais , d'un esprit borné , ne s'occupant que de fêtes , de plaisirs & de filles ; & au comte de Toulouse , peu brillant , d'un jugement exquis , de mœurs très-réglées , n'étant mu par aucune passion forte , d'ailleurs circonspect & fort honteux du mariage disproportionné qu'il avoit obtenu de déclarer , pour ne pas ménager mieux l'éminence qui gouvernoit.

Les princesses qui méritoient l'attachement du monarque en ce tems-là , ne parurent pas plus à craindre au premier ministre. La reine étoit la première ; elle possédoit entièrement le cœur de son auguste époux ; elle seule enivroit ses sens , & ne desiroit que ce bonheur. Elle étoit déjà dans la dévotion ; mais dans une dévotion douce , sans fanatisme ; ce qui donnoit peu d'ascendant sur son esprit aux prêtres qui auroient voulu intriguer. Elle étoit d'ailleurs sous la juridiction d'un jésuite , & cet ordre étoit voué au cardinal , qui se prêtoit à toutes ses fureurs contre les jansénistes. Louis XV goûtoit encore les douceurs d'une amitié tendre avec mademoiselle de Charolois & madame la comtesse de Toulouse. Quoique fille de madame la grande-duchesse , & sœur de M. le duc , mademoiselle de Charolois n'étoit point de leurs cabales. Dès sa jeunesse faite pour les plaisirs par sa beauté & ses graces , elle s'étoit trouvée douée d'une sensibilité extrême , qui la tournoit toute entière du côté de l'amour : elle avoit eu une foule d'amans & fait des enfans presque tous les ans ,

sans beaucoup plus de mystères qu'une fille d'opéra ; cependant pour la forme on la disoit malade pendant les six semaines , & toute la cour , d'accord là-dessus , envoyoit savoir de ses nouvelles. Une fois elle avoit un Suisse peu stylé à ce manège ; sans y faire tant de façons , il répondoit à ceux qui venoient : *la princesse se porte aussi bien que son état le permet , & l'enfant aussi.*

Les sœurs de cette princesse ne se gênoient pas davantage. Mlle. de Sens avoit en titre M. Maulevrier-Langeron , & Mlle. de Clermont M. de Melun. Ce dernier fut tué à la chasse dans le bois de Boulogne , par une bête fauve. Comme elle étoit fort indolente , madame la grande-duchesse demanda si cette nouvelle lui avoit causé quelque émotion.

Mademoiselle de Charolois passoit pour s'être mariée en secret à un seigneur du premier rang , (1) mais dont par cette étiquette à laquelle sont subordonnés si impérieusement les personnages les plus augustes , elle n'avoit encore pu obtenir d'en faire hautement son époux. Le cardinal les tenoit par-là l'un à l'autre , & l'espoir qu'il leur feroit avoir le consentement de S. M. les entraînoit nécessairement dans son parti.

Mademoiselle de Charolois étoit intimement liée avec madame la comtesse de Toulouse , dont le mariage déclaré , autorisoit à reconnoître le sien , du même genre en quelque sorte , à le tolérer au moins , si la politique s'opposoit trop à sa publicité , par les suites qu'il pouvoit avoir : quoiqu'elles différaient en beaucoup de choses , puisque la première étoit galante & l'autre dévote ; que l'une aimoit le tumulte , l'éclat & les fêtes bruyantes , & l'autre la campagne , la retraite & les plaisirs tranquilles , elles se convenoient dans d'autres. D'ailleurs , l'intérêt qui forme & entretient tant d'unions , excitoit Mlle. de Charolois à conserver l'amitié de la comtesse , puisqu'elle la mettoit

(1) M. le prince de Dombes.

à portée d'obtenir pour elle & ses créatures toutes les graces qu'elle demandoit au roi.

Ce prince alloit souvent chasser à Rambouillet chez le comte de Toulouse, qui depuis son mariage y passoit une grande partie de l'année. Cette Thébàïde délicieuse lui plaisoit pour s'y délasser des fatigues d'une cour importune, d'une grandeur dont le poids l'accabla dès qu'il put le sentir, pour n'y être plus monarque. Enfin, c'étoit un ami tendre, qui venoit chez son ami passer quelques jours dans une familiarité charmante : un petit nombre de dames & de courtisans choisis l'accompagnoient, & jouissoient de cette intimité. Le jour on se livroit sans mesure à faire la guerre aux bêtes fauves, dont le parc immense étoit rempli. Cet exercice violent, d'abord simple passion chez Louis XV, étoit devenu insensiblement un besoin pour sa santé, qu'auroit altérée la stagnation des humeurs, & pour son ame disposée à la mélancolie. Le soir il se dissipoit en jouant, & réparoit ses forces à table, dont il goûtoit mieux les plaisirs. Là content, parce qu'il étoit libre, il étoit gai, aimable, animoit la conversation, se prêtoit volontiers à l'enjouement de Mlle. de Charolois, goûtoit les faillies spirituelles, fines & délicates de la comtesse de Toulouse, qui lui avoit tenu lieu de mere, qui l'avoit mis en quelque sorte dans le monde, & encourageant sa timidité lui avoit appris à parler & à bien parler; il étoit attentif à adresser la parole à chacun, à mettre cette petite cour à son aise : en un mot, satisfait de divers convives, il sembloit chercher à leur plaire à son tour.

Pour donner une idée de la familiarité qui régnoit dans cette société, nous n'en citerons qu'un trait. Une des dames, qui étoit enceinte, éprouva tout-à-coup des douleurs préliminaires d'un travail prochain. On fut effrayé, & ne pouvant la transporter à Paris, on envoya chercher en diligence un accoucheur. Le roi étoit dans la plus grande peine. « Enfin, dit S. M., si l'opération presse, qui s'en chargera ? Le sieur de la

« Peyronie , le premier chirurgien , répondit : Sire ,
 » *ce sera moi , j'ai accouché autrefois. --- Oui , dit*
 » Mlle. de Charolois , *mais cet exercice demande de*
 » *la pratique , vous n'êtes peut-être plus au fait. ---*
 » *N'ayez aucune inquiétude , Mademoiselle , »* reprit-il ,
 un peu piqué du doute injurieux à son amour-propre ,
 « *on n'oublie pas plus à les ôter qu'à les mettre. »*
 S. A. furieuse rougit , & de peur de laisser échapper son
 indignation devant le roi , sortit. L'esculape sentit l'in-
 décence ou plutôt l'impudence de son propos , & mal-
 gré tout son esprit étoit fort embarrassé , lorsqu'en
 jetant ses regards honteux sur le monarque , il le vit
 rire ; ce qui le rassura. On détermina bientôt Mlle. de
 Sens à en faire autant que S. M.

Le cardinal étoit sans inquiétude , lorsqu'il savoit que le
 roi étoit au lieu dont nous parlons : sa sécurité étoit telle
 que , quoiqu'ami particulier du comte de Toulouse , il
 refusoit d'être de ses parties , à raison de sa vieillesse &
 de son régime. Sans assister à ces fêtes , il savoit ce qui
 s'y passoit ; il n'ignoroit pas que dans ces voyages par-
 ticuliers , les princesses profitant de leur crédit auprès
 de S. M. gagnoient tout ce qu'elles sollicitoient ; mais
 elles sollicitoient cependant avec réserve. Il ne s'y ac-
 cordoit point de grace qu'il n'en fût prévenu ; il diri-
 geoit ainsi même les bienfaits du monarque , sans que
 ce prince s'en doutât.

Ce fut dans les petits conseils qui se tenoient à Ram-
 bouillet , entre les personnages augustes qui s'y rassem-
 bloient , & sur-tout sous l'influence des princesses , qu'au
 préjudice des princes du sang on ménagea pour le duc de
 Penthièvre , fils du comte de Toulouse , encore enfant ,
 la survivance de la charge d'amiral & des gouverne-
 mens de son pere ; que la comtesse de Toulouse travailloit
 sans relâche à la fortune de ses enfans du premier lit ,
 les duc & marquis d'Antin ; qu'elle obtint pour eux
 les faveurs les plus distinguées ; qu'elle parvint à faire
 rappeler de son exil l'un d'eux qui , par une imprudence
 que sa jeunesse seule pouvoit faire excuser , étoit entré

dans un complot , dont le but étoit de détruire le premier ministre , crime que ses pareils ne pardonnent guere : ce fut dans ces têtes à têtes qu'on prépara de loin la disgrâce de M. Chauvelin, alors garde-des-sceaux, & ministre des affaires étrangères. Ce fut là enfin qu'on crut découvrir dans Louis XV , son goût naissant pour le beau sexe , & que dans la crainte qu'il ne consultât que ses yeux & son cœur pour élever au rang de favorite une femme jeune & belle , ambitieuse & capable de le gouverner , on estima ne pouvoir mieux faire pour l'intérêt commun , que de déterminer son penchant en faveur de la comtesse de Mailli , n'ayant aucune des qualités qu'on redoutoit , mais femme sur laquelle on pouvoit compter , & à qui on eut soin de faire promettre qu'elle s'en tiendrait aux seuls honneurs du mouchoir , & ne tenteroit rien auprès de son royal amant , sans le concours des personnes qu'elle favoit avoir la confiance & l'estime de ce prince. Nous développerons successivement ces intrigues , autant qu'elles le mériteront : reposons - nous un moment avant sur l'administration bienfaisante du cardinal de Fleury , qui profitoit de la paix pour rétablir les finances ; soit par une épargne générale & soutenue , que les courtisans frustrés qualifioient de lésinerie & d'avarice fordide , mais moyen nécessaire , sans lequel tous les autres deviennent inutiles , soit en faissent fleurir le commerce & les arts , sources véritables & fécondes de l'opulence d'un état.

Ce qui prouvoit que l'économie du premier ministre étoit éclairée & bien entendue , c'est qu'il favoit prodiguer l'argent lorsqu'il en sentoit la nécessité , & qu'il prévoyoit que des fonds avancés à propos produiroient au centuple. Dès son avènement à l'administration , il s'empressa de concourir au rétablissement de la ville de Sainte-Menehould , brûlée en 1719. En conséquence des ordres du roi , [9 août 1726] qu'il fit donner en diligence , M. Lescapier , intendant de la province de Champagne , en fit tracer les alignemens , & posa la

premiere pierre , dans laquelle on mit une médaille d'argent & une inscription , pour transmettre à la postérité l'événement & le nom du monarque , fondateur & bienfaiteur.

[16 décembre 1726] Il fit rendre une ordonnance du roi , portant établissement de six compagnies de cadets , composées chacune de 100 gentilshommes , qui devoient être commandés par des officiers expérimentés , instruits par les meilleurs maîtres dans l'art militaire , & formés par eux à tous les exercices convenables à la noblesse. Il jettoit par-là les fondemens de l'école militaire , depuis substituée à cet établissement , qu'avoit fait bientôt supprimer M. de Belle-Isle , par une animosité particuliere.

Connoissant l'importance des services des officiers des troupes , & la nécessité que les récompenses que le roi leur donne , soient exactement payées , il fit accorder par S. M. à l'ordre militaire de Saint-Louis , 70,000 liv. de rentes sur le trésor royal , [*édit de mai 1730*] en accroissement de dot & de fondation , pour suppléer au paiement des pensions des chevaliers de cet ordre. Il retrouva facilement cette augmentation de dépense par la suppression pour la seconde fois de la charge de colonel-général de l'infanterie françoise , dont M. le duc d'Orléans donna sa démission le 3 décembre 1731. C'étoit le régent qui avoit établi cette dignité pour son fils. Outre l'économie qui en résultoit , on ôtoit à celui qui en étoit revêtu , un pouvoir immense , & d'autant plus dangereux dans la main d'un sujet , que celui qui le possède , doit être plus relevé , plus voisin du trône.

Il fit établir la même année trois camps de paix , tous composés de cavalerie , parce que ces simulacres , quoique dispendieux , sont nécessaires pour former les troupes aux manœuvres de guerre & les y entretenir. Ils furent ouverts au mois de juillet ; un sur la Sambre , commandé par le prince de Tingry , un sur la Meuse , par le comte de Belle-Isle , & le dernier sur la Saône , sous les ordres du duc de Levy. Le duc de Lorraine

alla

alla avec toute sa cour voir celui de la Menſe. Le général l'y reçut en ſouverain , & d'une maniere digne de celui qu'il repréſentoit.

Quoiqu'on ait accuſé à juſte titre le cardinal d'avoir négligé la marine , il ſavoit cependant de quelle utilité elle pouvoit être , & la mit en uſage avec beaucoup de dignité contre les Barbaresques. (6 juillet 1728) Il fit ſortir de Toulon une eſcadre de treize voiles , ſous les ordres de M. de Grand-Pré , chef d'eſcadre. Ce général arrivé devant Tripoli , ſur le refus fait de ſatisfaire aux réparations exigées pour des injures commiſes envers le commerce françois , bombardâ cette ville & en détruiſit la plus grande partie. Il réduiſit ces corsaires ; ils envoyerent l'année ſuivante une députation demander pardon & grace à S. M.

Il envoya encore quelques années après une eſcadre commandée par le bailli de Vatan , qui mouilla à deux lieues de Gênes , & intimida tellement le ſénat , [16 juin 1730] que ce corps députa un de ſes membres pour le complimenter , & prévenir la juſte indignation du roi , en payant le prix d'un navire françois injuré & brûlé par un armateur de la république.

[23 mai 1730.] L'établiſſement du conſeil royal du commerce , qu'il ſubſtitua au ſimple conſeil de commerce , établi dès 1720 , atteste l'attention que le premier miniſtre portoit , & le cas qu'il en faiſoit. Il ordonna que ce conſeil ſeroit tenu tous les quinze jours en préſence de S. M. , qui vouloit veiller elle-même à cette importante partie du gouvernement. Sachant combien les communications par eau lui ſont favorables & épargnent de frais , il avoit précédemment fait commencer les travaux du canal de Picardie , interrompus depuis & repris par le fameux Laurent , abandonnés encore après la mort de cet artiſte , quoique ſur le point d'être achévés , dont la province eſpéroit jouir enfin inceſſamment , lorsque la guerre a pour la troiſieme fois arrêté cette utile & importante entrepriſe. En août 1728 , M. de Maulevrier , colonel du régiment de Picardie , à la tête

de son régiment , donna le premier coup de pioche.

Si , par une petite léfinerie de vieillard qu'il faut moins attribuer au cardinal qu'au contrôleur-général Pelletier Desforts , il parut contrarier le bel établiffement du régent pour l'éducation gratuite de la jeunefſe en 1719 ; ſ'il réſiſta aux juſtes réclamations de l'univerſité , en retranchant une portion du revenu qui lui étoit accordé à cet effet , & en chicanant infidieufement ſur le traité de ce corps , (1) il répara cette injure faite aux arts & aux ſciences par des marques ſignalées de ſa protection en d'autres circonſtances. Nous n'entrerons point dans l'énumération de ſes bienfaits envers eux , qui ſurchargeroyent trop cette hiſtoire ; nous ne citerons que peu d'événemens , trop importants pour être omis.

Dès 1721 , le roi avoit ordonné qu'il fût élevé au college des jéſuites de Paris , à ſes frais , dix jeunes enfans françois dans l'étude des langues latine & orientales , pour ſervir de drogmans & de truchemens à ſes conſuls dans les échelles du levant. Avant ces enfans de langue , appelés vulgairement *Arméniens* , les miniſtres & les ſujets de S. M. étoient expoſés à l'ignorance , à la mauvaiſe foi , à la perfidie d'interpretes étrangers. Le cardinal rendit cet établiffement , purement politique , également littéraire , en formant à Conſtantinople un college où ils traduiroient les livres du pays. On dépoſa à la bibliotheque du roi leurs traductions & les livres originaux. En 1729 , M. l'abbé Surin avoit été envoyé à Conſtantinople & dans tout le levant , pour y acheter les divers manſcrits grecs , turcs , arabes ou perſans qu'il

(1) L'accord fait avec l'univerſité en 1719 , étoit qu'en réuniffant ſes meſſageries aux meſſageries royales , S. M. lui accorderoit à perpétuité le vingt-huitieme du prix du bail général des poſtes & meſſageries du royaume. Depuis , quoique ce bail ait augmenté de beaucoup , on n'a jamais voulu donner à la faculté des arts que la même quotité réſultante du premier bail. Voyez les très-humbles & très-reſpectueuſes repréſentations de l'univerſité au roi en 1755.

pourroit acquérir. De cette maniere, cette bibliotheque, dès 1732, fut augmentée de dix mille manuscrits, trésor inestimable. On frappa une médaille pour célébrer & constater le fait. En outre, six savans, ou hommes de lettres distingués, furent attachés à cette bibliotheque, pour faire continuellement la recherche des livres dont ils pourroient l'augmenter, chacun dans leur partie.

Le jardin du roi, si renommé aujourd'hui, attira l'attention du cardinal : ce fut lui qui détermina S. M. à prendre un soin particulier de ce lieu, à le mettre à cet effet dans le département du secretaire d'état (1) de sa maison, & à en confier ainsi la premiere fois la direction à M. Dufay, savant distingué & membre de l'académie des sciences. Le jardin, négligé jusques-là, fleurit alors. On y fit des dépenses très-considérables, tant pour rassembler de toutes parts un grand nombre de simples, de plantes & d'arbustes étrangers, que pour la construction des bâtimens & serres nécessaires à leur conservation. On y admira bientôt un très-beau cabinet d'histoire naturelle & deux herbiers des plus complets qu'il y ait en Europe. On y institua chaque année des cours de botanique, de chymie & d'anatomie gratuits, où purent assister tous les particuliers empressés de s'instruire dans quelque-une de ces sciences ; & c'est à cette école que se formerent cette foule d'hommes illustres qu'elles ont eu pour sectateurs en France.

Mais ce qui rendra son administration à jamais mémorable dans l'histoire des sciences, ce fut l'exécution du dessein hardi de déterminer la figure de la terre, si importante à connoître pour la navigation. Il étoit question, afin d'y parvenir, de mesurer un degré du méridien

(1) Louis XIII, par édit du mois de janvier 1626, enregistré au parlement au mois de juillet de la même année, établit le jardin royal des plantes, & unit en même tems sa surintendance à la charge de premier médecin ; mais elle en fut séparée par une déclaration du 31 mars 1718, & le titre de surintendant fut changé en celui d'intendant.

sous le pôle & un autre sous l'équateur. Le premier ministre n'épargna aucune dépense à cet effet ; il suivit facilement l'impulsion du comte de Maurepas , alors secrétaire d'état de la marine , qui lui fit comprendre qu'un tel projet ne rencontreroit jamais de circonstances plus favorables ; qu'il n'étoit praticable que sous le regne d'un prince aussi puissant , aussi respecté des autres souverains , qu'amateur des sciences & protecteur du commerce. Les astronomes destinés pour le sud , au nombre de trois , MM. *Bouguer* , *Godin* & de la *Condamine* , partirent les premiers en 1733 ; MM. de *Maupertuis* , *Clairault* , *Camus* & le *Monnier* , envoyés dans le nord , ayant un voyage moins long à faire , ne se mirent en route qu'en 1736 , & ils revinrent en 1737 , après avoir fait ériger à Tornéa , sur les confins de la Laponie , avec la permission du roi de Suede , une pyramide , monument de leurs travaux & de leur gloire. Une année suffit à leurs observations , mais il fallut en employer une autre à voyager & à combattre la nature dans ces climats déserts.

« D'abord ils chercherent un lieu favorable à leurs opérations : (1) sur les bords du golfe de Bothnie , ils n'en trouverent point ; il fallut s'enfoncer dans l'intérieur des terres ; il fallut remonter le fleuve de Tornéa , depuis la ville de Torno au nord du golfe , jusqu'à la montagne de Kiltas au-delà du cercle polaire. Il fallut se mettre à couvert de ces terribles mouches qui font la terreur des Lapons , qui tirent le sang à chaque coup qu'elles donnent de leur aiguillon , & qui feroient bientôt périr un homme sous leur nombre. Elles infestoient tous les mets. Les oiseaux de proie , très-nombreux & très-hardis dans ces climats , enlevoient quelquefois les viandes qu'on servoit à ces académiciens. Ils étoient comme *Énée* au milieu des harpies.

Il fallut franchir les cataraetes du fleuve , il fallut se faire jour la hache à la main au travers d'une forêt

(1) Voyez l'ouvrage de M. *Gudin* , intitulé : *aux Mânes de Louis XV.*

immense , qui embarrassoit leur passage & nuisoit à leurs opérations. Il fallut gravir sur toutes les montagnes ; il fallut dépouiller leur sommet des bouleaux , des sapins , & de tous les arbres qui les déroboient à la vue ; il fallut dresser sur la cime des huit plus hautes , des signaux propres à être aperçus de plusieurs lieues , afin de déterminer les triangles nécessaires. Il fallut établir une base qu'on pût mesurer , sur un fleuve glacé & couvert de plusieurs pieds d'une neige fine & sèche , semblable à du sablon , qui rouloit sous les pieds & qui déroboit aux yeux des précipices où l'on pouvoit être enseveli sous elle.

Il fallut braver un froid si vif & si rigoureux , que les habitans des pays accoutumés à son âpreté , en perdent quelquefois un bras ou une jambe. L'eau-de-vie étoit la seule liqueur qui ne gelât point. Si l'on appuyoit sur ses lèvres le vase qui la contenoit , le froid l'y attachoit & il falloit déchirer les lèvres pour l'en séparer.

Rien ne rebuta les académiciens. Chacun fit des observations en particulier. Toutes se rapportèrent avec une justesse qui en démontra l'exactitude. Et après tant de soins , de peines & de travaux , ils firent naufrage sur le golfe de Bothnie & pensèrent perdre la vie & le fruit d'une entreprise si difficile & si pénible.

Les académiciens qui allèrent au Pérou , éprouvèrent de plus grands obstacles : ils comptoient ne passer que quatre ans hors de leur patrie , il leur en fallut dix. Les hommes parurent d'accord avec la nature pour les contrarier & les tourmenter. Ils étoient accompagnés de M. de Jussieu , botaniste , de M. Seniergues , chirurgien , de M. Hurgo , horloger & ingénieur en instrumens de mathématiques , de M. Verguin , dessinateur pour les plans & les cartes , & de M. de Morainville , dessinateur pour l'histoire naturelle.

Ils avoient des recommandations du roi de France pour tous les gouverneurs des places étrangères , & des passe-ports du roi d'Espagne. Ils avoient de l'argent & des lettres de change. Enfin tout ce qui peut assurer

un voyage & le rendre utile & commode , avoit été prévu & préparé.

Après un voyage long , pénible & périlleux , M. de la Condamine prend le premier en quelque forte possession du pays au nom des sciences. Il grave en latin sur le rocher de Palmar : *On a reconnu par des observations astronomiques , que ce promontoir est situé sur l'équateur.* Ce prélude est suivi de nouvelles difficultés pour se rendre à Quito , & le lecteur est effrayé du seul récit , indépendamment de leurs fatigues que rien ne pouvoit égaler , si ce n'est leur patience. Les académiciens manquent d'argent ; ils sont obligés de s'en procurer avec leurs effets , & on les accuse de faire la contrebande pour avoir vendu leurs chemises : on leur intente un procès. Enfin ils parviennent à dresser leurs signaux sur la cime ou sur le penchant de trente-neuf montagnes , dans une étendue de quatre-vingt lieues , ayant commencé un peu en-deçà de l'équateur , & fini à trois degrés au-delà.

La suite de leurs triangles s'étendoit depuis Caba-raourou , au nord de Quito , jusqu'à Chinan , au sud de Cuença.

Leurs travaux n'étoient point encore finis , lorsqu'assistans dans cette dernière ville à une course de taureaux , la populace soulevée se jeta sur eux en les menaçant de la mort. Le seul Seniergues se doutant bien de la cause de ce tumulte , se mit en défense , en imposa un moment à ces furieux , les repoussa d'abord : mais leur résistant toujours avec intrépidité , il tomba percé de coups aux pieds des académiciens , qui l'emportèrent tout sanglant , en se défendant eux-mêmes contre ces hostilités imprévues.

L'amour étoit la cause de cet attentat. Un Péruvien , jaloux de Seniergues , avoit résolu de le faire assassiner , & il n'y réussit que trop bien. Seniergues mourut dans les bras de M. de la Condamine , en le chargeant du soin de sa vengeance.

Ce fut un nouveau procès que les académiciens

eurent à soutenir. Il dura trois ans. L'auteur du meurtre fut condamné au bannissement; il ne quitta point le pays, il se fit prêtre.

Avant de partir ils en eurent un troisieme. Ce fut au sujet de deux pyramides qu'ils desiroient poser aux deux bouts de la base mesurée à la toise sur le terrain même, pour servir de fondement à tous leurs calculs. Elles devoient désormais fournir un moyen facile & sûr de vérifier leurs observations. On voit que c'étoit un objet d'utilité, plutôt que d'amour-propre. Des officiers Espagnols s'alarmerent de l'inscription, où il étoit parlé du roi de France, & s'y opposerent. M. de la Condamine, au nom de ses confreres, l'emporta: les deux pyramides furent élevées, mais elles ont été abattues depuis le départ des académiciens.



PIECES RECUEILLIES

POUR SERVIR A CETTE HISTOIRE.

N^o. I. [Page 16.] *Liste des gens d'affaires , qui ont été taxés.*

AVERTISSEMENT.

EN conservant ces listes , en les rendant publiques , en les transmettant à la postérité par la voie de l'impression , on n'a point le desir d'affliger les familles des traitans contre qui s'est exercée la vindicte des loix : ce seroit un plaisir barbare qui rendroit odieux l'historien. On n'a pas même le but , plus louable , de réprimer l'impudence de ceux qui , se prévalant d'une fortune flétrie dès son origine , croient pouvoir le faire impunément , parce que la trace en est perdue : ce seroit une peine inutile dans ce siecle où l'on ne rougit de rien. Au lieu de se répandre en déclamations vaines contre sa corruption , on a cru devoir la peindre plus énergiquement d'un seul trait dans ce tableau d'une foule d'hommes nouveaux , entés sur les tiges les plus illustres & les plus anciennes de la France. Quel spectacle pour un lecteur philosophe , de voir leurs descendans , loin de gémir dans la retraite du crime de leurs peres , occuper les premières places de la finance , de la magistrature , de l'épée , s'élever jusqu'au ministère & aux dignités de la cour , enfin prouver qu'il n'est point d'infamie que ne couvre ou n'efface l'argent !



PREMIER RÔLE.

Du 7 novembre 1716.

	<i>Livres.</i>
1 Chindré & sa femme.	414000
2 Chapelle.	166000
3 Cabou.	230000
4 Beaujour Duffon.	280000
5 Le président Aubert.	120000
6 Châtelain.	130000
7 Ferlet (1).	900000
8 Ardillier	20000
9 Cavalaux.	320000
10 Le chevalier Ogier. (2).	105000
11 Adine.	210000
12 La Vieuville l'aîné	600000
13 ----- le cadet.	380000
14 Berault	75000
15 André.	420000
16 André Auvray.	370000
17 Aubert Poullétier (3).	350000
18 Arnault (4).	18000
19 Audiger Courferin.	22782

Liv, 5130782

(1) Il y a eu au palais un procès contre Ferlet, où M. le Normant a écrit & a prouvé qu'il étoit l'un des plus cruels ennemis de la France. Cela a été démontré dans le mémoire.

(2) Mort receveur-général du clergé, pere d'Ogier, président au parlement, & depuis ambassadeur en Danemarck. Cet Ogier, chevalier de S. Michel, étoit fils d'un notaire de Paris.

(3) Inde. Poullétier, maître des requêtes, intendant de Lyon, conseiller d'état. Voyez N°. 714.

(4) Pere d'Arnault de Boëx, maître des requêtes. Voy. son frere N°. 322.

	Ci-contre.		Liv.	5130782
20	Avril (de l'opéra).	.	.	190000
21	Pierre Bucault.	.	.	220000
22	Veuve Aubry.	.	.	256000
23	Aubouin.	.	.	210000
24	Aviat (1)	.	.	110000
25	Aimier.	.	.	12000
26	François Amé.	.	.	6000
27	Etienne Avignon (depuis d'Avignon.)	.	.	7000
28	Joseph Haby.	.	.	20000
29	François Aubert (2).	.	.	710125
30	Jean Besançon.	.	.	234000
31	Blanchard de Bonneville.	.	.	50000
32	François Bruneau.	.	.	140000
33	Bonneau.	.	.	400000
34	François Barbier.	.	.	103000
35	François Boval de Saint-Louis.	.	.	100000
36	Jean Bauudoin de Pajot.	.	.	140000
37	Gerard Bazin (3).	.	.	220000
38	Amelin & sa femme.	.	.	420000
39	Beguin.	.	.	195000
40	Boisrard.	.	.	300000
41	Antoine Champvallié.	.	.	150000
42	Jean Boiffié.	.	.	220000
43	Jean-Jacques Darally.	.	.	887000
44	Nicolas Carillon (4).	.	.	720000
45	Les héritiers Cousin (5).	.	.	570000

Liv. 11720907

(1) Receveur des tailles de Paris, a depuis fait banqueroute de deux à trois millions.

(2) Inde. Aubert de Tourni, maître des requêtes, intendant de Limoges & de Bordeaux, conseiller d'état. Ce François Aubert avoit été intendant du chancelier Phélippeaux, &c.

(3) Parent du maréchal Bazin de Bezons.

(4) Père de la Carillon, fameuse catin courant les hommes en 1735.

(5) Son fils, procureur-général des requêtes de l'hôtel,

Ci-contre.	Liv. 11720907
46 Joseph Chalmet.	319000
47 François Godemel	400000
48 La succession de Chabert.	100000
49 Victor Fovonice.	495000
50 Pierre Maringue.	1500000
	<u>Liv. 14534907</u>

DEUXIEME RÔLE.

Du 14 novembre 1716.

	<i>Livres.</i>
51 Guyon Demarets.	370000
52 Millet de Barilly.	170000
53 François Desportes	50000
54 Faubert Desfageres.	110000
55 Antoine Duhamel.	160000
56 Charles Boucher.	50000
57 Le Roux, caissier traitant.	400000
58 Benoît de la Combe.	86000
59 Jacques Deshayes, caissier.	200000
60 Chardon de Bonnières.	150000
61 Guillaume Hurault de Bérole,	1125000
62 Doval.	158000
63 Claude de Beaufort.	100000
64 Bertrand d'Herbault.	73000
65 Estienne Jean Pigon de Saint-Paterval	118000
66 Jean Doré.	40000
67 Jacques de Flossac.	133000
68 Charles Jully.	335582
69 Jean-Pierre Duc, entrepreneur.	350000
	<u>Liv. 4178582</u>

a fait bâtir le beau château de Villette, & est mort gueux pour les suites de son procès avec Michel d'Ennery, fils d'un procureur de Metz, à qui il avoit marié une niece, fille de sa femme, laquelle niece étoit sa concubine.

Ci-contre.		Liv.	4178382
70	Germain le Duc.		200000
71	Pierre le Magnan,		172000
72	Pierre le juge de Baucher.		126000
73	Nicolas Daudel.		60000
74	Edmond Joirel , commissaire des vivres.		78000
75	Chevelingre.		212000
76	Boucon , agent de change.		23000
77	Denis L'œuf.		108000
78	Gerard de Villiers.		89000
79	Anne Creton , veuve de Pierre le Masson.		336000
80	Succession de François le Verrier (1).		352725
81	Pierre la Rue de Parafy.		168620
82	Guillaume de Roche-Savion.		185300
83	Meri de Tresnel.		108000
84	Jacques de Magnieres de Saint-André.		50000
85	Pierre de Saint-Marc , étapier.		33000
86	Nicolas-François Fillon de Villemeure (2).		41000
87	Savoye & Brivady.		158000
88	Jean Thevenin (3)		400000
89	François Copitain (4).		125000
90	Martin Pierre Champion.		90000
91	Jean Chappe.		100000
92	Antoine Gien , entrepreneur.		57504
93	Claude Pasquier de Merel.		50000
			Liv. 7501731

(1) La veuve de ce François le Verrier étoit de Vendôme , & s'appelloit Dey de la Chapelle. Elle se remaria en secondes nocces au chevalier de Bethune de la branche de Charost , dont il n'y a point eu d'enfant.

(2) Inde. Les Villemeure d'aujourd'hui.

(3) Ce Thevenin avoit acheté la terre & le magnifique château de Tanley en Bourgogne , gravé par Silvestre. Sa terre n'étoit pas encore achevée d'être payée en 1743 , que j'ai vu ses fils , seigneurs de Tanley , solliciter la remise d'un reliquat assez considérable chez le contrôleur-général Orry.

(4) Seroit-ce Capitaine ?

Ci-contre. . . .		Liv. 7501731
94 François Chevalier. . . .		144400
95 Coste de Champeron (1). . . .		125000
96 François Crucheron. . . .		50000
97 Claude Remond de Bauze. . . .		339000
98 Jean Guyon. . . .		440000
99 Louis Hérault (2). . . .		200000
100 Claude Paul Javoy. . . .		479000
101 Gilles le Masson , commissaire de Montarin. . . .		120000
102 La succession de Poullétier. . . .		800000
103 Silhouette, recev. des taill. de Limoges (3). . . .		350000
104 Succession de Nozieres. . . .		340000
105 Dumoulin Fieubet. . . .		40000
106 Succession de Saint-Amant,		600000
107 Paral de Puy-neuf (4). . . .		315000
108 Jean-Baptiste-Pierre Léger. . . .		239880
109 Brochet. . . .		94000
110 Jean Boucher. . . .		100000
111 Du Rey de Viencourt. . . .		3200000

Liv. 15478011

(1) Inde. Coste de Champeron , mort conseiller au parlement.

(2) Riche marchand de bois , natif de Rouen , pere de René Hérault , maître des requêtes , intendant de Tours , puis lieutenant de police à Paris.

(3) Ancien homme d'affaire de la maison de Noailles , puis receveur des tailles de Limoges & secretaire du roi en 1712. Etienne Silhouette , son fils , a publié en 1731 , à l'âge d'environ 22 ans , *l'Idée du gouvernement ou de la morale des Chinois , & des Réflexions politiques de Baltazar Gratien , traduites de l'espagnol , avec des notes , &c.* Il a depuis épousé la fille d'Astruc , riche médecin de Paris ; pourvu d'une charge de maître des requêtes en 1745 , fait chancelier du duc d'Orléans en 1748 jusqu'en 1757 , qu'il passa au commissariat de la compagnie des Indes , enfin nommé contrôleur général des finances le 4 mars 1759 , après la disgrâce de Jean Boullongne , place dont il fut destitué le 24 novembre de la même année.

(4) Fils d'un marchand de vin d'Orléans. Il a été

T R O I S I E M E R Ô L E.

Du 21 novembre 1716.

	<i>Livres.</i>
112 Paul Etienne Brunel de Rancy.	4200000
113 Succession & hérit. de Bazin de Commery.	400000
114 Barel de Rouen.	414000
115 Veuve Carel.	180000
116 Veuve Chevalier.	50000
117 Veuve Le Vieux.	25000
118 Armand Chevalier	50000
119 Vincens-Paul Cousin.	57000
120 Chapuzeau de Baugé.	110000
121 Edmond Cazot.	26000
122 François Camuset de Riancé.	130000
123 Courféval.	90000
124 Succession Coquille.	79000
125 Veuve Chamblin.	180000
126 Veuve de Lucé.	137000
127 Marc d'Aubigny,	320000
128 Antoine Bauny.	360000
129 Veuve Carlier.	33000
130 Coste de Champeron.	44000
131 Jean Castel.	100000
132 Samuel Froment.	196000
133 Daniel Froment.	244450
134 Veuve Ebrard.	300000
135 M. Ranchin.	66000

Liv. 7791450

commis auxpostes & ensuite aux aides. Il est mort millionnaire, & a laissé sa riche succession à son neveu Paral de Mongeron, receveur-général des finances en 1737, lequel a épousé ... Dumas, parente de Grimot & des Orry. Voyez N^o. 387.

	Ci-contre.			Liv. 779143 ⁰
136	Orceau de la Blonniere.	.	.	280000
137	Orceau des Arzenne.	.	.	530000
138	Orceau de Passy.	.	.	350000
139	Succession Orceau (1)	.	.	270000
140	Louis Orceau	.	.	440000
141	Veuve Dubouchet.	.	.	540000
142	Lucien Robert Pavant	.	.	325000
143	Veuve Blin.	.	.	8000
144	Veuve Bacquel.	.	.	20000
145	Blot.	.	.	55000
146	Barriere.	.	.	60000
147	Bénier.	.	.	94825
148	Bougy.	.	.	40000
149	Brossolet.	.	.	113000
150	Buiffon.	.	.	93000
151	Bailleuf.	.	.	100000
152	Boureau.	.	.	20065
153	Berthault.	.	.	46000
154	Montegly.	.	.	226000
155	François Revolte.	.	.	280000
156	Joseph Revolte.	.	.	180000
157	Revolte , femme de Crafiere.	.	.	19000
158	Romanet.	.	.	4453000
159	Jossauts.	.	.	576000
160	Champeron.	.	.	450000
161	Michel Le Bel.	.	.	460000
162	Dazi (2).	.	.	390000
163	Le Bel.	.	.	295025
164	Flocourt , freres.	.	.	278000
165	Baral de Plautier.	.	.	125000
166	Dufaux.	.	.	38000

Liv. 18943365

(1) Inde. Orceau de Fontette, maître des requêtes en 1745, puis intendant de Caën.

(2) Il y a eu un abbé Dazi, janséniste exilé, qui est Paul & son fils.

	Ci-contre		Liv. 18943365
167 D'Aune.	.	.	8000
168 De Rifien.	.	.	285000
169 Rozal, veuve de Dagan.	.	.	274000
170 Du Lac de Rets.	.	.	110000
171 Castel.	.	.	36000
172 Fpadel (1)	.	.	240000
173 Faucherolle.	.	.	100000
174 De la Rose.	.	.	70000
175 Holbacq.	.	.	52000
176 Douday.	.	.	8600
177 Eveillart de la Forest.	.	.	180000
178 Demené de Sainte-Marthe (2).	.	.	166231
179 Veuve Guignon.	.	.	58000
180 Veuve Guy, femme Duplessis Moreau.	.	.	6000
181 Gougnor.	.	.	146000
182 Levy.	.	.	150950
183 Succession de Saint-Gilbert.	.	.	55600
184 Grimaudet & sa femme.	.	.	123000
185 Jacques Charpentier.	.	.	3031850
			Liv. 24044596

(1) Il y a eu un Fradel, geolier du Fort-l'Evêque, frippon contre lequel le Noble a fait la *Fradine* & les *ongles rognés*.

(2) C'est-à-dire de Meré de Sainte-Marthe. Il a été dans les affaires sous le nom de Meré, & je fais de lui-même qu'il a eu un million de bien avant la révolution des billers. Il vit encore en 1758, & a 83 ou 84 ans: il avoit été mis dans les affaires par Caumartin, intendant des finances, qui avoit épousé une demoiselle Marthe: Voyez la *Bibliothèque du Poitou*, tome V, 1754.



QUATRIEME RÔLE.

Du ... novembre 1716.

	Livres.
186 Carnet.	589000
187 Darras.	550000
188 Goujon (1)	1349572
189 Beguin.	79400
190 Brichet Bouret	40000
191 Rivier.	300000
192 Durey de Noinville (2).	46000
193 Charles Broutin.	60000
194 Louis Barbier.	283000
195 Caze (3).	604500
196 Jean Casting.	500000
197 Pierre-Antoine Chevalier.	246000
198 De Vienne de Valiere.	8437
199 Veuve Thomé.	621000
200 Pierre Thomé, fils.	139000
201 Louis Thomé.	20000
202 André-Romain Thomé (4)	55000
203 Veuve Pierre Dejean.	185000
204 Charles Dejean, fils.	18000
205 Veuve Chappin (5).	22500
	Liv. 5716409

(1) Pere de Goujon de Gaville, maître des requêtes, intendant de Rouen. Voyez N°. 535.

(2) Inde. Durey de Noinville, auteur de *l'histoire des secretaires du roi*, dit le président de Noinville.

(3) Pere du fermier-général, aïeul de Caze de la Bave, maître des requêtes, mort intendant de Champagne, à Langres, le 4 novembre 1750. Vide N°. 260.

(4) Thomé, conseiller au parlement, fameux dans le parti janséniste. Vide N°. 375.

(5) Chappin de Gouzampré, premier président de la cour des monnoies, reçu le 15 août 1727.

	Ci-contre		Liv.	
206	Denis Dujardin.	.	.	269050
207	Taboure.	.	.	36950
208	Louis Vironville.	.	.	400000
209	Antoine Dupouroy.	.	.	225000
210	Charles Guillautau.	.	.	100000
211	Pierre Garneau & les freres Vuallon.	.	.	59000
212	Pierre Duquesnay , receveur-général des finances de Montauban	.	.	100000
213	Charles le Lièvre	.	.	88000
214	Nicolas le Vasseur.	.	.	93000
215	Jean Pujos.	.	.	100000
216	Charles Moger.	.	.	41000
217	Joseph Perounin.	.	.	130000
218	Proudre (1).	.	.	190000
219	Ogier (2).	.	.	1160700
220	Amonio (3).	.	.	60000
221	Antoine Crozat (4).	.	.	6600000
222	Les héritiers Delpech	.	.	1500000
223	Les héritiers Boiffon , femme Delpech.	.	.	118000
224	Veuve Paul Delpech , femme de Mouchy	.	.	150000
225	Menon.	.	.	274000

Liv. 17411109

(1) Marguerite Pauline Proudre , sa fille , a épousé Gaspard , comte de Clermont - Tonnetre , maréchal de France , en 1717 , & est morte en 1756 le 29 juillet , âgée de 60 ans. *Journal de Verdun* , sept. 1756 . p. 240.

(2) Frere du N^o. 10.

(3) Rousseau en a parlé :

J'ai vu , disoit Marot , en faisant la grimace ,

J'ai vu l'élève de Clio ,

Sedentem in telonio ;

Je l'ai vu calculer , rabattre ,

Et d'un produit au denier quatre ,

Raisonner mieux qu'Amonio.

(4) Voyez la table du *Journal de Verdun* , Verbo Crozat.

	Ci-contre	Liv. 17411109
226	Claude de Cambray.	7000
227	Surirey de Saint-Remi (1)	130116
228	Cotte de Fer.	60000
229	Etienne Chapelle de Velle.	41000
230	Jacques Chapelle Moreau.	91650
231	Etienne Police.	92000
232	Remi Peruon du Bicos.	35219
233	Jean-Baptiste Preneville.	36525
234	Charles Prouin.	107000
235	Louis du Tareau.	9000
236	Louis Geoffroy.	197500
237	François Geoffrin.	40000
238	Louis Hamel.	13000
239	Héritiere Jérôme Habert.	90000
240	Succession Hardi Dupleffis.	68000
241	Charles-Gabriel Duclos.	107000
242	Edme de Corme de Fontenoy.	106000
243	Charles Legende.	20000
244	Veuve Henry Landry.	150000
245	Victor Legris (2).	80000
246	Michel Legris.	166022
247	Succession du sieur Mony.	228000
248	Simon Montagnon.	215000
249	Denis Veminon.	46000
250	Nicolas Moreau.	60000
251	Femme Nicolas Magoulet.	38000
252	Nicolas Trinquant (3)	168000
253	Charles Savalette (4)	90940

Liv. 19904081

(1) Surirey son fils, receveur-général des finances, a fait banqueroute. Voyez N^o. 445.

(2) Pere du sieur Legris de Touville, retiré à Chartres.

(3) Il y a peu de tems que Trinquant, secretaire du roi, est mort.

(4) Fils du notaire, pere du fermier-général, depuis garde du trésor-royal. Voyez la note manuscrite de la *Chasse aux larrons*, page 20.

(172)

	Ci-contre	Liv. 19904081
254	Jacques Saillant.	26000
255	Michel-Nicolas de Rod & sa femme.	18000
256	Réveillon.	100000
		<u>Liv. 20048081</u>

CINQUIEME RÔLE.

Du 5 décembre 1716.

	Livres.
257 Jean Baptiste.	150000
258 Michel Ablin.	3000
259 Guillaume Caze de la Carede.	133000
260 Jean Riouf.	180000
261 Michel Saunice.	74000
262 Veuve Jean Simon.	45000
263 Claude Langlois.	19000
264 Louis Taboureau.	60000
265 Nicolas Sezille.	43000
266 André Loubac.	100000
267 Jean-Baptiste Regnard.	80000
268 Jacques - François Bruneau.	6000
269 Jean Chauver.	10000
270 François-Coquille Dautruie.	20000
271 Jacques Beuzet.	2000
272 Jean Baudenet.	8000
273 Claude-César Ralle.	68000
274 Claude Ralle.	55000
275 Gabriel-François Bourdillet.	65000
276 Pierre Boyer.	9000
277 Charles-François Broutin de Montigny.	15000
278 Bifet, comme tuteur des enfans de la Mortelier.	4000
279 Charles Bifet.	3000
280 François Bourget.	10000
	<u>Liv. 1162000</u>

(173)

	Ci-contre		Liv.	1162000
281	Jean-Joseph Veillacq.	.	.	6500
282	François Chevailier.	.	.	9825
283	Charles Cressé.	.	.	27000
284	François Campon ou Campan.	.	.	36600
285	Dominique Cotelier.	.	.	33000
286	Joseph Colombre.	.	.	16000
287	Charles-Simon Bouillon.	.	.	6000
288	Pierre Comeler de Beauregard.	.	.	114000
289	Guillaume Quezelle ou Querelle,	.	.	41000
290	Veuve & succession Antoine Moret.	.	.	600000
291	Paul Paget héritier, pour Louis & Jean Barlet.	.	.	200000
292	Fils d'Antoine Barangue (1).	.	.	48114
293	Charles Vireux des Espoisses.	.	.	380000
294	Jean Pierre Chaillou.	.	.	1400000
295	Moinel.	.	.	580000
296	Louis Proudre de la Sabliere (2)	.	.	108000
297	Vincent Dufrot.	.	.	117000
298	Jean-Baptiste Guyon de Saint-Javoy.	.	.	32000
299	Veuve Beauvoisin.	.	.	34500
300	Philibert d'Hoc.	.	.	35000
301	Louis Feste de Noyfy.	.	.	106000
302	Philippe Bouret. (3)	.	.	37300
303	François Bazoton de Villeneuve.	.	.	33000
304	Jean-Gaillard Boiffiere.	.	.	174000
305	Julien de la Faille.	.	.	225000
306	Philippe Corvisier (4).	.	.	10000
307	Nicolas Hamel.	.	.	20000
308	Guillaume Minard.	.	.	346000
309	Honoré Pougès,	.	.	114300

Liv. 5752139

(1) Il est parlé de ce Barangue dans les *Partisans démasqués*. Il y en a eu un, conseiller au Châtelet, satyrisé dans la *Calotine du Châtelet*.

(2) Vide N^o. 218.

(3) Vide N^o 190, 327 & 359.

(4) J'ai connu en 1738 son fils, trésorier des troupes.

	Ci contre	Liv. 5752135
310	Veuve & succession de Charles Netet.	110000
311	Henri Girault.	100000
312	Jean Jemet.	23100
313	{ Veuve & succ. Charl. le Normant (3).	300000
314	{ Henri Guillaume le Normant (3)	25900
315	{ Charles-François Paul le Normant (3).	41000
316	Héritier Paquet.	24000
317	Laurent Davié.	57000
318	Veuve & succession Etienne Janet.	43000
319	Etienne Aubry des Lombards.	4000
320	Charles-Henri-Armand de Bellombre.	8000
321	Antoine Aubel.	4000
322	Pierre Arnault.	6000
323	Charles-Simon Bernard.	15600
324	Thomas Bille,	126500
325	Jacques Aubert.	3000
326	Nicolas-Gilles Bodon.	15500
327	Etienne Bourer.	46000
328	Jean Tout vu [Touvu].	219000
329	Jaques-François Bertault.	8000
330	Veuve Louis Bonnet.	4000
331	Jean Contrans.	280000
332	Jean-Baptiste Touzard.	3300
333	Veuve & succession Heulin.	300000
334	Pierre Dauvert.	3000
335	Joseph Charles.	8525
336	Simon-Louis Coterond.	4000
337	Antoine Courtade.	7000
338	Veuve Pierre Binard.	3000
339	Louis Durant.	3000

Liv. 77546564

(3) Inde. Le Normand de Tournehem, fermier-général, fait en 1745 directeur ordonnateur des bâtimens, mort le 27 novembre 1751, âgé de 67 ans, oncle de le Normand d'Estiolle, son héritier & successeur dant le poste de fermier-général, ex-mari de Jeanne-Antoinette Poisson, dite la marquise de Pompadour.

	Ci-contre .	Liv. 77546564
340 {	Héritiers François Raffy (1) .	. 520000
341 {	Georges Raffy (1) .	. 204000
342 {	Alexis-Antoine Raffy (1).	. 336000
343	Veuve Gaspard Dodun (2) .	. 8000
344	Antoine Charpentier. .	. 2000
345	Romain d'Ausseve, .	. 2000
346	Etienne Coiteux de Vivien. .	. 6800
347	Léonard de la Chabrierie. .	. 8000
348	Succession Louis Champion. .	. 7900
349	Veuve Camoisin d'Armancourt. .	. 3463
350	Jean de la Porte. .	. 6000
351	Germain d'Aneré. .	. 6000
352	Veuve Nicolas Coquille .	. 10000
353	Charles Dejean. .	. 4000
354	Jean Durand. .	. 520000
355	Jean-Remi Hénault. (3) .	. 1800000

Liv. 10631729

(1) Suivant les mémoires sur la succession de François-Nicolas Raffy de Bazoncourt, [1760] ancien maître-d'hôtel du roi & grand-maître des eaux & forêts du Poitou, la taxe fut de 1400000 livres, dont Raffy dit de Bazoncourt obtint sa décharge en épousant la fille de Bonnet, dit Saint-Léger, valet-de-chambre & favori du régent, mort depuis pourvu de la charge de grand-maître des eaux & forêts du Poitou, qui a ensuite passé à Bazoncourt, mort sans enfans, & dont la riche succession a passé à deux de ses parens maternels, savoir, Daniel-Jean-Antoine-François Morel, du parlement de Metz, & Charl. Joseph la Vallée de Pinerdam. comte de Chenoy. Ce François Raffy étoit fils d'un juif de Metz.

(2) Inde. Charles - Gaspard Dodun, président au parlement, puis contrôleur-général, sous le ministère de M. le duc, déposé en 1726, mort sans enfans. Le terre d'Herbault près de Blois, fut érigée en marquisat pour lui.

(3) Receveur - général des finances, pere de Jean-François Hénault, président au parlement, auteur de l'Abbrégé chronologique de l'histoire de France, &c. Ce Remi étoit fils du petit-fils d'un riche laboureur.

SIXIEME RÔLE.

Du 12 décembre 1716.

	<i>Livres.</i>
356 Denis Aubri.	178000
357 Brunot.	140000
358 Veuve Bouvart.	148000
359 Bouret.	400000
360 Boutet de Guignonville.	300000
361 Louise Dunoyer , veuve Châtelain & succession.	35000
362 Châtelain de Rancy.	66000
363 Fontagneux.	100000
364 Somvaillet.	555000
365 Pierre Langlois.	750000
366 Succession Grandval.	400000
367 De Blair , fermier général.	240000
368 L'Anglois , Idem.	360000
369 Remond de la Renouilliere , Idem.	437000
370 Demons , Idem.	33000
371 Adine , Idem.	20000
372 L'Anglois , Idem.	3000
373 Pilard , Idem.	10000
374 Thomé (1).	150000
375 Bullette de Chamblain.	10000
376 Jean Dary.	65000
377 Laurent.	42000
378 Milly.	300000
379 Veuve & succession Lamblin.	390000
380 Sonning , caissier général des fermes.	600432
381 Prot.	758000

Liv. 6490432

(1) Conseiller au parlement , fils d'un vitrier. Il est devenu célèbre dans le parti janséniste. Voyez son épitaphe dans l'église Saint-Paul à Paris.

Ci.

Ci-contre

Liv. 6490432

382	Boron de Lord.	180000
383	Antoine Poitevin.	174000
384	Rouillé du Peroy (1).	45000
385	Rouillé de Beauvoire (1).	10000
386	Brunel , veuve de la Corne.	375000
387	Paral de Vareille (2).	66000
388	Radix.	66000
389	Héritiers Roffignol.	150000
390	Volent.	106000
391	Baudin de la Henoye.	250000
392	Veuve & succession de Rocherot.	48000
393	François Chamblin.	310000
394	René fils.	130000
395	Bonnefin.	5000
396	Desnoyers de Lorme.	10000
397	Jean Caneloit.	36000
398	L'abbé Coste de Champeron.	4400
399	Le Meneau du Rivice , sa femme.	30000
400	Bourau de la Bosse (3).	25000
401	Crozat de Romon.	35000
402	Beze.	150000
403	Chauvin.	48000
404	Veuve Chopine.	9000
405	Mailleron.	25000
406	Du Montier.	30000
407	Le Lay.	6500
408	René Nune.	30000
409	De Vienne (4).	32000

Liv. 8886332

(1) Inde. Rouillé , intendant du commerce , puis secrétaire d'état de la marine.

(2) Frere de Puineuf , mort imbécille , pere de Paral de Mongeron.

(3) Ou plutôt Boureau. Le savant Boureau des Landes étoit de la même famille.

(4) Son frere est mort conseiller-clerc de la grande chambre.

Tome I.



Ci.

Ci-contre.						Liv. 8886332
410	Huillier.	.	.	.	.	25000
411	Jean Chastelain.	.	.	.	.	3000
412	Coulondre.	.	.	.	.	30000
413	Chartier.	.	.	.	.	10000
414	Lompré.	.	.	.	.	86000
415	Veuve Dury (1).	.	.	.	.	280000
416	Chauvelot.	.	.	.	.	27000
417	Le Vieux (2).	.	.	.	.	80000
418	Moufle de Champigny.	.	.	.	.	780000
419	Fontaine la Cuiffiniere.	.	.	.	.	80000
420	La Riviere.	.	.	.	.	150000
421	Veuve le Mercier.	.	.	.	.	62000
422	Roumilloir.	.	.	.	.	60000
423	Président Brunet (3).	.	.	.	.	213000
424	Héritiers Baudran.	.	.	.	.	600000
425	Le Leu.	.	.	.	.	26000
426	Rollin.	.	.	.	.	100000
427	Boudart.	.	.	.	.	1000000
428	Henri Adam.	.	.	.	.	60000
429	Bouvard.	.	.	.	.	83000
430	Ruel.	.	.	.	.	256000
431	Le Fevre.	.	.	.	.	25000
432	Jacques de Bauffe.	.	.	.	.	60000

 Liv. 12982332

(1) Receveur des tailles d'estampes.

(2) Receveur des tailles de Crepy.

(3) Pere du maître des requêtes, Brunet d'Evry.



SEPTIEME RÔLE, DIT LE GRAS.

Du 19 décembre 1716.

	<i>Livres.</i>
433 Veuve Pierre Beaufse.	234000
434 Jean Alexandre.	232000
435 Héritiers Coste de Champeron. . . .	33000
436 Louis Chevalier, fermier-général, pour sa femme.	340000
437 De la Porte, fermier général. . . .	144000
438 Thiroux, Idem (1)	400000
439 Le Febvre, fermier général.	210000
440 Le Courtois d'Averty, Idem.	192000
441 De Vitry, Idem.	143000
442 Christophe la Live, Idem.	1200000
443 L'Allemant, Idem (2).	480000
444 Surirey de Saint-Remi.	23000
445 D'Ogny (3).	2644000
446 Moreau de Chaulieu.	36000
447 De Buzance.	30000
448 Antoine Etienne de Selle.	120000
449 Chavanne Dumont.	45000
450 René Boutin (4).	1188607
	Liv. 7734607

(1) Inde. Thiroux d'Houaville, maître des requêtes 1740, & Thiroux d'Esporfennes, aussi maître des requêtes 1742.

(2) Inde. L'Allemant de Betz, fermier-général : L'Allemant de Levignen, maître des requêtes, puis intendant d'Alençon : l'Allemant, évêque de Seez, mort en 1740.

(3) Pere d'Etienne d'Ogny, fermier-général, qui a fait bâtir une des plus belles maisons de Paris à la Grange-Bateliere, avec un manège couvert & de petits appartemens pour ses maîtresses, peints par Boucher, Pierre, Eutén, Vanloo, &c. 1751.

(4) Inde. Le maître des requêtes, commissaire de la

	Ci-contre.		Liv. 7734607
451	Simon Lacque ou Bacquet.	.	214000
452	Vaubert.	.	386000
453	Monmarquet.	.	480000
454	Guyot de Chenifot.	.	835000
455	L'Héritier.	.	579000
456	De la Menardiere , receveur-général.	.	300000
457	Nicolas Megret , Idem.	.	570000
458	Charles-Claude Poirier.	.	464000
459	Jean-François Gallois.	.	150000
460	Mailly Dubreuil (1) & sa femme , (*) receveur-général.	.	1000000
461	La demoiselle Amelin.	.	6000
462	Pierre Robert.	.	15000
463	Jean-Jacques le Mercier.	.	10000
464	Charles Michaux.	.	20000
465	Jean-Baptiste Lucot & héritiers.	.	30000
466	Claude-Balthazar de Marcy.	.	20000
467	Gaspard Faifant , banquier.	.	40000
468	Pierre le Tellier.	.	46000
469	Veuve Pierre Ruby.	.	51000
470	Veuve Jeun.	.	39000
471	Laurent Froment de Villeneuve.	.	120000
472	Antoine de Noyenien ou Tourniry.	.	333000
473	François l'Escault.	.	25000
474	Jean-Baptiste Lombard.	.	10000
475	Pierre-Christophe le Noir.	.	5700
476	François le Gendre , caissier.	.	20000
477	Merie Alina , veuve de Nicolas Filiau.	.	9000
478	Jacques Mordelay.	.	7000
479	Jean Preaudeau.	.	6000
480	Claude Martin.	.	8400

 Liv. 13490407

compagnie des Indes 1759 , à la place de Silhouette ,
ensuite intendant de Bordeaux , a épousé une Chauvelin.
Vide 67.

(1) Receveur-général. (*) Elle étoit une Deschiens.

	Ci-contre.	Liv. 1340007
481	Louis Pean.	139000
482	Gabriel Hérault (1).	20000
483	Nicolas-Denis de la Chaussée, ou Nivelle (2).	4000
484	René Louis de la Chaussée, ou Nivelle.	25000
485	Succession de Jean Galdy.	33000
486	Héritiers de Louis Langlois.	10000
487	Durault de Chalot.	417000
488	Héritiers Léonard Forcet.	123000
489	François Maillard ou Molé.	21000
490	Louis-Abraham Coufart.	48000
491	Jean-Baptiste de Romily.	280000
492	Jean-Claude de la Chaussée ou Nivelle.	12500
493	De Beauval & Mangar, ou Henault.	30000
494	Charles Bourgouin.	15000
495	Jacques Douilly Rioult.	168500
496	Veuve & succession de.....	5000
497	Jean Bouneau de Villemaré.	420000
498	Veuve Antoine Pelissier.	76000
499	Philippe Pelissier.	12000
500	Héritiers Charles-Joseph de Courcelle.	62000
501	Héritiers de la Chaussée.	11000
502	Antoine Habert.	39000
503	Pierre Guichon.	41000
504	Veuve de Courcelle.	16000
505	Claude Thuilier.	36000
506	François Menant, Dupleffis sa femme.	9869
507	Antoine Chaulean.	50000
508	Jean Meillau ou Miltot.	120000
509	François Vicitk.	20000
510	Rollin de Fauvoile.	58000
511	Héritiers de Jacques Douilly Rioult.	52000
		Liv. 15866796

(1) Voyez N°. 99.

(2) Inde. Nivelle de la Chaussée, de l'académie française.

Ci-contre . . .		Liv. 15866976
512 François Rouillé d'Orgemont. . .		117000
513 Urbain Corberon de la Barre. . .		21000
514 Pierre-François Eude. . .		119000
515 Héritiers Edme Poitiers. . .		. . .
516 Orseoin, Dequins pour sa femme. . .		25000
517 Nicolas Sorel. . .		. . .
518 Jean Touret. . .		10000
519 Veuve, Héritiers Léonard le Droit. . .		35000
520 Veuve François Brifacier. . .		8000
521 Philibert-Philippe Marin. . .		9005
522 Charles Neret. . .		6500
523 Aubri, madame, Mongipot & sa femme. . .		900000
		Liv. 17127481

HUITIEME RÔLE.

Du 2 janvier 1717.

	Livres.
524 François le Gendre, fermier-général. . .	300000
525 Le Pelletier de Saint-Gervais (1). . .	20000
526 Charles le Grand. . .	60000
527 Jean Voigny. . .	25000
528 Charles Ruot du Tronchet. . .	300000
529 Alexandre le Riche (2). . .	522000
530 Claude Tiron de Villeret. . .	164000
531 Jean-Baptiste Viziner. . .	48000
532 Gratien Copronier. . .	10000
533 Thomas Mention. . .	285000
534 La succession de Claude Guesdon. . .	45000
535 Pierre Goujon (3). . .	66000
	Liv. 1845000

(1) Inde. Le Pelletier de la Houffaye, contrôleur-général, prédécesseur de Dodun.

(2) Inde. Le riche de la Poupeliniere, fermier-général.

(3) Vide, N^o. 182.

	Ci-contre	Liv.	1845000
536	Isaac-Claude de Luce.		200000
537	Pierre Dodun (1).		500000
538	Philippe Langlois.		1235000
539	Jacques de la Croiselle.		17000
540	Nicolas Fouchet.		30000
541	Jean d'Agoust de la Grange.		15000
541	Jean de la Mothe.		6500
543	Femme de Nicolas Frelet.		54000
544	André Duval.		18000
545	Charles Geoffrin (2).		62000
546	Jean Dupuis, 1. de la maison du roi.		105000
547	Pierre Colin.		27000
548	François Thomas Dodebef.		72000
549	Philippe Aubertin de la Roche.		21000
550	Alexandre Dumay.		6200
551	Louis Doubleau de Beuny.		20000
552	Léon de Saint-Léon du Mourice		171000
553	Jacques de Prince.		82300
554	Nicolas Lestang de Valicourt.		68000
555	Thomas Fleury.		6000
556	Simon de l'Autel.		6400
557	Louis-Antoine Charles de Charlier.		11000
558	Sa femme.		6000
559	Pierre Nicolas de la Croix.		9000
560	Jacques de Lage.		250000
561	George de Laure.		22500
562	Pierre Rolle.		450000
563	Claude Barré.		20000
564	Bernard Maugris.		4000
565	Marie Petit, femme de Dumefnil.		11200
		Liv.	5350600

(1) Frere de Charles-Gaspard Dodun. Voyez N^o. 148.

(2) Ce Geoffrin étoit un payfan qui, après avoir été clerc de procureur, fut commis à la verrerie, puis se mit dans les affaires. Sa veuve vit & fait le bel esprit. Il en est parlé dans le mémoire de Jean-François Corneille, au sujet du testament de Fontenelle, 1758.

	Ci-contre	Liv. 5350600
566 Marin La Haye (1).		6400
567 Genevieve de Saulx, veuve Chantreau.		9000
568 Louis de la Barre.		21250
569 Veuve G. de Fontenoy.		6000
570 Pierre Desportés.		900000
571 Veuve Vincent de Montcourt.		1000
572 Claude de la Buffiere.		7600
573 Jérôme la Grenne.		10000
574 Etienne Le Cour.		43300
575 Louis Alloufi.		22500
576 Pierre Cavernon.		20000
577 Pierre Donnaire.		17000
578 Gruin de Gery. (2)		11001
579 François Dejean & sa femme.		185000
580 Regnault Forbet.		184300
581 Joseph Le Noir.		165000
582 François-Michel Goupy de Bergle.		42000
583 Charles-André Selainde Saint-Martin		4000
584 Jean-Baptiste Belon.		25000
585 Bonnaventure Mortier.		26000
586 Louis Magnar.		15000
587 Jean-Simon Ladagre.		43000
588 Joseph Foury.		2000
589 Jean La Fons.		10000
590 Pierre-François Horeau.		8000
591 Pierre Rousseau.		900000
592 Jacques le Vigueur.		15200
593 Jean le Normant.		17500
594 Jean Gerard.		6800
595 Claude Guillery.		6000

Liv. 56298451

(1) Mort fermier-général. Son fils aussi mort fermier-général (1753) avoit acheté & occupé le magnifique hôtel Lambert, une des curiosités de Paris, qu'il avoit acheté 500000 liv. de Dupin, son confrere. Ce Marin La Haye étoit alors un des caissiers des fermes.

(2) Inde. Gruin, garde du trésor-royal.

(185)

	Ci-contre . . .	Liv. 56298451
596	Eustache Phellocque . . .	4000
497	Charles Jacquelor. . .	4000
598	Pierre Le Neveu de Beauval. . .	37000
599	Philippe Lopes de la Poterie. . .	44000
600	Henri Berthe. . .	27000
601	Henri - François Coutard de Sauvry. . .	40000
602	Louis Poullétier de la Cour. . .	65000
603	Augustin Malezieu de Mongobert (1). . .	70000
604	Veuve Hyerofme Rofle. . .	25000
605	Jacques L'enfant. . .	12000
606	Edouard de Machin . . .	1100000
607	Thibaut Forgnés. . .	25000
608	Jean-Baptiste de Navert. . .	16000
609	Roland Pestel. . .	20000
610	Jean-Baptiste Jacquinet. . .	10000
611	Nicolas-Dominique le Foin. . .	17500
612	Louis Moreau (2). . .	20000
613	Michel Bouvart. . .	38000
614	Jean le Franc de Beaupré. . .	25000
615	Gabriel Marot. . .	8000
616	Etienne Baltazar le Tasse de Lucé . . .	230000
617	Louis de Poix de Parigny. . .	180000
618	Pierre Pieron. . .	60000
619	Théophile Peclayé. . .	48000
620	Philippe Regnault. . .	60000
621	Jean le Noble du Petit-Bois , sous-ferm. . .	76000
622	Pomponne de Lantage. . .	19000
623	Anne François Gasse. . .	6000

Liv. 58584951

(1) Mort en 1747, ancien chevalier d'honneur au bureau des finances de Paris, très-habile dans la matière des fermes. Son dernier travail les a fait rehausser de plus de 10 millions.

(2) Nota. Des gens d'affaires du nom de Moreau de ce rôle viennent, le Moreau de Séchelles, fait contrôleur-général en 1755, les Moreau du parlement & les Moreau du Châtelet, &c.

	Ci-contre	Liv. 58584951
624	Gasparde Bellarde.	132000
625	Philippe le Bert.	7000
626	Veuve & héritiers Denis le Fevre.	40000
627	Toussaint Berthault.	25000
628	Léonard Breton.	35000
629	François de Lorme.	24000
630	Veuve Claude de Perigny.	22000
631	Veuve Isaac le Maître.	25000
632	Barthelemi Moufle de la Thuilerie	60000
633	Nicolas Godefrin.	400000
634	Jean-Louis Héron.	335000
635	Jean-François Masson.	500000
636	Jean-Baptiste-Jacques Pernet.	80000
637	Jacques-André Dupille.	82400
638	Jean-Paul Courtin.	80000
639	Marguerite le Roy, veuve le Gendre.	180000
640	Paul Edouard Dechauffourd (1).	157000
641	Jean-Alexis Corqueville	350000
642	Jean-Baptiste Loubert.	493000
643	Claude Patu.	87000
644	Michel Racine.	200000
645	Gerard du Rey de Pobigny.	350000
646	Gerard-Michel de la Jonchere (2).	600000
647	Michel-François le Bas du Plessis.	1504415
648	Joseph du Rey de Sauroy.	1000000
649	Pierre - Nicolas Gaudin.	200000
650	Philippe Milieu.	120000
651	Pierre-François le Mercier.	540000
652	Jean-Laurent Verziere.	230000

Liv. 66443766

(1) Brûlé à Paris le 10 juillet 1726. Son jugement de Dechauffourd. Il avoit une sœur mariée au marquis de Pont-Saint-Pierre, & une autre au sieur Aubron, commissaire des guerres à Weissembourg, dont est né Aubron, directeur des fermes à Metz en 1740.

(2) Son fils est auteur d'un nouveau système sur les finances.

Ci-contre . . . Liv. 66443765

653	Joseph le Gendre d'Arminy.	300000
654	Louis Bille.	18000
655	Alexandre Bertrand du Vau-Palu.	100000
656	Antoine Grimod (1).	150000
657	Veuve & héritiers Jacques Fermé.	300000
658	Pierre Benoît Pouget.	25000
659	Pierre Arfaut.	300000
660	Hilaire Maréchal.	15000
661	Nicolas Duchange.	20000
662	Héritiers Claude Antoine Dupré (2).	8000
663	Pierre-Pougin de Novion.	53000
664	Jean-François Février.	10000
665	Ant. Louis Langlois, femme Boucher	250000
666	Henri-Marie Benoît.	44000
667	Antoine le Clerc de la Mole.	6000
668	Louis Petit.	30000
669	Jean-François le Rey.	17000
670	Succession d'Edme Dudoyer.	116000
671	Armand Piche.	98000
672	François-Nicolas Aubourg	440000
673	François-Habert Veron.	30000
674	Jean Ourfin (3)	2600000
675	François d'Honneur	255000
676	Sa femme	57000
677	Mathieu Randon.	225000
678	Joseph Berisse	150000
679	Augustin Fériol	150000
680	Vincent le Né	380000

Liv. 112284766

(1) Inde. Grimod du Fort & Grimod de la Reyniere, fermiers-généraux. Ce dernier a marié sa fille au fils du chancelier de Lamoignon.

(2) Inde. Dupré de Saint-Maur, traducteur de Milton.

(3) Natif de Caën, fils d'un chandelier. Sa fille a épousé Chauvelin, intendant d'Amiens, de plus intendant des finances, mort le 14 mai 1767, remplacé par Boutin, son gendre.

Ci-contre . .		Liv. 112284766
681	Succession Jean Joly . . .	15000
682	Héritiers Moreau le Noir . . .	18500
683	Louis d'Apoigny . . .	44000
684	Romain Dru de Mongelas . . .	1400000
685	Etienne Landais . . .	330000
686	Claude le Bas de Girangis . . .	330000
687	Claude le Bas de Montargis . . .	700000
688	Veuve Claude Accault . . .	270000
689	Héritiers Claude Accault . . .	444000
690	Pierre Rodes de Broche . . .	25000
691	Noël Alléon . . .	130000
692	François Gabriel . . .	120000
693	Succession René Aubry . . .	887000
694	Nicolas Dunoyer . . .	133000
695	Raphaël de Chârilieu . . .	672000
696	Pierre de Rey d'Arnoncourt . . .	174000
697	Guillaume Juiller . . .	185000
698	François le Bas . . .	225000
699	Charles le Queux d'Osfray . . .	6500
700	Jean Larey . . .	86000
701	François de Ganeau . . .	75000
702	Charlotte le Tellier, sa femme . . .	22000
703	Veuve le Bessier . . .	6000
704	Nicolas Mailly de Framonville . . .	48000
705	François Bouise . . .	29000
706	Isaac Monmerqué . . .	8000
707	Bernard Girardin (1). . .	6000
708	Jean Refrégé . . .	15000
709	Le Vasseur de la Beauve . . .	100000
710	Thomas Dubarry . . .	20000
711	René Postolle . . .	43000
712	Veuve & succession Florent Rouillard . . .	25000
713	Jean Allinat . . .	63000

Liv. 118919766

(1) Pere du maître des requêtes Girardin de Vauxray, qui a eu ordre de se défaire de sa charge.

(189)

	Ci-contre					Liv. 118939766
714	François Roblartre	.	.	.	.	10000
715	Jacques Senault	.	.	.	.	15000
716	Raoul Poulrier [ou Poullétier] (1)	.	.	.	.	3000
717	Pierre Gallois	.	.	.	.	94000
718	Simon Sezille	.	.	.	.	26000
719	Antoine Clary	.	.	.	.	462330
720	Pierre Romon	.	.	.	.	102000
721	Jean Viel	.	.	.	.	103200
722	Plautier du Viel	.	.	.	.	200000
723	Jean Prats	.	.	.	.	124500
724	Jean le Quay	.	.	.	.	90000
725	Jean de Saint-Auran	.	.	.	.	60000
726	Joséph-Pichon.	.	.	.	.	216000

Liv. 120445796

R É C A P I T U L A T I O N.

1 Rôle	.	.	.	.	.	.	14534907
2 Rôle	.	.	.	.	.	.	15460011
3 Rôle	.	.	.	.	.	.	24044596
4 Rôle	.	.	.	.	.	.	20048081
5 Rôle	.	.	.	.	.	.	10621729
6 Rôle	.	.	.	.	.	.	12962332
7 Rôle	.	.	.	.	.	.	17127481
8 Rôle	.	.	.	.	.	.	120445796
Total.	.	.	.	.	.	.	Liv. 235244932

(1) Pere de Poullétier, intendant de Lyon. Voyez
N^o. 17.



AUTRES TAXÉS.

PAR ARTICLES SÉPARÉS DES RÔLES.

Extrait du sommier manuscrit du procureur-général de la commission pour le recouvrement des taxes de la compagnie de J.

Le juif Samuel Bernard. (1).	4000000
Fargès, vivrier, & son gendre & associé	
Pereinc de Moras (2)	2000000
Chaumont & sa femme Catherine Barré de	
Namur, vivriers & associés de Fargès aux	
vivres de Flandre, Hainault, Brabant, &c.	3000000
Surcis. Jean Orry, vivrier d'Italie (3).	300000
Les quatre freres Pâris, vivriers, savoir :	
Pâris l'aîné, dit <i>la Montagne</i> , Pâris dit <i>Montmartel</i>	
& Pâris <i>Duverney</i> .	
Les freres Pajot, fermiers des postes.	
Le Rouillé des postes.	
Les héritiers Paparel Bouteroue, dit <i>d'Aubigny</i> .	
Le Blanc, [Claude] taxé à 7885335 liv. dont il fut	
déchargé par arrêt du conseil du 23 janvier 1725 ; inten-	
dant d'Auvergne, de Bordeaux, de Dunkerque, 1708 ;	
secrétaire d'état de la guerre, disgracié & emprisonné à	
la Bastille & à Vincennes, 1723 - 1724 ; refait secrétaire	
d'état de la guerre, à l'avènement du cardinal de Fleuri	
au ministère 1726, mort le 10 mai 1728.	

(1) Dont deux fils, l'un président au parlement, l'autre maître des requêtes, ensuite conseiller d'état.

(2) Pere de Fargès de Polisi, maître des requêtes, ensuite conseiller d'état, & de Fargès, intendant des finances.

(3) Depuis homme d'affaires de la princesse des Ursins en Espagne, où elle le fit contrôleur-général. Il est mort secrétaire du roi & président à Metz ; pere de Philibert Orry, contrôleur-général, 1730 - 1745 ; & d'Orry de Fleuri, mort intendant des finances en 1751.

Fouquet de Belle-Isle & le chevalier son frere, furent compris dans sa disgrâce & mis à la Bastille. *Extrait de la table générale du journal de Verdun. Tome II, art. le Blanc, 1759.*

N^o. II. [Page 41.] *Mémoire pour le parlement contre les ducs & pairs, présenté à monseigneur le duc d'Orléans, régent.*

MONSEIGNEUR,

LE parlement se flatte d'avoir donné assez de preuves de son zele à V. A. R. pour espérer qu'elle ne voudra pas le dépouiller de ses honneurs, honneurs dont il est en possession depuis tant de siècles. Si les pairs de France avoient regardé ces distinctions comme des usurpations récentes & des attentats faits à leur dignité, auroient-ils négligé de s'en plaindre en 1664 ? N'auroient-ils pas tenté de les détruire dans un tems où le feu roi paroïsoit peu favorable à cette cour, & que par leurs clameurs importunes, ils obtinrent que l'ordre établi pour opiner seroit interverti ? Leur silence est une conviction de la nouveauté de leurs prétentions ; elles n'ont d'autre source que la témérité du duc d'Uzès qui, par un orgueilleux caprice, ne voulut pas se découvrir en donnant son avis. Et ce qu'ils osent appeller aujourd'hui une interruption qui arrête la prescription, est l'unique fondement de leur chimere. Attentifs à ^{se} saisir des moindres occasions, ils voulurent se prévaloir de l'entreprise du duc d'Uzès ; ils firent tous leurs efforts pour qu'elle fût approuvée & autorisée par S. M. ; mais un prince si rempli de sagesse comprit aisément que c'étoit donner atteinte à sa propre grandeur, que de diminuer celle des personnes qui ont l'honneur de le représenter, & il défendit de pareilles entreprises à l'avenir, sous peine de son indignation & d'une punition exemplaire.

Les pairs doivent se souvenir de ce que le parlement

a fait en leur faveur depuis quelques années. Ils se présentoient dans la même place que les sénéchaux pour prêter leur serment, & ils étoient reçus en qualité de conseillers de cour souveraine. Mais ce titre que les princes du sang autrefois, & les ducs de Guise dans leur plus grande splendeur, n'auroient pas dédaigné, blessant l'orgueil des pairs modernes, le parlement a bien voulu consentir qu'il fût supprimé, & par une molle condescendance dont le premier président de Harlay fut le premier mobile, il se relâchât sur un point qui marquoit hautement la supériorité des présidens qu'ils contestent aujourd'hui avec tant d'aigreur. Leur ambition démesurée ne s'est pas contentée d'un avantage dont ils ne sont redevables qu'à la modération du parlement. Comme ils vont de prétentions en prétentions & qu'une grace accordée est à leur égard une raison pour en demander une autre, ils songerent à être élus comme les présidens, & croyant trouver une entière complaisance dans un magistrat fort répandu à la cour, ils s'attachèrent au premier président d'aujourd'hui (1) & s'imaginèrent qu'il voudroit bien se relâcher sur le bonnet. Mais ils ne purent le séduire par leurs flatteries, ni l'intimider par leurs menaces, dont les indignes effets n'ont que trop paru depuis. Il soutint l'honneur de sa compagnie avec tant de zèle & de fermeté, que malgré les pressantes instances des pairs auprès du feu roi, il tira parole de S. M. qu'elle ne décideroit point.

Leurs espérances se tournerent alors vers V. A. R.; ils s'offrirent à la servir, quand le roi, dont la mort étoit prochaine & inévitable, & ses dispositions incertaines, auroit terminé sa destinée. Mais ils ne s'engagerent, ni se déclarerent pour V. A. R. que sur l'assurance qu'elle leur donnât de favoriser leurs prétentions; & ils lui firent entendre qu'elle ne devoit pas compter sur eux sans cette promesse.

(1) Jean Antoine de Mesme.

V. A. R. voudroit-elle faire un moment d'attention, sur la différence du procédé du parlement & celui des pairs. Notre zele seul nous a porté à vous servir. Nous n'avons rien extorqué de vous. La régence vous étoit déjà assurée par nos suffrages, avant que les pairs fussent en état d'opiner. Car nous ne croyons pas qu'ils osent soutenir sérieusement, que c'est à eux à disposer de la régence, & même du royaume en cas de litige. Quoiqu'ils aient eu la hardiesse de le répandre dans le monde, & de l'insinuer dans leur mémoire de 1664, sur quoi pourroient-ils fonder une telle prétention? Est-ce sur ce que leur corps ensemble est composé des trois états du royaume? ou sur ce qu'ils croient avoir succédé aux ducs de Bourgogne, de Guyenne & de Normandie? Vous n'avez pas, sans doute, oublié, monseigneur, que vous avez chargé plusieurs fois le président de Maison d'assurer le parlement qu'il pouvoit compter sur l'honneur de votre protection, & que vous en augmenteriez plutôt les prérogatives que de les diminuer, lorsque vous seriez chargé de l'administration du royaume. Et que demande aujourd'hui le parlement à V. A. R., sinon la seule grace de le laisser dans la possession de ses droits. Ce n'est pas que nous prétendions vous disputer le droit de juger de tels différends, & si un de nos plus illustres magistrats a dit en présence de V. A. R., que c'étoit au roi à les juger, ce fut moins par un doute de votre autorité, que pour vous suggérer un prétexte spécieux de laisser les choses indécises jusqu'à la majorité du roi.

Dans un tems où l'union entre tous les corps est si nécessaire, & qu'ils devroient concourir unanimement au bien de la paix, n'est-il pas étrange que les pairs, qui ne sont qu'une portion du parlement, y excitent des troubles pour satisfaire leur vanité? S'ils étoient affectionnés à V. A. R., la mettroient-ils dans l'embarras d'une décision, dont les suites pourroient être dangereuses? Vous n'ignorez pas quelle est la considération du parlement dans la ville capitale & dans toute la France; de quel poids est son autorité dans

les affaires importantes de l'état, & ce que peut son exemple sur les autres parlemens. En vain les pairs veulent se donner pour redoutables : seroit-ce par leurs grands biens ? Ils n'en ont pas la plupart autant qu'il en falloit pour être simple chevalier Romain & ils ne se soutiennent que par des alliances peu sortables. Seroient-ils à craindre les armes à la main ? Contens de leurs dignités pacifiques, ils sont peu touchés des emplois militaires, & si l'on en excepte un petit nombre; ils servent mal dans les armées, & ils ont donné si peu de marques de valeur, qu'il semble que l'exercice de la justice leur conviendrait mieux.

Mais peut-être engageroient-ils la noblesse dans leur parti ? On sait qu'ils l'ont aliénée par leur hauteur ridicule en toute occasion, & particulièrement lorsqu'ils vouloient qu'elle marchât à leur suite le jour du décès du roi, ou faire un corps distingué & séparé. L'air de pairie est si contagieux, que l'archevêque duc de Reims même, dont la dignité est passagère, n'eut pas honte d'entrer dans un dessein si odieux, & de sacrifier ainsi à un honneur d'un moment les intérêts de la noblesse, pour qui l'on connoissoit assez d'ailleurs son entêtement.

Mais ce n'est pas la distinction des présidens à mortier qui les irrite; des idées plus élevées animent leur ambition, & n'osant ouvertement s'égaliser aux princes du sang, ils tâchent de diminuer les honneurs & les prérogatives qui, malgré la conformité des dignités, mettent entr'eux une si grande différence.

Rien ne peut obliger V. A. R. de prononcer. En laissant les choses en l'état où elles ont été de tout tems, les pairs auroient-ils lieu de se plaindre ? Et ne seroit-ce pas avilir le parlement, de le dégrader des honneurs dont nos rois ont voulu décorer les personnes qui les représentent ? L'anullation de l'arrêt du 27 septembre, qui n'est qu'une simple précaution de police pour empêcher le trouble que les pairs se propofoient d'exciter le jour de la déclaration de la régence, vient de donner

un assez grand dégoût au parlement, pour ne pas augmenter sa juste douleur par de nouvelles mortifications.

Cependant si V. A. R. est absolument déterminée à juger [supposition opposée à la politique] ce ne pourroit être que sur des titres ou sur la possession. Les pairs ne peuvent disconvenir que l'usage est contr'eux, puisqu'ils le combattent, & s'ils ont des titres, qu'ils les manifestent ; nous préviendrons le jugement de V. A. R. , & nous nous exécuterons nous-mêmes. Mais, non-seulement notre possession est certaine & immémoriale, elle est encore attestée par nos archives, monumens éternels qui en établissent l'état. Ces solides fondemens de la sûreté publique, ces dépôts sacrés de la volonté des rois, oseroit-on en attaquer l'autorité ?

Les pairs n'avoient autrefois point d'autres prérogatives que celles dont jouissoient tous ceux qui avoient des fiefs nobles, ils étoient admis les uns & les autres dans les parlemens ambulans, qui étoient à la suite des rois, pour y traiter des affaires d'état & rendre la justice aux particuliers. Les assemblées générales étoient ordinairement tumultueuses ; les rois, peu maîtres des délibérations qu'on y prenoit, les juges, nullement ou médiocrement instruits des coutumes, ou du droit écrit, & les parties exposées à de grandes injustices.

Philippe le Bel reconnoissant qu'il étoit d'une nécessité indispensable de changer la forme de ces parlemens, les rendit sédentaires, & fixa le tems & le lieu de leurs assemblées, pour la commodité de ses sujets & l'expédition de la justice. Celui de Paris fut mi-parti d'ecclésiastiques & de laïques, que le roi nomma à l'ouverture du parlement. Deux prélats & deux seigneurs étoient commis pour y présider. Mais quels furent ceux qui furent nommés par le dauphin Charles pendant la captivité du roi Jean ? Le comte d'Evreux & le comte de Bourgogne. Ces douze pairs de France eurent entrée au parlement, comme conseillers honoraires & perpé-

tuels par la qualité de leur pairie, à la différence des conseillers que le roi choisissoit & changeoit souvent à sa volonté & pour faire sentir à ces fiers vassaux la grandeur du souverain; Philippe le Bel donna la préséance sur eux aux présidens, comme représentant leur souverain maître dans l'administration de la justice, & le nombre des présidens ayant augmenté dans la suite, les derniers ont siégé à même titre que les anciens à la tête des pairs. Preuve certaine que le nombre des présidens n'empêche point leur unité & leur indivisibilité par rapport à la représentation & aux honneurs qui en sont inséparables.

Des princes si puissans se feroient offensés, sans doute, de voir tant de gens placés au-dessus d'eux, s'ils ne les avoient regardés tous comme ne faisant qu'un seul & même chef. Ils ont souffert sans murmurer que les conseillers ordinaires eussent une sorte de supériorité sur les honoraires, & c'est pour marquer cette prérogative qu'un conseiller ferme le banc des pairs encore aujourd'hui.

Comme les pairs font partie du parlement & que d'ailleurs ils y ont leurs causes commises, on a appelé quelquefois assez improprement cette cour *la cour des pairs*. Mais c'est la cour du roi, où l'on rend la justice en son nom & à laquelle les pairs sont attachés. A la vérité ils ont séance dans les autres parlemens, mais c'est en qualité de conseillers honoraires & l'on défère le même honneur aux conseillers de grand'chambre, par considération pour le premier des parlemens.

Les pairs ecclésiastiques, qui se glorifioient tant d'être les anciens pairs du royaume, & qu'on entend sans cesse regretter la préséance qu'ils avoient sur les princes du sang, ont-ils d'autres distinctions dans les parlemens que de siéger au-dessus du doyen, de même que les autres évêques qui y ont entrée par la prérogative de leurs sièges? Ces prélats sont, comme eux, conseillers d'honneur; comme eux ils ne sont reçus qu'après avoir prêté serment. Ils ne sont ni les uns ni

les autres conseillers-nés , leur droit étant suspendu jusqu'à leur réception. Et cette loi étant commune aux pairs laïques , sur quoi peuvent-ils fonder la nouvelle difficulté qu'ils ont formée au sujet du duc de Richelieu , pour arrêter le corps de la justice dans l'exécution du plus important & du plus sage de tous les édits ?

Enfin , les fils & petits-fils de France voient tranquillement les présidens assis au-dessus d'eux. Le dauphin , cette image la plus parfaite de la royauté , qui touche la couronne d'une main , tandis qu'il baisse l'autre en terre en qualité de sujet ; le dauphin , dis-je , ne peut sans une commission expresse du roi se mettre à la tête des présidens. Et dans le tems que les princes du sang n'étoient regardés que comme des seigneurs du sang & pairs des fiefs , le premier président ne les saluoit point en demandant leurs suffrages. Ce n'est que depuis qu'Henri III les a déclarés pairs nés , qu'il se découvre pour prendre leurs avis. Et les pairs , ces pairs modernes se récrient contre un honneur attaché à la dignité de président , jaloux , sans doute , de ce que les princes du sang en jouissent.

L'histoire nous apprend que le chancelier de Rochefort allant recevoir au nom du roi Louis XII , l'an 1509 , l'hommage de Philippe , archiduc d'Autriche , pour les comtés de Flandre , Artois , Charolais , prit le pas sur lui au moment de son arrivée dans la ville d'Arras , destinée pour la cérémonie. Il demeura assis & couvert dès que le prince se présenta pour prêter serment de fidélité. Les présidens qui représentent le roi , & dans une fonction qui n'est pas moins éclatante , seroient sans doute en droit de ne pas saluer les pairs , lorsqu'ils entrent dans la grand'chambre pour venir se mettre en place ; & puisque les pairs , pour quelques honneurs limités dont ils jouissent à la cour , se sont imaginés pouvoir obliger la noblesse de marcher à leur suite ; les présidens , qui sont au-dessus d'eux au parlement , pourroient avec bien plus de justice demander à les précéder par-tout ailleurs , s'ils étoient aussi inquiets & aussi remuans qu'eux.

Les Grecs & les Romains, ces nations si belliqueuses, donnoient la préférence à la robe sur l'épée, parce que la force n'est que l'appui de la justice & ne doit être considérée qu'autant qu'elle sert à la maintenir. Les républiques de Venise, de Hollande, de Gênes, se conduisent encore selon les mêmes maximes : & ces messieurs qui, dans le cours de leurs moindres affaires, se prosternent devant ceux qui sont revêtus de la robe, font gloire de la mépriser !

Si le parlement qui, dans sa première institution, ne fût rempli que de nobles, a depuis été ouvert à la roture par la vénalité, ce mélange ne ternit point le lustre de la profession, & le corps des pairs, qui est encore bien plus défiguré, n'est pas en droit de nous faire ce reproche.

Il n'y a qu'une sorte de noblesse, elle s'acquiert différemment : par les emplois militaires & par ceux de la magistrature. Mais les droits & les prérogatives en sont les mêmes. La robe a ses illustrations comme l'épée. Les chanceliers & les gardes-des-sceaux sont en parallèle avec les connétables & les maréchaux de France ; les présidens à mortier, avec les ducs & pairs, qui cedent, comme eux, sans difficulté au chef de la magistrature.

Mais si l'on vient à l'examen des familles, nous ne craignons pas de dire qu'il y a un grand nombre de maisons dans le parlement qui sont au-dessus de celles de pairs. Aussi ne croyons-nous pas devoir ajouter foi à leurs fabuleuses généalogies, adoptées par le trop crédule Dufourny (1) ; & sans vouloir entrer dans un plus grand détail sur ce sujet, il ne sera pas inutile de donner ici à V. A. Royale une connoissance du moins sommaire, mais fidelle, des maisons de plusieurs ducs. Vous jugerez après cela, monseigneur, s'il seroit juste d'abaisser en faveur de telles gens la première compagnie du royaume, & s'ils sont sages de l'attaquer.

(1) Auditeur des comptes, auteur du *Nobiliaire François*.

Nous conservons dans l'enceinte du palais les annoblissemens des deux premiers ducs.

Gérault Bastet (1) fut annobli par l'évêque de Valence en 1304. Il étoit fils de Jean Bastet, apothicaire de Viviers, qui, en 1300, selon le même registre, acheta la terre de Crussol des héritiers de cette maison.

Nicolas de la Trémouille, que son esprit divertissant avoit mis en faveur auprès de Charles V, fut annobli par lettres-patentes en 1375. Un torrent de biens & de grandeurs enfla bientôt cette petite source.

Maximilien de Bethune est traité d'homme de néant par le maréchal de Tavannes dans ses *Mémoires*. Jean de Bethune son pere étoit un aventurier qui se disoit venir d'Ecosse. On l'appelloit Bethon, suivant la prononciation étrangere. Les additions aux mémoires de Castelnau insinuent l'incertitude de son origine, en disant que les Bethunes d'Ecosse sortoient des Bethunes de Flandre. Jean de Bethune son pere débaucha Jeanne de Melun, fille du seigneur de Rosni & l'épousa. André Duchesne les fit ensuite descendre des Bethunes de Flandre, & en fut bien récompensé.

Luines (2), *Brantes* & *Cadnet*, étoient trois freres qui n'avoient qu'un manteau, qu'ils portoient tour-à-tour lorsqu'ils alloient au Louvre. Le pere Honoré Albert étoit avocat de Mornas, petite ville du comtat, où les avocats sont qualifiés nobles. Jamais fortune ne fut si grande ni si prompte. Charles - Albert fut duc de Luines & connétable : Brantes qui avoit plaidé en qualité d'avocat fut duc de Luxembourg par son mariage, & Cadener fut créé duc de Chaulnes. On les fait venir à présent des *Alberti* d'Italie.

Les *Cossé Brissac* ont beaucoup d'illustration & peu d'ancienneté. Ils ont prétendu un tems descendre des Cossé d'Italie, comme on le voit dans les additions de Castelnau ; maintenant ils veulent venir d'une maison de Cossé, au pays du Maine.

(1) Véritable nom des ducs d'Uzès.

(2) Leur vrai nom est Albert.

René Vignerot (1), domestique & joueur de luth chez le cardinal de Richelieu, le servit si adroitement dans ses plaisirs, qu'il consentit à lui donner sa sœur qui en étoit devenue éperdument amoureuse. Il lui substitua ensuite son duché de Richelieu. La mere de Vignerot avoit épousé en secondes noces un fauconnier.

Le duc de *Saint-Simon* est d'une noblesse & d'une fortune si récente, que tout le monde en est instruit. Un de ses cousins étoit presque de nos jours écuyer de madame de Schombérg. La ressemblance des armes de la *Vaquerie*, que cette famille écartelle avec celle des *Vermandois*, lui a fait dire qu'elle vient d'une princesse de cette maison. Enfin la vanité de ce petit duc est si folle, que dans sa généalogie il fait venir de la maison de *Bossu* un Bourgeois, juge de Mayenne, nommé le *Bossu*, qui a épousé l'héritière de la branche ainée de sa maison.

George Vert, du haut de son état, (2) feroit bien surpris de se voir pere de la nombreuse postérité de *La Rochefoucault*, *Rouffi*, &c.

Les *Neuville-Villeroy* sortent d'un marchand de poissons, contrôleur de la bouche de François premier. Il est mentionné en la chambre des comptes en cette qualité. Son fils, greffier de l'hôtel-de-ville, fut prévôt des marchands & pere de *Nicolas de Neuville*, audancier & secrétaire d'état. La morgue du maréchal de Villeroy a bien de la peine à s'accommoder d'une si mince extraction.

Les *d'Estrées* ne sont nobles que depuis deux cents cinquante ans: le cardinal *d'Estrées*, après beaucoup d'efforts, n'a pu rien trouver au-delà.

Les *Boulainvilliers*, *Boufflers* & *Lauzun* n'étoient connus, il y a cent cinquante ans, qu'aux environs de leurs villages.

Les *Gramont* ont enfin fixé leurs armes, & ils s'en

(1) Vrai nom des ducs de Richelieu.

(2) Il étoit étalier-boucher.

tiennent à la maison d'Aure. Le comte de Gramont demandoit un jour au maréchal quelles armes ils porteroient cette année-là ? Ils doivent leur élévation d'abord à *Corisande Dandouin*, leur grand'mere, maîtresse d'Henri IV, puis à l'alliance du maréchal avec le cardinal de Richelieu.

Les *Nouailles* viennent d'un domestique de *Pierre Roger*, comte de *Beaufort*, vicomte de *Turenne*, qui les annoblit & érigea en fief un petit coin de la terre de *Nouailles*, dont il étoit sorti. Les *Montmorin* en ont le titre, qu'ils n'ont jamais voulu donner au duc de *Bouillon* durant leurs querelles. *De Nouailles*, évêque d'Acqs, acquit des *Lignerat* une portion de la terre de *Nouailles* en 1556, & en 1559 il acheta l'autre & le château. La famille de *Montmorin* conserve encore une tapisserie où un *Nouailles* présente les plats sur la table. La tige de cette famille si arrogante étoit bien basse !

Charles de la Porte, (1) maréchal de la *Meilleraye*, pere du feu duc de *Mazarin*, étoit fils d'un fameux avocat en ce parlement, dont le pere étoit apothicaire à *Partenai*. Ce maréchal, fils de la tante du cardinal de Richelieu, lui dut ensuite sa fortune.

Le duc d'*Harcourt* sort d'un bâtard d'un évêque de *Bayeux*. *Jean d'Harcourt Beuvron* étoit vicomte ou juge de *Caën* en 1554. Son fils fut du nombre des jeunes enfans de la bourgeoisie, choisis pour jeter des fleurs à l'entrée d'Henri IV dans cette ville, comme le livre des *antiquités de Caën* en fait foi.

Le duc d'*Epernon*. *Rouillac*, grand généalogiste, nous a appris que les *Pardaillans* (2) *Montespan* viennent d'un bâtard d'un chanoine de *Leytour* en *Gascogne*.

Cantien de Villars, greffier de *Condrieux* en 1486, de même que son pere *Claude de Villars*. Son neveu profita des lettres de noblesse qu'il avoit obtenues, &

(1) Vrai nom des ducs de *Mazarin*.

(2) Nom propre des ducs d'*Epernon*, aujourd'hui éteints.

après avoir tenu des terres à ferme il fut réhabilité le 26 février 1586.

Les *Potiers*, ducs de *Gesvres* & de *Trêmes*, sortent du sein du parlement & ne sont pas des meilleures maisons.

D'autres maisons y ont possédé des charges. Un *Jean de Mailli* étoit conseiller en la cour sous Charles VI.

Les *Clermont-Tonnerre* n'étoient que conseillers du Dauphin de Viennois ; & les autres *Clermont*, dont est l'évêque de Laon, quels étoient-ils avant le mariage de *François de Chatte* avec la veuve d'un *Polignac*, dont il avoit été domestique ?

Telle est l'extraction, monseigneur, d'une partie considérable des pairs du royaume : mais ni parmi ceux-ci ni parmi les autres que nous ne nommons point ici, aucun, sans exception d'un seul, n'est exempt d'alliance avec la robe, & souvent même ils ont pris ces alliances avec ce que la robe a de plus abject ; car nous ne dissimulons pas que nous avons parmi nous plusieurs classes, que nous distinguons par la grande, la moyenne & la basse robe.

Cependant ce sont ces gens-là qui se comparent aux ducs de *Bourgogne*, de *Guyenne* & de *Normandie* ; aux comtes de *Flandre*, de *Champagne* & de *Toulouse*. Ce sont ces gens-là qui cabalent, pour mettre les princes du sang légitimés dans le rang de leur pairie ; qui ne se contentant pas de traiter le parlement avec mépris, veulent faire marcher la noblesse à leur suite, en exiger le titre de monseigneur dans les lettres, lui refuser la main chez eux, obtenir même des distinctions jusques ici inouïes, & se dispenser de mesurer (1) leurs épées avec les gentilshommes. Ce sont enfin ces gens-là qui, oubliant qu'ils sont partie du parlement, osent comprendre dans le tiers-état cette compagnie, la plus auguste du royaume.

SURCIS JUSQUES A LA MAJORITÉ DU ROI. (*)

(1) C'est peut-être pour un autre motif que celui de la vanité.

(*) Prononcé de monseigneur le duc d'Orléans.

N^o. III. [Page 56.] *Relation de l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie d'occident & de celle des Indes qui y est réunie. Du 30 décembre 1719.*

L'AN 1717. le trentième jour de décembre au matin, en l'assemblée générale de la compagnie d'occident & des Indes, convoquée par affiches, en exécution de l'article XLII des lettres-patentes d'établissement de ladite compagnie d'occident & de l'article de l'édit, portant réunion de ladite compagnie à celle des Indes; en laquelle assemblée, tenue dans la galerie haute de l'hôtel de la banque royale, étoient S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, S. A. R. monseigneur le duc de Chartres, S. A. R. monseigneur le duc, princes du sang, & autres grands & notables personnages du royaume; comme aussi le sieur Law, directeur-général de ladite compagnie & de ladite banque royale; les trente directeurs particuliers de ladite compagnie des Indes & affaires y jointes, & les actionnaires au nombre de plus de deux mille; après que MM. les Princes du sang & les seigneurs ont eu pris séance, maître Corneau, avocat au conseil & desdits directeurs de la compagnie des Indes, a salué S. A. R. monseigneur le régent, & portant la parole pour lesdits directeurs, a dit:

MONSEIGNEUR,

« L'assemblée générale des actionnaires de la compagnie d'occident & des Indes, convoquée de l'agrément de V. A. R., en exécution de l'article XLII des lettres-patentes d'établissement de la compagnie d'occident, & l'article . . . de l'édit de réunion qui y a été faite de la compagnie des Indes, a deux principaux objets.

« L'un est de faire part aux actionnaires de ce qui a été fait par messieurs les directeurs pour & au nom de la compagnie, depuis la dernière assemblée, pour le faire ratifier & approuver par les actionnaires.

K 2

» L'autre est de représenter aux actionnaires le bilan
 » des recettes & dépenses, pour constater le produit
 » qui doit former le dividende des actions.

» Quant à la première partie, messieurs les directeurs
 » sont en état de satisfaire les actionnaires, en leur
 » exposant tout ce qui a été fait pour & au nom de la
 » compagnie, depuis la dernière assemblée générale.

» Mais, à l'égard du bilan des recettes & dépenses,
 » il n'a pas été possible à messieurs les directeurs de le
 » composer & de le mettre en état, vu le grand nombre
 » d'affaires qui ont été jointes à la compagnie, & qui
 » ont été confiées aux soins de messieurs les directeurs,
 » qui ne leur a laissé qu'à peine le tems d'en faire les
 » établissemens nécessaires pour une bonne régie.

» En effet, établir les colonies de la Louisiane, faire
 » partir les vaisseaux chargés de riches cargaisons pour
 » les Indes, remettre en vigueur le commerce d'Afrique
 » & des pays du nord, faire l'établissement de la régie
 » des fermes générales, traiter avec S. M. pour l'alié-
 » nation de la fabrication des monnoies pendant neuf
 » années & pour le raffinage, administrer les recettes
 » générales des vingt généralités du royaume & des
 » pays d'états, offrir de prêter à S. M. quinze cents
 » millions de livres, pour employer au paiement des
 » dettes de l'état, faire délivrer au public cent cin-
 » quante millions de nouvelles actions; toutes ces
 » affaires, confiées aux soins de messieurs les directeurs,
 » sont les raisons sensibles qui ne leur ont pas permis de
 » former leur bilan général pour le représenter aux
 » actionnaires dans cette assemblée.

» Cependant, quoique le bilan n'ait pu être formé &
 » les produits constatés, on est en état d'assurer les
 » actionnaires que tout se passe pour le bien & l'avantage
 » de la compagnie; que les colonies de la Louisiane
 » s'établissent avec succès; que le commerce des Indes,
 » celui d'Afrique & du nord prennent une nouvelle
 » force; que les produits des fermes générales aug-
 » mentent à vue d'œil; qu'il y aura des profits très-

» considérables sur la régie & fabrication des monnoies ;
 » & sur le raffinage des matieres ; que la compagnie éco-
 » nomisera la dépense des taxations & des émolumens
 » qui y étoient attribués aux receveurs-généraux des
 » finances , de maniere qu'on peut dès-à-présent fixer
 » le dividende des anciennes actions de la compagnie
 » d'occident à raison de 40 pour 100 , & de pareille
 » dividende pour les cent cinquante millions de nou-
 » velles actions de la compagnie des Indes. »

Monseigneur le régent interrompit l'orateur en cet endroit , & dit que la totalité des actions anciennes & nouvelles étant de 300 millions , c'étoit donc 120 millions qui seroient distribués aux actionnaires pendant l'année 1720.

M. Law dit : « oui , monseigneur , » & ajouta , que les nouveaux actionnaires ne pourroient participer au dividende qu'après le parfait paiement des souscriptions , c'est-à-dire , au mois de juillet 1720 , à moins qu'ils n'aïmassent mieux les remplir dès-à-présent ; ce qu'il paroïssoit juste de laisser à leur option. Il ajouta encore , que l'on donneroit aux nouvelles actions un dividende de 4 pour 100 pour l'année 1718 , & autant pour l'année 1719.

Monseigneur le régent reprit la parole & dit , que c'étoit donc par un effet rétroactif , parce que les souscriptions n'avoient été délivrées qu'à la fin de 1719. M. Law répondit : oui , monseigneur , & l'assemblée applaudit en claquant des mains.

Ensuite un actionnaire connu , qui étoit proche de la table d'assemblée , demanda la permission de parler , qui lui ayant été accordée , il demanda si les actionnaires nouveaux qui rempliroient dès-à-présent leurs souscriptions en un seul paiement , ne seroient pas traités plus favorablement que ceux qui ne les rempliroient qu'au mois de juillet , & si ces premiers n'auroient point de préférence ?

Monseigneur le régent lui fit l'honneur de lui répondre & lui dit , qu'il n'étoit pas possible d'accorder

aucune préférence aux plus diligens , parce qu'il falloit que le sort de tous les actionnaires fût égal . & qu'on ne pouvoit pas donner aux uns sans ôter aux autres.

M. Law ajouta , que les actionnaires qui rempliroient dès-à-présent leurs souscriptions , auroient un avantage sensible en ce qu'ils recevroient 20 pour 100 de leurs actions pendant les six premiers mois , au lieu que les actionnaires qui ne les rempliroient qu'au mois de juin , n'entreroient en jouissance que dans les six derniers mois de l'année. *La compagnie n'applaudit point.*

Maître Corneau reprit ensuite son discours par l'énumération qu'il fit successivement de vingt articles , dont la ratification fut proposée aux actionnaires , laquelle seroit ici superflue , ces vingt articles n'ayant pour objet que la réunion de la compagnie des Indes à celle d'occident , & la réunion de toutes les affaires qui ont été jointes à la compagnie des Indes , qui comprend celle d'occident. Ledit maître Corneau fit la lecture sur chacun de ces vingt articles des lettres-patentes & arrêts portant lesdites réunions , & notamment des lettres d'établissement de la compagnie des Indes , de l'arrêt de cassation du bail des fermes générales d'Aymard-Lambert , de l'arrêt concernant l'aliénation des monnoies & des privileges du raffinage : & comme ces lettres-patentes & arrêts sont très-étendus , & que d'ailleurs ils sont publics , la lecture qui occupa l'assemblée pendant une heure , seroit inutile dans cette relation.

Après l'énumération des vingt articles connus de toute l'assemblée par les arrêts publiés dans leur tems , ledit maître Corneau a passé à la proposition de quelques articles nouveaux , qui redoublerent l'attention de la compagnie & son silence.

Le premier article proposé fut de rendre le tabac marchand en convertissant le privilege , qui est l'objet de la ferme , en droit d'entrée.

Monsieur le régent dit , que sans doute messieurs les directeurs avoient examinés ce que l'on devoit attendre du produit du droit d'entrée ; qu'il comprenoit

bien que ce feroit une plus grande facilité pour le commerce , mais qu'il s'en rapportoit à l'examen de messieurs les directeurs pour s'assurer si le produit du droit d'entrée égalerait celui de la ferme.

Le deuxième article qui fut proposé , concerna le droit ou redevance à percevoir sur les cotons de la Louisiane. Cet article ne fut pas traité d'une manière fort intelligible ; il ne fut pas même approfondi & passa sans examen.

Le troisième article proposé fut de permettre à la compagnie des Indes d'établir des magasins dans tous les havres & ports du royaume , & même dans plusieurs autres villes dénommées dans le mémoire qui fut lu ; dans lesquels magasins tous les chanvres qui seroient dépouillés dans le royaume seroient portés d'obligation par ceux qui en feroient la récolte , & à eux payés par la compagnie des Indes à différens prix , eu égard à la situation des magasins , suivant un tarif qui fut aussi entièrement lu.

Cet article , quoiqu'aussi important qu'étendu dans ses conséquences , ne fut pas discuté à l'assemblée , & il parut être approuvé de monseigneur le régent , au fond sauf un plus ample examen.

Le quatrième article proposé fut la remontrance de messieurs les directeurs , qui demandoient qu'il leur fût permis de retirer 250 des 200 actions qu'ils avoient déposées à leur entrée dans la compagnie d'occident , pour sûreté de leur administration.

Le motif de cette demande , proposée par maître Corneau, leur avocat, fut que , lors de l'établissement de la compagnie d'occident , ces 200 actions ne valoient que 100,000 livres , mais qu'à présent , au prix qu'elles étoient montées , c'étoit un fonds de deux millions de livres ; de manière que les 50 actions qu'ils proposoient de laisser dans la caisse , montoient à 50,000 livres ; ce qui excédoit des quatre cinquièmes le fonds de 100,000 livres qu'ils avoient entendu faire pour être nommés directeurs de la compagnie d'occident. A quoi maître

Corneau ajouta que, quoique l'intérêt de messieurs les directeurs fût assez sensible dans cette proposition, qu'ils estimoient juste, l'avantage de messieurs les actionnaires n'y étoit pas moins intéressé, parce que lorsqu'il seroit question, soit par le défaut de quelqu'un d'entr'eux, soit par la nécessité & le nombre des affaires, jointe à la compagnie des Indes, de remplacer quelqu'un de messieurs les directeurs, ou d'en augmenter le nombre, comme la condition de tous les directeurs devoit être égale, il seroit difficile de rassembler dans les mêmes sujets, & assez de richesses pour faire un fonds de deux millions qui resteroit en dépôt dans la caisse. & assez d'intelligence & de capacité pour régir les affaires qui seroient confiées à leurs soins; en quoi la régie & les actionnaires pourroient souffrir considérablement.

Monseigneur le régent répondit, que, quoique les fonds d'avance de chacun de messieurs les directeurs se trouvaient aujourd'hui de deux millions de livres, c'étoit un événement dont ils ne s'étoient pas flattés lorsqu'ils avoient accepté la condition de les laisser en dépôt; que ces deux millions ne leur coûtoient toujours originairement que 100,000 livres, qui leur rapportoient aujourd'hui un dividende de 40,000 livres, & qu'ils ne pouvoient avoir leurs fonds ni plus sûrement ni plus utilement; que d'ailleurs messieurs les directeurs ne feroient pas honneur à la compagnie s'ils insistoient à retirer une partie de leurs fonds, parce qu'ils ne pouvoient pas en faire un meilleur emploi.

Les choses en demeurèrent là sur cet article, duquel on passa à celui de la rue Quincampoix.

Maître Corneau dit, que pour arrêter les abus & les infidélités qui se pratiquoient journellement dans la négociation des actions sur la place, messieurs les directeurs demandoient qu'il fût établi par la banque royale un double bureau, à la porte duquel on afficheroit chaque jour le prix des actions au cours de la place, sur lequel pied la banque feroit d'un côté acheter, & de l'autre vendre & délivrer à tous venans les souscriptions.

Monseigneur le régent demanda là-dessus quelque explication à M. Law. Sa réponse ne fut point entendue de l'assemblée ; mais on en peut juger par la réplique de monseigneur le régent , qui répondit en ces termes : *J'entends , c'est-à-dire , qu'un agent de change , qui est chargé par un particulier d'acheter ou de vendre des souscriptions , est en état , par la variation continuelle de leur prix d'heure en heure , de dire qu'il les a achetées plus cher ou vendues à meilleur marché , & par ce moyen faire tourner la variation à son profit au préjudice du public. J'estime l'établissement du bureau , pour acheter & vendre à la banque , fort nécessaire pour prévenir ces infidélités.*

Il fut ensuite déterminé que ce bureau seroit ouvert le 25 de janvier ; mais l'effet a prévenu l'attente du public. L'assemblée applaudit par un bruit redoublé.

L'assemblée croyoit l'article de messieurs les directeurs décidé sans retour ; mais M. Law le remit sur le bureau & proposa d'indemniser messieurs les directeurs par une augmentation d'honoraires , lesquels furent sur-le-champ réglés par monseigneur le régent à 30,000 livres chacun , au lieu de 6,000 livres qu'ils avoient auparavant.

Maître Corneau reprit la parole pour demander , au nom de messieurs les directeurs , qu'ils fussent autorisés , tant pour ce qu'ils jugeroient à propos de faire & de régler pour le bien & avantage des actionnaires , que pour augmenter le nombre des directeurs , selon que les affaires le demanderoient. Le secrétaire apporta le registre des délibérations ; il y fut écrit quelque chose , qu'on estime être le règlement des honoraires de messieurs les directeurs. Le registre fut présenté à monseigneur le régent , qui signa la délibération & se leva ; toute sa cour le suivit & le registre resta sur le bureau , où tous les actionnaires furent reçus à signer.



N^o. IV. [Page 59.] *Véritable portrait du très-fameux
seigneur messire Quincampoix.*

CERTAIN Diogene moderne ,
 Cherchant dans tout le genre humain
 Quelqu'un que la raison gouverne ,
 Vint à Paris un beau matin :
 Il portoit en main sa lanterne.
 Quel spectacle s'offre à mes yeux !
 Quincampoix , un fourbe odieux ,
 Qui mérite qu'un coup de berne
 Lui montre le fauxbourg des cieux.
 Je trouve , dit-il , dans ces lieux
 Des fous de plus d'une manière.
 Il fut surpris d'une chaudiere :
 Elle bouilloit sur un foyer :
 Un diable y brûloit du papier ,
 Billets d'état & de monnoie ,
 Primes du west , primes du sud ,
 Papiers plus faux que le Talmud ;
 Il en faisoit un feu de joie.
 Dans la chaudiere , à pleine main ,
 Un fou jettoit sur l'espérance
 D'une ambitieuse opulence ,
 Son or & l'argent du prochain.
 Quand la matiere étoit fondue ,
 Qu'en sortoit-il ? Papiers nouveaux ,
 Billets de banque des plus beaux ,
 Marchandise bien cher vendue.
 L'extravagante vanité
 Montroit pour devise un Icare ,
 Vrai symbole du sort bizarre
 D'un Quincampoix décrédité.
 Derriere elle un monstre barbare ,
 L'envie avec sa noire dent
 Grugeoit la tête d'un serpent.

La flâme d'un botteau de paille
 Représentoit naïvement
 Le court éclat de la canaille.
 Armé de torche & d'un poignard
 Le désespoir d'une autre part
 Attendoit pour saisir un homme,
 Qu'il eût fondu toute sa somme.
 Sur une truie un faquin nu
 Crioit : hélas ! j'ai tout perdu.
 Me revoilà donc dans la crasse.
 Un satyre à laide grimace
 Pestoit contre les actions ,
 Qui, comme d'affreux scorpions ,
 Ont une queue envénimée.
 Troupe digne d'être enfermée ,
 Cria Diogene en courroux :
 Un âne est moins bête que vous ,
 Vous recherchez une couronne
 De plumes de paons , de chardons :
 C'est la fortise qui la donne ,
 C'est pour elle qu'en vos maisons
 Vous introduisez la famine.
 Vos ustensiles de cuisine
 Sont des meubles à retrancher ;
 Vous méritez qu'on vous assomme ,
 Et loin de vous je vais chercher
 Où je pourrai trouver un homme.

Nº. V. [Page 96.] *Origines, noms, qualités, &c. des fermiers-généraux, depuis 1720 jusqu'en 1751.*

I.

ADINE. Cette famille est originaire de Bourgogne , du côté d'Auxerre. Ils sont parens assez proches des Viltar , marchands de vin à Paris & au Port-à-l'Anglois. Le père du fermier-général, après avoir passé successive-

ment par les emplois les plus subalternes, étoit devenu sous-fermier, après avoir été long-tems directeur. Le fils fut sous-fermier du vivant de son pere ; il lui succéda & fut nommé directeur de la compagnie des Indes en 1719. Il fut aussi un des régisseurs qu'on venoit d'unir à cette compagnie. C'étoit un de ces hommes uniques qui embrassent tout. Il entendoit supérieurement les fermes, & avoit le rare talent de la précision. Il étoit de l'académie françoise, honneur auquel peu de financiers aspirent. Il avoit acheté le marquisat de Villefavin, dont ses enfans jouissent encore. Il fut destitué de sa place, parce qu'on trouva chez lui environ 30,000 livres de pieces vieilles ou nouvelles, malgré les défenses portées par l'arrêt du conseil, qui défendoit à tous particuliers de garder plus de 500 livres. Il fut trahi par un laquais qu'il avoit grondé un peu plus fort, un jour qu'il avoit la goutte plus violemment qu'à l'ordinaire, dont il mourut âgé de 37 à 38 ans, dans une grande union avec sa famille.

I I.

BERGERET étoit frere de la femme du sieur Pâris, dit la Montagne, le second des quatre freres, qui portoit le nom de sa femme. Il fut nommé fermier-général de la régie de Charles Cordier, en 1721, sous le ministere de M. le Pelletier de la Houffaye (1), contrôleur-général des finances.

Il fut conservé dans le bail suivant par une surprise que fit le duc de Villeroy au cardinal de Fleury, qui lui avoit accordé une place pour un sujet qu'on ne lui avoit pas nommé. Quand il fut que c'étoit pour Bergeret, il pensa tomber en syncope, car tout ce qui étoit protégé par M. le duc, premier ministre (2) avant lui, ou qui avoit rapport aux freres Pâris, étoit alors odieux. Il ne put cependant s'en dédire, ayant donné sa parole de façon qu'il lui étoit presque impossible de la

(1) Ce Pelletier n'étoit point de la famille le Pelletier du parlement.

(2) Déposé le 11 juin 1726.

retirer. Ce Bergeret est un bon travailleur, assez sérieux, aisé à vivre, fort rangé, très-honnête homme & nullement fier. Il est chargé d'une nombreuse famille, qu'il élève fort bien, & à laquelle, quoique veuf depuis long-tems, il est fort attaché.

Bergeret est mort depuis quelques années ; mais son fils existe. Il est receveur - général des finances, & renommé par son goût pour les arts.

I I I.

BRISSARD, originaire de la ville de Meulan, étoit prévôt dans cette petite ville & n'auroit jamais été plus loin, si le hasard n'avoit placé son frere chez le cardinal de Fleuri, dont il étoit aumônier ; il en devint ensuite intendant. Le cardinal, dès la première année de son ministère, fit intéresser dans les sous-fermes le prévôt frere de Brissard, & ensuite dans le traité de la vente des offices sur les ports & autres places de Paris, où il avoit deux sols d'intérêt pendant que les associés n'avoient qu'un sol. Il a gagné des sommes immenses, ainsi que dans la fourniture des lits des hôpitaux de l'armée, & dans l'entreprise des vivres de l'armée d'Italie, en 1733 (1). Il fut ensuite fermier-général. Il avoit été obligé de quitter la prévôté de Meulan, sur le soupçon qu'on eut qu'il avoit reçu de l'argent pour laisser sauver un homme qui avoit mérité d'être pendu. Il étoit brutal, insolent, vain & peu habile dans les affaires. Il faisoit peu de dépense à Paris, quoiqu'il en fit de fort grandes à sa seigneurie de Triel, qu'il avoit acquise depuis qu'il fut fermier-général.

Il est mort en 1753. Son fils lui a succédé en la place de fermier-général. Il a marié sa fille au marquis de Thiard, de l'académie françoise. Brissard avoit acheté depuis quelques années l'hôtel d'Armenonville, rue Plâtiere ; il s'y trouvoit logé à l'étroit, & étoit prêt d'y faire pour cent mille livres d'embellissemens lors-

(1) Avec le nommé Marquet, ci-devant marchand de bled à Bordeaux. Barjac, valet-de-chambre du cardinal, étoit aussi leur associé.

qu'il mourut. Il avoit une nombreuse bibliothèque, formée par son frere l'abbé Briffard, qui avoit pillé presque tous les livres du cardinal de Fleuri pour la compléter.

Le fils a depuis été rayé de la liste des soixante par le contrôleur-général Laverdy, pour son luxe insolent.

I V.

BONNEVIE. Cet homme a commencé par les plus petits emplois des finances, & à force de souplesses & de subtilités, il parvint à s'approprier une succession qui ne lui appartenoit pas, & qui lui facilita par la suite les moyens d'entrer dans les sous-fermes des domaines & autres droits, qu'il entendoit fort bien. Il fut nommé fermier général en 1721, sous le ministère de M. le Pelletier de la Houffaye, & continué dans le bail suivant, en 1726.

C'étoit un grand travailleur, mais bourru, brutal & extrêmement dur, particulier dans ses manieres, sans aucune politesse.

V.

BOURET. Il étoit fils de Bouret, qui avoit été laquais de M. Feriol, ambassadeur à la Porte, & avoit épousé la femme-de-chambre de madame Feriol. Ce laquais étoit fils d'un payfan, originaire de Mantes. Il est mort secrétaire du roi du grand college. Il étoit dans plusieurs affaires, entr'autres dans les étapes & voitures des sels du royaume, où il a gagné des sommes considérables. Bouret a été nommé fermier-général dans le bail de Nicolas Desboves. Il a épousé la fille de Tellez d'Acosta, qui étoit entrepreneur des vivres, sous la protection du marquis de Breteuil, ministre & secrétaire d'état au département de la guerre.

Il eut la direction des bleds pour la fourniture de la Provence. C'est dans ce délicat emploi que ce bon citoyen s'est conduit avec tant de prudence, de sagesse, d'intelligence & de désintéressement, que pour éterniser ses bons offices, on a frappé par ordre du roi une médaille d'or, monument bien glorieux pour lui & pour sa

famille. Le roi lui accorda l'expectative d'une place de fermier-général pour le sieur Bouret de Valroche, son second frere ; qu'il a cédé à Bouret d'Hérigny, son frere puiné, en faveur du mariage que ledit d'Hérigny a contracté avec la demoiselle Poisson, cousine issue de germain de la marquise de Pompadour, qui a fait accorder l'agrément du roi pour une recette générale des finances à Valroche.

Ce Bouret est mort en 1777 : on a cru qu'il s'étoit empoisonné. Il n'y en a plus de ce nom dans les fermiers-généraux.

V I.

BRAGOUSE, originaire de Languedoc, natif de Montpellier, vint à Paris sans autre équipage qu'une trouffe garnie de rasoirs. Il débuta comme la plupart des gens de son pays, il se mit garçon barbier.

Le système lui fit quitter sa boutique pour aboyer dans la rue Quincampoix, où il gagna rapidement de quoi faire un bon établissement. Il épousa une blanchisseuse qu'il aimoit, & peu de tems après il acheta une charge de trésorier de la maison du roi, dont il ne paya que la moitié, n'ayant pas de fonds suffisans, ce qui dans la suite a fait sa ruine. Il y avoit déjà quelques années qu'il jouissoit paisiblement de sa charge, lorsqu'il vint à vaquer une place de fermier-général; il la sollicita & l'obtint par le crédit de son ami Barjac, valet-de-chambre du cardinal de Fleuri. On ne douta nullement qu'il ne fût de moitié avec lui; mais comme Bragouse n'avoit aucun bien au jour, & que sa place n'étoit point tout-à-fait à lui, lorsqu'il fut question de faire les fonds, il eut de la peine à trouver de l'argent; personne ne voulut lui en prêter qu'à un intérêt excessif: ce qui fit que ne pouvant payer ni intérêt ni capital, ces sommes s'accumulerent au point qu'il fut obligé de se cacher & de faire banqueroute. Il perdit aussi quelque tems après un procès contre celui qui lui avoit vendu sa place: il fut condamné aux dépens & à payer en espèces ce qu'il devoit, faute de quoi le vendeur rentreroit.

de plein droit dans l'exercice de sa charge; en remboursant audit Bragouze le montant de ce qu'il avoit payé & en mêmes effets qui se trouvoient encore en nature. Par la faveur de Barjac il lui fut accordé un quart d'intérêt dans la place de son successeur fermier-général.

V I I.

CAMUSET, étoit notaire au châtelet de Paris, fils du commissaire favori de M. d'Argenson. (1) Par quelques affaires de son ressort, il se procura la pratique de feue madame la duchesse de Château-Roux. Elle demanda pour lui la première place de fermier-général qui viendroit à vaquer. Il n'eut pas cependant cette première place, parce que la mort enleva cette dame trop tôt. (2) Elle fut donnée à la Motte, oncle maternel de la marquise de Pompadour; mais le roi ne l'ayant point oublié, il fut nommé à la seconde, qui fut après le décès de Grimod-Dufort. Camuset est mort de la vérole à Nantes, en 1753, où il étoit en tournée.

V I I I.

CAZE, originaire de Languedoc, de très-bonne famille avancée dans le service. Il vint à Paris pour prendre de l'emploi, & fut d'abord commis dans les bureaux d'affaires extraordinaires. Comme il avoit de grandes protections, on lui fit épouser une demoiselle de Saint-Cyr. En faveur de ce mariage il fut poussé vigoureusement dans les mêmes affaires extraordinaires qui fourmilloient dans ce tems-là. Il y gagna des sommes considérables, & entra ensuite dans les sous-fermes des aides du domaine. Il fut nommé fermier-général en 1721, & conservé dans le bail suivant, ainsi que dans les autres baux.

C'est un homme qui n'est point fier, quoiqu'il soit grand dans ses façons. Son fils a eu la survivance, & l'exerce.

Il n'est plus des soixante.

(1) Lieutenant de police, contrôleur-général.

(2) En 1744.

CHAMBON, originaire de Languedoc , d'une très-basse extraction : on croit même qu'il avoit été laquais. Ce qu'il y a de vrai, c'est que de petit commis buraliste d'un receveur particulier de domaine & contrôle des actes de sa province, il devint commis de la direction générale de ces mêmes droits à Montpellier, & donna tant de preuves de sa capacité dans cette partie, qu'il fut appelé à Paris, & qu'en 1719 il fut fait chef d'un des bureaux de la régie des droits du bail de Pillavoine, ensuite de la régie de Charles Cordier en 1721. Il fut fait sous-fermier en 1726, étant intéressé dans plusieurs sous-fermes par son mariage avec la fille aînée du sieur Bellon, directeur des petites gabelles. Il fut nommé à la place de Desvieux ; fermier-général.

Cette famille n'existe plus dans les soixante.

X.

CHEVALIER DE MONTIGNY, étoit fils du chevalier ancien, fermier-général, qui étoit frere du grand chevalier, le bras droit de M. Colbert, ministre d'état. Ils sont originaires de Sedan, où le grand-pere de celui-ci étoit bailli. Sa mere étoit une demoiselle d'Augny, d'une famille de robe de la ville de Metz (1) dont il y a eu deux présidens à mortier au parlement de la même ville. Elle étoit tante de d'Augny, fermier-général, pere de celui d'aujourd'hui. Le pere de ce Montigny étoit riche & fort avare : il ne voyoit que sa famille. Ils devoient toute leur fortune aux étapes des Trois-Evêchés, dont ils ont eu l'entreprise pendant long-tems. Le Montigny dont il s'agit, a commencé par un emploi de receveur des fermes de Metz, & est parvenu à la place de fermier-général qu'avoit son pere. C'est l'homme le plus dur qu'il y ait dans les fermes. Il est si bien connu de ses confreres, qu'ils l'ont chargé de l'examen & vérifica-

(1) Dont le nom est Etienne.

tion de tous les mémoires des fournitures faites pour le service de la compagnie.

Aussi n'a-t-il pas de plus grand plaisir que lorsqu'il peut trouver à retrancher, soit sur la fourniture, soit sur les états de régie ; & si l'on peut dire à la louange de quelques-uns de ses confreres, qu'ils sont les peres des employés, celui-ci en est le tyran.

X I.

DANGÉ: on prétend qu'il a été laquais ; d'autres lui donnent une naissance plus relevée , & le font fils d'un tonnelier, ensuite commis de M. d'Argenson le pere, alors lieutenant de police, puis garde-des-secrétaires. Sa place lui a coûté 200,000 liv. pour la puissance qui la lui a fait obtenir. Il avoit marié sa fille qui est morte, au marquis de Paulmy d'Argenson, alors ambassadeur en Suisse. (1) Il lui arriva une aventure à l'opéra, qui mérite d'être mise ici. Un jour qu'il étoit à ce spectacle, M. de Berenger, lieutenant-général & cordon-bleu, passa à côté de lui ; Dangé le prit pour un de ses amis, & lui donna un soufflet, politesse établie entre les gens de son espece ; mais s'étant apperçu de sa méprise, il se jeta aux pieds du comte, & lui demanda pardon de son impudence. Le comte, qui a une réputation faite, & qu'une pareille espece ne peut offenser, lui pardonna, en lui disant d'être une autre fois moins familier. Il est fort riche & fort avare, insolent & fat. C'est un des plus zélés protecteurs de la Pâris, chez laquelle il va se délasser des fatigues du grand travail des fermes.

On prétend qu'il ne borne point là ses plaisirs, & l'on raconte de lui l'histoire que voici.

Au mois de février 1755, étant à sa maison de

(1) Depuis secretaire d'état de la guerre, après la disgrâce de son oncle le comte d'Argenson, le 4 février 1757 : déposé depuis & envoyé ambassadeur en Pologne, d'où il est revenu en 1764. Ce marquis de Paulmy a épousé en secondes noces la fille du premier président de Dijon.

Puteaux, avec quelques jeunes seigneurs que le plaisir le volontiers avec les gens de sa trempe, il se fit un souper fort gai avec des filles, du nombre desquelles étoient les sœurs Fauconnier, dont l'une a été maîtresse du duc de Grammont. La conversation ayant été long-tems analogue au caractère & à la situation des convives, Dangé changea sur-le-champ de batterie, & après avoir baisé la médaille, il fit l'éloge du revers. Il vouloit même en venir là-dessus à des éclaircissemens qui n'étoient point du goût des donzelles. Elles trouverent le secret de s'échapper toutes successivement. La conversation continua sur le même ton, & l'éloge du c. fut poussé si loin, qu'il fut question d'en faire l'essai. Dangé, qui en avoit été l'apologiste, s'élança sur-le-champ de bataille, & demanda un champion. A soixante ans ! le croira-t-on ? L'infame servit de plastron à la plus affreuse crapule ! Ce trait est parvenu au roi, qui en a été extrêmement scandalisé.

Ce Dangé est mort depuis peu très-âgé & fort riche.

X I I.

DARLUS, étoit fils d'un marchand de la ville d'Angers, & parent de tous les Darlus, marchands de vin & marchands de drap. Il a été commis sous Goffeau, fermier-général : son habileté & son exactitude extraordinaires le firent parvenir aux meilleures places, qu'il a toujours dignement remplies. Après avoir été sous-fermier dans les aides, il devint chef du bureau des comptes des traites foraines, à l'hôtel des fermes, sous la régie de Charles Cordier. Ensuite il fut nommé fermier-général dans le bail de 1726. Sur la réputation qu'il avoit d'être le plus habile homme des finances, & sur l'éloge qu'en fit le sieur de la Porte, chargé du porte-feuille des fermes, M. le Pellerier Desforts, en voyant la liste des fermiers-généraux, y plaça le sieur Darlus dans une des dix places à donner, quoiqu'il ne le connût que de réputation. Darlus étoit un très-honnête homme, d'une grande douceur, d'une politesse achevée, & fort charitable.

Il a laissé deux filles mariées, l'une à Thiroux, & l'autre au sieur Daleray, homme de robe.

X I I I.

DE BEAUFORT, étoit d'assez bonne famille, mais sans beaucoup de bien. Il avoit été mis fort jeune dans les emplois, & avoit assez bien réussi, de façon qu'après avoir été directeur des affaires extraordinaires pendant la régie du feu Roy, il devint intéressé dans un grand nombre de traites sous le ministère de M. de Chamillart, où il gagna considérablement. Il fut ensuite sous-fermier des aides, & nommé fermier-général en 1721, & continué dans le bail de 1726. Il avoit marié sa fille au sieur Boulongne, (1) premier commis des finances, & à présent intendant des finances. Ce Beaufort étoit un habile homme dans plusieurs affaires, très-honnête homme, mais d'une grande économie.

X I V.

DE BEAUMONT. Il a été long-tems subalterne dans les fermes générales, où, après avoir exercé différens emplois du premier ordre, il parvint par sa capacité à être directeur-général des fermes du département d'Amiens.

Il fut nommé fermier-général sous M. Orry, (2) contrôleur-général en 1730. Il est de bonne famille bourgeoise, assez honnête homme, grand travailleur.

X V.

DE GUISSY, originaire d'Andely en Normandie, fils d'un chirurgien du lieu. Il a épousé une des nieces de la Haye, fermier-général, qui étoit son protecteur. Il a été d'abord commis aux aides à Corbeil, à pied & à cheval, puis contrôleur ambulant, ensuite long-tems directeur, sous-fermier & enfin fermier-général;

(1) Fils de Louis Boulongne, mort premier peintre du roi. Le poste de premier commis des finances avoit été occupé par le vieux Couturier, dont Boulongne étoit commis.

(2) Successeur de M. Desforts.

place qu'il a eu par sa capacité. Il a une belle maison de campagne à Clamart sous Meudon.

X V I.

DE DELAY DE LA GARDE, natif de Paris & fils de Delay, commis à l'hôtel des fermes au bureau du secrétariat. Celui-ci originaire de Suisse par son pere, qui étoit Suisse de porte du cardinal de Bonzi, mourut dans son emploi, & laissa sa veuve sans bien. Son fils, pour commencer, fut placé en qualité de furnuméraire dans le bureau du sieur l'Epineau, chez lequel il a versé à boire, tandis qu'il étoit un des premiers commis de M. Desmaretz, contrôleur-général des finances au département des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris. C'est-là où le sieur de la Garde s'est avancé par son assiduité au travail. Il a fait une fortune considérable, au moyen des différens changemens arrivés dans cette partie par les nouvelles érections & mutations des payeurs, contrôleurs & syndics, ayant toujours été chargé du recouvrement de la finance de ces offices. Le bonheur & les circonstances, plus que sa capacité, qui est médiocre, le firent parvenir peu-à-peu à une charge de payeur des rentes. Il trouva moyen de revêtir d'une pareille charge Rouffel, son beau-pere, qui étoit fripier aux halles, & dont la fille lui avoit apporté 150000 liv. en mariage.

Il se fit ensuite secretaire du roi du grand college, dont il est actuellement le syndic. Il a été nommé fermier-général sur la fin du bail de Charles Cordier, à la recommandation de M. le duc du Maine, dont les rentes étoient dans sa partie. Il lui en a coûté 120,000 liv. (1) pour avoir obtenu cette place, après le décès de Salins.

C'est un petit homme, d'une physionomie assez heureuse, aimant beaucoup sa personne, d'une politesse extraordinairement affectée, mais d'un entêtement sans exemple, & assez heureux sans raison. Il n'est point du tout au fait des finances des fermes, au reste vétilard &

(1) Pour madame la duchesse du Maine.

Césiant. Il seroit peut-être plus généreux sans sa femme, dont l'économie va jusqu'à la lésine. Il a deux fils, dont l'un est déjà reçu dans la charge payer de rentes, & a la survivance de la place de fermier-général, par le mariage qu'il a fait avec mademoiselle de Ligneville. (1) L'autre est conseiller au grand-conseil, maître des requêtes & commandeur de l'ordre de S. Lazare. Ce dernier est fort aimable, & aussi généreux que son frere est ladre. Son pere avoit obtenu un ordre du roi pour l'envoyer à la Fleche, où il n'a été que six mois, à cause d'une amitié plus d'esprit que de corps, qu'il vouloit contracter avec mademoiselle de Saint-Phalier. Il en a coûté au sieur de la Garde pere 60,000 liv. pour racheter les droits de cette demoiselle sur le cœur de son fils. Il épousa en premier lieu la demoiselle Duval, fille de mérite & bien élevée.

La demoiselle Duval, fille du sieur Duval de l'Épinoy, est morte sans enfans, & le sieur de la Garde a épousé en secondes noces mademoiselle de Fenelon, fille du marquis de Fenelon qui a été ambassadeur en Hollande.

Le portrait qu'on fait ici du cadet est vrai & contraste absolument avec celui de l'aîné, qui a su inspirer à sa femme l'esprit d'avarice qui le guide, & qui perce à travers la hauteur & la magnificence qu'il affecte.

Le sieur de la Garde pere est mort le 10 octobre 1754. Il avoit des vertus qui l'ont fait regretter. Il étoit très-pieux & extrêmement charitable. Il étoit obligé de se cacher de sa femme pour exercer ses générosités, qu'il ne faisoit pas toujours de bonne grace. Sa famille & celle de sa femme sont très-pauvres & très-nombreuses, & il leur a assuré à tous une subsistance honnête par son testament, dont il auroit dû retrancher les trois quarts. Il y fait de longs discours sur le libertinage de ses enfans, & s'amuse à des puérités qui répondent au caractère qu'on lui attribue, ce qui est vrai.

(1) De la maison de Ligneville en Lorraine.

DE LA BORDE, originaire de Languedoc, d'une fort bonne famille de négocians de Bordeaux. Il étoit lui-même député de cette ville au conseil du commerce, avant d'être fermier-général. C'est un des plus habiles financiers qu'il y ait dans la compagnie, sur-tout pour le commerce. Il est très-honnête homme. Il est mort.

GAILLARD DE LA BOUEXIERE, homme de basse extraction, qui avoit été laquais & ensuite valet-de-chambre d'un seigneur qui lui fit donner de l'emploi pour récompense de ses services. Il fut d'abord employé dans le domaine, où il s'attacha si bien, qu'il y devint en fort peu de temps très-habile.

Il fut directeur en cette partie dans différentes provinces. Il fut fermier-général de la régie de Charles Cordier, en 1721. Pendant le cours de cette régie, il fit un nouveau tarif des droits des contrôles des actes des notaires, avec des instructions pour connoître la nature de chaque acte; ouvrage très-utile à tous les receveurs & contrôleurs de ces droits, & pour lequel on lui donna 100,000 liv. de gratification. Il fut maintenu en sa place au bail de 1726 & dans les suivans.

C'étoit un grand travailleur, qui ne parloit pas beaucoup, extrêmement dur. Son fils a eu la survivance: quoique très-borné & des plus grands bourrus qu'il y ait, il donne dans les curiosités.

La Bouexiere a cédé sa place à son fils, & s'est retiré à Gagny, où il fait une figure de prince.

Son fils est garçon; il a fait bâtir un palais énorme au pied de Montmartre. L'édifice est sans goût, mal distribué; les dedans sont d'une richesse immense. Il y a pour 25,000 liv. de bras de cheminée & pour 60,000 liv. de glaces. Il n'y a que six pieces. Ce Louvre se réduit à un petit appartement de garçon.

Il a un frere [M. de Gagny] receveur-général des finances, qui est fort aimable & qui demeure avec lui.

De la Bouexiere est mort.

DE LA GOMBAUDE, a été employé fort long-tems dans les fermes particulieres du tabac, dont il étoit devenu directeur-général, lorsque cette ferme fut donnée à la compagnie des Indes. Enfin, quelque tems après la réunion de celle du tabac aux fermes générales, il fut nommé à une place de fermier-général qui vint à vaquer, mais il n'y resta pas long-tems, la mort l'ayant enlevé trop tôt. Il a laissé peu de fortune à ses héritiers, cette place lui ayant coûté fort cher. C'étoit un très-honnête homme, bon travailleur & fort charitable.

X X.

DE LA HAYE, natif de Paris & originaire de la Roche-Guyon. Son pere étoit fils d'un fermier de M. de la Roche-Guyon. Il fut admis par la protection de ce seigneur dans les sous-fermes des aides, où il ébaucha sa fortune, que son fils a poussé si loin. Celui-ci fit son apprentissage dans les aides à Corbeil & à Melun, où son pere l'envoya en qualité de receveur sous la direction du sieur Chaumat, qui étoit une de ses créatures. Comme il aimoit le plaisir, il ne jugeoit pas nécessaire de s'attacher à son métier qui ne lui plaisoit pas trop dans les commencemens.

Il se répandit dans les meilleures compagnies du lieu, donna des bals aux dames, en un mot il se livroit à toutes sortes de plaisirs; de maniere qu'au bout de sept à huit mois il en savoit autant que le premier jour. Le pere voulant s'informer du progrès qu'avoit fait son fils depuis qu'il l'avoit envoyé dans l'emploi, il en écrivit au directeur pour être instruit. Le sieur Chaumat lui avoua qu'il ne s'étoit attaché qu'à ses plaisirs. On le fit revenir à Paris, & les mercuriales un peu fortes qu'il essuya, firent apparemment leur effet; car étant de retour à Melun, il s'attacha si fort à son métier, qu'au bout de dix-huit mois ou de deux ans il fut en état de diriger une élection, avec le secours du sieur Chaumat. Son pere, qui le vouloit occuper, n'ayant point alors de

direction vacante & ne voulant pas le laisser refroidir sur

le travail, fit consentir la compagnie à lui donner une procuration pour régir l'élection de Melun à la place du sieur Chaumat, qui fut mis à celle que quittoit le sieur de la Haye fils.

Ce trait ne paroîtra pas beau aux yeux de bien du monde. En effet, le sieur Chaumat resta en cet état pendant bien des années; mais il n'y perdit rien. D'un côté, la Haye pere lui procura successivement la direction de Montdidier & d'Amiens, qui sont des emplois considérables; de l'autre, le sieur de la Haye fils le dédommagea de la mortification qu'il lui avoit donnée, & lui a fait faire une fortune assez considérable. Le sieur de la Haye a été long-tems sous-fermier, & fut nommé fermier-général du bail d'Armant Lambert en 1718. Il l'est encore aujourd'hui. C'est l'un des plus habiles hommes qu'il y ait dans la partie des aides. Il est très-dur, & d'un froid à glacer, entier dans tous ses avis, peu obligeant; il joue le dévot. Il n'a point d'enfans; il est d'une richesse immense. Il a deux freres, beaucoup de neveux & de nieces, dont il prend soin.

Mort en 1753. Il avoit acheté de Dupin, fermier-général, le superbe hôtel Lambert, situé à la pointe de l'isle Saint-Louis, auquel il a fait des augmentations prodigieuses. Le catalogue de sa bibliotheque, dressé par Martin, est imprimé in-8°.

X X I.

DEJEAN. Son pere étoit sous-fermier des aides & domaines dans différentes généralités. Il étoit originaire du Berry, d'une très-bonne famille. Il fut long-tems sous-fermier, conjointement avec son pere. Il fut fermier-général en 1721, & fut un des dix qui furent déplacés.

C'est un homme d'esprit, rempli de politesse; mais qui aime plus le plaisir que le travail, sans cependant se déranger. Il est actuellement un des fermiers des poudres & salpêtres. Il est en tout d'une propreté & d'une magnificence admirables. Il a du goût & de la délicatesse. Il a un frere dans le service, qui a été colonel du regne du feu roi.

X X I I.

DE LA MOTTE, étoit ci-devant caissier & receveur des fermes. Après avoir occupé d'autres emplois considérables, il a été dans plusieurs entreprises. Il est oncle maternel de la marquise de Pompadour, à la recommandation de laquelle il a été nommé fermier-général. C'est un bon homme, ami de la Berthelin de l'opéra.

La Berthelin n'est point une actrice, c'est une fille de mérite, sœur de Berthelin dit Neuville, caissier de l'opéra, ci-devant chandelier.

X X I I I.

DE LA PORTE l'ainé, fils de la Porte, aussi fermier-général, homme d'un grand savoir. Celui-ci étoit un grand courtisan, & capable d'être à la tête des finances. Il fut long-tems chargé du porte-feuille des fermes, en qualité de doyen de la compagnie, emploi qu'il a dignement rempli jusqu'à sa mort. Il promettoit beaucoup, & ne tenoit pas toujours sa parole; ce qui provenoit quelquefois du concours de certaines puissances qui enlèvent les meilleurs emplois. Du reste, il étoit poli, aimé de tout le monde, & il aimoit à rendre service. Il étoit fort magnifique, & tenoit une des meilleures tables de Paris. Il avoit épousé la fille de Soubeyran, secrétaire du roi du grand collège, conservateur des hypothèques, & administrateur de l'hôpital de Paris, qui a laissé 70,000 liv. de rentes à l'intendant du Dauphiné, fils du sieur de la Porte dont nous parlons.

Quoiqu'il fût veuf de très-bonne heure, il ne s'est point remarié à cause de son fils, à qui il donna une éducation excellente. Il auroit dû laisser des biens considérables, mais il est mort pauvre.

X X I V.

DE LA PORTE DE SERANCOURT, étoit fils de la Porte de Serancourt, ancien fermier-général, & neveu de la Porte, aussi fermier-général, qui a eu le porte-feuille des fermes, pour travailler avec M. le contrôleur-général, en qualité de chef de la compagnie. Il étoit aussi frère de la Porte de Montel, maître-d'hôtel

du roi. Il s'en falloit bien qu'il fût auffi habile homme que fon frere ainé. En récompense il étoit d'un commerce admirable & fort répandu: Il aimoit un peu trop la table & la bonne chere : auffi est-il mort au milieu d'un repas d'une attaque d'apoplexie, qui ne lui donna pas le tems de proférer une seule parole.

X X V.

DE LA PORTE DUPLESSIS, fut nommé fermier-général après la mort du sieur de Serancourt ; mais quoiqu'il portât le même nom, il n'étoit point parent des deux de la Porte dont on vient de parler.

Il avoit été directeur-général des fermes de Lille avant d'être fermier-général ; il avoit passé par beaucoup d'autres emplois, dans lesquels il avoit toujours donné des preuves de sa capacité. C'étoit un des plus habiles financiers dans les cinq grosses fermes. Il n'étoit point fier, faisoit bonne chere, étoit très-poli, & avoit toujours bonne compagnie.

X X V I.

DE ROSSY, est neveu, par sa femme, des freres Pâris. Il fut nommé fermier-général de la régie de Charles Cordier en 1721, sous le ministère de M. Pelletier de la Houffaye, contrôleur-général des finances. Il fut destitué de cette place en 1726, parce qu'il se trouvoit parent des Pâris & protégé de M. le duc, ce qui étoit un crime en ce tems-là. C'étoit un homme simple, dont on ne peut dire ni bien ni mal.

X X V I I.

DE SALINS, originaire de Bourgogne, d'assez bonne famille de ce pays-là. Employé dès sa plus tendre jeunesse dans les fermes générales, il commença par un contrôle dans les traites foraines ; ensuite il fut successivement receveur, contrôleur & directeur des fermes pendant un tems considérable. Il n'en fut tiré que pour être fermier de la régie de Cordier en 1721, sous le ministère de M. Pelletier de la Houffaye. Il fut continué au bail de 1726, sur la fin duquel il mourut garçon. Il a laissé de grands biens à des neveux & nieces. C'étoit le

plus habile qu'il y eut dans les fermes, & une bibliothèque vivante pour les réglemens rendus depuis l'établissement jusqu'au moment où il existoit. C'étoit un honnête homme, assez bienfaisant & respecté de ses confreres, nullement fier, & il ne voulut jamais d'autre équipage qu'une chaise-à-porteurs. De la Garde lui a succédé dans sa place de fermier-général.

X X V I I I.

DE SAINT-VALERY, occupoit de gros emplois avant d'être fermier-général, de la régie de Charles Cordier en 1721. Il a pareillement été révoqué en 1726, parce qu'il étoit protégé par M. le duc. Ce n'étoit point un grand travailleur, ni un homme de détail pour les fermes: il étoit superbe & rampant, d'une famille bourgeoise. C'est de lui que Gresset a dit dans son *Méchant*:
Ce sont les vétérans de la fatuité.

X X I X.

DESVIEUX, étoit originaire de Paris, fils d'un avocat au conseil. Il l'avoit été lui-même, avant d'être dans les sous-fermes, où il fut long-tems. On le nomma fermier-général en 1721, & il fut conservé par M. le Pelletier Desforts en 1726. Il y resta jusqu'à sa mort, qui arriva d'une façon peu ordinaire à des gens de cette étoffe, car il est mort de chagrin, avec au moins trois millions de bien. Voici le fait.

Il étoit venu à vaquer un emploi dans son département, auquel il avoit pourvu, malgré la demande qui lui avoit été faite par M. Fagon, intendant des finances, fils du premier médecin. Tout le monde a connu ce M. Fagon, ainsi que sa hauteur. Il fut piqué du procédé de Desvieux, dont le naturel étoit d'une vanité & d'une présomption sans égale. Ne pouvant ni s'excuser ni répondre comme il auroit voulu au reproche que lui fit M. Fagon, il en prit un tel saisissement, qu'étant rentré chez lui, il se mit au lit & mourut le troisième jour. Il a laissé un fils, président aux requêtes du parlement, & plusieurs filles bien mariées, dont une a épousé M. Joli de Fleuri, avocat-général du parlement.

DUCHÉ , fut nommé fermier-général de la régie de Charles Cordier en 1721, sous le ministère de M. le Pelletier de la Houffaye. Il étoit originaire de Montpellier, d'une noble famille de robe. Ses aïeux étoient avocats-généraux de la cour des aides de la ville. Il y en a encore actuellement qui occupent cette place. Il avoit été dans le service. Après l'avoir quitté il fut nommé fermier-général, par la faveur qu'il avoit auprès de M. le duc d'Orléans, régent. Il fut destitué en 1726 : il est mort sans avoir pu rien faire pour sa famille. Il a eu plusieurs neveux tués au service. C'étoit un fort honnête homme, aimant beaucoup le sexe *un peu jeune*. Tel étoit le goût du roi David !

Roufféau lui a adressé quelques pieces.

X X X I.

DU CLUZEL DE LA CHAUSSÉE , est fils d'un fort bon gentilhomme du Périgord. Des raisons de famille l'ont forcé d'entrer dans les affaires. Il a été nommé fermier-général dans le bail de Pierre Carlier en 1726, sous le ministère de M. le Pelletier Desforts, contrôleur-général, & continué sous ceux de MM. Orry & Machault, dans les baux suivans jusqu'à ce jour. C'est un fort honnête homme, & qui n'est point du tout fait pour être fermier-général.

X X X I I.

DUPLEIX DE BACQUENCOURT , est du Mâconnois, & petit-fils d'un notaire de Mâcon. Il a un frere dans le même pays qui étoit voiturier. Leur pere avoit été sous-fermier dans la province. Il a encore dans le même endroit, ainsi qu'à Chatelleraud, des parens pour qui il ne veut rien faire. Il vint depuis peu un de ses proches parens lui demander de l'emploi : sa vanité l'a empêché de le reconnoître & de s'employer pour lui. Il a été long-tems directeur de la compagnie des Indes : il a fait entrer son frere dans le service maritime de la compagnie. Il s'y est distingué, & est parvenu au grade de gouverneur de Pondichéry. C'est en cette qualité qu'il

soutint sa réputation , lorsque les Anglois vinrent pour assiéger cette ville en 1747. Il fit une vigoureuse défense qui obligea les ennemis de lever le siege. Le fermier-général est un homme haut , bas , bourru & très-dur , incapable de rendre service. Il a eu trois femmes , toutes trois de mérite. Il mourut le 13 novembre 1750 , âgé de cinquante-six ans , de chagrin du procès de son frere , gouverneur de Pondichéry , contre le fameux la Bourdonnaye , au sujet du pillage de Madras , dont Dupleix & la Bourdonnaye ont profité au désavantage du roi.

X X X I I I.

DUPIN , originaire de Château-Roux en Berry , généralité de Bourges , est d'une famille de la province. Son pere étoit receveur des tailles de l'élection de Château-Roux. Il a été long-tems lieutenant dans le régiment de Noailles , & fut cassé pour avoir fait tapage.

Il est assez bon ingénieur. Il prit la charge de receveur des tailles , dont son pere étoit pourvu , & l'exerça jusqu'à l'heureuse époque de son mariage avec la fille de la Fontaine & de Samuel Bernard. Ce mariage a été fait , comme l'on fait , de la façon la plus extraordinaire , & par un pur effet du hasard qui présidoit au bonheur de sa destinée. Mademoiselle de Barbançois , fille de la dame Fontaine , après avoir pris les eaux de Bourbon-les-Bains pour une maladie de langueur , passa , en revenant à Paris , par la ville de Château-Roux , & se trouva fort incommodée à l'hôtel de Sainte Catherine , où elle étoit descendue. Dupin , qui est naturellement fort poli , ayant appris son accident , sans la connoître & sans l'avoir jamais vue , fut lui offrir un appartement chez lui. Cette dame fit beaucoup de difficulté d'accepter ses offres ; mais il les réitéra de si bonne grace & fit tant d'instances , qu'elle vint s'établir avec toute sa suite dans la maison qui étoit la plus commode de toute la ville. Il poussa la galanterie encore plus loin ; cette dame se trouvant rétablie par ses bons soins , & sans qu'il eût voulu consentir qu'elle déboursât un sol pour toute sa dépense , il se chargea de la reconduire à Paris.

pour être à portée de lui donner du secours , en cas qu'elle eût quelque rechûte en chemin. Aussi-tôt qu'elle fut arrivée , elle engagea Dupin de venir voir sa mere pour recevoir ses remerciemens. La dame Fontaine trouva , comme sa fille , le procédé si rare , que ne cessant de s'en louer , le fameux Samuel Bernard voulut absolument voir Dupin. Il trouva que l'esprit répondoit au dehors , & ne voulut point être en reste avec lui. Il s'informa exactement quelle pouvoit être sa situation. Dupin lui dit qu'il étoit veuf. (1) Il lui offrit en mariage la seconde fille de la dame Fontaine , avec les deux charges de receveur-général des finances des Trois-Evêchés. La demoiselle étoit belle & jeune ; les propositions furent acceptées. Dupin , par son mariage , fixa son domicile à Paris. Quelques tems après les fermes-générales étoient affichées. Bernard , par son crédit , obtint du ministre , qui étoit M. le Pelletier Desforts , une des dix places pour Dupin , qui fut fait fermier général le 1 octobre 1726. Il lui fit tous ses fonds.

Deux ou trois ans après la dame Dupin étoit chez sa mere à Passy. Celle-ci étoit incommodée , & eut besoin de quelque chose qui étoit enfermé dans son armoire. N'ayant pas sous sa main sa femme-de-chambre , elle dit à sa fille de l'aller chercher. La dame Dupin cherchant ce qu'on lui demandoit , trouva dans un pot-à-l'eau d'argent un papier qu'elle déploya. Elle trouva que c'étoit l'obligation que son mari avoit faite à M. Bernard pour la somme de 500,000 livres , à quoi s'étoient montés les fonds de la ferme. Au lieu de déchirer le billet , de peur qu'on n'en découvrit les vestiges , elle l'avalala. Ce ne fut que quelques tems après que la mere s'en apperçut. S'étant ressouvenue qu'il n'y avoit que sa fille qui avoit fouillé dans son armoire , elle imagina bien qu'il n'y

(1) Il a un fils de ce premier mariage. Il l'a pourvu d'une charge de secrétaire du cabinet du roi & de receveur-général des finances. Il se nomme Dupin de Francernil.

avoit qu'elle qui avoit pu soustraire un effet inutile à tout autre qu'à elle ou à Bernard.

Cet événement n'a été su que de très-peu de personnes , & a brouillé pendant plusieurs années Dupin & sa femme avec Bernard , qui ne les voulut plus voir ni l'un ni l'autre. Mais comme le mari n'y avoit nulle part , Bernard leur pardonna & leur en fit présent.

La dame Dupin a une sœur [aussi bâtarde de Samuel Bernard & de la Fontaine] mariée à la Touche , secrétaire du roi , qu'elle quitta en 1737 , pour suivre un galant en Angleterre , d'où elle est revenue quelques années après la mort de son mari.

X X X I V.

DURAND DE MEZY , né d'une fort bonne famille , mais mal partagée des biens de la fortune. Quoiqu'il eut eu une bonne éducation , il fut dans sa jeunesse domestique de M. Colbert , archevêque de Rouen , fils du ministre. Un jour [on ne fait pas trop pourquoi] ce prélat , étant en colere , s'échappa jusqu'à lui donner un soufflet. Durand fit sentir au prélat qu'il n'étoit point né pour recevoir de pareil traitement , & il demanda son congé sur-le-champ. Le prélat le voyant plus touché que les gens de son état paroissent ne devoir l'être , se repentit de sa vivacité & voulut savoir qui il étoit. Lorsqu'il l'eut appris , il le fit habiller selon son état , lui fit donner une somme d'argent & le chargea d'une Lettre de recommandation pour M. Colbert. Le ministre l'ayant interrogé & lui ayant trouvé toutes les dispositions nécessaires pour en faire un bon financier , le plaça dans ses bureaux & le mit successivement dans différens bureaux , où il gagna des biens considérables. Il fut fait fermier-général de la régie de Charles Cordier , en 1721 , sous M. le Pelletier de la Houffaye , & en fut destitué dans le bail de Pierre Cartier , en 1726 , parce qu'il étoit sous la protection de monsieur le duc. C'étoit le plus habile homme & le plus connu des fermes.

X X X V.

DUREY D'ARNONCOURT , est d'une bonne race de

médecins de Beaune, fils d'un receveur-général des finances du comté de Bourgogne, dont il possède les deux charges. Sa nomination à la ferme générale est le prix du mariage de sa fille avec M. Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, neveu de M. Orry, contrôleur-général. Il est très-peu au fait des finances des fermes, qu'il n'entend même point, & par conséquent il n'est point chargé du travail, étant d'ailleurs assez occupé de ses maîtresses, auxquelles il donne tout son tems & fort peu d'argent. Ses galanteries ne l'empêchent point d'être ménager dans son domestique & dans tout ce qu'il fait : cela va jusqu'à la lésine. Il est incapable de faire du bien, sinon à quelques mauvais complaisans qui ont l'art de flatter ses deux passions favorites, l'avarice & le goût des femmes. Il ne voit guere que ceux qu'attire sa table, qui pourtant est très-médiocre. Il fait l'homme d'esprit, citant à tout propos des vers & du latin; mais il n'est qu'un fou. Il lui en a coûté plus de 100,000 liv. pour se faire conserver dans le bail de 1740. Il est frere de Durey de Sauroy, ci-devant trésorier de l'extraordinaire des guerres, du président Durey & de Durey de Noinville, maître des requêtes.

Il est d'une richesse immense, ayant plus de 400,000 liv. de rentes. Il n'a qu'un fils, qui est obligé de s'expatrier par rapport à des dettes qu'il est honteux à son pere de ne point payer, & qui sont peu considérables. Il aime mieux le voir errant, perdre sa jeunesse sans se rendre capable de rien, que de faire le moindre effort pour lui. Son épouse est retirée à Morsan, où elle vit éloignée de lui, pour n'être point témoin d'un dérèglement qu'il punit sévèrement dans son fils, après lui en avoir donné l'exemple.

X X X V I.

Du VAUCEL, originaire d'Evreux, fils d'un maître fabriquant d'étoffes de laine. Il avoit occupé différens emplois avant d'être fermier-général. Il fut nommé à cette place à la régie de Cordier, en 1721, par la faveur de M. Tauchereau de Baudry, conseiller d'état, qui

Pobriat pour lui, de Molé, contrôleur-général. Il fut continué dans le bail de 1726. C'étoit un homme assez borné, uni dans ses manieres, un peu fournois, & qui alloit terre à terre. M. le Pelletier Desforts le protégea plus que tous ses confreres.

X X X V I I.

ETIENNE D'AUGNY, originaire de la ville de Metz, d'une famille de robe, de laquelle il y a eu deux présidens à mortier au parlement de ladite ville. Il avoit un frere & deux parens fort avancés dans le service du roi.

Quant à lui, quoiqu'il fût d'une capacité médiocre, il avoit toujours été dans les emplois les plus beaux, où son assiduité & la protection suppléerent au talent. Après avoir été sous-fermier des aides & domaines, il fut chef du bureau des comptes des gabelles de l'hôtel des fermes en 1719. Il fut nommé fermier-général en 1721, au préjudice de Durand, son beau-frere, qui avoit bien plus de capacité; ce qui donnoit de la jalousie à ses confreres. D'Augny, au surplus, étoit le meilleur homme du monde & le plus humain. Incapable de fânerie, il sentoit en cela sa naissance & la bonne éducation qu'il avoit eue. Il étoit fort sage & sans passion pour les femmes ni le vin; il margeoit beaucoup. Son fils a eu de son vivant la survivance dans les fermes, où il a exercé avec son pere. Il est encore actuellement fermier-général. Il ne ressemble pas à son pere, car il aime fort les femmes & a une maîtresse qui lui coûte beaucoup. C'est la Gogo, qui a brillé autrefois sur le théâtre de l'opéra-comique, & qui est actuellement à la comédie françoise.

Il a un hôtel magnifique à la Grange-Bateliere, avec petits-appartemens comme chez le roi, manège couvert, bains, basse-cour, &c.

Ce d'Augny-là a épousé depuis une petite chanteuse, nommée la Liancourt, fille naturelle d'une actrice de l'opéra, [Duval] connue sous le nom de *bout-saigneux*.

X X X V I I I.

ELLION DE VILLEMUR, originaire de Rheims, avoit

été dans les plus petits emplois des fermes , & de degré en degré parvint si rapidement aux plus grands , qu'à peine a-t-on le tems de le suivre dans le cours de sa fortune.

Il devint sous-fermier dans le tems des trois quadrilles de 1718. Il fut fait fermier-général en 1719 , sous le ministère de M. de Noailles , conservé en 1721 , & dans les baux suivans. Il avoit acheté la charge de garde du trésor royal du sieur Gruin , qui eut ordre de s'en défaire. Il l'exerçoit quand il est mort. C'étoit un très-habile homme pour les fermes-générales & les finances. Il étoit d'une politesse infinie , mais un peu trop affectée. Il étoit vain , fier , d'une ambition démesurée & d'une richesse immense. Le système a eu beaucoup de part à sa fortune , ayant eu beaucoup d'actions de la première main. Il a été tout-à-la-fois fermier-général , secrétaire du roi , receveur-général des finances de la généralité de Paris ; la charge de la généralité de Rouen étoit en même tems à un de ses fils. L'ainé avoit la survivance de la place de fermier-général , qu'il a exercée du vivant de son pere , & qu'il a préférée après sa mort à celle de garde du trésor royal. Le pere avoit épousé une fort belle femme , qui sortoit du couvent le jour de ses noces. Comme il aimoit passionnément sa femme , il ne voulut point attendre la nuit pour jouir des droits matrimoniaux. Il prit si bien son tems , qu'il l'emmena dans son cabinet , où il goûta les plaisirs de la volupté permise. Comme il voulut le lendemain mettre son caleçon de toile d'Hollande , il vit qu'il étoit tout taché de l'essence humaine , occasionnée par l'aventure du cabinet. Il voulut en changer , mais sa femme l'en empêcha en lui disant : *va , mon mari , ce n'est rien ; cela se nettoie aisément avec de l'eau.* Ce propos le fâcha beaucoup.

X X X I X.

FONTAINE , a été intéressé dans la fourniture des Invalides & autres entreprises , puis fermier-général , à la recommandation de M. Portail , premier président.

du parlement de Paris , sur la fin du bail de Pierre Carlier. Cette place lui fut donnée en faveur du mariage de M. Portail le fils , président à mortier avec la petite-fille de ce Fontaine , dont la mere est fille d'un nommé le Riche , qui a gagné des sommes immenses dans différentes affaires & sur les vaisseaux. Son fils a eu la survivance de la place. Ce fermier est un fort honnête homme , tout rond ; mais il n'est ni un grand travailleur dans son état , ni habile dans les affaires des fermes.

X L.

GIRARD , ne possédoit point de gros emplois avant d'avoir été régisseur des droits établis en 1722 , sous le nom de Martin Girard. Il fut nommé fermier-général par M. le duc , premier ministre. Son frere étoit secrétaire des commandemens de ce prince & des états de la province de Bourgogne. Il fut destitué sous M. le Pelletier Desforts en 1726 , à cause de la protection de monsieur le duc , qui étoit odieux au cardinal de Fleuri , qui venoit de supplanter ce prince-ministre , le 11 juin 1726. C'étoit un homme fort doux & très-simple.

X L I.

GRIMOD DE LA REYNIERE , est de Paris. Son pere étoit fermier-général & originaire de Lyon , d'une famille bourgeoise. Il fut mis très-jeune dans les emplois , où il apprit le travail des fermes. Il fut nommé fermier-général à la régie de Charles Cordier , en 1721 , & continué dans tous les baux suivans. Il entend bien le travail des fermes , mais il est d'une violence qui se tourne quelquefois en brutalité , sur-tout quand il a la goutte , ce qui lui arrive souvent. Il est aussi fermier-général des postes. Il est fort riche ; il a une femme d'une impertinence outrée. Un jour à un sermon , à l'église Saint-André-des-Arts , elle n'avoit que deux ou trois chaises pour établir son individu ; elle dit tout haut , qu'elle voudroit qu'on payât les chaises un louis. Un vieil officier qui étoit derriere elle lui dit : « vous avez » raison ; ma mie ; vous paroissez avoir plus d'écus que » de cervelle. » Elle fut reconduite à son carrosse par

tout le monde avec ce propos , qui ne l'a pas corrigée. Ce Grimod de la Reyniere a marié sa fille à M. de Malesherbes , fils du président de Lamoignon-Blancmenil, depuis chancelier de France.

X L I I.

GRIMOD DUFORT , frere de Grimod de la Reyniere , fut aussi placé extrêmement jeune dans les emplois des finances , qu'il exerça pendant long-tems. Il y acquit de la capacité & fut nommé fermier-général en 1721 , & conservé dans les baux suivans. Il étoit à la tête des fermes des postes. Il étoit très-obligeant , grand dans ses façons & fort riche. Il avoit épousé en secondes noces une demoiselle de Colincourt , fille de condition de Picardie , laquelle s'est trouvée grosse d'un fils à sa mort. Elle est parente de M. d'Argenson. Ce Dufort suivoit le roi dans les dernières campagnes comme intendan des postes.

Il avoit acheté l'hôtel de Chamillart , bâti pompeusement par le contrôleur-général de ce nom , & Dufort le trouvant peu commode y fit pour 200 mille livres d'embellissemens.

X L I I I.

HATTE , étoit un des quatre greffiers du conseil , lorsqu'il fut nommé fermier-général sous M. le Pelletiers Desforts en 1726. Il passe pour être assez entendu dans les fermes générales. Il est assez bon-homme , & ne vit point avec sa femme , qui a été maîtresse du marquis d'Oise-Brancas & de plusieurs autres , &c. Il a soin de se venger de cette infidélité.

En 1732 , ce fut chez Hatte , & sur sa femme & la femme de chacun , que se passa la fameuse joute , orgie ou priapée du comte de l'Aigle & de ses fauteurs ; ce qui occasionna un procès criminel d'éclat contre ces jeunes fous , qui ne servit qu'à déshonorer de plus en plus ledit Hatte. Il a laissé une fortune immense. Il a deux filles , dont l'une est mariée au sieur Girardin de Vaudray , maître des requêtes , & l'autre au marquis de Vieux-Maisons.

Cette dame a un fils naturel du marquis d'Oise, né en mariage, nommé Maison-Rouge, fait capitaine dans le régiment d'Aunis, du tems que le marquis de Brancas Ville-Neuve en étoit colonel. Il est chevalier de Saint-Louis; & en 1764 & 1765 il a intenté un procès d'éclat pour se faire reconnoître légitime, conjointement avec la vieille Hatte sa mere. Il a été baptisé sous le nom de la Riviere, &c. & a perdu son procès.

X L I V.

HELVÉTIUS, est fils du premier médecin de la reine. Il y avoit long-tems que le roi avoit demandé pour lui la place de fermier-général au cardinal de Fleuri, qui l'avoit refusée sous prétexte qu'il étoit trop jeune pour la remplir. Il en a cependant obtenu une. C'est un aimable garçon, aimant beaucoup les femmes, & ayant avec elles des goûts fort bizarres. Il est philosophe; il vient de remettre sa place au roi: on l'a donnée à Bouret d'Erigny. Il n'a demandé que les 50,000 liv. pour les aumônes du tems du cardinal de Fleuri. Il a épousé en quittant sa place de fermier-général une demoiselle de la maison de Ligneville, sœur cadette de celle que la Garde a épousée, & en faveur duquel mariage on observe ici que ledit la Garde a eu la survivance de son pere.

Sa femme, née sans bien, fille du marquis de Ligneville, d'une maison pauvre de Nancy, avoit été élevée & mariée à Paris, par madame de Grafigny, sa tante.

X L V.

HEROU DE VILLE-FOSSE, est de fort bonne famille. Il avoit occupé de fort beaux emplois avant d'être fermier-général en 1721. Il avoit épousé une des filles de M. Texier, directeur des fermes à Orléans, & grande amie de la marquise de Prié. (1)

(1) Maîtresse de M. le duc, & exilée lors de sa disgrâce.

C'est un homme de bonne mine, extrêmement poli & généreux.

X L V I.

HOCQUAT, est d'assez bonne famille. Il a été employé dans les vivres de Flandres & d'Allemagne. Il a été commissaire-général; il a eu même à la suite quelques intérêts. Il fut fermier-général en 1721, & continué dans les baux suivans. C'est un fort habile homme pour les fermes. Il a trois freres: un qui est intendant de la marine à Brest, un autre trésorier-général de l'artillerie, & un capitaine de vaisseau. Leur mere étoit la plus digne femme du monde. Ils doivent tous leur fortune à M. Talon, qui par dérangement d'affaires se retira en Hollande. Il avoit prêté 60,000 liv. au pere Hocquat. Il vit assez bien avec ses freres: pour tous les autres, il est haut, dur, ne pensant qu'à lui. Il a marié une de ses filles à M. de Cossé de Brissac. C'est une famille qui donne dans la dévotion.

X L V I I.

HAUDRY. Cet Haudry est un des phénomènes de la fortune, & qui n'arrive que très-rarement. Son pere étoit un pauvre boulanger de Corbeil, chargé d'une famille très-nombreuse. Il mit son fils chez Brentin, directeur des aides de Corbeil. Son heureuse étoile voulut que le sieur Brentin lui voyant de l'intelligence, lui fit apprendre l'exercice des aides par les commis aux caves de Corbeil. Il le fit ensuite son receveur; de-là il fut commis à cheval, de-là ambulant-général des aides. Il en fut tiré en 1715, pour être chef de la régie desdites aides. Il fut dans les sous-fermes & domaines des aides en 1726, & fermier-général sous M. Orry. C'est le plus grand travailleur des fermes. Son frere est encore boulanger, vis-à-vis le Fort-l'Evêque à Paris.

X L V I I I.

JOLY, est originaire de Paris, & fils du sieur Joly, intendant de feu madame la princesse de Conti.

Fille naturelle du roi Louis XIV. Il fut nommé fermier-général en 1726. Il avoit déjà 70,000 liv. de rentes de patrimoine , quand il fut nommé à cette place. Il étoit fort laid de corps , mais il avoit l'ame belle , étoit fort généreux & magnifique en tout.

X L I X.

LA LIVE DE BELLEGARDE, a, pour ainsi dire , été élevé & nourri dans les emplois des fermes générales. Il a travaillé fort jeune & s'y est tellement distingué par son intelligence qu'il devint directeur-général , & fut nommé fermier-général en 1721 , & continué dans les baux suivans. Il est secretaire du roi du grand college. Il est d'une grande dévotion , fort charitable & très-honnête homme ; il est extrêmement versé dans les ouvrages des cinq grosses fermes. De la Live d'Epinay , son fils aîné , est reçu en survivance.

L.

L'ALLEMANT DE BETZ , est de Paris , fils d'un ancien fermier-général du dernier regne. Son pere l'envoya fort jeune en province , où il s'est formé dans les emplois. Il a été long-tems contrôleur-général des fermes ; il a eu la survivance de son pere. Il a eu le secret d'obtenir du cardinal de Fleuri une seconde place de fermier-général pour l'Allemand de Nantouillet , son frere. Il l'emporta sur le roi , la reine , le roi d'Espagne & le duc de la Tremouille , en donnant au cardinal de Fleuri 200,000 liv. comptant , disoit-on , en œuvres pies ; destination bien équivoque , mais qui ne fait de rien à l'histoire. Après la mort du sieur de la Porte , l'Allemand de Betz eut le portefeuille des fermes , & fut à la tête de la compagnie. Il avoit beaucoup brigué cette place , & il l'obtint à l'exclusion de le Normant de Tournehem , qui ne s'en soucioit guere , & qui préféroit son repos aux mouvemens continuel qu'exige cet emploi , dans lequel on peut faire peu de bien , mais beaucoup de mécontents. Il a eu la mortification de se voir ôter le porte-

feuille, pour avoir, dit-on, trompé M. de Machault, contrôleur-général des finances, en lui donnant de faux états du produit des fermes. Le porte-feuille a été donné à Roussel, qui avoit révélé au ministre (1) le secret des fermes.

L I.

L'ALLEMANT DE NANTOUILLET, est frere de l'Allemant de Berz, comme nous l'avons remarqué ci-dessus. C'est un homme haut, étourdi, entêté, enivré de sa fortune, & qui s'embrouille aisément dans les affaires, qu'il n'entend presque pas. De plus, il joue le dévot.

Ces deux l'Allemant ont un frere évêque de Seez & un [l'Allemant de Lévignan] intendant d'Alençon depuis 1726.

L I I.

L'ANTAGE DE FÉLICOURT, est né à Paris, & est fils de Lantage, sous-fermier des aides. Il avoit occupé plusieurs emplois & directions dans les aides, conjointement avec son pere. Enfin il fut nommé fermier-général en 1721, & déplacé en 1726, parce qu'il étoit créature de M. le duc. C'est un homme extrêmement poli & rempli d'éducation, d'un caractère doux. Son plus grand plaisir est d'obliger, & il le fait avec des graces infinies. Il est aujourd'hui fermier des poudres & salpêtres du royaume où il est fort estimé.

L I I I.

LE MERCIER, étoit d'une très-bonne famille de Paris, à son aise, & avoit toute l'éducation que l'on peut donner à un jeune homme. Il a toujours possédé des emplois très-considérables & de confiance. Son dernier emploi fut celui de receveur-général du port Saint-Paul. Il fut fermier-général en 1721. Il ne fut destitué de sa place que sous prétexte qu'il étoit créature de M. le duc: ce qui étoit un crime capital

(1) Successeur d'Orry, déposé en 1745.

sous le ministère du cardinal de Fleuri. Il est pourtant rentré dans les sous-fermes sous le nom de Quiberdier. C'étoit l'homme du monde le plus simple & le plus généreux. On le nommoit le pere des commis.

L I V.

LE MONNIER, originaire de la ville d'Elbenf en Normandie, est fils d'un fabriquant de draps portant encore son nom. Il a été receveur des tailles de Montivilliers, de la même généralité de Rouen. Il avoit épousé une servante de cabaret extrêmement belle. Jacques de Vitry, fermier-général du tems du feu roi, en devint amoureux & lui fit beaucoup de bien. Il a été fermier-général en 1721 par la protection de M. le duc de Luxembourg, qui trouva sa femme jolie & point du tout cruelle. Il a marié sa petite-fille à M. de Clermont de Renel (1). Elle est veuve. C'est un homme capable de faire du bien par vanité, extrêmement vétillard, d'ailleurs assez droit.

L V.

LE RICHE DE LA POUPELINIERE, est fils d'un receveur-général des finances. Il fut nommé fermier-général du bail de 1718, lorsque M. le comte d'Argenson étoit garde-des-sceaux. Il a de l'esprit & beaucoup de monde. Il a une assez bonne table, où il rassemble tous les beaux-esprits & les gens à talens, à qui il fait du bien par vanité. Il aime beaucoup l'encens : aussi ne vit-il qu'avec des gens qui lui en donnent pour son argent. Quelquefois pourtant il voit la meilleure & la plus agréable compagnie.

Il est fort poli & aimable, quand il n'est pas dans

(1) Dont est née N. de Clermont de Renel, mariée au comte de Stainville-Choiseul, frere cadet du duc de Choiseul, ci-devant le comte de Stainville, ambassadeur à Rome & à Vienne, aujourd'hui ministre & secretaire d'état de la guerre & de la marine, colonel-général des Suisses & Grisons, gouverneur de Touraine, cordon-bleu, &c. &c. &c.

ses jours de caprice. Il aime beaucoup les femmes, la musique, & généralement tous les plaisirs; ce qui ne le rend pas grand travailleur. Sa bonne mine le fait soupçonner d'être homme à bonnes fortunes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est homme à aventures. On se contentera d'en rapporter deux, en faveur du contraste qu'elles présentent.

Un jour, étant à coucher avec la Hantier de l'opéra, aujourd'hui madame Truchet, pour lors maîtresse du prince de Carignan, ce prince, qui avoit un passe-partout de toutes les portes, entra cette même nuit chez elle & trouva sa place occupée par le sieur le Riche. Il y eut grand bruit entre ces deux rivaux, si peu faits pour se rencontrer. On prétend que le sieur le Riche paya de sa personne, en recevant quelques coups de bâton que le prince lui fit donner. Il n'y a pas cependant apparence que cela soit, d'autant que ce prince s'en feroit tenu vraisemblablement à cette vengeance. Il fut le lendemain à Versailles demander au cardinal de Fleuri de faire chasser le Riche des fermes, pour avoir eu l'insolence de se trouver en concurrence avec lui. Le cardinal lui répondit, que le roi ne chassoit pas de ses fermes un bon sujet pour une pareille cause; mais pour lui donner une espèce de satisfaction, & lui laisser la possession libre & tranquille de sa maîtresse, s'il étoit possible qu'elle voulut se contenter de lui seul, on envoya le sieur le Riche à Marseille, où il resta pendant trois ans, sous prétexte d'être en tournée. On n'envoya point dans ce pays d'autres fermiers tant qu'il y fut: il y fit une très-grosse dépense, donna beaucoup de fêtes aux dames qui le regretterent infiniment.

L'autre aventure n'est point de la même espèce, ou du moins le sieur le Riche n'y joue pas le plus beau rôle. L'incident a fait trop de bruit pour être ignoré de personne, mais il manqueroit un trait essentiel au portrait que nous ébauchons, si nous n'en disions quelque chose. On fait que l'aimable épouse de le Riche:

est fille de Mimi Dancourt, qu'elle a été dévouée au théâtre en naissant, qu'elle promettoit d'en faire un jour les délices, ayant toutes les qualités que l'on peut désirer dans une comédienne. L'amoureux financier l'enleva inhumainement au public. Elle fut, dit-on, sa maîtresse pendant douze ans, & si sa fidélité répondit à sa constance, il la dut, sans doute, à ses profusions. Il crut ne pouvoir payer un attachement aussi rare que par le don de sa main. L'époque de leur union fut la promesse d'une fidélité qui ne devoit se terminer qu'au tombeau. Tous les jours couloient dans les plaisirs, leurs momens étoient filés d'or & de soie; mais l'heureuse étoile du sieur le Riche ne l'avoit pas dispensé du sort commun des maris. L'esprit & les charmes de son épouse ne purent être ignorés. Un héros (1) chéri également de Vénus & de Mars prit du goût pour elle. Une femme n'est point une place forte; quand elle n'est défendue qu'e par un mari, elle ne tient pas long-tems contre un homme accoutumé à plaire & à vaincre. Madame de la Poupelinière eut bientôt subi la loi du vainqueur; mais pour se livrer plus commodément à son aimable Alcide, elle trouva le moyen de pratiquer une cheminée à ressorts, par laquelle on passoit pour entrer dans une maison voisine, louée par un inconnu. Ce commerce a duré fort long-tems, & a été découvert au sieur le Riche par une femme-de-chambre. Il en a été si piqué, qu'il a fait un éclat terrible & s'est séparé d'avec sa femme, qui, dit-on, n'est pas fâchée d'être sa maîtresse, pour pouvoir lui procurer toutes sortes de plaisirs.

L V I.

LE NORMANT D'ETIOLE, est de Paris, fils de le Normant, trésorier de la monnoie; petit-fils du pere de M. Tournehem, directeur des bâtimens du roi. Il étoit sous-fermier. Il a épousé la fille du sieur Poisson, ci-devant intéressé dans les affaires du roi.

(1) Le duc de Richelieu.

Sa femme est madame la marquise de Pompadour.

L V I I.

LE NORMANT DE TOURNEHEM, est de Paris, & fils d'un ancien fermier-général, qui étoit originaire d'Orléans, & d'une très-bonne famille du lieu. Il avoit été secrétaire de M. Hottman, ambassadeur de France en Suisse. Il fut fait fermier-général à la mort de son pere, & directeur de la compagnie des Indes pour régir les fermes-générales dans le bail de 1715. Il fut continué en 1721 & dans les baux suivans. Il a été nommé directeur-général des bâtimens du roi, à la faveur de la marquise de Pompadour, femme de le Normant d'Etiole, son neveu, auquel il a cédé sa place de fermier-général. Il est homme d'esprit & très-fin courtifan.

Il est mort à Etiole le 27 novembre 1751, âgé de 67 ans.

L V I I I.

MALO, est originaire de Bourgogne, d'une bonne famille. Il avoit commencé par de petits emplois dans les bureaux d'affaires extraordinaires. Il fut ensuite intéressé dans plusieurs traites, où il a gagné du bien considérablement. Il fut fermier-général en 1721, ensuite trésorier de l'extraordinaire des guerres. Sa fortune s'est renversée tout-à-coup : on ne fait pas trop comment. Il étoit bon-homme.

L I X.

MARÉCHAL, est de Paris & fils du premier chirurgien du roi. Il étoit maître-d'hôtel de S. M. avant d'être fermier-général. Comme il n'a sollicité cet emploi que par rapport à sa fille, il ne l'a exercé que jusqu'à ce qu'il ait trouvé un parti convenable pour elle. Elle a épousé le sieur Roussel, à qui il a cédé sa place. Ce M. Maréchal est un très-honnête homme.

L X.

MASSON, étoit fils d'un huissier - audiencier du parlement de Paris. Il fut mis très-jeune dans un emploi aux aides. Étant devenu receveur d'une des élections de

Normandie, il lui arriva une aventure qui mérite d'être racontée par la singularité du fait. Il régnoit dans le district où il étoit une sorte de maladie qui n'attaquoit que les filles; c'étoit les pâles-couleurs. Le sieur Masson qui étoit jeune & grand coureur de filles, imagina avec un chirurgien chez lequel il étoit logé & qui étoit à peu près de son âge & du même goût, de quelle façon ils pourroient s'y prendre pour attrapper quelques-unes de ces filles. Pour cet effet il publia qu'il avoit trouvé un spécifique merveilleux pour guérir cette maladie; mais que pour opérer cette guérison, il falloit que les malades vinssent se faire traiter chez lui, & même qu'elles pussent y demeurer jusqu'à ce qu'elles fussent guéries, ce remède consistant dans certains bains qu'on ne pouvoit préparer ailleurs. De plus, ces bains étoient composés, dit-on, de la rosée de mai, nom qu'il donnoit à ce spécifique, & qui est resté à M. Masson, ainsi que les pâles-couleurs, qu'il a gardé toute sa vie à force de les avoir fait passer aux filles. Enfin, tant fut procédé par le chirurgien & le commis aux aides, que les pâles-couleurs diminuerent, mais l'ensuie vint. Les deux guérisseurs furent obligés de se sauver au plus tôt. Le sieur Masson a passé par différens emplois & a été fait fermier-général en Il a laissé un fils qui est un véritable ours; il est appelé Masson de Maison-Rouge, & est mort après une banqueroute considérable.

L X I.

MAZADE, étoit de Gascogne, d'une famille d'honnêtes bourgeois. Il entra fort jeune dans les emplois. De simple commis qu'il étoit, il eut la direction générale de Martelle par son intelligence & son assiduité. Il fut fait fermier-général en 1721, & continué en 1726. Son fils a eu la survivance & l'exercice du vivant de son pere. C'étoit un fort habile homme. Il avoit conservé l'esprit du terroir, & au demeurant bon homme.

L X I I.

MICAULT, est de Paris. Après avoir exercé des emplois très-considérables, il fut introduit dans les sous-fermes

& fut fermier-général en 1726. Il est actuellement un des fermiers des poudres & salpêtres, & a la manufacture du papier de Montargis. C'est un honnête homme, fort estimé & très-généreux.

L X I I I.

MIRELAU DE NEUVILLE, a long-tems travaillé dans les contrôles des actes. Il étoit parvenu à être le chef des bureaux en 1719 & en 1721. Il devint sous-fermier des mêmes droits dans plusieurs généralités. Il fut fermier-général, & a fait assurer à son fils la survivance. Ils régissent tous deux leurs départemens. Il est d'une bonne famille bourgeoise, aimant assez la dépense & faisant bien les honneurs de chez lui.

L X I V.

OLIVIER DE MONTLUÇON, étoit neveu de M. Olivier de Senezan, receveur-général du clergé. Il étoit dans le négoce, quand il fut nommé fermier-général en 1721. Il n'étoit point au fait des fermes; c'étoit son secrétaire qui faisoit tout le travail de son département. Il faisoit beaucoup de dépense, étoit haut & avoit infiniment d'esprit.

L X V.

PERINET, étoit de Sancerre en Berry. Après la mort de son pere il fut marchand de vin. Il est parent de tous les Perinet de la Tour-d'Argent qui sont de la religion. Il fournissoit du vin à M. le duc de Noailles, qui par son crédit le fit directeur de la compagnie des Indes en 1721. Il a obtenu aussi pour lui une place de fermier-général. C'est un des meilleurs hommes du monde.

L X V I.

REMI DE JULY, avoit commencé sa fortune dans les plus petits emplois, mais son assiduité l'a fait parvenir aux premiers postes de la finance. Il fut sous fermier dans les aides, & fermier-général en 1721. Il avoit une grande probité, & il étoit l'homme du monde le plus droit & le plus uni.

L X V I I.

ROLLAND D'AUBREUIL, fut fermier-général en 1726,

Dans le bail de Pierre Carlier, sous M. le Pelletier Desforts. Il est resté dans les fermes-générales jusqu'à sa mort. Il étoit d'une famille bourgeoise d'honnêtes gens. Il n'est pas mort fort riche, ayant rendu beaucoup de services & n'ayant point été remboursé de son argent.

L X V I I I.

ROLLAND DE SOUFERRIERE, étoit capitaine de carabiniers, & remit sa compagnie au roi à la mort du sieur Rolland son frere, dont il demanda la place, qu'il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir. Il y acquit de très-grandes richesses, étoit tout différent de son frere, & se croyant tout permis, pourvu qu'il lui en revint de l'argent.

L X I X.

ROLLIN, est frere du sieur Rollin, sous-fermier des aides dans plusieurs généralités & secretaire du roi du grand college. Il fut nommé fermier-général en 1726, & continué dans les baux suivans. Il est d'une honnête famille bourgeoise. Il n'y a ni bien ni mal à dire de lui.

L X X.

ROUSSEL, est de Paris, fils d'un notaire & petit-fils d'un frippier de la halle, neveu de M. de la Garde. Il a épousé la fille de M. Maréchal, maître-d'hôtel du roi, qui lui a cédé sa place de fermier-général. C'est un homme d'une belle figure, beau parleur, habile menteur, ayant de très-bonnes dispositions pour son métier.

Ce Roussel, criblé de dettes pour son luxe immodéré, a quitté à la fin par un abandon de son bien à ses créanciers, & a été remplacé par un nommé Marchand, son beau-frere. Il a deux fils, dont un enfermé à Saint-Lazare pour son inconduite; l'autre a un emploi en province. Il est mort & s'est noyé.

L X X I.

SAVALETTE, est de Paris, fils d'un notaire, lequel étoit fils d'un vinaigrier. Il a été simple commis chez M. Fagon & ensuite dans plusieurs traites. Il a épousé mademoiselle de Nocé, dont la mere étoit amie du comte de Nocé, favori du régent, & qui le fit fermier-général.

général. Il avoit marié une de ses filles à M. de Courteilles, ambassadeur en Suisse; une autre a épousé le comte de Revel-Broglio. Il est extrêmement riche & fort haut. Il a aujourd'hui la garde du trésor royal. [Mort le 5 mai 1756.]

L X X I I.

SAULNIER DE LA MOISSIERE, avoit été toute sa vie dans les sous-fermes de la marque d'or & d'argent. Il fut fait fermier-général en 1721, & expulsé en 1726, n'ayant plus de protecteur. C'étoit un habile homme, d'une bonté sans égale. On ne fait s'il a laissé des enfans.

L X X I I I.

TEXIER, est d'un village nommé Audeme, à quatre lieues de Montpellier, fils d'un petit habitant de cet endroit. Il vint très-jeune à Paris, & l'on assure qu'il a porté la livrée. Son premier emploi fut d'être commis aux aides de Rouen, puis directeur. Il avoit amassé assez de bien; ce qui fit qu'il épousa une demoiselle de Saint-Cyr. Il fut fermier-général par le moyen de monseigneur le régent en 1721. Il étoit haut, dur & impertinent.

L X X I V.

THIROUX DE LAILLI, est de Paris, fils d'un ancien fermier-général, originaire de Bourgogne, d'une famille noble. Celui-ci étoit trésorier de la maison du roi. Il fut fait fermier-général en 1721, & continué en 1726, & fermier des postes. Il a beaucoup d'esprit, mais tenant très-peu sa parole.

L X X V.

THOINARD, est originaire d'Orléans. Son pere étoit lieutenant-criminel au présidial de cette ville. Il est d'une très-bonne famille & bien aisée. Il fut mis très-jeune dans les emplois. Le dernier qu'il exerça, fut celui de receveur à Rouen. Il fut ensuite dans plusieurs sous-fermes & inspecteur-général des fermes à Rouen, Caën & Alençon en 1719. Il eut l'adresse de placer tous ses billets dans différentes caisses & en tira l'argent comptant. Il fut fait fermier-général en 1721, & continué dans les baux suivans. Il n'y a au monde que sa femme

qui puisse lui disputer d'avarice. Il est avec cela suffisant, fat, en un mot, c'est la *chiaffe* des hommes.

L X X V I.

VATBOIS DU METZ. On ne connoissoit point cet homme dans les sous-fermes. Ce n'est que par l'événement du système qu'il est devenu riche par la protection du cardinal de Fleuri, dont il obtint une des dix places de fermier-général en 1726. Il a laissé beaucoup de bien à sa mort. C'étoit un assez bon homme. Sa femme étoit la plus magnifique de Paris, ayant beaucoup de hauteur. Peu de tems après la mort de son mari, elle épousa le comte de Wtamer, capitaine dans les gardes.

N^o. VI. [Page 101.] *Les Philippiques. Odes.*

PREMIERE PHILIPPIQUE.

Vous, dont l'éloquence rapide,
Contre deux tyrans inhumains,
Eut jadis l'audace intrépide
D'armer les Grecs & les Romains,
Contre un monstre encor plus farouche,
Mettez votre fiel dans ma bouche :
Je brûle de suivre vos pas ;
Et je vais tenter cet ouvrage,
Plus charmé de votre courage,
Qu'effrayé de votre trépas.

A peine ouvrit-il les paupieres,
Que tel qu'il se montre aujourd'hui,
Il fut indigné des barrières
Qu'il vit entre le trône & lui.
Dans ces détestables idées,
De l'art des Circés, des Médées,
Il fit ses uniques plaisirs :
Il crut cette voie infernale
Digne de remplir l'intervale
Qui s'opposoit à ses desirs.

Contre ses villes mutinées ,
 Un roi (1) l'appelle à son secours ;
 Il lui commet les destinées
 De son empire & de ses jours :
 Mais , prince aveugle & sans alarmes ,
 Vois qu'il ne prend en main les armes
 Que pour devenir ton tyran ;
 Et pour imiter la furie
 Par qui jadis ton Ibérie (2)
 Souffrit le joug de l'Alcoran.

Que de divorces , que d'incestes , (3)
 Seront le fruit de ses complots !
 Verrons-nous les flambeaux célestes ,
 Reculer encor sous les flots ?
 Peuple , arme-toi , défends ton maître ;
 Sache que la main de ce traître
 Cherche à lui ravir ses états.
 Le lit même de ton Philippe (4)
 Doit voir de Thyeste & d'Œdipe
 Renouveler les attentats.

Mais ses trames sont découvertes :
 Quels climats lui seront ouverts ?
 Quelles villes assez désertes
 Le cacheront à l'univers ?

(1) Philippe , roi d'Espagne , à qui Louis XIV avoit envoyé le duc d'Orléans pour commander son armée , reconnut , après la prise de Lerida , que le prince avoit dessein de le détrôner & de l'empoisonner lui & ses enfans , prétendant épouser sa veuve. Son crime fut découvert , & Louis XIV voulut lui faire faire son procès ; mais il lui accorda sa grace aux instances de sa fille , duchesse d'Orléans , & de madame la douairière , sa belle-mère.

(2) La fille du comte Julien ayant été violée par Rodrigue , roi d'Espagne , son pere appella les Maures dans ce royaume , qui s'en rendirent maîtres.

(3) Le régent devoit faire casser son mariage pour épouser la reine douairière d'Espagne.

(4) Il tente de se faire aimer de la reine.

Sa patrie, indulgente mere, (5)

Ouvre son sein à ce vipere

Avide de la déchirer.

S'il perd l'espoir d'une couronne, (6)

Ce malheur n'a rien qui l'étonne;

Il a de quoi le réparer.

Nocher des ondes infernales, (7)

Prépare-toi sans t'effrayer,

A passer les ombres royales

Que Philippe va t'envoyer.

O disgrâces toujours récentes ! (8)

O pertes toujours renaissantes !

Sujets de pleurs & de sanglots !

Tels dessus la plaine liquide,

D'un cours éternel & rapide,

Les flots sont suivis par les flots.

Ainsi les fils pleurant leur pere, (9)

Tombent frappés des mêmes coups ;

Le frere est suivi par le frere ; (10)

L'épouse devance l'époux : (11)

Mais, ô coups toujours plus funestes,

Sur deux fils, nos uniques restes,

La faux de la Parque s'étend !

Le premier est joint à sa race, (12)

(5) La conspiration formée par le régent découverte, il revint en France.

(6) Le régent n'ayant pas réussi à envahir la couronne d'Espagne, se promet bien de ne pas manquer celle de France, que l'on peut dire à sa disposition.

(7) Caron.

(8) La mort précipitée des princes de la maison royale.

(9) Le duc de Berry & le duc de Bourgogne ne survécurent pas long-tems au dauphin, leur pere.

(10) La mort du duc de Berry précéda de quelques tems celle de son frere.

(11) La mort de madame la duchesse de Bourgogne quelques jours avant son mari.

(12) La mort du duc de Bretagne.

L'autre , dont la couleur s'efface , (13)
Penche vers son dernier instant.

O roi , depuis si long-tems ivre
D'encens & de prospérité ;
Tu ne te verras plus revivre
Dans ta triple postérité :
Tu fais d'où part ce coup sinistre ,
Tu tiens son infâme ministre , (14)
Monstre vomé par les enfers :
Son déguisement sacrilège ,
N'usurpe point le privilege
De le garantir de tes fers.

Venge ton trône & ta famille ,
Arme-toi d'un noble courroux ;
Prends moins garde aux pleurs de ta fille
Qu'aux attentats de son époux.
Ta pitié feroit ta ruine ;
Sois sourd aux cris d'une héroïne ,
Digne d'un fils moins détesté.
Qu'il expire avec son complice ; (15)
Tu sauveras par son supplice
Le peu de sang qui t'est resté.

Mais , par le juge que tu nommes , (16)
Que prétends-tu développer ?
C'est le plus noir de tous les hommes ,
Il ne cherche qu'à te tromper.
Sur le silence & l'imposture

(13) Il ne resta plus que Louis XV , pâle & fort délicat.

(14) Homberg , médecin du duc d'Orléans , qui , sur les bruits qui se répandoient contre lui , offrit de se mettre à la Bastille pour se purger de cette accusation ; mais le roi ne le voulut pas.

(15) Chambro , un des complices du régent.

(16) D'Argenson , nommé pour examiner les pièces qui chargeoient le duc d'Orléans , & pour se trouver à l'ouverture du corps des jeunes princes , déclara qu'on n'y avoit trouvé aucun indice de poison , & par-là s'attira la protection du régent.

Elevant sa grandeur future ,
 Il se ménage un sûr appui :
 Sur ces événemens tragiques ,
 Consulte la clameur publique , (17)
 Elle est plus sincere que lui.

Vois comme le sang du coupable
 N'imprime plus aucun respect ; (18)
 Comme la cour inconsolable ,
 Frémit d'horreur à son aspect !
 Son ame tremblante & confuse ,
 Craint déjà qu'on ne lui refuse
 L'usage des feux & des eaux ;
 Et que les fieres Euménides
 N'arment contre ses parricides
 Leurs couleuvres & leurs flambeaux.

Enfin le jour fatal arrive ,
 Tel qu'Albion (19) l'avoit prédit ;
 Louis va sur la sombre rive :
 Son ennemi s'en applaudit ,
 Et prenant les mœurs de Byzance ,
 Comme s'il avoit pris naissance
 Des Solimans , des Bajazets , (20)
 Il court , par l'effroi qu'il inspire ,
 Muni des rênes de l'empire , (21)
 Saisir le prix de ses forfaits.

Le tyran le plus sanguinaire
 Montre d'abord quelques vertus :

(17) Boudin , medecin , avoit parlé tout autrement.

(18) Alors tout le monde à la cour fuyoit le régent ,
 à qui l'on attribuoit la mort des princes.

(19) Albion : c'est l'Angleterre , ainsi nommée au-
 trefois. On y prédit la mort de Louis XIV jour pour
 jour , & même on y fit des gageures.

(20) Les Solimans & les Bajazets étoient des em-
 pereurs Turcs fort cruels , & qui ne monterent sur le
 trône que par l'assassinat & le poison.

(21) Le régent , dès le matin , fit investir le palais par
 le régiment des gardes , s'y rendit à huit heures & s'y fit
 déclarer régent.

Tels furent Néron & Tibère ;
 Tel fut le frere de Titus.
 Le bruit du passé se dissipe ,
 Déjà l'on transporte à Philippe
 Tous les noms donnés à Trajan :
 Il suit les antiques exemples (22)
 Des rois qui défendoient nos temples (23)
 Des attentats du vatican.

Et toi , cabale infociable , (24)
 Sous le nom de fociété ,
 De ton pouvoir insatiable ,
 Vois détruire l'impïété ;
 Vois sortir de tes mains prophanes ,
 De l'exil où tu les condamnes ,
 Et des fers où tu les retiens ,
 Ces grands cœurs , ces esprits sublimes ,
 Qui n'ont jamais eu d'autres crimes
 Que d'avoir combattu les tiens.

La pourpre à tous tes traits en butte , (25)
 Trouve aujourd'hui sa sûreté ; (26)
 La foi qui relève sa chute ,
 Va reprendre sa pureté :
 Au Caton (27) que tu veux proscrire ,
 Soutien des loix de cet empire ,
 Le sacré dépôt est remis :
 Trembles , crains sa main équitable ,

(22) Le régent se montre contraire à la constitution & établit un conseil de conscience , dont le cardinal de Noailles étoit chef.

(23) Philippe le Bel résista au pape , & fut le protecteur des libertés de l'église gallicane.

(24) Les jésuites , aidés du pere le Tellier , tenoient prisonniers à la Bastille ou exilés aux extrémités du royaume , quantité de personnes de mérite , entr'autres Perit-Pied , Hubert , Bragelonne , &c.

(25) Le cardinal de Noailles qui , sous Louis XIV. , avoit été forcé à condamner le livre du pere Quefnel.

(26) Appelle & révoque sa condamnation.

(27) M. d'Aguesseau , procureur-général.

Qui joint le glaive redoutable

À la balance de Thémis.

Acheves d'être notre maître ;

Prince digne du sang des rois ; (28)

Les vertus que tu fais paroître ,

Ramèneront les cœurs à toi.

Auguste, en suivant ces maximes ,

Sur ce qu'il obtint par ses crimes ,

Acquit d'inviolables droits :

Les usurpateurs des provinces

En deviennent les justes princes ,

Quand ils en observent les loix.

Ma voix le frappe , il persévère ;

Tous ses instans sont glorieux :

Je vois purger le ministère

D'un triumvirat odieux. (29)

Nos armes long-tems négligées ,

Nos finances mal dirigées ,

Passent dans de plus dignes mains ;

Et le cyclope impiroyable , (30)

N'a plus le pouvoir effroyable ,

Dont il accabloit les humains.

Vous , dont les palais magnifiques (31)

Se sont formés de nos débris ,

Auteurs des misères publiques ,

Monstres de notre sang nourris :

Tels qu'on vit les fils de la terre ,

Dans un champ sémés par la guerre ,

Détruits aussi-tôt qu'enfantés :

Thémis s'arme pour vous poursuivre : (32)

(28) Le régent se comporte d'abord de maniere à faire espérer un gouvernement sage & modéré.

(29) Les ministres de la guerre , finance & marine, Voisin, Pontchartrain & Desmarets.

(30) Pontchartrain , qui étoit borgne.

(31) Les traitans & les maltôtiers.

(32) La chambre de justice , instituée & chargée d'informer contre tous les frippons.

Rentrez , troupe indigne de vivre ,
 Dans le néant dont vous sortez. (33)

O toi , leur agent détestable , (34)

Et receleur de leurs larcins ,
 Dont la police épouvantable
 Viola les droits les plus saints !

Regarde les honteux supplices
 Où Thémis livre tes complices ; (35)

Crains pour toi les mêmes horreurs. (36)

Paris , devenu ta partie ,
 Attend cette dernière hostie ,
 Comme la fin de ses malheurs.

Mais leur fureur a beau paroître ,

Tu peux en braver les effets ;

Tu fus trop utile à ton maître

Dans l'examen de ses forfaits.

Il est à présent ton refuge

Il fait plus : il te rend juge (37)

De quiconque a cru te juger.

Ton bras armé de son tonnerre ,

Fait connoître à toute la terre

Qu'il n'est pas sûr de t'outrager.

(33) C'étoient tous gens de la dernière extraction ,
 comme fils de porte-faix , ou qui avoient été eux-mêmes
 laquais ou des plus vils métiers.

(34) D'Argenson , lieutenant de police.

(35) Les nommés Gruel , le Normant , Cailly , Tif-
 ferand , Pommereux & autres , piloriés , ou qui ont fait
 amende honorable , ou condamnés aux galeres ; outre
 beaucoup d'autres que la faveur a sauvés , & dont les
 crimes n'étoient pas moins avérés. Tous les exempts &
 inspecteurs de police galonnés , employés par d'Argen-
 son , étoient gens de sac & de corde , & les commis de
 même.

(36) D'Argenson fut assigné à comparoître à la cham-
 bre de justice ; il y eut plusieurs voix pour le décréter.

(37) D'Argenson fait retirer par le régent une cas-
 sette qu'on avoit trouvée chez Pommereux , & qui étoit
 à la chambre de justice. Il fit aussi l'examen des papiers
 du commissaire Cailly , son confident.

Attaque d'abord ce grand homme (38)

Que Philippe craint encor plus ,
Qu'autrefois le tyran de Rome
Ne craignit Seneque & Burrhus.
Après sa chute & sa disgrâce ,
Le tyran te garde sa place ; (39)
Elle convient mieux à tes mœurs.
Outre le prix de tes services ,
Tu sauras mieux flatter ses vices ,
Tu serviras mieux ses fureurs.

Royal enfant , jeune monarque , (40)

Ce coup a réglé ton destin ;
Par lui l'impitoyable Parque
Ne lâchera plus son butin ;
Tant qu'on te verra sans défense ,
Dans une assez paisible enfance
On laissera couler tes jours ;
Mais quand par le secours de l'âge
Tes yeux s'ouvriront davantage ,
On les fermera pour toujours ;

Enfin le torrent en furie ,
Rompt la digue qui le retient :
A sa première barbarie
Le tigre apprivoisé revient.
Quel chaos ! quel affreux mélange !
A des maux encor plus étranges
Faut-il sans fin nous apprêter ?
Thémis s'envole vers Astrée ;
Cette détestable contrée
N'est plus digne de l'arrêter.

Quel nouveau spectacle s'apprête
D'augmenter notre étonnement !

(38) M. d'Aguesseau , dépouillé des sceaux & des fonctions de chancelier , fut exilé à Fresne , pour n'avoir pas voulu donner atteinte aux loix du royaume.

(39) D'Argenson eut les sceaux , & le fils eut la charge du pere.

(40) Louis XV , menacé de poison.

Quel hydre, esclave d'une tête, (41)

S'empare du gouvernement ?

Tout commence, rien ne s'acheve :

Chaque sentiment qui s'élève,

Trouve un sentiment opposé.

Il n'est point de fils secourables

Contre les détours innombrables,

Dont ce dédale est composé.

Où marche ce corps fanatique, (42)

De qui l'orgueil s'est emparé ?

Pourquoi, contre l'usage antique,

Veut-il faire un corps séparé ?

Fiers de titres imaginaires,

Ces grands cœurs, au rang de leurs peres,

Dédaignent de se voir réduits :

Et comme les fleuves superbes,

Ils méconnoissent sous les herbes

La source qui les a produits.

Ombres (43), dont par toute la terre,

On vante les illustres noms,

Polignac, Bauffremont, Tonnerre,

Et vous, mânes des Châtillons,

Je vous vois sur le noir rivage,

Frémir de l'indigne esclavage

Où nos neveux sont retenus,

Par des noms égaux à tant d'autres, (44)

Des noms obscurcis par les vôtres,

Où qui ne vous font pas connus.

(41) Création des conseils de régence, de guerre & de marine, où rien ne se décidait.

(42) Querelle des ducs & pairs contre le parlement de la noblesse, dont ils vouloient se séparer.

(43) La noblesse fit un mémoire contre la persécution des ducs, qui s'en plaignirent au régent ; lui qui soutenoit les ducs, fit mettre quelques-uns des plaignans à la Bastille ; ce qui intimida les autres.

(44) Les favoris du régent n'étoient pas, à beaucoup près, de la plus haute noblesse du royaume.

Contre vous , filles de mémoire ,
 Le tyran n'est pas moins aigri :
 Des traits d'une nouvelle histoire
 Il voudroit se mettre à l'abri.
 Sur-tout ennemi de la scene
 Que par une rivale obscure (45)
 Il a cru pouvoir avilir ;
 Il craint que les vers dramatiques
 N'étaient sous des noms antiques (46)
 Ce qu'il voudroit ensevelir.

De cette crainte imaginaire ,
 Arouet ressent les effets ;
 On punit les vers qu'il pût faire ,
 Plutôt que les vers qu'il a faits.
 C'est sur des alarmes pareilles
 Que l'imitateur des Corneilles (47)
 Gémir au fond du Périgord ;
 Et , quoiqu'atteint de mille crimes ,
 Celui dont on craint peu les rimes ,
 Ne doit point craindre un pareil sort.

Cependant l'état se renverse ;
 Tous nos trésors sont engloutis : (48)
 Ce mal interrompt le commerce ,
 Et rend les arts anéantis.
 Des traités honteux s'exécutent : (49)

(45) La comédie italienne, préférée à la comédie françoise.

(46) On dit que l'*Œdipe* de Voltaire n'est qu'un portrait du régent. Il fut mis à la Bastille , parce qu'il fut soupçonné d'avoir fait une satire intitulée : *la Naissance d'Adonis*, à l'occasion de l'accouchement de madame la duchesse de Berry.

(47) La Grange - Chancel, auteur des *Philippiques*, ci-devant page de madame la princesse de Conti première douairière, fut exilé en Périgord,

(48) On fait passer beaucoup d'argent en Angleterre.

(49) Traité fait par l'abbé Dubois. La crainte d'une lettre de cachet le fit signer au maréchal d'Uxelles.

Un roi (50) , que les siens persécuteat ,
 Nous éprouve encor plus cruels.
 Mais dans un tems comme le nôtre ,
 Les usurpateurs (51) l'un à l'autre ,
 Se doivent des soins mutuels.

Tandis qu'on brise les barrières (52)
 Que nous achevions d'élever ,
 Qu'on ouvre de vastes carrières
 A ceux qui nous voudroient braver ,
 On passe le tems en délices , (53)
 Chacun se pare de ses vices ,
 Comme d'un triomphe éclatant ;
 Et les fers (54) , l'exil & les chaînes ,
 Sont toujours les suites certaines
 Des moindres plaintes qu'on entend.

Infames Héliogabales ,
 Votre tems revient parmi nous !
 Voluptueux Sardanapales ,
 Philippe va plus loin que vous !
 Vos excès n'ont rien qui le tente :
 Son ame seroit peu contente
 De les avoir tous réunis ;
 S'il n'effaçoit votre mémoire ,
 En faisant revivre l'histoire
 De la naissance d'Adonis. (55)

Toi , (56) qui joint au nœud qui te lie ,

(50) Jacques III , roi d'Angleterre , sous le nom du chevalier de Saint-George.

(51) Le roi George , roi d'Angleterre , & le régent.

(52) Destruction de Mardick , qui fut accordée aux Anglois , par le traité de l'abbé Dubois.

(53) Corruption du régent & de sa cour.

(54) Emprisonnement de quantité de personnes à la Bastille.

(55) Le régent , comparé à Cynire , roi de Chypre , qui de Myrrha , sa propre fille , eut Adonis.

(56) Madame la duchesse de Berry , très-dissolue. La Fage fut un de ses premiers galans , ensuite Biron , la

Des nœuds dont tu n'as point d'effroi ;
 Ni Messaline (57), ni Julie (58),
 Ne sont plus rien auprès de toi.
 De ton pere amante & rivale,
 Avec une fureur égale,
 Tu poursuis les mêmes plaisirs ;
 Et toujours plus insatiable.
 Quand le nombre même t'accable,
 Il n'assouvit pas tes desirs.

Fille du plus grand roi du monde (59),
 Qui loin de marcher sur leurs pas,
 Dans une retraite profonde
 Ensevelissez vos appas ;
 Seule exempte de leurs intrigues,
 Parmi leurs plaisirs & leurs brigues,
 Les vôtres ne sont pas cités.
 On ne vous voit que dans les temples,
 Où vous leur donnez des exemples.
 Qui ne seront pas imités.

Vous, dont par un arrêt injuste (60)
 Le grand cœur n'est point abattu,
 Prince, qui d'une race auguste
 Emportez toute la vertu ;
 Tout le reste la déshonore ;
 La France contre eux vous implore (61) ;

Rochefoucault, le comte d'Uzès, &c. & même Bou-
 varet, qu'elle fit maître de sa garde-robe.

(57) Messaline, femme de l'empereur Claude, qui
 alloit la nuit dans les lieux les plus infames.

(58) Julie, fille d'Auguste, que son pere fut obligé
 d'exiler, à cause de ses débauches.

(59) La princesse douairiere de Conti, qui étoit une
 personne très-vertueuse.

(60) Cet arrêt injuste est celui qui fut rendu au lit de
 justice contre M. le duc du Maine, par lequel on lui ôta
 les avantages de prince légitimé ; outre qu'il fut privé par
 le même arrêt de la surintendance de l'éducation du roi,
 dont il étoit bien plus digne que celui qu'on lui substitua.

(61) On croyoit qu'après une pareille injure il seroit
 homane à former un parti.

Par ses cris laissez-vous gagner ,
 Et forcez la reconnoissance
 D'ajouter à votre naissance
 Ce qui lui manque pour régner .

S E C O N D E P H I L I P P I Q U E .

JE vais rentrer dans la carrière ,
 Silence , lyre d'Apollon :
 C'est à toi , trompette guerrière ,
 D'effrayer le sacré vallon ;
 C'est à vous , belliqueuses fées ,
 D'inspirer à tous nos Orphées
 Des chants mâles & pénétrants ,
 Dignes de verser dans nos ames
 Cet esprit d'intrigue & de trames ,
 Qui fait la chute des tyrans .

Toi qui par la pourpre romaine (1)
 Brillois moins que par tes vertus ,
 Retz , dont l'audace plus qu'humaine
 Relevoit les cœurs abattus .
 Sur ton troupeau qui te réclame ,
 Sur un sénat dont tu fus l'ame ,
 Daigne encor jeter les yeux ;
 Tends-leur d'en-haut ton bras propice ,
 Pour les sauver du précipice
 Dont tu retiras leurs aïeux .

Sacrilege-faim des richesses ,
 Osez-vous inventer des loix ,
 Pour donner un prix aux especes
 Trois fois au-dessus de leur poids !
 Toi , qui fus long-tems gémissante ,
 Sous l'autorité trop puissante

(1) François-Paul de Condy , archevêque de Paris ,
 cardinal de Retz , chef des barricades , sous la minorité
 de Louis XIV .

Des Vespasiens , des Galbas ,
 Vis-tu dans ces princes avarés ,
 Ou des rapines plus barbares
 Ou des artifices plus bas ?

Mortels qui tenez la balance
 Entre le prince & ses sujets ,
 Pouvez-vous garder un silence
 Qui favorise ses projets ?
 Craignez-vous , par des voies permises ;
 Par des remontrances soumises ,
 D'armer la griffe du lion ;
 Et de voir la force & la fraude
 Joindre la cruauté d'Hérode
 Aux vices de Pygmalion ?

Mais non , leur voix est entendue
 De l'inflexible léopard ;
 De sa retraite défendue
 Ils percent le dernier rempart.
 Quelles réponses ! quels blasphêmes ! (2)
 Des Mézences , des Polyphêmes
 La bouche vomit moins d'horreurs.
 Jamais Ajax , bravant la foudre ,
 De celui qui le mit en poudre ,
 Ne mérita tant les fureurs.

Tremble , Paris , tu vas apprendre
 A quel maître tu t'es donné ;
 De la vengeance qu'il va prendre
 Tu seras long-tems étonné ;
 Réduite à souffrir sans se plaindre ,
 Rome n'eut jamais tant à craindre
 Des fureurs de Caligula.
 Jamais tant de têtes prosrites
 Ne laisserent les satellites
 De Marius & de Sylla.

(2) Le parlement ayant fait des remontrances au régent avec toute la soumission possible , en fut très-mal reçu , jusques-là qu'il l'envoya se faire f.

Qui sont ces bataillons qui courent
 Sur nos remparts semer l'effroi ?
 D'où vient que tant d'armes entourent
 Le sacré séjour de mon roi ? (3)
 L'étranger est-il à nos portes ?
 Par de fanatiques cohortes ,
 Nos temples sont-ils menacés ?
 Et l'état , voisin de sa chute ,
 Craindroit-il de se voir en butte ,
 Aux horreurs des siècles passés ?

Quel est cet appareil sinistre ,
 Dont le jour découvre l'horreur ?
 Sur qui Philippe & son ministre (4)
 Vont-ils déployer leur fureur ?
 Je vois un innocent monarque
 Conduit par la main de la Parque ,
 Comme une victime à l'autel ,
 Par son regard & son silence
 Autoriser la violence
 Qui lui donne le coup mortel.

Pour entendre les loix injustes
 Que leur dictent leurs ennemis ,
 Je vois deux colonnes augustes (5)
 Sortir du palais de Thémis.
 Dans leur marche majestueuse
 Une douleur respectueuse
 Regne sur leurs fronts généreux :
 Et le zèle qui les inspire
 Leur fait craindre pour cet empire
 Ce qu'ils ne craignent pas pour eux.

(3) Journée du lit de justice au Louvre. De peur d'é-motion , le régent fit mettre la maison du roi sous les armes. Cependant personne ne pensoit à le traverser.

(4) D'Argenson qui faisoit les fonctions de chancelier au lit de justice.

(5) Le parlement alla au palais des Thuilleries à pied : il sortit en robes rouges , faisant deux colonnes ; le peuple ne remuant point , le lit de justice se tint , & ce fut l'anéantissement du parlement.

Tels s'avancèrent vers un homme
 Que moins de colere emporta ,
 Les graves pontifes de Rome
 Et les prêtresses de Vesta :
 Tels , dans leurs murs réduits en cendre ,
 Par ceux dont on nous fait descendre ,
 Souffrirent jadis les grands cœurs ,
 Ces vieux confreres de Camille ,
 Qui par leur port noble & tranquille
 Epouvanterent leurs vainqueurs.

Digne chef de ce corps illustre , (6)
 Quel est l'étrat où je te vois ?
 Ta gloire tire un nouveau lustre
 Des outrages que tu reçois :
 En vain dans sa lâche colere ,
 A ses pieds , d'un bras sanguinaire ,
 Le tyran te laisse abattu ; (7)
 Les blasphêmes dont il t'accable ,
 Dicté par sa haine implacable ,
 Font l'éloge de ta vertu.

Mais toi , qu'un arrêt plus indigne (8)
 Perce encor de traits plus aigus ,
 Prince , qui d'un trésor insigne
 Etois l'infatigable Argus ;
 C'est peu qu'une injuste puissance ,
 Avec les droits de ta naissance
 Ait le front de l'enlever :
 Dans le coup fatal qui t'opprime ,
 Nous voyons le genre de crime
 Qu'elle est sur le point d'opérer.

Ainsi ta vigilance exacte ,
 Ta vertu , tes soins infinis ,
 Ont produit le malheureux pacte ,

(6) M. de Mesmes , premier président.

(7) Les registres du parlement furent rayés.

(8) M. le duc du Maine, à qui l'on ôta la surintendance de l'éducation du roi , pour la donner à M. le duc.

Entre deux cyclopes unis. (9)

Ta tendresse , au gré d'un barbare ,

Fut trop soigneuse & trop avare

Du sang dont on veut se rougir :

Bourbon , plus dur & moins austere ,

Prêtera mieux son ministere

Au monstre qui le fait agir :

Monstres d'Argos & de Mycene ,

Ne vantez plus vos attentats ;

Celui qui regne sur la Seine ,

Passé tous ceux de l'Eurotas. (10)

Toi , qui de ta famille entiere (11)

As fait un vaste cimetiere ,

Dans les neiges & les glaçons :

Ton fils , que ta fureur immole ,

Nous fait reconnoître l'école

Où tu viens prendre des leçons.

Ah ! si Louis , des noirs rivages

Pouvoit revenir dans sa cour ;

Que penseroit-il des ravages ,

Qui la défolent chaque jour ?

Mais de quelques monstres horribles ,

De quelques changemens terribles ,

Qu'elle épouvanter ses regards ,

L'apprêt d'une affreuse entreprise (12)

Lui causeroit moins de surprise

Que le changement de Villars. (13)

(9) Les deux ducs borgnes ; l'un par ses débauches , l'autre d'un coup de fusil qu'il reçut à la chasse par M. le duc de Berry.

(10) Fleuve du Péloponese , pays fameux par les crimes d'Atrée & de Thyeste , fils de Pélops.

(11) Le czar de Moscovie avoit déjà fait périr plusieurs personnes de sa famille avant que de venir à Paris en 1718. A son retour il fit mourir son fils unique.

(12) Le régent prétendit exécuter facilement ses dessein par le secours de M. le duc.

(13) M. de Villars parut changé lorsqu'il fut président

O toi, qu'un double parricide (14)
 Joint pour jamais à ton époux,
 Tendre & fidelle Adelaïde.
 Reviens un moment parmi nous.
 Armes-toi des mêmes furies,
 Que pour de moindres barbaries
 Inventa la mere d'Hector ;
 Ne cede pas à la luxure
 L'honneur de venger ton injure
 Sur ce nouveau Polymnestor.

Aimable enfant, tu vois le gouffre
 Qui va te rendre à tes aïeux :
 On connoît ce que ton cœur souffre
 Aux pleurs qui coulent de tes yeux. (15)
 Mais malgré ta douleur amere,
 N'espere plus revoir ce pere (16)
 Que tes cris appellent en vain :
 On estime trop peu ta vie
 Pour avoir la pieuse envie
 De te remettre sous sa main.
 Noble compagne de sa couche, (17)

du conseil de guerre ; mais la suite l'a pleinement justifié, n'ayant jamais été aimé du régent

(14) M. le duc de Bourgogne & son épouse moururent à six jours l'un de l'autre, avec soupçon de poison.

(15) Le roi pleura pendant la tenue du lit de justice, tant à cause qu'on lui ôtoit le duc du Maine, que des mauvais traitemens que l'on fit au parlement en sa présence.

(16) M. le duc du Maine.

(17) Madame la duchesse du Maine souffrit sa disgrâce avec beaucoup de fermeté. Le duc du Maine & sa famille furent exilés. M. de Blamont, président de la chambre des enquêtes, M. de Saint-Martin, M. Feydeau, conseillers, furent enlevés & conduits aux îles de Sainte-Marguerite & d'Oleron. Ce furent les Gardes-du-corps & les Mousquetaires qui les enleverent, aussi bien que M. & madame du Maine, rélegués l'un à Dourlens & l'autre à Dijon, dont M. le duc étoit gouverneur. Il eut la lâcheté d'être geolier de sa tante.

Pour qui la gloire a tant d'appas ;
 Je vois que son malheur te touche ,
 Plus que l'approche du trépas.
 Un avorton de la nature , (18)
 Qui malgré sa naissance obscure
 Porte un cœur plus fier que le tien ,
 Vient d'une voix impitoyable
 T'apporter l'arrêt détestable
 Qui confond ton rang & le sien.

Lâches , dont la paix ni la guerre
 N'ont jamais distingué le nom ,
 Inutile poids de la terre ,
 Guiche (19) , la Forge (20) & Saint-Simon , (21)
 Voire orgueil & votre ignorance
 Feront le destin de la France ;
 Tout tremble sous votre pouvoir :
 Vous osez accabler des princes , (22)
 De nos malheureuses provinces
 Et tout l'amour & tout l'espoir.

Toi , France , de la tyrannie
 Souffres le cours sans t'émouvoir ;
 Elle fera bientôt finie :
 Ses excès me le font prévoir.
 Vois quelles nouvelles tempêtes
 Vont chercher les plus nobles têtes
 Jusques dans le sein de Thémis ;
 Et que réduits à cet usage ,
 Nos guerriers n'ont plus de courage
 Que contre de tels ennemis.

(18) M. de Saint-Simon , d'une noblesse peu connue , qui eut le bonheur d'être fait premier écuyer par Louis XIV , s'est déshonoré dans l'affaire de Bretagne , ayant signé un mémoire où étoient les noms de ceux qui étoient entrés dans le complot.

(19) Guiche , accusé de s'être caché à la bataille de Malplaquet.

(20) La Force , accusé d'avarice.

(21) Saint-Simon , vain & plus fier qu'il n'étoit petit.

(22) Le duc du Maine & le comte de Toulouse.

Tandis que la mort & la crainte
 Affligent tes persécuteurs,
 Fuis , princesse , (23) fors d'une enceinte
 Pleine d'assassins , de flatteurs.
 Les arts marcheront sur tes traces :
 Dans les faveurs , dans les disgraces
 Ton destin doit régler le leur.
 Ils ont partagé ta fortune ,
 D'une constance peu commune
 Ils partageront ton malheur.

Cependant un grand roi s'apprête (24)
 A te rétablir dans tes droits :
 L'Espagne forme une tempête ,
 Vengeresse du sang des rois.
 Objet de notre idolâtrie ,
 Cher prince , venges ta patrie ;
 Songes qu'elle fut ton soutien ;
 Et que dans son besoin extrême
 Tu dois rendre à son diadème
 Tout ce qu'elle a fait pour le tien.

En vain un pouvoir tyrannique
 Pense à t'en fermer les chemins ,
 Avec le secours Britannique
 Et l'alliance des Germains : (25)
 Ouvres seulement sa carrière ,
 La France n'a point de barrière

(23) Madame la duchesse du Maine.

(24) L'Espagne fit débarquer une flotte en Angleterre pour secourir le roi Jacques. Les vents contraires firent échouer ce dessein. Le roi d'Espagne , dont l'ambassadeur avoit tramé une conspiration contre le régent , laquelle ne fit point d'effet , non - seulement ne se mit point en état d'entrer en France , mais même vit sans s'émouvoir les François ravager la Navarre , prendre Fontarabie , Saint-Sébastien , &c. ayant pour général le duc de Berwick , dont le fils aîné , duc de Leyria , étoit grand d'Espagne.

(25) La troisième alliance entre la France , l'empereur & l'Angleterre.

Qui ne s'abaisse sous tes pas ;
 Ni son sein d'enfans dignes d'elle
 Qui n'affrontent pour ta querelle
 Toutes les horreurs du trépas.

Poursuis ce prince sans courage , (26)
 Par ses frayeurs déjà vaincu.
 Fais que dans l'opprobre & la rage
 Il meure comme il a vécu.
 Que sur sa tête scélérate
 Tombe le sort de Mithridate
 Pressé des armes des Romains :
 Que dans son désespoir extrême
 Il se livre au poison lui-même
 Pour se garantir de tes mains.

TROISIEME PHILIPPIQUE.

COUPIABLE reine d'Amathonte,
 Dont les excès impétueux
 Ne laissent ni remords ni honte
 Dans un tyran voluptueux : (1)
 C'est à toi , source d'infamie ,
 Que ma lyre , ton ennemie ,
 Veut adresser ses nouveaux sons ,
 Pour célébrer une victoire ,
 Digne d'éterniser la gloire
 Du plus cher de tes nourrissons.

En vain l'Espagne s'émancipe
 De porter trop loin son pouvoir ,

(26) Le régent. C'est cependant à tort qu'il est traité ici de prince sans courage. Il en a , au contraire , fait paroître beaucoup dans les occasions.

(1) Le régent se plonge dans les débauches. La Parabere , Sabran , Emilie , Sourie . la petite le Roi , ces trois dernières de l'opéra , composoient le ferrail , dont la duchesse de Berry étoit la première.

Albion se vend à Philippe, (2)
 Pour la ranger à son devoir.
 Après cet exploit authentique,
 Fais venir la prêtresse antique, (3)
 Les honteux restes de Terra; (4)
 Et que sa main incestueuse
 Dresse une couche somptueuse,
 Pour joindre Cynire à Myrrha.

Suis-les dans cette autre Caprée, (5)
 Où, non loin des yeux de Paris,
 Tu te vois bien mieux célébrée,
 Que dans l'isle que tu chéris.
 Vers cet impudique Tibere
 Conduis Sabran & Parabere, (6)
 Rivale sans dissention;
 Et pour achever l'allégresse
 Mene Priape à la princesse
 Sous la figure de Riom. (7)
 Que parmi de lascives troupes
 De tes sujets les plus zélés,
 Le vin se verse à pleines coupes,
 Par la main des enfans ailés;
 Que la nature sans nuages,
 Montre en eux tous ses avantages,
 Comme dans nos premiers aïeux;
 Qu'ils tournent leurs mains irritées

(2) Le roi d'Espagne, après s'être emparé de la Sardaigne, se seroit aussi rendu maître de la Sicile, si l'Angleterre n'avoit envoyé une flotte équipée de l'argent de France, laquelle flotte battit celle d'Espagne.

(3) La Montauban.

(4) Madame de Vandr , ma tre se de Terra, chancelier du r gent.

(5) Capr e, isle dans le royaume de Naples, o  Tibere se retira pour s'abandonner   la d ba che avec toute sorte de licence.

(6) L'une appell e l'*Aloyau*, & l'autre le *Gigor*.

(7) Elle en a eu trois enfans, & est morte du dernier par une perte de sang. On les a cru mari s.

Contre

(
de
avec
(
reba
page
T

Contre des modes inventées
 Pour le supplice de leurs yeux.
 Vainqueur de l'Inde, dieu d'Eryce,
 Soyez le maître du festin ;
 Faites que tout y renchérisse
 Sur Pétrone & sur l'Arretin ;
 Que plus d'une infame posture,
 Plus d'un outrage à la nature
 Excitent d'impudiques ris ;
 Et que chaque digne convive
 Y trouve une peinture vive
 De Capoue & de Sybaris.

Dans ces saturnales augustes, (8)
 Mettez au rang de vos égaux
 Et vos gardes les plus robustes (9)
 Et vos esclaves les plus beaux ;
 Que la faveur & la puissance ,
 Que la fortune & la naissance
 N'y puissent emporter le prix :
 Mais que sur tous autres préside
 Quiconque a la vigueur d'Alcide
 Sous un visage d'Adonis.

Sommeil , donne enfin quelque treve
 A tant d'agréables travaux :
 Il faut que la fête s'acheve
 Par la douceur de tes pavots :
 Que chacun content de soi-même ,
 Entre les bras de ce qu'il aime ,
 Se laisse tomber mollement ;
 Et que dans l'un & l'autre sexe ,
 La fin de cette piece implexe
 Soit digne du commencement.

(8) Fêtes que célébroient les Romains en l'honneur de Saturne , durant lesquelles les esclaves mangeoient avec leurs maîtres sans distinction.

(9) Compagnie de quarante gardes , appelés les *Mirebalais*. On a dit dans le monde que les gardes & les pages les plus robustes étoient admis dans ces débauches.

Rome , tu n'es pas moins en proie
 A ton implacable ennemi ;
 Tibere dort ivre de joie ,
 Mais Séjan (10) n'est pas endormi.
 De ses pareils & ses complices
 Il fait aux plus justes supplices
 Arracher les plus criminels : (11)
 Et contre des cœurs purs & justes ,
 Les Busris (12) & les Proustes , (13)
 N'ont jamais été si cruels.

Sa barbare persévérance
 A suivre son cruel penchant ,
 Du dernier soleil de la France (14)
 Avoit obscurci le couchant :
 Aujourd'hui son pouvoir plus vaste ,
 Porte sa fureur & son faste
 Dans un excès encor plus grand ;
 Et de tant d'horreurs qu'il prodigue
 Le fer feroit la seule digue
 Qui pût arrêter ce torrent.

Quoi , Thémis , ta brillante épée ,
 Est inutile dans ta main !
 Pourquoi n'est-elle pas trempée
 Dans le sang de cet inhumain ?
 Pourquoi , pour prévenir leur chute ,
 Sous tant de bras qu'il persécute ,
 N'a-t-on pas encore abattu
 Le tyran & la tyrannie ?
 Un crime fait pour la patrie ,
 Devient un acte de vertu.

(10) D'Argenson.

(11) Le régent empêche la chambre de justice de décréter d'Argenson. Il fait sortir à minuit Pommereux hors de prison par une lettre de cachet. Il donne à trois ou quatre inspecteurs des lettres de réhabilitation.

(12) Busris , roi d'Egypte , très-cruel.

(13) Prouste étoit un insigne voleur & très-cruel ; il fut tué par Thésée.

(14) M. le duc de Bourgogne.

Déserteur de ton évangile, (15)

Geai paré des plumes d'autrui ,
La Force , où fera ton asyle ,
Lorsque tu perdras cet appui ?
Chez qui pourras-tu t'introduire ,
Quand tu n'auras pour te produire
Que le secours de tes clartés ,
Quelques campagnes pacifiques ,
Quelques visions séraphiques ,
Et beaucoup de vers empruntés ?

Mais , comme dans la tragédie ,
Les acteurs muets sont permis ,
Ne crains point qu'on te congédie
D'un poste où Philippe t'a mis. (16)
Pour t'approcher de la victime
Dans un rang encor plus sublime
Il va te créer un emploi :

Tes pareils lui sont nécessaires ; (17)
Qui trahit le Dieu de ses peres ,
Peut bien , dit-on , trahir son roi.

Poursuis , Néron , de tels ministres ,
Sont propres à te signaler.

Acheves : tant de pas sinistres
Ne sont pas faits pour reculer.
Veux-tu t'assurer de l'Espagne ?
Cedes l'Alsace à l'Allemagne ,
Les Trois-Evêchés aux Lorrains :
Et , sourd aux cris de la patrie ,
Rends l'Aquitaine & la Neustrie
A leurs antiques souverains. (18)

(15) La Force étoit de la religion réformée , qu'il abjura. Il a fait quelques controverses avec les paysans , deux campagnes dans les Mousquetaires & quelques vers pillés : il veut être savant , bon poète & homme d'esprit.

(16) On parla de lui donner la place de M. le maréchal de Villeroy.

(17) D'Argenson & l'abbé Dubois.

(18) L'Angleterre.

QUATRIEME PHILIPPIQUE.

ENFIN, la mort de Capanée
Sert d'exemple aux ambitieux,
Et la foudre de Salmonée
Cede à celle qui part des cieux:
Qui veut trop s'élever trébuche;
Le crime dans sa propre embuche
Se trouve souvent abattu,
Et Clothon, à nos vœux propice,
Le pousse dans le précipice,
Dont il menaçoit la vertu.

Que vois-je ! à peine son cœur touche
Les tristes bords du Phlégéon,
Que pour son trône & pour sa couche
Je vois les frayeurs de Pluton;
Je vois sur la rive infernale,
Pygmalion, Sardanapale,
Ravis de pouvoir l'embrasser;
Avec eux Syphis & Tantale,
Donnent à cette ombre royale
La gloire de les surpasser.

Chez toi vois descendre la guerre,
Pluton, on va te mettre aux fers:
Il n'a pu régner sur la terre,
Il régnera dans les enfers.
Crains pour ton honneur, chaste reine;
Ce que vit autrefois la Seine,
Le Styx le verra sur ses bords:
Tu seras en butte à sa flamme,
Tout cede aux transports de son ame;
Sa passion vit chez les morts.

La Biblis n'est plus occupée
A faire un ruisseau de ses pleurs;
Phedre, Jocaste, Pelopée,
N'ont plus ni remords ni douleurs;

Des sanguinaires Danaïdes ,
 Et des lascives Propétides ,
 Les hommages lui sont rendus ;
 Et la fille qui les amène
 Lui promet un plus grand domaine
 Que les états qu'il a perdus.

Plus noir que le reste des ombres ,
 D'Argenson vole à son secours ,
 Plus terrible aux rivages sombres
 Qu'à ceux où la Seine a son cours ;
 Avec sa fureur ordinaire
 Il prend le poste sanguinaire
 Qu'Eaque tient près de Pluton :
 Dubois succède à Radamanthe ;
 Et Minos saisi d'épouvante ,
 Quitte la place à d'Argenson.

J'apperçois la reine d'Ithaque ,
 Chercher les vieux monumens ,
 Pour fuir une plus vive attaque
 Que celle de tous ses amans :
 Dans les bras de l'époux qu'elle aime ,
 Je vois Andromaque elle-même
 Craindre de s'en voir arracher ;
 Et dans l'effroi qui la possède ,
 Didon appeller à son aide
 Les flammes d'un nouveau bûcher.

Ravi que la France ait vu naître
 Un prince plus mauvais que lui ,
 Des poisons qui l'ont fait connoître
 Charles (1) lui vient offrir l'appui.
 Celui qui s'acquit l'avantage (2)
 De mettre les rois hors de page ,
 L'observe d'un œil attentif ;
 Il reconnoît qu'en tyrannie ,
 Auprès d'un si rare génie ,

(1) Charles le mauvais , roi de Navarre.

(2) Louis XI.

Il ne fut jamais qu'apprentif.

Prince , dans ton regne célèbre
Sur le rivage souterrain ,

Ne crains point que la Seine ou l'Ebre
Regrettent un tel souverain :

Contens que les deux monarchies

Soient heureusement affranchies

De ses exécrables projets ,

Ils te verront sans jalousie

Par les soins de ta phrénésie

Gouverner tes nouveaux sujets.

CINQUIEME PHILIPPIQUE.

QUELLES vastes métamorphoses , (1)

Tandis que j'étois dans les fers ,

Troubloient l'ordre de toutes choses ?

Même jusqu'au fond des enfers

La discorde répandoit son haleine !

Les deux Philippes à leur haine (2)

Font succéder ses nœuds si beaux ,

(1) La Grange , soupçonné d'être l'auteur des *Philip-piques* , fut exilé aux îles Sainte - Marguerite. Il s'est sauvé , dit-on , au moment que le régent avoit donné ordre de le jeter à la mer : il se réfugia d'abord à Avignon , ensuite en Espagne , de là en Italie , & enfin en Hollande. Il avoit été page de madame la princesse de Conti , fille naturelle de Louis XIV , morte en 1739.

(2) Depuis la paix de 1720 , le régent cherchoit tous les moyens de faire réussir l'alliance qu'il avoit projetée de ses deux filles avec deux fils de Philippe V. Elle fut enfin arrêtée en 1722 ; on convint aussi du mariage de l'infante Marie - Anne - Victoire , née en 1718 , avec Louis XV. Elle fut même envoyée en France , pour y être élevée , mais le mariage n'a point eu lieu. Louis XV ayant épousé en 1725 la fille de Stanislas , roi détrôné de Pologne , depuis duc de Lorraine . l'infante fut obligée de s'en retourner en Espagne , où elle a été mariée en 1727 au prince , devenu roi de Portugal en 1750.

Que pour tant de cérémonies ,
 Les deux puissances réunies
 N'auront point assez de flambeaux.

Roi trop pieux , voilà les pièges (3)
 Qu'une main vénale te tend ,
 Lorsqu'à ses genoux sacrilèges
 Tu répands ton cœur pénitent.
 C'est dans ce tribunal suprême
 Qu'il abuse du diadème
 Que lui soumet ta piété :
 Et que les faux pas qu'il t'inspire ,
 Pour la chute de ton empire
 Réservent sa société.

Cependant , ma muse affranchie (4)
 De ces triples portes d'airain ,
 Dans un coin de la monarchie
 Va respirer un air ferein :
 J'y crois revoir ce tems célèbre ,
 Où les bords du Tage & de l'Ebre ,
 Recevoient les fameux proscrits ,
 Quand Sylla pratiquoit dans Rome

(3) Philippe V fut porté à faire ces alliances par le pere d'Aubenton , jésuite , son confesseur , en reconnoissance de ce que le régent avoit , depuis 1710 , conduit les affaires de la bulle en France au gré de la société , & de ce que l'abbé Dubois avoit fait un accommodement pour l'acceptation de cette bulle par le cardinal de Noailles. Ce même roi promit encore en 1722 , de renoncer à la couronne de France : c'étoit pour le régent un point essentiel , parce que si Louis XV fût venu à mourir , il n'auroit point eu de concurrent au trône. Ce fut par le même conseil que Philippe V abdiqua la couronne d'Espagne en 1724 en faveur du prince Louis son fils aîné ; mais la mort de ce prince dans la même année l'obligea de reprendre cette couronne , qu'il a laissée par sa mort en 1746 à son fils Ferdinand , auquel a succédé en 1759 dom Carlos , troisième fils de Philippe V.

(4) L'auteur des *Philippiques* , après s'être sauvé des prisons , se réfugia en Espagne , où il se croyoit en sûreté , par l'inimitié qui régnoit entre Philippe V & le régent ,

Les mêmes fureurs qu'un autre homme
A fait renaître dans Paris.

Mais dans cet asyle équivoque (5)

Je commence à peine à jouir ,
Que l'Ebre esclave le révoque ,
Quand la Seine s'est fait ouir.
Pour fuir un second esclavage ,
Irai-je voir sur le rivage

Ou d'Isphahan ou de Memphis , (6)

Si des rois chrétiens rejetée ,

La vertu fera mieux traitée

Chez les sultans & les sôphis ?

Toi , dont l'or meut toute la terre , (7)

Par l'espoir du bandeau royal ,

Te paroîs-je une foudre de guerre ?

Me prends-tu pour Annibal ? (8)

Veux-tu par-tout qu'on me dénie

L'asyle de la Bithinie ,

Ou de la cour d'Antiochus ?

Veux-tu du midi jusqu'à l'ourse

Me prescrire la même course

Que prit la fille d'Inachus ? (9)

(5) Aussi-tôt que Philippe V eut fait sa paix avec le régent , la Grange eut ordre de sortir de l'Espagne.

(6) Villes capitales de Perse & d'Egypte.

(7) Le régent.

(8) Annibal quitta sa patrie , lorsque les Carthaginois firent leur paix avec les Romains , & se retira en Bithinie , où étant poursuivi par ses ennemis , il passa chez Antiochus , roi de Comagene , pour avoir le moyen d'exercer sa haine contr'eux : mais instruit que ce roi le trahissoit , il aima mieux s'empoisonner lui-même que de tomber au pouvoir des Romains.

(9) Jo , fille d'Inachus. Jupiter abusa de cette fille , & la changea en vache : Junon , irritée contr'elle , la mit en fureur & la fit courir la plus grande partie de la terre. Enfin elle recouvra sa premiere forme sur le bord du Nil & les Egyptiens adorerent cette vagabonde sous le nom d'Isis.

Je vois un peuple à qui le Tibre (10)
 A transmis sa gloire & ses loix;
 Peuple, à qui l'ardeur d'être libre
 A coûté de si longs exploits:
 C'est-là qu'un lion secourable
 M'offre un égide impénétrable
 Contre un lion persécuteur:
 C'est-là, que libre & philosophe,
 J'attends en paix la catastrophe,
 Ou du pupille ou du tuteur.

Tu célèbres les funérailles, (11)
 Par des danses & par des chants;
 Roi, qui déchires nos entrailles,
 Par des spectacles si touchans:
 Victime, au milieu de ces fêtes,
 Du monstre armé de quatre têtes, (12)
 Par qui ton sort est achevé:
 Ne fais-tu briller tant de charmes
 Que pour nous coûter plus de larmes,
 Quand tu nous seras enlevé?

(10) On doit entendre ici la Hollande, où l'auteur a effectivement demeuré. Il n'y a point de république à qui cela puisse convenir mieux. Les états de Hollande étoient autrefois sous la domination Espagnole; mais s'étant soulevés dans le seizième siècle contre Philippe II, roi d'Espagne, ils combattirent contre lui & ses successeurs pour leur liberté, pendant près d'un siècle, ayant à leur tête Guillaume de Nassau, & autres princes de la maison d'Orange, à qui ils ont déferé le titre de *Stadhouder de Hollande*. Enfin leurs alliances & leurs forces maritimes sur tout se sont tellement accrues, qu'ils ont obligé leurs anciens maîtres de les reconnoître eux-mêmes pour souverains, & ils ont à présent la meilleure part au commerce des Indes & de l'Amérique, & aux affaires générales de l'Europe.

(11) Il est, sans doute, ici question d'un service qui fut fait pour Louis XIV, où le jeune roi assista.

(12) M. le régent, M. le duc de Bourbon-Condé, le cardinal Dubois, &c.

Que vois-je ! quel trône s'élève (13)
 Pour qui , prêtres de l'Eternel ,
 Portez-vous cette huile , ce glaive ?
 Pour qui ce bandeau solennel ?
 Sur quel front voulez-vous qu'il brille ?
 Est-ce Jephté qui , pour sa fille ,
 Me glace d'un mortel effroi ?
 En ce jour que je contemple ,
 Le couronnez-vous dans le temple
 Ou comme victime ou comme roi ?
 Ne soupçonne plus d'artifice
 En ce mémorable événement ;
 France , où tu crains un sacrifice ,
 Tu verras un couronnement : (14)
 On y mettroit de vains obstacles ;
 Celui qui fait les grands spectacles
 Te répond des jours de ton roi :
 Toujours ouverts sur cette pompe ,
 Ses yeux que rien ne trompe ,
 Remplacent ceux de Villeroi.
 D'une insolente dictature , (15)
 Sylla justement dépouillé ,
 Va rendre compte à la nature
 Des horreurs dont il s'est souillé.
 Déjà vers la jeune Pompée
 Vole la troupe détrompée.
 Méchans , vos beaux jours sont passés ;
 Tremblez ! par une fuite prompte
 Evitez la mort & la honte
 Dont vos crimes sont menacés.

(13) Préparatifs du sacre de Louis XV.

(14) Louis XV fut sacré & couronné à Rheims le 22 octobre 1722.

(15) La régence finit peu après le couronnement du roi, c'est-à-dire, au mois de février 1723, que le roi est entré dans sa quatorzième année, tems prescrit par l'ordonnance de Charles V, dit le Sage, pour la majorité des rois.

Soleil , dissipe ce fantôme , (16)
 Qui paroît dans un si grand jour :
 A ton départ c'est un atôme ,
 C'est un collosse à ton retour.
 Rome , que veux-tu que je croie , (17)
 De voir que ta pourpre est la proie
 De cet infame scélérat ,
 Par qui l'obscurité de Brive ,
 Pour rendre la Gaule captive ,
 Acheve le triumvirat.

Duc , qu'aucun opprobre ne touche , (18)
 Et qui , pour l'exemple du tems
 Mérites mieux qu'Hornes & Cartouche (19)

(16) Dubois, né à Brives, fut de l'académie françoise, de celle des sciences & des belles-lettres, précepteur du duc d'Orléans régent, ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire du roi en Angleterre en 1717, archevêque de Cambrai, cardinal en 1721, & premier ministre en 1723. Il mourut le 19 août 1722, à 67 ans, connu de toute l'Europe par ses mœurs déréglées.

(17) Clément XI ne voulut jamais accorder de chapeau à l'archevêque de Cambrai, malgré les sollicitations des cardinaux françois, qui vouloient faire leur cour au régent; mais la mort de ce pape arrivée le 10 mars 1730, donna lieu à l'exaltation du cardinal Conti, qui prit le nom d'Innocent XIII. On rapporte que ce fut au moyen de deux millions, que Dubois répandit dans la famille du nouveau pape, qu'il parvint au cardinalat. Toute la France en fut indignée, & eut une bien mauvaise idée d'Innocent XIII.

(18) M. le duc de Bourbon-Condé fut taxé de beaucoup d'exactions pendant la régence, & lorsqu'après la mort du cardinal Dubois, qui fut principal ministre, M. le duc d'Orléans, ci-devant régent, lui ayant succédé & étant mort quatre mois après, le duc devint lui-même principal ministre en 1723. Il a été remplacé en 1726 par M. le cardinal de Fleuri, ancien évêque de Fréjus, précepteur du roi. Depuis la mort du cardinal en 1743, Louis XV n'a point eu de principal ministre.

(19) Le comte d'Hornes fut rompu pour assassinat. On rapporte que, comme il appartenait à la maison d'Or-

D'expier tes vols éclatans :
 Un nouvel arrêt te menace
 D'envoyer ton ombre tenace
 Porter son tribut au nocher ,
 Où d'Argenson , près de Syllphe ,
 Attend le secours de ta griffe ,
 Pour rouler le même rocher.

Revenez briller dans nos places (20)
 Héros indignement chassés ,
 Plus célébrés par vos disgraces
 Que par vos triomphes passés ;
 D'Aguesseau hâte ton hommage ;
 Villeroi , que malgré ton âge ,
 Le zele redoute tes pas ;
 Noailles , à ce jeune Auguste ,
 Rends un ami fidele & juste
 Qu'Antoine ne méritoit pas.

Nouvelle reine de Palmyre , (21)
 Epoux , domestiques , enfans :
 Moderne Longin que j'admire , (22)

léans, quelqu'un représenta au régent qu'il pouvoit faire grace à un homme qui lui étoit attaché par le sang, & qu'il répondit, que quand on avoit du mauvais sang il falloit le tirer. Cartouche, insigne voleur, fut aussi rompu sous la régence.

(20) C'est au cardinal de Fleuri que la France doit la tranquillité dont elle a joui après la régence. Ses actions furent toujours conformes à son caractère & à ses vertus, qui étoient la douceur, l'amour de l'ordre & de la paix. Il prouva, par un ministère de 17 années, commencé à 73 ans, où tant de vieillards se retirent du monde, que les esprits doux & concilians sont faits pour gouverner les autres. Il est mort en 1743, âgé de 90 ans, ayant conservé jusqu'au dernier moment une tête saine, libre & capable d'affaires. S'il y a jamais eu, dit M. de Voltaire, quelqu'un d'heureux sur la terre, c'étoit sans doute le cardinal de Fleuri.

(21) M. le duc & madame la duchesse du Maine & leurs enfans sont rappelés à la cour.

(22) Le cardinal de Polignac revint également de son

Montrez-lui vos fers triomphans..
 Roi, voilà ceux que tu dois croire ;
 Sans eux ton pouvoir ni ta gloire
 Ne sauroient bien se rétablir :
 Par eux tu puniras l'offense
 Qui dans une éternelle enfance
 A voulu te faire vieillir.

Fuis le charme qui t'environne ;
 Tires-toi d'un péril mortel ;
 Brise un ioug qui mit la couronne
 Dans la famille de Martel. (23)
 Que ton bras formidable aux crimes
 Acheves ce qu'Anet de Vismes
 Eut l'honneur de commencer,
 Et d'avoir, comme l'aigle légère,
 Porté la foudre messagere
 De celle que tu dois lancer.

Alors Thebes, Troyes & Mycenne ,
 Vous cesserez de vous vanter ;
 Que mon luth amant de la scene
 N'eut que vos crimes à chanter..
 L'ambition & la vengeance
 Firent assez de maux en France

abbaye d'Anchin, où il étoit depuis 1717. Louis XV l'honora de la même confiance que son bisaïeul. La mort d'Innocent XIII ayant obligé ce cardinal d'aller au conclave, il contribua beaucoup à l'exaltation de Benoît XIII, & le roi voulut qu'il restât à Rome comme ministre de France. Il en remplit les fonctions pendant huit ans, avec une telle satisfaction des deux cours, que le roi le nomma en son absence à l'archevêché d'Auch & à une place de commandeur de ses ordres, & que Benoît XIII & Clément XII son successeur le consultoient sur leurs propres affaires, tandis qu'il traitoit auprès d'eux celles du roi. Il est mort le 20 novembre 1741, à l'âge de 80 ans. Tout le monde connoît son poëme latin de l'*Anti-Lucrece*, & la traduction inestimable de cet ouvrage par M. de Bougainville.

(23) Il faut, sans doute, entendre ici la disgrâce de M. le duc.

Qui surpasserent vos horreurs ;
 Et , sans remuer vos cinetieres ,
 Offriroient assez de matieres
 A mes poétiques fureurs.

*Lettre de Mgr. le duc de Bourbon , à M. le premier
 président du parlement de Paris.*

A Fontainebleau , le 15 septembre 1725.

JE vois avec une douleur infinie que le peuple n'a point encore recueilli le fruit des différens ordres que j'ai donnés pour lui procurer des prompts soulagemens. Son état m'afflige sensiblement ; mais comme la disette qu'il éprouve prend son origine dans les suites d'une année stérile , à laquelle succede le dérangement des saisons & d'autres accidens que toute la prudence humaine ne pouvoir pas prévoir , il ne m'est pas possible de rien ajouter à mes ordres , ni aux précautions que j'ai prises & dont vous êtes informé. Le succès de leur exécution fera cesser les murmures du peuple. Je lui pardonne des plaintes injustes , parce qu'elles naissent de ses maux , que la misere trouble la raison , & qu'il n'est pas à portée de juger avec quelle attention je travaille à le soustraire à de terribles conjonctures , dont je suis pénétré au-delà de toute expression.

Mais je ne vous dissimulerai point combien je suis indigné contre quelques membres du parlement , qui ne peuvent ignorer la pureté de mes intentions , qui savent les motifs de vos assemblées , & qui cependant portent l'audace & la témérité jusqu'à parler contre leur connoissance , & par des discours également faux & séditieux nourrissent les clameurs d'un peuple mal informé. Eux , que les sermens & les charges dont ils ont l'honneur d'être revêtus , engagent plus particulièrement à soutenir l'autorité du roi , & à maintenir la regle & la tranquillité publique.

J'ai donné des ordres très-précis pour connoître ceux

qui tiennent une conduite si punissable , & leur licence sera suivie d'un juste châtement.

Ce que je vous marque n'est point un mystere , & vous pouvez rendre ma lettre publique.

A l'égard de ce que vous mandez , que l'on ne peut punir les marchands de bled ni les boulangers , par le besoin que l'on a d'eux ; je trouve qu'il est bien triste de n'oser sévir contre des malversations si dangereuses. C'est cependant un soin qui vous regarde , & je crois que vous devez , au moins par vos discours , apprendre au public les motifs qui empêchent la punition de leur criminelle manœuvre. En mon particulier , j'appuierai de toute l'autorité convenable les remedes qui me seront indiqués par l'assemblée à laquelle vous présidez.

J'ai examiné avec beaucoup d'attention le mémoire que M. le procureur-général m'a envoyé , & j'ai donné des ordres en conformité à M. Dodun , qui est allé à Paris , pour régler toutes choses de concert avec vous. Comme il est au fait de la matiere , il aura soin d'éviter les inconvéniens dont votre lettre fait mention , &c.



*Discours du Roi Très-Chrétien , prononcé dans le conseil
le 16 juin 1726.*

IL étoit tems que je prisse moi-même le gouvernement de mon état , & que je me donnasse tout entier à l'amour que ie dois à mes peuples , pour marquer combien je suis touché de leur fidélité.

Quelque sensible que ie sois au zele qu'a montré mon cousin le duc de Bourbon dans les affaires dont je lui avois confié l'administration , & quelqu'affection que je conserve toujours pour lui , j'ai jugé nécessaire de supprimer & d'éteindre le titre & les fonctions de principal ministre.

J'ai déjà donné ordre de faire part à mon parlement de Paris de la résolution que j'ai prise de prendre en main le gouvernement de mon royaume , & la même

chose sera faite à l'égard de tous mes autres parlemens. J'en ferai instruire, par des lettres circulaires, tous les gouverneurs & intendans de mes provinces, & j'en ai fait donner part aussi à tous mes ministres dans les cours étrangères. Mon intention est, que tout ce qui regarde les fonctions des charges auprès de ma personne, soit sur le même pied qu'il étoit sur le feu roi mon bisaiëul. J'ai choisi, à la place du sieur Dodun qui m'a demandé la permission de se retirer, le sieur Pelletier Desforts pour remplir la place de contrôleur-général de mes finances; & le sieur de Breteuil m'ayant demandé la même permission, j'ai nommé M. le Blanc à sa charge de secretaire de la guerre.

Les conseils se tiendront exactement dans les jours qui y sont destinés, & toutes les affaires s'y tiendront à l'ordinaire. A l'égard des graces que j'aurai à faire, ce sera à moi que l'on parlera, & j'en ferai remettre le mémoire à mon garde-des-sceaux, à mes secretares d'état & au contrôleur-général de mes finances.

Je leur fixerai des heures pour un travail auquel l'ancien évêque de Fréjus assistera toujours, aussi bien qu'aux autres détails dont différentes personnes ont soin, en vertu des charges qu'elles remplissent. Enfin, je veux suivre en tout, autant qu'il me sera possible, l'exemple du feu roi mon bisaiëul.

Si vous pensez qu'il y ait quelque autre chose de plus à faire dans ces premiers momens, vous pouvez me le proposer avec confiance, & j'attends de votre zele pour mon service, que vous me seconderez dans le dessein où je suis de rendre mon gouvernement glorieux, en le rendant utile à mon état & à mes peuples, dont le bonheur fera toujours le premier objet de mes soins.

*Compliment du cardinal de Fleuri à S. M. Tr. Chrét.
après avoir reçu d'elle la barette.*

SIRE. La nouvelle dignité dont je viens rendre hommage à V. M. quelque grande qu'elle soit en elle-même,

m'est encore infiniment plus précieuse , parce que je la tiens uniquement de sa main , & , si j'ose le dire , parce qu'elle ne lui fait pas moins d'honneur qu'à moi-même.

Qu'il me soit permis , Sire , de publier aujourd'hui ce que la bonté de votre cœur vous avoit inspiré en ma faveur , dans un tems où vous n'étiez pas encore le dispensateur des graces. Non-seulement vous m'aviez destiné votre nomination au cardinalat , sans que j'eusse jamais pris la liberté de vous en parler , mais vous avez encore , sans me le dire , demandé avant le terme ordinaire que cette grace me fût accordée.

J'avoue , Sire , qu'il y a peut être quelque retour secret de complaisance sur moi-même , en apprenant au public cette marque d'attention de V. M. si favorable pour moi : mais ne serois-je pas aussi , avec raison , taxé d'ingratitude , si je n'annonçois pas à la France qu'il y a en vous un fond de bonté , de sentiment , & , je ne crains point de le dire , de reconnoissance , qui doit faire la plus douce consolation de vos sujets.

La majesté du trône attire seulement le respect. Les grands talens des princes excitent l'admiration ; leur puissance inspire la crainte : mais c'est la douceur , la bonté , l'humanité qui les rend maîtres des cœurs. Et qu'est-ce que les François ne sont pas capables d'oser & de faire , de souffrir même , quand ils sont aimés de leurs maîtres !

Les nations de l'orient rendent à leurs souverains un culte presqu'égal à celui de la Divinité. Parmi celles de l'Europe , il y en a qui veulent gouverner leurs rois : d'autres , quoique très-attachées à eux & très-fideles , les respectent encore plus qu'elles ne les aiment. Mais le caractère propre des François , c'est l'amour pour leur roi , le desir de lui plaire , de le voir , d'en approcher & d'en être aimés.

Votre Majesté a reçu des marques de cet amour dès sa plus tendre enfance. Ils vous ont aimé , Sire , avant que vous fussiez en état de les aimer vous-même.

Leur consternation dans vos maladies a été égale à

celle d'une famille qui eût tremblé pour celui qui en faisoit le soutien ; & les marques de leur joie pour votre guérison, ont été portées à des excès qui ont presque passé quelquefois les termes de la modération.

Avec quelles acclamations vos-fideles peuples n'ont-ils pas reçu la déclaration que V. M. a faite de vouloir prendre en main le gouvernement de son royaume ! Et de quels heureux avenir ne se croient-ils pas en droit de se flatter, quand ils se voient développer de plus en plus en V. M. les grandes qualités de son auguste bifaïeul que vous vous êtes proposé pour modele ! Un esprit d'ordre & de justice, une conception à laquelle rien n'échappe, un secret impénétrable, une droiture de jugement, un accès doux & facile, jamais d'impatience, ni jamais un mot, un seul mot de fâcheux pour personne, un éloignement du luxe en tout genre ; mais ce qui est infiniment au-dessus de tout, un attachement invariable à la religion, & un respect pour nos saints mysteres, qu'aucune distraction étrangere, les mauvais exemples ne peuvent interrompre.

Voilà, Sire, ce qu'on admire déjà en V. M. & qui fonde la juste espérance que vos sujets ont de vous voir un jour égaler nos plus grands rois.

Rien n'est plus dangereux ni plus difficile à soutenir qu'une grande attente ; mais j'ose assurer qu'il ne tiendra qu'à V. M. de ne point tromper la nôtre.

Puissiez-vous, Sire, la remplir dans toute l'étendue que le demandent nos besoins ! Puissions-nous avoir la consolation de voir retracer en votre personne sacrée la sagesse du roi votre bifaïeul, dans l'art du gouvernement, toute la bonté du dauphin, votre grand-pere, & la piété de votre auguste pere ! Ce fera, Sire, la récompense la plus touchante pour moi que je puisse jamais recevoir de mon respectueux, &, s'il m'est permis de parler ainsi, de mon tendre attachement pour V. M.

N^o. VII. [Page 125.] *Mémoire pour le sieur comte de Broglio , ambassadeur en Angleterre , au sujet des colonies Françoises de l'Amérique.*

A Versailles, le 11 avril 1724.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

PAR le traité de paix d'Utrecht, le roi a cédé à S. M. Brit. la Nouvelle-Ecosse, autrement dite Acadie, en son entier, conformément à ses anciennes limites, comme aussi la ville du Port-Royal.

La prétention de l'Angleterre est de comprendre sous le nom d'Acadie, non-seulement la terre de la péninsule, mais encore tout le continent qui est au sud du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la mer, ce qui rendroit les Anglois maîtres de toutes les habitations françoises qui se trouvent depuis la baye Verte jusqu'à Quebec. Si cette prétention avoit lieu, la France perdrait une partie du Canada, & seroit dans l'impossibilité de conserver l'autre.

L'Angleterre ne peut appuyer cette prétention. Les lettres de concession que le chevalier Alexandre obtint en 1621 de Jacques I, roi d'Angleterre, des terres de l'Acadie sous le nom de Nouvelle-Ecosse, & de celles du Golphe Saint-Laurent jusqu'à Gaspé, avec celles de la côte de Norembegue, pays des Etechemins, depuis le fond de la baye jusqu'à la Nouvelle-Angleterre, ne peuvent être un titre pour eux.

Les François formoient en 1604 un établissement sédentaire à la côte de Norembegue, pays des Etechemins, & un autre au Port-Royal. Ils avoient pris, bien auparavant, possession des terres qui sont jusqu'au trente-troisième degré. Cependant en 1607, il se forma une compagnie en Angleterre qui entreprit un nouvel établissement à la Virginie, qui est entre le trente-cinquième & quarantième degrés.

Les Anglois, non contents de la colonie qu'ils avoient

établie, voulurent prendre encore les terres où les François étoient en 1613, & ils chassèrent ceux qui étoient à la côte de Norembegue & au Port-Royal, & continuèrent leurs hostilités jusqu'en 1629, qu'ils prirent Quebec, & se rendirent maîtres de tout le continent qui appartenoit à la France, bien auparavant qu'ils y eussent été. Ce fut pendant ces hostilités que la concession fut donnée au chevalier Alexandre. Il la demanda plus étendue qu'elle ne pouvoit être, dans l'espérance que sa nation pourroit prendre le reste; en quoi il se trompa, car toutes les terres de la Nouvelle-France, Canada & Acadie ayant été rendues à la France par le traité fait à Saint-Germain-en-Laye le 29 mars 1632, cette concession ne put faire un titre contre la France, & les Anglois en sont convenus en quelque façon par le traité d'Utrecht, puisqu'il n'y est point dit que la France restituera à l'Angleterre l'Acadie, mais qu'elle la cédera. L'Angleterre a même voulu des lettres-patentes de cession, qui ont été expédiées le 6 mai 1713. On ne peut pas dire que le terme de cession équivale celui de restitution, & que les Anglois l'ont négligé, puisque dans le même traité on se sert du mot restituer aux Anglois en parlant de la baye d'Hudson. Il s'agit donc de rechercher, sans égard au titre dont il a été parlé, quelles peuvent être les anciennes limites de l'Acadie.

Il n'est pas douteux que les François ont découvert le continent de l'Amérique septentrionale avant les Anglois; les Bretons & les Normands ayant été faire la pêche en l'isle de Terre-Neuve en 1504, François I fit faire en 1533 la découverte des terres qui sont depuis les trente-deuxième degrés jusqu'à 47 latitude nord, & c'est de partie de ces terres qu'il s'agit présentement.

Jean Versany fut employé; il aborda à une terre neuve, à environ 34 degrés de latitude, où il descendit & en prit possession pour la France. Il côtoya les côtes jusqu'au cinquantième degré & découvrit dans ce voyage plus de 70 lieues de pays. Il y descendit

d'espace en espace pour connoître le pays & pour en prendre possession. Il nomma toute cette étendue de terre *Nouvelle-France*, nom qui lui a demeuré.

Le baron de Lery fut envoyé en 1538 pour y former un établissement. Il aborda à l'isle de Sable, où la situation du lieu l'avoit déterminé de rester; mais il fut obligé de l'abandonner faute d'eau douce & la terre trop mauvaise. Il y laissa des bestiaux qui ont augmenté, & dont il s'y en trouve encore.

Jacques Cartier fut employé après lui pour aller à la *Nouvelle-France*: il reconnut dans son premier voyage l'isle de Terre-Neuve, & découvrit le golphe Saint-Laurent & toutes les côtes de ce golphe. Au second, il pénétra dans l'isle Saint-Laurent. Il y retourna en 1540. Il fut obligé de relâcher à cause du mauvais tems dans le port de Carpou en Terre-Neuve. Il fut de-là dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au port de Sainte-Croix, où il débarqua le comte de Roberval, choisi par le roi pour faire les établissemens dans la *Nouvelle-France*, qui fit construire un fort à quatre lieues de Sainte-Croix.

Le comte de Roberval retourna l'année suivante, & forma aussi un établissement à l'isle du cap Breton.

L'attention que l'on donnoit pour établir la partie septentrionale de la *Nouvelle-France*, ne fit pas oublier la partie méridionale.

Jean Ribaud fut choisi en 1562 pour aller faire l'établissement vers les 34 degrés, où Verasany avoit abordé d'abord. Ce dernier nomma le cap où il arriva, le *Cap-François*, qui est distance de l'équateur d'environ 30 degrés. Il fit planter sur les bords d'une riviere qu'il nomma Riviere de Mai, une colonne de pierre avec un écriteau où étoient empreintes les armes de France. Il le nomma Charles-Fort, en l'honneur du roi Charles IX.

On trouve dans des anciennes cartes hollandoises les noms de toutes ces rivieres, que les Anglois ont changés. Ils ont nommé l'endroit où doit être Charles-Fort, Charles-Town.

Jean Ribaud revint en France , & laissa partie de ses gens dans le pays. Il en périt plusieurs : ceux qui restoiént firent un bâtiment pour revenir en France. Ils furent jetés sur les côtes d'Angleterre, où ils trouverent une roberge angloise qui les aborda, dans laquelle il y avoit un matelot françois qui avoit voyagé l'année d'auparavant avec le capitaine Ribaud. Les plus foibles furent mis à terre & ils furent menés à la reine d'Angleterre. On ne peut douter que ce ne fût sur leur relation que cette reine se déterminâ d'envoyer dans le pays d'où ils venoient, car en 1565 quatre bâtimens anglois vinrent à la côte, & demanderent au capitaine Laudonnier qui y avoit été envoyé en 1564, permission de faire de l'eau, dont ils avoient grand besoin. Ils ne mirent à terre que dans l'endroit habité par les François, & le capitaine Ribaud arriva presqu'en même tems qu'eux; il s'en retourna en Europe.

Le capitaine Laudonnier donna le nom de Caroline à cette terre, en l'honneur de Charles IX.

Il arriva cette même année six grands vaisseaux espagnols, qui prirent le fort des François & exercerent de grandes cruautés sur eux. Ils en furent chassés en 1667 par le capitaine Gourgues, Bordelois, qui revint la même année en France. Le capitaine Ribaud y retourna encore quelques années après.

Quoique ce continent appartint à la France, les Anglois ne laisserent pas d'entreprendre d'y faire des établissemens.

Hunfroy Gilbert partit d'Angleterre en 1583, dans le dessein de former une colonie dans la Nouvelle - France. Il aborda dans l'isle de Terre-Neuve, à un port qu'il nomma Saint - Jean. Il y trouva plusieurs vaisseaux pêcheurs de différentes nations, & y prit deux bâtimens françois qui y étoient. Philippe Amadus & Arthur Barton firent un équipement en Angleterre pour aller former une colonie partie de la Nouvelle-France; & le 4 juillet 1584 ils aborderent au trente-quatrième degré de latitude au-dessus de la Caroline. Ils nommerent le

pays Virginie , en l'honneur de la reine Elisabeth , & après y avoir fait quelque commerce avec les naturels du pays , ils revinrent en Europe.

Les Anglois y retournerent l'année suivante & y laissèrent 107 hommes pour s'y établir , mais ils n'y restèrent qu'un an , ayant repassé en Angleterre. On revint pour leur porter du secours ; mais comme on ne les trouva plus à la côte , on y laissa seulement 15 hommes.

En 1587 , ils envoyèrent 150 hommes qui furent massacrés par les naturels du pays ; ce qui rebuta si fort les Anglois qu'aucun de la flotte qui y fut envoyée en 1590 , ne voulut y rester.

Les François , dont les guerres continuelles en Europe empêchoient de suivre leur établissement en la Nouvelle-France , continuèrent cependant d'y envoyer des vaisseaux pour faire le commerce avec les naturels du pays , & la pêche de la morue & de la baleine.

Le marquis de Courtenval & de la Roche recommandèrent ces établissemens en 1596. M. Chavin leur succéda , & fut à Tadoussac , à Quebec & dans le fleuve Saint-Laurent , où il laissa des hommes pour s'y établir.

M. de Mons , gentilhomme ordinaire de la chambre du roi , & gouverneur de Pons , entreprit l'établissement d'une partie de la Nouvelle - France en 1604. Il envoya des vaisseaux pour faire le commerce en Canada , & fut à l'isle Sainte-Croix sur la côte de Norembegue , pays des Etechemins , trois ans. Il alla ensuite établir le Port-Royal. Il employa les trois années qu'il fut dans le pays à la visite des côtes jusqu'au quarantieme degré de latitude . & y trouva divers peuples sauvages avec lesquels les pêcheurs françois faisoient commerce. Il laissa le sieur de Porricourt , qui suivit l'établissement du Port-Royal. Après son retour en France , il envoyoit tous les ans des vaisseaux dans le fleuve Saint-Laurent pour y faire commerce.

En ce tems-là , on donnoit pour limites à la Nouvelle-France du côté de l'occident , la terre jusqu'à la mer dite Pacifique , au-delà du Tropique du Cancer ; au midi

les îles & la mer Atlantique du côté de Cuba & l'île Espagnole; au levant, la mer du nord qui baigne la Nouvelle-France, & au septentrion la mer dite Inconnue, vers la mer glacée, jusqu'au pôle arctique.

Voilà un récit simple de ce qui s'est passé de la part des nations d'Europe, par rapport au continent de l'Amérique septentrionale. Il appartient à la France à titre de premier occupant, & cette propriété ne pouvant se perdre que par un abandon de la chose possédée, il doit être toujours censé appartenir à la France qui, bien loin de l'avoir abandonné, y a continué les établissemens & les y continue encore. Il est vrai que ce n'a point été dans les mêmes endroits, mais comme c'est dans le même continent de terre, elle ne peut être censée avoir abandonné le terrain dont elle a discontinué l'établissement, ou celui qu'elle n'a point encore établi. Toutes les nations de l'Europe se sont accordées pour donner sur leurs cartes le nom de Nouvelle-France au continent de l'Amérique septentrionale, & il semble que convenant par-là de la propriété de la France, elles ne doivent pas penser à s'y établir. On a vu cependant par ce qui est ci-devant rapporté, que les Anglois s'établirent en 1607 à la Virginie, qu'ils y furent tranquilles jusqu'en 1615, qu'ils firent des hostilités jusqu'en 1629, qu'ils se rendirent maîtres de tous les ports que les François avoient dans le continent, lesquels furent restitués par le traité fait à Saint-Germain-en-Laye en 1622.

Les Hollandois envoyèrent aussi dans la Nouvelle-France en 1609 pour y faire commerce, & en 1615 ils y bâtirent une forteresse au bord de la mer, environ les 40 degrés; ils firent un fort dans les terres qu'ils nommerent Orange & appellerent le pays Nouveaux-Pays-Bas. David Hudson leur avoit donné connoissance de cette terre: il étoit venu y aborder après avoir tenté inutilement un passage par le nord de l'Amérique pour aller à la Chine & à la Tartarie, & avoit nommé le pays Motance.

Dans

Dans le même tems les Anglois envoyèrent pour établir par les 41 degrés. Ils y formerent une colonie & donnerent au pays le nom de Nouvelle-Angleterre. Les Hollandois leur céderent dans la suite leur établissement.

Les Anglois ont poussé toujours leurs établissemens en remontant à la côte, telle opposition qu'il y eut de la part de la France, à qui le pays appartenoit. Enfin en 1700, ils voulurent s'établir par-delà la riviere de Saint-George. M. de Caillerès, gouverneur-général de la Nouvelle-France, s'y opposa. Cela causa de la difficulté entre les deux nations.

Il fut convenu entre ce gouverneur-général & celui de Boston, que la riviere de Saint-George serviroit de bornes à leur gouvernement sur le bord de la mer.

Un officier François & un officier Anglois furent envoyés pour faire planter un poteau avec les armes de leur nation; ce qui fut exécuté sur une pointe avancée à la mer à trois lieues de l'embouchure de cette riviere. Il seroit avantageux aux Anglois que la France reconnût cette limite; mais comme partie des terres des Abénaquis se trouvoient dans la partie angloise, elle ne peut avoir lieu, & la limite doit être à Kaskebé, au commencement des terres des Abénaquis. Cela est même suivant l'esprit du traité d'Utrecht, qui dit : *que les commissaires doivent décider qui sont les sauvages alliés au sujet des deux nations.* Il n'y a point de difficulté que les Abénaquis, qui sont tous catholiques, ne soient alliés de la France, & par conséquent leur terre ne peut appartenir aux Anglois.

Il s'agit donc de décider quelles sont les limites de l'Acadie, que le roi a cédée à l'Angleterre par l'article XII du traité d'Utrecht, ainsi qu'il suit.

« Le roi Tr. Chr. fera remettre à la Grande-Bretagne, le jour de l'échange des ratifications du présent traité de paix, des lettres & actes authentiques qui seront foi de la cession faite à perpétuité à la reine & à la couronne de la Grande-Bretagne, de l'isle de Saint-Christophe, que les sujets de S. M. Britannique

» déformais posséderont seuls ; de la Nouvelle-Ecosse ,
 » autrement dite Acadie en son entier , conformément
 » à ses anciennes limites ; comme aussi de la ville du
 » Port-Royal , maintenant appelée Anapolis-Royale ,
 » & généralement de tout ce qui dépend desdites
 » terres & isles de ce pays-là , avec la souveraineté ,
 » possession & tous droits acquis par traité ou autre-
 » ment que le roi Tr. Chr. , la couronne de France ou
 » leurs sujets quelconques ont eu jusqu'à présent sur
 » lesdites illes , lieux & leurs habitans , ainsi que le roi
 » Tr. Chr. cede & transporte tout à ladite reine & à
 » la couronne de la Grande - Bretagne , & cela d'une
 » maniere & d'une forme si amples , qu'il ne sera pas
 » permis à l'avenir aux sujets du roi Tr. Chr. d'exercer
 » la pêche dans lesdites mers , bayes & autres endroits à
 » trente lieues près de la Nouvelle-Ecosse au sud-ouest ,
 » en commençant depuis l'isle de Sable inclusivement
 » & en tirant au sud-ouest. »

Cet article contient différentes dispositions. Celle qui regarde l'isle de Saint - Christophe & ce qui en dépend , a été accomplie.

Le second contient la cession de l'Acadie suivant ses anciennes limites , qu'il s'agit de déterminer , & c'est ce qui fait la difficulté entre les deux nations.

On ne peut , en pareille occasion , qu'avoir recours aux livres qui ont traité de cette province , & qui étant écrits dans un tems non suspect , portent un témoignage de vérité , auquel on ne peut refuser de se rendre.

M. Denis , propriétaire en 1654 , depuis & compris Canceau jusqu'au cap des Rosiers , & gouverneur & lieutenant-général pour le roi , a fait imprimer , en 1662 , une description géographique & historique des côtes de l'Amérique septentrionale.

A la page 29 il dit , « que depuis la riviere de Pan-
 » tagouet jusqu'à la riviere Saint-Jean , il peut y avoir
 » 40 à 45 lieues. La premiere riviere est celle des Eté-
 » chemins , qui porte le nom du pays , depuis Boston
 » jusqu'à Port-Royal. Les sauvages qui l'habitent por-

» tent aussi le même nom. » On ne peut douter par-là que cet espace de terre ne fut nommé pays des Etchémins. A la page 35, il intitule son chapitre deuxième, en disant, *qu'il traite de la riviere Saint-Jean, des mines du Port-Royal, de toute la baye Françoisé, &c.* Cet intitulé désigne que tous les lieux dont il parloit, n'étoient pas l'Acadie; mais il l'explique bien plus clairement dans les articles suivans.

Par le premier, à la page 56, il dit: « Sortant du » Port-Royal, allant vers l'isle Longue & continuant » le long de la côte, 6 ou 7 lieues, on trouve des anes » & des rochers couverts d'arbres jusqu'à l'isle Longue, » qui a environ 6 à 7 lieues. Elle fait un passage pour » sortir de la baye Françoisé & aller trouver la terre » de l'Acadie, &c. »

Par le second, à la page 58, chap. 3, il dit: « Sortant » de la baye Françoisé pour entrer en Acadie, prenant » la route vers le cap Fourchu, &c. »

Il est donc incontestable que la baye Françoisé, d'où l'on alloit à la terre de l'Acadie, étoit une province différente.

Cela se voit encore très-clairement, puisqu'après que M. Denis a parlé, à la page 61 du cap Fourchu, qui est quasi la fin de la baye Françoisé du côté de l'Acadie, & principalement du port Rossignol & de la Heve, il intitule le chapitre suivant, à la page 105: *Suite de l'Acadie, depuis la Heve jusqu'à Canceau, où elle finit.*

Ainsi voilà les limites tenantes & aboutissantes de l'Acadie très-clairement désignées: c'est à savoir entre le cap de Canceau inclusivement, du côté du golphe de Saint-Laurent.

Cela est encore confirmé à la page 126, chap. V, où il dit: « Canceau est un havre qui a bien trois brasses » de profondeur, qui, du cap, commence l'entrée à la » grande baye de Saint-Laurent. »

Par conséquent les terres, depuis & compris Canceau jusqu'au cap des Rosiers, est une province distincte &

Separée de l'Acadie , & cela est si vrai , que M. Denis en étoit propriétaire & gouverneur du tems que M. de Saint-Etienne étoit propriétaire & gouverneur de l'Acadie.

La troisieme disposition contient la cession du Port-Royal , maintenant appelé Anapolis-Royale.

Cet article ne fait aucune difficulté ; mais il est bon d'observer que les Anglois ayant demandé spécifiquement la cession de cette ville , ils ont reconnu qu'elle ne faisoit partie de l'Acadie ; ainsi on ne peut douter qu'ils n'eussent connoissance des limites rapportées par M. Denis.

La quatrieme disposition est la cession de tout ce qui dépend des terres , souveraineté , propriété , possession & tous droits acquis par traité ou autrement , que le roi , la couronne de France ou leurs sujets quelconques , ont eu jusqu'à présent sur lesdites isles , terres , lieux & leurs habitans. Il s'agit , par rapport à cet article , de décider ce qui peut dépendre des terres de l'Acadie & du Port-Royal , les terres de l'Acadie ne pouvant avoir d'autres dépendances que les isles & islots adjacens.

La dépendance ordinaire d'une ville est sa banlieue ; ainsi il paroît que les Anglois ne peuvent prétendre davantage par rapport à la ville de Port-Royal. Cependant , si en leur cédant cette ville du Port-Royal , on a prétendu leur céder en même tems la province , ses bornes commencent vis-à-vis la riviere Saint-Jean , en suivant la côte jusqu'au cap de Sable & dans la profondeur des terres de cette province , joignant celles de l'Acadie. Le reste ne peut faire aucune difficulté , ne contenant qu'une cession générale & sans aucun retour.

Tout ce qui est rapporté ci-dessus est seulement pour que le sieur comte de Broglie soit instruit des droits de la France & des prétentions des Anglois. Il ne convient point que les limites soient réglées en Europe ; il convient , au contraire , qu'elles le soient dans le pays par les commissaires qui seront nommés par les deux rois. Ce que le comte de Broglie doit traiter à Londres , c'est

qu'il soit envoyé des ordres aux gouverneurs Anglois à Boston & dans l'Acadie, de retirer les troupes & habitants qu'ils ont mis dans les terres des sauvages Abenakis, alliés de la France, & d'abandonner les forts qu'ils y ont bâtis ; & qu'ils laissent ces sauvages en paix jusqu'à ce que les limites aient été réglées, & qu'il ait été décidé à quelle nation ces peuples sont alliés.

Il y a, depuis quelques années, une guerre cruelle entre les Anglois & les Abenakis : les premiers veulent s'établir & s'emparer des terres qui ne leur appartiennent point, & les derniers ne veulent pas le souffrir ; cela met tout ce continent en désordre, & cette injuste prétention des Anglois pourroit à la fin causer une rupture entre les François & eux. Le sieur marquis de Vaudreuil, gouverneur & lieutenant-général en la Nouvelle-France, a écrit fortement au gouverneur de Boston de se retirer de dessus lesdites terres jusqu'au règlement des limites. On n'est pas informé de ce qu'il aura fait ; mais comme la plupart des nations sauvages prennent le parti des Abenakis, il est à craindre que tout cela ne cause un grand désordre dans le pays, si les Anglois s'opiniâtrent à vouloir garder & envahir une terre à laquelle il est facile de juger, par tout ce qui a été rapporté, qu'ils n'ont aucun droit, & le roi a tout sujet de se plaindre de leur entreprise en cette occasion. Ledit sieur comte de Broglio doit ménager cette affaire & faire sentir à la cour d'Angleterre l'injustice du procédé. S. M. auroit pu y mettre fin, si elle avoit voulu permettre que les François Canadiens se fussent joints aux sauvages. La conduite des gouverneurs Anglois l'auroit autorisé du reste à le faire ; mais elle a mieux aimé conserver l'union avec la couronne d'Angleterre, persuadée qu'elle y mettra ordre.

Péche.

La cinquieme disposition de l'article XII du traité d'Utrecht, après qu'il a été fait mention de l'Acadie, est mise en ces termes : « ainsi que le roi Très-Chrétien cede & transporte le tout à ladite reine & couronne

» d'Angleterre , & cela d'une maniere & d'une forme si
 » ample , qu'il ne sera pas permis à l'avenir aux sujets
 » du roi T. C. d'exercer la pêche dans lefdites mers ,
 » bayes & autres endroits à trente lieues près des côtes
 » de la Nouvelle - Ecoffe au sud-ouest , en commençant
 » depuis l'isle appelée vulgairement de Sable inclu-
 » sivement , en tirant au sud-ouest. »

Il est à observer que ce qui a été cause que les Anglois ont fait mention de la pêche , c'est que , lorsque ces peuples voulant autrefois pêcher sur les côtes de l'Acadie , M. de la Tour & les autres seigneurs de la côte , par les cessions du roi , leur faisoient payer 50 liv. par bateau & arrêtoient ceux qui n'étoient pas porteurs de leurs permissions. Quoiqu'il paroisse que le traité s'explique assez nettement sur cette pêche , cependant cela cause des difficultés entre les Anglois & les François. Le capitaine Cyprien Sondrick fut à l'isle Royale dans le mois de septembre 1718 , pour régler cette pêche avec le sieur de Saint-Ovide , gouverneur de cette isle. Il prétendit devoir tirer d'abord une ligne depuis le cap le plus ouest de l'isle de Sable , allant à trente lieues à l'est , en tirer une autre de soixante lieues nord & sud , joignant par le milieu la premiere ligne à l'ouest , & des bouts de la seconde ligne en tirer une autre du côté de l'est , qui fait la figure d'un demi-cercle , & ensuite , à l'extrémité de la premiere ligne , tirer celle dont il est parlé dans le traité , qui doit être à trente lieues de la Nouvelle-Ecoffe. Par ce moyen , le capitaine Sondrick , contre l'esprit du traité , vouloit faire perdre aux François une quantité considérable de terrain qui leur appartient incontestablement , puisqu'il est vis-à-vis de l'isle Royale.

Le sieur de Saint-Ovide opposa à cette proposition les propres termes du traité , qui dit : qu'il ne sera permis aux François d'exercer la pêche à trente lieues près des côtes de la Nouvelle-Ecoffe au sud-est , depuis l'isle appelée vulgairement de Sable inclusivement en tirant au sud-ouest ; que pour s'y conformer , il falloit tirer

une ligne qui courût sud-est, & qui fût gagner le dernier cap de l'ouest de l'isle de Sable, & de-là tirer une autre ligne allant au sud-ouest qui fût à trente lieues des côtes de l'Acadie. Le capitaine Soudrick persista dans son sentiment & il ne fut rien réglé.

Comme il peut arriver tous les jours des discussions au sujet de cette pêche entre les François & les Anglois, le roi demande, pour la tranquillité des deux nations & pour éloigner tout sujet de méfintelligence, que le traité d'Utrecht soit exécuté, & qu'en conséquence le roi d'Angleterre donne des ordres précis au gouverneur de Boston ou autre, de convenir de bonne-foi des limites de cette pêche, & de les régler avec le sieur de Saint-Ovide.

Canceau.

Par l'article XIII du traité d'Utrecht, il est dit que l'isle du cap Breton, toutes les autres quelconques, situées dans l'embouchure & dans le golphe de Saint-Laurent demeureront à l'avenir à la France.

Conformément à cet article, les François s'étoient mis en possession des isles de Canceau, qui sont situées dans l'embouchure du golphe de Saint-Laurent; elles sont à l'entrée du bras de mer qui forme le passage de Fronfac, que fait une des embouchures du golphe de Saint-Laurent, & par conséquent appartient incontestablement à la France. Sur la foi du traité, les François en étoient en pleine & paisible possession; ils y faisoient la pêche, la sécherie des morues & le commerce sans aucun trouble de la part des Anglois des colonies voisines, avec lesquelles ils vivoient en bonne intelligence jusqu'en l'année 1718, que le sieur Smart, commandant le vaisseau du roi d'Angleterre, nommé l'*Ecureuil*, y fit une descente, & cela sans d'autres raisons que celles du plus fort, s'empara des vaisseaux marchands, de toutes les morues de leur pêche, des marchandises, ustensiles & autres effets, & amena le reste à Boston.

Le roi en fit porter des plaintes à la cour d'Angle-

terre , & le sieur d'Heribery , négociant de Saint-Jean-de-Luz , qui étoit un des propriétaires François qui avoient été pillés , passa à Londres , où il obtint , sur le rapport & l'avis de la chambre du commerce , des ordres des seigneurs-justiciers , dépositaires de l'autorité royale en l'absence de S. M. Britannique , pour la restitution des vaisseaux , morues , marchandises & autres effets.

Il se rendit à Boston pour en solliciter l'exécution qu'il ne put obtenir , parce qu'avant que les premières plaintes fussent parvenues en Angleterre , le sieur Smart avoit pris la précaution d'en obtenir le don de S. M. Britannique , & en avoit disposé avant l'arrivée du sieur d'Heribery à Boston ; ce qui obligea ce négociant de repasser à Londres.

Il renouvella ses instances. Le sieur Gragh , qui fut chargé de cette affaire , l'assura plusieurs fois que lui & les autres seroient dédommagés en argent , & les commissaires de la chambre du commerce , consultés de nouveau , déclarèrent qu'ils n'avoient rien à opposer à cette résolution. On demanda au sieur d'Heribery un état de ses prétentions , qu'il donna , en sorte qu'il y avoit lieu de croire que cette affaire seroit bientôt consommée.

Dans ces entrefaites la chambre reçut avis que les sauvages , avec quelques François , s'étoient jetés dans l'isle de Canceau , en avoient enlevé aux Anglois quantité d'effets de la valeur de 7 à 8000 liv. sterling ; il fut sursis en attendant un plus ample éclaircissement.

Cet obstacle fut bientôt levé ; le sieur de Saint-Ovide , gouverneur de l'isle Royale , ayant fait restituer la partie des effets dont les François ne s'étoient saisis qu'après que les Anglois eurent abandonné l'isle , n'ayant d'ailleurs aucune part dans l'irruption des sauvages.

Cet exemple de justice étoit une nouvelle raison pour obtenir l'effet des assurances qui avoient été données. Cependant , après avoir fait languir le sieur d'Heribery

pendant quatre mois , tout se réduisit à lui proposer une ordonnance de 200 liv. sterling qu'il ne voulut pas recevoir, les effets montant à plus de 20,000 liv. sterling.

Le sieur Craghs étant mort quelque tems après , l'affaire fut remise à milord Carteret , qui avoit promis , dès les premiers tems de son ministere , de faire tout ce qui pourroit dépendre de lui pour faire rendre justice ; mais toutes ces promesses se réduisirent enfin à dire qu'il ne pouvoit rien faire.

L'objection sur laquelle ce ministre a le plus insisté , est la sentence rendue par l'amirauté de Boston en faveur du sieur Smart : à quoi il fut répondu que l'entreprise dont il s'agissoit étant une contravention aux traités , commise par un capitaine de vaisseau du roi d'Angleterre , c'étoit de S. M. Britannique même , & non d'un tribunal ordinaire , que l'on devoit en attendre la justice ; que les seigneurs-justiciers , dépositaires de l'autorité souveraine en son absence , en avoient été si bien persuadés , que sur les premieres demandes ils avoient ordonné une pleine & entiere restitution des biens enlevés , sans avoir égard ni à la sentence de Boston , ni au don que le capitaine Smart en avoit obtenu par surprise , & qu'un ordre aussi authentique ne pouvoit être annullé. Cela est si vrai , que lorsqu'on voulut remettre l'affaire au conseil , le sieur d'Heribery ne trouva pas un seul avocat qui voulut parler pour lui , par la raison que , selon eux , c'étoit une affaire d'état & non de loi , & qu'il s'agissoit de l'exécution d'un ordre donné par les seigneurs-justiciers , de l'avis & du consentement de la chambre du commerce. C'étoit , en effet , de quoi il s'agissoit uniquement.

Milord Carteret se retrancha sur ce que cette ordonnance portoit , que c'étoit par grace & en vue de la bonne intelligence établie entre les deux nations. Sur quoi il fut répondu que , quelques motifs que les seigneurs-justiciers eussent jugé à propos d'alléguer , leur ordre n'en étoit pas moins absolu , moins fondé sur la justice & n'en devoit pas moins avoir son effet ; ce

qu'on lui foutint toujours de bouche & par écrit ; & enfin il répondit nettement que cet ordre avoit été donné mal-à-propos. La vérité est , que lorsqu'il fut donné , l'on croyoit que les effets existoient , & en ce cas la restitution eût pu se faire sans qu'il en coûtât rien à S. M. Britannique ; mais comme , en vertu du don que le capitaine Smart avoit obtenu , il s'étoit hâté de disposer desdits effets , avant même que les propriétaires eussent pu se rendre en Angleterre pour les réclamer , ce seroit de la liste civile qu'il faudroit tirer de quoi les dédommager. Enfin , tout ce que le sieur d'Heribery a pu obtenir , a été une ordonnance de 800 liv. sterling sur la trésorie , au mois de juillet 1722 ; ce qui n'a pas été suffisant pour les dépenses & frais considérables qu'il avoit été obligé de faire pour un voyage exprès à Boston , & deux voyages & un séjour de trois ans à Londres ; enforte qu'il n'a rien été payé pour la restitution des effets pillés , montant à plus de 20,000 liv. sterling.

L'entreprise du capitaine Smart a été faite en pleine paix sur des François & alliés , dans une isle appartenant de tout tems à la France , & dont la propriété lui a été confirmée par le traité d'Utrecht. Il est vrai que les Anglois ont des prétentions contraires , & l'on peut dire qu'elles sont sans fondement ; mais jusqu'à ce qu'elles soient réglées par des commissaires nommés pour le régleme des limites , les voies de faits sont illégitimes , & par conséquent celle dont il s'agit doit être réparée. C'est ce que le roi souhaite que le sieur comte de Broglio demande , & qu'il suive cette affaire jusqu'à ce qu'on ait rendu justice aux François pillés par le capitaine Smart.

Etablissement de Canceau.

On voit par ce qui a été dit ci-devant que , suivant l'article XIII du traité d'Utrecht , l'isle de Canceau appartient à la France.

Les Anglois , non contents d'avoir pillé les François dans cette isle contre tout droit & raison , y forment des

établiffemens , y ont mis des garnifons , y bâtiffent des forts ; ce qui eft abfolument contraire au traité & aux droits de la France , à laquelle cette ifle appartient. Quand même les prétentions que les Anglois ont fur cet endroit feroient auffi fondées qu'elles le font peu , il ne conviendrait pas qu'ils s'en miffent en poffeffion avant qu'il fût déterminé à laquelle des deux nations cette ifle appartient.

Le roi fouhaite que le fieur comte de Broglio demande au roi d'Angleterre d'ordonner qu'elle foit évacuée , & qu'elle ne foit plus habitée par les Anglois : S. M. voulant bien , quoique fon droit foit incontestable , n'y faire aucun établiffement , jufqu'à ce qu'il foit décidé par les deux couronnes à laquelle des deux cette ifle doit appartenir.

S. M. auroit pu prendre d'autres mefures , il y a du tems , pour l'exécution de cette partie du traité d'Utrecht , & elle n'auroit même eu qu'à laiffer agir le zele de fes officiers ; mais elle a toujours voulu éloigner ce qui pourroit altérer la bonne intelligence qu'elle veut toujours maintenir. Elle eft perfuadée que S. M. Britannique ayant les mêmes fentimens , ne permettra point que l'on puiffe fe plaindre plus long-tems de cette infraction.

AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

Isle de Sainte-Aloufie , ou de Sainte-Lucie.

LE roi , par édit du mois de mars 1642 , céda à la compagnie des Indes occidentales toutes les ifles de l'Amérique qui lui appartenoient , dans lesquelles étoit comprise celle de Sainte-Aloufie ou celle de Sainte-Lucie : cette compagnie vendit plufieurs de ces ifles , & entr'autres à Jacques d'Houel & au fieur du Parquet celles de la Martinique , la Grenade , Grenadins & Sainte-Aloufie , par un contrat du 22 feptembre 1650 , confirmé par lettres-patentes du mois d'août 1651.

Le fieur du Parquet ayant obtenu le gouvernement

de ces isles, le 22 octobre suivant, fit construire un fort à Saint-Aloufie, & y fit un établissement considérable.

Le sieur de Vendrogues fut nommé tuteur des enfans dudit du Parquet, mort en 1658, & le roi voulut bien lui accorder le gouvernement des isles, pour le mettre en état de faire valoir le bien de ces mineurs.

Les Anglois contestoient alors si peu aux François la propriété de Sainte-Aloufie, que dans un traité fait en 1660, entre les gouverneurs des isles françoises & angloises, le sieur Houel y prit la qualité de gouverneur de Sainte-Aloufie, sans qu'elle lui fût contestée.

Il est vrai qu'en 1664, un Anglois prenant la qualité de colonel, fit une descente à Sainte-Aloufie, attaqua le fort, que le sieur Mollard, qui y commandoit, fut obligé de lui rendre par capitulation, & de se retirer avec ses troupes.

Le roi fit porter des plaintes à la cour d'Angleterre de cette infraction; mais pendant la négociation, & au mois d'octobre 1665, le sieur Robert Saulk, qui commandoit pour l'Angleterre à Sainte-Aloufie, & les habitans de cette nation qui y étoient établis, envoyèrent des députés au sieur Clodré, chef & président du conseil supérieur de la Martinique, & du sieur de Chambré, agent général de la compagnie de France, pour les supplier de reprendre l'isle de Sainte-Aloufie, qu'ils reconnoissoient appartenir aux François en propriété, les priant de leur donner des bateaux pour repasser dans quelques isles angloises, déclarant que depuis qu'ils s'étoient emparés de l'isle de Sainte-Aloufie, ils avoient toujours eu à soutenir la guerre contre les Caraïbes naturels du pays. Il fut passé par les députés un acte authentique du tout, pardevant notaire, à la Martinique.

Les Anglois retirés de Sainte-Aloufie, les sieurs de Clodré & de Chambré s'en mirent en possession & en ont joui tranquillement. Dans toutes les commissions & dans toutes les instructions qui ont été données aux

gouverneurs de la Martinique, l'isle de Sainte-Alouffe y a toujours été comprise.

En 1686, un vaisseau anglois de 50 pieces de canon, parut sur les côtes de Sainte-Alouffe: le capitaine déclara à tous les habitans, au nom du roi d'Angleterre, qu'ils eussent à se retirer, ou à prendre des commissions de son maître, & qu'il venoit prendre possession de cette isle. Il écrivit en conformité au sieur de Blenac, gouverneur des isles françoises. Ensuite ayant fait poser les armes du roi d'Angleterre, il pilla & brûla tout ce qu'il trouva appartenant aux François. Ledit sieur de Blenac, après avoir répondu, comme il appartenoit, à la lettre de l'Anglois, envoya des troupes pour soutenir les François qui étoient à Sainte-Alouffe, dont la possession est toujours depuis restée à la France.

Le roi fit porter des plaintes à la cour d'Angleterre de cette entreprise. Il y eut des commissaires nommés pour régler les prétentions des deux nations sur cette isle, qui a toujours été habitée par des François. Les Anglois, qui croient par des démarches sans fondement se donner des titres de propriété, portent le gouverneur de la Barbade à écrire le 13 juillet 1700, au sieur d'Amblemont, général des isles françoises, que le roi d'Angleterre lui avoit ordonné de faire sortir de l'isle de Sainte-Alouffe tous ceux qui y étoient établis, & qu'y ayant plusieurs François il le prioit de les rappeler.

Ledit sieur d'Amblemont lui fit réponse, que le roi d'Angleterre n'y avoit aucun droit, & que s'il entreprenoit d'en chasser les François, il repousseroit la force par la force.

Le gouverneur de la Barbade ne jugea pas à propos de rien entreprendre après une pareille réponse; cependant le sieur maréchal de Tallard eut ordre de porter des plaintes à la cour d'Angleterre de la demande du gouverneur de la Barbade, & par les premières réponses qu'on lui fit, il parut que ce gouverneur avoit agi sans ordre, & qu'on étoit sur le point d'en faire justice.

Les affaires de France & d'Angleterre s'étant brouil-

lées, la chose n'eut pas de suite; les François demeurèrent maîtres de Sainte-Aloufie, & y ont toujours conservé leurs établissemens.

Le roi, depuis son avènement à la couronne, ayant fait don de cette isle au sieur maréchal d'Etrées, les Anglois s'en plaignirent sur le fondement de leurs prétentions sur cette isle, qui avoient anciennement donné lieu à des négociations qui n'avoient point été terminées. S. M. voulut bien ordonner qu'elle seroit mise au même état qu'elle étoit avant le don, jusqu'à ce que les prétentions des deux couronnes sur cette isle eussent été décidées; mais les établissemens que les François y avoient auparavant, y ont resté comme à l'ordinaire.

Après une pareille déférence de la part de la France pour l'Angleterre, S. M. fut fort surprise d'apprendre par les nouvelles publiques, que le roi d'Angleterre avoit fait don de cette isle au duc de Montaignu. Elle pensa que S. M. Britannique avoit été surprise; elle lui en fit porter des plaintes: mais comme il n'y eut sur cela que des réponses vagues, & qu'on armoit des vaisseaux à Londres pour en prendre possession & l'établir, S. M. envoya ses ordres au chevalier de Feuquieres, gouverneur-général des isles françoises, que si les Anglois entreprenoient cet établissement, il les fit sommer de se retirer, & que s'ils refusoient de le faire, il les y contraignit par la force.

Ce général ayant eu avis le 27 décembre 1722, que les Anglois avoient mis à terre à Sainte-Aloufie, envoya deux capitaines d'infanterie pour sommer le sieur Wereugh, commandant pour le duc de Montaignu, de se retirer de cette isle; il en écrivit en même tems à ce commandant, en lui envoyant copie des ordres de S. M.

Les capitaines furent bien reçus: le sieur Wereugh assembla son conseil, mais ayant répondu qu'il ne pouvoit évacuer qu'il n'eût reçu des ordres d'Angleterre, le chevalier de Feuquieres y envoya des troupes sous le commandement du marquis de Champigny, gouver-

neur de la Martinique, & lui recommanda, suivant les ordres de S. M., d'éviter l'effusion du sang autant qu'il se pourroit.

Le marquis de Champigny fit son débarquement la nuit du 15 au 16 janvier 1723, & le sieur Wereugh en ayant eu avis, envoya deux officiers pour demander qu'il ne fût fait aucune violence; ce qui fut régulièrement observé.

Le 18 du même mois il fut fait un traité dont S. M. fait joindre ici une copie, en vertu duquel les Anglois évacueront ladite isle, après avoir rasé les ouvrages qu'ils y auroient faits pour leur défense.

Le roi demande que les choses restent en cet état, jusqu'à ce qu'il soit décidé à qui des deux couronnes cette isle peut appartenir.

Commerce des Anglois aux Isles.

Le commerce aux isles de l'Amérique entre les François & les Anglois est entièrement défendu : c'est-à-dire, que les François ne sont point reçus dans les colonies angloises pour y commercer, & pareillement les Anglois ne doivent point commercer dans les colonies françoises. Tout ce que les uns & les autres peuvent faire, c'est d'aborder réciproquement dans ces isles, lorsque les vaisseaux se trouvent en danger de périr, ou qu'ils manquent de vivres, d'eau & de bois, mais ils ne doivent y faire aucun commerce.

Les François se renferment précisément dans l'exécution de ces regles; mais les Anglois mettent tout en usage pour introduire dans les colonies françoises des negres, des vivres & des marchandises. On y arrête tous les jours des bâtimens anglois, dont la plupart sont confisqués. Les négocians Anglois veulent bien courir ce risque, & S. M. n'a rien à demander à ce sujet à la cour d'Angieterre, parce qu'elle continuera de faire confisquer ceux qui seront arrêtés. Mais les plaintes que S. M. a à y faire porter, c'est que les vaisseaux de guerre anglois vont très-souvent dans les colonies françoises, &

mouillent sous différens prétextes dans les ports & radès, où ils introduisent en fraude des noirs & des marchandises. Il y en a même qui menent avec eux des bateaux chargés, dont ils protègent le commerce. Ces vaisseaux anglois auroient déjà été attaqués par ceux du roi, si S. M. n'avoit eu attention de recommander à ceux qui les commandent, d'user de politesse avec les commandans des vaisseaux du roi d'Angleterre; ce qui a retenu jusqu'à présent les officiers de S. M. Mais comme il paroît que les officiers Anglois en abusent, elle souhaite que le comte de Broglio demande à la cour d'Angleterre de défendre aux officiers Anglois d'aller dans les colonies françoises pour y commercer, Cela est juste, & d'autant plus nécessaire, que S. M. ne pourra se dispenser de prendre des mesures pour empêcher la continuation de cette contravention.

Fait à Versailles, le 21 avril 1724.

(Signé) LOUIS.

& plus bas :

P H E L I P E A U X.

Mémoire, concernant le commerce maritime, la navigation & les colonies; pour servir d'instruction à M. le comte de Broglio, lieutenant-général des armées du roi, & ambassadeur extraordinaire de S. M. auprès du roi d'Angleterre.

SA MAJESTÉ ayant fait un choix de M. le comte de Broglio pour résider en qualité de son ambassadeur extraordinaire auprès du roi de la Grande - Bretagne, elle est si persuadée du zèle dont il a toujours donné des marques pour son service, qu'elle ne doute pas qu'il n'ait toute l'attention possible de ses affaires concernant le commerce maritime, la navigation & les colonies, de même que ce qui a été réglé à cet égard par les traités de paix & de commerce, conclus à Utrecht entre la France & l'Angleterre, le 11 avril 1713.

Pêche du hareng.

La pêche du hareng qui se fait sur les côtes d'Yarmouth, pouvant beaucoup augmenter le commerce & la navigation des François, S. M. souhaite qu'il fasse enforte que les Anglois leur donnent sur cela la même protection & les mêmes avantages qu'ils accordent aux Hollandois, & que les sujets de S. M. puissent avoir toute l'étendue des côtes qui leur sera nécessaire pour faire cette pêche, sans être obligés, comme autrefois, de se tenir plus éloignés des terres, au vent des Anglois & des Hollandois, que lorsqu'ils se trouveront dans la nécessité de tirer leurs bâtimens à terre, soit par le mauvais tems ou pour les radouber, ou charger le poisson; on ne les oblige point de payer les droits d'entrée, qui ne doivent être exigés qu'en cas que le poisson soit exposé en vente, & que les frégates que le roi d'Angleterre tient sur cette côte dans le tems de la pêche, n'exigent rien des pêcheurs François sous quelque prétexte que ce soit. Si M. le comte de Broglie peut obtenir toutes ces demandes, qui paroissent justes en elles-mêmes & très-importantes pour le service de S. M., elle lui recommande de s'en faire remettre les ordres par écrit, & de les envoyer aussi-tôt, en les adressant au secrétaire d'état ayant le département de la marine.

Forces maritimes d'Angleterre.

Il jugera aisément qu'il ne peut rendre un service plus agréable au roi que de l'informer exactement des forces maritimes de l'Angleterre & des mouvemens qu'elles feront. Ainsi S. M. s'attend qu'il aura une application particulière de s'instruire à fond de la marine des Anglois en général, du nombre & de la force de leurs vaisseaux, de la capacité de leurs officiers de mer, des bonnes & mauvaises qualités de leurs ports & de leurs rades, dont il seroit à souhaiter qu'il eût des plans justes avec les sondes & mouillages, & il ne laissera rien ignorer à cet égard de tout ce qui pourra le mettre en état de prendre les résolutions les plus convenables pour son service.

Colonies angloises.

Il est aussi très - important qu'il fasse en sorte d'être précisément informé de l'état des colonies des Anglois & du commerce qui s'y fait , des troupes qu'ils y entretiennent , du nombre d'habitans qui y sont établis ; si tous les forts & les places de guerre qu'ils y ont fait bâtir , sont bien fortifiées , & s'ils n'ont pas dessein d'y faire de nouveaux & de nouvelles entreprises pendant la paix.

Commerce maritime d'Angleterre.

Le roi desire qu'il s'instruise avec le même soin de quelle maniere les Anglois font leurs différens commerces de mer & de ce qui paroîtroit le plus convenable pour empêcher qu'ils ne l'augmentent au préjudice de celui des François. S. M. croit qu'il est inutile de lui expliquer combien le secret & l'adresse sont nécessaires pour cela , & elle est persuadée qu'il y apportera toutes les précautions que l'on doit attendre de sa sagesse & de son expérience. Elle lui recommande seulement de lui faire part le plus souvent qu'il pourra & par des voies sûres , des connoissances qu'il aura prises.

Défenses aux réfugiés François de venir en France.

S. M. ayant rendu une ordonnance le 18 septembre 1713 , portant défenses à ses sujets nouveaux convertis de passer dans les pays étrangers , & aux réfugiés de venir en France sans sa permission , elle lui recommande de tenir la main , autant qu'il se pourra , à son exécution , en prenant les mesures qu'il jugera à propos pour empêcher que les religionnaires François établis en Angleterre viennent dans le royaume , & il observera de rendre compte exactement à S. M. des contraventions qu'il faudra avoir été faites à cette ordonnance , & qui auront été commises.

Salut à la mer & pavillon.

Quoiqu'il y ait eu souvent des contestations avec les Anglois touchant les saluts à la mer , il n'y a rien eu de réglé à cet égard par aucun traité. Ils ont été de tout

tems d'une extrême délicatesse sur la dignité de leur pavillon. Les ménagemens que l'on a eu pour eux sous les regnes de Charles II & de Jacques II, ont été cause qu'ils ont poussé leurs prétentions jusqu'à demander que les vaisseaux françois, à pavillon égal, saluent les vaisseaux anglois dans la Manche, se prétendant souverains de cette mer; & en même tems ils refusoient le salut aux vaisseaux françois hors la Manche, à pavillon égal: mais la France n'est jamais convenue de l'égalité du pavillon hors de la Manche, & encore moins de leur supériorité imaginaire dans ce canal. Une pareille proposition blesse trop la dignité de la couronne. Les titres sur lesquels ils fondent leurs prétentions dans la Manche, sont que cette mer leur appartient à cause des ports qu'ils y possèdent. Mais cette possession imaginaire d'un élément que Dieu a créé pour être commun à tous les hommes, se détruit d'elle-même & par leurs propres raisons, si l'on veut considérer que les côtes de France dans la Manche sont d'une bien plus grande étendue que celles d'Angleterre, & que les ports que S. M. y possède sont en plus grand nombre & peuvent aisément y devenir aussi considérables que ceux d'Angleterre. Ainsi les raisons qu'ils allèguent, loin de leur être favorables, seroient au contraire à l'avantage de la France, si S. M. n'étoit persuadée que la mer est libre à toutes les nations & n'appartient à aucune couronne. Il faut encore considérer que quand le feu roi a eu sur cela quelques ménagemens pour l'Angleterre en faveur de l'amitié particuliere qui étoit entre S. M. & les rois Charles II & Jacques II, la marine de France n'étoit pas encore parvenue au degré d'élévation où elle a été portée, & qui l'a rendue supérieure à celles des autres nations. Si depuis elle a souffert quelque diminution & quelque affoiblissement, elle ne laisse pas toujours d'être respectable par sa force & par sa valeur. D'ailleurs le droit de S. M. & la dignité de sa couronne subsistent toujours dans leur entier. Cependant comme le roi, dans le dessein de maintenir toujours une bonne intelligence entre les deux nations, n'a rien

de plus à cœur que d'aller au-devant de tout ce qui pourroit l'altérer le moins du monde, que la question des saluts pourroit causer des différends & même des combats entre les vaisseaux des deux nations ; S. M. pour lui donner de nouvelles preuves de l'estime qu'elle fait de la nation Angloise, veut bien que M. le comte de Broglio consente que les vaisseaux de l'un & de l'autre état qui auront pavillons égaux ne se saluent point dans la Manche, lorsqu'ils s'y rencontreront, & que les vaisseaux supérieurs en dignité seront salués par ceux qui leur seront inférieurs.

À l'égard des autres mers, les Anglois ne doivent pas prétendre de disputer le salut au pavillon de S. M. Le rang que ses ambassadeurs tiennent & la préséance dont ils jouissent dans toutes les cours, en est une preuve certaine, & il seroit extraordinaire que l'ambassadeur d'Angleterre, cédant le pas à celui de France, les vaisseaux anglois disputassent le salut aux vaisseaux françois de même dignité. C'est pourquoi, si le roi de la Grande-Bretagne faisoit proposer cette question à M. le comte de Broglio, S. M. desire qu'il ne se relâche point de ce qui est dû si légitimement à la couronne de France.

Mais pour montrer davantage les égards que S. M. a pour les Anglois, elle trouve bon qu'il convienne que le salut sera rendu par les vaisseaux françois de la manière la plus avantageuse ; c'est-à-dire, que l'on rendra coup pour coup entre les pavillons égaux & entre les vaisseaux de guerre.

Il conviendra aussi que les vaisseaux françois salueront les premiers les vaisseaux anglois, qui auront une marque de commandement supérieur, & du nombre de coups de canon qui seront tirés de part & d'autre, tel que les Anglois le jugeront à propos ; S. M. voulant bien que ses vaisseaux soient traités à cet égard comme le seront ceux des Anglois qui auront salué un pavillon françois d'une dignité supérieure. Ainsi d'un pavillon inférieur, il y aura deux ou quatre coups de différence, & il importe peu à S. M. comment ce nombre soit fixé, pourvu que

l'on conserve la supériorité qui lui appartient.

Si l'Angleterre propose aussi de régler le salut qui se doit rendre aux places, S. M. veut bien que cela soit égal de part & d'autre; c'est-à-dire, que les vaisseaux françois & anglois salueront les premiers les places de l'autre nation d'un certain nombre de coups, & que le salut soit rendu aux vaisseaux des vice-amiraux d'un nombre égal de coups, de deux coups de moins au contre-amiraux & aux cornettes, & de quatre aux simples vaisseaux de guerre.

M. le comte de Broglio observera que les Anglois ont beaucoup plus de pavillons de dignité que les autres nations, ainsi les ordres que S. M. lui donne à cet égard ne doivent s'entendre que pour le pavillon de la nation Angloise, qui est rouge au quartier blanc, chargé d'une croix rouge; car le pavillon bleu & le blanc dont ils se servent principalement dans les corps d'armée, ne sont proprement que pavillons de signaux. Cependant si l'Angleterre vouloit les réputer pavillons de dignité, il la fera convenir que le pavillon bleu, ou mi-parti blanc & bleu, dont les François se servent quelquefois, seront traités de la même manière par les Anglois.

Colonies Françaises de l'Amérique.

Il est survenu différentes contestations entre la France & l'Angleterre à l'occasion des colonies françoises de l'Amérique, & les Anglois ont fait plusieurs infractions au traité de paix conclu à Utrecht entre les deux couronnes. Elles sont détaillées dans le mémoire du roi, que M. le comte de Broglio trouvera ci-joint. Les intentions de S. M. y sont expliquées: il est fait mention des représentations à faire, & des ordres à demander à S. M. Brit. pour faire rétablir & remettre toutes choses en règle.

Rançon de l'isle de Nièves.

Les intéressés à l'armement d'une escadre d'onze vaisseaux, que commandoit le feu sieur d'Iberville, n'ont pu être payés jusqu'à présent de cent quarante mille

piastres & des intérêts qui leur sont dus depuis l'année 1706, pour la rançon de l'isle de Nièves, ainsi qu'il paroît par le mémoire ci-joint de ces armateurs. Le roi desire que M. le comte de Broglio emploie ses bons offices au nom de S. M. en leur faveur auprès du roi d'Angleterre, afin que cette affaire soit terminée sans aucun retardement.

Pêche sur le Grand-Banc.

La plus grande partie des maîtres des navires, revenus l'année dernière du Grand-Banc, ont fait leur déclaration à l'amirauté, que les vaisseaux de guerre anglois leur ont défendu de se tenir sur ce Banc, sous prétexte que la bande du nord a été cédée à leur nation, & que la pêche n'est plus permise aux François qu'à la bande du sud. Ils les ont obligés à quitter la pêche avec menaces de les couler bas, & ils ont tiré des coups de canon ou de fusil à balles, leur ayant donné chasse jusqu'à ce qu'ils les eussent éloignés. S. M. a fait porter directement des plaintes au roi d'Angleterre de la nouveauté de cette entreprise, & des voies extraordinaires que les capitaines de ces vaisseaux emploient pour la soutenir. On a même fait convenir ses ministres de l'injustice de ce procédé, formellement contraire aux dispositions du traité d'Utrecht. Quoique le roi soit persuadé que les capitaines des vaisseaux de guerre qui auront été cette année sur le Banc, ont des ordres de laisser aux François une entière liberté, ainsi qu'il s'est pratiqué en tout tems, la mer & ce commerce étant libres à toutes les nations, S. M. souhaite que lesdits ordres soient rendus publics, & que M. le comte de Broglio en fasse instance au roi de la Grande-Bretagne, afin que les officiers de la marine d'Angleterre en étant informés aient à les exécuter précisément, & à ne point troubler, sous quelque prétexte que ce soit, les bâtimens françois dans leur pêche sur le banc.

Affaires imprévues.

Comme dans le cours de son ambassade il pourra arriver plusieurs incidens qu'il est difficile de prévoir

dans cette instruction, S. M. attend de sa prudence qu'il prendra en ces occasions le parti le plus agréable pour elle & le plus avantageux pour le bien de ses sujets, & qu'il aura soin de l'informer chaque ordinaire de tout ce qui se passera, tant par rapport au présent mémoire que pour les affaires imprévues concernant le commerce maritime, la navigation & les colonies, afin que sur le compte qu'il rendra elle puisse lui faire savoir ses intentions par le secrétaire d'état ayant le département de la marine, & lorsqu'il y aura quelque affaire qui demandera du secret, il se servira du chiffre ci-joint.

Sa Majesté s'en remet sur-tout à sa sage prévoyance, étant persuadée que le zèle qu'il a pour son service sera toujours le même, & qu'il apportera dans les affaires les plus difficiles toute la fermeté, la prudence d'esprit & la capacité possibles.

Fait à Versailles, le 18 mai 1724.

Fin du Tome premier.



C. Hartley

VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV,

OU

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS
ET ANECDOTES DE SON REGNE.

*.... Video meliora proboque,
Deteriora Sequor.*

HOR.

TOME II.



A LONDRES,
CHEZ JOHN PETER LYTON,

1788.

®
s

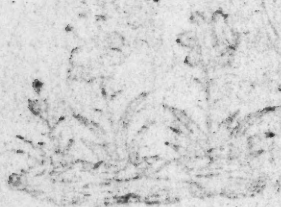


42

12

6

98



✶
V

Qu
dispo
Fran
grand
paix ;
d'un
tage,
malgr
dériv
rance
narqu
Il dé
à sa c
s'opp
Polon
d'aur
manie
fait u
arrête
nés d
la co
pou
de la
Télé
tré
donne

(1)

VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV.

QUELQUE desir qu'eût le cardinal de conserver la paix, disposé à l'acheter, même aux dépens de l'argent de la France, parce qu'il savoit bien le faire revenir en plus grande abondance, par les occupations utiles de cette paix; qu'il savoit que la guerre, en obstruant les canaux d'un semblable reflux, en emportoit infiniment davantage, il ne put en prévenir une où il se trouva emporté malgré lui. La mort du roi de Pologne, [1 fév. 1733] Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, fit renaitre les espérances de Stanislas, beau-pere du roi; & ce jeune monarque ne pouvoit en abandonner les intérêts. [17 mars.] Il déclara à tous les ambassadeurs étrangers qui étoient à sa cour, qu'il ne souffrirait point qu'aucune puissance s'opposât à la liberté de l'élection d'un nouveau roi de Pologne, c'est-à-dire, qu'il empêcheroit qu'on en élût d'autre que Stanislas. En effet, l'influence de la France se manifesta bientôt à l'assemblée de la diète. [7 mai.] Elle fait un acte de confédération générale, par lequel il est arrêté que les seuls piastes ou gentilshommes Polonois, nés de pere & de mere catholiques, pourront prétendre à la couronne, & que personne, autre que le primat, ne pourra proclamer le roi, sous peine d'être déclaré ennemi de la patrie. Elle fixe au vingt-cinq du mois d'août l'élection, (1) afin de laisser le tems à Stanislas de se rendre en Pologne. Il étoit parti en poste; mais pour donner le change à ses ennemis, on laissa croire qu'une

(1) Reculée depuis au 12 septembre.

escadre sortie de Brest pour la mer Baltique portoit le monarque futur. On poussa cette comédie jusqu'à faire embarquer un seigneur François, revêtu de tout ce qui pouvoit lui donner une plus exacte ressemblance. L'empereur Charles VI étoit entièrement opposé à ce choix. Il avoit appelé la Russie à son secours : tous deux favorisoient le fils du roi défunt, au mépris de la résolution de la diète, qui n'admettoit parmi les candidats que des nationaux. Déjà 30,000 Moscovites, sous les ordres du général Lasçi, étoient venus violenter les suffrages. Malgré leurs menaces, Stanislas, suivi d'un seul homme (1) de confiance, après avoir pénétré en Pologne, à la faveur d'un déguisement, par une route opposée à celle qu'on croyoit qu'il tiendrait, est nommé d'une voix unanime, à l'exception d'un magnat qui ne lui donna pas son suffrage ; il sortit de l'assemblée, & se retira à quelque distance du champ de l'élection avec les troupes qu'il avoit amenées. Cet événement n'auroit eu aucune suite fâcheuse pour Stanislas, si, se mettant sur-le-champ à la tête de la Pologne, comme on l'en pressoit, il eût marché droit à ce traître, qu'il auroit certainement tué en pièces. Mais, soit qu'il ne voulût pas marquer son avènement au trône par l'effusion du sang de ses sujets, soit indolence, soit mépris pour les rebelles, dont le nombre ne lui paroissoit pas redoutable, (2) il ne se donna aucun mouvement, & laissa au parti opposé tout le tems de se fortifier, à l'aide des Russes, dont les menaces ont bientôt leur effet. Ils arrivent à Varsovie : la diète se dissipe ; le roi éphémère se retire à Dantzic avec une partie de ceux qui lui sont attachés. Le général ennemi, maître du pays, convoque une assemblée à Prague, & l'électeur de Saxe est élu sous le nom d'Auguste II.

(1) M. de Solignac.

(2) On lit dans la Vie de Stanislas, par M. Aubert, cette belle réponse : « qu'il ne vouloit ni s'assurer une » couronne aux dépens de la vie de ses sujets, ni se met- » tre dans le cas d'avoir marqué son avènement au trône » par l'effusion de leur sang. »

Pendant que ce nouveau monarque se fait couronner à Cracovie, le général Lascei s'avance vers Dantzic, où s'étoit réfugiée une partie de la noblesse polonoise à la suite de Stanislas. Il y arrive le 2 mars, comme les habitans de se soumettre à Auguste, veut les intimider par la crainte des hostilités les plus vives, & sur leur refus commence le blocus, & fait ouvrir la tranchée; mais le nombre des assiégeans ne suffisant pas, vu la grandeur de la place, la valeur & la résolution des assiégés, le comte de Munich conduit au siege un corps de troupes considérable, prend le commandement de l'armée Moscovite, presse la ville, s'empare du fort de Weichselmunde & de plusieurs autres ouvrages, dont la prise empêche les François, amenés par l'escadre du roi, d'entrer dans la ville.

Le cardinal de Fleuri, ne pouvant se refuser au desir de Louis XV & à l'honneur de la nation, avoit cru en être quitte pour répandre de l'argent en profusion dans la diete; il auroit craint d'alarmer les puissances du nord, s'il eût envoyé une nombreuse armée, capable de soutenir l'élection de Stanislas. Il vouloit sur-tout ménager l'Angleterre, qui n'auroit pas vu tranquillement des préparatifs maritimes trop formidables; il s'étoit contenté de faire équiper une escadre foible, avec 1500 hommes de troupes de transport seulement, commandés par un brigadier (1). Il se proposoit d'en faire filer d'autres successivement au besoin, & par cette manœuvre fautive & pusillanime, fit manquer, à la honte de la France, toute l'expédition.

La premiere colonne du secours envoyé à Stanislas, s'étoit rendu sans accident en Danemarck. L'officier qui la commandoit ayant observé en passant la situation de Dantzic & celle de l'armée des assiégeans, avoit regardé comme fol d'essayer un débarquement avec sa petite troupe. Le comte de Plélo, ambassadeur

(1) M. de la Motte.

de France à Coppenhague , vit avec indignation cette retraite ; il la regarda comme humiliante : il étoit jeune , vif , entreprenant , & contre l'avis du commandant , qui vouloit attendre le reste du renfort , usant des pouvoirs qu'il avoit , il résolut de marcher à la ville assiégée , dans le dessein de s'y jeter , ou plutôt de périr ; ce qu'on juge aisément à cette phrase de sa lettre au comte de Maurepas , citée par M. de Voltaire : *je suis sûr que je n'en reviendrai pas ; je vous recommande ma femme & mes enfans*. Arrivé à la vue des lignes des assiégeans , & guidé par son zele bouillant , avec une poignée de gens qu'il enflamme de son enthousiasme de gloire , il tente de forcer le passage , mais inutilement. Il perdit beaucoup de monde dans cette action , & se fit tuer en s'exposant comme un simple soldat. Le général , à qui l'on reprocha d'avoir eu trop de déférence pour l'ambassadeur , plus propre au rôle qu'il venoit de jouer , qu'au caractère dont il étoit revêtu , s'il ne déploya la même bravoure , avec une prudence singulière , qualité non moins essentielle à sa place , arrêta les suites de cette étourderie , dont il avoit prévu les mauvais succès. Il fit sa retraite avec beaucoup d'intelligence , & revint en bon ordre à Coppenhague , où il reçut la seconde division de son détachement. Alors on résolut de faire un effort mieux combiné , & de se procurer le passage plutôt par la ruse que par la force. On employa vainement toutes sortes de stratagèmes , & l'on étoit sur le point de se retirer honteusement sans rien faire , lorsqu'un officier d'environ vingt ans , offrit & répondit sur sa tête de faire entrer une partie des troupes dans la ville , en les transportant de nuit dans des bateaux par la rivière ; ce qu'il exécuta , malgré le feu des assiégeans , à qui le bruit des rames donna du soupçon. Ce petit renfort ranima les assiégés , & dans l'espérance d'en avoir de plus considérables , ils se défendirent avec vigueur ; mais faute de secours il fallut succomber enfin, Stanislas même , sentant bien par l'état où Dantzic

étoit réduit, qu'il seroit forcé incessamment d'ouvrir ses portes à l'ennemi, crut devoir prévenir le destin qu'on lui préparoit. Il savoit sa tête mise à prix; il sortit de la ville furtivement & dans la nuit, deux jours avant la capitulation, conduit par un guide fidele, parfaitement instruit du local. Après bien des détours, des travestissemens, des fatigues & des dangers, dont ce prince fait une description touchante dans sa lettre à la reine de France, il arrive à Königsberg dans les états du roi de Prusse, où il fut traité avec tous les honneurs dus à son rang : il y séjourna quelque tems & revint en France.

C'est ainsi que Stanislas fut chassé une seconde fois du trône de Pologne, & peut-être fût-ce un bonheur pour lui. Ce prince, tout débonnaire & peu guerrier, ne convenoit guère à une nation se ressentant toujours de son ancienne origine des Sarmates, active, turbulente, ne respirant que l'indépendance & les armes, dont l'inquiétude naturelle étoit encore accrue par ses voisins, jaloux de la voir libre au milieu d'eux gémissans à l'entour sous le joug du despotisme. Il est vraisemblable qu'il n'eût fait qu'accélérer la révolution & le démembrement de la Pologne, que nous avons vu s'effectuer trente ans après sous Poniatfswski, simple gentilhomme Polonois, devenu roi comme lui, sans consistance au-dedans, sans appui au-dehors, comme lui magnanime, humain, bienfaisant, populaire, aimant les lettres & les arts, mais dénoué de ce caractère d'énergie, d'intrépidité, de férocité même, seul capable d'en imposer à des hordes tumultueuses & d'arrêter leurs insurrections. Nous savons qu'Auguste n'avoit pas le génie plus belliqueux que son rival, n'avoit pas plus de fermeté & d'audace; mais fils du roi défunt, déjà maître d'un puissant état limitrophe, il étoit membre de l'Empire, neveu de Charles VI & allié de la Russie. La Prusse n'avoit point encore acquis la prépondérance qu'un grand monarque lui a donnée depuis. Ces circonstances doivent rendre son élection plus durable

& plus solide , & ce fut ce qui arriva. La czarine étoit intéressée par amour-propre à soutenir dans le fils l'ouvrage de Pierre le Grand en faveur du pere , & l'empereur goûtoit la satisfaction de se venger de la France par cette humiliation, foible dédommagement, il est vrai, de tant de possessions qu'elle lui avoit enlevées.

Ayant manqué l'instant favorable, on perdit l'espoir de rétablir Stanislas sur le trône de Pologne; mais la gloire de Louis XV ne permettoit pas de laisser impuni l'affront fait à son beau-pere , & le cardinal, malgré son génie pacifique, faute d'avoir fait d'abord des efforts assez vigoureux, se vit forcé d'entrer dans une querelle sérieuse. Avant, pour empêcher qu'elle ne devint générale, il s'assura de l'Angleterre & de la Hollande. M. de Chavigni, ministre de France à Londres, avoit présenté à cette cour un mémoire des griefs que le roi avoit contre l'empereur. Ils rouloient sur la convention que ce prince avoit faite avec la czarine d'empêcher l'élection & le couronnement du roi Stanislas, & sur les violences exercées par ces deux puissances contre une nation libre. Ils parurent des motifs de guerre légitimes; on en jugea de même à la Haye, où l'on signa le 4 décembre 1733, un traité de neutralité pour les Pays-Bas. La république de Venise demanda & obtint la même sûreté en Italie. Le cardinal fut d'autant plus enchanté d'avoir ainsi convaincu les autres états de la modération du roi & de son éloignement de toutes vues ambitieuses qui pussent les inquiéter, qu'il avoit été contraint d'en venir à une voie de fait désagréable, mais nécessaire. Il ne s'y seroit pas porté, s'il eût été possible d'oublier une ville si près de la France que Nanci & de risquer que les ennemis s'en emparassent. Par décence on avoit préalablement fait prévenir la duchesse de Lorraine de ce qui alloit arriver. Le comte de Belle-Isle avoit été chargé de la commission, & il étoit entré dans sa capitale le 13 octobre, avec un corps de troupes. Il ne devoit ni entreprendre sur son autorité, ni toucher à ses revenus, & l'on avoit

obtenu son consentement ; mais quel consentement ! C'est en ces occasions-là sur-tout que le philosophe reconnoît en frémissant qu'il n'est d'autre droit sur la terre que le droit du plus fort. Après ces préliminaires on choisit le meilleur plan d'opérations. On ne pouvoit tirer raison des Moscovites par leur éloignement : on fit retomber tout le poids de la guerre sur l'empereur ; on se rapprocha de l'Espagne ; on forma une alliance où la Sardaigne entra , & l'on attaqua à-la-fois ce monarque sur le Rhin & en Italie. Le roi se chargea seul de l'Allemagne & d'aider le roi de Sardaigne en Lombardie , pendant que l'armée de S. M. Cath. feroit la conquête des Deux-Siciles. Le maréchal de Berwick s'étoit avancé avec ses troupes sur le bord du Rhin ; il le passa , assiégea le fort de Kell & le prit. Le comte de Charolois & le prince de Conti servoient sous ses ordres , aussi bien que le prince de Dombes , le comte d'Eu & le comte de Clermont. Le dernier avoit obtenu un bref du pape , qui lui permettoit de porter les armes & de garder ses bénéfices. Le comte de Saxe y faisoit son apprentissage en qualité de maréchal-de-camp. Après diverses marches savantes qui tromperent le prince Eugene , le plus habile général de l'empereur , on investit Philipsbourg , le boulevard & la clef de l'Allemagne. Cette place forte ne fit pas une aussi belle défense qu'on l'auroit cru. Malgré les obstacles du terrain & une pluie continuelle , on poussa les travaux avec vigueur. Le soldat animé par la présence du général & par l'exemple de tant d'illustres combattans , alloit aux attaques le corps à moitié dans l'eau , avec un zèle & une bravoure dignes des plus grands éloges. Berwick , maître de la plus grande partie des ouvrages , se préparoit à donner l'assaut au corps de la place , lorsqu'il fut tué [le 12 juin 1734] au milieu de ses enfans & de quelques officiers généraux , d'un coup de canon , pendant qu'il examinoit de dessus le revers de la tranchée l'effet des batteries qu'il avoit ordonnées. Ainsi périt au lit d'honneur , comme Turenne , victime de sa bravoure & de

son activité , ce maréchal expérimenté , vigilant , sévère ; & , ce qui met le comble à son éloge , d'une probité peu commune. Sa mort affligea les troupes , mais ne les découragea pas. Le commandement passa au marquis d'Asfeld , le plus ancien lieutenant-général ; quoique bien inférieur pour la capacité , il recueillit tout le fruit des savantes dispositions du héros défunt & eut tout l'honneur de ce siège , avec le duc de Noailles , son collègue. Enfin , après six semaines de tranchée ouverte , des travaux infinis , des obstacles imprévus & extraordinaires , tels que des pluies continuelles , le débordement du Rhin , l'inondation des ouvrages & la présence de l'armée impériale , toujours prête à attaquer les retranchemens , la ville capitula le 18 juillet.

Le marquis d'Asfeld & le duc de Noailles , créés maréchaux de France , restèrent chargés de la conduite de l'armée ; mais jaloux l'un de l'autre , ils n'agirent plus de concert & ne firent rien le reste de la campagne , ni la suivante. Ceux qui ont servi sous eux , nous peignent le premier comme un homme blanchi dans le métier des armes , & qui , artisan de sa fortune , étoit parvenu à la tête du génie , qu'il n'entendoit cependant pas parfaitement ; indécis , sans plan fixe , n'agissant qu'à mesure , ne sachant pas assez profiter des avantages que sa position ou celle de l'ennemi pouvoit lui donner : le second , comme rempli d'esprit & de connoissances très-étendues sur toutes les parties , au fond guerrier médiocre , timide , peu estimé des troupes par cette raison , ayant la vue courte , défaut physique très-dangereux dans un général. Du reste avantageux , extraordinairement vif & entêté , fin courtisan & heureux.

La troisième campagne , afin de prévenir le préjudice qu'apportoit aux opérations la mésintelligence des deux chefs , dont on s'apperçut , mais trop tard , on envoya en Italie le maréchal de Noailles , au lieu du maréchal de Coigny qui passa en Allemagne. Malgré cette sage précaution & l'accord du nouveau général avec le maréchal d'Asfeld , le prince Eugene eut l'habileté d'arrêter

le progrès des armes de la France. Tout ce que purent faire ses rivaux vis-à-vis de ce vieux guerrier, ce fut par des marches & contremarches savantes, dont le comte de Belle-Isle étoit un des principaux auteurs, de conserver les conquêtes faites, & de se poster toujours si avantageusement, ou de se retrancher si bien qu'ils ne pussent être forcés à combattre. Mais dans l'état désespéré où étoient les affaires de l'empereur par les pertes considérables qu'il éprouvoit dans ses autres possessions, c'étoit un coup de maître de la part de son général de réduire les François à une espèce de défensive, même au milieu de leurs victoires, & S. M. Impériale s'aperçut trop tard de la sagesse du prince Eugene, contre l'avis duquel elle avoit entrepris cette guerre, croyant n'avoir affaire qu'à un enfant & à un vieillard.

En effet, Charles VI payoit bien cher en Italie la vengeance stérile qu'il avoit goûtée dans le nord. Il n'étoit pas possible d'y avoir des succès plus rapides. L'armée françoise, commandée par le maréchal de Villars, avoit eu ordre de se joindre à celle du roi de Sardaigne & de conquérir la Lombardie. Le bonheur de ce général ne l'abandonna point dans sa vieillesse; les villes s'ouvroient devant lui; mais en se chargeant d'un tel emploi, il avoit plus consulté son zèle & son amour pour la gloire que son âge & ses forces. Bientôt les chaleurs excessives du climat, la fatigue du corps & d'esprit attachée à ses fonctions, altérèrent sa santé. Il remit le commandement entre les mains du marquis de Coigny, & se retira le 17 juin 1734 à Turin, où il mourut peu de jours après, dans la même chambre, dit-on, où il étoit né: il s'écria qu'il ne regrettoit que l'honneur de périr les armes à la main, & conserva jusqu'au bout ce caractère naturellement fanfaron qu'il avoit porté souvent trop loin. On prétend qu'il avoit sollicité ce dernier généralat avec une présomption excusable dans un jeune guerrier, mais ridicule dans un héros à cheveux blancs & octogénaire. Au reste, une confiance aveugle & une bravoure téméraire lui avoient

toujours réussi. Elles avoient suppléé chez lui à une étude profonde de son métier, qu'il n'avoit jamais faite, quoiqu'entré de bonne heure au service. A cette époque son bien étoit des plus médiocres, & par un autre secret qui n'appartenoit alors qu'à lui, & trouvé depuis par beaucoup de ses successeurs, il amassa des richesses immenses dans ce métier où se ruinoient les autres. Ce fut lui à qui un vivrier menacé de la corde répondit, *qu'on ne pendoit point un homme qui avoit cent mille livres au service du général*. Et en effet il échappa au supplice.

Le roi de Sardaigne parut regretter Villars, mais au fond il ne fut pas fâché d'être débarrassé d'un homme qui l'étourdissoit sans cesse de sa capacité, & qui s'opposant à tout ce qu'il vouloit, le contrarioit d'autant mieux dans ses opérations, que les troupes françoises faisoient le plus grand nombre & la principale force de l'armée combinée.

Le marquis de Coigny & le comte de Broglio, les deux lieutenans-généraux plus anciens sous Villars, se partagèrent le commandement, & furent bientôt faits maréchaux de France. Tous deux étoient vifs, avides de renommée, fermant un peu trop les yeux sur la discipline, & dès-lors aimés du soldat; très-propres aux coups de main, excellens en second ou à la tête d'un corps peu considérable, mais incapables d'embrasser le détail immense d'une armée entière : au reste, bons patriotes & agissant de concert pour le bien de la cause commune. C'est ce qu'on vit à la bataille de Parme, dans laquelle les impériaux, [29 juin 1734] commandés par le comte de Mercy, étant venus attaquer l'armée des alliés, succomberent. Le succès fort long-tems incertain, l'ardeur des troupes ennemies qui avoient déjà porté le désordre parmi les François, dont la vaillance commençoit à se lasser, donnoit lieu à leur général de se flatter d'une victoire complète, lorsqu'il fut tué. Quelque soin qu'on prit de cacher cette mort aux siens, ils la furent bientôt. Dans leur effroi, ils

n'attaquerent plus avec la même vigueur. Ce moment de relâche, ou plutôt la même nouvelle fit reprendre cœur à l'armée combinée; elle revint avec fureur sur les vainqueurs qui, découragés à leur tour, n'opposèrent qu'une résistance foible, & prirent enfin la fuite. Ils perdirent 8,000 hommes, avec le champ de bataille. Le maréchal de Coigny envoya aussi-tôt le marquis de Coigny, son fils, annoncer cette victoire au roi. La prise de Modene, par le marquis de Maillebois, en fut le fruit. Le prince de Wurtemberg, qui avoit pris le commandement des impériaux, n'avoit osé soutenir cette ville & s'étoit retiré; mais en habile homme il profita d'une faute du maréchal de Broglie & eut bientôt un petit avantage, plus flatteur au fond pour son amour-propre, que vraiment utile aux affaires. Les armées avoient changé de position, & s'étant approchées chacune de Guastalla, dix mille impériaux s'avancent sur la Secchia. On sollicite le général françois de garnir un poste à la vue de l'ennemi, qu'il soutenoit être hors d'insulte par la nature & la disposition même du terrain: il s'obstine à rejeter cet avis; il se livre au sommeil avec la même sécurité que s'il dormoit dans son hôtel à Paris. [Le 15 août] Il y avoit à peine deux heures qu'il reposoit, qu'il est réveillé en sursaut par un grand bruit d'armes & par les cris des combattans; il se lève en diligence, & veut se mettre en état de courir où le danger l'appelle; il n'en a pas le tems; l'attaque avoit été si imprévue & si bien combinée, qu'après avoir forcé un foible détachement de cinquante hommes qui gardoient le gué, les ennemis passent la rivière, traversent son quartier & pénètrent jusqu'à sa tente. En chemise, & ses culottes à la main, Broglie est trop heureux de se sauver & d'abandonner tout. Cette petite disgrâce, fuite nécessaire de sa présomption & de son imprudence, fournit matière pendant quelques jours aux bons-mots du soldat. Mais comme sa bravoure n'étoit point équivoquée, sa réputation n'en souffrit pas.

[Le 19 sept.] La bataille de Guastalla fut la suite de cet

échec, que le maréchal étoit impatient de réparer. Après avoir fait pendant huit heures des prodiges de valeur, les impériaux font battus & obligés de se retirer précipitamment au-delà du Pô, d'abandonner leurs morts & leurs blessés & le champ de bataille. Cette victoire coûta cher aux vainqueurs, parce que les deux armées s'étant attaquées par pelotons détachés, qui se succédoient sans interruption, il se livra autant de combats qu'il y eut de corps qui allèrent à la charge. Le comte de Konigsegg, nouveau général de l'empereur, malgré sa défaite, recueillit beaucoup de gloire de cette journée. Il réduisit par sa longue défense ses rivaux, fort mal-traités eux-mêmes & accablés de lassitude, à n'oser le poursuivre, & à lui laisser faire sa retraite sans inquiétude. L'armée des alliés perdit 1,200 hommes, plusieurs officiers de distinction, principalement le marquis du Pezé, colonel du régiment du roi & maréchal-de-camp, dont le mérite & les talens pour la guerre donnoient les plus grandes espérances, & lui avoient déjà concilié l'estime & l'amitié de son maître.

Ce fut à cette action qu'un autre officier de marque (1), menant la troupe à la charge, eut le malheur de tomber & d'être, pendant un tems considérable, foulé aux pieds des hommes & des chevaux qui lui passoient sur le corps. Il fut enfin tiré de-là dans un état déplorable qui, par une suite de miracle, n'eut aucune suite fâcheuse. C'étoit un des plus superbes hommes qu'on pût voir, mais taxé de s'aimer autant qu'une femme; ce qui donna lieu de croire que tremblant pour sa beauté, il s'étoit laissé choir volontairement & adroitement dans un fossé, préférant le danger presque inévitable d'être tué ou fait prisonnier, à celui d'être défiguré.

Quelque grands que fussent les désastres de l'empe-

(1) Le duc de la Tremoille, colonel du régiment de Champagne. Cette anecdote, qui se trouve dans les *Anecdotes de Perse*, nous a été confirmée par trop de militaires, présens à l'action, pour l'omettre.

reur en Lombardie, ses affaires étoient encore plus mauvaises dans le royaume de Naples. L'infant don Carlos y entre avec l'armée Espagnole, sans trouver aucune résistance. [29 mars 1734.] Il perce jusqu'à la capitale, qui lui ouvre ses portes. Il fait prêter par les magistrats de cette ville, serment de fidélité au roi son pere, qui lui cede bientôt ses droits. [10 mai.] Alors le jeune prince fait son entrée, & reçoit en son nom l'hommage de tous les ordres de l'état.

Les impériaux, au nombre de neuf à dix mille hommes, commandés par le général Visconti, s'étoient retranchés à Bitonto dans la Pouille; les Espagnols les forcent dans leurs retranchemens, & les mettent hors d'état de balancer leurs efforts & d'arrêter leurs conquêtes. Le duc de Montemart, leur général, en acquiert le glorieux surnom de Bitonto.

Le royaume de Naples, conquis en entier, don Carlos passe en Sicile: les habitans préfèrent la domination espagnole à celle des Allemands, se déclarent pour lui & favorisent son entreprise. En moins d'un an il est maître de tout le pays, au point de pouvoir détacher une partie de son armée, qui va joindre l'armée des alliés en Lombardie. Alors Louis XV le regarde déjà comme si bien affermi sur le trône, qu'il le reconnoît souverain des Deux-Siciles, envoie le marquis de Puiseux ambassadeur auprès de cette nouvelle majesté, & reçoit en la même qualité de sa part le 1^{er} juillet 1735 le prince de la Torrella Caraccioli.

C'est ainsi que l'empereur pour avoir procuré un royaume à l'électeur de Saxe, en perdit deux & une grande partie de l'Italie. Il couroit risque d'en perdre davantage, s'il ne se fût hâté de conclure la paix. Les Anglois & les Hollandois avoient déjà communiqué en forme à Londres & à la Haye aux ministres des puissances belligérantes un projet de pacification générale; mais il n'avoit point été agréé: il servit néanmoins de base aux négociations qui suivirent. Seulement Charles VI desirant accélérer un ouvrage qu'il avoit si fort à

cœur , & connoissant par expérience la lenteur des congrès , proposa à Louis XV de lui envoyer le Sr. Durheil , premier commis des affaires étrangères. Il avoit senti la nécessité d'un sacrifice pour faire passer le plan des puissances maritimes , trop partiales au gré de la France , qui le rejettoit en ce qu'il y manquoit une indemnité envers Stanislas. Il trouva l'expédient de faire céder les duchés de Lorraine & de Bar par leur souverain , en échange de la succession éventuelle du grand-duché de Toscane. Alors toute difficulté est levée , [3 oct. 1735] & l'on signe à Vienne les préliminaires de la paix.

Par ces préliminaires le beau-pere de Louis XV renonçoit au royaume qu'il avoit déjà eu deux fois. Il conservoit seulement la dénomination de roi de Pologne , & tous les honneurs & titres attachés à son rang. Pour dédommagement utile il eut les états stipulés ci-dessus , & en fut mis en possession sur-le-champ , moyennant quelque argent comptant & une pension de quatre millions cinq cents mille livres , faite au due François. jusqu'à ce que la Toscane lui échût. C'étoit la France qui faisoit ces frais , à la charge de la reversion des duchés de Lorraine & de Bar à la couronne. A ces conditions l'électeur de Saxe restoit en possession du trône de son rival & du grand-duché de Lithuanie , & les alliés reconnoissoient son élection. Dom Carlos conservoit les royaumes de Naples & de Sicile ; le roi de Sardaigne , une portion de la Lombardie. Toutes les autres possessions de l'empereur en Italie lui étoient restituées , ainsi que les conquêtes faites par les armes de la France en Allemagne. On lui cédoit en outre les duchés de Parme & de Plaisance.

Quelle révolution survenue dans la face politique de l'Europe , de cette guerre courte , mais importante par ses conséquences ! Accoutumée à voir donner & changer des états , il y avoit encore de quoi l'étonner. Les Deux-Siciles prises & reprises tant de fois auparavant , l'objet continuel des prétentions de la maison

d'Autriche pendant plus de deux siècles, sont acquises pour jamais à un prince de la maison de Bourbon. La maison régnante des princes Lorrains est transportée dans cette Toscane, accordée déjà par l'empereur à dom Carlos, dont le dernier souverain vivoit encore, ne reconnoissoit point son état comme fief de l'Empire, & près de sa fin demandoit si l'on ne lui donneroît pas un troisieme héritier, & quel enfant l'Empire & la France vouloient lui faire ? Un roi de Pologne passe en Lorraine, & un électeur de Saxe illégitimement élu, met sur sa tête la couronne de ce monarque, que lui garantit le beau-pere du détrôné. Enfin les duchés du sang de Parme & de Plaifance, que les droits du sang donnoient à dom Carlos, fils de Philippe V & d'une princesse de Parme, révendiqués toujours par le Saint-Siege (1), & dont le dernier duc avoit fait hommage au pape, sont cédés à Charles VI en propriété, & il garde le Milanois, malgré la loi générale des fiefs de l'Empire, qui veut que le chef, seigneur suzerain, en donne toujours l'investiture, sans quoi les empereurs pourroient engloutir à la longue toutes les mouvances de leur suprématie. On auroit pu renouveler, observe M. de Voltaire, la médaille de Trajan : *Regna assignata. Les trônes donnés.*

Cependant, quoique ces préliminaires réparassent la plus grande brèche faite à la couronne d'Espagne par la guerre de la succession & par la paix d'Utrecht, elle n'étoit pas contente; elle se voyoit avec peine privée des duchés de Parme & de Plaifance, & de Toscane qu'elle espéroit conserver. Le roi de Sardaigne

(1) Le 1 avril 1743, le pape avoit fait faire entre les mains du magistrat de Cambrai, par le ministère de l'abbé Rota, auditeur de son nonce en France, une protestation contre tout ce qui pourroit être fait au congrès indiqué dans cette ville, au préjudice des droits du Saint-Siege, au sujet de l'investiture éventuelle des duchés de Parme & de Plaifance, accordée à l'infant dom Carlos.

avoit compté sur un agrandissement plus étendu , & se plaignoit que son zele & ses services fussent si mal payés ; mais tous deux seuls ne pouvoient soutenir la guerre contre l'empereur , ils furent obligés de céder : le duc de Lorraine , au contraire , acquiesce avec joie à un échange qui lui assure en mariage l'archiduchesse , fille aînée de l'empereur , & avec elle la plus belle succession de l'Europe & les prétentions les plus vastes.

Telle fut la fin d'une guerre dont l'empereur , réduit aux plus grandes extrémités , se tira le plus adroitement qu'il étoit possible aux dépens d'autrui , c'est-à-dire , de son futur gendre & du grand-duc de Toscane ; car les sacrifices qu'il fit personnellement n'en étoient plus , puisqu'il ne cédoit que les états que le sort des armes lui avoit déjà ravis. Ses cessions , d'ailleurs , étoient balancées par d'autres que lui accordoit le traité : titre plus certain que ses prétendus droits , qu'il n'auroit pu faire valoir qu'en se remettant aux hasards des combats. Au reste , il se trouvoit dédommagé de tout par un article qu'il avoit le plus à cœur.

Ce prince avoit 51 ans ; il étoit d'un tempérament délicat ; il ne se voyoit pour toute postérité que des filles , & l'âge de l'impératrice ne lui permettoit guère d'en espérer d'autre. Depuis 1713 il travailloit à faire garantir la possession indivisible de ses états héréditaires à sa fille aînée Marie-Thérèse : il espéroit mettre par-là son futur gendre en état de lui succéder à l'Empire ; il espéroit que , plus heureux que lui , ce gendre lui donneroit un petit-fils , dont renaitroit sa race prête à s'éteindre , & sur la tête duquel se transmettroit la couronne impériale depuis si long-tems annexée à sa maison. Cette considération n'étoit pas entrée pour peu dans son projet de mettre sur le trône de Pologne l'électeur de Saxe , mari d'une de ses nieces , qui , pour prix de ce secours avoit signé le fameux acte de succession , appelé la *Sanction Pragmatique Caroline*. Il avoit la garantie de l'Angleterre , de la Hollande , de la Russie , du Danemarck & des états de l'Empire ; il

en fit un des articles préliminaires de la paix de 1735, & la France y accéda ; dernier coup de politique dont il se félicitoit , comme rendant désormais ses dispositions certaines & inattaquables. On verra dans la suite qu'il se trompa. Le prince Eugene avoit mieux vu les choses , en lui disant peu de tems avant de mourir , [20 avril 1736] *qu'il falloit avoir deux cents mille soldats , & point de garantie.*

Les ennemis naturels de la France , dont l'idée des vues pacifiques & dépouillées d'ambition de son roi , même en faisant la guerre , avoit enchaîné la jalousie active , se repentirent de leur tranquillité. Ils la virent s'accroître de deux superbes duchés par la réunion de la Lorraine à ce royaume ; réunion tant de fois inutilement tentée , & consommée celle-ci irrévocablement dans cette querelle purement d'amour-propre & d'honneur. Persuadés que Louis XV pouvoit attaquer l'empereur sans alarmer la liberté de l'Europe , ils avoient regardé tranquillement les succès rapides de ses armes ; ils s'étoient flattés que le théâtre principal de la guerre étant en Italie , ils ne dureroient pas , & ne contribueroient à la longue qu'à affoiblir la France. Ils se tromperent sans doute , mais ils avoient spéculé d'après une expérience soutenue. C'est la seule guerre d'au-delà les monts qui se soit terminée avec un avantage solide pour elle depuis Charlemagne. Plusieurs causes y concoururent : les François s'entendoient avec le gardien des Alpes , devenu le plus puissant prince de ces contrées. Ils étoient secondés des meilleures troupes d'Espagne : leurs ennemis composés , au contraire , de troupes Allemandes , n'étoient point acclimatés. Les armées furent toujours dans l'abondance ; il régnoit une parfaite intelligence entre les chefs. Enfin cette guerre fut courte , & ne laissa pas le tems aux François de se laisser amollir par les délices de Capoue.

Au reste , le cardinal , en acquiesçant au desir de son royal pupile , n'avoit réellement envisagé dans cette guerre aucune utilité domaniale ; la gloire de la France ,

l'abaissement de ses ennemis & le succès de ses alliés, l'avoient seuls déterminé : il fut conduit par les événements ; l'empereur vint en quelque sorte au-devant de lui ; il étoit même si modéré dans ses prétentions , qu'il n'avoit demandé d'abord que la réversion du Barrois. Ce fut le ministre des affaires étrangères qui l'encouragea , & lui donna une énergie qu'il n'auroit pas eue autrement.

Les Hollandois & ses compatriotes reprocherent au ministre Walpole d'avoir abandonné en cette occasion la maison d'Autriche , la seule en état de balancer sur le continent la puissance de celle de Bourbon. Il se défendit en leur faisant connoître la convention secrète avec le cardinal , de tenir toujours sa marine dans l'abaissement , de leur laisser l'empire de la mer & du commerce , empire avec lequel ils seroient en tout tems maître de contenir la France & de faire échouer ses projets d'agrandissement.

Les préliminaires de la paix du 3 octobre 1735 se convertirent donc sans obstacle en traité définitif , qui fut signé à Vienne par le marquis de Mirepoix , ambassadeur & plénipotentiaire de France , avec les ministres de l'empereur , le 19 novembre 1738 , & l'on regarde cette année comme une des plus glorieuses époques du regne de Louis XV.

Il conclut avec son ennemi une paix honorable , qui augmente son empire & donne des états à ses parens & à ses alliés. Médiateur généreux en faveur de l'ennemi réconcilié , il travaille avec zèle à le délivrer d'une guerre cruelle & malheureuse contre les Turcs , par le ministère du marquis de Villeneuve à la Porte , & il réussit. (1) Il renouvelle une ancienne alliance [10 nov. 1738] avec une puissance amie , avec la Suede , qui s'engage , moyennant un subside de 90,000 liv. , à ne conclure pendant dix ans aucun traité avec aucune puissance que du consentement du roi : coup de politique nécessaire

(1) Cette paix eut lieu en 1739 , en effet , à la recommandation de l'ambassadeur de France à Constantinople.

pour maintenir ainsi dans le nord un *argus* vigilant, propre à donner l'éveil au premier trouble. Protecteur de deux républiques qu'il aime, il éteint à Geneve pour jamais [8 mai] des mouvemens intestins toujours renaissans & reçoit les remerciemens de ses députés. Il travaille à soumettre à Gênes, [24 mai] par l'empire de la raison & de la justice, autant que par la voie des armes, des sujets prétendus rebelles ; (1) les Corfes, dont un certain baron de Neuhoff, aventurier Allemand, homme de tête, ambitieux & entreprenant, s'étoit fait déclarer roi sous le nom de Théodore premier. (2) Il avoit été assez adroit pour déterminer en Hollande une compagnie de négocians à lui fournir des secours de munitions & d'argent, & à le soutenir dans sa souveraineté ; mais à son retour il se trouva dépouillé & finit par errer en différens pays, par être en prison & par mourir misérable.

Occupé de tant d'objets extérieurs, le cardinal ne perdoit pas de vue le soin de rendre les peuples heureux. Par une petite supercherie il s'étoit ménagé la faculté de prolonger le dixieme autant qu'il lui plairoit, en insérant dans la déclaration d'établissement de cet impôt, qu'il ne devoit finir d'être perçu qu'après la publication de la paix. Il n'en abusa pas excessivement, & s'il ne l'ôta pas dès que les préliminaires furent signés, il prévint l'époque fixée, [1 janv. 1737] & par arrêt du conseil le fit cesser deux ans & demi plus tôt. Quel contraste avec la conduite de ses successeurs !

Plusieurs loix utiles émanées dans différentes parties, du tems même de la guerre ou des négociations, prouvoient son attention à tout.

Afin de diminuer le luxe des officiers, il fit régler par une ordonnance de S. M. [15 févr. 1734] les équipages qu'ils devoient avoir à l'armée : précaution essentielle pour la facilité du transport des troupes, pour la dimi-

(1) C'étoit l'idée qu'on en avoit donnée à la France. Nous verrons dans le tems si elle étoit juste.

(2) Voyez sa vie.

nution de la consommation générale, & pour prévenir les dépenses ruineuses des militaires. Cette ordonnance, renouvelée de nos jours par le comte de Saint-Germain, atteste combien peu depuis on avoit tenu la main à l'exécution de dispositions aussi sages.

Par une autre, on statuoit sur l'habillement, [28 mai 1733] armement & équipement de la cavalerie & sur la hauteur des chevaux. Il étoit enjoint aux officiers de reprendre la cuirasse & aux cavaliers le plastron.

On ordonnoit par une troisième à tous les Anglois, Irlandois & Écossais résidans en France, [2 nov. 1734] sans emploi, de s'engager dans quelques-uns des régimens Irlandois de S. M., à l'exception de ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de dix-huit ans, ou de ceux qui en avoient plus de cinquante.

En 1736, [30 janv.] le cardinal fait enrégistrer une déclaration du roi, portant établissement d'une chambre de tournelle civile au parlement de Paris, pour l'expédition des procès. Cette chambre devoit ouvrir ses séances à la chandeleur & se clore à la S. Germain. Louis XIV en avoit établi une pareille en 1669, & nous en avons vu depuis créer une en 1773. C'est un secours extraordinaire accordé aux plaideurs, après les grandes crises où l'interruption de la justice a laissé les affaires s'accumuler.

Peu après émane une loi du trône, [3 fév.] concernant les testamens, dont l'objet, suivant les termes du préambule, est d'affermir l'autorité des loix anciennes, & de les expliquer d'une manière si précise, que l'incertitude ou la variété des maximes ne soit plus désormais une matière toujours nouvelle d'inquiétudes pour les testateurs, de doutes pour les juges & de procès ruineux pour les parties.

On en promulgue encore une autre infiniment plus importante, [9 avril] qui fixe la forme dans laquelle on doit tenir les registres des baptêmes, mariages, sépultures, professions religieuses, & les extraits qui en doivent être expédiés pour assurer l'état des citoyens.

On cherche l'année suivante à réprimer la mauvaise foi, [11 déc. 1737] à lui enlever ses subterfuges par des définitions claires, distinctes & précises du faux principal, du faux incident, en rétablissant la formule & les règles de la reconnaissance des écritures & signatures en matière criminelle. On poursuit la chicane dans ses détours, dans ses sinuosités les plus obliques, en déterminant les cas & la manière des évocations & réglemens de juger. Telles étoient une foule d'ordonnances destinées à faire éternellement la règle de cet empire & l'admiration de l'Europe. Plût à Dieu que le législateur au nom duquel on faisoit parler la loi avec tant de majesté, eût appris à la respecter lui-même ! que courbant toujours sous son joug sa tête auguste, il eût constamment donné l'exemple d'une soumission non moins imposée au monarque qu'aux sujets ! Hélas ! dès ce tems, d'abominables séjans, dont les cours abondent sans cesse, cherchoient à corrompre son cœur, à égarer sa droiture, & ce qui imprimera une tache ineffaçable sur la mémoire du cardinal de Fleuri, c'est qu'il fut le premier à céder à leur impulsion.

On savoit combien il étoit avide du pouvoir : ces hommes qui ne peuvent avoir de consistance que dans le désordre & la licence, saisirent son foible pour parvenir à leurs fins. Le cardinal avoit pour maîtresse la princesse de Carignan, c'est-à-dire, en étoit gouverné, déposoit dans son sein les secrets de l'état, ne décidoit rien que par ses conseils ; car voilà à quoi se réduit un mot usité à la cour, souvent dans cette acception, la seule que pouvoit présenter le commerce d'une femme âgée de quarante-cinq ans avec un vieillard presque nonagénaire, chez qui les plaisirs des sens devoient se réduire à des reminiscences. Celui de commander au ministre qui tenoit le monarque en lisières, étoit donc la grande volupté de la princesse ; mais cet empire ne tenoit qu'à un fil. Le roi, constant jusqu'alors à sa tendresse pour son auguste compagne, avoit écarté loin de lui les séducteurs infames qui avoient essayé de l'en détourner.

Lorsqu'on cherchoit à fixer avec adresse ses regards sur quelque objet enchanteur, il répondoit froidement : *trouve la reine encore plus belle.* (1) Mais enfin il pouvoit s'en dégoûter ; la multitude d'enfans qu'elle lui avoit donnés , devoit même accélérer ce moment fatal ; quelle révolution à craindre en pareille circonstance ! Le vrai moyen d'en prévenir les suites , étoit de l'opérer soi-même ; de mettre dans la couche de S. M. une syre dont on fût sûr ; qui , satisfait du département des plaisirs , laissât celui de la politique & des affaires à son éminence. On fit comprendre cela à la princesse , qui l'insinua au cardinal , & l'on ourdit en conséquence une trame où se feroit prise la sagesse elle-même. D'une part on gagna le confesseur de la reine : ce béat fit pieusement entendre à S. M. qu'ayant rempli les devoirs de son état en donnant un héritier au trône & des princesses pour en être l'édification , elle feroit une chose très-agréable à Dieu , en exerçant désormais la plus excellente des vertus , la chasteté , en se sevrant de tems en tems des voluptés charnelles , toujours trop propres à courber notre ame vers la terre , au lieu de l'élever au ciel , notre véritable patrie. Sans doute , si Marie eût écouté pour les plaisirs un attrait bien vif , ces conseils n'eussent pas produit un grand effet ; mais le peu de tempérament qu'elle avoit , étoit éteint par la dévotion. Un jour que son époux , la tête chaude de vin & conséquemment mal disposé à l'amour , s'étoit cependant introduit dans le lit de la reine , elle se livra trop indiscretement à son dégoût & repoussa ses embrassemens avec une répugnance affligeante pour l'amour-propre du monarque. Il jura qu'il ne recevrait pas deux fois un pareil affront & tint parole.

Alors les corrupteurs eurent beau jeu ; il ne leur resta plus qu'à vaincre sa pudeur alarmée d'un changement auquel il n'étoit point habitué , augmentée encore par

(1) C'est au duc de Pecquigny , capitaine-lieutenant des Chevaux-légers de la garde , que , suivant la tradition , cette réponse a été faite.

une timidité qui faisoit l'essence de son caractère. La comtesse de Mailly, dame du palais de la reine, fut jugée la plus convenable pour ce rôle. Elle étoit à peu près comme veuve, sans enfans, pleine de probité & dénuée d'ambition ; d'ailleurs amie de madame la comtesse de Toulouse, incapable d'abuser de sa place & de donner le moindre ombrage au cardinal : en outre très-aimante, très-caressante & pourvue du manège nécessaire pour apprivoiser le moderne Hippolyte. Elle n'étoit ni jeune, ni belle, ni même jolie. Agée près de trente-cinq ans, elle n'avoit de remarquable dans le visage que deux grands yeux noirs, assez bien fendus, très-vifs, d'un regard naturellement dur, mais qui, adouci pour le monarque, ne conservoit que cette hardiesse, indice du tempérament, aiguillon puissant pour provoquer un novice aux combats amoureux. Le son de sa voix rude ne faisoit que confirmer cette annonce, que complétoit encore sa démarche délibérée & lascive. Un tel extérieur, dans la circonstance, étoit infiniment préférable à la gorge la plus appétissante, aux bras les mieux arrondis, à la noblesse, aux graces, à tous les attraits de cent beautés de la cour. Elle les surpassoit en outre par un talent qui supplée à bien des charmes, par l'art de la toilette qu'elle possédoit au suprême degré, par un goût exquis que ses rivales tâchoient en vain d'imiter. Enfin, la nature l'avoit amplement dédommée de ce qu'elle lui avoit refusé du côté de la figure, par les qualités de l'esprit & du cœur. Elle étoit amusante, enjouée, d'une humeur égale, amie sûre, généreuse, compatissante & cherchant à rendre service. Malheureusement jusques dans son élévation elle fut obligée d'employer des voies indirectes, ne le pouvant faire par elle-même, sans s'exposer à perdre sa faveur, l'affection des personnes augustes à qui elle la devoit, & sur-tout l'appui du cardinal, qui ne l'avoit préférée qu'à la charge d'un rôle purement passif.

Quand on eut arrangé les conventions, le premier ministre chargea le duc de Richelieu de proposer au roi

madame de Mailly. Ce courtisan fin & séduisant s'étoit infinué dans les bonnes grâces de S. M. & avoit sa confiance. Le cardinal ne doutant pas qu'en faisant changer d'objet à ses talens, on ne pût l'employer avec autant de succès dans une négociation galante, que dans une négociation politique. En effet, usant de la familiarité que lui donnoit Louis XV, son favori le mit adroitement sur le compte de la reine, sur le vuide qu'elle laissoit dans son cœur; il le fit convenir de la nécessité de remplacer cette passion par une autre; il lui représenta l'amour comme la consolation de tous les hommes & principalement des grands princes, obligés de charmer les soucis du trône. Il détermina de la sorte le roi à une entrevue avec madame de Mailly, & malgré l'ardeur que devoit lui donner son âge, malgré la fougue de son tempérament, malgré la longue privation où il avoit vécu depuis sa rupture, elle fut infructueuse: (1) la timidité avoit glacé ses sens au point que la comtesse désespérée se plaignit du peu d'impression qu'elle avoit faite. On eut peine à la déterminer à un second tête-à-tête: on la prévint qu'il falloit oublier le monarque, pour ne s'occuper que de l'homme. La docilité du jeune prince à revenir à elle, l'encouragea merveilleusement: persuadée par cette démarche qu'il n'étoit question que d'affaillir pour triompher, après les agaceries préliminaires elle se permit les moyens extrêmes des courtisannes les plus dévergondées. Ses attouchemens furent un talisman si heureux, que l'amañt reprenant à l'instant ses droits, se livra à des emportemens d'autant plus violens qu'il avoit été plus contraint. Quant cette scène fut finie, madame de Mailly enchantée, sortit dans le désordre amoureux

(1) Voyez les *Amours de Zeokinisul, roi des Kofrans*, ouvrage traduit de l'arabe, du voyageur Krinebboi, un de ces écrits obscurs & licencieux, dont il faut se défier cependant, & que nous n'adoptons qu'autant que les faits se rapportent avec les manuscrits les plus authentiques que nous avons sous les yeux, ou avec le récit des courtisans contemporains.

où elle étoit encore , & se présentant à ses instigateurs , curieux d'apprendre ce qui s'étoit passé , elle ne leur dit autre chose , sinon : *voyez , de grace , comme ce paillard m'a accommodée.*

Le premier pas fait , le roi ne sentit plus rien qui l'inquiétât ; il se livra sans remords à ce double adultere. Cependant les rendez-vous se donnerent encore quelque tems en secret , mais il secoua bientôt cette gêne & ne fit nul mystère de sa conquête. Les courtisans s'en entretenrent : la reine même fut informée , & au lieu d'essayer sur son époux l'ascendant qu'elle avoit toujours eu pour le rappeler au lit nuptial , elle se contenta d'en gémir aux pieds des autels. Le comte de Mailly , qui se foucioit peu de sa femme avant , s'avisa de trouver mauvaise cette infidélité. Pour réponse il reçut défense d'avoir avec elle aucun commerce. Le marquis de Nesle , pere de la favorite , d'une des plus illustres maisons du royaume , voulut aussi en critiquer la conduite. On jugea que ce n'étoit qu'une tournure de demander de l'argent , dont il avoit grand besoin , vu le dérangement de ses affaires , & l'on lui en prodigua pour lui fermer la bouche.

Le personnage le plus embarrassé à jouer son rôle dans le début des amours du roi , ce fut le cardinal. Afin d'en imposer à la nation , fauteur indirect des dérèglemens de son auguste pupile , il poussa l'hypocrisie jusqu'à oser lui faire des remontrances. *Je vous ai abandonné la conduite de mon royaume* , répondit aigrement S. M. , *j'espere que vous me laisserez maître de la mienne.* Mots qui , malgré leur sécheresse , le comblèrent. Ses émissaires , en le disculpant , divulguerent dans les cercles la réponse du roi. On ne sauroit concevoir combien les Parisiens en furent scandalisés. Les peuples , en général , & le François sur-tout , aiment à changer de situation , dans l'espérance d'être mieux. On s'étoit flatté qu'une maîtresse opéreroit quelque révolution : s'apercevant que celle-ci ne servoit qu'à raffermir l'autorité du premier ministre , ceux qui avoient applaudi à la passion du roi , ne la regarderent plus du même

œil. On la fit passer aux yeux du public pour un commerce horrible, qui ne manqueroit pas d'attirer le courroux du ciel sur le royaume. On fit des vêts satyriques, on chanta des chansons licencieuses, où l'on maltraitoit également l'amante & l'amant.

Ce qui excuse le personnage singulier de la première, auquel elle n'étoit point faite, qu'elle jouoit sans doute pour la première fois, infame, abominable dans toute autre, c'est qu'il lui étoit inspiré par son cœur; c'est qu'elle fut toujours plus attachée à la personne qu'au diadème; c'est qu'elle aimoit véritablement Louis XV; c'est qu'elle ne demanda jamais aucune grace, ni pour elle ni pour ses parens; c'est qu'elle ne fut en rien à charge à l'état; c'est qu'elle sortit de la cour aussi pauvre qu'elle y étoit entrée; c'est, qu'à l'exemple de madame de la Vallière, après cet amant, elle n'en vit d'autre digne d'elle que Dieu; c'est enfin, qu'elle expia dans les larmes & les macérations jusqu'à sa mort, le scandale qu'elle avoit donné, le seul crime, toujours grand dans la société, d'avoir souillé la couche nuptiale.

Hélas! long-tems avant, au comble de sa satisfaction, elle ne tarda à trouver sa punition dans sa passion même. Elle se repentit plus d'une fois d'avoir ôté au roi un frein salutaire: ce prince qui l'estimoit plus qu'il ne l'aimoit, n'étant contenu par aucune pudeur, donna l'essor à tous ses desirs: l'inceste ne l'effraya pas. La favorite avoit pour sœur madame de Vintimille, mariée depuis peu. Celle-ci, grande aussi, n'avoit par-dessus son aînée, du côté des attraits, que l'éclat de la jeunesse; mais elle avoit encore plus d'esprit & ne tarda pas à le faire servir à son projet de supplanter madame de Mailly & de captiver le monarque. Tous ceux qui la connoissoient redoutèrent bientôt son pouvoir. Elle étoit altière, entreprenante, envieuse, vindicative, aimant à gouverner & à se faire craindre, ayant peu d'amis, peu propre à en acquérir, ne pensant qu'à ses intérêts, n'ayant d'autre but que de tirer parti de la foiblesse de son esclave; & certes elle auroit réussi, si la mort ne l'eût
pas

pas arrêtée au commencement de sa carrière. Elle périt en couches, non sans soupçon de poison. Sa perte causa pendant quelques jours des larmes au roi. Sa sœur, qu'il avoit toujours conservée comme pour servir d'entremetteuse à leur commerce, encore secret, y mêla les siennes & n'en regretta pas moins sa rivale. Celle-ci laissa un fils, aujourd'hui comte du Luc, la vive image de S. M. qu'elle a toujours tendrement aimé, & appelé à la cour le *demi-Louis*, pour perpétuer la mémoire de l'anecdote.

Heureusement la sensibilité de S. M., dans cet âge où elle est si extrême, étoit déjà émue, déjà nulle. Le roi n'éprouvoit que cette sensation de douleur passagère que nous cause la mort de nos semblables par le retour secret que nous faisons sur nous-mêmes, dont elle nous rappelle le fatal destin. Les plaisirs suspendus reprirent bientôt leurs cours; la chasse, des voyages continuels dont le monarque avoit toujours besoin pour se secouer, & plus nécessaires dans la circonstance, firent oublier madame de Vintimille. La première favorite reprit ses droits; elle l'accompagnoit par-tout; mademoiselle de Charolois & la comtesse de Toulouse la secundoient. C'étoient elles qui avoient imaginé ces soupers divins qu'on faisoit dans des réduits délicieux, accessibles aux seuls confidens, & désignés par cette raison sous le nom de *petits-appartemens*. Louis XV en fit pratiquer dans ses différens palais. Sans être absolument séparés des appartemens de représentation, il n'y avoit cependant de communication que ce qu'il en falloit nécessairement pour le service. Une porte secrète, pratiquée dans la chambre à coucher de S. M. lui donnoit la facilité de s'y rendre en secret, quand elle le jugeoit à propos, avec les convives désignés. Les artistes y avoient épuisé leur art pour la commodité des distributions, l'élégance des ameublemens, les recherches les plus fines du luxe & de la galanterie. Afin d'en donner une idée aux étrangers, en voici une description allégorique.

qu'on trouve dans les *Anecdotes de Perse*, & que l'historien, pour dépayser ses lecteurs, déclare lui-même avoir transcrit d'ailleurs. (1)

« C'étoit un petit temple, où l'on célébroit fréquemment des fêtes nocturnes en l'honneur de Bacchus & de Vénus. Le *Sophi* en étoit grand-prêtre, *Retima* la grande-prêtresse ; le reste de la troupe sacrée étoit composé de femmes aimables & de courtisans galans, dignes d'être initiés à ces mystères. Là, par quantité de libations les plus exquis, & par différentes hymnes à la gloire de Bacchus, on tâchoit de se le rendre favorable auprès de la déesse de Cythere, à laquelle ensuite on faisoit de tems en tems de précieuses offrandes. Les libations se faisoient avec les vins les plus rares. Les mets les plus recherchés étoient les victimes. Souvent même, & c'étoit aux jours les plus solennels, ces mets étoient préparés par les mains du grand-prêtre. *Comus* étoit l'ordonnateur de ces fêtes ; *Momus* y présidoit : il n'étoit permis à aucun esclave d'oser troubler ces augustes cérémonies, ni d'entrer dans l'intérieur du temple qu'au moment que les prêtres & les prêtresses, comblés enfin des faveurs divines, tomboient dans une extase dont la plénitude prouvoit la grandeur de leur zèle & annonçoit la présence des dieux. Alors tout étoit consommé : on enlevait avec respect ces favoris des dieux, & l'on fermoit les portes du temple. Il y avoit certains jours de l'année qui n'étoient consacrés qu'au dieu Bacchus, & dont les honneurs se faisoient particulièrement par *Comus*. Ces jours, qu'on peut appeler les *petites-fêtes*, étoient ceux où le grand-prêtre admettoit dans le temple *Sévagi*, *Fatmé*, *Zelide* & quelques autres, aux yeux des

(1) Il prétend ce morceau tiré de l'histoire des différentes religions qui se sont introduites dans la Perse, depuis la conquête qu'en a faite Alexandre le grand jusqu'à présent, par *Kodgia*.

» quels , comme profanes , on ne célébroit que les
 » petits mystères. En effet , loin de mériter d'être du
 » nombre fortuné à qui les fonctions importantes &
 » essentielles du culte étoient confiées , à peine étoient-
 » ils du peu dont on vouloit bien leur faire part. »

Nous voyons par les détails de ce récit mystérieux , où Louis XV est désigné sous le nom de *Sophi* , & la favorite sous le nom de *Retima* , récit dont tous les seigneurs , encore vivans & participans de ces fêtes attestent la fidélité que les *petits-appartemens* étoient également destinés aux plaisirs de l'amour & à ceux de la table. On n'admettoit aux premiers que les courtisans assez corrompus pour être les compagnons des débauches du monarque ; ou assez vils pour en rester les simples témoins. Les autres comprenoient un cercle plus étendu & plus honnête. M. le comte & madame la comtesse de Toulouse , mademoiselle de Charolois , appelés par l'écrivain hiéroglyphique , *Sévagi* , *Zélide* & *Fatmé* , en étoient les principaux acteurs. Tout s'y passoit alors dans la décence ; on ne s'y mettoit en pointe de vin que pour faire mieux naître les bons-mots & les faillies , que pour y donner un cours plus libre à ces sarcasmes malins où , sous l'apparence d'une gaieté frivole , les la Trémouille , les d'Ayen , les Maurepas , les Coigny , les Souvré , annonçoient au roi d'utiles vérités , qui malheureusement étoient perdues. Quand les princesses étoient retirées , ou en leur absence , ces orgies devenoient vraiment bacchiques ; madame de Mailly , digne d'être née un demi-siècle plus tôt , qui aimoit le Champagne , en avoit inspiré le goût au roi. On y renouvelloit les défis des anciens buveurs : c'étoit à qui mettroit sous la table son adversaire ; & après une longue résistance , il falloit que des serviteurs affidés vinssent enlever également tous les convives , & les vaincus & les vainqueurs.

On doit reprocher à la mémoire de la comtesse d'avoir entraîné son amant dans ces parties crapuleuses.

auxquelles nous serions portés cependant à croire qu'il ne répugnoit pas. Nous le présumons par une autre circonstance de cette description : c'est que Louis XV se plaisoit fort à faire la cuisine , à préparer de petits ragoûts ; genre de divertissement ignoble , sinon condamnable en lui-même , au moins très-fâcheux , en ce qu'il annonce une ame peu accoutumée à s'occuper d'idées grandes & sublimes , telles que doivent être habituellement celles d'un souverain. Aussi-bien n'étoit-ce point ainsi que le cardinal desiroit que le roi s'occupât , & la favorite ne faisoit que suivre le plan qui lui étoit tracé. Le tems n'étoit point venu , où les *petits-appartemens* devoient être le centre de la politique & des négociations. Cependant la cour n'étoit pas exempte d'orages & d'intrigues. Il est tems de reprendre le fil de ces dernières , dont M. de Chauvelin fut une victime éclatante.

Ce ministre, d'une famille distinguée dans la robe, revêtu d'une charge de président à mortier au parlement , où il avoit joué un rôle , lors de la disgrâce de messieurs d'Armenonville , suivie de la retraite du comte de Morville son fils , avoit remplacé l'un & l'autre. Il avoit été chargé à-la-fois & des sceaux & du département des affaires étrangères. Il n'étoit point au-dessous de ces deux places ; il avoit toutes les qualités nécessaires pour les bien remplir. Sa connoissance des loix , de la jurisprudence , des devoirs du magistrat ; son intégrité , sa fermeté , mais sur-tout sa longue habitude dans sa compagnie , le rendoient très-propre à être à la tête de la justice : son génie , supérieur à-la-fois & souple , insinuant , sa profonde étude des hommes & de la politique , ses vues étendues , ses desseins vastes , ses correspondances multipliées convenoient à merveille à ses autres fonctions. Il étoit en outre d'un abord facile & gracieux , d'une conversation séduisante , très au fait du manège de la cour , sans affectation , laborieux , expéditif , sacrifiant une partie de son sommeil aux affaires. Te

étoit ce personnage d'un mérite vraiment éminent ; & tel qu'on en voit peu ; ministre accompli de tout point , s'il n'en eût le défaut que produisent presque toujours les grands talens , une ambition démesurée. Quoique le Cardinal , reconnoissant son infériorité , lui eût accordé toute sa confiance , il s'indigna d'être en second & de ne pouvoir déployer qu'en partie les ressources qu'il se sentoît en lui-même. D'ailleurs , lié avec les plus grands seigneurs de la cour , vivant avec eux , mais sans bassesse , bien venu des femmes les plus accréditées , des princes même , il avoit un parti puissant qu'il s'étoit formé pour s'entourer & se soutenir. Ce parti étoit celui de monsieur le duc. Sa mere , madame la duchesse , fiere , absolue , violente , vindicative , turbulente , jalouse de représenter , en étoit l'ame. Malheureusement il n'étoit pas le plus puissant. La faction de Rambouillet , à laquelle se joignirent le duc d'Orléans & le duc du Maine , contre-balançoit celle-là , ou plutôt l'empêchoit d'éclater. M. de Chauvelin étoit trop adroit pour se compromettre sans succès apparent ; il se contentoit d'entretenir la bienveillance avec ses protecteurs & de déconcerter les projets de ses ennemis , qu'il étoit habile à éventer par sa vigilance continuelle. Il cherchoit aussi à se rendre agréable à tout le monde , il ne refusoit que ce qu'il lui étoit impossible d'accorder , & toujours avec une politesse affectueuse presque équivalente aux graces : il accueilloit les gens de mérite , il protégeoit les beaux-arts , il étoit ardent à les faire fleurir ; il étoit aimé & estimé des étrangers , qui sortoient d'auprès de lui toujours contents , toujours enchantés ; il étoit redouté des puissances , dont il perçoit les cabinets par ses ruses & ses intelligences. Il avoit lieu d'espérer de remplacer incessamment le premier ministre , lorsqu'il se vit enveloppé dans une disgrace qu'il n'avoit pu prévoir. On l'accusa d'avoir , par le traité de Vienne , sacrifié les intérêts des alliés de la France à ceux de l'empereur , en ne faisant pas acheter

la paix à ce prince à des conditions infiniment plus dures , que son état de détresse l'auroit forcé d'accepter. On l'accusa d'avoir reçu de l'argent pour prix de cette honteuse collusion. Le roi lui-même , se conduisant en cette occasion comme il a presque toujours fait depuis , en simple particulier , en ami du cardinal , lui dénonça Chauvelin , dit-on , & lui conseilla d'éclairer sa conduite : Sa Majesté lui fit entendre qu'elle étoit bien informée que Chauvelin abusoit de sa confiance ; mais son protecteur ayant peine à son âge de se défaire d'une créature qui lui étoit devenue nécessaire , le justifioit sans cesse , & attribuoit à la seule jalousie des traits lancés contre. Enfin on fit connoître au premier ministre les intrigues du garde-des-sceaux avec la maison de Condé , & ce grief fut un crime irrémissible. Il fut enlevé & conduit dans un château-fort comme un criminel d'état , où on ne lui laissoit parler à personne ni voir qui que ce fût , même de sa famille. Châtiment trop doux pour un traître à son roi , & trop cruel pour un simple soupçon. Il y a grande apparence qu'on ne put découvrir des preuves suffisantes ; que même le soupçon n'étoit que simulé , le prétexte pris pour le perdre , puisque sa captivité ne fut pas longue , & qu'elle fut convertie en simple exil à Bourges , où il rendoit les visites qu'on lui faisoit , recevoit & écrivoit des lettres. Les sceaux furent restitués pour la troisième fois au vieux d'Aguesseau , & M. Amelot , intendant des finances , fut élevé à la charge de secrétaire d'état au département des affaires étrangères.

Issu d'une famille connue dans la politique , le nouveau ministre n'avoit jamais été initié dans ses mystères ; il n'avoit que son nom pour lui ; il étoit absolument inepte en négociations : aucune de ces qualités transcendantes de son prédécesseur ne suppléoit à son ignorance ; il ne payoit pas même en représentation ; il bégayoit , défaut essentiel dans un homme destiné à conférer journellement avec les personnages les plus

déliés de l'Europe. Pour l'aider dans les fonctions délicates de sa place , il eut le bonheur de trouver d'excellens co-opérateurs parmi les premiers commis de son département , qui depuis long-tems en faisoient le détail & connoissoient parfaitement les intérêts de la France & ceux des autres royaumes. Ces sous-ministres , moins en bute que le chef aux traits de l'envie , & d'autant moins exposés aux révolutions , qu'il faut pour les remplacer une grande capacité qui , en pareil genre , ne peut s'acquérir que par une longue expérience , sont les hommes de l'état : leurs maîtres changent , & eux meurent en place. Aussi un ministre adroit , qui a son entrée à la cour , a besoin d'eux , & les ménage ; mais M. Amelor , fier , jaloux de son rang , comme les petits esprits , & qui d'ailleurs en vouloit au sieur Pecquet , l'un de ces chefs de bureau , parce qu'il avoit eu , & avec raison , toute la confiance de M. Chauvelin , s'attacha à le perdre. Il l'accusa d'entretenir des correspondances suspectes avec cet exilé , & d'éluder de lui découvrir les secrets importans dont il avoit la clef. Sans autre examen , cet homme fut arrêté & resserré si étroitement , qu'on refusa même à sa femme la permission de le voir. Heureusement cette punition ne fit aucun tort à l'accusé dans le public. Sa probité étoit si universellement reconnue , qu'on ne le soupçonna pas de la faute la plus légère , & son infortune fut uniquement attribuée à la jalousie basse du ministre ; ce qui le rendit odieux aux étrangers & à la nation.

Le cardinal s'aperçut bientôt du tort qu'il avoit eu de se priver d'un second comme M. de Chauvelin ; il se dégoûta des affaires & fut tenté d'en abandonner le timon en d'autres mains. Le comte de Toulouse fut celui qu'il choisit pour se remplacer , ou plutôt qu'on lui suggéra. Ce n'est pas que ce prince , né paresseux , dans un âge où l'on le devient encore davantage , d'ailleurs d'une santé affoiblie & frappé de la perte encore récente du duc du Maine , son frere ,

fut empressé de gouverner ; mais les sollicitations du premier ministre, du jeune roi qu'il aimoit tendrement , & plus encore celles de la comtesse & de tout ce qui l'entouroit , espérant jouir de sa faveur , le déterminèrent. Les mesures étoient prises pour le nommer premier ministre à Rambouillet, où Louis XV devoit aller passer une partie de l'automne avec sa cour, lorsque la mort termina sa carrière. Taillé pour la seconde fois de la pierre , il soutint ses souffrances pendant vingt-deux jours avec une fermeté héroïque. Avant d'expirer il fit venir le duc de Penthièvre, son fils unique , & lui donna les plus belles instructions. Il fut universellement regretté & méritoit de l'être ; la comtesse de Toulouse sur-tout fut inconsolable.

Louis XV envoyoit chaque jour pour savoir des nouvelles du malade , & tous les grands suivoient cet exemple. A l'instant le plus critique , la Peyronie vint , & desira être introduit auprès de S. A. , malgré le triste état où elle étoit. Le duc de Noailles, son beau-frere, ne doutant pas que cette visite ne produisît un bon effet , voulut avant le prévenir & lui dit , qu'attendu sa foiblesse il alloit recevoir pour lui le messager de S. M. Le moribond rappellant son ame fugitive , répondit que ce n'étoit pas trop de lui-même pour jouir de cet honneur. Le premier chirurgien entre & fait part au prince de l'inquiétude du monarque. S. A. , avec une présence d'esprit qui étonne tous ceux qui l'avoient vu l'instant d'aparavant en syncope , le prie d'assurer le roi de son respect , de sa reconnoissance & de sa fidélité , & le charge de tendres complimens pour le cardinal , auquel il recommande singulièrement sa femme & son fils ; puis il retombe dans son affaïssement. Tel est le génie du courtisan , qui ne cesse de l'être qu'au moment où il expire.

Cet événement déranger tous les projets du roi & de son ministre. Celui-ci oublia ses idées de retraite , mais ses rivaux n'en travailloient pas moins sourdement à le supplanter. C'est alors qu'eut lieu ce qu'on a ap-

pellé *la guerre des mirmidons*, c'est-à-dire, une ligue de quelques jeunes seigneurs de la cour avec la comtesse de Mailly, dont on n'a jamais trop su le but, qu'ils ignoroient eux-mêmes; mais ligue excitée vraisemblablement par la faction de Condé, dans l'espoir de remettre en place M. Chauvelin. Le duc d'Antin, qui en étoit, quoique fils de la comtesse de Toulouse, fut exilé. On vit en cette occasion quel étoit le caractère de Louis XV, sa foiblesse, son insouciance & son peu de ménagement pour ses favoris les plus accrédités. Le duc de la Trémouille, gentilhomme de la chambre & que S. M. honoroit de son intimité, quand il vit la mine éventée, supplia le roi de ne pas le désigner à son mentor comme ayant été du complot, dans la crainte de rester exposé à son ressentiment. S. M. le lui promit, & cependant la première chose qu'elle fit, fut de manquer à sa parole. Le duc reçut de vifs reproches de son éminence, & voulant s'excuser, fut étourdi quand le cardinal le dissuada de nier plus long-tems un fait qu'il avoit appris de la bouche même du maître. Alors ce seigneur outré, dans la première conversation qu'il eut avec S. M., lui déclara qu'en qualité de son sujet & de son serviteur, il continueroit à remplir ce double devoir, mais il la supplia en même tems de le rayer du nombre de ses familiers; il lui dit, en propres termes, *qu'il ne pouvoit plus être son ami*. Propos noble & hardi, qui caractérisoit dans ce seigneur, ayant toutes les apparences de la frivolité, un philosophe. Nous consignons ici d'autant plus volontiers cette anecdote, qu'elle doit réparer la première, injurieuse à sa mémoire. Tout le monde connoît le duc de la Trémouille pour un homme de beaucoup d'esprit. On sait qu'on lui attribue un des plus ingénieux & des plus agréables persifflages qu'ait enfanté en romans (1) notre siècle;

(1) *Angola*, que s'est attribué le chevalier de la Morlière, mais que beaucoup de gens prétendent être

mais peu de gens savent que c'étoit un sage. Il cessa dès-lors d'aller aux petits-appartemens , & quelques avances que fit Louis XV, il demeura inébranlable & se renferma strictement dans ses fonctions de gentilhomme de la chambre : bien plus , un jour qu'assistait aux bals qu'on donnoit chez M. le dauphin dans son enfance , pour former ce prince à l'exercice de la danse & l'amuser , ce seigneur y parut ; comme il étoit fort beau danseur , on l'invita à se faire admirer de l'héritier du trône. Il obéit , & les battemens de mains duroient encore quand le monarque entra. Il voulut savoir ce que c'étoit ; on le lui dit. Il pria le duc de la Trémouille de recommencer pour lui ; le duc s'excusa sur ce qu'il s'étoit fait mal & ne pouvoit satisfaire Sa Majesté.

L'intrigue dont nous venons de parler , fut le dernier effort contre la puissance du cardinal qu'il eut à combattre. Le cours du reste de son administration s'écoula sans nuages , & finit paisiblement comme la longue carrière. Plus son royal pupile croissoit en âge & plus il lui étoit soumis. A l'éclat du trône , à la représentation près , on l'eût pris pour le premier sujet de son éminence , qui elle-même étoit gouvernée par deux hommes très-obscurs. L'un étoit l'abbé Conturrier , supérieur du séminaire de Saint-Sulpice , qui , sans être le confesseur en titre du ministre souverain , dirigeoit en grand sa conscience , & sans avoir la feuille des bénéfices , étoit à la tête du département de toutes les affaires ecclésiastiques. Ce personnage grossier , sans éducation , sous un air de balourdise , avoit eu assez de dextérité pour manier l'esprit de son pénitent , l'assouplir & se rendre sous lui distributeur de toutes les grâces de l'église. Le chef couvert d'un vaste chapeau (1) ,

un manuscrit trouvé dans les papiers du duc de la Trémouille , après sa mort.

(1) Depuis ce tems les abbés petits-mâtres appellent les vieux ecclésiastiques attachés à ce costume, *les grands chapeaux*.

dont les ailes rebattues ombrageoient ses larges épaules, en rabat blanc, en soutane de bure, il voyoit son antichambre remplie des plus grands seigneurs du royaume. Sa maison étoit devenue la pépinière de tous les abbés de qualité aspirans à la prélature, & comme il étoit voué aux jésuites, il avoit fait le repaire du molinisme, dont elle est encore infectée. L'autre étoit Barjac, valet-de-chambre du cardinal, & conséquemment le ministre de ses plaisirs & le confident de ses peines. Il connoissoit à merveille les foibles de son maître & savoit les saisir; il le caressoit de la façon la plus adroite. Ce fut lui qui peu de tems avant la mort de ce nonagénaire, eut la galanterie recherchée de le faire souper un jour des Rois avec douze convives de la cour en hommes & en femmes plus âgés que lui; en sorte que, comme le plus jeune, il fut obligé de tirer le gâteau. Avec une adulation aussi fine & aussi soutenue, Barjac ne pouvoit manquer d'être très-avant dans la faveur de son éminence. Il étoit le canal de toutes les graces intérieures, & principalement de celles de la finance, dont une partie resluoit sur lui; en sorte qu'il se trouva puissamment riche à la mort de son protecteur. Tels étoient les deux hommes, sans caractère apparent, les plus accrédités depuis la disgrâce de M. Chauvelin. Cependant un esprit d'équité & de modération engageoit le cardinal à laisser à chaque secrétaire d'état la distribution des emplois dans sa partie; mais comme eux-mêmes dépendoient de cette éminence, ils avoient de très-grands égards pour ses favoris.

Quant au roi, circonscrit dans un cercle d'occupations & d'amusemens particuliers, la seule fonction essentielle du trône qu'il remplît, parce qu'il ne pouvoit s'en dispenser, c'étoit d'assister aux délibérations importantes concernant l'état. Là, il commençoit à déployer ce jugement exquis, dont l'excellence se manifestoit moins alors, parce que le conseil étant composé de ministres honnêtes & expérimentés, son avis se perdoit en quelque sorte dans celui d'autres; parce que sa

modestie, louable jusques-là, le faisoit déférer à celui du cardinal, dont la vieillesse & l'ascendant naturel lui en imposoient : mais la justesse de sens droit n'avoit pu échapper au précepteur, ce qui le rend inexcusable aux yeux de la nation. Quel bonheur pour la France en effet, s'il eût cultivé chez son auguste pupile une faculté aussi précieuse; s'il en eût aiguillonné la paresse par les grands motifs du devoir, du bien public, & de la gloire au défaut des deux premiers; si le rompant de bonne heure au travail par l'habitude, il lui en eût fait un jeu ! Rien de tout cela; son éducation étoit manquée : il avoit tellement engourdi le jeune prince dans l'âge de l'activité & de l'énergie, que les gens éclairés prévirent dès-lors en gémissant les suites funestes qui en résulteroient durant le cours du regne entier. Le roi se livroit aux exercices sanguinaires de la chasse, & altéroit sa santé par les excès de la table; il faisoit un cours de lubricité sous madame de Mailly. Ne pouvant cependant se soustraire absolument à cette loi plus ou moins impérieuse pour tous les hommes de s'occuper à quelque chose, il travailloit à la cuisine, comme on a vu : il tournoit aussi. Aux étrennes de 1739 il avoit mis à la mode une sorte de tabatieres, dont le modele venoit de lui. C'étoit un morceau de rondin, couvert de son écorce, creusé en-dedans, qu'un artisan auroit eu honte de montrer. Il en tourna quelques unes, dont il fit présent à ses courtisans, & chacun en voulut avoir. Du reste, il ne cessoit de faire une foule de questions, indices d'un esprit avide de s'instruire. Malheureusement elles étoient souvent futiles ou relatives à des objets étrangers à son métier de roi. Il parloit beaucoup de physique, d'astronomie, de botanique. Quand il tenoit quelque prélat ou abbé, il le pouffoit sur le latin, sur la liturgie, dont il sembloit fort instruit. C'étoit une suite de l'éducation que lui avoit donnée son précepteur, regardant la religion comme un frein salutaire pour les rois, mais sans le génie de son ordre, c'est-à-dire, comme un

moyen d'arrêter les atteintes qu'un souverain voudroit porter, non au repos, aux propriétés, à la liberté de ses sujets, mais aux droits, privilèges, franchises, immunités prétendues de l'église. Il lui en avoit inspiré beaucoup de ce genre-là : il l'avoit plus attaché à la lettre qu'à l'esprit. Aussi Louis XV en observoit-il exactement toutes les pratiques, toutes les formules minutieuses. Au milieu de ses plus grands défordres il ne manqua jamais à ses prières du matin & du soir ; il entendoit régulièrement la messe chaque jour : il avoit un livre d'heures dont il ne levoit pas les yeux, & le mouvement de ses lèvres marquoit qu'il en articuloit chaque mot ; il assistoit à vêpres, au sermon, au salut. Plein de vénération pour les ministres de la religion, il vouloit qu'ils fussent respectés. Il avoit en horreur les indévots ; par cette raison, malgré toutes les fadeurs que lui prodiguoit Voltaire, il n'a jamais pu le supporter.

C'est, sans doute, son esprit religieux qui fit faire à cette jeune majesté deux actes de dévotion éclatans durant la période de tems que nous parcourons. Le 1^{er} septembre 1736, il vint à Saint-Denis, & assista au service solennel de Louis XIV. C'est la seule fois que le roi ait rendu ce devoir de piété à son bisaïeul ; devoir auquel n'ont jamais manqué les princes légitimés. Le général des bénédictins, qui le harangua, ne manqua pas de lui annoncer, que suivant la promesse de Dieu, il seroit récompensé d'une longue vie & d'un regne florissant. Cette prédiction qui n'a pas été plus heureuse que celle du czar, prouve que le moine ne lisoit pas mieux dans l'avenir que le prince hérétique.

En 1738, année qui étoit la centième depuis le voeu de Louis XIII, auquel ce monarque a eu devoir la naissance de Louis XIV, le petit-fils de ce dernier ordonna que la procession annuelle instituée à Paris en l'église de Notre-Dame, de l'Assomption, fût célébrée avec plus de solennité que de coutume, & un plus grand concours des trois cours supérieures, du clergé & du conseil.

Le monarque superstitieux se flattoit d'appaier ainsi le ciel, & de compenser, par des actes de dévotion extérieure, ses adulteres & ses incestes.

Depuis la mort du comte de Toulouse, Louis XV asservi à ses habitudes, continua d'aller à Rambouillet pendant deux ans; & peut-être il y eût été plus longtemps, si l'abbé de Saluberry, chef du conseil de la comtesse de Toulouse, la dirigeant & maître absolu dans la maison, n'eût, par ses léfineries envers la suite du roi, dégoûté les principaux officiers de S. M. qui l'en éloignèrent insensiblement. D'ailleurs il acheta du duc de la Vallière le château de Choisy. Ce séjour lui plut & il mit tous ses soins à le rendre digne de lui.

Louis XV commença par des augmentations dans le bâtiment qui n'étoit point assez vaste. On y admira bientôt entr'autres choses un petit appartement pratiqué au-dessus de celui du roi, auquel il communiquoit par un escalier dérobé. C'étoit l'appartement de la favorite. « La finesse de la sculpture, l'or, l'azur, » un meuble des mieux entendus & quantité de très- » belles glaces avantageusement placées, en relevoient la » simplicité & lui donnoient un air séduisant qui frappoit. L'art s'y étoit épuisé pour les commodités, le » bon goût & la galanterie. » Ce sont les expressions d'un auteur du tems, (1) que nous copions fidèlement pour qu'on puisse, par la comparaison, apprécier les progrès du luxe en peu d'années. Si l'écrivain (2), soupçonné être un des courtisans les plus ingénieux & les plus délicats attachés à Louis XV, étoit alors faisi d'un étonnement pareil, quel a-t-il dû être depuis à la vue des chef-d'œuvres de volupté enfantés par les Circés modernes, les Pampadour & les Dubarri!

Quoi qu'il en soit, tel étoit le palais destiné à soustraire le monarque à la curiosité maligne des courtisans, & sur-tout aux propos dangereux, aux plaintes indis-

(1) Voyez les *Anecdotes de Perse*.

(2) On a attribué les *Anecdotes de Perse* au duc de Nivernois, mais il s'en est toujours défendu.

eretes des peuples. C'étoit-là où il devoit faire ses parties mystérieuses avec sa maîtresse & ses favoris. En conséquence il en donna le gouvernement à l'un d'eux, au fils du maréchal duc de Coigny; il s'y transportoit souvent, & abandonna les petits-appartemens de Versailles, trop environnés d'Argus. D'ailleurs la situation de Choisy étoit infiniment agréable. Sur les bords de la Seine, en face d'une forêt, le champêtre & la solitude dont on y pouvoit jouir à chaque moment, tout favorisoit le goût & les plaisirs de Louis XV, qui ne s'en lassa jamais & ne cessa de travailler, au contraire, à ses embellissemens. Il créa le *petit château*, sanctuaire plus secret de ses orgies, où l'on voit cette table, prodige de mécanisme, perfectionnée cependant depuis par le fameux Lorient, & modèle de toutes celles connues sous le nom de *confidentes*: table qui descend & remonte au gré des convives, chargée de nouveaux mets, ainsi que ces *servantes* (1) officieuses, allant chercher sans relâche les vins exquis qu'on y faisoit couler à grands flots. Ainsi, tandis qu'un luxe ennuyeux chassoit de nos festins la joie & la liberté de nos ancêtres, en s'entourant d'une foule de valets, nos espions nés, la mode de se débarrasser de surveillans continuels, en se servant soi-même, s'introduisoit à la cour.

Il y avoit aussi à Choisy un théâtre, petit, mais élégant. Un jour on y jouoit *Esopé à la cour*. Le roi trouva cette pièce de Boursault vilaine, indécente & défendit de l'exécuter désormais devant lui. Il faut se rappeler que dans cette comédie, d'une morale excellente, il y a une scène de courtisans, auxquels le prince permet de lui dire ses défauts. Ils s'accordent tous à le louer outre mesure: un seul ose lui reprocher d'aimer le vin, de se griser; vice dangereux chez tout homme, & plus encore chez un souverain. Madame de Mailly avoit mis

(1) Espèces de petites tables, que les convives ont à côté d'eux de distance en distance, où l'on met les vivres & les boissons. Il y a dessus un crayon & des cartes, pour écrire ce qu'on souhaite.

Louis XV dans l'habitude de boire ; il crut que la reine , pour lui donner une leçon , avoit fait placer exprès *Esope à la cour* sur le répertoire : il en fut très-mauvais gré au gentilhomme de la chambre , & prouva trop dans cette occasion qu'il craignoit la vérité ; ce qui étoit le moyen de l'écarter pour jamais du trône. Nous observerons ici à la gloire de Louis XVI , qu'il a sollicité lui-même la représentation de cette comédie proscrite par son aïeul ; qu'il l'a jugée admirable , pleine de sens , faite pour les rois , & qu'il a ordonné qu'on la lui remit souvent sous les yeux (1).

Le roi étoit bon pere ; il aimoit ses enfans avec cette bonhomie bourgeoise , rare chez les princes. On présume aisément que le dauphin , à ce titre , lui devoit être plus précieux. Il alloit le voir & se le faisoit apporter fréquemment. Ceux qui ont des grâces à demander , sont d'ordinaire clairvoyans sur les moyens de les obtenir. Quelques-uns se servirent ingénieusement de ce canal. Un jour Louis XV trouva dans l'appartement du prince enfant cette petite piece de vers assez mauvaise :

Si le fils du roi , notre maître ,
Par son crédit faisoit renaître
En son entier ma pension ;
(Chose dont j'aurois grande envie)
Je chanterois comme Arion ,
Un dauphin m'a sauvé la vie.

La requête avoit été présentée par un pauvre officier dont on avoit réduit la pension. Le roi y souscrivit & la fit rétablir.

Une autre fois la femme infortunée d'un homme en prison pour dettes , avoit imaginé de demander son élargissement à l'héritier du trône. L'embarras étoit de

(1) Nous tenons cette anecdote des comédiens même , qui ont entendu le propos du roi. Et , en effet , *Esope à la cour* a été déjà joué plusieurs fois à Versailles.

lui faire agréer son placet , de frapper ses sens assez pour qu'il y fit attention dans un âge aussi tendre. Elle borda le papier d'une guirlande de fleurs & le fit jouer à ses yeux dans le parc de Versailles pendant une promenade du prince : il le remarqua , & fit signe qu'on l'approchât , il le tourna en tout sens , & à son retour il le montra à S. M. Le stratagème de la femme lui plut & elle réussit.

Quoiqu'il soit d'usage de laisser les princes entre les mains des femmes jusqu'à l'âge de sept ans , on trouva M. le dauphin d'un tempérament & d'un esprit assez avancé pour le faire passer aux hommes avant l'époque ordinaire. Qui pourroit ignorer de quelle conséquence est le choix des instituteurs employés à l'éducation même des particuliers , à plus forte raison d'un enfant dont le sort de vingt millions d'hommes doit dépendre un jour ? On ne voit pas que Louis XV ait apporté en cette circonstance la discussion éclairée , caractère de la véritable affection paternelle. Le comte , depuis duc de Châtillon , nommé gouverneur , [20 nov. 1735.] Les comtes de Polastron & de Muy sous-gouverneurs ; l'évêque de Mirepoix , précepteur ; l'abbé de Saint-Cyr sous-précepteur ; le marquis de Puy-guion & le chevalier de Créqui , gentilshommes de la manche , n'offrent aucun de ces personnages du mérite éminent qu'exigeroient de pareilles places , & plusieurs n'en avoient point. Bien loin de l'adopter , nous refuterons à ce sujet la conjecture atroce de certains contemporains , prétendant que le monarque ne vouloit pas que son fils fût un jour plus grand roi que lui. 1°. S'il se refroidit depuis à l'égard du dauphin , par les raisons que nous dirons , il l'aimoit tendrement alors , & cette jalousie ne s'accorde point avec les sentimens de la nature. 2°. Cette dissimulation noire & réfléchie n'est guere plus l'apanage de la jeunesse franche & inconsidérée. 3°. Avec la meilleure volonté , Louis XV , à vingt-cinq ans étoit-il propre à faire un triage aussi combiné , aussi délicat , aussi difficile ? 4°. N'est-il pas simple de

croire qu'il s'en rapportoit en cela, comme dans le reste, au cardinal de Fleuri? Il est certain, n'importe comment, que les jésuites influèrent visiblement sur cette nomination, dont les suites malheureuses entraînèrent une autre non moins funeste, se font sentir encore aujourd'hui.

Il est d'autant plus fâcheux que le premier choix des personnes chargées de l'éducation du jeune prince fût mal tombé, que le roi se conduisant à cet égard, comme à l'égard de l'administration de son royaume, souscrivit toujours aux dispositions de ceux qu'il y avoit proposés & faits dépositaires de son autorité en cette partie. Il se permettoit seulement de solliciter quelques graces en faveur de son fils, mais sans les exiger & sans trouver mauvais qu'on lui représentât souvent qu'il ne feroit pas à propos qu'on les accordât. Il prenoit plaisir à lui faire raconter ses petites peines : elles naissoient principalement d'un caractère altier, qu'avoit développé de bonne heure la connoissance de son rang, par les marques extérieures de respect que prodiguent aux enfans des rois ceux qui les environnent, & dont ne sont pas dispensés leurs instituteurs. Contradiction qui choquoit toutes ses idées : il ne pouvoit concevoir qu'au milieu de ces égards & de cette soumission générale, quelques particuliers prissent avec lui le ton de maîtres, prétendoient lui faire la loi, & contrariaissent habituellement ses penchans les plus chers. « M. de Saint-Cyr, disoit-il un jour au roi, est un homme qui n'entend point raison. Je conçois bien, répondit S. M. que votre raison ne doit pas être tout-à-fait d'intelligence avec la sienne, mais avec le tems elles pourront se rapprocher & faire la paix. »

C'est avec ce ton de l'amitié & de la confiance que l'auguste pere parloit à son fils. On ne pouvoit le flatter davantage qu'en lui rapportant quelque faillie. Le cardinal de Fleuri assistant un jour à son dîner, entreprit de lui faire une leçon de modération, ou plutôt de soumission totale à la vue de son dénouement & de son im-

puissan
ce qui
» mo
» cel
impat
ment

» mo
Ma
uniqu
du ré
entra
ses fi
charm
en la
espo
bras.
effaç
& c
cour
possi
spect
orné
somp
d'ant
ville
tout
le b
proc
enc
ren
fan
lée
dur

L
me
ce
jo
Par

puissance. Il commença pour cela l'énumération de tout ce qui l'entouroit , & à chaque chose il ajoutoit : « cela , » monsieur , est au roi ; cela vient du roi ; rien de tout » cela ne vous appartient. » Le dauphin écouloit fort impatiemment la leçon , & n'y tenant plus , s'écria vivement : « Eh bien , que tout le reste soit au roi , au moins » mon cœur & ma pensée sont à moi. »

Mais si le roi , sentant tout le prix d'un dauphin , prince unique , s'en occupoit essentiellement , par l'importance du rôle auquel il étoit destiné , il faut convenir que ses entrailles paternelles sembloient s'ouvrir davantage pour ses filles , & entr'autres pour madame premiere. Il fut charmé de lui procurer l'expectative d'une souveraineté , en la mariant à dom Philippe , infant d'Espagne. Un tel espoir compensa ses regrets de la voir échapper de ses bras. La nation prit part à cet événement , en ce qu'il effaçoit tout reste d'animosité pour le renvoi de l'infante , & cimentoit plus que jamais l'union entre les deux cours. Elle fut célébrée avec tout l'éclat & la pompe possible : [16 août 1739) les fêtes les plus galantes , les spectacles les plus magnifiques , les arcs de triomphe ornés de divises & d'inscriptions , les festins les plus somptueux se succéderent tour-à-tour ; ils firent pendant plusieurs jours l'amusement de la cour & de la ville , ainsi que l'admiration des étrangers accourus de toutes parts. Le feu d'artifice sur-tout , exécuté dans le bassin de la Seine entre le pont-neuf & le pont-royal , produisit par le local un coup-d'œil dont on se souvient encore , & dont il n'y a point eu d'exemple depuis. Il rendra mémorable à jamais pour ces fortes de réjouissances , le nom de Turgot , dont la prévôté fut signalée d'ailleurs par des monumens plus utiles & plus durables.

La princesse n'avoit que treize ans ; elle étoit extrêmement aimable & d'une grande blancheur. A une douceur charmante qui lui gagnoit tous les cœurs , elle joignoit une noblesse qui imprimoit le respect. Elle fut l'amour des Espagnols , comme elle l'avoit été des

François. L'infant étoit âgé de vingt ans , & pour les agrémens du corps & les qualités de l'ame , il ne le cédoit point à son auguste-épouse.

Le cardinal de Fleuri fut peut-être le seul homme de France qui ne se réjouit pas d'une union de plus en plus resserrée entre les deux couronnes. C'est qu'il prévit avec douleur qu'elle nous entraîneroit dans une guerre inévitable. Elle se fomentoit depuis long-tems entre l'Espagne & l'Angleterre. Jusques-là il avoit réussi à empêcher une rupture absolue entre ces deux puissances. Dès 1735 il avoit heureusement interposé la médiation du roi entre la première & le Portugal , qui , excitée par la seconde & appuyée d'une formidable escadre , commandée par l'amiral Norris , soutenoit son ambassadeur , auteur d'une insulte grave faite à la majesté des loix à Madrid (1). L'insolence avec laquelle ce général avoit parlé , les armes à la main , & couvert la partialité de son maître , avoit inspiré plus de terreur que de confiance , en publiant une déclaration qu'il n'avoit d'autre mission que de protéger la flotte du Brésil , chargée de fonds considérables pour les sujets de S. M. Britannique : il avoit accru plutôt qu'éteint l'animosité espagnole.

Le commerce dont toutes les nations commençoient à faire la base principale de leur politique , en étoit la source. Depuis la paix d'Utrecht les Anglois avoient obtenu de fournir exclusivement de negres les colonies espagnoles , moyennant trente-trois piastras par tête

(1) Le 22 février 1735 , le roi d'Espagne fait arrêter les domestiques du marquis de Belmonté , ambassadeur de Portugal , dans son hôtel , se plaignant de ce qu'ils avoient enlevé publiquement un meurtrier des mains des soldats & des officiers de justice qui le conduisoient ; de ce qu'ils l'avoient mené en triomphe dans la maison de l'ambassadeur , l'avoient exposé aux fenêtres du palais , à la vue du peuple assemblé , & lui avoient donné ensuite la liberté. Le roi de Portugal , par représailles , fait arrêter à Lisbonne les domestiques de l'ambassadeur d'Espagne.

qu'on payoit à leur gouvernement. Sur cette vente, évaluée à quatre mille huit cents esclaves, les huit cents étoient affranchis du droit.

La compagnie de négocians, sous le nom de l'*Asiento* ou de mer du sud, chargée de l'approvisionnement, avoit en outre la permission d'envoyer tous les ans un vaisseau au Mexique. D'abord il ne devoit être que de cinq cents tonneaux; dès 1717 il fut convenu qu'il pourroit être de huit cents cinquante, & l'on conçoit qu'il étoit aisé de frauder sur cette quantité. Une patache qui suivoit le navire, sous prétexte de lui porter des vivres, alloit & venoit continuellement, le remplissoit de nouvelles marchandises à mesure qu'il se vidoit; & se conformant à la lettre du traité, on en éludoit ainsi l'esprit. Les gouverneurs Espagnols se vengerent sur les particuliers des torts du ministère. De-là, des hostilités continuelles entre les deux peuples dans le nouveau monde, des cruautés, des horreurs dont l'humanité frémit; car les nations cupides sont comme les individus, elles perdent alors toute leur magnanimité, toute leur équité: il n'est point de forfaits dont leur avarice ne soit capable.

Les gardes-côtes furent autorisés à empêcher, de quelque manière que ce fût, le commerce illicite des Anglois: ils prirent plusieurs vaisseaux & maltraitèrent les équipages. S. M. Brit. demanda raison des vexations, confiscations de navires & autres déprédations exercées contre ses sujets: on lui répondit qu'elle eût elle-même à faire cesser les plaintes qu'on lui portoit depuis si longtemps inutilement. Les négociations durèrent plus de trois ans. Enfin, les deux couronnes conclurent au Pardo, le 14 janvier 1739, une convention, par laquelle elles se firent réciproquement compensation de leurs griefs: le sang des sujets égorgés durant cette querelle fut compté pour rien: seulement le roi d'Espagne s'obligea de payer aux Anglois 25,000 liv. sterling, pour indemnité des prises faites par les Espagnols. Cette convention, malgré l'approbation du parlement d'Angle-

terre, n'eut même pas lieu : la compagnie de la mer du sud se plaignoit de cet accord ; le peuple s'éleva contre, & il resta sans aucune exécution. Voici comme M. de Voltaire raconte le fait.

« Un patron de vaisseau, nommé Jenkins, vint en
 » 1739 se présenter à la chambre des communes : c'étoit
 » un homme franc & simple, qui n'avoit point fait,
 » dit-on, de commerce illicite, mais dont le vaisseau
 » avoit été rencontré par un garde-côte espagnol, dans
 » un parage de l'Amérique, où les Espagnols ne vou-
 » loient point souffrir de navires anglois : le capitaine
 » Espagnol avoit saisi le vaisseau de Jenkins, mis l'équi-
 » page aux fers, fendu le nez & coupé les oreilles au
 » patron : en cet état, Jenkins se présenta au parle-
 » ment, & y raconta son aventure avec la naïveté de sa
 » profession & de son caractère : *Messieurs*, dit-il, *quand*
 » *on m'eut ainsi mutilé, on me menaça de la mort ; j'e*
 » *l'attendis, je recommandai mon âme à Dieu, & ma*
 » *vengeance à ma patrie.* Ces paroles prononcées natu-
 » rellement, exciterent un cri de pitié & d'indignation
 » dans l'assemblée ; le peuple de Londres écrivit à la
 » porte du parlement : *La mer libre, ou la guerre.* »

Quoi que Walpole, presque aussi pacifique que Fleuri, pût faire, il fallut céder à la nation. Le fanatisme belliqueux fut porté au point qu'un membre du parlement écrivit cette fanfaronnade : *Où est le tems qu'un ministre de S. M. disoit qu'il ne falloit pas qu'on osât tirer un coup de canon en Europe, sans la permission de l'Angleterre ?* On n'en vint cependant à la guerre que par degrés ; les Anglois, loin de se mettre en devoir de remplir la convention du Pardo, font croiser une forte escadre sur les côtes d'Espagne. Celle-ci ne paie point l'indemnité, & continue à faire arrêter les navires anglois. [21 juillet.] Le roi de la Grande-Bretagne permet à ses sujets d'user de représailles contre les Espagnols ; il donne des lettres de marque aux marchands & armateurs. [20 août.] S. M. Cath. rend une pareille proclamation. Enfin, l'Angleterre déclare la

guerre
 en fai
 & l'an
 trepô
 de la
 le déb
 libre
 là qu
 dition
 patrie
 rieuse
 Lond
 Espag
 Verne
 devan
 Boca
 se hâ
 une r
 pris
 lisoit
 Et p
 trava
 après
 [r
 tage
 beau
 & fu
 avec
 M. l
 avec
 y av
 n'en
 cabi
 faut
 fines
 n'est
 l'ave
 posi

guerre la première dans les formes. [28 nov.] L'Espagne en fait autant. Les effets suivent de près, [*premier déc.*] & l'amiral Vernon enlève & fait raser Porto-Bello, l'entrepôt des trésors du nouveau monde, le lieu principal de la querelle. C'étoit-là terminer en quelque sorte dès le début. Cette conquête ouvroit aux Anglois un chemin libre à ce commerce qu'ils n'avoient pu exercer jusques-là que clandestinement : aussi regarderent-ils son expédition comme un des plus grands services rendus à la patrie. Le vainqueur fut remercié par une lettre glorieuse des deux chambres du parlement. On se flattoit à Londres de s'emparer incessamment de toute l'Amérique Espagnole : on crut que rien ne résisteroit à l'amiral Vernon, & lorsqu'un an après il alla mettre le siège devant Carthagene, & qu'il se fut emparé du fort de Bocachica, une des principales défenses de la ville, on se hâta d'avance d'en célébrer la prise ; on fit frapper une médaille représentant ce port, avec la légende : *Il a pris Carthagene*. Au revers on voyoit le général, & on lisoit ces mots : *Au vengeur de la patrie*. [5 avril 1741.] Et précisément alors l'amiral, au bout d'un mois de travaux, étoit obligé de lever le siège & de se retirer, après avoir perdu plus de la moitié de ses troupes.

[1740.] Le cardinal de Fleuri desirant la paix davantage, à mesure qu'il approchoit de plus près du tombeau, auroit bien voulu la conserver avec l'Angleterre, & suivre le système de réserve & d'amitié apparente avec cette cour, commencé par le régent & soutenu de M. le duc. Il s'étoit efforcé jusques-là de se maintenir avec cette puissance par les plus grands sacrifices, & s'il y avoit réussi en abandonnant la marine, il se flattoit n'en avoir pas besoin & conserver son ascendant dans le cabinet. Il s'aperçut trop tard en ce moment de sa faute ; il comprit qu'on peut éluder quelque tems par la finesse des négociations un danger imminent, mais qu'il n'est rien de tel, pour garder sa supériorité, que de l'avoir en forces réelles. Quoi qu'il en fût, malgré cette position défavorable, la politique autant que la con-

languinité exigeoient qu'on ne laissât pas écraser l'Espagne par la marine angloise, à laquelle la sienne, combinée avec celle de France, pouvoit au moins tenir tête. En effet, graces aux dispositions sages du comte de Maurepas qui présidoit la nôtre, malgré sa foiblesse elle arrêta les progrès de sa rivale, & même eut quelque supériorité dans les commencemens, mais minée enfin, elle rendit en quelque sorte les derniers soupirs au combat de Toulon, qui, quoique moins funeste en dommages réels que celui de la Hogue, occasionna une division avec la marine espagnole, & fut comme le signal de toutes nos pertes successives. Mais avant d'entrer dans le détail intéressant de ces faits maritimes, voyons comment le cardinal, déjà trop fâché de cette guerre, fut entraîné dans une autre de terre, & mourut en laissant la France plongée dans des calamités, dont il avoit cherché à la préserver pendant tout son ministère.

[20 octob.] La mort de l'empereur Charles VI en fut la cause. Elle fut inopinée. Il avoit à peine cinquante-cinq ans, & pouvoit, malgré la délicatesse de son tempérament, espérer avoir le tems de mettre la dernière main au projet de l'indivisibilité de sa succession en la personne de sa fille aînée, en se désignant pour successeur à l'Empire, son gendre. Il commençoit à laisser entrevoir son dessein, & étoit occupé à fonder les dispositions des électeurs & à les ménager, lorsqu'une indigestion précipita tout-à-la-fois ce monarque au tombeau, & l'Empire & sa fille chérie sur le bord de leur ruine.

Dès le premier moment, les vœux des peuples se réunirent pour leur nouvelle souveraine, & c'est cette unanimité qu'il faut regarder comme le meilleur soutien qu'elle ait eu. Elle reçut bientôt les hommages des états d'Autriche à Vienne. [7 nov.] Les provinces d'Italie, la Bohême lui firent leurs sermens par leurs députés. Elle se concilia sur-tout les esprits des Hongrois, observe Voltaire (1), en se soumettant à prêter l'ancien serment

(1) Voyez son *histoire de la guerre de 1741*. A cette

du roi André II, fait l'an 1222 : *Si moi ou quelques-uns de mes successeurs en quelque tems que ce soit, veut enfreindre vos privileges, qu'il vous soit permis, en vertu de cette promesse, à vous & à vos descendans, de vous défendre, sans pouvoir être traités de rebelles.*

C'est par une démarche aussi juste & aussi prudente que cette princesse gagna le cœur des Hongrois. Ce peuple qui, tant que la maison d'Autriche, naturellement despotique, voulut appesantir le joug sur sa tête, essaya de le secouer, embrassa celui de Marie-Thérèse; & après deux cents ans de séditions, de haines & de guerres civiles, passa tout d'un coup à l'adoration, dès qu'il eut recouvré de son roi (1) l'ombre de sa liberté. Le premier acte d'administration de Marie-Thérèse fut d'associer le grand-duc de Toscane, son époux, au gouvernement de ses états, sous le nom de *co-régent*, par un diplôme enregistré dans tous les tribunaux de l'archiduché d'Autriche & successivement dans ceux de ses autres royaumes. Mais jalouse de remplir les intentions de l'empereur son père, elle ne perdit en rien sa souveraineté & ne porta nulle atteinte à la pragmatique-sanction. Son but étoit par les nouvelles dont elle investissoit son mari, non de tirer aucune utilité pour le gouvernement de ses états, d'un prince dont elle connoissoit l'incapacité en paix comme en guerre, mais de le faire paroître aux électeurs plus digne de la couronne impé-

occasion nous avouerons une fois pour toutes, que nous ne rougissons point de nous servir, lorsque l'occasion s'en présente, des idées & des expressions même de ce grand homme, ne pouvant ni mieux penser ni écrire aussi bien. Obligés même de confronter souvent son récit avec d'autres, pour l'infidélité qu'on lui reproche, nous reconnaissons que rien n'est plus mal fondé, & que s'il se permet de changer les détails, il est de la plus grande exactitude pour les masses, la seule chose vraiment essentielle.

(1) Les palatins d'Hongrie donnent toujours le titre de roi à leur reine, & celle-ci fit voir qu'elle le méritoit bien.

riale. Elle se trompa : elle manquoit d'argent pour séduire, & ses troupes dispersées dans ses vastes états ne pouvoient être rassemblées assez tôt pour en imposer.

Le premier réclamant fut l'électeur de Baviere. Il fit faire à Vienne, par le comte de Pérouse, son ministre, une protestation contre la prise de possession de l'archiduchesse : il prétendit que la renonciation de l'archiduchesse, sa femme, ne devoit point empêcher qu'il ne fit valoir les droits qu'il avoit de son chef à la succession des états de la maison d'Autriche : ils étoient fondés sur un testament de deux siècles. Dans ce monument de ses dernières volontés, l'empereur Ferdinand premier, dont Albert V, duc de Baviere, avoit épousé la fille aînée, lui substituoit les royaumes de Hongrie & de Boheme, au défaut d'héritiers mâles. Philippe V, comme héritier de Charles II, représentant en cette qualité la branche Espagnole, fait aussi son opposition & sa protestation pour la conservation de ses droits, & spécialement de la grande-maîtresse de l'ordre de la Toison-d'or, appartenante aux rois d'Espagne, comme fondateurs.

Le roi de Prusse, sans s'amuser à faire des protestations & un procès par écrit pour le soutien des droits qu'il prétendoit sur la Silésie, y fait entrer une armée de trente mille hommes, qui s'en empare. En même tems il fait assurer l'archiduchesse de son zele pour ses intérêts en toute autre affaire, lui offre ses services pour le maintien de la pragmatique-sanction, & pour faire le grand-duc empereur, si elle veut lui céder la Silésie, ou au moins une partie de ce duché. Mais la reine offensée refuse d'acheter par une marque de faiblesse & par le démembrement de ses états, la protection du plus entreprenant de ses ennemis, jusqu'à ce qu'elle n'ait point d'autre ressource. Cependant les embarras se multiplient ; les rois de Pologne & de Sardaigne réclament aussi des droits ; les princes de l'Empire refusent de reconnoître le suffrage électoral de Boheme entre les mains d'une princesse. On lui conteste même la faculté de transmettre au grand-duc un droit que l'on soutient

n'être point cessible, & ne pouvoir être exercé que par le possesseur du titre qui le donne. En un mot, la plupart des puissances qui avoient garanti la fameuse pragmatique, sont les premières à l'enfreindre & à réclamer contre, & la prédiction du prince Eugene se réalise.

L'invasion du roi de Prusse n'étoit point concertée avec la France, ainsi qu'on le crut alors. Le marquis de Beauveau, envoyé par le roi à Berlin, pour complimenter le nouveau monarque (1), ne fut, quand il vit les premiers mouvemens des troupes, si elles étoient destinées contre son pays ou contre l'Autriche. Il fut rassuré lorsque le prince lui dit en partant : *Je vais, je crois, jouer votre jeu, si les as me viennent, nous partagerons.* Il est vrai que ce commencement de négociation contribua beaucoup à ébranler le cardinal : il craignoit de perdre sa réputation d'équité, & de la faire perdre au roi, en travaillant à détruire cette pragmatique - sanction, signée naguère & authentiquement garantie : mais il étoit entouré de gens avides de la guerre, qui l'y portoient. On disoit : *le cardinal de Richelieu abaissa la maison d'Autriche, le cardinal de Fleuri en fera, s'il veut, une nouvelle.* On lui rendit exprès ces propos, & son amour-propre en fut vivement piqué. Il se trouva malheureusement à la cour un ambitieux [le comte de Belle-Isle] homme de beaucoup d'esprit, plein de connoissances, d'ailleurs guerrier expérimenté, non moins bon pour le conseil que pour l'exécution : il profita du moment de l'embarras de son éminence, afin de la déterminer. Il lui fit part d'un grand projet, qui consistoit non-seulement à procurer la couronne impériale à l'électeur de Bavière, en gagnant quelques-uns des principaux électeurs & en intimidant les autres, mais encore à porter un coup mortel à la maison d'Autriche, en lui enlevant ses plus beaux états

(1) Frédéric n'étoit monté sur le trône que le 31 mai 1740. Il avoit envoyé aussi-tôt le marquis de Camas faire part au roi, de son avènement au trône.

pour en faire un établissement au protégé de la France, jusques-là trop peu puissant pour une pareille dignité. Le succès, suivant lui, étoit infailible, si l'on avoit à la diete de Francfort un négociateur adroit, au fait des différens caracteres des électeurs, capable de manier leur esprit & assez instruit des affaires de l'Allemagne pour leur faire sentir que la France, en renonçant elle-même à ses prétentions, n'avoit d'autre vue que de veiller aux intérêts du corps Germanique, & d'en assurer l'équilibre, la liberté & le repos.

Sans doute, ces négociations devoient être appuyées efficacement d'une armée formidable, qui, jointe comme auxiliaire aux troupes Bavaraises, s'empareroit de l'Autriche, de la Bohême, des plus belles provinces de la reine de Hongrie, & tiendrait en même tems en respect de ce côté-là, les partisans ou les alliés de cette princesse.

Il falloit aussi faire marcher en Westphalie une autre armée, moins forte, dont le but seroit de soutenir l'électeur de Cologne, frere de l'empereur qu'on vouloit élire, de contenir ses voisins & sur-tout le roi d'Angleterre, qui craindroit pour son électorat d'Hanovre, où l'on seroit prêt d'entrer au premier mouvement de sa part.

L'auteur du projet insistoit sur la nécessité de s'assurer du roi de Prusse, dont l'irruption récente en Silésie étoit une diversion toute faite, capable d'opérer les suites les plus heureuses & les plus promptes. Le roi d'Espagne, avec dom Carlos son fils, attaquant à-la-fois les états autrichiens d'Italie, il étoit impossible qu'en moins de six mois, à tant d'efforts réunis, il ne succédât une paix générale.

Ce mot de *paix*, & de *paix prochaine*, adroitement glissé à la fin du plan du comte, étoit un mot trop agréable au cardinal pour ne pas le séduire. Il se voyoit vengé du reproche injurieux auquel il avoit été si sensible : loin de la faire reconnoître, il achevoit le grand ouvrage de l'abaissement de la maison d'Autriche, conçu par Henri

IV, commencé par Richelieu, suivi par Louis XIV. Plus habile, il opéroit en six mois ce qui n'avoit pu s'exécuter depuis un siècle & demi, & pour comble de félicité, il pouvoit jouir de sa gloire.

Il n'en falloit pas tant pour vaincre les scrupules de son éminence : elle comprit que la réclamation personnelle de l'électeur qui faisoit tomber la pragmatique-sanction, annulloit nécessairement les garanties. [1741.] Elle se rappella que dès 1737 elle avoit fait entendre à l'empereur que, par sa garantie, Louis XV n'avoit pas voulu nuire aux prétentions de son allié ; qu'elle l'avoit fait souvenir qu'en 1732, lorsqu'il fit signer aux états de l'Empire son acte d'indivisibilité, il avoit formellement déclaré lui-même qu'il ne préjudicioit aux droits de personne : enfin, son éminence trouva que la France devoit être déterminée à soutenir l'électeur par la reconnaissance envers sa maison, attachée de tout tems à celle de Bourbon, & tout récemment envers le pere du prince régnant, qui avoit perdu ses états dans la guerre de la succession, sacrifice dont le fils demandoit le prix.

Le comte de Belle-Isle fut chargé de rédiger le projet ; en huit jours de tems il fut conclu, mis sous les yeux du conseil & approuvé. Ce n'étoit pas l'inventeur qui en devoit tirer le moins de profit. Suivant ses insinuations, il fut d'abord nommé ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire du roi à la diète de Francfort pour l'élection d'un empereur, & auprès de tous les princes de l'Empire. Peu après il fut nommé maréchal de France, & eut aussi le commandement de l'armée. Il répondit parfaitement à l'idée qu'il avoit donnée de lui comme négociateur : il commença par en imposer à la diète avec une grande représentation (1). Il se rendit

(1) Pour donner une idée de la dépense de cette ambassade, il suffira de dire, qu'il parloit chaque semaine deux voitures chargées de provisions pour Francfort sur le Mein, où elles arrivoient en très-peu de jours, au moyen des relais disposés de distance en distance sur la route ; ce qui dura pendant près d'un an que le maré-

ensuite au camp du roi de Prusse, & se concilia le monarque frappé de ses divers talens. Il fut à Dresde, & gagna si bien l'esprit du roi électeur, que ce prince fit marcher ses troupes, avant qu'il y eût même un traité de signé. Enfin, il négocioit dans toute l'Allemagne: il étoit du parti Bayerois. Revenu à Francfort, il y sembloit être plutôt un des premiers électeurs qu'un ambassadeur de France. Il jouissoit d'honneurs incroyables: l'archevêque de Mayence qui préside à l'élection, lui donnoit la main dans son palais, & le plénipotentiaire ne donnoit la main chez lui qu'aux seuls électeurs. Il prenoit le pas sur tous les autres princes. Ses pleins-pouvoirs furent remis en langue françoise à la chancellerie allemande, qui jusques-là avoit toujours exigé que ces pièces fussent présentées en latin, comme étant la langue du gouvernement, qui prend le titre d'*Empire Romain*. En un mot, il parloit, il agissoit en représentant d'un monarque qui alloit donner la couronne impériale. Charles-Albert fut élu le 4 janvier 1742 de la manière la plus tranquille & la plus solennelle. Le maréchal tint ainsi le premier point de ses promesses; & si le second n'eut pas lieu, on lui doit la justice de convenir que ce ne fut pas sa faute.

Il avoit toujours présenté la partie militaire de son projet comme un coup de main dont la promptitude devoit faire la réussite, pour lequel conséquemment il ne falloit épargner ni les hommes ni l'argent. Dans ses conversations préliminaires, afin de ne point effrayer le cardinal, peut-être n'avoit-il pas parlé aussi clairement; peut-être avoit-il diminué le nombre des hommes & sur tout la quantité de millions à sacrifier: mais il est certain que dans la minute rédigée par écrit il entre dans le plus grand détail du nombre de bataillons &

chal de Belle-Isle séjourna dans cette capitale. Comme les Allemands aiment beaucoup la table, il avoit fait entendre au cardinal, que ce luxe comestible étoit un des moyens les plus essentiels pour leur plaire & les gagner.

d'escadrons qu'il lui faut. Il propose qu'une armée de cinquante mille François passe le Rhin avant le mois de juin & se porte sur le Danube, qu'il y ait au moins vingt mille hommes de cavalerie. Il discute tous les détails de la marche & de la subsistance des troupes, & il répète à chaque page, qu'il vaut mieux ne rien faire que de faire à moitié; qu'en n'envoyant pas les forces suffisantes à-la-fois, on laissera le tems à l'ennemi de se reconnoître, de se défendre & de s'opposer à des conquêtes devenues plus difficiles.

Outre les cinquante mille François, M. de Belle-Isle supposoit que le futur empereur auroit une armée au moins aussi forte, combinée avec celle de ses alliés; & toutes ces troupes devant se lever & s'entretenir avec les subsides de la France, c'étoit à-peu-près comme si l'on eût envoyé cent mille hommes, indépendamment des quarante mille à entretenir sur le Bas-Rhin.

Le cardinal, dont les vues étoient trop courtes pour un projet aussi vaste, se conduisit avec le maréchal ainsi qu'un propriétaire mesquin à l'égard du devis d'un superbe bâtiment qu'on lui offriroit, acceptant provisoirement, flatté de la beauté du plan, mais se promettant bien intérieurement de réduire les dépenses exagérées, tandis qu'il faudroit, au contraire, que, pour n'être point trompé dans son calcul, il les supposât encore plus considérables. Son éminence, effrayée donc des cent quarante mille hommes & des frais qu'ils entraîneroient, se réserva d'opérer les retranchemens que lui dicteroit son économie. Il déclara au comte, en partant, qu'il ne changeroit rien à l'armée d'observation, mais qu'il ne porteroit la première qu'à quarante mille hommes.

Le comte fit en vain les représentations les plus fortes: en vain il osa dire que ce feroit compromettre la gloire du roi & l'honneur de la nation, il ne put rien obtenir. Il étoit trop avancé pour reculer; il fut obligé de suivre sa destination, en prévoyant à regret qu'il échoueroit. Cependant il ne s'abandonna pas lui-même, il résolut de suppléer aux secours qui lui manquoient par les res-

sources de son esprit & de ses intrigues. Il étoit d'autant plus nécessité à déployer toute son énergie, qu'il sentoit qu'en cas de mauvaise issue le blâme retomberoit en entier sur lui. Un événement, au surplus prochain suivant les apparences, pouvoit le retirer d'affaire. Le cardinal devoit terminer sa carrière avant la fin de cette guerre nouvelle; il trouveroit peut-être plus de facilité sous un autre ministère, du moins il pourroit alors révéler la lésinerie de ce dernier & se rejeter sur une fausse & pitoyable politique.

Le comte n'eut garde de témoigner à l'électeur de Bavière ses regrets & ses craintes: en fin négociateur, au contraire, il lui fit valoir les puissans secours que lui envoyoit le roi de France. Il lui représenta cette armée florissante, dont S. A. alloit être généralissime (1), sur le point d'être grossie d'autres troupes au besoin. Dans son enthousiasme il les regarda comme inutiles; il ne doutoit pas que dans cette campagne l'on ne s'emparât de l'Autriche & de la Bohême: il lui peignit la reine, sa rivale, obligée de fuir dans ses états de Hongrie & d'y chercher un asyle. Il lui prescrivait ainsi le plan de ses opérations. On prétend que si elles eussent été suivies exactement, malgré la foiblesse des moyens, ils auroient pu devenir suffisans. La première faute fut de ne pas commencer par se rendre maître de Vienne, où la terreur étoit déjà & dont s'étoit retirée la famille impériale. C'étoit le conseil du maréchal, opposé au suffrage du héros Prussien. Il faut toujours faire ce que l'ennemi craint.

La seconde fut de s'enfermer dans la Bohême, où des succès apparens éblouirent l'électeur. Il avoit à cœur de commencer par s'y faire couronner roi. Pour tromper les François même qu'il commandoit, il s'empara de quelques petites places-frontières; mais après avoir reçu

(1) L'électeur de Bavière fut créé généralissime des troupes du roi de France, par lettres-patentes, scellées le 20 août 1751.

l'hommage & le serment des états d'Autriche, [sept.] content d'avoir fait prendre le change à la cour de Vienne, de l'avoir engagée à rassembler toutes ses forces dans les environs de cette ville & à débarrasser le roi de Prusse en Silésie de l'armée du comte de Neuperg, il laissa les marquis de Ségur & de Minutzi à Lintz, pour protéger l'archiduché avec un corps de dix mille hommes. Il fit passer brusquement le Danube à ses troupes & marcha en Bohême, au mépris des représentations du maréchal de Broglio, qui lui présagea inutilement les dangereuses conséquences de cette conduite. Ce général lui avoit été envoyé pour remplacer le maréchal de Belle-Isle, qui, obligé d'être à la diète de Francfort, ne pouvoit commander en même tems. Il fallut qu'il obéît : on partagea l'armée en plusieurs colonnes, & le point de réunion fut sous les murs de Prague. L'entreprise fut brillante ; les François & les Bavares s'en trouverent le 23 novembre à trois lieues ; le 25 la tranchée s'ouvrit, & le 26 la ville fut emportée d'assaut à la vue du grand-duc. Il avoit pris le commandement de l'armée du comte de Neuperg ; il étoit accouru au secours & ne put rien entreprendre pour la défense de cette capitale. C'est à ce siège que le comte de Saxe, si fameux depuis, se signala pour la première fois. Frère naturel du roi de Pologne, sa réputation l'avoit fait élire d'une commune voix duc de Courlande ; mais la Russie lui ayant enlevé ce que le suffrage de tout un peuple lui avoit donné, il s'en consoloit au service de Louis XV, qui l'aimoit beaucoup. Il imagina de prendre la ville par escalade, en formant à-la-fois quatre attaques, dont une seule véritable. Il partagea la gloire de l'exécution avec les comtes de Polastron, de Broglio & M. de Chevert, qui entra le premier dans Prague, & pareillement avec ceux employés sous leurs ordres, & les Saxons venus de leur côté pour le siège, sous le commandement du comte Rudowski. Une action plus belle sans doute du comte de Saxe, fut de préserver dans ce tumulte la ville du pillage. Les vainqueurs se trouverent

confondus trois jours sans qu'il y eut une goutte de sang répandue : François, Saxons, Bohémiens, sans se reconnoître, sembloient ne faire qu'une même nation. C'est dans cette ivresse de joie générale & au milieu des acclamations des habitans, heureux d'échapper aux cruelles extrémités de la guerre, que Charles fut couronné roi de Bohême. Prélude de la fête plus auguste qui l'attendoit à Francfort.

Le maréchal de Belle-Isle vint l'avertir que les ministres des électeurs avoient entamé leurs conférences; qu'ils les continuoient assidument & qu'il étoit tems de paroître. Quelle gloire pour Louis XV, de voir cet électeur de Bavière, cet électeur roi de Bohême, ce futur empereur, lui rendre compte du succès comme un général à son souverain ! Avant de retourner à la diète, l'ambassadeur de France, qui se piquoit de s'entendre en faits d'administration aussi bien qu'en faits militaires, voulut établir dans cette conquête un ordre parmi les troupes capable de concilier les esprits à leur nouveau maître. Il publia sur ce sujet un règlement du 14 décembre qui peut servir de modèle.

Tandis que Charles VII montoit au faite des grandeurs, sa rivale, dans l'humiliation, sans en être abattue, rassemblait les quatre ordres de l'état à Presbourg. Elle y parut tenant entre ses bras son fils aîné, encore à la mamelle; elle le soulève aux yeux de l'assemblée; elle le fait passer de rang en rang : *je mets en vos mains, dit-elle, la fille & le fils de vos rois, qui attendent de vous leur salut.* Tous les palatins Hongrois, attendris & animés, tirent leur sabre en s'écriant : *Moriamur pro rege nostro Maria-Theresia ! Mourons pour notre roi Marie-Thérèse.* Ce qui rendoit cette scène plus touchante, s'il est possible, c'est que cette princesse étoit enceinte. [18 mai.] Il n'y avoit pas longtemps qu'elle avoit écrit à la duchesse de Lorraine, sa belle-mère : *j'ignore aujourd'hui s'il me restera une ville pour y faire mes couches.* En effet, par le traité d'alliance offensive, conclu entre son compétiteur, la France &

l'Espagne , auquel avoient accédé les rois de Prusse , de Pologne & de Sardaigne , abandonnée de ses amis , persécutée de ses ennemis , attaquée par ses plus proches parens , elle n'avoit plus d'autre ressource que dans la fidélité , la constance & le courage de ses sujets. La Russie étoit occupée de ses divisions intestines (1) & des mouvemens des Suédois (2) ; & l'armée d'obser-

(1) Le 16 octobre 1740 , la czarine nomme pour son successeur au trône de Russie , en présence de tous les grands de l'état , le prince Jean de Brunswick-Bevern , né au mois d'août dernier , lui donne le titre de grand-prince de Russie , & le lendemain , craignant pour les suites de la goutte remontée dans sa poitrine , elle fait prêter serment à cet enfant par le sénat , les ministres , les généraux & les principaux officiers des tribunaux , & établit le comte de Biron , duc de Courlande , pour régent pendant la minorité du jeune prince. Ces dispositions faites , elle meurt dix jours après. Le jeune prince Jean est proclamé czar de Moscovie , & le duc de Courlande entre en exercice de la régence qui lui est déferée. Mais son autorité déshonorant le duc & la duchesse de Bevern , pere & mere du czar , à qui elle paroissoit devoir appartenir , il en est privé le 20 novembre , arrêté & enfermé dans une citadelle par les ordres de son pupille , ou plutôt du duc & de la duchesse de Bevern , qui se font ensuite déferer la régence.

Le 6 décembre 1741 , la princesse Elisabeth Petrowna , fille du czar Pierre , monte sur le trône de Russie par une révolution aussi subite que singulière. Cette princesse , animée par son courage , conduite seulement par sept grenadiers du régiment des gardes , dont elle s'étoit assurée , se transporte à minuit aux casernes de ce régiment , y trouve cent cinquante gardes , leur expose en peu de mots ses droits & les malheurs présens de l'état , les détermine en sa faveur , retourne avec cette petite escorte au palais , fait arrêter dans le cours de la nuit le jeune czar , le prince & la princesse de Brunswick-Bevern , les comtes de Munich & d'Osterman & tous leurs autres ministres & partisans , est reconnue le lendemain czarine & impératrice de Russie par les ordres de l'état , sans avoir fait répandre une seule goutte de sang.

(2) Le 4 août 1741 , le roi de Suede fait publier à

vation de la France , envoyée en Westphalie sous les ordres du maréchal de Maillebois, contenoit les électeurs d'Hanovre , de Trèves , de Mayence & les Etats-Généraux. Le premier même, quoique [récemment lié avec la reine d'Hongrie par le traité d'Hanovre] il fut à la tête de trente mille Hanovriens , Hessois ou Danois , se vit obligé d'en conclure avec la France un autre de neutralité exacte. Les Anglois seuls, peuple qui n'attend pas le sentiment de son maître pour en avoir un , aidoient ouvertement de leur argent cette princesse infortunée , & les Hollandois lui en fournissoient secrètement. En attendant qu'elle pût rassembler ses troupes & repousser la force par la force, cette dernière raison des rois , elle répandoit des manifestes , où elle exposoit que ses droits héréditaires étoient les droits de la nature , confirmés par une loi authentique , acceptée de tous les princes de l'Empire , sous la garantie de tous les souverains de l'Europe. Elle réfutoit les prétentions de l'électeur de Bavière , soutenant que les auteurs de la reine n'étoient que des usufruitiers , des donataires de ses ancêtres à charge de reversion , qui n'avoient pu disposer en faveur de cette princesse d'un bien dont ils n'avoient pas la propriété ; propriété qui lui étoit dévolue par la mort de Charles VI, sans hoirs mâles. Elle s'élevoit sur-tout contre ces mots d'*hoirs mâles* , & accusoit son adversaire de mauvaise-foi , en ce que l'original portoit ceux-ci : *dans le cas où il n'y auroit plus d'héritiers légitimes*. Elle

Stockholm une déclaration de guerre contre la Russie , dont les motifs sont plusieurs infractions faites au traité de Neustadt. En conséquence une flotte Suédoise va bloquer le port de Pétersbourg , pendant qu'une armée marche sur la frontière. On conçoit bien que cette guerre étoit le résultat d'une convention secrète avec la France , qui fournissoit des subsides & qui avoit conclu , le 24 avril précédent , un traité de commerce & de navigation entre les deux puissances , par lequel il est accordé aux sujets respectifs des deux monarques , dans les états réciproques , les mêmes droits & privilèges que ceux dont jouissent leurs propres sujets.

concluoit de la disposition ainsi énoncée , que la préférence sur qui que ce fût lui appartenoit , comme fille aînée du dernier vivant des mâles ; en ce que d'ailleurs il étoit constant que , lorsqu'il s'agit d'une succession qui n'exclût pas les femmes , elles doivent être comprises sous le nom de *descendans légitimes*.

Les manifestes d'un souverain sont comme les mémoires des plaideurs , qui ne sont bons qu'à instruire ou amuser le public , mais qui ne sont jamais lus des juges. Les autres souverains , mus par leurs intérêts politiques , sont décidés communément avant qu'ils paroissent. Aussi la reine d'Hongrie comptoit peu sur les siens , & les fit accompagner d'armées formidables , dès qu'elle put rassembler ses troupes & les soudoyer avec l'argent de ses alliés. C'est alors que les affaires commencerent à changer de face. La fortune , d'abord favorable au nouvel empereur , lui devint contraire en Autriche & même en Baviere. Le comte de Ségur , non-seulement ne peut assurer les conquêtes qu'on avoit faites dans cette principauté , mais se sentant trop foible pour oser tenir la campagne contre le comte de Kevenhuller , général de la reine d'Hongrie , se retire sous Lintz , ville assez forte , située sur le Danube , par lequel il espéroit se procurer des convois. La communication fut interceptée , & il se trouva réduit en peu de jours à manquer de vivres. Depuis long-tems le maréchal l'avertissoit de ce désastre.

On laisse , disoit-il , dans la Haute-Autriche des troupes qui seront infailliblement coupées. Il écrivoit à M. de Breteuil , alors secrétaire d'état au département de la guerre , le 7-décembre 1741 : « Je ne me relâcherai pas sur ce point important : je peux vous assurer » que le malheur que je prévois arrivera. La première » source de nos maux viendra du mélange des nations » & de la dispersion des troupes. »

Il étoit malade à Francfort , où il reçut pour récompense de ses soins , de ses travaux & de ses bons conseils , [8 mars 1742] la nouvelle que le roi avoit érigé

en duché sa terre de Gisors, & fut en même tems déclaré par Charles VII, prince de l'Empire. [1742] Tant de faveurs dédommagerent cet ambitieux de la mauvaise issue de son projet, qui tournoit fort mal. Le grand-duc arrivé en personne devant Lintz, fit sommer les François de se rendre prisonniers. Sur leur refus, il fit entrer ses troupes le flambeau à la main, & brûla une partie de sa propre ville, pour ensevelir ses ennemis sous ses ruines. On lui envoya M. Duchâtel, lieutenant-général; il insista de nouveau sur une capitulation honteuse : *eh bien*, lui dit cet officier, *recommencez donc à brûler, nous allons recommencer à tirer.* Le prince se radoucit, & accorda les honneurs de la guerre à la garnison, à condition qu'elle ne serviroit d'un an. Il paroît qu'on eût voulu que le comte de Ségur, plus renommé pour sa belle figure que pour sa capacité, eût préféré de s'ouvrir un passage l'épée à la main à la tête de sa petite armée. Il est certain que sa reddition ne lui fit point d'honneur parmi les militaires. On prétend qu'il se justifia sur un ordre écrit du cardinal; ce qui acquit beaucoup de vraisemblance par la bonne reception du roi qui ne tarda pas à l'employer. La faute dont il ne put se laver, ce fut de n'avoir pas eu la prévoyance de spécifier dans la capitulation quelle route ses troupes tiendroient dans leur retraite; en sorte qu'on le força de faire une marche longue & pénible, où périt la plus grande partie des soldats auxquels on refusoit la subsistance.

L'Autriche fut bientôt reconquise, & la prise de Schatding que le maréchal de Töring s'efforça vainement de reprendre, où il reçut même un échec considérable, ouvrit la Bavière aux ennemis & fut la source de tous les malheurs de l'électorat. Le colonel Steins y pénétra par le Tirol, & [11 fév.] la ville de Munich se rendit par capitulation à un simple partisan nommé Mentzel, qui n'étoit accompagné que de 5,000 hommes. Ce barbare pillait non-seulement les maisons des habitans & le palais du souverain, mais exerça des cruautés

inouies. On se rappelle en frémissant d'indignation son horrible traitement contre un brave citoyen qui méritoit la plus grande distinction. Un riche marchand voyant l'ennemi prêt à forcer un pont communiquant à la ville, le fit couper au plus vite, & de sa maison située en face, dans laquelle il avoit rassemblé quelques gens d'élite, incommodoit fort les assiégeans. Après la réduction de la ville, Mentzel fit pendre au bout de ce même pont cet autre Coclès, dont il est fâcheux que la tradition n'ait pas conservé le nom mémorable. Le reste de la Bavière, après la conquête de la capitale, resta en proie aux exactions & aux atrocités du vainqueur. C'est ainsi que, tandis que l'électeur acquéroit une couronne idéale, il perdoit ses propres états; il étoit confiné à Francfort, où l'ambassadeur de France étoit plus grand que lui.

Les affaires en meilleur état en Bohême ne tarderent pas à devenir aussi très-mauvaises. Deux batailles (1) gagnées par les alliés, ne purent prévaloir contre la méfintelligence des généraux. Elle occasionna, sans doute, la défection du roi de Prusse, source de tous les autres désastres. La reine de Hongrie avoit senti la nécessité de se débarrasser d'un ennemi aussi redoutable par son voisinage, par sa jeunesse, son activité, sa valeur, sa prudence; par la réunion de toutes les qualités qui constituent le général, le politique & l'homme d'état. Elle résolut d'abandonner ce qu'il avoit déjà conquis; elle lui fit faire des propositions, persuadée qu'avec ce sacrifice elle se trouveroit en état de conserver le surplus de ses états & de se venger peut-être de ses pertes sur le reste de ses concurrens. De son côté, le roi de Prusse se trouvoit heureux d'obtenir par un traité le fruit de deux campagnes, qu'il pouvoit reperdre par le sort des armes, & il n'avoit aucun espoir d'en obtenir

(1) La bataille de Czaflow, gagnée par le roi de Prusse, le 17 mai 1742, & le combat de Sahay, livré le 25 au prince de Lobkowitz, par les maréchaux de Broglie & de Belle-Isle, qui en sortirent vainqueurs.

à l'avantage. Il prévoyoit que le poids de la guerre alloit dans peu retomber entièrement sur lui. Les troupes de l'empereur commandées par de mauvais généraux, par elles-mêmes, n'étoient soudoyées que par l'argent de France, & devoient se disperser dès que cet argent manqueroit; ce qui ne pouvoit manquer. Les Saxons n'avoient donné aucune preuve de grande bravoure, n'avoient été d'aucune utilité. Le premier feu des François une fois passé, loin de leurs foyers, il étoit à craindre que leur armée ne se décourageât, ne fondît faute de recrues, ne se débandât ou ne pérît de misère. Il étoit prudent de prévenir tant de maux, d'affecter même un air de modération qui sied toujours bien aux conquérans, & en épargnant le sang de ses sujets d'agrandir ses états. Ce qu'il devoit à ses alliés ne l'arrêta pas; il avoit commencé la guerre seul, il avoit fait seul ses conquêtes, il crut pouvoir seul se les assurer: il se regarda donc comme plus que quitte envers eux, puisque par ses diversions puissantes il avoit favorisé leurs différentes invasions.

Les négociations ne purent être si secrètes qu'il n'en transpirât quelque chose. Le maréchal de Broglio en avoit même informé sa cour & mandé plusieurs fois qu'il ne falloit avoir aucune confiance au monarque Prussien, ne cherchant que ses propres intérêts; qu'avant peu on le verroit prendre le parti de la reine de Hongrie, ou du moins faire sa paix avec elle, sans égard pour la France & ses alliés. On donnoit d'autant moins de créance à Versailles aux lettres de ce général, que le maréchal de Belle-Isle, qui malgré sa pénétration & son esprit se laissoit amuser par le prince près duquel il se rendoit fréquemment, écrivoit le contraire. C'est que ce maréchal plein d'amour-propre, s'aveugloit par les louanges d'un héros aussi bon connoisseur. Au contraire, Frédéric se défioit du premier, qui dès son début l'avoit pénétré. Après sa victoire de Czaflaw le vainqueur lui avoit écrit une lettre assez haute, où il avoit ajouré cette apostille de sa main: « Je suis quitte

» envers mes alliés , car mes troupes viennent de rem-
 » porter une victoire complete. C'est à vous à en
 » profiter incessamment , sans quoi vous pourrez en
 » être responsable envers vos alliés. »

Le maréchal de Belle-Isle , alarmé de cette lettre au maréchal de Broglio , [6 juin] va trouver le roi de Prusse dans son camp pour le raffermir. S. M. lui répond : « Je vous avertis que le prince Charles s'avance » sur M. de Broglio , & que si on ne profite de l'avantage qu'on a eu sur lui , je vais faire ma paix particulière. » Il savoit bien que sans lui on ne pouvoit profiter de cet avantage ; que l'armée françoise affoiblie par les maladies & la disette , forte à peine de 15,000 hommes , bien loin d'attaquer , ne pouvoit tenir tête aux troupes réunies des princes Charles & de Lobkowitz , montant à plus de 60,000. Ainsi il fut question de reposer en hâte les postes trop éloignés & dont la communication même n'étoit point aisée. La raison avoit été d'embrasser plus de terrain à-la-fois , & , par ces points divers , de contenir tout le pays conquis. Le maréchal de Broglio s'y étoit opposé , & l'on attribuoit une disposition aussi mal combinée à l'électeur de Bavière , ou plutôt aux conseils de M. de Belle-Isle. Son génie pour la tactique se trouva en défaut à cette occasion. Tout ce qu'on put faire , fut de former , avec assez de peines , deux ou trois corps , & de chercher à se rejoindre au plus tôt , mais on n'en eut pas le tems. MM. d'Aubigné & de Boufflers , postés en-avant sur la Moldaw , sont forcés dans leurs quartiers , & ne regagnent l'armée qu'en désordre. [6 juin.] M. de Broglio dans cette crise , cache ses alarmes , montre à ses soldats un visage assuré , divise en trois sa petite armée , & pendant que les brigades de Navarre & d'Anjou combattent vaillamment une nuée de Croates & de Hongrois , il passe le ruisseau de Blanitz , range ses troupes en bataille de l'autre côté & attend de pied ferme l'ennemi étonné d'une manœuvre aussi hardie. Celui-ci s'arrête sur le bord du ruisseau & n'ose le passer. La nuit le maréchal

part, dérobe une marche & pénétre sans échec sous le canon de Prague, rendez-vous des secours qu'il attendoit.

Une retraite aussi belle, aussi fiere, étoit, sans doute, digne des applaudissemens du roi de Prusse; il étoit trop habile pour n'en pas sentir le mérite: mais enfin c'étoit une retraite, c'est-à-dire, tout le contraire de ce qu'il exigeoit. Elle annonçoit notre insuffisance pour attaquer, même pour nous soutenir dans nos conquêtes, sur-tout si cet allié nous manquoit. Le seul moyen de le conserver, auroit été d'être assez forts pour nous en passer, d'avoir les cent mille hommes qu'avoit demandé le maréchal de Belle-Isle, & de lui en imposer par cette grande supériorité. L'économie du cardinal de Fleuri rendit infructueuse tant de dépenses qu'on avoit faites pour mettre Charles VII sur le trône impérial, & le féconder. De ce qui se passoit, le roi de Prusse n'en conclut que mieux la nécessité de terminer, en signant le traité de Breslaw le 11 juin, cinq jours après l'échec de la Moldaw. Il fut rédigé sous les auspices de l'Angleterre. Son ministre même, le lord Hindford, étoit chargé des pouvoirs de la reine & le souscrivit en son nom. Le prix de la paix étoit de sa part la cession de toute la Silésie & du comté de Glatz.

La Saxe devoit être comprise dans ce traité, pourvu que dans le terme de seize jours, depuis sa signification, ses troupes abandonnassent les François. Elles s'étoient retirées long-tems avant le terme, & dans le vrai n'avoient jamais été d'une grande utilité.

Cependant l'activité du maréchal de Belle-Isle l'avoit fait se porter à la cour de Dresde pour empêcher cette autre défection; il ne put l'arrêter: Auguste III renonça à ses prétentions (1).

(1) Il avoit épousé la fille ainée de l'empereur Joseph, frere ainé de Charles. Il avoit été réglé en 1703, que les filles de Joseph hériteroient au préjudice de celles de Charles VI, en cas que les deux freres mourussent sans enfans mâles. Charles VI avoit cassé la pragmatique de

Les Saxons faisoient au moins nombre ; l'impuissance des François parut alors en entier. Leur armée rassemblée & recrutée n'étoit pas de 30,000 hommes ; elle étoit en pays étranger , sans secours , elle restoit sans alliés , elle manquoit de subsistance & de ressources pour s'en procurer ; elle étoit haïe dans les villes conquises , dont elle ignoroit même la langue pour faire entendre ses besoins. Ajoutez à cela l'insubordination des subalternes & la rivalité des généraux : comment auroit-elle pu résister à celle du prince Charles , supérieure pour le nombre , aimé de ses troupes & de ses peuples , en état de la grossir continuellement , & de se procurer sans relâche des munitions , des vivres & de l'argent. On doit regarder comme un prodige de valeur , d'intelligence & de fermeté , qu'on se soit maintenu encore plus de six mois en Bohême , depuis le funeste traité du roi de Prusse.

Le maréchal de Belle-Isle étoit revenu de Dresde au camp , & c'est ce qui occasionna la rivalité dont nous venons de parler. Il avoit la patente de général en Bohême , mais le maréchal de Broglie , en qualité de son ancien , vouloit retenir le commandement ; les principaux officiers ne savoient auquel obéir. Le cardinal de Fleuri , en conservant au premier la confiance dont le roi l'avoit honoré , ne décida pas assez affirmativement & ne trouva enfin d'autre moyen que de retirer le dernier.

[2 juillet.] Cependant l'armée étoit investie. Heureusement le maréchal de Broglie , après avoir mis une partie de ses troupes dans Prague , avoit eu le tems de faire camper le reste autour des murs , en élevant devant lui de bons retranchemens. Mais la disette se fait bientôt sentir. Le maréchal de Belle-Isle , dont son concurrent reconnoissoit la supériorité pour les négociations , entre

Joseph , & ayant eu ses nieces en sa puissance , ne les avoit mariées qu'en les faisant renoncer à leurs droits ; ce qu'on regardoit comme un acte forcé.

en pourparlers avec le comte de Kœnigseck , proposé de remettre la ville à la reine , si elle veut accorder à l'armée François & à la garnison la liberté de se retirer où elles jugeront à propos , avec les armes , l'artillerie & le bagage. Il appuie cette proposition de toutes les raisons que le désespoir des assiégés , l'intérêt de la reine , la conservation d'une capitale florissante peuvent fournir. On le refuse ; on veut que l'armée se rende prisonnière de guerre ; on espere la réduire par la famine , sans égard pour cent mille habitans , qu'on affame à-la-fois ; on continue le blocus plus d'un mois sans succès ; de gros détachemens battent la campagne & ne font aucun quartier aux François. Un de ces partis , sous la conduite d'un nommé Trenck , tombe sur un petit endroit sans défense , dont on avoit fait un hôpital , où il y avoit au moins 800 malades , gardés par environ 200 hommes , qui se rendent sur-le-champ ; tout est passé au fil de l'épée sans miséricorde. Ces cruautés ne servant qu'à renforcer le courage des assiégés , la reine de Hongrie , qui avoit extrêmement à cœur de recouvrer cette capitale , en ordonne le siege en forme. Elle fait sortir tous les chevaux de son écurie , pour conduire l'artillerie & les munitions : les seigneurs de sa cour imitent son exemple , en payant de leur argent les chevaux des rouliers ; ce qui , en montrant l'ardeur de cette souveraine & le zele de sa suite , montrait aussi son épuisement.

Enfin , on ouvre la tranchée , on pousse les ouvrages avec vivacité ; mais les François détruisent en un jour tout ce qui a été fait. Une sortie de 12,000 hommes , remarquable entre plusieurs autres , exécutée le 22 août , apprend aux assiégeans le danger & la difficulté de leur entreprise. Les François rentrent en vainqueurs , ramenant 200 prisonniers , le général Monti , des drapeaux , des canons , mais pleurant la perte des marquis de Tessé , de Clermont , de Molac , & de quelques autres officiers de distinction , & rapportant le duc de Biron , qui les avoit commandés dans cette sanglante journée , blessé.

Cette grande action , équivalente à une bataille , n'au-

roit servi qu'à accélérer la reddition de la place, en affoiblissant d'autant sa défense, si les Autrichiens eussent eu une artillerie aussi bien servie qu'elle étoit nombreuse & formidable, & des ingénieurs plus habiles. Ils s'en reposèrent sur le tems & la famine. Elle devint extrême : dès la fin de juillet on mangeoit du cheval aux meilleures tables : il coûtoit plus d'un écu la livre. Il n'en falloit pas tant pour ramener le cardinal à son esprit de tranquillité ; il auroit eu droit d'en vouloir au maréchal de Belle-Isle, s'il se fût conformé entièrement à son projet ; mais il savoit trop bien l'excuse que pouvoit lui apporter ce général, & il préféra de lui continuer sa confiance. Il espéra qu'il concourroit de bonne-foi à ses mesures pacifiques. [11 juillet.] Il lui fit rendre de sa part une lettre au maréchal de Kœnigseck, où il disoit en propres termes : « Bien des gens savent combien j'ai été opposé » aux résolutions que nous avons prises & que j'ai été » en quelque façon forcé d'y consentir. Votre excellence est trop instruite de tout ce qui se passe, pour » ne pas deviner celui qui mit tout en œuvre pour déter- » miner le roi à entrer dans une ligue qui étoit si con- » traire à mon goût & à mes principes. »

Il étoit singulier, sans doute, de voir le maréchal de Belle-Isle être lui-même porteur d'une lettre où l'on inculpoit aussi gravement. Il faut croire que c'étoit de convention avec lui, & qu'en fin courtisan il avoit consenti à prendre vis-à-vis du plénipotentiaire de la reine de Hongrie tout le tort sur son compte. Le vieux ministre se rendoit par-là moins désagréable à la cour de Vienne, mais il rendoit plus odieuse la personne du négociateur. D'ailleurs il annonçoit un défaut de fermeté, & il étoit très-mal-adroît de faire ainsi connoître à l'ennemi son côté-foible. Il arriva ce qu'il auroit dû prévoir ; sa lettre n'inspira que du mépris. Pour toute réponse la reine de Hongrie la fit imprimer. Plaintes du cardinal au général Autrichien de cette publicité : il lui dit qu'il ne lui écrira plus désormais aussi facilement. Même procédé, & son éminence fut réduite à désavouer

Ses lettres , comme elle avoit désavoué la guerre. On mit sur le compte de son grand âge ses fausses démarches , qui n'en furent pas moins funestes.

Incapable de remédier aux maux de l'armée de Bohême , le premier ministre eut la manie d'en vouloir cacher l'excès au roi. On ne fait jusqu'où il auroit porté cette discrétion dangereuse. Heureusement on eut recours à un stratagème qui réussit. On fit parvenir à madame de Mailly une lettre , où l'on en peignoit l'affreuse situation. C'étoit peut-être la première fois que la favorite entendoit parler d'affaires d'état. Elle conclut de quelle conséquence il étoit d'instruire S. M. ; elle laissa la lettre sans affectation sur une table , prévoyant bien que son auguste amant , curieux & jaloux , ne manqueroit pas de s'en emparer. Il la lut en effet , & fut frappé d'étonnement : il parut piqué contre son mentor , qui le traitoit encore en pupille ; mais son asservissement étoit si excessif , qu'il n'osa pas lui en témoigner la plus légère humeur. Il se contenta de faire assembler le conseil en sa présence : on y discuta si l'on secourroit ou non les troupes enfermées dans Prague. Le cardinal fut pour la négative , & représenta les sommes immenses qu'il en avoit coûté jusques-là pour un prince qui ne s'aidoit pas lui-même ; mais la plus grande partie des ministres , & surtout M. Orry , contrôleur-général , quoiqu'il lui dût son élévation , le contrarièrent. Ils firent voir au roi que sa gloire & l'honneur de la nation étoient intéressées , non-seulement à dégager les François , mais à continuer de soutenir l'empereur , d'autant qu'on avoit plus fait pour lui ; qu'enfin le danger étant extrême , il n'y avoit point à balancer d'ordonner au maréchal de Maillebois de marcher en diligence vers la Bohême à la tête de ses troupes. Afin d'ôter au cardinal toute inquiétude sur les moyens de finance , objet qui le frappoit sur-tout , M. Orry assura que l'argent ne manqueroit pas , qu'il avoit en réserve plus de 70 millions prêts pour cette expédition. Il restoit une objection très-forte ; c'est que cette armée , en allant des bords du Rhin s'enfoncer dans la Bohême ,

laissoit le royaume dégarni. Il n'étoit pas jusqu'aux Hollandois à la discrétion de qui l'on se mettoit. Il est vrai qu'on avoit fait tout ce qu'il falloit pour se les concilier. On venoit de conclure avec eux [*sept. 1741*] un traité de commerce, navigation & marine, par lequel on accordoit aux sujets & habitans des Provinces-Unies, les mêmes droits, libertés & exemptions qu'aux sujets du roi dans les mers, ports & rades de France, sans payer de plus forts droits; & quoique le réciproque fût accordé aux François dans les mers, rades & ports de Hollande, on conçoit que, vu l'immensité de leur commerce, malgré la parité des condicions, l'avantage n'étoit pas égal. Le marquis de Fénelon, ambassadeur du roi en Hollande, avoit déclaré [*15 novembre 1741*] aux États-Généraux, que l'intention de S. M. en donnant du secours à l'électeur de Bavière, n'avoit pas été de faire aucune conquête à son profit, ni d'accroître sa puissance, & qu'elle n'avoit d'autre objet que le soutien de ses alliés & l'avantage de l'Empire. Enfin, ce même Fénelon répondit de leur neutralité.

Mais on avoit encore l'Angleterre à craindre; le liant & pacifique Robert Walpole avoit été remplacé par le fougueux & turbulent Carteret. Celui-ci avoit rejeté avec hauteur les ouvertures du cardinal, même celles de l'empereur, qui avoit inutilement offert de séculariser les évêchés d'Osnabruck & de Hildesheim, pour les céder en propriété à l'électeur d'Hanovre, suivant ses prétentions. Son armée, rassemblée sous Bruxelles depuis le printems, commandée par milord Stairs, élève de Malborough, impatient d'écarter, n'étant plus contenu par celle qui avoit forcé son maître à signer une neutralité apparente pour ses états d'Allemagne, pouvoit à tout instant la rompre & faire une irruption. Il ne restoit guere plus de vingt mille hommes dans le cœur du royaume à lui opposer au premier moment. La crise étoit trop embarrassante pour ne pas consulter les plus anciens & les plus habiles généraux. Le maréchal de Puységur représenta les difficultés & les dangers de la nouvelle

expédition ; le maréchal de Noailles en convint , mais il insista sur la nécessité ; le maréchal d'Asfeld pensa de même. Le roi , toujours d'un jugement exquis quand il n'étoit pas subjugué par la pluralité , se détermina pour ce parti hasardeux , mais urgent. Il restoit un autre point à décider : par où faire passer cette armée ? où la conduire ? L'empereur la demandoit dans son électorat ; il écrivoit que l'envoyer en Bohême c'étoit l'affoiblir par une marche longue , lente & pénible , & manquer son objet , puisqu'elle seroit hors d'état de rien entreprendre par son délabrement : qu'au contraire , en délivrant la Bavière c'étoit délivrer Prague ; c'étoit forcer les Autrichiens d'accourir sur le Danube. Ce prince , en outre , desiroit la commander. Il n'avoit pas inspiré jusques-là assez de confiance pour qu'on mît entre ses mains cette seule ressource. Le cardinal prit le prétexte ridicule qu'elle n'étoit pas assez puissante pour marcher sous les ordres d'une majesté de sa conséquence ; qu'on ne pouvoit lui donner l'appareil proportionné à la couronne impériale. Il disoit dans sa lettre : [*lettre du 19 août*] « Con- » viendrait-il à un empereur de ne pas paroître à la tête » de nos armées avec tout l'équipage que sa dignité » exige ? » C'étoit , en voulant mettre en jeu sa vanité , l'humilier étrangement ! c'étoit un cruel persiflage pour un prince ne subsistant que de six millions que lui donnoit la France !

Le maréchal de Maillebois , qui commandoit l'armée & songeoit plus à lui qu'aux généraux enfermés dans Prague , appuyoit la demande de Charles VII , parce qu'il se flattoit de trouver plus de vivres en Bavière que dans les défilés arides de la Bohême. Puyfégur , toujours circonspect , forcé d'accéder à l'avis des autres pour le transport de cette armée , opinoit du moins pour qu'on laissât Maillebois maître de sa route. Ces avis mitigés ne remplissoient pas l'objet essentiel , ou du moins pouvoient le faire manquer. Il n'y avoit pas de tems à perdre ; il fut résolu de marcher en Bohême & à grandes journées.

A cette nouvelle, l'armée de Prague témoigna une joie inexprimable ; elle ranima son ardeur : celle des ennemis se ralentit ; ils perdent l'espérance de faire , d'un seul coup , prisonnier deux maréchaux de France renommés & une armée de vingt mille hommes. Ils renouent les négociations rejetées ; mais le maréchal de Belle-Isle refuse à son tour leurs propositions , & la reine qui s'étoit fait faire un habit d'amazone pour entrer à cheval dans Prague en triomphe , à la tête de ses troupes victorieuses , est obligée d'ordonner la levée du siège , [le 14 septembre] & de faire marcher son armée aux extrémités du royaume pour en fermer l'entrée.

On étoit cependant dans une très-grande inquiétude à Versailles , & l'on ne se rassura que lorsqu'on apprit que le maréchal de Maillebois avoit heureusement pénétré jusqu'aux frontières de la Bohême ; qu'il avoit été renforcé par quinze mille hommes de recrues , envoyés il y avoit quelques mois , sous les ordres du duc d'Harcourt , qui n'avoit pu parvenir & avoit beaucoup fait de se maintenir le long du Danube contre un ennemi supérieur ; & qu'enfin , malgré le prince Charles , il comptoit joindre dans peu le maréchal de Broglio , qui , de son côté , s'étoit mis en marche avec une partie de ses troupes pour accélérer & faciliter leur réunion , tandis que le maréchal de Belle-Isle étoit resté dans Prague avec le surplus. Le comte de Saxe , très-instruit de la carte du pays , s'étoit aussi , avec environ quatorze mille hommes , rendus auprès du maréchal de Maillebois & répondit sur sa tête , dans un conseil de guerre , de faire passer l'armée sans aucun obstacle par un débouché qu'il connoissoit ; mais rien ne put déterminer ce général à se porter en-avant. Ses défenseurs , & Voltaire sur-tout , s'épuisent en raisonnemens pour le justifier. Le plus grand argument dont ils s'appuient sont les lettres du cardinal , qui lui écrit deux fois : « Evitez » de commettre l'honneur des armées du roi , & n'en » gagez point d'affaires dont le succès puisse être douteux. » Que signifient-elles au fond , sinon qu'il s'en

rapporte à sa prudence ? Ainsi ces paroles ambiguës, propres à fomenter la pusillanimité d'un général craintif, n'auroient servi qu'à exciter le zèle d'un autre plus intrépide. Quel étoit l'objet de la mission de Maillebois ? L'a-t-il rempli ? A-t-il fait tout ce qui a dépendu de lui pour le remplir ? C'est sur ces trois points qu'il doit être jugé. Son objet non-seulement étoit de faire lever le siège de Prague, ce que sa diversion en Bavière auroit également produit, mais de sauver par sa jonction une armée entière, qui, enfermée de toutes parts dans un pays ennemi, devoit autrement périr à la longue de faim, de misère & de désespoir. Il ne pouvoit opérer ce salut sans battre l'ennemi, sans forcer les gorges de la Bohême : il le savoit en partant. Il falloit donc, avec une armée de soixante mille hommes, belle, pleine de feu, qui ne demandoit que la bataille, en hasarder une, dont la plus funeste issue étoit de causer ce qu'alloit produire sa seule inaction. Quand il ne fut plus tems, lorsque l'armée n'eut plus de pain que pour huit jours, il assembla un conseil de guerre. Tous les officiers-généraux furent d'avis de rétrograder. Le comte d'Etrées seul, qui étoit dans Egra, écrivit : « je ne vois de parti à » prendre que de tout rassembler, de combattre ou de » ne pas aller plus loin. » Maillebois se jugeant assez autorisé par les autres, laisse Egra à la garde du marquis d'Hérouville, tourne sur la droite, prend la route du Danube & cherche à donner aux ennemis de l'inquiétude pour l'Autriche. Le grand-duc va couvrir Passaw, qui en est la clef. Le général Berenklow, qui étoit enfermé dans Munich, en sort. Le comte de Seckendorf envoie quatre mille hommes en prendre possession au nom de l'empereur. C'étoit la seconde fois que les Autrichiens évacuoient cette ville conquise, reconquise jusqu'à trois fois & enfin totalement ruinée la dernière.

Les murmures étoient extrêmes dans Paris, où sans cesse une foule de spéculateurs oisifs, tourmentés, malgré le danger, du besoin de parler, critiquent souvent avec autant de justesse que de sagacité les opérations du gou-

vernement & des généraux. L'inquiétude naturelle de la nation lui avoit fait desirer la guerre, elle avoit bientôt blâmé les moyens de l'exécution : elle sentoît le fardeau d'un empereur, n'en ayant que le titre ; elle admiroit la reine d'Hongrie ; elle auroit voulu se venger du roi de Prusse, qui tirant à lui tout le profit de la victoire, nous en avoit laissé l'embarras, les dépenses & les suites funestes : elle avoit en ce moment les yeux tournés vers la Bohême ; elle espéroit en voir échapper tant de braves gens, parmi lesquels il n'étoit personne qui n'y eût des parens ou des amis. L'indignation fut générale quand on apprit la honteuse manœuvre de Maillebois. On fatisfit le public en le rappelant & le disgraciant ; on le remplaça par le maréchal de Broglio, & l'on laissa ainsi le maréchal de Belle-Isle maître des opérations trop gênées jusques-là par la rivalité de ces deux chefs. Il se voyoit bloqué de nouveau dans Prague par le prince de Lobkowitz : les calamités d'un siège se firent sentir plus violemment qu'auparavant ; la rigueur de la saison y ajoutoit encore, & sa situation étoit bien plus affreuse que la première fois, en ce qu'il ne restoit plus aucun espoir d'être dégagé, qu'il falloit tirer de soi-même toutes ses ressources. A en croire ce général, ses mesures étoient prises pour tous les ordres qu'on pouvoit lui donner. Vouloit-on qu'il tînt, il répondoit de la garnison pour quatre mois, sinon il se faisoit fort de la conduire à Egra. La cour choisit ce dernier parti : il lui fut permis de sortir, de ramener ses troupes. C'étoit des ennemis, plus acharnés que jamais, qu'il auroit fallu obtenir cette permission. En effet, comment oser traverser, dans une saison rigoureuse un espace de trente-huit lieues de campagnes dévastées, sans provisions, sans magasins, sans cavalerie, environnée d'une armée & sans cesse harcelé par des nuées de troupes légères ? Le maréchal n'est point effrayé de tant d'obstacles ; il couvre son projet d'un secret impénétrable, pourvoit à tout, ordonne les préparatifs sous un autre prétexte, trompe le prince de Lobkowitz, les bourgeois de la ville, ses

espions & même les siens. Il en sort la nuit du 16 au 17 décembre avec onze mille hommes de pied & trois mille deux cents cinquante chevaux, emmene avec lui les otages les plus distingués de la ville, trente pieces de canon & les vivres nécessaires pour douze jours. Il perce avec cet attirail des plaines couvertes de neige, ayant à combattre le froid & une multitude de Hussards, de Croates, de Pandours & de Tolpaches. Le premier étoit si excessif, que plus de huit cents soldats périrent, & qu'un des otages mourut dans le carrosse du maréchal. Les Hussards sont des cavaliers Hongrois, montés sur de petits chevaux légers & infatigables. Les Croates, appelés en France *Cravates*, sont des miliciens de Croatie. Les Pandours sont des Sclavons qui habitent les bords de la Drave & de la Save : ils ont un habit long; ils portent plusieurs pistolets à la ceinture, un sabre & un poignard. Les Tolpaches sont une infanterie Hongroise, armée d'un fusil, de deux pistolets & d'un sabre. Telles étoient les troupes irrégulières ou plutôt les brigands plus barbares que leurs noms, que les François avoient continuellement en tête, en queue & en flanc; mais le général, quoique malade & ne pouvant monter à cheval, n'abandonna point sa petite armée, se fit porter par-tout où sa présence étoit nécessaire, empêcha qu'elle ne fût entamée & fut la soustraire à la vigilance, à l'activité, à la cruauté de ces hordes sauvages : il évite les défilés où les troupes régulières l'attendoient, & arrive à Egra sans aucun échec. Une si belle retraite a été comparée à celle des dix mille, avec la différence que celle-ci, passée il y a plus de vingt siècles, racontée par le chef même, est très-susceptible de quelque pyrrhonisme; que l'autre, arrivée de nos jours & sous nos yeux, (1) encore attestée

(1) Un pyrrhonien auroit encore très-beau jeu, même à l'égard de cet événement. Voltaire ne convient-il pas dans son *Histoire de la guerre de 1741*, qu'on a toujours mis depuis en problème, si les troupes françaises avoient été ou non jusqu'à Caden? Ne s'efforce-

par ses acteurs & restée sans contradiction de la part de leurs rivaux , fait l'admiration de tous.

Le général Autrichien , désespéré d'avoir laissé échapper une aussi belle proie , revient à Prague & somme la ville de se rendre. M. de Chevert , que le maréchal y avoit laissé avec une garnison d'environ six mille hommes , mais composée pour la plus grande partie de malades & de blessés , menace de mettre le feu à la ville & de s'enfouir sous ses ruines , si on ne lui accorde les honneurs de la guerre & la liberté de rejoindre la grande armée avec toute sa garnison. Il obtient tout ce qu'il demande & se rend à Fgra. C'étoit la seule ville de Bohême dont l'empereur fût encore le maître & qu'il perdit l'année suivante. [*le 7 sept. 1743.*] Il se voyoit , par une révolution aussi rapide que sa fortune , dépouillé de toutes ses conquêtes , sur le point d'être privé pour la troisième fois de ses propres états , & trop heureux de conserver , par la protection de Louis XV , un titre imposant , mais peu respecté , quand il n'est pas soutenu par la puissance. [*le 12 mai 1743.*] En effet , la reine de Hongrie , qui s'étoit faite couronner à Prague le 12 mai , lui rendit tout le chagrin , toutes les humiliations qu'il lui avoit donnés , [*le 13 sept. 1743*] & se fit prêter le serment par les états de Bavière.

Elle célébra la reddition de la capitale de la Bohême par une fête magnifique & des plus galantes qu'elle donna à Vienne. C'étoit une course de chevaux & de chars , à l'imitation des Grecs , qui fut d'autant plus singulière , qu'il n'y eut que les dames , à la tête desquelles étoient Marie-Thérèse & sa sœur la princesse de Lorraine , qui entrèrent en lice pour y disputer le prix : spectacle inconnu jusqu'alors en Europe & dans tout le reste du monde. Elle avoit voulu célébrer avec raison le triomphe de son sexe en sa personne. Quand son rang ne l'eût

il pas de constater le fait ? Et cependant , après l'avoir lu , n'est-on pas en droit de dire qu'il n'a pas résolu le problème ? (*Note de l'Editeur.*)

pas faite distinguer , sa beauté auroit fixé les yeux sur elle. A la fleur de l'âge elle avoit tout l'éclat de la jeunesse ; elle étoit d'une taille avantageuse & du port le plus majestueux. A ces qualités extérieures elle en joignoit de plus essentielles , & beaucoup d'esprit à une fermeté d'ame rare , même dans les hommes. Elle avoit gagné tous les cœurs par une affabilité populaire , inconnue à ses ancêtres. Elle avoit banni cette morgue & cette ériquette dont ils ne s'étoient jamais départis. L'archiduchesse sa tante , gouvernante des Pays-Bas , n'avoit jamais mangé avec personne. Marie-Thérèse admettoit à sa table toutes les dames & tous les officiers de mérite. Elle donnoit des audiences régulières , on lui parloit librement , & si l'on n'obtenoit ce qu'on lui demandoit , on sortoit satisfait d'elle. C'est par son caractère de douceur & de magnanimité , soutenu pendant un règne de près de quarante ans , qu'on peut répondre à ceux qui lui reprochent les cruautés que durant cette guerre commirent ses troupes , souvent assemblage de nations indisciplinées , féroces , altérées de sang dont elles avoient besoin & à la merci desquelles leur souveraine se trouvoit elle-même. Le profond ressentiment de ses infortunes fut , sans doute , la cause de son obstination à ne point vouloir reconnoître pour chef de l'Empire un prince élu suivant toutes les formalités , mais l'auteur immédiat de ses maux. Assurément , si quelque chose pouvoit excuser aux yeux de l'humanité une vengeance qui coûta tant de sang à ses sujets & à l'Europe entière , ce seroit le spectacle de la détresse affreuse où elle s'étoit trouvée réduite.

Ces tems étoient passés : les affaires de la reine changeoient de face , non-seulement en Allemagne , mais en Italie. Le roi de Sardaigne , d'abord un des réclamans , avoit formé des prétentions sur le Milanois , avoit exposé ses droits dans un manifeste , avoit mis des troupes sur pied pour les soutenir , avoit accédé au traité d'alliance entre la France & l'électeur de Bavière , dans l'espoir d'en recevoir des secours réciproques & de s'en-

richir des dépouilles de l'infortunée Marie-Thérèse. Mais dès que les Espagnols, ayant les mêmes vues que lui, eurent fait passer des troupes dans les pays contestés, il reconnut la fausseté de sa politique, il comprit aisément qu'il ne travailleroit pas pour son compte, & qu'après s'être épuisé pour des alliés ingrats, ce seroit cette autre puissance qui en recueilleroit le fruit. Tout considéré, il aimoit encore mieux voir le duché entre les mains de la maison d'Autriche que de celles de Bourbon, dont il redoutoit le voisinage & l'agrandissement en Italie. Ne se piquant, comme le roi de Prusse, de fidélité à ses engagements qu'autant qu'ils lui étoient utiles, il changea tout-à-coup de parti, & conclut avec la reine d'Hongrie une convention, par laquelle, sous la réserve de ses droits & prétentions, il s'unissoit avec elle contre l'ennemi commun : c'étoit un traité de deux ennemis, dicté par une nécessité pressante contre un troisième. Aussi-tôt il joignit ses troupes à celles de la reine & s'empara du duché de Modene. Le souverain de ce petit état, mari d'une princesse du sang de France, secrètement du parti de l'Espagne, affectoit une neutralité qu'il ne pouvoit garder. Jouet du plus fort, il perdit sa principauté, [mai 1743] qui fut ruinée, & pour dédommagement reçut le titre de généralissime de S. M. Catholique. Par sa défection, le roi de Sardaigne qui, ainsi que nous l'avons observé précédemment, ouvre & ferme à son gré les portes de l'Italie du côté des Alpes, conserva le Milanois à sa rivale, que dans son premier plan il vouloit en dépouiller. Bien plus, il lui rendit le service inappréciable d'occuper quarante mille François & autant d'Espagnols dans ce pays-là, se consumant en vains efforts qu'ils auroient pu employer ailleurs avec plus de succès.

Le roi d'Espagne avoit commencé son agression par faire débarquer par mer en Italie un corps de troupes qui s'avançoit vers Ferrare, sous les ordres du duc de Montemar, que son glorieux surnom de *Bitonto*, acquis dans ces contrées, devoit exciter à le soutenir. Le fin-

gulier, c'est que ces troupes, obligées de passer sur les terres de l'oscane en avoient reçu la permission du grand-duc, déclaré neutre dans la cause de sa femme.

Don Philippe, de son côté, s'y rendoit par terre avec d'autres troupes, [le 17 mai] en passant par la France : c'étoit tout ce qu'on avoit pu obtenir du cardinal, qui n'ayant pas la force d'observer une neutralité parfaite, ne savoit pas davantage se porter à des attaques vigoureuses, capables de déterminer promptement la paix. Aussi cette irruption n'eut-elle aucun effet heureux, & avant la fin de la campagne, après quelques succès, don Philippe fut obligé de se retirer & de repasser en Dauphiné. Dans le cœur de l'Italie les affaires de S. M. Catholique n'étoient pas plus avancées que sur la frontière. Le roi des Deux-Siciles avoit été obligé de retirer ses troupes, & tandis qu'on forçoit d'autres princes à rompre la neutralité, on y obligeoit celui-ci : on ne vouloit pas que le fils donnât des secours à son pere. Une escadre angloise se présenta devant le port de Naples : [le 18 août] le capitaine Martin la commandoit. Ce général, d'une nation qui s'assimile en tout aux Romains & qui souvent en a la grandeur, l'injustice & l'insolence, menaça le roi de bombarder sa capitale s'il n'abandonnoit les intérêts de l'Espagne. Nouveau Popilius, il ne lui donna qu'une heure pour se déterminer ; il fallut obéir. Ce n'étoit, après tout, qu'une représaille de la conduite de la France vis-à-vis d'Hanovre, vis-à-vis de la Hollande, vis-à-vis de ces petits princes d'Allemagne, toujours entraînés dans le tourbi-lon des grandes puissances. Seulement il y avoit plus de franchise & d'audace dans celle de l'Angleterre. Enfin c'étoit toujours ce droit du plus fort, sous lequel gémit d'un bout de l'univers à l'autre la triste humanité, & dont, si quelque chose pouvoit l'en consoler, ce seroit de voir ses oppresseurs en être les victimes à leur tour.

Le duc de Montemar, affoibli de la retraite du roi de Naples, suivi de poste en poste, pressé par les Au-

trichiens , perdoit toujours du terrain ; il auroit infailliblement succombé sans la diversion de dom Philippe. On lui attribua ce qui étoit l'effet des circonstances , & il ne devint fameux dans cette seconde guerre d'Italie que par sa disgrâce. Le comte de Gages le remplaça , mais n'ayant pas mieux réussi, faute de forces suffisantes, il justifia son prédécesseur.

Ces événemens n'étoient que les préludes d'événemens plus considérables. Dans la confusion générale des affaires de l'Europe , il n'étoit plus possible qu'elles se débrouillassent sans une crise violente , & elle ne pouvoit naître que du choc des deux puissances prépondérantes alors , qui , d'auxiliaires alloient bientôt devenir parties principales. La France se montroit déjà ouvertement ; elle avoit prodigué ses trésors & le sang de ses sujets. L'Angleterre , agissant plus sourdement , n'avoit encore fourni que de l'argent , mais elle venoit de parler haut , & sa démarche vis-à-vis du roi de Naples annonçoit une disposition prochaine à la soutenir de toutes ses forces.

Le cardinal , pour se servir de son expression , *entraîné si loin hors de ses mesures* , désespéra de pouvoir y revenir. Sa santé s'altéroit de jour en jour , & quoique par une adulation puérile on eût soin de grossir la gazette de centénaires , la plupart imaginaires , de répandre des contes romanesques d'élixirs merveilleux pour prolonger la vie , il ne pouvoit pas s'appercevoir qu'il étoit mortel. Il tomboit souvent dans des états fâcheux , avant-coureurs d'un anéantissement total. Les médecins lui ayant absolument défendu pour quelque tems l'application au travail , il ne prenoit aux délibérations du conseil que le moins de part qu'il pouvoit , & passoit la plus grande partie du tems à Issy , château de plaisance à deux lieues de Paris ; mais il retenoit le phantôme de l'autorité. Les ministres venoient chaque jour lui rendre compte & prendre ses ordres. M. de Breteuil , secrétaire d'état au département de la guerre , un matin après avoir travaillé quelques heures avec son éminence [le 1 janv. 1743] se

trouva très-mal en sortant , au point qu'on le tint pour mort. Les gens du cardinal , craignant que cet accident ne fit une trop vive impression sur leur maître , [1742] ne lui donnerent aucun secours , s'en débarrasserent promptement , le rembarquerent dans son carrosse & il expira en arrivant à Paris. Un ménagement si recherché , ou plutôt une inhumanité si atroce , contre laquelle on cria généralement , qui coûta la vie au marquis de Breteuil , ne prolongea que de peu de jours celle de Fleuri. Il termina sa carrière le 29 janvier. Il souffrit long - tems & avec beaucoup de fermeté : il conserva toute sa présence d'esprit presque jusques au dernier soupir. Le roi lui rendit deux visites pendant sa maladie : il fut témoin de sa fin ; il amena le dauphin dans sa chambre , & comme l'on tenoit ce jeune prince éloigné du lit du mourant , le cardinal pria qu'on l'approchât : *il est bon* , dit-il , *qu'il s'accoutume à de tels spectacles*. Mor philosophique , mais trop éloigné du langage du courtisan pour qu'il lui fût échappé plus tôt. C'étoit un indice sûr qu'il ne tenoit plus à la terre. Il ne proféra pas d'autres paroles. On prétend que dans ces conférences , en rendant compte à S. M. de l'état du royaume & de ce qu'il estimoit nécessaire dans les circonstances où se trouvoit l'Europe , il lui inspira de l'éloignement pour le cardinal de Tencin , homme de beaucoup d'esprit , qui sembloit avoir son estime & sa confiance , qui venoit d'entrer dans le conseil , qu'il avoit même flatté de l'espoir de lui succéder ; prélat d'ailleurs dans ses principes très - attaché au molinisme & aux jésuites. On ne peut attribuer cette fausseté qu'à la crainte du défunt que ce ministre ne fit trop tôt oublier sa mémoire. Elle naissoit , au reste , de sa façon de penser , qui modifie & corrige en quelque sorte ce qu'un tel égoïsme offre d'abord de révoltant & d'abominable. Il redoutoit dans les grandes places les génies profonds ou actifs : il craignoit les systèmes des uns , l'inquiétude des autres. Il s'imaginait qu'on pouvoit aisément s'en passer , & qu'ils faisoient souvent plus de mal que de bien. Il regardoit l'administration de l'état

du même œil que celle du bien de famille , & il avoit remarqué dans le commerce de la vie que ce n'étoit pas les hommes de plus de talent qui gouvernoient le mieux leur intérieur. L'ordre, l'économie, la douceur, la patience, la simplicité, les dehors de la candeur & de la bonne-foi, étoient, suivant lui, les vrais ressorts d'un gouvernement, & il étoit assez indifférent de quelle personne on se servoit, lorsqu'elle n'avoit pas les défauts contraires à ces qualités. Ceux qui auroient voulu le combattre, auroient pu lui opposer l'exemple du régent; mais il leur auroit répondu par le sien, & sa propre expérience étoit à ses yeux plus sûre que tous les modèles. Avec plus de philosophie & une plus vaste étendue de vues, il auroit observé que Philippe étoit l'homme qu'il falloit dans la minorité de Louis XV, & Fleuri à la suite de la régence. A la mort de Louis XIV, où l'autorité long-tems unique alloit se sous-diviser entre différens corps, il étoit besoin d'une main ferme pour en resserrer & réunir tous les liens; d'un chef qui en imposât par sa naissance, par son courage & par ses talens; d'un génie entreprenant & audacieux, capable d'opérer quelque révolution inopinée, prompte, courte, décisive, extrême comme la situation. La France étoit alors un malade désespéré, abandonné des médecins & livré aux essais périlleux d'un charlatan. En 1726, *c'étoit un corps robuste, qui a éprouvé quelque dérangement.* C'est la comparaison très-juste que faisoit le cardinal lui-même, en répondant à un projet d'innovation dans les finances. Il désignoit ainsi d'avance la nature de son gouvernement, portant en tout l'empreinte de son ame douce & calme. Les fautes politiques, les vices d'administration qu'on lui reproche, en découloient encore. S'il négligea la marine, ce fut pour avoir la paix avec les Anglois; s'il employa sans mesure les lettres de cachet, ce fut pour avoir la paix dans l'église; s'il se confia trop aux fermiers-généraux, s'il consolida ce corps rongeur au sein de l'état; ce fut pour prévenir les troubles occasionnés par les changemens, par les améliorations appa-

rentes ; en un mot , il ne chercha jamais à être grand , & toujours à être utile.

Sa modération l'accompagna dans tous les tems de sa vie , à tous les âges , dans toutes les circonstances ; elle dirigeoit jusques à ses passions & par une singularité unique devint le principe de sa grandeur. Louis XIV lui refusa long-tems un évêché ; il l'attendoit avec résignation. Cette modestie plut au roi , qui lui donna celui de Fréjus , quand il n'en espéroit plus. S. M. lui dit : *je vous ai fait attendre un peu long-tems , parce que vous aviez trop d'amis qui demandoient pour vous , & j'ai voulu avoir la satisfaction que vous ne dussiez rien qu'à moi.*

Cette même modération lui fit donner la démission de son évêché dès qu'il eut l'espoir de résider à la cour. Il prétexta sa santé ; elle l'empêcha de recevoir l'archevêché de Rheims que le duc d'Orléans lui offroit. Il répondit au maréchal de Villars , qui le pressoit d'accepter , qu'il n'étoit pas séant qu'il eût assez de force pour le gouvernement d'un diocèse aussi important , après n'en avoir pas eu assez pour résider à Fréjus. La vérité est , qu'aspirant à de plus grands emplois , il ne vouloit pas quitter Versailles. Mais son ambition réservée ne brusquoit pas les dignités , elle s'y insinuoit à force de douceur & de flexibilité ; elle auroit voulu en quelque sorte que personne ne s'en aperçût. Il écrivoit au cardinal Quirini , lorsqu'il fut nommé précepteur du jeune dauphin : « j'ai regretté plus d'une fois la solitude » de Fréjus. En arrivant j'ai appris que le roi étoit à » l'extrémité , & qu'il m'avoit fait l'honneur de me » nommer précepteur de son petit-fils ; s'il avoit été en » état de m'entendre , je l'aurois supplié de me déchar- » ger d'un fardeau qui me fait trembler ; mais après sa » mort on n'a pas voulu m'écouter : j'en ai été malade , » & je ne me console point de la perte de ma liberté. » C'est que , pour se consoler , il travailloit déjà de loin à se revêtir de la pourpre romaine.

Son humeur égale & liante rendoit l'abbé de Fleuri un des particuliers les plus aimables de la cour. Quand

il y vint , il étoit vraiment fait pour y réussir , & il se sentit en y débutant. Forcé de s'en éloigner , le séjour de Fréjus lui déplut : il disoit plaifamment *que dès qu'il avoit vu sa femme il avoit été dégoûté de son mariage ;* & il signoit une lettre , écrite sur le même ton : *Fleuri , évêque de Fréjus , par l'indignation divine.*

Les agrémens de sa personne & de son commerce enchantoient le sexe ; il se concilioit les hommes par la simplicité de son extérieur , par une candeur apparente , car il n'étoit pas toujours tel qu'on le voyoit. Cependant son hypocrisie n'avoit rien de bas & d'odieux. Elle est chez les autres hommes non-seulement une contrainte habituelle de leur caractère , mais l'effort pénible d'en présenter un nouveau. Chez lui c'étoit l'adresse naturelle de ne montrer le sien qu'à un certain degré , que du côté nécessaire , que sous le jour le plus insidieux & le plus favorable.

Avec cet art de paroître toujours le même , en se modifiant en cent façons différentes , il parvint à tout ce qu'il desiroit. En 1728 il enchantâ le congrès de Soissons par sa seule présence. Bientôt , nouveau Nestor , il fit découler le miel de ses levres , il gagna tous les suffrages. Les plénipotentiaires le regardoient comme leur père. Plusieurs princes de l'Empire , & même l'empereur Charles VI , lui donnerent quelquefois ce nom dans leurs lettres. On abusa , lors de la vacance du trône de Pologne , de sa réputation d'homme pacifique. Le grand chancelier dit hautement qu'on pouvoit tout tenter contre Stanislas , & que le cardinal le souffriroit. Il ne le souffrit pas , & en se laissant aller aux événemens termina cette guerre avec beaucoup plus d'avantage qu'il ne l'espéroit. Il seroit mort sans que la France eût éprouvé aucun revers sous son gouvernement , si en flattant son humeur pacifique on ne l'eût entraîné dans la guerre de 1741 , qui , commencée d'une façon brillante , ne fut que malheureuse ensuite jusqu'à la fin de sa carrière. Une des grandes calamités qu'elle causa , fut le dixième. Cet impôt avoit été mis pour la première fois en 1710 par Louis XIV , c'est-à-dire ,

après dix ans de guerre la plus désastreuse , où il avoit lutté contre l'Europe entière , & après le cruel hiver de 1709 , fléau dont la monarchie n'offre pas d'exemple. Le monarque si absolu , indigné de cet effroyable subside , s'écria , lorsqu'on lui en fit la proposition : *je n'ai pas ce droit !* (1) Rétabli en 1733 , il avoit été retiré trois ans après. Cette fois on y avoit eu recours avant les hostilités. (2) Le cardinal prévint sans peine qu'il resteroit à perpétuité.

La guerre s'enflammant au lieu de s'éteindre , auroit tourmenté son repos inaltérable jusques-là ; mais la vieillesse l'avoit privé de la sensibilité , qualité qu'il n'avoit pas reçue à un haut degré. Il ne la porta jamais loin , même pour le plaisir. Voluptueux par goût , il étoit sobre & réglé par raison ; ainsi sa modération contribua à rendre sa vie fortunée & longue. Il étoit parvenu à l'âge de 90 ans sans aucune infirmité , l'esprit sain , la tête libre , susceptible encore de jouissance & de travail , le cœur flétri , mais l'estomac excellent. Il buvoit toujours à la glace , même dans les plus grands froids de l'hiver.

Le cardinal avoit l'esprit vif & délicat , la conversation aisée , amusante , nourrie d'anecdotes curieuses. Il avoit la répartie prompte & brillante ; il plaisantoit finement , & ce qui est très-rare , il n'offensoit personne. Il tournoit cette qualité à la satisfaction des autres , en les flattant ingénieusement. Il parloit bien & écrivoit de même. On a encore de ses derniers billets , qui prouvent qu'il conserva jusqu'à la fin le même agrément dans le style. Il aimoit les lettres : il avoit du goût & jugeoit très-sainement. Un trait qui lui fait beaucoup d'honneur , c'est , malgré les cagots qui l'entouroient , d'avoir osé approuver la fameuse tragédie intitulée le

(1) Ce mot est cité en plusieurs ouvrages. Nous le trouvons dans l'*Avocat national*.

(2) La déclaration publiée le 29 août 1741 , ordonnoit la levée du dixième , à compter du 1 octobre suivant.

Fanatisme, (1) & d'avoir prévenu le jugement d'un grand pape. Elle fut jouée sous ses auspices quelques mois avant sa mort. Mais malheureusement il n'eut pas le courage de la soutenir jusqu'au bout contre les clameurs de ce même fanatisme. Sans la proscrire, il conseilla à l'auteur de la retirer. Cependant on voit que Voltaire lui a toujours su gré de sa bonne volonté, & elle lui a valu de la part de ce grand écrivain d'être traité favorablement toutes les fois qu'il en a parlé.

Avec le goût d'économie qu'on connoissoit au cardinal, goût qui s'accroît ordinairement avec l'âge & dégénere trop souvent en avarice, on auroit cru qu'il eût laissé une fortune considérable. Il mourut sans aucun patrimoine; il avoit consommé le peu qu'il avoit eu de sa famille: 60,000 liv. de rentes que lui valaient ses deux bénéfices, 20,000 liv. seulement que lui rendoit sa place au conseil, 51,000 liv. sur les postes dont il avoit la surintendance, composoient tout son revenu, s'éteignant avec lui, cela ne montoit pas à 100,000 liv. de rentes. Rien d'étonnant qu'un premier ministre les dépensât. Nous voyons aujourd'hui un premier commis de Versailles en manger souvent autant. Voltaire nous certifie que ses ameublemens ne montoient pas à deux mille écus; ce qui est plus difficile à croire; il n'est pas d'artisan dont le mobilier ne soit plus fort.

Il faut avouer que s'il n'enrichit pas sa famille de sa succession, il y avoit bien pourvu. Il résista long-tems à la vanité de l'élever: enfin, il se rendit aux importunités & pourvut tous les siens magnifiquement. C'étoit la façon la plus noble d'établir leur fortune. Il fit un de ses

(1) Ce titre offusquant le clergé, le *Fanatisme* n'est plus connu que sous le nom de *Mahomet*. Voltaire, en 1745, eut l'adresse de se procurer un bref d'approbation de Benoît XIV; Louis XV, de l'avis du comte d'Argenson, ordonna enfin que cette pièce fût jouée en 1751, & depuis ce tems elle est restée inébranlable au théâtre.

seveux, duc & pair, gouverneur de Lorraine, gentilhomme de la chambre. Cette dernière charge ne s'obtint pas sans réclamation. Les autres gentilshommes de la chambre le regarderent comme indigne d'occuper une place qui ne devoit s'accorder qu'à la plus haute naissance ; il fallut employer toute l'autorité du maître : encore ne put-il épargner au nouveau venu tous les désagréments que lui donnoient les autres, lorsque l'occasion s'en présentoit.

Excepté ses serviteurs, ses parens & ses créatures, le roi fut peut-être le seul homme de son royaume qui pleurât le cardinal. Dans l'excès de sa reconnaissance, non content de prescrire qu'on lui rendit à l'instant un honneur réservé aux têtes couronnées, par un service solennel célébré à Notre-Dame, où le premier orateur d'alors, le jésuite la Neuville, fut chargé de prononcer son oraison funèbre, il voulut faire passer ses sentimens à la postérité la plus reculée ; il ordonna qu'il fût érigé à ce ministre un mausolée dans l'église de Saint-Louis du Louvre. Mais cette sensibilité s'est refroidie depuis, au point que le monument seroit resté imparfait chez l'artiste, si la famille de Fleuri n'en avoit payé les frais & désiré la continuation.

Le peuple qui, à la mort d'un ministre, se regarde avec assez de raison ordinairement comme délivré d'un fléau, mais qui ne fait pas attention que c'est par les événemens subséquens qu'il doit déterminer sa joie ou sa douleur, se réjouit de la mort du cardinal avant de connoître son successeur. Il ne savoit pas que l'époque de son administration, toute imparfaite qu'elle ait été, seroit envisagée un jour par les historiens comme une faveur du ciel, comme le *siècle d'or de la France* ; (1) qu'à ce siècle d'or, fini avec lui & avant lui, succéderoit

(1) Ce sont les termes dont se sert l'auteur du *Journal historique de Louis XV*, surnommé le *Bien-aimé*, grand adulateur de ce monarque, écrivant de son tems, avec permission & privilège, & avant la fin désastreuse de son regne.

un siècle d'argent, & que ce dernier seroit bientôt changé en un siècle de fer. C'est ainsi que nous sous-divisons la troisième époque du règne de Louis XV, dans laquelle nous allons entrer, après avoir repris quelques faits isolés que la série des précédens nous a déterminé à rejeter plus loin. Il est sur-tout essentiel de fixer l'état où il laissoit la marine, partie la plus censurée de son administration.

Quoique la marine françoise ne fût point sur le pied respectable où elle devoit être, le cardinal n'éprouva pas le chagrin de la voir démentir de son vivant l'idée qu'on avoit toujours eue qu'à forces égales elle ne céderoit jamais à sa rivale. Sans en chercher la raison dans la supériorité de la valeur, chimère dont se repaît volontiers la présomption nationale, il en est trois causes physiques très-sensibles, qui font qu'entre deux vaisseaux de même rang, l'égalité n'est qu'apparente. L'échantillon du bois est plus fort, le calibre des boulets aussi, & l'équipage de beaucoup plus nombreux : avantages compensés, si l'on veut, du côté des Anglois, par la souplesse du bâtiment aux mouvemens qu'on veut lui imprimer, par des manœuvres plus faciles, par des matelots plus lestes & plus exercés. De là la différence de la façon de combattre des deux nations. Les Anglois, ayant moins de monde, doivent éviter l'abordage ; ils doivent chercher à vaincre le vaisseau plus que les hommes, c'est-à-dire, à le désarmer. Ils doivent conserver constamment l'avantage du vent, afin de pouvoir, avec des évolutions plus rapides, en lâchant plus de bordées, en recevoir le moins possible & dans la position la moins dangereuse. Les François, au contraire, mieux en état de déployer leurs bras dans le choc de l'abordage, ont intérêt de le tenter. A son défaut ils tirent au corps du bâtiment, afin, en balayant le pont, de tuer ou blesser plus de monde, afin, en ouvrant des voies d'eau, d'affaiblir l'équipage occupé à pomper ; enfin, la position sous le vent leur laisse la liberté de faire jouer leur première batterie, & par ce feu violent de causer plus de dom-

mage. Tout cela , sans doute , a éprouvé des variations , mais nous parlons de la marine d'alors.

M. le duc de Penthièvre , pourvu à l'âge le plus tendre de la charge de grand-amiral de France & en fonctions depuis la mort de son pere , n'avoit que dix-huit ans & ne pouvoit se signaler. Les deux vice-amiraux étoient le comte de Saint-Maure & le marquis d'Antin. Le premier , très-vieux , n'étoit guere connu que par une faute & un bon-mot. Commandant le vaisseau *le Fougueux* , de 74 canons , & le conduisant du port de Rochefort en rade , il le fit crever sur une roche où l'on le voit encore. A ce spectacle il dit froidement que ce vaisseau serviroit de balise. (1) Le second , fils cadet d'un premier lit de madame la comtesse de Toulouse , étoit monté à ce grade par la plus insigne faveur , & sans avoir fait les épreuves nécessaires dans tous les états & sur-tout dans la marine , métier difficile , exigeant un apprentissage pénible & long , que rien ne peut suppléer. Jouissant d'une place , récompense des plus grands services , dans un âge où à peine il auroit dû fortir des gardes de la marine , il s'étoit efforcé de suppléer autant qu'il avoit été en lui à la pratique par la spéculation. Il aimoit la navigation ; il en avoit fait une étude particulière ; il étoit désespéré qu'elle fût négligée , que son rang ne lui permît pas de redescendre aux plus bas degrés pour s'y former ; il avoit porté son attention jusqu'aux plus petits détails , & n'avoit pas négligé , quand l'occasion s'en étoit présentée , de s'instruire de la marine des autres nations , & sur-tout de celle des Anglois. Comme il n'avoit jamais vu de combats , on ne pouvoit pas décider s'il étoit brave ; mais il étoit trop bien né pour faire craindre qu'il s'oublîât dans les occasions où il auroit fallu payer de sa personne. Elles sont plus communes & plus inévitables à la mer que sur terre. Il parut brûler d'une noble

(1) C'est une marque , quelquefois d'un tonneau flottant , quelquefois d'un mât élevé sur un banc , sur laquelle passe , ou sur quelque chenal dangereux , par des rochers cachés sous l'eau , afin que les vaisseaux les évitent.

ardeur , dès qu'il fut décidé qu'on seconderoit l'Espagne & qu'on feroit respecter le pavillon françois. [*Sept. 1740.*] Il demanda un commandement convenable à un vice-amiral , & il partit de Brest avec une armée navale de vingt-deux vaisseaux de ligne. Cet effort étonna la Grande-Bretagne ; la destination de semblables forces l'inquiéta. Elles se réunirent en Amérique aux Espagnols , & servirent à protéger leurs vaisseaux & leurs côtes. Les loix des nations ne permettoient pas aux Anglois , n'ayant point rompu avec la France , ayant encore un ambassadeur en ce royaume , d'attaquer son pavillon.

Après huit mois de navigation , le marquis d'Antin rentra dans Brest , d'où il n'eut pas le tems de se rendre à Paris ; ce qui fit dire qu'il avoit été tué par un officier-général , jaloux de se voir subordonné à un jeune homme. Cette anecdote est fautive ; il avoit une hydrocele ; il voulut se traiter lui-même ; il étoit monstrueusement gros , au point que sa démarche en sembloit entreprise , mal-adroit conséquemment ; il se blessa , [*24 avril 1741*] la gangrene se mit dans la plaie , & il périt victime d'une mauvaise honte. On regretta un seigneur qui se monroit aussi bien , & sa perte affligea sur-tout la princesse sa mere , qui l'aimoit tendrement. Il laissa une veuve très-riche , belle , à la fleur de l'âge , dont il n'avoit point eu d'enfans , mariée depuis au comte de Forcalquier , & qui a long-tems fait l'ornement de la cour par sa figure.

Un événement de l'armée navale du marquis d'Antin , digne d'être transmis à la postérité la plus reculée , c'est le trait du marquis de Boulainvilliers. Il montoit le *Bourbon* de 74 canons ; plusieurs voies d'eau qui s'étoient ouvertes , avoient empêché ce vaisseau de suivre. Il étoit resté de l'arrière , & on l'avoit perdu de vue. Il étoit cependant parvenu à la hauteur d'Ouessant , lorsque le capitaine s'aperçut que le mal étoit augmenté au point que toutes les pompes & un travail continuel ne pouvoient épuiser autant d'eau qu'il en entroit ; que son bâtiment étoit hors d'état de gouverner , d'être

radoubé ou remorqué à tems : retenu sur son bord par un devoir austere , il brava la mort & songea seulement à sauver quelques sujets à son roi. Son fils étoit du nombre ; il prétexta d'envoyer chercher un secours qu'il favoit bien devoir arriver trop tard ; il les fait descendre dans la chaloupe au nombre d'onze officiers & d'onze mariniers , qui ont la douleur de voir une demi-heure après [24 avril 1741] ce pere tendre & généreux & tous leurs camarades engloutis par les eaux avec le *Bourbon*. Spectacle affreux , que le plaisir d'exister en cet instant adoucit peut-être trop !

Cette armée navale , sans avoir rien fait , soutint au moins l'honneur du pavillon. Deux autres escadres inférieures firent mieux. Les Anglois feignant de prendre les François pour des Espagnols ; [janv. 1741] attaquèrent dans les parages de Saint - Dominique , avec six vaisseaux , le chevalier d'Epinay qui n'en avoit que quatre , & malgré leur double supériorité du nombre & de la force des bâtimens , furent obligés de céder , de faire des excuses & d'imputer leur agression à une méprise. Sans doute ils durent leur salut à la modération ordinaire du cardinal , qui se flattant de n'être pas obligé de rompre tout-à-fait avec l'Angleterre , avoit fait prescrire la plus grande circonspection dans les instructions du commandant François.

Une autre fois le vaisseau le *Borée* , commandé par le chevalier de Caylus , [janv. 1741] l'*Aiguillon* par le comte de Paradaillan , & la frégate la *Flore* , furent assaillis de quatre vaisseaux de guerre de S. M. Britannique & une frégate à l'entrée du détroit de Gibraltar , & ceux-ci , quoique cinq contre trois , ne purent entamer l'escadre du roi , & se retirèrent après trois heures de combat. Le comte de Paradaillan cependant fut tué de la première bordée. Les Anglois s'effoyoient ainsi contre la France sans se déclarer ennemis : ils commençoient déjà d'adopter la politique plus utile que glorieuse de ne le faire qu'avec avantage & de commencer toujours la guerre avec un succès certain.

Une mort qui frappa singulièrement le cardinal, arrivée peu avant la sienne, & dont on ne put lui dérober la connoissance, fut celle de Samuel Bernard, vieillard presqu'au même âge que son éminence. Ce juif, issu d'une nation prosrite en France, & que les diverses corporations ont exclue de leur sein, étoit parvenu au plus haut degré de considération que peut donner la richesse. De ses trois enfans il en avoit vu un président au parlement, l'autre maître des requêtes, & sa fille mariée à un Molé, depuis premier président. Il étoit banquier de la cour, qui l'avoit chargé de ses iniquités en lui faisant faire banqueroute pour elle. Il montra trop à ses semblables le chemin d'aller ainsi à la fortune par celui de l'infamie. Il n'en devint que plus opulent & laissa trente-trois millions de bien. Louable cependant en ce qu'il n'abandonna point le Dieu de ses peres pour se rendre plus susceptible des honneurs qu'il auroit pu acheter avec son argent, en ce qu'il employa souvent celui-ci à faire de bonnes actions & à secourir des malheureux. Il montra d'ailleurs quelquefois une noblesse & une fermeté d'ame qui sembloient le rendre supérieur à tous les grands lui faisant bassement leur cour. Dans le tems de la disgrâce de M. le garde-des-sceaux Chauvelin, le cardinal d'autant plus outré contre ce ministre qui avoit voulu le supplanter, qu'il lui avoit ouvert plus intimement sa confiance, cherchoit à trouver des preuves suffisantes pour le perdre. Il envoya le lieutenant de police Herault chez Samuel Bernard, l'interroger, par forme d'insinuation, sur certains fonds passés chez l'étranger ou venus par ses mains. Mais ce banquier lui ayant demandé avec dignité d'exhiber ses pouvoirs d'une telle mission, refusa d'entrer autrement en pour-parler; enforte que le magistrat s'en alla sans avoir pu en rien tirer.

Un esprit de modération & d'ordre, pareil à celui du cardinal, l'en avoit fait goûter, & comme ce ministre, il en avoit recueilli le fruit par une vie longue & une santé ferme. Au milieu de son luxe, qui n'ap-

proche pourtant pas celui de nos financiers modernes , il avoit une sorte de modestie qui le faisoit tolérer & empêchoit le maître de devenir odieux. On voit encore sa maison , rue place des Victoires , dont le moindre fermier-général ne voudroit pas aujourd'hui , où il n'y avoit pas même de cour. Il avoit plusieurs manies que la tradition a conservées & dont certaines tenoient à son arrangement. Il falloit , depuis qu'il étoit levé jusqu'à ce qu'il se couchât , qu'un de ses cochers eût toujours les chevaux attelés à la voiture ; il falloit que son portier , veillant sans cesse , au moindre bruit ouvrit ses portes avant qu'il parût , afin que son carrosse , sans frapper , entrât rapidement ; il falloit qu'au retour de ses affaires la soupe fût mise à la minute sur la table : il s'asseyoit & les convives se rangeoient autour de lui.

Samuel Bernard aimoit fort à jouer au berlan ; il faisoit toujours va-tout , & étoit surpris qu'on le tint. Une nuit qu'un particulier lui avoit gagné une somme considérable , il en fut si furieux , qu'il ne voulant pas remettre au lendemain son paiement ni donner le loisir à son adversaire de s'arranger pour enlever de pareils fonds , il lui fit porter à sa porte les sacs qu'il lui devoit & le laissa là seul , fort embarrassé & à la veille d'être égorgé par le premier passant qu'amorceroit la cupidité.

Il étoit superstitieux comme les gens de sa nation. Il avoit une poule noire à laquelle il croyoit qu'étoit attaché son fort : il en faisoit avoir le plus grand soin , & la perte de cette volatille fut en effet l'époque de sa fin , en janvier 1739.

La plus grande partie des trente-trois millions qu'il a laissés étoit déjà mangée dix ans après sa mort , & de ses deux petits-fils portant son nom , l'un s'est mis pour une cruauté atroce & punissable dans le cas de mériter la corde , & l'autre s'est déshonoré par l'accusation d'un commerce vil & frauduleux.

Quand on fournit une aussi longue carrière que le cardinal , on survit nécessairement à sa famille , à ses amis & à ses créatures ; il avoit vu périr une de ces der-

nieres dans le ministère , en la personne de M. d'Angervilliers , qu'à la mort de M. le Blanc il avoit fait passer de l'intendance de Paris au département de la guerre en 1728. C'étoit un personnage trop peu capable pour sa place ; il n'en remplissoit les fonctions que par le secours des génies consommés qu'il avoit sous ses ordres , des lumieres & des travaux desquels il tiroit tout l'honneur ; il étoit dur , & cependant n'avoit pas la fermeté nécessaire pour réprimer les généraux , ce dont on a vu de funestes exemples dans la guerre de 1733. Ce défaut ne portoit que sur les subalternes qu'il ne soutenoit pas assez : aussi n'en étoit-il pas aimé : il avoit essuyé plusieurs cabales , sur-tout de la part de la maison de Condé , contre lesquelles , soutenu par son protecteur , il étoit resté inébranlable. Il étoit usé , moins de travail & d'années , quoiqu'assez avancé en âge , que de l'usage trop fréquent des plaisirs. Il fut remplacé par un homme destiné , ce semble , moins à occuper un département qu'à en remplir le vuide par *interim*. M. de Breteuil dont il s'agit , avoit eu une première fois celui de la guerre en 1723 , lors de la disgrâce de M. le Blanc. Lorsque l'exilé fut rétabli en 1726 , on donna pour récompense 10,000 liv. de pension au premier , qui reçut la mortification de se voir , à la mort de ce prédécesseur , passer sur le corps M. d'Angervilliers , dont il occupa enfin le poste en 1740.

M. de Breteuil n'avoit point , en effet , la capacité nécessaire pour remplir le département de la guerre , sur-tout durant la crise survenue dès le commencement de son élévation. Sous le cardinal Dubois , le crédit des femmes l'avoit poussé de l'intendance de Limoges au ministère , & une sorte de fausse commisération avoit déterminé le cardinal de Fleuri à réparer de la sorte l'injustice que M. de Breteuil prétendoit lui avoir été faite , en ne le faisant pas succéder immédiatement à M. le Blanc. La conjoncture d'une guerre prochaine avoit même déterminé à l'admettre au conseil d'état. Il auroit pu se faire honneur dans sa place en tems de paix ; il avoit le cœur bon , les manieres nobles , toutes les

dispositions possibles à rendre service. Il auroit été aimé des troupes avec de pareilles qualités, mais la cruelle & désastreuse campagne de Bohême lui fit perdre toute leur affection. Elles lui imputerent leurs calamités, & il mourut très-à-propos pour n'avoir pas la douleur de se voir sacrifié aux clameurs qui s'élevoient de toutes parts contre lui. Le cardinal y étoit d'autant plus disposé qu'il en faisoit peu de cas, qu'il le supportoit seulement. Il ne le regretta nullement, & son successeur, dont nous parlerons bientôt, étoit très-propre à le faire oublier, eût-il eu un mérite supérieur.

Les flatteurs du cardinal saisirent avec empressement l'arrivée à Paris de Zaïd-Effendi, ambassadeur de la Porte auprès de Louis XV, [16 décembre 1741] pour caresser son amour-propre, exalté en ce moment par la nouvelle des premiers succès des armes de S. M. Ils ne manquèrent pas d'assimiler cet événement à la venue de la reine de Saba à Jérusalem pour admirer de plus près la sagesse de Salomon. On avoit amusé, vingt ans auparavant, l'enfance du roi d'un pareil spectacle; il servit à égayer cette fois la vieillesse de son éminence, époque de la vie qui se rapproche assez de la première. C'étoit une galanterie que lui avoit ménagée M. de Villeneuve, ambassadeur de France à la Porte, & c'étoit la moindre marque de reconnoissance qu'il lui dûit pour l'avoir, de la place de lieutenant-général de la sénéchaussée de Marseille, élevé à cette dignité. Les fots qui ne sont point au fait du manège des cours, qui ne savent pas que les plus foibles ressorts produisent souvent les mouvemens les plus importans, vouloient absolument que cet appareil de pompe vaine servit de prétexte à des négociations: il fut, au contraire, seulement l'occasion d'un traité de commerce. Le seigneur Ottoman traînoit sur ses pas une maison très-nombreuse, digne de la pompe asiatique. Il fit son entrée avec beaucoup d'éclat. Le maréchal de Noailles, frere de madame la comtesse de Toulouse, fut chargé de l'accompagner. C'étoit un homme sur le retour, d'une moyenne taille & d'une
physionomie

physionomie respectable. Il avoit le maintien grave ; l'œil vif & spirituel. A un fond d'esprit peu commun chez sa nation , il joignoit des connoissances assez étendues. Son caractère étoit liant , sa politesse aisée ; il étoit fait pour goûter la France & s'y plut à mesure qu'il la connut.

Quoi qu'il fût un froid rigoureux le jour de la cérémonie , une foule immense brava l'intempérie de la saison , par cette curiosité , le premier des besoins de l'homme. La multitude des esclaves qui formoient le cortège de l'ambassadeur étoit dans le costume de la nation , c'est-à-dire , nus en grande partie , & , malgré la différence des climats , ils furent contraints de supporter pendant plusieurs heures les injures de l'air. Les spectateurs les supportoient aussi presque sans s'en apercevoir , sur-tout les femmes , que l'aspect de ces fiers Musulmans , si renommés dans les champs de l'amour , enflammoit merveilleusement. Elles ne s'en tiennent pas au coup-d'œil , & le séjour de cette nation dans la capitale fournit matière à beaucoup d'aventures galantes , à commencer par le chef. Mais il étoit circonspect & mystérieux ; les femmes ne firent pas grand bruit : au contraire , quelques-uns des principaux de sa suite en eurent qui causerent tant de scandale , qu'il fut obligé de leur en imposer.

L'usage étant en France que les ambassadeurs Turcs soient défrayés , Zaïd-Effendi souhaita de faire lui-même sa dépense , & qu'à cet effet on lui remit l'argent fixé pour chaque jour. En quoi il fut taxé d'avoir eu envie de gagner , & ce qui n'étoit pas sans fondement , car il n'étoit rien moins que généreux. Il eut toutes sortes d'agréments à Paris ; on alloit le voir manger comme le roi. On remarqua que c'étoit un Musulman philosophe , c'est-à-dire , qui ne s'affervissoit point à la lettre de sa religion , qui s'affranchissoit des pratiques minutieuses & buvoit du vin en bon chrétien. Ses gens l'imitoient , & plus d'une fois portèrent le désordre dans nos tavernes. Après une résidence de plus d'un an , il

quitta la capitale du royaume à regret. Le roi le chargea pour l'empereur son maître de présens plus riches encore que ceux qu'il avoit apportés , quoique superbes. Il en reçut aussi pour lui & pour sa suite de proportionnés à la magnificence d'un aussi grand monarque.

Pendant son séjour à Paris , Zaïd-Effendi eut un de ces spectacles que la nature humaine offre par-tout , mais rarement avec l'appareil propre à mériter les regards d'un tel étranger. La reine douairière d'Espagne mourut au Luxembourg , [16 juin 1742] où elle s'étoit retirée. Princesse infortunée qui , montée sur le trône à quinze ans , avoit été obligée d'en descendre en moins d'un an , & n'en conservant plus que la triste étiquette , expioit dans l'ennui l'ambition de son illustre pere. Elle résidoit en ce palais , autrefois le théâtre des grandeurs , des fêtes & des plaisirs de la duchesse de Berri sa sœur , mais en même tems témoin des douleurs , des remords & de la fin prématurée qui avoient suivi sa félicité passagère & ses criminelles débauches. Ce dernier souvenir , plus analogue au caractère de sa reine , l'avoit sur-tout frappée & conduite à une dévotion excessive , non moins contraire au bonheur , non moins capable d'empoisonner la vie & d'en précipiter le terme.

Si ce goût paroïssoit singulier dans la fille du régent , il le parut bien davantage dans son fils , qui vers ce tems-là mérita le surnom de dévot. Des désagrémens l'avoient fait se retirer du conseil , quoiqu'il en fût le chef. Ses avis n'étoient jamais suivis : il prévint que ce dédain ne feroit qu'augmenter , & crut devoir prévenir une nullité absolue. Il la regardoit comme inévitable sous un regne où les femmes alloient gouverner. Il ne voulut point que la nation pût le croire participant en rien aux maux de cette administration scandaleuse , & pour s'en laver à ses yeux , il renonça publiquement aux affaires. En effet , madame de Mailli venoit de perdre le titre de favorite & d'être disgraciée. Elle avoit été supplantée par une de ses sœurs , non moins entreprenante que madame de Vintimille. Cette femme ambitieuse & cupide

profita de la circonstance heureuse où elle se trouvoit pour donner tout l'effort possible aux deux passions qui la dévorioient. Elle devint l'ame des intrigues qui suivirent la mort du cardinal , & donna le premier branle à tous les événemens subléquens.

La nouvelle maîtresse étoit madame la marquise de la Tournelle , de cette maison de Nesle où les filles , sans aucun patrimoine , sembloient avoir pour apanage de partager la couche du roi. Du moins c'étoit la quatrième jouissant de cet honneur , & Louis XV , qui sentoit un attrait particulier pour ce sang , auroit bien voulu les y mettre toutes. Une seule lui fut rebelle , graces à la fermeté de M. le marquis de Flavacourt , son mari , qui la menaça d'avoir recours aux moyens les plus violens pour laver dans son sang son injure. C'étoit une beauté tendre , ingénue ; ce qui la faisoit appeller la *poule* par les courtisans , tournant tout en ridicule. Sa conduite répondoit à sa figure & ne donnoit nulle prise à la médisance. Madame de Mailli , quoiqu'instruite par expérience du danger de faire connoître ses sœurs au roi , en avoit cependant besoin pour la seconder dans le pénible emploi d'amuser cette majesté , l'homme le plus aimable & le plus ennuyé de son royaume. D'ailleurs , si madame de Vintimille lui avoit fait une perfidie sanglante , elle avoit plus récemment à se louer de sa cadette la duchesse de Lauraguais , la plus jeune de toutes. Suivant la chronique des confidens des voluptés secrètes du prince , par un de ces raffinemens de débauche que la luxure inspire quelquefois aux plus simples particuliers , Louis XV auroit désiré coucher entre les deux sœurs , dont les corps devoient offrir , ainsi que leur esprit , un contraste parfait. On a déjà fait le portrait de madame de Mailli. La duchesse étoit d'une grande taille , épaisse , mal prise , mais d'un embonpoint favorable aux attouchemens : elle avoit la gorge ferme , élastique , les fesses rebondies ; du reste une figure commune , grosse réjouie , sans agrémens & sans gentillesse dans la société. Ensorte que si la nuit elle faisoit goûter au roi des plaisirs que ne pou-

voit lui procurer la première, maigre, efflanquée, celle-ci dans le jour reprenoit ses droits, & même le monarque se dégoûta bientôt tout-à-fait d'une jouissance purement matérielle.

Il n'en fut pas de même de madame la marquise de la Tournelle, d'une blancheur éblouissante, d'une jolie figure, d'une taille élégante & d'un maintien noble. Son regard piquant frappa le prince, & son manège acheva sa conquête. Quoiqu'elle n'eût pas fait grand bruit depuis son veuvage, elle ne se vit point à la cour sans fonder des espérances. Elle étoit femme à faire valoir ses charmes mieux que ses sœurs, & à profiter de leurs fautes. D'ailleurs elle étoit guidée par le duc de Richelieu qui passoit pour avoir eu ses bonnes grâces; & rassasié de sa possession autant par dégoût que par reconnaissance, il ne fut pas fâché de trouver cette occasion de s'en débarrasser & de faire payer ses plaisirs au roi: l'ambition commençoit aussi à le dominer, & il étoit un de ceux qui se flattoient de pouvoir gouverner S. M. après le cardinal. Mais n'étant pas assez ancré dans la faveur pour éloigner par lui-même ses concurrens, il sentoît avoir besoin du crédit de la favorite. Madame de Mailli n'étoit point d'un caractère analogue au sien, & celui de la marquise de la Tournelle lui convenoit infiniment davantage. Il devint donc l'ame de ses conseils & la dirigea dans toutes ses démarches. Dès qu'elle eut blessé l'ame du monarque, elle lui tint rigueur pour accroître son tourment, jusqu'à ce qu'elle eût fait son traité & obtenu les conditions qu'elle exigeoit. La première fut, que madame de Mailli seroit renvoyée publiquement. La seconde, que son nom de marquise de la Tournelle seroit converti en celui de duchesse de Château-Roux, avec les honneurs & distinctions de cette dignité. La troisième, qu'on lui seroit un sort convenable à son rang, & qu'elle jouiroit d'une fortune capable de la mettre à l'abri de tous les revers. Sous Louis XIV il n'y avoit qu'un seul exemple de pareilles grâces. Louis XV étoit si amoureux qu'il accorda tout,

& le crédit de la nouvelle maîtresse devint si grand qu'on jugea qu'elle gouvernoit absolument son royal esclave. Point de galanterie qu'il n'imaginât en sa faveur. Ce fut pour elle que les artistes s'épuisèrent de nouveau en recherches ingénieuses dans ces réduits charmans, asyles des plaisirs du couple fortuné. Ce fut pour elle qu'on inventa des machines propres à la transporter d'un lieu à l'autre dans des tems & des circonstances que son amant jugeoit mériter les plus grandes attentions.

Madame de Mailli n'apprit sa disgrâce qu'avec une douleur inexprimable. Comme elle avoit aimé de bon cœur, ce coup fut encore plus terrible pour elle. La religion seule lui offrit quelque consolation. En ce tems, là le pere Renaud de l'oratoire étoit renommé pour la prédication. Dans ce vuide que lui laissoit la perte de son amant, elle cherchoit à devenir dévote; elle fut entendre cet orateur, d'une belle physionomie, d'un son de voix enchanteur, d'une éloquence ferme & séduisante en même tems. Ces qualités devoient lui rendre le personnage agréable; elle desira l'entretenir. Il porta la grace dans son cœur ulcéré; son zele la fit rentrer en elle-même. Les fréquens entretiens d'un directeur aussi insinuant rétablirent le calme dans l'ame de la Madelaine de la cour; ils l'éclairèrent sur ses devoirs: on vit cette femme, autrefois vêtue si superbement, nageant dans les délices, sans cesse occupée de plaisirs, fréquenter assidument les églises, simplement mise & confondue avec les femmes du commun, dont elle ne se faisoit distinguer que par son recueillement, sa modestie & ses larmes, que par sa douceur à supporter quelquefois les huées & les injures d'une canaille insolente, qui la regardoit comme l'auteur des calamités publiques (1). Enfin, on la vit dans son état d'humiliation

(1) Un jour madame la comtesse de Mailli étoit arrivée au sermon du pere Renaud, qu'elle suivoit assidument; comme ce prédicateur étoit en chaire & avoit commencé, il fallut faire quelque dérangement pour la conduire à l'œuvre, où elle se mettoit, un homme de

plus admirée & plus respectée des véritables appréciateurs des choses, qu'elle ne l'avoit été dans tout l'éclat de sa faveur.

Un trait qui fait infiniment d'honneur à madame la comtesse de Toulouse, qui avoit en quelque sorte produit madame de Mailli à la cour, ce fut que durant son exil elle resta toujours son amie ; qu'elle l'accueillit chez elle à cette époque & la logea dans son palais pendant plus d'un an. Elle provoquoit ainsi avec hauteur la disgrâce du roi, mais elle avoit un trop grand ascendant sur lui pour qu'il osât y mettre cette princesse, & la même foiblesse qui avoit porté le monarque à consentir d'éloigner cruellement sa maîtresse, l'empêcha de montrer à la comtesse de Toulouse le mécontentement qu'il ressentait de sa conduite envers la disgraciée, reproche indirect, mais sensible de la sienne.

Ce ne fut que par la fuite que Louis XV assura environ 40,000 liv. de rentes à madame de Mailli. lui donna un hôtel rue Saint-Thomas-du-Louvre, & enjoignit qu'on payât ses dettes montant à environ 765,000 liv., somme qui, quoique trop considérable encore pour l'état, ne devant pas supporter pareille charge, paroîtra bien modique si l'on fait attention qu'elle n'avoit jamais tiré aucun avantage de sa grandeur, & que durant cet intervalle elle ne jouissoit que d'environ 25,000 liv. de rentes, qui ne suffisoient pas à beaucoup près pour la dépense qu'elle étoit obligée de faire à la cour. Le paiement des 765,000 liv. fut assigné sur les revenus des fermes ; mais malgré les ordres du roi, ceux qui furent chargés de la distribution des fonds, non contents de faire languir les créanciers, les frustrèrent enfin de la plus grande partie de leur argent.

En perdant les bonnes grâces du roi, la favorite perdit aussi celles de sa maîtresse, ou parut les perdre,

mauvaise humeur s'écria : *voilà bien du tapage pour une catin ! -- Puisque vous la connoissez*, répondit madame de Mailli, *priez Dieu pour elle.*

puisqu'on lui ôta sa place de dame du palais de la reine ; c'est-à-dire , qu'on l'éloignoit de S. M. dans le moment où elle se rendoit digne d'en approcher , par son repentir , par la régularité de ses mœurs & par une piété exemplaire , parfaitement analogue au goût & au genre de vie de la souveraine. Au contraire , madame la marquise de Tournelle succédoit à sa sœur par cet usage infame , introduit sous Louis XV , pour la plus grande commodité de fixer de cette manière à la cour les objets de sa passion , & sous prétexte de sauver le scandale public , de l'augmenter. En effet , quoi de plus abominable que de forcer son auguste compagne à voir continuellement près de sa personne & sous ses yeux l'objet de son mépris & de son indignation , à devenir en quelque sorte la sauve-garde des plaisirs de son époux & la complice de ses désordres !

L'importante révolution dont nous venons de rapporter les détails , rendit les courtisans , la nation & l'Europe entière plus attentifs à ce qui alloit se passer , lorsque le roi sortit de tutelle par la perte du cardinal. Dès le lendemain il disposa des emplois de son éminence. Il donna la charge de grand-aumônier de la reine à M. de Tavannes , à l'abbé de Fleuri , petit-neveu du cardinal ; le département & la feuille des bénéfices à l'ancien évêque de Mirepoix , précepteur de monsieur le dauphin ; la surintendance des postes à M. Amelot , secrétaire d'état des affaires étrangères. Du reste , il déclara qu'il n'auroit point de premier ministre ; qu'il gouverneroit par lui-même & se réservoît à lui seul l'administration de son royaume. La joie fut générale à cette nouvelle : c'étoit l'objet du desir des François. On murmure ordinairement contre le pouvoir d'un simple sujet ; on résiste à une autorité précaire & empruntée ; on obéit sans répugnance à la puissance naturelle & légitime. On se rappelle qu'à la mort de Mazarin , Louis XIV avoit commencé le cours de ce regne si glorieux , jusqu'à ce que ses mains fatiguées des rênes de l'empire les abandonnerent à

une femme. Mais les circonstances étoient bien différentes , & sur-tout le caractère des deux princes. L'un n'avoit que vingt-deux ans , étoit déjà brûlé de cette ardeur de renommée qui le dévora jusqu'au tombeau ; il consultoit ses forces depuis quelque tems ; il essayoit en secret son génie pour gouverner : enfin il avoit voulu être instruit , & son énergie impatiente l'auroit excité à accélérer ce moment , s'il ne fût venu. L'autre étoit déjà parvenu à l'âge de trente-trois ans ; il n'avoit aucune passion forte ; l'éclat du trône l'importunoit ; il n'aimoit que l'obscurité & le repos : une longue inaction l'avoit rendu impropre aux affaires , & son inertie , loin de briser ses fers , l'auroit porté à en prendre d'autres. Son premier acte de souveraineté étoit un acte de servitude. Ce fut madame de la Tournelle qui l'y porta. Cette nouvelle Agnès Sorel lui fit entendre qu'il étoit tems de devenir maître & d'avoir au moins l'air de régner. Ce fut elle qui , l'arrachant à la mollesse de son palais , le fit mettre à la tête de ses armées en Flandre : ce fut elle qui , lui faisant parcourir son royaume d'une frontière à l'autre , le traîna en Alsace , pour arrêter les progrès de l'ennemi : ce fut elle qui , au moment où l'on l'expulsoit d'auprès du roi , lui procuroit enfin ce surnom de *Bien-aimé* , accordé trop tôt , sans doute , & qu'il eût mieux valu pour sa mémoire qu'il n'eût jamais porté. On ne peut prévoir jusques où elle auroit élevé l'ame de ce royal esclave , lorsque reprenant un moment son empire , elle parut en entraîner bientôt avec elle la gloire dans le tombeau.

Quoique dans sa première ferveur Louis XV , après avoir fixé des heures à ses ministres pour travailler avec lui , se livrât en entier au soin de son état , ceux qui le connoissoient bien , se persuaderent donc aisément que cela ne dureroit pas , & que dans peu il choisiroit quelqu'un d'entr'eux sur qui se décharger d'un fardeau trop pesant pour lui. Ils eurent même grand peur un moment que M. de Chauvelin ne revînt. L'exilé sentant que cet instant étoit seul favorable à son espoir , tenta

un dernier effort & hafarda le tout pour le tout. Il minuta un grand mémoire, dans lequel, récapitulant l'administration entiere du premier ministre défunt, il la critiquoit d'un bout à l'autre & la blâmoit sans ménagement. Il confervoit des amis puissans à la cour; il eut le moyen de faire parvenir promptement son écrit à S. M. qui, loin de l'accueillir, en fut indignée, & s'expliqua de façon à ce qu'on ne lui parlât plus de M. de Chauvelin. On prétend que son ouvrage, plein de feu, de vérité & de génie, eût peut-être réussi plus tard, si, au lieu d'insulter à la cendre, pour ainsi dire, encore fumante de Fleuri, que son maître venoit d'honorer de regrets flatteurs & distingués, il eût attendu que d'autres eussent avant défilé les yeux du monarque. La précipitation de ses amis à le servir gâta tout & l'exclut pour jamais, sur-tout ayant perdu peu après madame la duchesse, sa protectrice & l'ame de son parti.

Ce vieux respect du pupille pour son mentor, fit tort aussi au cardinal de Tenci, qui ne put pas faire revenir S. M. des impressions défavorables qu'elle en avoit conçues. Après avoir tenu encore quelques années dans le conseil, il sentit que le regne des gens de sa robe étoit passé, & il se retira dans son diocèse y joindre le rôle de dévot, le seul convenable à son âge, à son état & aux circonstances.

Il restoit beaucoup d'autres aspirans, désignés dans le public, parce qu'ils avoient l'honneur d'approcher du prince, mais dont quelques-uns ne comptoient pas sur un plus grand crédit ou le redoutoient.

Les quatre secretaires d'état étoient alors M. Amelot, le comte de Maurepas, le comte de Saint - Florentin & le comte d'Argenson. Le premier venoit d'obtenir la surintendance des postes, moins comme une faveur que comme une place annexée par sa nature au département des affaires étrangères. Il avoit tout perdu avec le cardinal, & ne pouvant se soutenir par son mérite personnel, bien loin d'espérer aller plus loin, ne pouvoit s'attendre

qu'à une disgrâce prochaine. Le second , ami du roi , admis à ses parties de plaisir , le charmoit par ses bons-mots & ses saillies. Il conduisoit à merveille son département , auquel il s'étoit formé dès la plus grande jeunesse ; mais quoique le plus ancien du conseil , il n'avoit aucune prétention à gouverner le monarque. Philosophe dans tous les tems , il a toujours plus cherché le bonheur que le pouvoir. En se rendant plus de justice , son cousin n'avoit pas plus d'ambition. D'ailleurs , moins avancé que lui , il n'avoit pas encore le caractère de ministre. Il n'en étoit pas de même du dernier qui , courtisan de la favorite , s'attendoit que par reconnoissance elle lui procureroit , au moins en second , la confiance de S. M. Elle le fit , mais non avec toute l'étendue qu'auroit désiré le comte d'Argenson. Elle étoit obligée de se partager. Un nouveau concurrent venoit de s'introduire dans le ministère , & il avoit encore plus de droits à la protection de la marquise de la Tournelle. C'étoit le maréchal de Noailles , à qui toute la maison de Nesle avoit les plus grandes obligations. Les cinq sœurs y avoient été accueillies dès leur jeunesse , y avoient fait la connoissance de la comtesse de Toulouse , & c'étoit le principe de leur faveur auprès du roi. Il eût été , sans doute , à souhaiter que ce seigneur , tel que nous l'avons peint précédemment , au fond plus propre pour la paix que pour la guerre , pour le conseil que pour l'action , sage , économe , entendant parfaitement les finances , à la tête desquelles il avoit été au commencement du regne , à-la-fois citoyen , homme d'état , politique , eût remplacé le cardinal ; c'auroit été presque la même administration soutenue , mais améliorée en bien des parties par un génie plus étendu. La longue carrière qu'il a fournie , lui auroit laissé le tems de perfectionner & consommer ses projets , & son âge respectable lui eût attiré la vénération de son maître , dont l'enfance ainsi prolongée auroit pu devenir le bonheur de la nation. Il en fut autrement par ce malheur qu'ont tous les hommes de ne pas se connoître , & le maréchal de Noailles préféra de pro-

frer du crédit de la favorite pour être un général médiocre, plutôt qu'un grand ministre.

Un troisième eut part à la bienveillance de la marquise de la Tournelle : ce fut M. Orry, contrôleur-général. Cette place rend nécessairement lié quiconque en est pourvu, avec la maîtresse, à moins qu'elle n'ait le désintéressement de la comtesse de Mailli. Mais c'est un exemple unique. Sa sœur aimoit, au contraire, beaucoup l'argent, & par conséquent se vit avec grand plaisir faire la cour par celui qui ouvroit à son gré les trésors de l'état. D'ailleurs ce n'étoit pas un personnage sans mérite. D'une naissance très-ordinaire, ayant servi une partie de sa vie, entré ensuite dans une autre carrière, il étoit déjà sur le retour, lorsque le cardinal jeta les yeux sur lui pour lui confier le département des finances. Il étoit excellent dans ce poste, où la dureté de sa physionomie commençoit par repousser cette foule de gens avides, dont un contrôleur-général est toujours obsédé. Son caractère répondoit parfaitement à son extérieur, & son premier mot étoit de refuser ce qu'on lui demandoit. Depuis douze ans qu'il régissoit le fisc public, il avoit acquis les lumières qui lui manquoient d'abord. On a vu que dans une occasion difficile, il avoit ouvert un avis vigoureux, d'autant meilleur qu'il s'étoit mis en état de le soutenir par des secours réels. C'étoit son grand talent : il ne manquoit jamais de fonds pour faire face au besoin. On lui a reproché de ne se ménager ces ressources que par une extrême rigueur envers le peuple, dont il sacrifioit toujours les intérêts à celui du souverain. Quoi qu'il en soit, c'étoit l'homme vraiment le plus utile à la nouvelle favorite.

Une galanterie qu'il lui fit dans ce premier moment l'en convainquit. Elle aimoit beaucoup Choisi, & le roi empressé de lui plaire, continuoit à augmenter & embellir ce séjour.

Après y avoir travaillé avec le contrôleur-général, il le laissa se retirer, sans lui parler d'un état de dépenses d'environ 1,200,000 liv. pour ce lieu. La

timidité naturelle de S. M. l'avoit empêchée de le lui remettre de la main à la main ; elle craignoit ses représentations ; ce qui prouve qu'elle sentoit bien que les revenus de l'état n'étoient pas destinés à ses jouissances personnelles , qu'elle agissoit mal en connoissance de cause , mais elle n'avoit pas le courage de faire mieux. A peine M. Orry est-il sorti , qu'elle lui envoie ce papier , feignant d'avoir oublié de lui en parler. Le ministre le lit & revient : « Sire , dit-il , » je suis étonné de la modicité de la somme ; je comptois sur une plus grande , & j'ai mis en réserve pour » cet objet 1,300,000 liv. » Le roi , tremblant jusques-là de quelque obstacle , est charmé du zèle & de la complaisance de M. Orry : il en fait part à la marquise , & cette bagatelle le mit au mieux dans l'esprit des deux. Au reste , il joignit à cette adulation momentanée des ressources qui le firent réputer un homme essentiel dans les circonstances , où les dépenses devenoient de plus en plus considérables. Il fallut remonter la marine & le commerce extérieur très-négligés , mettre les colonies & les établissemens de la compagnie des Indes en état de défense. Il falloit lever de nouvelles armées , pour remplacer les anciennes presque fondues , il falloit soutenir un empereur fantastique , privé de ses propres états , n'ayant plus de quoi soudoyer ses troupes , ni payer sa maison , ne vivant en un mot qu'aux dépens de la France : il falloit faire face à la guerre auxiliaire entreprise pour la maison d'Autriche , & à une nouvelle contre des puissances dont la ligue se fortifioit tous les jours.

Soit vénération pour la mémoire de Fleuri , soit défiance de ceux que S. M. auroit pu consulter , soit incertitude du choix , Louis XV s'en tint pour la campagne de 1743 aux mesures déjà prises. Elles n'étoient pas mieux combinées que les précédentes. Il en résulta les mêmes fautes , la même désunion entre les alliés , les mêmes reproches , & conséquemment des revers , des pertes & des humiliations. Quoi qu'il n'y eût de

guerre déclarée qu'entre l'empereur & la reine d'Hongrie, entre l'Espagne & l'Angleterre (encore celle-ci étoit-elle purement maritime ,) presque toutes les puissances de l'Europe avoient fait des efforts extraordinaires. L'Allemagne & l'Italie seules étoient couvertes de dix grandes armées. On en comptoit cinq dans le dernier royaume. Celle de l'infant don Philippe, devant laquelle s'étoit retiré dès les premiers jours de janvier le roi de Sardaigne, repasse de son camp de Montmelian en Piémont, par le Mont-Cenis & le Petit-Saint-Bernard. N'ayant besoin que d'une partie de ses troupes, il avoit envoyé le reste aux Autrichiens formant la troisième armée. Celle-ci s'étendoit depuis le Milanois jusqu'auprès de Boulogne, & avoit en tête le comte de Gages, successeur du duc de Montemar, revêtu du généralat des Espagnols. Enfin, la cinquième étoit l'armée de Naples encore dans l'inaction, mais impatiente de rompre la neutralité que lui avoient imposé les Anglois. M. de Voltaire fait mention d'une sixième, celle de Venise, d'observation seulement & de garantie contre les insultes des autres.

[Févr.] Tant d'armées ne produisirent que le combat de Campo-Santo entre le comte de Gages & le comte de Traun, pour lequel on chanta le *Te Deum* à Madrid & à Vienne, & qui conséquemment ne décida de rien. Le duc de Modene, nommé quelques mois après généralissime de S. M. Cath., n'eut qu'un vain titre, sans pouvoir rien entreprendre d'important durant toute la campagne. Don Philippe & le marquis de la Mina, maîtres une seconde fois de la Savoie, n'en étoient pas plus avancés : ils ne pouvoient pénétrer en Italie, quelques efforts qu'ils fissent, tous les passages étant bien gardés. C'est la nature du pays qui en rend la guerre extrêmement difficile. Du côté du Piémont un rocher peut coûter une armée entière, & vers la Lombardie tout est entrecoupé de rivières & de canaux.

Cinq armées principales en Allemagne ravageoient aussi ce malheureux pays. Deux, composées de Fran-

çois , & commandées par des généraux de cette nation ; la troisieme des Autrichiens , que conduisoit le prince Charles ; la quatrieme , à la tête de laquelle étoit le roi d'Angleterre en personne , avec les Hanovriens ; la dernière , des Hollandois , répondoit , par la lenteur de la marche , son inaction & son inutilité , à celles de Naples.

Le maréchal de Belle-Isle avoit quitté dès le 2 janvier son cantonnement sous Egra , avec l'armée qu'il avoit si heureusement & si habilement ramenée de Prague & en avoit pris d'autres sur le Naab , en étoit parti le 20 , l'avoit conduite par le Haut-Palatinat , & après lui avoir fait prendre le chemin de Spire , où elle devoit passer le Rhin , il étoit revenu à Francfort. Nommé par le roi d'Espagne chevalier de l'ordre de la Toison-d'or , il y trouva le collier de l'ordre entre les mains du prince de Baviere , qui s'étoit chargé de l'en revêtir lui-même & qui en fit la cérémonie. C'étoit le dernier honneur qui lui manquoit : mais tant de titres accumulés sur sa tête ne purent le dédommager de la reception que lui fit à son arrivée à la cour le monarque peu belliqueux , qui se voyoit à la veille d'une querelle personnelle avec la reine de Hongrie , & ne pouvoit que savoir très-mauvais gré à l'auteur du projet. Il l'accueillit avec une froideur , triste récompense de tant de peines & de fatigues , mais qui devoit être celle de tous ces ambitieux , sacrifiant une nation entiere à l'inquiétude dont ils sont tourmentés. Il se retira à la campagne , méditer de nouveaux systèmes , jusqu'à ce que l'occasion se présentât de les faire éclore.

Une partie de son armée se fonda dans celle du maréchal de Broglio , & l'autre dans celle du maréchal de Noailles. Le premier défendoit la Baviere , mais en mésintelligence avec le comte de Seckendorff , qui commandoit alors les Bavarois : au lieu de se secourir ils se nuisirent réciproquement. Le prince Charles avoit déjà rassemblé ses quartiers , que les troupes impériales étoient encore cantonnées séparément & en plusieurs petits postes. Cette négligence , jointe à la mortalité qui se

mit dans les troupes Françoises, pour avoir été entassés durant l'hiver dans des poëles d'Allemagne, auxquels elles n'étoient point habituées, fut la cause des premiers malheurs. On fut battu séparément. Le marquis Minutzi est enlevé à Erblach avec un corps de six mille Bava-rois; le partisan la Croix est pris à Pfarkirch avec trois compagnies franches, après la plus vigoureuse résistance; le marquis du Châtelet est attaqué dans Dingelfingen par un corps de 10,000 hommes; il s'y défend pendant vingt-quatre heures avec 1400 hommes, ensuite l'abandonne & passe l'Isar sur un pont de radeaux, protégé par M. Philippes à la tête de quatorze bataillons & douze escadrons. Le prince de Conti, qui étoit à Landaw avec 12,000 hommes, averti, mais trop tard, que Dingelfingen est entouré, y court pour le défendre & le trouve évacué. Pendant ce tems Landaw est surpris & Braunaw assiégé, sans que le général de Charles VII fasse à Landshut, où il étoit, aucun mouvement pour les secourir. Cependant le comte de Saxe, isolé & abandonné à Stadt-am-Hoff, pressé par le prince de Lobkowitz qui marche à lui avec des forces supérieures, se replie sur le Danube. Le baron Steints étoit entré peu avant dans la Bavière par le Tirol, quoiqu'il n'eût que trois mille Croates, & faisoit des marches rapides. L'empereur voyant son électorat prêt à être envahi par l'ennemi une troisième fois, ne se trouve pas en sûreté à Munich, [18 juin] en sort & se retire à Augsbourg, ville impériale. Il n'y demeure pas long-tems: en la quittant il eut la douleur d'y voir entrer le colonel Mentzel à la tête de ses Pandours, qui eut la brutalité de le charger d'injures dans les rues: il se réfugia à Francfort. Ainsi le prince Charles, par sa célérité & la jalousie réciproque des alliés, après avoir reconquis l'Autriche & la Bohême, se trouve encore maître de toute la Bavière.

Le maréchal de Broglio, qui depuis long-tems étoit mécontent du général de Seckendorff, avoit toujours dit & écrit, même avant la campagne, qu'il ne pouvoit

garder la Baviere. Il attendoit à Donawert les ordres du roi de ramener ses troupes sur le Rhin, & s'impatientoit. Mais S. M., pour assurer son retour, avoit envoyé le maréchal de Noailles avec 40,000 hommes. Ce général passe le Rhin, détache aussi-tôt le comte de Ségur, à la tête de 12,000 hommes, pour aller au-devant de lui, & marche lui-même vers le Mein, pour observer l'armée des Anglois, Hessois & Hanovriens, commandée par le comte de Stairs, & pour être à portée de couvrir la Lorraine, ou la Baviere, selon le parti qu'elle prendra. Il la trouve campée sur la rive droite de la riviere, entre Dettingen & Aschaffembourg, où le roi d'Angleterre venoit d'arriver, dans une position où elle pouvoit être enfermée, affamée, foudroyée par l'artillerie françoise, & forcée de se rendre prisonniere. Il en forme le projet, en ordonne toutes les dispositions, occupe Aschaffembourg, borde le Mein d'artillerie, met le passage de Dettingen sous la garde de douze mille hommes en-deçà d'un ravin profond. Il défend qu'on le passe; son ordre n'est point exécuté: on franchit le ravin en son absence; on livre la bataille avec ce simple détachement contre 40,000 hommes; on ne peut soutenir cette partie; on est forcé de se retirer, & les Anglois ont le bonheur de sortir d'un cul-de-sac, dans lequel ils devoient périr ou se rendre. Le plus grand malheur pour les François, dans cette action qui dura quatre heures & demie, fut la perte d'un grand nombre de gens de distinction & de braves officiers qui, voyant leurs régimens tourner le dos, se mirent en ligne, & aimerent mieux mourir honorablement en tenant ferme, que de se sauver par une fuite honteuse. Il en périt sur-tout beaucoup de la Maison du roi & du régiment des Gardes, qui en compta vingt-un de restés sur la place & autant de blessés dangereusement. Le duc de Chartres eut un cheval tué sous lui. Le comte de Clermont, quoique déjà abbé de Saint-Germain-des-Prés, se rappelant l'exemple du fameux évêque de Beauvais, si renommé dans l'histoire, y fit des prodiges de valeur. Le prince de Dombes, le comte

d'Eu y furent blessés, ainsi que le comte d'Harcourt, le comte de Beuvron & le duc de Boufflers. Le comte de la Motte-Houdancourt, chevalier d'honneur de la reine, fut foulé long-tems aux pieds des chevaux & remporté presque mort. Le marquis de Gontaut eut le bras cassé; le duc de Rochecouart, premier gentilhomme de la chambre, ayant été blessé deux fois & combattant encore, fut tué sur la place. Les marquis de Sabran & de Fleuri, le comte d'Estrade & le comte de Rostaing y laisserent la vie.

« Parmi les singularités de cette journée, dit M. de » Voltaire, on ne doit pas omettre la mort d'un » comte de Boufflers de la branche de Remiencourt. » C'étoit un enfant de dix ans & demi; un coup de » canon lui cassa la jambe; il reçut le coup, se vit » couper la jambe & mourut avec un égal sang-froid. » Tant de jeunesse & tant de courage attendrirent tous » ceux qui furent témoins de son malheur.

» La perte n'étoit guere moins considérable parmi » les officiers Anglois. Le roi d'Angleterre combattoit » à pied & à cheval, tantôt à la tête de la cavalerie, » tantôt à celle de l'infanterie. Le duc de Cumberland fut blessé à ses côtés, le duc d'Aremberg, » qui commandoit les Autrichiens, reçut une balle » de fusil au haut de la poitrine: les Anglois perdirent plusieurs officiers-généraux. Mais le combat » étoit trop inégal. Le courage seul avoit à combattre » la valeur, le nombre & la discipline. Enfin, le maréchal de Noailles ordonna la retraite & elle ne se » fit pas sans confusion. Le roi d'Angleterre dina sur » le champ de bataille, & se retira ensuite sans même » se donner le temps d'enlever tous ses blessés, dont » il laissa environ six cents, que milord Stairs recommanda à la générosité du maréchal de Noailles. Les » François les recueillirent comme des compatriotes, &c. »

Enfin, les Anglois s'estimerent si heureux d'être arrivés sains & saufs à Hanovre, qu'ils y resterent long-

tems, & ne firent rien de toute la campagne.

Récapitulons les fautes commises en cette occasion, pour l'instruction de la postérité, le plus grand avantage qu'elle puisse retirer de ces sanglans récits.

Le maréchal de Noailles avoit d'abord été coupable de négligence en se laissant prévenir par le général Anglois, actif à occuper un poste avantageux dont il avoit dessein de s'emparer. Il la répara en profitant habilement de la circonstance & se postant sur les bords du Mein, sur lequel il jeta deux ponts pour en avoir la traversée libre, se rendre maître des passages au-dessus & au-dessous du camp ennemi, lui couper les subsistances & profiter des mouvemens que feroit de l'autre côté l'armée confédérée qui ne tarda pas à manquer de vivres. Ainsi jusques-là le maréchal avoit la supériorité & restoit maître de la campagne.

Milord Stairs, trop grand homme pour ne pas convenir de ses torts, sentit celui qu'il avoit eu de laisser former les deux ponts, & il vouloit que le roi d'Angleterre levât son camp plus tôt que plus tard. S. M. s'obstina à rester dans son poste; le soldat fut réduit à la demi-ration par jour. On manqua de fourrages, au point que l'on proposoit de couper les jarrets aux chevaux, & que deux jours plus tard on étoit forcé d'en venir à cette extrémité.

Au milieu de la nuit, S. M. Britannique fait décamper son armée dans le plus grand silence, & hasarde cette marche précipitée & dangereuse, le seul parti qui lui restât. Le comte de Noailles s'en apperçoit le premier: il fait avertir son pere, le maréchal se leve, & voit les Anglois qui courent à leur défaite par un chemin étroit entre une montagne & la riviere. Il fait les préparatifs les mieux entendus pour les envelopper dans le défilé où ils devoient passer nécessairement. On leur tendoit aussi un piège inévitable. Si l'on n'eût fondu sur eux qu'avec l'avantage certain du terrain, le roi d'Angleterre pouvoit être pris lui-même & l'on ne peut calculer quelles auroient été les suites d'un tel succès.

Après ces combinaisons les plus sages le général s'en va , sous prétexte de reconnoître un gué pour faire avancer encore de la cavalerie & mieux découvrir la position des ennemis. Il se contente de recommander au duc de Grammont , son neveu , lieutenant-général & colonel des Gardes-françoises qui commandoit dans ce poste , d'attendre le moment favorable , & de le laisser venir sans le précipiter , & le quitte. C'est cette faute capitale qui flétrit à jamais la mémoire du maréchal , qui le rendit l'horreur de tant de familles dévolées & la dérision des persifflleurs , qui le chansonnèrent dans de malins vaudevilles & mirent une épée de bois à la porte de son hôtel , emblème de l'inutilité dont la sienne avoit été en cette occasion.

Le duc de Grammont , emporté par son ardeur bouillante , qu'auroit tempérée la présence de son oncle , fit perdre tout le fruit de ces belles dispositions , & quittant le terrain avantageux où il devoit rester , se trouva bientôt en tête l'armée Angloise en totalité , lorsqu'il comptoit n'avoir plus à faire qu'à l'arrière-garde. Il l'attaqua dans une plaine où elle pouvoit aisément se déployer. Les batteries de canon établies le long du Mein par le marquis de Valliere , officier-général d'artillerie , le plus expérimenté de ce tems-là , destinées à produire le plus grand effet , devinrent inutiles , parce qu'elles auroient tiré contre les François mêmes dans la mêlée.

Quelques régimens d'infanterie se comporterent avec une grande valeur , mais celui des Gardes-françoises lâcha le pied à la troisième charge , communiqua l'épouvante au reste & abandonna la cavalerie. Le marquis de Puysegur , fils du maréchal de ce nom , colonel d'un régiment , fut forcé de tuer de sa main quelques-uns de ses soldats qui ne vouloient point se raillier & crioient , *sauve qui peut !* La Maison du roi à cheval , les carabiniers , montrèrent plus de valeur que d'ordre & de discipline. Cinquante mousquetaires , emportés par leur fougue , se trouverent au milieu du

régiment Gris, troupe célèbre en Angleterre, composée d'hommes d'élite avantageusement montés. Ecrasés par le nombre, ils furent presque tous blessés ou faits prisonniers. Les fuyards s'imaginant avoir les ennemis à leurs trousses, se précipiterent dans le fleuve, où une partie se noya. Le maréchal de Noailles n'arriva que pour être témoin de la confusion & ordonner la retraite pour la forme.

Tant de fautes accumulées des François furent compensées par une capitale des Anglois, & c'est encore milord Stairs qui en convient (1); ce fut celle de n'avoir pas poursuivi les vaincus, &, en passant le Mein, rendu la victoire complete.

En tout autre pays le maréchal de Noailles auroit couru de grands risques; mais il avoit une puissante protectrice auprès du roi, en la personne de la comtesse de Toulouse, sa sœur. Il ne se justifia même pas, parce qu'il ne pouvoit le faire sans accuser son neveu, ou plutôt parce qu'en inculpant son neveu, il ne feroit pas mieux lavé. Il soutint le blâme général de l'armée. Il ne pouvoit dire comme Scipion: *allons remercier les dieux du Capitole*; mais il s'attribua le mérite de n'avoir pas désespéré des affaires, & d'avoir empêché que le mal ne fût plus grand. Il l'imputa spécialement au défaut de discipline, & écrivit une lettre sage, éloquente, instructive à S. M., pour lui représenter le besoin extrême de la rétablir.

Après cette action, beaucoup d'officiers Anglois & François allerent à Francfort, ville toujours neutre, &

(1) Voici le propos même de milord Stairs, que Voltaire rapporte tenir de sa bouche. « Celui qui écrit cette histoire ayant rencontré milord Stairs quelques semaines après la bataille, prit la liberté de lui demander ce qu'il pensoit de la journée de Dettingen? *Je pense*, lui dit ce général, *que vous avez faite une faute, & nous deux; la vôtre a été de passer le ravin, & de ne savoir pas attendre; les deux nôtres ont été de nous mettre d'abord en risque d'être perdus, & ensuite de n'avoir pas profité de la victoire.* »

se traitèrent avec la même honnêteté que les généraux. Ils en recevoient l'exemple de l'empereur, à qui les uns & les autres venoient faire leur cour, & en étoient également accueillis. Il n'en étoit aucun d'eux dont il n'enviât peut-être le sort intérieurement : il n'avoit pas de quoi faire subsister sa famille : personne ne vouloit lui faire la moindre avance, & le maréchal de Noailles lui donna 40 mille écus sur une lettre de crédit qu'il avoit. Il étoit réduit à implorer cette même reine de Hongrie qu'il avoit été sur le point de détrôner : il lui offrit de renoncer à toutes ses prétentions sur l'héritage de la maison d'Autriche. Le prince héréditaire de Hesse se chargea de cette négociation, & alla porter au roi d'Angleterre, qui étoit alors en Hanovre, les propositions de l'empereur. Le roi George répondit qu'il consulteroit son parlement. Cette négociation même du prince de Hesse, ne servit qu'à faire voir à Charles VII que ses ennemis avoient conçu le dessein de lui ôter l'Empire. Privé de cette ressource, il prit le parti de se déclarer neutre dans sa propre cause, & il demanda à la reine d'Hongrie qu'on laissât les débris de ses troupes dans la Suabe, où elles seroient regardées comme troupes de l'Empire. Il offrit en même tems de renvoyer en France l'armée du maréchal de Broglio. La reine répondit, *qu'elle n'étoit point en guerre avec le chef de l'Empire, puisque suivant la disposition de la bulle d'or, violée par son élection, elle ne l'avoit point reconnu comme empereur, qu'ainsi elle feroit attaquer ses troupes par-tout où on les trouveroit ; que cependant elle n'empêcheroit point sa personne de se réfugier sur les terres de l'Empire, excepté sur celles de Bavière.*

L'affaire de Dettingen ne contribua qu'à rendre plus précipitée la retraite du maréchal de Broglio, & à faire perdre à Charles VII les places qui lui restoient encore. Ce général, arrivé le 9 juillet à Wimpfen sur le Neckar, remit son armée au comte de Saxe sous les ordres du maréchal de Noailles. On lui avoit fait donner des otages dans les divers états neutres qu'il avoit traversés,

pour sûreté qu'il ne commettrait aucune hostilité durant son passage; précaution bien inutile, puisque le prince Charles, avec toute son armée, suivit la sienne jusqu'aux frontières. De 130,000 hommes environ, qu'on avoit en différens tems envoyés dans l'Empire, il n'en ramena que 25,000, & beaucoup moins, suivant quelques mémoires. Mais tous sont d'accord sur l'état déplorable de ces malheureux restes. On estime que ces deux campagnes coûtèrent à la France, non par les armes, mais par le froid, la misère & la désertion, au moins quatre-vingt mille hommes & plus de trois cents millions d'extraordinaire.

Le maréchal de Broglie se rendit à la cour, où il fut mal reçu. Ce général, dont on avoit exalté la bravoure & la conduite en Bohême, au point qu'on le regardoit comme le meilleur qu'eût le royaume, ne trouva pas un ami qui voulût, ou qui osât parler en sa faveur, & il eut ordre d'aller dans ses terres. On a prétendu que c'étoit une satisfaction qu'avoit exigée l'empereur : injustice bien cruelle envers un officier de soixante-quinze ans, qui venoit de faire la guerre la plus difficile de mémoire d'homme, où tous les especes de dégoûts, de dangers & de fatigues s'étoient trouvées réunies. Son frere l'abbé, qui avoit été fort à la mode & s'étoit retiré à son abbaye du Mont-Saint-Michel, dégoûté du monde & des plaisirs, en sortit dans cette occasion, & après avoir sollicité qu'on dégagât le maréchal, devint le compagnon de ses disgraces & de ses chagrins, puis retourna dans son désert qu'il ne quitta plus.

Quant cette vengeance eût été légitime, c'étoit une consolation bien faible pour Charles VII, isolé dans Francfort & n'ayant plus de sujets. La reine d'Hongrie [23 août] s'étoit fait prêter serment de fidélité par eux, & il protestoit vainement contre. Un imprimeur de la ville de *Stadt-am-Hoff*, ayant imprimé cette protestation de son maître, fut condamné à être pendu dans la place publique. On ne se borna pas à ces outrages; le conseil d'Autriche fit quelque tems après

présenter dans Francfort même à la dictature impériale des mémoires , où l'élection de Charles VII étoit qualifiée *nulle de toute nullité*. Le nouvel électeur de Mayence , (1) archi-chancelier de l'Empire , élevé à cette dignité malgré l'empereur , enregistroit ces pièces au protocole de l'Empire. Charles VII ne pouvoit que se plaindre : il se plaignoit par des rescrits , & pour comble de disgrâce , le roi d'Angleterre , en qualité d'électeur d'Hanovre , lui écrivoit que la reine d'Hongrie & l'électeur de Mayence avoient raison. Enfin on parloit de le forcer à se démettre de l'Empire & de le résigner au duc de Toscane.

Cette proposition , qui auroit dû rappeler à la France les conférences de Geertruydenberg & l'animer au soutien d'un prince malheureux par sa trop grande confiance en elle , la découragea. Il vit le moment où il restoit sans alliés. M. de la Noue , ministre de Louis XV à la diète de l'Empire , fit une déclaration , [21 juillet] portant , que S. M. , informée que les princes veulent interposer leur médiation pour faire cesser la guerre allumée en Allemagne , & que l'empereur & la reine d'Hongrie sont en négociations , a envoyé ordre à ses armées de revenir sur les frontières de son royaume , attendu qu'elles ne sont qu'auxiliaires , & en même tems pour donner au corps Germanique ce témoignage de son attention & de son inclination pour la paix.

L'Angleterre & l'Autriche ne furent pas encore contentes ; elles desiroient profiter de leur avantage , & poussèrent l'insolence jusqu'à exiger que Charles VII demandât lui-même le grand-duc , son ennemi , pour roi des Romains. C'étoit le dernier période de l'humiliation : c'étoit Louis XIV qu'on avoit voulu obliger de concourir à chasser son petit-fils du trône où il l'avoit placé. Cependant le maréchal de Noailles , en conséquence de

(1) Son prédécesseur étoit mort le 20 mars , & l'on lui avoit donné un successeur le 21 avril. Cet électeur est moins considérable en général par ses troupes , que par l'autorité que la dignité lui donne.

la déclaration du roi , s'étoit retiré sur le Rhin , & avoit chargé le comte de Saxe du soin d'aider le maréchal de Coigny , qui commandoit en Alsace , à empêcher le prince de passer ce fleuve.

Ce fut alors que Louis XV , recevant quelque énergie de sa maîtresse , qui , à beaucoup de défauts bas joignoit de la vigueur & de l'élevation dans l'ame , voulut essayer de se mesurer avec un prince digne de lui , & se mettre à la tête de son armée d'Alsace. Il avoit fait préparer ses équipages ; il le manda au maréchal de Noailles , qui lui répondit ces propres mots : « Vos affaires ne sont ni » assez bonnes ni assez mauvaises pour que votre majesté » fasse à présent cette démarche. »

En effet , le prince Charles avoit bien formé quelque tentative pour pénétrer en France ; [le 4 août] il s'étoit établi , malgré le feu continu de l'armée opposée , dans une isle du Rhin , près du vieux Brisac , avec environ douze mille hommes , & le prince de Waldeck , commandant sous lui , avoit commencé une autre expédition le même jour. Ne trouvant aucun obstacle , il étoit déjà parvenu , avec trois mille grenadiers , jusqu'à Rheinweiler ; mais elle avoit été moins heureuse : [le 10 août] le marquis de Balincourt l'avoit repoussé vivement , & ses soldats avoient été presque tous tués , noyés ou faits prisonniers. D'ailleurs le maréchal de Noailles s'étant rapproché pour soutenir le maréchal de Coigny , trop foible contre le prince Charles , celui-ci se trouva dans l'impossibilité d'exécuter son projet ; il ne voulut pas hasarder les lauriers qu'il avoit acquis durant cette campagne. Craignant le débordement du fleuve , il se retira dans le Brisgaw & y prit des quartiers d'hiver , quoique les Anglois eussent pour l'aider une armée de près de 70,000 hommes , depuis que les Hollandois , au nombre de 20,000 , les avoient joints à Worms.

Il se trouva donc , après la fin de cette campagne , que de tant de pays conquis par la France pour l'empereur , il ne resta plus rien , mais que du moins elle ne fut pas entamée. Braunaw , Straubing avoient capitulé ;

[le 6 sept.] la garnison d'Egra sur l'Eger fut réduite à la cruelle extrémité de devenir prisonnière de guerre, avec le marquis d'Hérouville qui la commandoit. M. de Grandville enfin remit Ingolstadt [5 octobre] & obtint, non-seulement une retraite libre pour lui & ses troupes, mais pour tous les François qui étoient dans les villes de Baviere où il commandoit. C'est la premiere fois, observe M. de Voltaire, qu'une garnison, en se rendant, a délivré d'autres troupes. C'est le général Berenclaw qui accorda cette singuliere & brillante capitulation.

Une anecdote de cette campagne qui mérite d'être conservée, quoique moins glorieuse, mais plus frappante par l'audace incroyable du personnage, par l'atrocité qui la caractérise & la feroit renvoyer si elle n'étoit attestée des contemporains aux siècles les plus barbares, c'est celle de ce Menzel, de ce partisan que la fortune & une valeur farouche avoient élevé chez la reine d'Hongrie, d'un état obscur aux premiers grades militaires, qui le premier avoit pris Munich. Lorsqu'on étoit tout occupé de surveiller le prince Charles & de s'opposer à ses desseins, il avoit pénétré, à la tête d'une troupe de brigands comme lui, déterminés & avides de pillage, jusques par-delà la Sarre & entamé les frontières de la Lorraine. Il osa faire répandre, sous le nom de déclaration ou de manifeste, un écrit adressé le 20 août aux provinces d'Alsace, de Bourgogne, de Franche-Comté & des Trois-Evêchés : il invitoit les peuples, au nom de la reine d'Hongrie, à retourner, disoit-il, sous l'obéissance de la maison d'Autriche ; il menaçoit les habitans qui prendroient les armes contre elle de les faire pendre, après les avoir forcés de se couper de leurs propres mains le nez & les oreilles ; une brutalité si féroce n'excita que le mépris. Mais il n'en commit pas moins impunément toutes sortes d'excès ; il leva de fortes contributions & remporta un butin considérable. Sa horrible conduite, contraire au droit des gens, injurieuse à la majesté royale, d'une inhumanité révoltante, auroit dû le faire punir de sa souveraine. Mais

dans presque toutes les armées il y a de ces troupes irrégulières qui ne sont pas soumises à la discipline des autres, & sont plus utiles en proportion de leur cruauté. C'est un de ces abus de la guerre trop tolérés & qui fait frissonner la nature.

Heureusement Menzel n'étant point protégé par une armée voisine qui en imposât, fut bientôt obligé de mettre fin au cours de ses brigandages, & pour se soustraire au châtiment qui le menaçoit, de se retirer. La Lorraine se trouva dégagée, comme l'Alsace & la France, entièrement libres d'ennemis. On s'estima heureux d'avoir eu quelque léger avantage dans la défensive. Comment, après avoir fait une offensive si rapide, en étoit-on venu à ce degré d'humiliation ? On en a rapporté les diverses causes. Voltaire en trouve une plus essentielle, puisque les autres n'étoient que secondaires, suivant lui. Elle résidoit dans l'empereur, entendant médiocrement la guerre & doué d'un petit génie, incapable également & de concevoir & d'exécuter de grandes choses. « Pour commencer de telles résolutions, » dit-il, il les faut prendre soi-même, & jamais prince » n'a fait une conquête importante par le secours » d'autrui. »

Qu'une fausse démarche en politique entraîne de malheurs, & que la position de la France étoit changée depuis qu'elle avoit enlevé le trône impérial à la maison d'Autriche ! La même jalousie, long-tems assoupie par l'illusion que le cardinal de Fleuri avoit faite aux puissances, avec cet esprit de paix, d'équité & de modération qu'il montra si long-tems & perdit trop tôt, se rallumoit plus fortement, & Louis XV se trouvoit, comme Louis XIV, avec l'Espagne seule, à la veille d'avoir toute l'Europe contre lui.

Le roi de Sardaigne voyant le mauvais succès des armes de la France, s'étoit enfin déterminé, & ses ministres, avec ceux de la reine d'Hongrie & du roi d'Angleterre, avoient signé le 13 septembre à Worms un traité, par lequel la première lui cédoit le Vigéranasque

en partie , la ville de Plaifance & de Parméfian , avec tous fes droits fur le marquisat de Final , qui étoit aux Génois. Les parties contractantes y prenoient , au furplus , des arrangemens pour la continuation de la guerre , & le roi d'Angleterre s'obligeoit d'entretenir dans la Méditerranée une forte efcadre pour la caufe commune. Le roi de Pologne , électeur de Saxe , déjà neutre depuis le traité de Breslaw , enhardi par les mêmes nouvelles , fe porte plus loin , & conclut à Vienne , [le 20 nov.] avec la reine d'Hongrie un traité d'alliance , par lequel les deux puiffances fe garantiffent réciproquement leurs états.

Les Hollandois , difficiles à remuer , s'étoient enfin décidés , dans l'idée que la France étoit épuifée d'hommes & d'argent. Un des principaux membres de la république avoit affuré que Louis XV ne pouvoit pas mettre fur pied plus de cent mille hommes , & que le numéraire de fon royaume n'alloit pas au-delà de deux cents millions. M. Van Hoey , ambaffadeur des Etats-Généraux à la cour de France , voyant les chofes de plus près & mieux , leur repréfenta en vain que le rôle de pacificateurs étoit le feul qui leur convint : fes exhortations ne purent prévaloir contre le démon de la difcorde : la faction angloife l'emporta , & la république fournit un contingent de vingt mille hommes. Elle n'en conferva pas moins à la cour de France ce même ambaffadeur , qu'elle tournoit en ridicule en faifant imprimer fes dépêches , parce qu'elles paroiffoient plutôt les exhortations d'un philofophe que les lettres d'un politique. On lui fit la défenfe inouïe d'y mêler désormais aucune réflexion.

Enfin la ceffation de la guerre allumée adroitement par le cardinal entre la Suede & la Ruffie avant l'invasion méditée en Boheme , qui avoit empêché cette dernière puiffance de prendre fait & caufe pour la reine d'Hongrie , la rendoit libre désormais. En outre , elle privoit la France du fecours de la premiere , épuifée de fes malheurs & de fes pertes , & fous l'influence en quelque forte

de sa rivale , [*le 27 juin*] par un roi qu'elle venoit de recevoir de sa main. (1)

Ainsi du nord au midi l'orage grossissoit contre la France , & par la vicissitude des choses humaines elle sembloit devoir être bientôt le théâtre de la guerre : elle trembloit pour ses propres foyers. Mais c'est alors qu'elle est toujours forte , que la nation , facile à se décourager des revers essuyés en pays étranger , repoussée , poursuivie , pressée jusques sur elle-même , reprend son ressort & sa supériorité.

Dans les conseils fréquens tenus durant l'hiver , on chercha à prévenir les malheurs qui menaçoient le royaume , à détacher de la ligue qui se formoit quelques alliés , à en acquérir d'autres , à mieux combiner les projets , à mettre plus de vigueur & d'ensemble dans l'exécution , enfin , en rétablissant l'offensive , à rendre aux armes du roi leur avantage & leur splendeur.

La Russie , qui commençoit à acquérir de l'influence dans les affaires de l'Europe , étoit à ménager , non-seulement par rapport aux liaisons qu'elle pouvoit former avec la reine d'Hongrie , mais pour celle contractée récemment avec l'Angleterre par un traité d'alliance décisif , conclu [*le 11 déc. 1742*] à Moscou entre deux puissances. Elles se promettoient un secours mutuel au cas que l'une ou l'autre fût attaquée. On vouloit tirer vengeance de S. M. Britannique , dont les vaisseaux insultoient continuellement le pavillon françois , & l'on ne se soucioit pas que se prévalant d'une déclaration de guerre , devenue inévitable , la Russie se mêlât de la querelle.

(1) Le 27 juin 1743 , les articles préliminaires de la paix entre la Suede & la Russie sont signés à Abo. L'élection de l'évêque de Lubeck , pour successeur au trône de Suede , y est stipulée comme une des principales conditions , de laquelle on fait dépendre la renonciation du duc de Holstein-Gottorp à ses droits sur cette couronne , & la restitution d'une partie des conquêtes faites sur la Suede par la Russie : le traité , conforme à ces préliminaires , fut signé à Abo le 17 août.

On la craignoit moins pour lors dans la guerre de l'empereur, en ce qu'elle venoit de faire publier un manifeste, où elle se plaignoit amèrement des intrigues & des manœuvres du marquis de Botta, ministre de la reine d'Hongrie à sa cour. Elle l'accusoit d'avoir conspiré pour y exciter un soulèvement; mais la satisfaction prompte, donnée par cette souveraine, étoit une preuve du cas qu'elle faisoit de cette puissance & de son desir de s'unir avec elle. On ne trouva personne plus propre à parer ce coup que le marquis de la Chétardie, qui avoit déjà résidé en Russie [en 1739] près du czar, & qui, connu pour lors d'Elisabeth Petrovna, princesse particulière, avoit été avant dans ses bonnes grâces. On savoit qu'elle en regrettoit le départ. [en 1744.] Il fut renvoyé à Moscou en qualité d'ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire. Malheureusement ce seigneur, portant dans ce pays-là le ton avantageux, les airs de fatuité & la légèreté brillante d'un homme à bonnes fortunes, piqua sensiblement la souveraine par ses infidélités & ses mépris. Il en reçut ordre de sortir dans vingt-quatre heures de la capitale & dans huit jours de l'empire. Pour colorer cette insulte faite à l'ambassadeur de France, la czarine prétendit le même crime du marquis de Botta. On saisit ses papiers, on publia qu'on y avoit trouvé les projets d'une révolution prochaine. Mais ce qui prouva que le seul crime du coupable étoit l'oubli des bienfaits de l'impératrice, qui l'avoit traité avec une distinction singulière, c'est qu'elle ne porta aucune plainte directe à Louis XV., ne demanda aucune satisfaction de la conduite de son ministre & se contenta des punitions usitées par les femmes en pareil cas, en le forçant de restituer & les gages de sa tendresse & ce qu'il tenoit de sa libéralité, & jusques aux marques d'honneur dont elle l'avoit décoré. Il fut remplacé par un homme qui avoit fait un long séjour en Russie, dont il possédoit la langue, mais qui manquoit du génie nécessaire pour en imposer, ou du manège qui fait y suppléer.

On ménageoit une nouvelle révolution dans le nord, qui devoit ramener un allié plus essentiel que la czarine, dans la personne du roi de Prusse. Il commençoit à jalouser les succès de la reine d'Hongrie, qui l'alloient rendre de plus en plus redoutable ; il sentoît que , si l'on n'arrêtoit le progrès de ses armes , il devoit craindre pour la Silésie, dont la conquête n'étoit pas bien affermie, ne lui étant pas garantie, suivant l'usage , par les puissances prépondérantes. On profita du changement de dispositions de ce monarque pour le mettre dans le parti de l'empereur.

L'exemple du roi de Sardaigne , un des souverains d'alors entendant le mieux les intérêts , l'animoit. Ce prince s'étoit agrandi en s'armant contre le pere de Marie-Thérèse ; il avoit gagné le Tortonnois , le Val-lais , une partie du Navarrois & la supériorité territoriale des fiefs de Langhes ; & en se déclarant pour la fille il venoit de faire ratifier ces acquisitions & de les augmenter.

Le roi de Prusse étoit bien capable de l'imiter : il entra en pour-parlers, mais il exigea le plus inviolable mystère. M. Amelot , le ministre des affaires étrangères que ce monarque n'aimoit pas , ou dont il craignoit l'indiscrétion , fut sacrifié aux circonstances ; car , quoique pour ôter à ce déplacement l'air d'une disgrâce le roi le récompensât magnifiquement : comme les récompenses sous son règne ne supposoient pas toujours de vrais services , on ne pensa pas moins qu'il y avoit quelque mécontentement secret. Cet événement fut une autre occasion où l'on remarqua le caractère de ce prince. Décidé à exiger de M. Amelot sa démission, en se séparant de lui après le conseil , pour mieux s'assurer du lieu où il la lui feroit signifier il lui demanda où il alloit , comme s'il eût pris un grand intérêt à lui. Le ministre lui ayant répondu qu'il se rendoit à Paris , fut fort étonné de voir arriver le comte de Maurepas [le 26 avril] son ami , & plus encore celui de sa femme , qui , en qualité de secrétaire d'état au département de Paris, vint lui annoncer

les ordres du maître. Il le consola en lui disant de sa part, que ce n'étoit pour aucun mécontentement réel, mais pour des raisons de politique, & peut-être pour un tems seulement. En effet, S. M. se réserva le département des affaires étrangères pendant quelques mois, jusqu'à ce que les circonstances, devenues par ses soins moins critiques & moins embarrassantes, lui permissent de le remettre en d'autres mains; ce qui lui laissa toujours l'espoir de revenir à la cour, & au public qui le regrettoit peu, l'inquiétude de l'y revoir. Dans le fait, ce fut le maréchal de Noailles, M. de Chavigny & le sieur du Theil, qui gèrent cette partie; M. de Chavigny surtout, ambassadeur en Portugal, de retour depuis peu, regardé comme le plus grand politique de France, jouissant d'ailleurs chez l'étranger d'une considération justement méritée, prudent, flegmatique, d'une pénétration rare. Il fut l'entremetteur choisi pour la négociation, dont le centre étoit à Francfort. Afin de mieux dérouter les curieux il n'eut aucun caractère, & ce fut le comte de Baviere qui eut le rôle de représentation avec la dignité d'ambassadeur extraordinaire près de l'empereur. L'émissaire de la France ne manqua pas de bonnes raisons pour déterminer le roi de Prusse toujours prêt, mais qui ne devoit éclater qu'au moment convenu. Pour mieux colorer cette seconde agression, il séduisit encore par ses insinuations quelques autres princes de l'Allemagne.

En Italie le roi de Naples n'étoit resté dans l'inaction qu'autant de tems qu'il lui en avoit fallu pour mettre ses côtes à l'abri de toute descente, ses ports en si bon état de défense qu'il n'eût rien à redouter des Anglois, & rendre sur-tout sa ville de Naples assez forte pour n'y plus revoir un capitaine Anglois insulter à S. M. & lui donner des ordres.

Il ne se regardoit point lié par une neutralité forcée. Les succès de dom Philippe, le desir de contribuer à l'établissement d'un frere, sentiment bien naturel, les vives sollicitations des cours de France & d'Espagne, & une forte aversion pour la maison d'Autriche, lui

furent autant de motifs de la rompre. Ses précautions prises il armoit puissamment, il marchoit en personne à la tête de ses troupes. Celles-ci étoient portées jusqu'au nombre de 26,000 hommes. Malheureusement il fut obligé d'en employer jusqu'à 12,000 à garder les frontières de la Calabre contre la contagion qui désoloit ses états, en formant un cordon d'une vaste étendue. Le reste de son armée, sur les frontières de l'Abbruzzo, attendoit que les conjonctures lui permissent d'agir & de donner la main à l'armée Espagnole du roi son pere.

Les Génois, qui penchoient déjà secrètement pour la France, devinrent ouvertement pour elle par la cession du marquisat de Final, qu'ils regardoient comme la donation de leur propre bien. Ils l'avoient acheté 1,200,000 livres du dernier empereur Charles VI. On offroit bien de les leur rendre, mais on exigeoit qu'ils rétablissent le château qu'ils avoient démoli, ce qui leur auroit coûté davantage. Ils furent donc très-offensés de l'arrangement. Leur port pouvoit être d'une grande utilité aux alliés, & ils ne négligerent pas des sollicitations auprès de cette république & ses secours.

Tandis que le conseil du roi épuisoit dans ses nouvelles négociations toutes les ressources de la politique, il ne s'en tenoit pas simplement à des spéculations oisives; il ordonnoit de toutes parts des préparatifs capables d'encourager les uns, de contenir les autres & d'en imposer à tous par le développement des forces de la France avec l'appareil le plus formidable. Le premier effort vient du côté où l'on auroit le moins attendu, de la marine, & les belles dispositions de son chef lui firent infiniment d'honneur. Malheureusement l'exécution n'y répondit pas autant que l'exigeoit la hardiesse du projet.

Depuis deux ans une armée navale Angloise, sous les ordres de l'amiral Mathews, dominoit dans la Méditerranée & insultoit toutes les côtes de la Sicile & de la Provence. Elle bloquoit dans le port de Toulon une escadre Espagnole qui avoit servi au transport des troupes de S. M. Catholique en Italie. Elle n'osoit sortir

contre des forces trop supérieures, & pendant cette inaction don Joseph Navarro, son commandant, faisoit exercer à l'école du canon françoise ses canoniers peu experts dans leur art. Le roi fut indigné de l'audace des Anglois; il fit armer une escadre de quatorze vaisseaux de ligne, quatre frégates & trois brûlots, & donna ordre à M. de Court, le plus ancien des lieutenans-généraux de sa marine qui la commandoit, de se combiner avec l'escadre Espagnole, & si Mathews s'opposoit à leur passage, de le combattre sans avoir égard au nombre. Il étoit beaucoup plus considérable de son côté, puisque l'on comptoit dans l'armée Angloise cinquante-deux voiles, dont quarante-cinq vaisseaux de ligne.

En effet, l'amiral ennemi présente le combat [22 fév.] Il étoit en ordre de bataille, c'est-à-dire, courant sa bordée sur une ligne prolongée & partagée en trois divisions: l'avant-garde, le corps de bataille & l'arrière-garde. Les Espagnols étoient à l'avant-garde de l'armée des alliés & furent attaqués les premiers. Ils se battirent avec toute la bravoure imaginable; ils souffrirent beaucoup & essuyèrent seuls le feu ennemi pendant trois heures. Malheureusement leur général étoit un officier de terre, dénué de l'expérience consommée, nécessaire en pareil cas. D'ailleurs leur manœuvre ne pouvoit égaler la précision de celle des Anglois. Ceux-ci, suivant leur coutume, avoient le vent; & il ne faut pas attribuer au hasard ce qui arrive toujours; ce ne peut être alors que l'effet de l'intelligence & de l'habileté. Ayant perdu cet avantage, les Espagnols dérhoient sensiblement; leurs vaisseaux perdoient, en s'écartant, la distance convenable, qu'on fait ne devoir pas être de plus de soixante toises. Quelques-uns laisserent rompre leur ligne; deux furent bientôt désarmés, & Mathews eut la liberté d'attaquer l'amiral Espagnol avec plusieurs des siens. Ce vaisseau s'appelloit le *Royal-Philippe*; il étoit de cent dix piéces de canon & monté d'environ mille hommes d'équipage. L'espoir de le prendre redoubloit

l'ardeur des Anglois ; il étoit canonné par cinq de leurs vaisseaux ; c'étoit un feu non interrompu , le pont étoit balayé & le général , blessé en deux endroits , obligé d'en descendre lui-même. Cependant le feu des batteries basses de l'Espagnol ne cessoit pas ; le secours alloit arriver : Mathews a recours à une de ces machines de destruction , inventées par un art infernal. Il fait avancer un brûlot ; il n'étoit qu'à quinze pas du *Royal-Philippe* ; quelques officiers parlent d'amener le pavillon. Le chevalier de l'Age , marin François , qui se trouvoit commandant par la retraite du général & la mort du capitaine de pavillon , leur dit : *vous avez donc oublié que je suis ici !* Il fait tirer sur le brûlot & l'atteint ; il va couler bas. Le capitaine voyant sa perte sûre , veut au moins se venger en périssant : il pousse au *Royal-Philippe* en faisant mettre le feu aux meches , mais n'ayant pas le tems de jeter le grapin , il saute inutilement en l'air lui-même , couvre son ennemi de ses débris embrasés , sans qu'il en soit endommagé , ni même de la secousse violente d'une pareille explosion. M. de l'Age dit qu'il vit les corps du capitaine Anglois & de quelques ouvriers réduits en un instant en charbon , n'ayant pas plus de deux pieds de long , & devenus plus légers que du liege.

M. de Court qui montoit le *Terrible* au centre , par une manœuvre singulière n'avoit pas donné jusques-là ; il n'arriva qu'après cet événement , mais eut le bonheur de reprendre le *Poder* , le seul vaisseau Espagnol qui fut au pouvoir des Anglois. Ceux-ci , quoiqu'ayant plusieurs vaisseaux fort endommagés & sur-tout leur amiral , restèrent maîtres du champ de bataille. Une division entière de leur armée n'avoit pas combattu ; elle pouvoit survenir , & les escadres combinées crurent plus prudent de se réfugier dans les ports d'Espagne sous le vent. Elles ne manquerent pas de s'attribuer la victoire , & c'en étoit une grande , sans doute , d'être échappé sans perte d'une action aussi inégale. Elle auroit même pu être plus réelle , si dès le commencement le général

François eût secondé la bravoure de l'Espagnol. Il en résulta des plaintes de celui-ci, contre lesquelles l'autre récrimina en l'accusant d'ingratitude. Les premières étoient trop fondées pour ne pas donner satisfaction à S. M. Cath. M. de Court fut exilé à sa belle maison de Gournay, où il oublia sa disgrâce dans les délices de ce séjour enchanté & dans les fêtes dont il amusoit les Parisiens. Il avoit quatre-vingts ans & n'étoit plus propre à une pareille expédition qui exigeoit autant de tête que d'activité. M. le duc d'Orléans auquel il étoit attaché, en qualité de son premier maître-d'hôtel, lui avoit valu l'honneur d'en être chargé, & empêcha qu'elle n'eût pour lui des suites funestes. Assurément, si jamais il y eut matière à un conseil de guerre, c'étoit en pareille occasion. Mais le gouvernement commençoit à montrer cette foiblesse qui caractérise sur-tout le regne de Louis XV, où toutes les fautes restèrent impunies. Le gouvernement anglois ne se conduisit pas de même; Mathews vainqueur fut accusé, & après une longue instruction de son procès, fut déclaré incapable de servir. C'est qu'il n'avoit pas fait tout ce qu'il pouvoit faire; c'est que, jaloux de la gloire que le contre-amiral Lestock auroit pu partager avec lui, il s'étoit trop hâté de commencer l'attaque; c'est qu'ensuite voulant en faire retomber le blâme sur cet inférieur, il l'avoit interdit & renvoyé à Londres comme coupable d'avoir flétri par son inaction l'honneur du pavillon britannique; ce dont fut déchargé honorablement Lestock, quoiqu'il ne se fût pas battu, tandis que son accusateur, quoique s'étant bien battu, succomba. Voilà la solution du paradoxe naval que le roi George II est mort sans avoir pu comprendre, à ce que prétend la gazette de France, qui plaisante contre son ordinaire, mais empruntant, il est vrai, une bouche angloise. (1)

Mathews, qui n'avoit tenu la mer après le combat

(1) Voyez le N^o. 23 du 19 mars 1779 de la *Gazette de France*, art. de Londres.

que pour satisfaire la vanité de sa nation , rentra peu après dans Mahon pour y radoubier sa flotte très-mal traitée , & laissa de la sorte l'Espagne & la France recueillir pendant quelque tems l'avantage de cette journée , en faisant passer librement , des côtes de Provence en Italie , des provisions de guerre & de bouche , dont avoit besoin l'armée de don Philippe ; mais cette liberté ne fut pas longue , & dès que Mathews reparut dans ces parages , tout s'éclipsa devant lui. On avoit fait un effort vigoureux , qui épuisa la marine des deux puissances , & que l'Espagne ne pouvoient soutenir , sur-tout avec ceux qu'elles étoient obligées de faire sur terre.

Au reste , le combat de Toulon , quand même les François eussent été battus , auroit rempli les intentions du ministère , qui vouloit par-là occuper Mathews & le mettre hors d'état de repasser si-tôt dans l'océan. On méditoit un autre projet bien plus vaste , & que les meilleurs mémoires attribuent au cardinal de Tencin. Son ambition lui fit tenter ce moyen de parvenir au premier ministère , & peut-être , si le succès eût suivi son plan , auroit-il tellement étonné le roi par sa hardiesse , qu'il l'auroit subjugué. Sachant que S. M. étoit résolue de déclarer la guerre à la Grande-Bretagne & à la prévenir , il renouvella dans le conseil la scène de Mithridate avec ses enfans ; il prétendit que le meilleur moyen de vaincre les Anglois , étoit de faire une descente chez eux , de les faire trembler pour leurs propres foyers. Il fit voir dans le prétendant le phantôme dont il falloit les épouvanter : il dit être certain que ce prince avoit encore beaucoup de partisans secrets en Écosse , en Irlande & même en Angleterre : il le peignit comme joignant à l'ardeur de son âge & au ressentiment de son état , le courage le plus entreprenant & le plus déterminé : il cita son propos mémorable , répété plusieurs fois : *il faut que ma tête tombe , ou qu'elle soit couronnée*. Il développa ensuite les moyens de l'exécution ; il balança le pour & le contre ; il démontra que , supposant même que l'entreprise échouât , elle ne pouvoit être bien funeste , &

l'on y mettoit le secret & la célérité qu'elle exigeoit, & qu'il en résulteroit toujours un grand bien; qu'elle opéreroit une diversion puissante, qui forceroit S. M. Britannique à retenir ses troupes, ce qui affoiblirait d'autant son armée du continent. Ce prélat, quoiqu'agé de soixante ans, étoit plein de feu; il avoit une éloquence entraînante; il frappa & convainquit tout le conseil. Son plan fut adopté.

Le prince Edouard, c'étoit le nom du prétendant, part de Rome le 9 janvier avec le mystère & la diligence d'un homme né pour les grandes entreprises. Il cacha sa marche au roi son pere, à un frere qu'il aimoit tendrement, & qui n'auroit pas voulu le laisser partir sans lui. Le 13, il arrive à Gênes, feignant d'être un courrier d'Espagne, & accompagné d'un seul domestique: il s'embarque le lendemain pour Antibes & arrive bientôt à Paris. Il avoit ainsi passé au milieu de ses plus redoutables ennemis, sous un nom supposé & sous la foi respectable du droit des gens. Son domestique prétendu étoit un frere du cardinal, circonstance qui confirme celui-ci pour auteur du projet. La nuit d'une réjouissance publique donnée à dessein, où le roi devoit assister, suivant le bruit qu'on avoit eu soin de répandre, le jeune prince s'y trouve aussi: le tumulte favorise leur entrevue, & après cette conférence secrète, il se rend dans le même incognito à Dunkerque, lieu de l'embarquement.

Cependant le comte de Maurepas, contribuant dans sa partie à l'exécution de ce grand projet, avoit fait équiper à Brest & à Rochefort vingt-six vaisseaux de ligne avec une diligence incroyable. On avoit fait motiver l'armement sur la nécessité de dégager le port de Toulon: les Anglois avoient été abusés sur le but de l'expédition & le roi d'Angleterre n'en avoit été informé que le 25 février. Déjà l'escadre étoit dans la Manche sous les ordres du comte de Roquefeuil; plus de douze mille hommes de troupes étoient embarqués dans les bâtimens de transport, ainsi que les armes & les munitions.

Le comte de Saxe devoit être à la tête de l'entreprise, qui étant une véritable hostilité, exigeoit une déclaration de guerre formelle qui la précédât. [25 mars.] Elle paroit, & S. M. n'ayant plus de mesures à garder, s'y plaint de ce que le roi d'Angleterre avoit manqué au traité de neutralité, conclu avec lui à Hanovre en 1741; de ce qu'il ne lui faisoit point raison des courses & des prises faites par ses vaisseaux; de ce qu'il lui avoit, l'année précédente, fait la guerre en personne; de ce que l'amiral Mathews étoit venu l'attaquer jusques dans la Méditerranée & le provoquer au combat; enfin, de ce qu'après tant de procédés injustes, il lui demandoit encore raison de l'arrivée du prince Edouard en France.

Le prétendant étoit sur le vaisseau que montoit le comte de Saxe : il vit pour la première fois le rivage de sa patrie : mais une tempête violente rejeta la flotte sur les côtes de France. non sans une perte de plusieurs soldats effrayés, cherchant à regagner le rivage. Il vouloit tenter une seconde fois le passage avec un seul bâtiment; sa grande ame sembloit lui présager qu'il n'avoit qu'à se montrer pour trouver des sujets; mais on le détourna de commettre une tête aussi précieuse sans secours, non-seulement à l'inconstance des élémens, mais à la rage de ses ennemis, qui enfin instruits du complot, avoient eu le tems de garnir de troupes toutes leurs côtes.

Voici la conversation qu'eut à ce sujet avec ce jeune héros, car il l'étoit alors, milord Maréchal, ce fidèle sujet de la maison de Stuart, qui depuis l'expulsion de Jacques II s'étoit refusé à toutes les grâces du vainqueur, avoit abandonné toutes ses dignités, toute sa fortune, disant qu'il vouloit bien reconnoître un roi, mais non un usurpateur, qui avoit parcouru long-tems toutes les cours de l'Europe pour trouver à son maître des soutiens & des vengeurs. Dans cette conjoncture désirée, il s'étoit rendu auprès d'Edouard; joignant au courage la prudence que lui donnoient l'âge & l'expérience, il arrêtoit, comme les autres, l'impétuosité du

prince, qui dans sa bouillante ardeur lui dit en l'embrassant : *je n'ai besoin que de vous seul ; je veux aller vaincre ou périr avec mes fideles Ecoffois.*

« Voilà le courage , répond milord , que nous attendons & que nous ne sommes pas surpris de trouver en vous ; mais vous ne devez pas en faire un usage inutile à votre cause , & dont l'unique effet seroit de sacrifier vos amis à vos ennemis. »

Le jeune héros persistant : « eh bien , partons , lui répliqua-t-il ; mais au moment où nous débarquons , je me croirai obligé de déclarer à vos sujets , en leur recommandant votre personne , que nous ne sommes , vous & moi , que deux braves aventuriers , qui venons seuls & sans secours. Ils se garderont bien , s'ils veulent m'en croire , de faire le moindre mouvement en votre faveur. Ce seroit vous perdre & se perdre eux-mêmes. Ils ne vous doivent leur sang & leur vie que lorsqu'ils pourront au moins en espérer quelque succès pour vous. » (1)

On remarqua seulement que ce complot avoit été conduit avec tant d'artifice , que le roi George instruit qu'il y avoit une conspiration , n'en put jamais découvrir les auteurs ; ceux qu'on fit arrêter à Londres ne donnerent aucune lumière , & laisserent ce monarque dans le trouble & la défiance.

Ce fut un problème alors , & ce l'est encore aujourd'hui , de savoir si l'on avoit un desir bien sincere de remettre le prétendant sur le trône : si l'entreprise étoit réelle , ou feinte seulement. A en juger par la facilité avec laquelle on s'en désista , on seroit tenté de croire qu'on ne se soucioit pas de réussir. D'un autre côté , peut-on penser qu'on se soit constitué dans les dépenses excessives qu'un tel projet entraînoit , pour s'en tenir à un simulacre de descente ? Si l'on réfléchit ensuite sur le tems où elle fut tentée , dans une saison & dans une

(1) Nous trouvons cette anecdote intéressante dans l'Éloge de milord Maréchal , attribué à M. d'Alembert.

mer où l'on devoit s'attendre à des coups de vent périlleux & inévitables , on ne peut la regarder que comme folle ou illusoire. Cependant , sans quelques contretems qui retarderent nombre de bâtimens de transport , & les empêcherent de se trouver au rendez - vous à point nommé , on auroit pu mettre à profit plusieurs jours d'un tems favorable , & l'on auroit eu plus de loisir qu'il n'en falloit pour l'effectuer. On peut donc rester convaincu que l'armement avoit un objet certain ; mais que l'invasion dépendant du secret , & conséquemment de la célérité , c'est-à-dire , d'un instant , l'instant écoulé on étoit bien déterminé à ne pas hasarder une seconde de telles forces de terre & de mer , parce qu'alors le danger devenoit plus grand & les pertes irréparables. Louis XV auroit pu dire comme Philippe II : *je n'avois pas envoyé ma flotte combattre les élémens.*

Qu'on nous permette ici une digression sur une telle descente , dont on parle toujours dès qu'il est question de guerre avec l'Angleterre , qu'on regarde comme très-pratiquable ou plutôt comme infiniment aisée , & qu'au moment où nous écrivons [en 1778] on reproche au ministère de n'avoir pas tentée. Observons aux frondeurs que cette expédition , qu'ils imaginent si facile , ne l'est pas tant qu'ils le croient ; que tout y est en faveur du pays attaqué , & que la moindre contradiction doit traverser l'attaque la mieux combinée , & la rendre funeste aux agresseurs. On ne peut guere en former de plus sage que celle dont nous venons de rendre compte. Les troupes Angloises étoient loin de leur isle , répandues dans les Pays-Bas ; les forces navales également dispersées dans le nouveau monde , en Amérique , dans la Méditerranée ; la Grande-Bretagne dans la plus parfaite sécurité ; l'escadre du roi plus forte de quatre ou cinq vaisseaux que tout ce que son rival pouvoit lui opposer de forces maritimes en cette occasion. On avoit un parti formé au sein de l'Angleterre même , & le prince , objet de la descente , pouvoit par sa seule présence se tirer une armée du milieu de ses ennemis. Le secret en-

On étoit si bien gardé, que l'on ne fut le dessein de la France à Londres que lorsque les trois divisions de l'armée royale eurent pris leur station respective. La plus considérable cingla vers les côtes de Kent, & s'avança jusqu'à Dungeness. La seconde se plaça entre Calais & Boulogne, & la troisième se tint à la hauteur de Dunkerque. Mais les efforts réunis de la nation Angloise, tirant parti des vieux vaisseaux de garde & de tout ce qui étoit capable de porter du canon, la mirent, dans le cours de sept ou huit jours, en état de faire face.

D'ailleurs, il faut savoir que la nature a donné aux rivaux de la France dans la Manche un grand nombre de ports capables de recevoir & de protéger les plus grands vaisseaux, tandis que nous n'avons pas d'Ouessant à Gravelines un seul havre où puisse mouiller un vaisseau de ligne. Il faut savoir encore que les vents dominans dans ces mers étant ouest, nos vaisseaux désarmés à l'issue d'un combat n'auroient de ressource qu'en gagnant la Norwege ou le Danemarck. Si l'on pèse toutes ces considérations, on verra que tenter une descente en Angleterre de la part de la France, c'est un coup de désespoir: c'est jouer à quitte ou double, ou plutôt c'est hasarder d'écraser sa marine pour long-tems, tandis que celle d'Angleterre ne peut qu'essuyer un échec facile à réparer. La résolution sublime de remettre un prince sur le trône est peut-être le seul cas où un gouvernement prudent pourroit se livrer à cette spéculation, comme dans l'espèce présente, où l'on avoit espéré prendre consistence à terre, & d'opérer une révolution durable en faveur du prétendant.

Le prince Edouard, devenu plus intéressant, revint à Paris attendre de la générosité du roi de nouveaux moyens pour faire valoir ses prétentions & son courage. Le comte de Saxe se rendit aussi à la cour; le roi l'honora du bâton de maréchal de France, dont ses mains étoient si dignes. Il ne fut pas pour lui, comme pour tant d'autres, l'instant du repos, mais, au contraire, le signal de ses exploits & de la prospérité de la

France. S. M. leva à cet effet tous les obstacles que la diversité de religion pouvoit y apporter, car par une loi bizarre en France il faut être catholique, même pour avoir le droit de verser le sang ennemi ou répandre le sien à son service.

Ces tentatives vigoureuses annonçoient déjà dans le conseil un nerf qui ne s'y étoit pas trouvé durant tout le ministère du cardinal de Fleuri. Elles furent suivies d'une résolution plus hardie, & la véritable cause des succès des armes du roi pendant les deux campagnes que nous allons entrer. Madame de la Tournelle, devenue duchesse de Château-Roux, & que nous n'appellerons plus qu'ainsi, de concert avec le comte d'Argenson, ministre de la guerre, avoit déterminé le roi à se mettre à la tête de ses armées; la secrète ambition dont tous deux étoient dévorés les y avoit portés. L'une se regardoit déjà plus reine que la reine elle-même. Elle comptoit se concilier la nation par cette inspiration magnanime, mériter les éloges de l'armée & l'admiration des étrangers. Dans son imagination exaltée, envisageant son amant comme un jeune héros, elle s'associoit à ses victoires, elle montoit avec lui sur son char de triomphe, & couvroit par l'éclat de sa gloire l'opprobre de son rôle. L'autre, sans se repaître de ces chimères brillantes, alloit à ses fins, de s'insinuer plus avant dans les bonnes grâces du maître & dans sa confiance, d'augmenter son crédit, de se ménager plus d'occasions de se faire des créatures, de rendre son ministère plus recommandable, & s'attribuer enfin, tous les bons succès qu'il sembleroit accélérer par sa présence, par la sagesse de ses avis & la célérité de ses ordres.

Tous deux craignirent que les généraux, se foyant peu de la présence du roi & sur-tout de la leur, ne le détournassent de son projet, comme le maréchal de Noailles avoit fait l'année précédente: ils engagèrent S. M. au secret. On agita ensuite de quel côté elle se porteroit: on comptoit que la campagne seroit plus

brillante en Flandre, où tout étoit disposé pour une guerre offensive dans les Pays-Bas Autrichiens; au lieu qu'en Alsace, ou vers le Rhin, on prévoyoit qu'on resteroit sur la défensive. Il fut donc décidé qu'il se rendroit à Lille. Il ne convenoit pas que S. M. marchât sans avoir rempli la formalité usitée entre les nations civilisées. Sa déclaration de guerre fut publiée le 26 avril contre la reine de Hongrie, à peu près dans le même tems où le roi de Naples fit la sienne, & où l'on la déclara aussi au roi de Sardaigne.

Alors Louis XV manifesta sa résolution héroïque; il l'annonça sans faste, avec cette simplicité qui caractérise toutes ses actions. La nation fut enchantée & attendrie: elle redoubla de zèle & d'amour pour son roi. Le dauphin qui n'étoit alors âgé que de quatorze ans, conjura son auguste pere de lui permettre de l'accompagner. Il ne crut pas devoir y consentir en ce moment, où ce prince unique n'étoit pas encore marié: il devoit l'être l'hiver prochain. S. M. le consola de son refus, en lui promettant qu'ils feroient ensemble la première campagne.

Indépendamment de la raison d'état qui ne vouloit pas qu'on exposât à-la-fois deux têtes aussi précieuses & sans appui, il en étoit une de décence qui s'y opposoit. Nous avons dit que la duchesse de Château-Roux devoit suivre le roi: elle étoit dame du palais de la reine qui restoit à Versailles: ainsi son devoir la retenoit auprès de sa maîtresse, bien loin de l'attirer à l'armée, d'où tout devoit l'écarter. C'auroit été vouloir corrompre l'innocence du dauphin par le spectacle de ce commerce adulateur; car le mystère même qu'on apportoit pour sauver le scandale servoit à l'augmenter. La duchesse ne logeoit point avec le roi, mais il y avoit des ordres secrets à tous les corps municipaux de lui ménager une maison attenante celle du roi, d'y ouvrir des communications intimes: on voyoit publiquement les ouvriers percer les murs, & tout le monde savoit dans la ville à quel dessein.

Le roi partit le 3 mai avec ses ministres de confiance. Quant aux affaires étrangères, dont il avoit conservé le département en chef, le sieur du Theil, qui en étoit le premier commis, eut ordre de l'accompagner avec le bureau pour y présider. Le comte de Saint-Florentin fut chargé pendant l'absence de S. M. non-seulement de la correspondance, mais aussi de toutes les affaires instantes dans l'intérieur du royaume.

Le roi arriva le 12 mai à Lille, après avoir visité les places les plus importantes de ses frontières & donné ses ordres pour leur sûreté. Il y fit la revue de son armée, & établit par des réglemens une discipline difficile à maintenir, mais qui devoit du moins s'exécuter en sa présence. Ses aides-de-camp étoient MM. de Meuze, de Richelieu, de Luxembourg, de Boufflers, d'Aumont, d'Ayen, de Soubise, de Pecquigny. Il avoit pour ses deux généraux le maréchal de Noailles, à la tête de 80,000 hommes, & le maréchal de Saxe, qui commandoit un corps séparé de 40,000. Cette situation étoit bien différente de celle où l'on s'étoit trouvé l'année précédente, à la mort du cardinal de Fleuri. Les Anglois alors avoient pu entrer sur les frontières avec avantage. Ils s'y présentoient quand il n'étoit plus tems, & les Hollandois ayant hésité de se joindre à eux plus tôt, venoient de le faire trop tard. Ils ne tarderent pas à s'en repentir, & dès le 8 mai, instruits de la marche du roi & des mouvemens de ses troupes, alarmés de leur pays, les États-Généraux députerent vers lui le comte de Wassenaar. Ce personnage, à la franchise de sa nation, joignant l'urbanité françoise, étoit celui qu'on avoit cru devoir être le mieux venu de S. M., comme ayant résidé auprès d'elle & s'étant acquis beaucoup d'amis à sa cour. Il étoit chargé de faire des propositions de leur part, & d'obtenir qu'elle suspendit ses conquêtes. Le roi lui répondit : « Le choix que les États-Généraux ont fait de vous, monsieur, ne pouvoit que m'être très-agréable par la connoissance que j'ai de vos qualités personnelles. Toutes mes démarches envers votre

» république, depuis mon avènement à la couronne,
 » ont dû lui prouver combien je desirois d'entretenir
 » avec elle une sincere amitié & une parfaite corres-
 » pondance.

» J'ai fait connoître assez long-tems mon inclination
 » pour la paix : mais plus j'ai différé de déclarer la
 » guerre, moins j'en suspendrai les effets : mes ministres
 » me feront le rapport de la commission dont vous êtes
 » chargé ; & après l'avoir communiquée à mes alliés, je
 » ferai savoir à vos maîtres quelles seront mes dernières
 » résolutions. »

Par un esprit religieux, sans doute, & comme pour invoquer les lumières du ciel sur ses conseils & les bénédictions de Dieu sur ses armes, S. M. avant de commencer ses opérations de guerre, fit célébrer une messe du Saint-Esprit & tint à l'abbaye de Cisoing un chapitre de l'ordre, [*le 16 mai*] dans lequel le marquis de Bissy eut l'honneur d'être nommé seul chevalier. C'étoit une récompense de ses belles actions en Italie, au pas de Ville-Franche & à Monte-Grosse, rocher sur lequel il se battit pendant sept heures & fit prisonnier le marquis de Suze, frere naturel du roi de Sardaigne. Deux jours après Courtrai fut pris. Le lendemain le député de Hollande vit investir Menin, une des places de barriere, gardée par des troupes de la république. Voltaire prétend que le roi y témoigna personnellement beaucoup de bravoure ; qu'il reconnut plusieurs fois la place & s'approcha de la palissade à la portée du pistolet avec le maréchal de Noailles, le comte d'Argenson & toute sa cour ; qu'il encourageoit les travailleurs par ses libéralités, & accéléra la prise de la ville, qui se rendit après sept jours de tranchée ouverte. [*le 4 juin.*] Ce fut la première conquête en sa présence. Il ne voulut pas l'épargner, & ordonna qu'on en démolit les fortifications, chef-d'œuvre de l'art du fameux Vauban. C'est qu'il vouloit à-la-fois se venger des Etats-Généraux en détruisant un de leurs boulevards, & leur montrer sa modération en s'ôtant la faculté de s'en servir contre eux.

Le roi ne manqua pas de remercier le seigneur de son triomphe. Il assista dans Lille à un *Te Deum*, tel qu'on n'en avoit point encore vu de pareil sur la frontière. Trois princesses du sang, dont les maris, les freres, les enfans ou les gendres combattoient en des lieux différens pour le roi, faisoient l'ornement singulier de cette cérémonie. La duchesse de Modene avoit accompagné en Flandre son neveu le duc de Chartres & le duc de Penthièvre, qui alloit devenir son gendre, pendant que le duc de Modene son époux étoit à la tête des Espagnols en Italie : la duchesse de Chartres avoit suivi son mari ; & la princesse de Conti, dont le fils étoit alors sur les Alpes, & dont la fille avoit épousé le duc de Chartres, étoit venue avec ces deux princesses.

Cependant on investissoit Ypres. Ce siege fut remarquable en ce que le prince de Clermont y commandoit les principales attaques, & continuoit, avec la permission du saint-pere, à tremper ses mains dans le sang ; fonction si contraire à celles d'un ministre de l'église. On y perdit le marquis de Beauvau, maréchal de camp, regretté des officiers, des soldats & des savans. C'étoit un antiquaire des plus curieux de l'Europe : il avoit formé un cabinet de médailles rares, & étoit alors le seul homme de son état qui cultivât ce genre de littérature. Ypres capitula bientôt. Le fort la Kenoque & Furnes suivirent.

[*Le 25 & le 29 juin.*] L'armée des alliés regardoit ces progrès & ne pouvoit s'y opposer. [*11 juillet.*] Elle avoit pour chefs trois hommes du plus rare mérite. Le général Wade, élève de Marlboroug, commandoit les Anglois ; le duc d'Aremberg, élève du prince Eugene, les Allemands ; enfin le comte Maurice de Nassau, encore rempli de l'esprit républicain de ses ancêtres, de leur amour de la gloire & de la liberté, conduisoit les Hollandois. Le roi d'Angleterre auroit beaucoup mieux fait de se mettre à la tête des troupes cette fois, le roi de France étoit un rival digne de lui, & il auroit, par l'autorité de son rang, prévenu la désunion des

généraux, principale cause de leur inaction ; il avoit sur-tout aiguillonné la nonchalance des Bataves, qui, accoutumés à jouir des douceurs & des avantages de la paix depuis trente ans, avoient dans un moment d'effervescence consenti à y renoncer. On ne peut prévoir jusqu'où Louis XV eût poussé les progrès de ses armes, lorsqu'une nouvelle fâcheuse l'obligea de les suspendre lui-même. Il apprit que le prince Charles avoit passé le Rhin, s'étoit emparé de Lauterbourg, de Weissembourg & de la Lauter : qu'en vain le maréchal de Coigny avoit chassé de ces trois postes les Autrichiens ; [le 5 juillet] que leur général étoit revenu en forces, & avoit repris & avoit envoyé des détachemens faire des courses jusqu'en Alsace. C'étoit d'autant plus incroyable que le maréchal de Coigny, à la tête de plus de 50,000 hommes, étoit sur ces bords, & couvroit les provinces situées en-deçà du fleuve ; que le maréchal de Belle-Isle, revenu en faveur, commandoit un corps considérable sur la Moselle, d'où il protégeoit la Lorraine & les pays voisins ; que le duc d'Harcourt avec une autre armée se tenoit à portée d'agir suivant les circonstances & le besoin ; qu'enfin le comte de Seckendorff étoit au-delà du Rhin sous Philipsbourg avec les Bavares, les Palatins, les Hessois. Ce fut à ce dernier que les autres attribuerent le succès du prince Charles : ils lui reprocherent, au lieu de s'être tenu sous le canon de la forteresse, en conservant ainsi en échec le corps du général Nadaasti qu'il avoit en tête, de s'être retiré & d'avoir repassé le Rhin, de s'être ensuite chargé de la défense de la rive vers Germersheim & Rhinzabern, d'en avoir répondu au maréchal de Coigny, & d'avoir laissé le prince Charles exécuter son passage en cet endroit même, & ayant reçu les renforts qu'il lui envoyoit après ce désastre, de n'avoir pas profité de l'importance du moment, de l'avantage du terrain, de l'ardeur des troupes.

Si l'on en croit les mémoires des officiers François, sur leurs représentations, il avoit d'abord consenti de

marcher aux ennemis ; il changea ensuite d'avis , sous prétexte qu'il falloit qu'il en écrivit à l'empereur. Bientôt toute l'armée Autrichienne , au nombre de plus de 80,000 hommes , menaça l'Alsace ; des partis portèrent l'épouvante vers la Lorraine. Mentzel n'existoit plus ; mais il étoit remplacé par Trenck , non moins audacieux , non moins insolent , non moins cruel. Le roi Stanislas fut obligé de partir avec sa cour.

La conduite étrange du général Bava-rois , remplacé par un autre , il est vrai , mais qui ne fut pas aussi puni qu'il le méritoit , fit soupçonner à certains politiques , voulant trouver des raisons de tout , que c'étoit un arrangement pris avec le roi de Prusse , qui n'attendoit qu'un prétexte de se déclarer. Celui-ci étoit des plus spécieux suivant ces profonds & fins spéculateurs. La nécessité où par cette invasion Louis XV alloit se trouver réduit de cesser d'aider l'empereur pour défendre ses propres états ; les suites fâcheuses qui en résulteroient pour son allié dénué de tout secours ; la crainte que la reine de Hongrie , en se vengeant de son rival , ne travaillât à asservir l'Empire même ; la majesté de son chef , la dignité du corps Germanique entier exposée ; l'honneur des électeurs intéressés à soutenir le prince qu'ils avoient choisi ; toutes ces considérations pouvoient avoir un grand poids de la part du roi de Prusse , & fournissoient matière au plus éloquent manifeste & aux violentes hostilités qu'il méditoit.

Quoi qu'il en soit de ces motifs cachés , dont on ne sauroit encore éclaircir l'obscurité , mais qu'on ne peut supposer sans frémir de légèreté avec laquelle le conseil du roi auroit compromis l'honneur de ses armes & la sûreté de ses sujets pour acquérir un allié aussi variable , & qui durant cette guerre changeoit de parti pour la troisième fois , ce fut à cette époque qu'il se déclara. On fut qu'il avoit été conclu à Francfort un traité d'alliance défensive entre Charles VII , le roi de Prusse , l'électeur Palatin & la régence de Hesse-Cassel , afin de contraindre la reine de Hongrie à reconnoître l'empereur en cette qualité ,

qualité, & à lui restituer ses états héréditaires. C'étoit le contre-poids de celui de Worms.

En conséquence ce monarque envoya en Boheme une armée de 80,000 hommes, & une autre de 22,000 en Moravie; c'étoit bien plus qu'il n'étoit porré par le traité de Francfort, mais c'étoit ce qu'il avoit promis à la France.

On comptoit bien que cette diversion dégageroit le royaume, & forceroit le prince Charles à repasser le Rhin en hâte. Cependant, pour ne pas payer trop cher la complaisance qu'on avoit eue de le laisser pénétrer & s'en faire repentir, s'il étoit possible, le roi résolut d'interrompre le cours de ses conquêtes, & d'accourir en personne au secours de l'Alsace avec le maréchal de Noailles, vingt-six bataillons & trente-trois escadrons. Il laissa en Flandre le maréchal de Saxe avec le reste de ses troupes, qui n'étoient que de 45,000 hommes, pour conserver ce qu'il avoit pris & s'opposer à l'irruption des ennemis qui en avoient plus de 70,000. Ce général remplit admirablement les vues de son maître: il assit son camp près de Courtray, de-là mit obstacle à toutes les opérations des alliés, leur coupa les vivres, refusa de combattre en bataille rangée, mais les empêcha d'assiéger Lille, & fit cette belle campagne défensive, aux yeux des plus grands connoisseurs, aussi glorieuse pour lui que toutes les offensives qui la suivirent.

Le duc d'Harcourt avec son corps avoit reçu ordre de garder les gorges de Pfalzbourg. Le roi avoit assigné le rendez-vous de ses troupes à Metz; il augmenta pendant cette marche la paie & la nourriture du soldat, & cette attention, en redoublant son zele, redoubla son affection. Toutes les provinces de cette partie de la France alarmée du passage du Rhin, & sur-tout des malheureuses campagnes précédentes en Allemagne, furent rassurées par la présence de S. M. & tressaillirent de joie en la voyant. Cet accroissement de tendresse de la part des sujets, préparoit la plus belle époque du regne de Louis XV, s'il eût pu en conserver la mémoire comme

elle le méritoit, & remplir les engagements qu'elle lui imposoit plus étroitement.

Ce monarque arriva le 4 août à Metz, y donna audience au baron de Schmettau, plénipotentiaire du roi de Prusse, qui venoit lui annoncer l'entrée de ce nouvel allié en Bohême. Les couriers d'Italie étoient des plus favorables, l'espérance renaissoit de toutes parts, lorsqu'un malheur d'un genre plus affreux répandit la consternation d'un bout du royaume à l'autre.

Le roi, dont le tempérament s'étoit fortifié par l'exercice, jouissoit en apparence de la plus parfaite santé; mais il survient chez les hommes les mieux constitués de tems en tems des crises qui en sont plus violentes. S. M. s'étoit desséché le sang depuis quelques années par l'usage immodéré du vin & des liqueurs fortes; les excès qu'elle s'étoit permis dans un autre genre, qui n'avoient contribué qu'à l'enflammer davantage; les fatigues de la campagne; le soleil qu'elle avoit eu long-tems sur la tête durant une marche, & qui lui avoit frappé violemment la cuisse & l'avoit brûlé par son ardeur: toutes ces causes aggraverent la fièvre dont elle fut atteinte le 8 août, & la firent dégénérer en fièvre maligne & putride à-la-fois. Dès la nuit du 14 elle fut à toute extrémité.

Ce ne fut que le même 14 au soir que la reine reçut un courier du duc de Gesvres, qui lui apprenoit le péril extrême de son auguste époux. Elle seroit partie sur-le-champ, s'il n'avoit fallu aller chercher de l'argent chez le sieur de Villemur, receveur-général des finances de Paris, qui avança mille louis. Ce départ précipité donna plus de créance aux lettres particulieres; la douleur devint universelle; tout autre intérêt fit place dans le cœur des François à celui qu'ils devoient prendre à une tête si chère. L'amour pour ce prince, la juste appréhension de le perdre, sur-tout dans la conjoncture où l'on étoit, suspendirent toutes les opérations, & les généraux s'appliquèrent seulement à se retrancher si bien, que l'ennemi ne pût profiter du découragement des peuples,

ni du malheur qui les menaçoit. On regardoit le roi comme mort ; il falloit bien que ce fût ainsi , puisqu'on se déterminâ à l'administrer & à lui proposer d'éloigner la duchesse de Château-Roux. Ce fut le duc de Chartres qui , forçant la porte de la chambre de S. M. en sa qualité de premier prince du sang , lui apprit le danger où elle étoit & lui suggéra de remplir ce devoir de religion. Le duc de Richelieu , gentilhomme de la chambre de service , en cette circonstance s'étoit bien gardé de faire à son maître cette fâcheuse annonce , qui l'auroit brouillé également avec le malade auguste & la favorite. Son heureuse étoile lui fit prendre le parti le plus sage. Le roi pouvoit en revenir par un miracle de la nature , qui n'étoit pas sans exemple ; il prévint combien l'amour-propre de S. M. seroit blessé ; il ne voulut pas courir les risques de son ressentiment , & plus encore de celui de la disgraciée : dans le cas contraire , il avoit peu d'espoir de crédit auprès du successeur : il resta donc fortement attaché à la duchesse ; il s'opposa tant qu'il put à ce qu'on n'alarmât le mourant en effrayant sa conscience ; il poussa l'audace jusqu'à résister long-tems au duc de Chartres ; il ne céda qu'au respect & à la supériorité d'un prince que la couronne regardoit après le dauphin. Même , si l'on en croit des mémoires particuliers , (1) il fut obligé d'en venir aux propos les plus durs & aux voies de fait : « quoi , dit-il en le menaçant , un valet » tel que toi refusera la porte au plus proche parent de » ton maître ! » & d'un coup de pied enfonça le battant. Ce bruit ayant excité la curiosité de S. M. , S. A. encore émue , se plaindre de l'insolence du duc de Richelieu qui reçut ordre de s'écarter. Humiliation momentanée , qui fut bientôt réparée par la plus haute faveur.

La duchesse de Château-Roux , depuis la maladie du roi n'avoit pas quitté son chevet : son amant , encore ivre de sa passion , lui juroit qu'il ne regrettoit qu'elle

(1) Voyez les *Amours de Zeokinisul*, roi des *Kofrañs*, ouvrage traduit de l'arabe , du voyageur *Krinelboi*.

& ses sujets. L'arrivée de l'évêque de Soissons, premier aumônier de S. M. dont étoit accompagné le duc de Chartres, fit juger à la favorite que son regne alloit finir : elle se retira, & le prélat remplit son ministère avec toute la rigueur qu'il prescrivait. Il exigea du roi, avant de lui donner le viatique, non-seulement qu'il éloignât de sa personne un objet si cher à son cœur, mais qu'il réparât le scandale public par une amende honorable à Dieu en présence des princes, des courtisans & du peuple. Le pénitent, dont l'ame étoit naturellement pusillanime, à ce période de la vie où les plus grands courages s'affoiblissent, frappé des terreurs religieuses, joua littéralement le rôle qui lui fut dicté. Le comte d'Argenson, qui ne cultivoit la favorite que par politique & la détestoit au fond, désormais sans crainte, fut chargé de lui intimer l'ordre & s'en acquitta durement. La duchesse, plus grande en cet instant que son amant, reçut sa disgrâce avec fermeté. Elle ignoroit ce qu'elle devoit souffrir en route : elle monta en carrosse avec la duchesse de Lauraguais sa sœur & s'éloigna. Elle ne fut pas hors de la ville, qu'instruit de son renvoi on lui prodigua toutes les huées, marques de souverain mépris dont une populace effrénée accable toujours ceux qui ont mal-à-propos usurpé ses hommages. D'ailleurs on la regardoit comme complice de la maladie & de la perte prochaine d'un prince, alors l'idole de la nation & l'objet de ses regrets : on l'accable d'injures atroces, de menaces effrayantes ; les paysans dans les campagnes la suivoient aussi loin qu'ils pouvoient, & se transmettoient successivement l'emploi de la maudire & de l'outrager. Ce fut par une espece de miracle qu'elle évita cent fois d'être déchirée en pieces. Il lui falloit prendre des précautions infinies : lorsque la voiture approchoit de quelque bourgade, la duchesse étoit obligée de s'arrêter à plus d'une demi-lieue de distance, d'où détachant quelqu'un de sa suite pour prendre les relais & reconnoître les faux-fuyans, elle tâchoit de se dérober à la rage des villageois. Ce fut dans ces trames mortelles

qu'elle parcourut plus de quatre-vingt lieues de pays avant de se rendre à Paris. A son arrivée la consternation auroit augmenté, si elle n'eût déjà été extrême. Le peuple de la capitale ne l'auroit pas mieux accueillie que celui des provinces, mais il étoit trop occupé de sa douleur; il ne faisoit que courir des églises où il venoit d'adresser ses vœux à Dieu pour la conservation du roi, à la poste, au palais, aux hôtels des grands seigneurs, pour savoir quel en étoit le succès, & les nouvelles devenant plus fâcheuses il voloît encore au temple pour fatiguer le ciel de la ferveur de ses prières.

Le dauphin venoit de partir; la famille royale, tous les princes étoient auprès du roi, & Paris, ainsi privé de son maître & des divers appuis du trône, se trouvoit dans un vuide, dans un abandon qu'il n'avoit jamais éprouvé. Le seul duc d'Orléans lui restoit: retiré à Sainte-Genevieve il y invoquoit assidument la patronne de cette ville; il applaudissoit à la fermeté pieuse de son fils qu'il avoit excitée par ses lettres. Confondu dans la foule aux pieds de la chaise, il ne se distinguoit que par des larmes plus amères, par des sanglots plus violens. Ce fut là, dit-on, que sans concert & par un cri de désespoir subit & unanime, Louis XV fut proclamé *Louis le Bien-aimé*. Ce n'étoit point flatterie: ce n'étoit point les courtisans qui le qualifioient, c'étoit le peuple; il ne croyoit pas que le monarque expirant apprît jamais ce surnom: il le decernoit en quelque sorte à son ombre; il épanchoit sa reconnaissance. Un citoyen n'abordoît pas l'autre dans la rue, qu'après avoir parlé du fatal événement, en se quittant ils ne s'écriassent tous deux: *s'il meurt, c'est pour avoir marché à notre secours!* Le dauphin même, à cet âge où un prince jeune & superbe voit aisément dans le brillant d'une couronne de quoi se consoler, sensible uniquement à la perte d'un père & au malheur de la nation, avoit proféré ces paroles attendrissantes: « ah! pauvres peuples, qu'allez-vous devenir! » quelle ressource il vous reste! Moi!... un enfant!... » O Dieu, ayez pitié de ce royaume; ayez pitié de nous! »

La reine, dont la sensibilité devoit être éprouvée jusqu'au dernier instant, trouva à Saint-Dizier le roi de Pologne, Stanislas son pere, sorti de la chambre du roi au moment où l'on désespéroit de sa vie. Enfin, une évacuation heureuse étant survenue lorsque S. M. arriva le 17 à Metz, son auguste époux commençoit à être rendu à la vie; elle profita de l'ouvrage de l'évêque de Soissons, &, quoique ses mortifications & ses chagrins, joints à l'âge qui s'avançoit, la rendissent moins attrayante que jamais, ses soins, ses empressements & ses caresses eurent tant de pouvoir sur le cœur du monarque, d'un naturel bon & reconnoissant dans le premier moment, qu'il lui jura qu'elle seule auroit sa tendresse à l'avenir.

Il n'en fit pas de même du dauphin. C'est ici l'époque où le roi commença à diminuer d'affection pour lui. Informé de son départ, il lui envoya ordre de reprendre le chemin de Versailles : l'intérêt qu'il prenoit à la santé de ce fils unique en étoit le prétexte, & la répugnance de voir arriver en lui son successeur, la véritable cause. Le prince étoit déjà à Verdun quand il rencontra l'officier chargé de lui notifier les intentions de S. M. Ce qui l'eût arrêté en toute autre circonstance ne lui parut pas un obstacle en celle-ci, & consultant plus son cœur que son gouverneur, se persuada être dans le cas où la tendresse pouvoit le dispenser de l'obéissance; il se trouvoit d'ailleurs très-près de son pere; il n'envisagea que lui; il oublia que c'étoit son roi & ne put se résoudre à s'en retourner sans l'avoir vu : le duc de Châtillon le suivit plus qu'il ne le conduisit. A son arrivée à Metz, le pere se montrant à son tour dissimula la faute du sujet; mais comme il régnoit des maladies dans le pays & que le dauphin avoit eu un léger accès de fièvre en arrivant, il le renvoya peu de jours après. Son mécontentement tomba sur le gouverneur, qui reçut ordre avant le retour du roi de se retirer dans ses terres. Sa femme participa à sa disgrâce, & tous deux n'eurent que quelques heures pour se disposer à obéir. Ce qui confirme le vrai motif de ce renvoi, sur lequel on a varié mal-à-propos, c'est

un discours de Louis XV à un seigneur tenant note des anecdotes de la cour. Il lui demanda s'il se rappelloit ce qui étoit arrivé il y avoit quatre ans à pareil jour ? La mémoire du courtisan étant en défaut : « consultez votre » journal, lui dit le roi, vous y verrez la disgrâce du » duc de Châtillon. Vraiment, ajouta-t-il, il se croyoit » déjà maire du palais. » On prétendit en effet que le duc comptant sur la mort de Louis XV, s'étoit jeté aux genoux du dauphin & l'avoit salué comme son roi.

La mesure de la douleur qu'on avoit ressentie du danger du monarque fut celle de l'allégresse publique, ou plutôt elle n'en eut point. Paris n'étoit qu'une enceinte immense pleine de fous. Le premier courier qui apporta la nouvelle de la crise heureuse qui l'avoit sauvé [le 18 août] fut entouré, caressé & presque étouffé par le peuple. On baisoit son cheval & jusqu'à ses bottes ; on le menoit en triomphe ; les inconnus se crioient du plus loin qu'ils se voyoient, *le roi est guéri* : ils se félicitoient & s'embrassoient. Tous les ordres de l'état firent à l'envi éclater leur reconnoissance envers le ciel. Il n'y eut pas une société d'artisans qui ne fit chanter un *Te Deum*, & la France ne fut occupée pendant plus de deux mois que de réjouissances & de fêtes qui causerent une dépense excessive. Il fallut mettre des bornes à ces prodigalités. La Bretagne fut de toutes les provinces celle qui fit éclater sa satisfaction d'une manière plus sensée, plus digne du sujet & plus durable. Les états arrêterent, qu'il seroit érigé dans leur capitale un monument de bronze représentant l'événement. Il fut en conséquence exécuté par le fameux le Moine & posé à Rennes en 1754.

Les poètes, les orateurs, par une louable émulation s'efforcèrent de célébrer ce plus beau moment de la vie de Louis XV, ce triomphe d'une espèce nouvelle, digne de Trajan & d'Antonin, d'en transmettre la mémoire à la postérité la plus reculée. On ne sauroit s'imaginer à quelle extravagance se porta chez les gens de lettres le délire de la composition, mêlé au délire patriotique. L'un d'eux, comptant sur les ressources de son génie &

sur le sujet dont tout étoit intéressant , poussa la hardiesse & la licence jusqu'à remettre sous les yeux du lecteur la crise salutaire qui avoit sauvé le roi , jusqu'à en peindre les détails les plus physiques , jusqu'à en apostropher les premières déjections ; & qui le croiroit ! l'on s'arrachoit avec avidité cette production dont le titre dégoûtant l'eût fait rejeter en toute autre circonstance , mais que le poète accoutumé à traiter toutes sortes de-matieres , à en vaincre les difficultés & les bizarreries , avoit eu l'art d'ennoblir & de rendre sublime en plusieurs endroits. On sera moins étonné cependant en apprenant que ce poète étoit Piron.

L'exclamation du roi , en apprenant pour la première fois l'excès des transports de la nation , l'en fit paroître encore plus digne : *ah ! dit-il , qu'il est doux d'être aimé ainsi ! Et qu'ai-je fait pour le mériter ?* Il avoit tenu précédemment un propos cité dans le tems , moins marqué au coin de la sensibilité, mais plus de l'héroïsme, qui prouvoit que sur le point de mourir, en ce dernier instant où la chimere de la gloire & ses illusions s'évanouissent , pénétré de la rigueur de ses obligations, ce monarque n'avoit pas perdu de vue l'intérêt de l'état. Son dessein, en partant de Flandres , étoit de livrer bataille au prince Charles ; mais la marche des troupes retardées ne lui avoit pas permis de l'exécuter en personne. C'étoit le maréchal de Noailles qui , venu avec S. M. comme le plus ancien , avoit pris le commandement en chef de l'armée d'Alsace. Instruite de la réunion , elle dit au comte d'Argenson , qui n'avoit pas quitté son chevet depuis le commencement de sa maladie : *écrivez de ma part au maréchal de Noailles que pendant qu'on portoit Louis XIII au tombeau , le prince de Condé gagna une bataille.* Malheureusement Noailles ne valoit pas Condé & avoit affaire à un rival moins aisé à battre que le général Espagnol. Le prince Charles n'eut pas peur du maréchal ; mais ce qui changea la face des affaires , ce fut la nouvelle qu'il reçut de l'irruption du roi de Prusse en Bohême. Cet événement le forçoit à

courir au secours de ce royaume. Il avoit passé le Rhin malgré l'armée de France : [le 24 août] il se déroba pendant la nuit & il le repassa presque sans perte vis à vis d'une armée supérieure. Le chevalier de Belle Isle, chargé de le suivre avec un gros détachement, ne put atteindre que son arriere-garde qui n'en continua pas moins sa route en bon ordre. Les défenseurs de Noailles attribuent le succès de l'évasion de l'ennemi au retard de la marche des troupes, occasionné par la maladie du roi, à un terrain marécageux & difficile par où il falloit passer pour aller au prince Charles, à l'excellence de ses précautions pour établir ses ponts, les assurer & tout enlever, de manière qu'il ne perdit pas même un magasin. La mort de ce prince à l'agonie répondoit à tout cela & faisoit d'avance le procès du maréchal. L'état ne meurt point, & rien ne doit arrêter les opérations essentielles à sa conservation & à sa prospérité. En forçant la marche des troupes on eût prévenu le général Autrichien, on eût mis contre lui ce même terrain qui le favorisoit, on lui eût ôté le tems enfin de faire toutes les dispositions qu'il avoit faites. Aussi le roi de Prusse se plaignit-il amèrement qu'on eût laissé échapper un ennemi qui alloit venir à lui. En effet, le prince Charles avoit des ailes, & s'il n'arriva pas assez à tems pour empêcher ce monarque de prendre la ville de Prague, [le 15 sept.] par les mouvemens & les marches qu'il fit il le força d'en retirer la garnison. [le 27 novembre.] Ainsi le roi de Prusse ne fut maître de cette capitale que deux mois ; les François l'avoient gardée treize, & le prince Charles en fut deux fois le libérateur. Cependant, après sa retraite, l'armée impériale ne trouvant aucun obstacle avoit aussi repassé le Rhin, repris toute la Bavière, & Charles VII étoit rentré dans sa capitale.

On égayoit la convalescence du roi par le détail des succès du roi de Prusse, de l'empereur, de l'armée Française restée aux ordres du maréchal de Coigny, reprenant toutes les villes forestières & l'Autriche antérieure ; enfin des armées d'Italie où deux princes de son sang.

triomphoient. On a déjà parlé de l'infant dom Philippe ; un autre héros de la maison de Bourbon s'étoit joint à lui (le prince de Conti) qui , ayant servi en qualité de lieutenant-général dans la guerre malheureuse de Bavière , avoit de l'expérience , quoique jeune , parce que l'infortune en donne promptement & beaucoup plus que la prospérité. C'étoit d'ailleurs un prince appliqué , & qui dans la fougue de l'âge & des plaisirs étoit tourmenté de cet amour de la gloire qui fait supporter le travail le plus pénible & vaincre tous les obstacles. Il s'étoit préparé au généralat , qu'il ambitionnoit , par une étude continuelle de dix heures par jour durant l'hiver qu'il avoit passé à Paris. Il connoissoit l'Italie mieux que sa patrie ; il en avoit la position dans toutes ses parties & dans les plus grands détails : il en avoit confronté toutes les cartes : il savoit par cœur les campagnes de Catinat & de Vendôme ; en un mot , il étoit muni de toutes les connoissances de spéculation qui peuvent suppléer à la pratique. Il commandoit avec dom Philippe l'armée combinée de France & d'Espagne. Dès le premier avril ils lui avoient fait passer le Varo & avoient contraint les troupes Piémontoises de se retirer & d'abandonner les châteaux d'Aspremont , d'Utelle , de Nice , de Castel-Nuovo , ensuite celui de Montalban ; ils avoient forcé celui de Ville-Franche à se rendre & fait la garnison prisonnière de guerre. Le prince de Conti étant parvenu à faire escalader les montagnes à ses troupes , après bien des difficultés forme le siege de Demont , le prend [le 17 août] avec toute sa garnison , fait ouvrir la tranchée devant Coni , est attaqué par le roi de Sardaigne , qui , pour lui faire abandonner cette entreprise lui livre , & aux Espagnols , une bataille [30 septembre] sous les murs de Coni. L'infant & le prince François sont vainqueurs ; les Piémontois maltraités & battus se retirent en désordre & abandonnent cette ville à ses propres forces : elle se défend trois semaines ; peu de jours encore l'eussent obligée à se rendre , mais la saison trop avancée force les princes à lever le siege & à repasser les Alpes.

À propos de cette bataille, Voltaire prétend que c'étoit une occasion où la politique fuggéroit de la livrer, en ce que, si le roi de Sardaigne étoit vainqueur, les François auroient peu de ressources & la retraite étoit difficile; & que s'il étoit vaincu, la ville n'étoit pas moins en état de résister dans cette saison avancée, où il avoit des retraites sûres. Il nous semble que l'historien, en exaltant la sagesse des mesures du monarque, le condamne sans le vouloir : car, au contraire, étant certain de la bonté de la place, de la longueur de sa défense & du découragement des assiégeans, c'étoit le cas de ne pas compromettre ses lauriers, de jouer le rôle de Fabius, & sur-tout d'épargner le sang de ses sujets. Il perdit près de cinq mille hommes & le champ de bataille. Coni n'en fut pas effrayé, & l'historien est obligé de convenir que la rigueur de la saison, l'abondance des neiges & le débordement de la Sture furent les vraies causes de la levée du siège. Telle fut la fin de la campagne en cette partie, où il s'étoit fait des prodiges de valeur. Ceux qui s'y distinguèrent le plus furent, au pas de Ville-franche, le marquis de Bissi à la tête des François & le marquis de Campo-Santo à la tête des Espagnols. Celui-ci portoit ce nom de la bataille de Campo-Santo, où il avoit fait des actions étonnantes. MM. de Mirepoix, d'Argouges, du Barail s'y signalèrent aussi, de même que MM. Duchâtel, de Castelar au Mont Eleus, & le comte de Choiseul, chargé de porter la nouvelle de la victoire. Au Château-Dauphin, nous trouvons un bailli de Givry, chef de l'entreprise, le colonel Salis & le marquis de la Carte, auxquels il en coûta la vie; le brave Chevert qui, monté le premier sur les murs de Prague, voulut aussi gravir le roc le premier; un lieutenant-colonel de Poitou, dont nous regrettons de ne pas citer le nom, qui sauta le premier dans les retranchemens. Nous lisons une lettre du célèbre Campo-Santo, qui n'ayant pu en cette occasion égaler la gloire des François, écrivit au marquis de la Mina, général de l'armée Espagnole sous dom Philippe :

« il se présentera quelques occasions où nous ferons
 » aussi bien que les François ; car il n'est pas possible de
 » faire mieux. »

Le prince de Conti, faisant dans sa correspondance au roi mention de cette journée, s'exprime en ces termes :
 « c'est une des plus brillantes & des plus vives actions
 » qui se soient jamais passées ; les troupes y ont montré
 » une valeur au-dessus de l'humanité. La brigade de
 » Poitou, ayant M. d'Agenois à la tête, s'est couverte
 » de gloire.

» La bravoure & la présence d'esprit de M. de Chev-
 » vert, ont principalement décidé de l'avantage. Je
 » vous recommande M. de Solemi & le chevalier de
 » Modene. La Carte a été tué : V. M. qui connoît le
 » prix de l'amitié, sent combien j'en suis touché. »

Il ne faut pas oublier le marquis de Villemur & le comte de Lautrec, vainqueur à la journée des barricades. Enfin à la bataille de Coni, au nombre des blessés furent le marquis de Senarterre, le marquis de la Force qui en mourut, le chevalier de Chauvelin & le chevalier de Chabannes. Le prince de Conti, dans une autre lettre au roi, s'étend sur les services signalés de M. de Courten, sur ceux de MM. de Chayla, de Beaupreau, de Montmorenci, de Stainville, du marquis de Maillebois, major-général des logis, de M. de Chauvelin, major-général de l'armée. Mais aussi modeste que César, & comme lui général & soldat, il passe sous silence deux coups dont il eut sa cuirasse percée & deux chevaux tués sous lui. Les poètes de Paris ne manquèrent pas de célébrer ses hauts faits, mais se pressèrent trop, sans doute, de l'appeler l'Annibal François : il n'avoit pas ce surnom qu'il ne méritoit déjà plus, car il venoit de repasser les Alpes sans avoir pu prendre poste, & couronné de lauriers stériles. il n'en ramena qu'une armée affoiblie.

De son côté, le roi de Naples aidé du comte de Gages, étoit entré en campagne pour défendre ses propres états. Le prince de Lobkowitz y avoit répandu vers le mois de juin un manifeste, où la reine d'Hongrie parloit aux

peuples des Deux-Siciles comme à ses sujets, auxquels elle donnoit sa protection. Elle sembloit se flatter même d'un soulèvement à Naples, & la reine, quoique grosse, retirée à Gayette dès la fin d'avril, étoit disposée à passer à Rome en cas d'un événement malheureux. C'est de cette invasion préméditée que s'étoit autorisé le monarque dans sa déclaration de guerre. Il étoit parvenu non-seulement à empêcher l'ennemi de pénétrer chez lui, mais il avoit porté le théâtre de la guerre dans la campagne de Rome : il étoit, avec le duc de Modene, devenu généralissime du roi d'Espagne, dans Velletri, autrefois capitale des Volsques, aujourd'hui la demeure des doyens du sacré college. Il y fut surpris au milieu de la nuit par une tentative hardie du général Autrichien, semblable à celle que le prince Eugene avoit faite sur Crémone en 1702, & il étoit prisonnier, sans le marquis de l'Hôpital, ambassadeur de France auprès de lui, qui l'avoit accompagné & l'avertit à tems, ainsi que le duc de Modene. Ils avoient à peine rejoint leur armée que leur palais fut investi. Le général Nonaty entre dans celui du duc de Modene ; il y trouve le ministre de ce prince, M. Sabatini, qui avoit été autrefois dans le même régiment que lui. « N'est-il pas vrai, lui dit ce ministre, » que vous me donnez la vie, & que vous vous contenterez de me faire prisonnier ? » Mais pendant qu'ils renouvelloient leur ancienne connoissance, les vainqueurs ayant aussi commis la même faute qu'à Crémone, leur triomphe ne fut pas de durée : la confusion, le désordre & l'ardeur du pillage réparèrent le mal qu'avoit causé le défaut de vigilance, de discipline & d'activité : les Allemands furent chassés à leur tour. M. Sabatini, qui voyoit ce changement par la fenêtre, dit au général Autrichien : « c'est moi à présent qui vous donne la vie, » & c'est vous qui êtes mon prisonnier. »

Le prince de Lobkowitz fut obligé de se retirer vers Rome : le roi de Naples le poursuivit : le pape étoit neutre, & ce rôle convenoit à la qualité de pere commun des fideles. Aussi les deux armées restèrent chacune de

leur côté à une porte de Rome , & le général Autrichien , ainsi que le monarque Napolitain , sous le nom de comte de Pouzolles , vinrent baiser les pieds du souverain pontife , tandis qu'ils faisoient ravager ses campagnes par leurs troupes.

Telle étoit la situation des affaires , lorsque Louis XV voulant terminer la campagne par une conquête importante , fit ouvrir la tranchée devant Fribourg par le maréchal de Coigny. Foible & à peine convalescent , il arrive au siege pour accélérer les travaux. C'étoit , de tous ceux qu'il avoit entrepris , le plus difficile & le plus pénible. C'est à cette expédition que se distingua pour la première fois le comte de Lowendhal , déjà connu chez l'étranger , & depuis si utile à la France. Il y assista comme volontaire , & fut blessé à la tête d'un coup de fusil. La ville se rendit après un mois de tranchée ouverte. Une singularité de ce siege , c'est que ce fut le comte d'Argenson qui , comme ministre de la guerre , fit dresser les articles de la capitulation , & par une prétendue concession qu'il fit beaucoup valoir au général Damnitz qui la défendoit , rendit plus inévitable & plus prompte la reddition des châteaux. Ce bon Allemand ayant obtenu la permission de se retirer avec ses malades & ses blessés dans ces forteresses , s'aperçut trop tard que c'étoit une permission funeste , en ce que tant de bouches superflues ou inutiles ne feroient qu'embarrasser dans ces enceintes étroites & l'affamer d'autant. Sa mal-adresse fit perdre bientôt les châteaux à sa souveraine , & la garnison , obligée de se rendre prisonnière de guerre ; il apprit , sans doute , à combiner mieux une autre fois ses traités , & sur-tout à se défier des grâces d'un ennemi. Le roi usa de la même politique à Fribourg qu'à Menin ; il en fit démollir les fortifications , étant décidé de le restituer à la paix , ou plutôt prévoyant qu'on ne pourroit le conserver à l'empereur , selon le plan tant de fois dérangé , dont la diversion malheureuse du roi de Prusse obligeoit de se départir encore. Toute la gloire de la campagne de

Bohème étoit pour le prince Charles , qui après avoir passé & repassé le Rhin en présence de l'armée Francoise , avoit traversé l'Elbe à la vue de l'armée de ce monarque, si considérablement diminuée par la désertion & les maladies , qu'il n'osa livrer bataille dans la crainte de la perdre. Il fut obligé de se tenir sur la défensive devant ce général & de couvrir la Silésie , où cependant des partis pénétrèrent jusqu'aux portes de Breslau. Ces succès étoient dus au retour d'un autre prince , qui d'abord lié avec le roi de Prusse pour dépouiller la reine de Hongrie , ensuite réconcilié avec elle par son entremise , n'avoit pas été plus scrupuleux que lui , & déterminé par les subsides de l'Angleterre , venoit de s'unir à cette princesse pour dépouiller ce souverain , une seconde fois son ennemi. Le roi de Pologne , électeur de Saxe , le nouvel acteur intéressant de cette sanglante tragédie , avoit fait au mois de mai un traité secret avec la reine de Hongrie , & envoyé en conséquence au prince Charles un secours de 22,000 hommes , qui lui avoit donné la supériorité. De son côté , cette princesse lui céda une partie de la Silésie qu'elle espéroit reprendre , & sur laquelle il prétendoit avoir des droits anciens , qu'elle reconnut valables , mais qui , sans doute , seroient devenus très-problématiques , dès que cette province n'auroit plus appartenu au roi de Prusse. Tant de changemens dans les négociations devoient augmenter les vicissitudes de la fortune ; aussi les triomphes & les revers furent très-balancés durant cette campagne. Si la France avoit échoué en Angleterre , elle avoit eu des succès en Flandre. Le prince Charles les avoit suspendus par son invasion en Alsace , qu'avoit arrêté à son tour le roi de Prusse , vainqueur en Bohème. Cette irruption n'avoit pu être que momentanée ; il craignoit pour ses propres états , & l'empereur profitant de la retraite des Autrichiens , quoique rentré dans Munich , ne pouvoit s'y regarder encore comme fort en sûreté. Il fallut donc songer à faire une autre campagne , & la rendre plus décisive en sa faveur. Afin

d'être à portée de commencer de bonne heure les hostilités, on se disposa à faire hiverner, de gré ou de force, dans les électorats de Mayence, de Treves & de Cologne, 40,000 hommes, sous les ordres du maréchal de Maillebois, rentré en grace. Les souverains de ces contrées, même le dernier, quoique frere de l'empereur, étoient neutres, moins à raison de leur dignité d'archevêques, que de leur impuissance. Ils n'en éprouvoient pas moins, comme on le voit, le fléau de la guerre, & ils publioient mémoires sur mémoires, où ils se plaignoient de la désolation de leur patrie. On leur fit entendre que c'étoit pour y remédier plus efficacement, soit en portant un coup sensible & direct au roi d'Angleterre en son électorat d'Hanovre, soit en contenant le roi de Prusse dans la cause commune, par la crainte de perdre ses possessions en cette partie.

Après avoir tout ordonné, [14 nov.] le roi satisfit l'impatience des Parisiens, & reparut dans sa capitale. Son entrée fut un triomphe, que la joie, les acclamations & les transports de son peuple rendirent plus touchant encore qu'il n'étoit brillant & majestueux par la pompe qui l'accompagnait; ou plutôt tremblant de nouveau de la crainte qu'on avoit eu de le perdre, ce peuple sembloit, par son empressement, chercher à s'affirmer de l'existence du monarque ressuscité. C'étoit moins un vainqueur dont il entouroit le char, qu'un pere tendre dont il embrassoit les genoux. S. M. resta trois jours au palais des Tuilleries, se montra le plus qu'elle put, & voulut qu'on en approchât librement. Pour plus de popularité, elle dîna à l'hôtel-de-ville. C'étoit une marque de sa reconnoissance qu'elle donnoit aux habitans en la personne de leurs officiers municipaux qui les représentoient. Ils eurent, suivant l'usage, l'honneur de la servir. Le prévôt des marchands étoit derriere le roi; le premier échevin derriere le dauphin. Voltaire critique avec raison à ce sujet les inscriptions & devises des places publiques, qui, par une coutume ridicule, étoient en latin, & au lieu

d'exprimer les sentimens d'une nation qui ne parle ni n'entend cette langue, ne produisoient que les jeux puériles d'une imagination pédantesque.

Au milieu de tant de fêtes, de tant d'épanchemens de la sensibilité des François, le cœur de Louis XV n'étoit pas rempli : l'image de la duchesse de Château-Roux s'y reproduisoit plus vivement que jamais ; c'étoit la seule à qui sa maladie avoit été fatale. Condamnée par son amant même à vivre dans la retraite & dans les larmes, elle ne pouvoit participer à l'allégresse générale ; il se reprochoit sa foiblesse de l'avoir renvoyée ; il étoit indigné contre le prélat qui l'avoit exigé : il auroit bien voulu réparer la dureté avec laquelle on avoit exécuté ses ordres, en la rappelant auprès de lui avec un éclat capable de lui faire oublier l'humiliation du renvoi ; mais il étoit combattu par d'autres sentimens. Ce respect humain, le tyran des rois même, le retenoit ; il venoit d'éprouver de la part de la reine les marques du plus tendre attachement ; elle ne souhaitoit pour toute reconnoissance que de jouir de ses droits. Hélas ! la nature n'étoit point d'accord avec le devoir, & sous prétexte de réparer ses forces épuisées par la violence du mal & des remèdes, il différoit de l'en mettre en possession. Ceux qui connoissent l'empire des passions, prévirent bientôt ce qui arriveroit. Le duc de Richelieu, à qui le monarque avoit restitué sa confiance, après avoir eu l'adresse de se rendre victime de son zèle pour la favorite dans le moment le plus critique, étoit le plus intéressé à en recueillir le fruit par son rappel. Comme ce seigneur va jouer désormais un grand rôle, il est à propos de le faire mieux connoître. Né sur la fin du siècle précédent, il avoit alors près de cinquante ans ; c'étoit un grand & bel homme, bien fait, d'une physionomie gracieuse, extrêmement galant, tenant à-la-fois & du goût chevaleresque de la vieille cour & de la corruption de la régence. Les voluptés avoient encore le plus vif attrait pour lui, quoique déjà usé par leur trop grand usage & vieilli.

avant le tems. Passionné pour les femmes , très-bien traité d'elles , il avoit la manie de vouloir afficher ses conquêtes. Quelques-unes avoient produit un grand éclat , & lui avoient attiré de fâcheuses affaires , dont il s'étoit tiré avec honneur ; car il soutenoit de sa bravoure son audace & son impudence en ce genre. A un grand fond d'esprit il joignoit de la gaieté ; il étoit amusant , très-riche , mais prodigue , ce qui le rendoit plus avide de la faveur , afin de réparer sans cesse les breches que ses plaisirs faisoient à sa fortune. Heureux constamment , il avoit réussi dans tout ce qu'il avoit entrepris. Quoique d'une naissance très-disproportionnée , il avoit épousé une princesse de la maison de Lorraine , & ce mariage lui ayant procuré une querelle , elle ne servit qu'à rehausser l'éclat de sa gloire par un duel fameux , dont il sortit vainqueur. Nommé lieutenant-général de la province de Languedoc avec le commandement , il avoit déterminé les états au commencement de la guerre à offrir au roi de lever , habiller , armer , équiper , monter & entretenir à ses frais durant son cours , un régiment de dragons sous le nom de *Septimanie*. S. M. , flattée de l'offre , avoit reconnu le service du pere en nommant le fils , le duc de Fronsac , colonel de ce régiment , & d'ailleurs s'étoit attaché plus particulièrement le duc de Richelieu en lui donnant la place de premier gentilhomme de la chambre , vacante par la mort du duc de Rocheschouart , tué à la bataille de Dettingen.

Ce courtisan , dont le cœur ouvert à toutes les passions étoit aussi dévoré de la soif des grandeurs , ne se voyoit pas encore au terme des honneurs , & sentoit ne pouvoir mieux y parvenir qu'en ramenant à la cour la duchesse de Château-Roux. Il leva tous les scrupules du monarque ; il lui fit faire des parties de chasse , où il ménagea secrètement à cette amante délaissée les occasions de revoir le roi , & de reprendre sur lui son empire. Enfin , ce prince , las de se contraindre , se plaignit hautement qu'on eût abusé

de son état pour souiller sa gloire, pour le forcer à traiter indignement une personne qui n'étoit coupable à son égard que d'un excès d'amour. Il résolut de la rétablir dans son rang, ses titres & ses dignités; il prépara son triomphe en la vengeance de l'évêque de Soissons, qui eut injonction de se retirer dans son diocèse, & du comte d'Argenson qui, lui ayant porté l'ordre de son exil, fut chargé de lui annoncer son rappel; il lui demanda de la part du roi la liste de tous ceux dont elle exigeoit la punition. On assure qu'elle l'avoit mis en tête; que le ministre voyant qu'il n'y avoit aucune réconciliation à espérer avec cette femme, prit le seul parti qui lui restoit, de la gagner de vitesse en s'en débarrassant pour jamais. On peut supposer un crime plus aisé à dire & à écrire qu'à commettre. Il est plutôt à croire que l'excès de la joie fit chez la duchesse une révolution prompte & mortelle; ou, suivant d'autres mémoires, cette révolution fut occasionnée par son impatience de recevoir les embrassemens du monarque, non moins empressé qu'elle, [8 déc.] pour s'être dégarinée, baignée & parfumée dans un jour critique. Quoi qu'il en soit, on lui fit l'épithaphe suivante, qui en pareil cas auroit été beaucoup plus juste pour madame de Mailli, véritablement capable de penser d'une façon aussi magnanime :

Sans relever l'éclat de mon illustre sang,
Ce trait seul fera vivre à jamais ma mémoire :
Mon roi revit le jour pour me rendre mon rang,
Et je meurs sans regret pour lui rendre sa gloire.

Cette perte, également frappante par son époque & ses circonstances, plongea Louis XV dans une profonde mélancolie. Si l'on mesure son désespoir sur sa passion, elle dût être extrême. La duchesse avoit repris un tel ascendant sur son auguste amant, qu'elle lui avoit dicté la loi une seconde fois. Outre les conditions qu'on a vues, pour réparation de l'injure qu'elle avoit reçue aux yeux de l'Europe entière par son expulsion ignomi-

nieuse , elle avoit exigé une satisfaction authentique & non moins éclatante , celle d'être nommée surintendante de la maison de madame la future dauphine , & l'aveuglement du roi l'y avoit fait consentir. En lui donnant cette place de confiance & de représentation , qui suppose dans la personne désignée beaucoup de réserve & de décence , un cœur incorruptible , une conduite régulière , une réputation intacte , c'étoit afficher le scandale , c'étoit couronner le vice , c'étoit insulter les mœurs , l'honnêteté publique & la cour d'Espagne , dont Pétiquette austère l'auroit fait s'indigner d'un choix aussi infame. La mort prévint tant de maux , & la dérogation à toute pudeur n'eut pas lieu ; mais il résulta toujours de la réconciliation du roi avec madame de Château-Roux une impression fâcheuse dans le peuple , qui altera sensiblement son amour. Qui ne se rappelle le mot énergique des poissardes , dont le cri est toujours le cri public : *puisque'il a repris sa catin , il ne trouvera plus un pater sur le pavé de Paris?*

Il étoit, en effet , sérieusement question du mariage de M. le dauphin : cela fit diversion à la douleur de S. M. , qui commençoit d'ailleurs à se relâcher & à ne plus tant s'occuper des affaires de son état. Elle venoit de se décharger du poids du ministère des affaires étrangères. Il fut d'abord offert à M. de Ville-Neuve , qui s'étoit fait beaucoup d'honneur pendant sa longue & utile ambassade à la Porte. Ce personnage modeste , flatté de la bienveillance du roi , mais se sentant dénué de l'activité d'esprit nécessaire dans un pareil département , s'excusa sur sa santé , & fournit l'exemple rare à la cour , d'un refus qui lui fit plus d'honneur encore que le choix de S. M. Il prétendit que dans la vieillesse ou les infirmités , on n'étoit plus propre à l'administration. C'est ainsi que de nos jours un ministre (1) , en pareil cas , a eu le courage de le dire au comte de Maurepas , mais la foiblesse de ne pas suivre en tout cet exemple de M. de Ville-Neuve , pour se voir forcé ensuite , en justifiant son

(1) M. Taboureau.

assertion , de se retirer après avoir perdu en six mois & la gloire dont sa résistance l'auroit fait jouir & la réputation qu'il s'étoit acquise.

[Le 18 nov.] Ce fut le marquis d'Argenson , le frere aîné du ministre de guerre , qui eut la charge. Le comte fut pourvu de celle de surintendant des postes. Ces graces répandues sur la même famille leur donnerent un crédit étonnant : tous deux en étoient dignes. Celui dont il s'agit , avoit moins de brillant que l'autre , & les courtisans , qui ne jugent que par la surface , l'appelloient d'Argenson la bête. Il étoit peu capable de se distinguer dans le poste qui lui étoit confié , aux yeux de ceux qui pensent nécessaire d'y apporter moins de vertu que de finesse. Au contraire , connu pour sa probité , il étoit plus philosophe que négociateur , mais sur-tout excellent citoyen. On en peut juger par son livre intitulé : *Considérations sur le gouvernement*. Rousseau le cite dans le *Contrat social* , où il l'exalte singulièrement , & , ce qui y met le comble , c'est que Voltaire s'accorde avec lui dans son *Commentaire historique* , &c. Il est vrai que les louanges de celui-ci , sans ce concours , seroient suspectes. Il convient que le ministre du même âge , son condisciple aux jésuites , avoit eu dès son enfance une tendre amitié pour lui ; que depuis ils avoient été en très-grande correspondance , & que l'homme d'état avoit employé l'homme de lettres en plusieurs affaires considérables pendant les années 1745. , 1746 & 1747 (1) ; ce qui l'avoit obligé d'interrompre dans cet intervalle la composition de ses pieces de théâtre. Ce n'est pas , sans doute , ce qui fait le plus d'honneur au premier , & s'il avoit eu la connoissance des hommes , il auroit vu que la politique n'étoit pas l'élément de son ami , trop plein d'amour-propre , trop ardent , trop

(1) Il est à remarquer que M. le comte d'Argenson se démit au commencement de janvier 1747 ; il ne put donc employer M. de Voltaire cette année. Il faut croire qu'il travailla sous le successeur à une suite d'affaires , dont le premier l'avoit chargé.

irascible, trop susceptible de toutes les passions, pour y apporter le flegme & le calme requis en pareil cas. Un commis bien lourd, bien épais, bien renfermé en lui-même, bien cuirassé de toutes parts, bien taciturne, est infiniment préférable.

La négociation qu'eut à traiter le marquis d'Argenson dans son département, fut le mariage dont nous venons de parler. L'évêque de Rennes, ambassadeur à Madrid depuis quelques années, relativement aux projets formés contre la maison d'Autriche, avoit été en même tems chargé de ce point. Cet ambassadeur étoit M. de Vauréal, prélat de bonne mine, fait pour la représentation, ayant beaucoup d'esprit, parlant bien, fin, dissimulé, tortueux, pointilleux, défiant, toutes qualités assez assorties à son rôle; mais dont les mœurs, le style, ni les manières ne convenoient à son état. On avoit été surpris que le cardinal l'eût choisi. Deux raisons en pouvoient être cause: la plus essentielle, sans doute, c'étoit d'éloigner avec honneur un concurrent, dont la vieille éminence redoutoit le génie & l'intrigue; la seconde, qu'il étoit avare, ce qui étoit fort analogue à son goût pour l'économie. Quoiqu'il fût à craindre que ce ministre ne réussît pas chez une cour aussi circonspecte que celle d'Espagne, s'il fût peu accueilli des grands, auprès desquels sa réputation l'avoit devancé, il fut bien reçu du souverain. Au reste, les intérêts de la France & de l'Espagne étoient trop liés pour trouver beaucoup de difficultés, & l'hymen trop avantageux pour qu'il ne fût pas accepté. Il n'étoit plus question que de mettre la dernière main aux accords & de faire faire la demande solennellement, lorsque le nouveau secrétaire des affaires étrangères entra en fonctions.

Tous les seigneurs du premier rang ambitionnoient cet honneur. Le duc de Châtillon, gouverneur du jeune prince, prétendoit qu'en cette qualité il lui appartenoit de droit. Son illustre naissance, son rang, son mérite personnel, quoique fort au-dessous de l'emploi dont il

avoit été chargé, sa gravité, son froid, le rendoient très-susceptible d'une pareille destination & excellent pour le lieu où il falloit la remplir. Mais il venoit d'être exilé, & cette faveur ne se concilioit point avec sa disgrâce. Afin d'adoucir autant qu'il fût possible un tel désagrément que ressentit même le prince son élève qui lui étoit fort attaché, l'évêque de Rennes, déjà à Madrid, fut revêtu d'un caractère extraordinaire pour la cérémonie.

Versailles venoit de s'orner de jeunes princesses précisément en ce tems-là. C'étoit des compagnes ménagées pour la société & l'amusement de la future dauphine, dont l'âge & les goûts auroient pu ne pas s'accommoder de la vieille cour. Le duc de Chartres avoit épousé la sœur du prince de Conti. Elle avoit dix-huit à dix-neuf ans; elle étoit belle, bien faite, pleine de graces & de gaieté, ardente pour les voluptés, aimant les fêtes & la magnificence, d'un caractère charmant & d'un esprit fin & délicat. Elle se faisoit déjà chérir par cette affabilité & cette popularité qui semble avoir toujours été le caractère distinctif de sa branche. Son époux étoit également bon, humain, capable de se faire adorer; il plaisoit par une belle figure, & quoique prodigieusement gros, réparoit ce défaut naturel par sa légèreté. Mais son humeur sympathisoit peu avec celle de la duchesse: il n'avoit pas ce penchant au plaisir & au faste qu'elle lui auroit désiré. Quand à son esprit & à sa culture, son enfance avoit donné les plus grandes espérances, & il est à présumer qu'elles auroient été remplies si celui qui présida en second à son éducation eût suivi les traces du premier. Ce gouverneur venoit d'être exilé à peu près dans le même tems que le duc de Châtillon. On en fut d'autant plus surpris qu'il étoit proche parent des d'Argenson, qui l'avoient produit & soutenu jusqu'alors. Il s'étoit si peu fait aimer, qu'il ne se trouva presque personne qui prit part à son malheur. On ne voit pas même que son illustre pupille en fût fort affligé.

La comtesse de Toulouse, [le 29 déc.] plus ré-

comment avoit marié le duc de Penthievre son fils à la
 princesse de Modene, dont le pere, alors souverain
 sans états, victime de son attachement à la France,
 étoit réduit à commander les troupes du roi d'Espagne.
 Elle étoit de quelques mois plus jeune que la duchesse
 de Chartres, belle, moins aimable à l'extérieur, moins
 simillante, mais peut-être plus capable au fond de faire
 le bonheur de son époux. La duchesse sa mere, sœur du
 duc d'Orléans, fille du régent, avoit eu un moment
 l'espoir de marier sa fille à son neveu & l'avoit emporté
 sur la princesse de Conti; mais celle-ci, non moins
 remuante, non moins entiere, non moins adroite, avoit
 fait jouer de nouveaux ressorts qui avoient réussi. La
 détresse du duc de Modene fut au fond le seul motif
 de ce changement d'alliance: dans tout autre cas, sans
 doute, sa fille eût été préférée; mais quelque juste,
 quelque intéressante que soit leur cause, on n'aime point
 s'allier aux malheureux. Mademoiselle de Modene fut
 réduite à donner la main à un prince légitimé. Il est vrai
 qu'en faveur de cet hymen la comtesse de Toulouse eut
 un instant l'espoir que le roi rétablirait son fils, & par
 conséquent ceux de la duchesse du Maine, le prince de
 Dombes & le comte d'Eu, dans tous les honneurs,
 rangs, droits & prérogatives que Louis XIV avoit so-
 lennellement accordés à ses enfans, & dont nous avons
 vu qu'ils avoient été par provision authentiquement
 privés sous la régence, & depuis définitivement & en
 totalité, du moins quant à leur postérité. Le singulier
 est, que l'instigatrice du procès avoit été la sœur même
 du duc du Maine & du comte de Toulouse, la duchesse
 de Bourbon, qui, légitimée comme eux, ne pouvoit
 les dégrader sans se dégrader elle-même. Preuve que la
 parenté entre les grands n'est rien, & que le cri de la
 nature ne sauroit prévaloir contre les fureurs jalouses de
 l'ambition. Elle avoit vu avec envie les graces du feu roi
 tomber sur ses freres; elle avoit excité le duc de Bourbon
 son fils à réclamer, & par une perfidie affreuse l'avoit
 forcé, pour ainsi dire, à porter les premiers coups dans

le tems même qu'il étoit en partie de plaisir au château de Rambouillet, chez le comte de Toulouse son oncle.

Depuis, S. M. avoit accordé aux enfans de M. le duc du Maine & de M. le comte de Toulouse, les mêmes honneurs dont jouissoient leurs pères, mais par un brevet personnel & à vie seulement. C'étoit peu de chose; cela ne pouvoit que satisfaire leur vanité dans l'intérieur de leur palais ou au château de Versailles. Les princes du sang, les grands, le parlement, la nation n'avoient point acquiescé à ces distinctions. La maison d'Est auroit désiré qu'en faveur de son alliance le roi eût fait des grâces spéciales, & pour leur donner la sanction nécessaire eût déployé tout l'appareil du pouvoir souverain. C'est ce que tant d'illustres personnages, jaloux de transmettre à leurs descendans leurs droits & leur rang sans aucune altération, étoient intéressés d'empêcher. Cette affaire mettoit la cour dans une agitation extrême. Les plus prudents des courtisans agissoient sourdement; les moins circonspects éclatèrent & en furent punis par l'exil. Quelques-uns, quoique récemment comblés des bienfaits du monarque, ne crurent pas que la reconnoissance dût l'emporter sur l'importance de l'épique, car il n'étoit guère possible qu'on revînt sur les articles de la succession à la couronne & même sur celui de la qualité sans restriction de princes du sang. Louis XV ne se flatta pas de rétablir l'ouvrage de Louis XIV, & quand il en auroit eu la bonne volonté, un tel coup de vigueur étoit au-dessus de ses forces. D'ailleurs il auroit été d'autant plus dangereux de sa part que lui-même, marchant sur les traces galantes de son aïeul, pouvoit éprouver un jour les tendres sentimens de paternité aveugle. S. M. s'en tint donc aux brevets particuliers, & les réclamans, malgré les marques de sévérité du souverain, n'en firent pas moins les protestations & autres actes conservatoires d'usage.

C'est dans ces circonstances qu'arriva madame la dauphine. L'ambassadeur de France ayant fait huit jours auparavant la demande dans la forme ordinaire, la célé-

bration du mariage de l'infante Marie-Thérèse eut lieu à Madrid le 18 décembre, sous la bénédiction du patriarche des Indes. Le prince des Asturies épousa sa sœur au nom de M. le dauphin. Elle fut remise trois semaines après dans l'isle des Faisans par les officiers du roi d'Espagne entre les mains du duc de Lauraguais, chargé de la recevoir. Tout retrace ici encore le pouvoir de la duchesse de Château-Roux, qui avoit fait accorder cet honneur à son beau-frère; qui avoit fait nommer sa sœur, la duchesse de Lauraguais, dame d'atour de madame la dauphine, & la duchesse de Brancas, mère de celle-ci, à raison de son âge & de sa gravité, dame d'honneur. L'infante ne put être rendue à Versailles que le 23 février 1745, où elle reçut une seconde bénédiction nuptiale du cardinal de Rohan, grand-aumônier.

Cette princesse, dont la figure n'avoit rien de séduisant, avoit cependant trouvé le chemin du cœur de M. le dauphin. Soit l'effet d'une sympathie secrète, soit celui de la bouillante ardeur d'un jeune prince éprouvant des transports qu'il ignoroit, il en fut enchanté, & ce que le premier aspect avoit commencé, les qualités personnelles l'acheverent. Elle avoit de l'élévation dans les sentimens, de la douceur & de l'aménité dans le caractère, un goût de recueillement & de dévotion qui convenoit merveilleusement à l'éducation donnée à M. le dauphin. Cependant on ne peut cacher que son auguste époux, malgré une figure aimable, malgré l'éclat de son âge & de son rang, malgré la ressemblance des ames, ne lui avoit pas fait la même impression. Peut-être une plus longue intimité eût-elle opéré davantage; mais le ciel ne fit, pour ainsi dire, que montrer madame la dauphine à la nation, assez cependant pour qu'elle en emportât en mourant les regrets les plus sincères.

Malgré les calamités de la guerre les réjouissances les plus brillantes eurent lieu dans tout le royaume; les noces de l'héritier présomptif du trône se firent avec une pompe & une dépense extraordinaire. Paris, qui surpasse infiniment en grandeur & en richesse les autres

capitales, voulut aussi les surpasser en témoignages de zèle & d'affection envers la famille royale. Il n'avoit plus pour chef le fameux Turgot, si renommé en magnificence: le prévôt des marchands étoit M. de Bernage, petit génie & peu propre à ces cérémonies d'éclat. Cependant il eut, ou plutôt il adopta une imagination assez heureuse. Comme on étoit dans l'hiver, & que le froid, la pluie, les frimats auroient pu nuire beaucoup aux fêtes ou les contrarier, il fit construire dans douze endroits les plus beaux de la ville, autant de salles de verdure, qui rappelant le printems aux yeux firent oublier l'affreuse saison où l'on étoit. Ces vastes enceintes, ouvertes de toutes parts, recevoient indistinctement les grands & les petits, mélange premier véhicule de la joie dans ces sortes de saturnales. Les rafraichissemens y furent prodigués sans relâche, les meilleurs musiciens eurent ordre de s'y trouver, & le son des instrumens & de mille voix mélodieuses, joints au murmure d'autant de fontaines répandant le vin à grands flots, mirent en délire un peuple innombrable. Les étrangers, accourus des états les plus lointains pour participer aux plaisirs, ne pouvoient se persuader qu'une guerre aussi ruineuse que meurtrière désolât la France: s'ils n'eussent été instruits de sa situation, ils l'auroient jugée dans la paix la plus profonde & la plus heureuse.

L'objet de ceux qui excitèrent la ville à donner ces spectacles extraordinaires, étoit non seulement de faire connoître à l'Europe l'amour du peuple françois envers ses maîtres, mais de causer une diversion à la tristesse de Louis XV. Depuis la mort de la dernière favorite, les plus jolies femmes de la cour & même celles qui ne l'étoient pas, enhardies par les premiers choix, s'étoient mises sur les rangs sans succès. Entr'elles on distinguoit la duchesse de Rochecouart, veuve depuis un an, charmante créature si jamais il en fût, ou plutôt véritable Hébé. Elevée avec le monarque, avec qui elle avoit vécu à Rambouillet dans une sorte de familiarité, elle avoit fait tous ses efforts pour plaire à un prince très-

séduisant alors quand il n'eût pas été roi ; & toujours inutilement. Par une comparaison énergique & peut-être trop juste , à raison de l'image peu honnête qu'elle offre , on disoit : *qu'elle étoit comme les chevaux de la petite écurie , toujours présentés & jamais acceptés.* De dépit elle épousa en secondes noces le comte de Brionne & mourut dix-huit mois après. On se flatta que parmi les femmes du second ordre , ou même parmi les bourgeois de la capitale , qu'on pouvoit lui faire passer en revue de cette manière sans aucune affectation , l'amour trouveroit une nouvelle occasion d'enchaîner cet esclave couronné. A cet effet il y eut un bal à Phôrel-de-ville , que les nouveaux époux & le roi voulurent bien honorer de leur présence. Afin de mieux remplir l'objet de la fête , tout le monde y fut admis masqué. Louis XV & toute sa cour s'y rendirent sous des habits aussi bizarres qu'élégans. Il vit avec une agréable surprise tant de beautés rassemblées. Ce n'étoient point de ces attrairs fardés , de ces charmes soutenus ou ravitaillés par l'art , tels qu'il avoit coutume d'en rencontrer dans son palais : c'étoit la nature elle-même qui sembloit avoir choisi ce jour pour étaler ses plus parfaits ouvrages. Enchanté d'une perspective aussi brillante , le monarque erroit sur chacun des objets dont elle étoit composée , sans se déterminer , lorsqu'une jeune blonde , d'une taille svelte & pétrie de graces le fixa d'abord. Elle étoit habillée en amazone , son carquois & son arc sur ses épaules ; ses cheveux flottans par boucles étoient parsemés de pierres , & une gorge charmante , à demi-découverte , irritoit les desirs : *Belle chasseuse , dit S. M. , heureux ceux que vous percez de vos traits ! . . . Ces blessures en sont mortelles ! . . .* C'étoit le moment précieux d'en lancer un dans le cœur du roi ; mais soit qu'elle ignorât qui lui parloit , soit qu'elle-même , éprise ailleurs , fût peu flattée de cette conquête , soit plus vraisemblablement que son amour-propre trop exalté lui fit perdre la tête , l'esprit lui manqua tellement que , sans répondre , elle courut se précipiter & se confondre dans

la foule des masques ; en sorte qu'on a toujours ignoré quelle étoit cette belle. Une contre-danse angloise , fort en vogue en ce tems-là , exécutée par une vingtaine de jeunes filles que leur vive fraîcheur rendoit semblables aux célestes houris , effaça sur-le-champ l'impression qu'avoit causée la Diane moderne. Le feu de l'amour circuloit dans ses veines. Incertain , il eût voulu les posséder toutes , & comme elles étoient masquées il eût fallu , pour le tirer d'embarras , que quelqu'une se fût découverte. Dès la première , son ame , qui ne demandoit qu'à être remplie , en eût reçu l'image avec avidité. Ayant en vain attendu , il passa à une des extrémités de la salle , où plusieurs estrades , disposées en forme d'amphithéâtre , les femmes de médiocre condition étoient placées. Elles ne le cédoient en rien pour la parure aux femmes d'un rang plus distingué , & elles portoient en outre sur leur physionomie cette gaieté franche , indice du bonheur plus aisé à rencontrer dans la médiocrité. Telles furent les réflexions qui vinrent à l'esprit de S. M. en les considérant & en enviant leur sort. Elle en sortit bientôt par un masque qui vint la luitiner : ce masque étoit la charmante madame d'Etiolles. Née dans la classe la plus infame , elle étoit fille d'un nommé Poisson , personnage crapuleux , bas , grossier , mais ne manquant pas d'un certain esprit ; il étoit sur-tout très-caustique & dans sa franchise ne s'épargnoit pas lui-même. Il étoit boucher des Invalides & avoit acquis du bien dans cette place. Sa femme étoit une des plus dévergondées qu'il soit possible de voir , sans frein , sans pudeur. Après avoir trafiqué de ses charmes elle avoit compté sur ceux de sa fille , & à force de lui dire qu'elle étoit un morceau de roi , lui avoit inspiré le desir d'être maîtresse du monarque. Ce desir s'étoit tellement accru , qu'elle n'avoit négligé aucune occasion de le remplir : elle y travailloit sur-tout depuis la mort de la duchesse de Château-Roux ; elle se présentoit à toutes les chasses de Louis XV ; elle cherchoit toutes les occasions de s'en faire remarquer ; elle essayoit toutes les manières de se

mettre propres à fixer ses regards , & n'eut garde de manquer l'occasion du bal. Après avoir excité par ses agaceries & ses propos spirituels la curiosité du roi , elle céda à ses importunités ; elle se démasqua , mais par un raffinement de coquetterie se rejeta en même temps dans un groupe de monde , sans toutefois se laisser perdre de vue. Elle avoit alors un mouchoir à la main , & soit exprès soit involontairement , le laissa tomber. Louis XV le ramassa avec empressement , & ne pouvant atteindre du bras où elle est , le lui jette le plus civilement qu'il peut. Ce fut le premier triomphe de madame d'Etiolles. Un murmure confus se fit entendre aussi tôt dans la salle avec ces mots : *le mouchoir est jeté !* & toutes ses rivales furent désespérées. Le roi , qui avoit reconnu dans cette belle la femme qu'il avoit déjà considérée plusieurs fois avec émotion à ses chasses , en devint plus amoureux. Deux subalternes , le sieur Binet , un des premiers valets-de-chambre de S. M. , cousin de madame d'Etiolles & le sieur de Bridge , l'un de ses écuyers , ami de cette dame , nourrissoient adroitement cette passion (1). La séduction de son esprit avoit achevé la défaite de son royal amant : il étoit blessé à ce point où l'on ne veut que de la solitude & un confident. Le duc de Richelieu continuoit à jouir de plus en plus de la confiance de son maître en cette partie ; il avoit toujours été sûr ses pas , il avoit tout observé , il étoit déjà instruit de tout ce qui étoit nécessaire à savoir , & le roi lui ayant ouvert son cœur , il se chargea de prendre les arrangemens les plus prompts pour le soulager. Madame d'Etiolles n'étoit pas d'un rang à pouvoir faire ses conditions comme les femmes de qualité qui l'avoient précédée ; elle fut obligée , pour réussir , de se prêter à toutes les volontés du monarque , mais cependant elle ne le fit qu'avec une réserve propre

(1) Voyez les *Lettres de madame la marquise de Rompadour* , depuis 1746 jusqu'en 1762 , non que nous les regardions comme authentiques à beaucoup près , mais au moins elles sont fondées sur des faits & des anecdotes connus des contemporains.

à maintenir & accroître son empire. D'ailleurs elle avoit dans son esprit & ses talens des ressources pour suppléer au vuide d'une passion trop tôt satisfaite. Elle ne tarda pas à subjuguér l'esprit du roi par l'art merveilleux de l'amuser , & le conduisit bientôt à son but en se faisant déclarer maîtresse absolue & reconnue. Il fut décidé qu'elle accompagneroit son auguste amant durant la campagne qu'il se disposoit à faire encore cette année , mais dans une sorte d'*incognito*.

Madame Poisson étoit très-malade lors de l'entrevue de sa fille avec le roi. Cette nouvelle prolongea son existence , & lorsqu'elle fut certaine du bonheur de madame d'Etioles , favorite en titre , elle dit qu'elle n'avoit plus rien à désirer & expira. Quant au mari , il étoit trop épris d'une femme charmante , qu'il possédoit depuis peu , pour n'être pas vivement affecté de son abandon : l'espoir des graces ne put éteindre son amour , & il n'en vit aucune capable de le dédommager d'une perte aussi chère à son cœur. Irrité , furieux , désespéré , il eut recours aux larmes , aux reproches , aux imprécations. Comme son infidelle eut lieu de craindre que dans l'excès de sa frénésie son mari ne se portât à quelque extravagance , il fut le premier contre qui elle exerça son pouvoir en le faisant exiler. Ce comble de cruauté lui causa une maladie grave , qui le conduisit aux portes du tombeau , mais qui produisit enfin l'effet heureux de lui défiller les yeux , & il recouvra à-la-fois la santé & la paix. Telles étoient les intrigues & les événemens de l'intérieur du palais de Versailles durant l'hiver , tandis que la politique en faisoit naître d'autres.

Un fait particulier , peu important en lui-même & au premier coup-d'œil , mérité cependant d'être examiné & discuté , par les suites qu'un pareil exemple pouvoit & peut entraîner. M. de Jonfac , maréchal-de-camp , qui commandoit à Lauterbourg , lors du passage du Rhin par le prince Charles , & n'avoit pas tenu plus d'une heure dans ce poste essentiel , avoit été mis au

conseil de guerre : on avoit jugé qu'il eût pu résister plus long-tems , qu'il avoit fait une capitulation dés-honorante & en conséquence il avoit été dégradé avec les flétrissures les plus marquées. Il renvua , il fit agir sa famille & ses défenseurs , & avant que la campagne s'ouvrit. fut rétabli. On exalta l'équité & plus encore la bonté & la modération du roi. Sans examiner le fond du procès , nous croyons que dans l'un ou l'autre cas c'étoit très-mal agir. En effet , si M. de Jonsac étoit innocent , s'étoit comporté avec la bravoure , la loyauté , la capacité qu'exigeoit sa place , ce n'en étoit point assez ; il devoit être lavé comme il avoit été condamné par ses pairs , & il falloit faire réjaillir sur les juges l'opprobre dont ils avoient voulu le couvrir. S'il étoit véritablement coupable , il falloit laisser subsister cet acte de sévérité , qui s'exerce trop rarement & de plus en plus nécessaire chez une nation toujours disposée à se relâcher de sa discipline , à prendre en commiseration les malheureux , même parjures envers elle , & dont auparavant elle poursuivoit la vengeance par ses clameurs & son animosité.

C'est l'usage du gouvernement François , analogue à la douceur des mœurs de ce peuple , de se contenter d'une légère disgrâce dans des occasions où d'autres états mettroient aux fers leurs officiers-généraux , ou leur feroient trancher la tête. Mais cette légère disgrâce , c'est-à-dire l'exil , & conséquemment la privation d'une portion de la liberté , n'est pas au pouvoir du prince de l'employer , avant que d'avoir fait déclarer légalement condamné celui sur qui elle tombe , & lorsqu'il l'est , si le souverain peut faire grace , ce n'est jamais au préjudice des intérêts de son royaume , & en confiant de nouveau son destin à un chef reconnu traître , inutile ou négligeant.

Voltaire prétend que l'équité exige que l'honneur & la vie d'un général ne dépendent pas d'un mauvais succès. Sans doute , ce n'est pas ce que nous voulons dire. Il ajoute que c'est une cruauté de punir un homme

qui a fait tout ce que lui permettoient ses talens. Oui, si se déclarant lui-même incapable de l'honneur qu'on vouloit lui faire, il l'a refusé & n'a cédé qu'à des ordres réitérés & pressans, qu'à un zele aveugle, aiguillonné par l'amour de la patrie : ce qui peut arriver chez les étrangers, mais en France presque jamais. On sait que c'est le manège, l'intrigue, la cabale, qui font tout, & que c'est celui qui a persuadé qu'il étoit le plus digne, à force de le répéter & de le faire crier par ses amis, & non celui que le public a jugé tel, qui l'emporte & est nommé. C'est donc en France qu'il est plus essentiel que par-tout ailleurs d'exercer une punition éclatante sur un téméraire de cette espece, afin d'intimider ceux qui, pourvus d'aussi peu de capacité, avec le secours de la faveur auroient autant d'audace.

Deux choses sont sur-tout nécessaires pour faire la guerre, des bras & de l'argent. On commençoit déjà à s'appercevoir en France qu'on manquoit de l'un & de l'autre. Il passe pour constant qu'on proposa dans le conseil un moyen facile d'avoir les deux, par le libre exercice de la religion protestante dans le royaume, ou du moins en annullant en partie la révocation de l'édit de Nantes. Un avis de cette nature, ouvert en pareil lieu, est la premiere époque où l'on remarque sensiblement l'influence de la philosophie sur tous les ordres de l'état, & dans les objets d'où, jusqu'ici, on l'avoit écartée. C'est Montesquieu, qui le premier a commencé cette révolution avec ses *Lettres Persannes*. Nous entendons par philosophie, la hardiesse de se mettre au-dessus de tous les préjugés dans les matieres de doctrine, pour n'écouter & ne suivre que la raison, comme dans l'exercice des vertus, d'avoir toujours pour premiere base l'humanité. Ces deux divinités tutélaires de l'homme, s'accordoient en cela également avec la politique.

Quelque vaste & peuplée que soit la France, les grandes pertes qu'elle avoit essuyées en trois années

& demie de guerre lui avoient considérablement enlevé des hommes. Les nouvelles levées n'avoient pu se fournir sans de grandes difficultés, puisqu'au défaut de garçons on avoit été obligé de faire marches des gens mariés, même depuis quelques années. Les hommes, dont les différentes provinces avoient contribué, étoient, pour la plupart, au-dessous de la taille ordinaire, trop jeunes & si foibles qu'il en étoit mort beaucoup avant de joindre les corps ou garnisons auxquels ils étoient destinés. Les vieux régimens étoient fondus; il n'en restoit que le nom. A peine y avoit-il dans chacun une centaine de soldats qui eussent vu la guerre & qui fussent en état de former les nouveaux venus au maniement des armes, à la discipline & aux travaux militaires, & de leur inspirer ce qu'on appelle *l'esprit de corps*. Il y avoit toute apparence que la guerre seroit longue & meurtrière: on ne pouvoit compter sur les nouvelles milices qu'après trois ans passés dans des garnisons. Il falloit cependant compléter les corps, & remplacer ceux qu'on tiroit chaque année de ces garnisons pour le service de campagne. Les paysans, dont se forment les recrues, diminuoient dans les villages; l'impossibilité de payer les impôts & la misère en avoient forcé depuis plusieurs années un grand nombre à abandonner leurs hameaux & la culture des terres, même à fuir de leur patrie: ce qui avoit nécessairement occasionné une diminution des revenus du roi. Il étoit essentiel de remédier au plus tôt à tous ces maux, & le moyen de le faire, étoit assurément de chercher à se procurer de nouveaux habitans qui devinssent une ressource pour l'état, soit en hommes, soit en contribution aux charges: il étoit naturel de préférer ceux qui par leur naissance ou par leur origine tenoient à la patrie même, & qui en portoient dans le cœur cet amour né, ce semble, avec tous les hommes, ou ce penchant secret que les enfans ont ordinairement pour le pays de leurs pères. Les protestans, en général, avoient toutes ces

qualités : de plus, leur séjour dans les pays étrangers les avoit rendus plus industrieux, plus habiles dans le commerce, plus opulens, plus souples même, & par conséquent très-propres à faire fleurir un royaume. C'étoit d'ailleurs une justice de réparer les maux dont ils étoient les victimes, en leur accordant la liberté de rentrer en France. On opéroit le double bien, de procurer des sujets au roi & de les enlever aux puissances voisines qui s'en étoient enrichies, sur-tout à l'Angleterre & à la Hollande, nos ennemis en ce moment.

D'autres motifs militoient encore pour l'édit qu'on proposoit. A l'égard des réfugiés même qui ne revieroient pas, il étoit avantageux d'éteindre ou de diminuer au moins leur haine envers une marâtre qui les avoit aussi cruellement traités, dans le cas de quelqu'invasion, soit dans la Grand-Bretagne par le prétendant, soit dans les Provinces-Unies par nos armes. Enfin, il étoit prudent de se concilier ceux qui, restés ou cachés en France, formoient des vœux contre leur patrie, qui, toujours au nombre de plusieurs millions pouvoient, encouragés sous main par nos rivaux, y exciter des séditions, des révoltes & peut-être une guerre civile.

Ces puissantes considérations ne purent tenir contre la crainte du clergé, dont le fanatisme parut alors plus dangereux & plus redoutable. Un pareil projet devoit être proposé plusieurs fois avant d'être adopté, & c'étoit beaucoup d'avoir osé le produire. Depuis, lors de la guerre de 1750 on y revint; & durant la guerre actuelle on a vu le moment où il s'effectueroit; mais cet heureux jour est encore reculé. (1)

Une aventure singulière, arrivée à cette époque, qui, quoique peut-être le pur effet de l'imprudence d'une part, & de la hardiesse de l'autre, fournit ample matière

(1) On a vu dans une note précédente, que le parlement sollicitoit lui-même pour les protestans un état légal en France; mais il a reçu insinuation de s'en abstenir jusqu'à nouvel ordre.

aux spéculations des politiques, voulant toujours trouver de la finesse à tout ; ce fut la surprise & l'enlèvement du maréchal de Belle-Isle & de son frere. Après que les armées Françoises eurent pris leurs quartiers, au lieu de revenir à Paris ils partirent avec une suite nombreuse. On dit le premier chargé de quelques négociations auprès des puissances du nord, relatives à la ligue de Francfort. Ils se rendirent d'abord auprès de l'empereur ; de là traversant, pour aller à Berlin, un petit territoire dépendant de l'électorat d'Hanovre, près d'Elbingerode, ils furent arrêtés & conduits en Angleterre, [20 déc. 1744] où l'on les retint jusqu'au mois d'août 1745. Quel étoit l'objet de leur mission ? Etoient-ils légitimement arrêtés ? Comment ne les réclame-t-on pas aussi fortement qu'on auroit dû le faire ? Y avoit-il à cela un dessous de cartes ? Toutes questions qui furent agitées alors, & dont la discussion ne peut être qu'instructive & intéressante.

On dit dans le tems que le maréchal de Belle-Isle alloit concerter avec le roi de Prusse les opérations de la campagne prochaine ; qu'on l'avoit choisi préféablement, parce que la guerre qui se faisoit, étant en quelque sorte son ouvrage, on le regardoit comme piqué d'honneur à en faire sortir la France avec la gloire, parce qu'il étoit, suivant ce qu'on a vu précédemment, très-connu & très-estimé du monarque dont il falloit calmer le mécontentement & prévenir l'inquiétude. En effet, il se plaignoit qu'on eût commis la double faute, & de laisser le prince Charles repasser tranquillement le Rhin, & de ne l'avoir pas poursuivi du moins dans sa marche vers Prague & mis entre deux feux ; ce qui auroit pu opérer la destruction de cette armée Autrichienne, ou auroit permis à la sienne, loin d'être forcée à la retraite, de garder ses conquêtes & d'en entreprendre de nouvelles. On savoit que ce roi, strict dans l'exécution de ses traités, profitoit facilement du premier sujet de les rompre, quand ils ne tournoient pas à son avantage, & l'on appréhendoit déjà qu'il ne fût dégoûté du

dernier. Son départ précipité de Berlin pour son armée, qu'il venoit de quitter précisément dans le tems que le maréchal de Belle-Isle se rendoit dans cette capitale & que c'étoit une nouvelle publique, donna lieu de croire qu'il vouloit éviter toute conférence, & redoubla les craintes de sa défection.

Quoi qu'il en soit, le ministre François fut arrêté faute de passe-ports & sous le prétexte de la guerre déclarée par le roi son maître au roi d'Angleterre, dans l'électorat duquel il se trouvoit. Mais le roi de Prusse a dans tous ces pays-là, pour la communication de ses états, des bureaux de poste qui, par une convention établie entre les princes d'Allemagne, sont toujours regardés comme neutres & inviolables. Le duc de Belle-Isle étoit en outre prince de l'Empire; sa mission étoit vers l'empereur & ce monarque. C'étoit à-la-fois violer le droit des gens, les prérogatives des ambassadeurs, les constitutions de l'Allemagne. En d'autres tems l'électeur d'Hanovre eût été lui-même mis au ban de l'Empire pour cette insulte faite à son chef, en la personne d'un négociateur envoyé vers S. M. Impériale, avec qui le roi Georges n'étoit point en guerre. Il ne l'étoit pas plus avec le roi de Prusse, qui ne parut pas aussi sensible qu'il auroit dû l'être à cette injure, réjaillissant en partie sur lui. Charles VII ne pouvoit punir un attentat indirect, lorsqu'il en avoit tant d'autres personnels à venger, sur lesquels il ne lui restoit que la voie de la plainte. Enfin la France ne fit pas en cette occasion l'éclat qu'exigeoit l'importance du grief. Elle fut jusqu'à offrir de regarder le maréchal comme prisonnier de guerre, & de payer sa rançon, ainsi que celle de son frere. Selon le cartel établi à Francfort entre les deux couronnes le 13 juin 1743, la rançon d'un maréchal de France étoit 50.000 liv. Le ministre de S. M. Britannique éluda ces instances pressantes par un nouvel outrage. Il déclara qu'il regardoit MM. de Belle-Isle comme prisonniers d'état, terme sous lequel il vouloit bien déguiser leur véritable qualité d'espions. Le reproche n'étoit pas sans

vraisemblance : d'abord il sembloit contre le bon-sens que les négociateurs , pour se rendre dans l'électorat de Brandebourg, eussent choisi leur route par l'électorat d'Hanovre préférablement au chemin ordinaire , ou que dans ce cas ils eussent négligé de se munir de passe-ports : cela supposoit le dessein de dérober leur marche. On soupçonna que leur objet étoit d'examiner par eux-mêmes s'il ne feroit pas possible de faire pénétrer dans cet électorat l'armée Françoisse qui étoit du côté de Mayence & de Cologne , en la conduisant par des montagnes de difficile accès à la vérité , mais non pas insurmontables. Ce soupçon étoit d'autant moins destitué de fondement, que ces montagnes, réputées par les nationaux comme une défense suffisante, n'étoient ni gardées ni fortifiées , & que le maréchal affecta d'y passer avec toute sa suite , parmi laquelle on assuroit qu'il y avoit plusieurs officiers entendus & très-capables de tirer le plan du terrain. La translation des prisonniers à Londres , les bons traitemens qu'ils y éprouverent & leur long séjour fournirent matiere à une dernière conjecture plus détournée : ce fut que cet arrêt étoit de pure convention , pour que le roi d'Angleterre eût auprès de lui, par un moyen simple & naturel , un agent qui entrât en négociation , soit d'une paix générale, soit d'une convention particulière.

En supposant ce but assez absurde de conférences secrètes , elles durent bientôt devenir inutiles , ou changer d'objet , par la mort de l'empereur , qui fit prendre un nouveau cours à la politique des cabinets. Ce prince , qui n'avoit été malheureux que depuis son élévation , rentré dans la capitale de son électorat , craignant à chaque instant d'en être encore expulsé , jouet perpétuel de la fortune , y succomba , [le 20 janv.] victime de ses chagrins & de ses maladies à l'âge de quarante-sept ans. Il avoit la goutte & la gravelle ; on trouva ses poumons , son foie & son estomac gangrenés , des pierres dans ses reins , un polype dans son cœur. On jugea qu'il n'avoit pu dès long-tems

être un moment sans souffrir. La France lui avoit fait présent de tous ces maux avec la couronne impériale. Sa grandeur n'avoit été qu'une représentation de théâtre, & les derniers honneurs qu'on rendit à son cadavre furent encore une dérision.

Le corps de cet infortuné prince, dit Voltaire, fut exposé vêtu à l'ancienne mode espagnole, selon l'étiquette établie par Charles-Quint, quoique depuis lui aucun empereur n'ait été Espagnol, & que Charles VII n'eût rien de commun avec cette nation. Il fut enseveli avec les cérémonies de l'Empire; & dans cet appareil de la vanité & de la misère humaine, on porta le globe du monde devant celui qui, pendant la courte durée de son empire, n'avoit pas même possédé une petite & stérile province; on lui donna même le titre d'Invincible dans les rescrits émanés du jeune électeur son fils; titre attaché par l'usage à la dignité d'empereur, qui ne faisoit que mieux sentir la nullité de celui qui l'avoit possédé, & conséquemment le rendre plus ridicule.

Charles VII, en mourant, emporta avec lui le fruit des négociations & des efforts que la France faisoit en sa faveur depuis quatre ans. Tout cela étoit d'autant mieux perdu, qu'elle ne pouvoit se flatter de faire obtenir l'empire à son fils âgé de dix-sept ans. Par sa conduite cependant il s'en montroit plus digne que son père. Sans se laisser éblouir des illusions de la grandeur, si séduisantes pour un jeune prince, il songea prudemment à conserver son électorat & à rendre la paix à ses sujets. Il se crut dispensé de reconnaissance envers une bienfaitrice qui ne lui avoit fait que du mal, & sans disputer si les sentimens d'affection qu'elle avoit montrés à sa maison étoient bien purs, il crut que son premier devoir étoit d'éloigner de son état le fléau de la guerre, & de travailler au bonheur de son peuple. On a prétendu que le comte de Seckendorff qui commandoit son armée, lui avoit inspiré l'intention de se réunir à la maison d'Autriche; que ce général, avide

d'argent , qui avoit pris en gage la vaisselle d'or de son maître , & après avoir reçu des sommes immenses de la France , en réclamoit de nouvelles , étoit mécontent que dans l'épuisement du royaume on les lui refusât. Mais si le jeune électeur n'eût eu dans son cœur des sentimens de modération , il auroit rejeté ces insinuations , & se seroit laissé aller à celles de sa bienfaitrice & à ses propositions brillantes. Elle continuoit à soudoyer les Bavaois ; elle lui envoyoit six mille Hessois , trois mille Palatins & ses régimens Allemands qu'elle payoit également. Il est vrai que ces secours n'empêchèrent pas le nouvel électeur de recevoir à son avènement au trône l'humiliation éprouvée tant de fois par son pere ; il fut obligé [avril] de sortir de sa capitale. Seckendorff l'avoit prévu ; il écrivoit le 24 mars au maréchal Thorring , général Bavaois , ces propres mots :

« Les heureux succès dont on se flatte sur le Rhin ,
 » ne sauveront pas la Bavière ; & il faut que ce pays
 » soit prédestiné à être ruiné totalement , si on ne
 » trouve pas un moyen de le sauver par un accom-
 » modement , tel qu'il puisse être. »

M. de Chavigny , plénipotentiaire de Louis XV en Bavière , malgré toute sa prévoyance , son habileté & sa finesse , ne put parer le coup. Il faut croire qu'avant la signature du traité offensible de Fuesien entre l'électeur & la reine de Hongrie , en date du 22 avril , il y avoit déjà des conventions préliminaires signées le 15 , en vertu desquelles le premier donna ordre à ses troupes qui défendoient l'entrée de ses états , de se reposer sur Munich. Ce qui approche beaucoup de la trahison , c'est qu'elles le firent sans avertir M. de Ségur , qui commandoit les François à Pfaffenhoven. Il n'avoit que 5,000 hommes ; il fut attaqué par 15,000 Autrichiens sous les ordres du comte de Bathiani. Il se défendit avec valeur , se battit en retraite pendant trois jours , gagnant sans cesse les hauteurs , tuant beaucoup de monde aux ennemis , en perdant peu & arriva enfin à Donawert.

Le marquis du Rupelmonde, à-la-fois excellent militaire, philosophe instruit & homme aimable, périt dans ce combat si inégal & si long. Il n'avoit que son aide-de-camp auprès de lui, lorsqu'il reçut le coup de fusil qui le fit tomber. *Laissez-moi mourir*, lui dit-il, *courez avertir M. de Ségur, afin qu'il mette ordre à l'arrière-garde.* Le marquis de Crussol qui le remplaça, & le chevalier de la Marck, se conduisirent avec une sagesse si intrépide, qu'ils méritèrent des éloges de leurs rivaux & des récompenses du roi.

Pendant ce tems, le jeune électeur étoit dans Augsbourg. Il fit notifier à S. M. son traité, par lequel il renonçoit à ses prétentions sur la maison d'Autriche, s'obligeoit à une neutralité absolue & à faire sortir de ses états les troupes étrangères. La reine, de sa part, promettoit de retirer les siennes de la Bavière, & renonçoit aux indemnités par elle exigées pour les frais de la guerre.

Ce parti, le meilleur à prendre, sans doute, dans la position précaire où se trouvoit l'électeur, n'auroit peut-être pas été désapprouvé même de Louis XV, s'il eût eu plus de confiance en S. M. & lui eût fait part de sa résolution. Elle se trouvoit par-là débarrassée d'un allié trop foible pour n'être pas à charge, qu'elle ne pouvoit continuer à soutenir sans des frais immenses, & abandonner sans déshonneur. D'ailleurs, il y avoit au traité des articles secrets, très propres à déplaire à la France. Ce prince promettoit sa voix au grand-duc, à la première diète d'élection, & alloit ainsi directement contre la politique de ce gouvernement qui lui avoit déjà coûté tant de sang & de trésors. Enfin, pour comble d'ingratitude, il s'engageoit à donner des troupes à la reine de Hongrie, & de recevoir, comme les autres, de l'argent des Anglois. Ainsi, au bout de deux ans, par une révolution incroyable, le fils s'armoit contre un monarque qui avoit donné à son pere la couronne impériale. Tout cela pouvoit s'excuser encore par la loi de la nécessité, qui rend

plus souvent les petits princes parjures avec le caractère le plus loyal, en ce qu'ils ne font rien librement.

Il sembloit qu'une guerre entreprise pour mettre & conserver sur le trône des Césars Charles VII, devoit se terminer par sa mort, & sur-tout après la renonciation du fils à cette dignité. Mais à son défaut, la France avoit jeté les yeux sur le roi de Pologne, électeur de Saxe, & ses principes étoient tellement intervertis, qu'elle offroit le sceptre impérial à un monarque enrichi des dépouilles du beau-père de Louis XV, qu'elle avoit long-tems regardé comme un usurpateur, dont elle avoit depuis éprouvé la désfection dans la guerre actuelle, & qui venoit tout récemment de s'allier avec son ennemie. En effet, il avoit été conclu à Dresde, le 8 janvier, un traité d'alliance défensive, entre la reine de Hongrie, les rois de Pologne & d'Angleterre & la république de Hollande, par lequel ces puissances se garantissoient réciproquement leurs états, stipulant les troupes que le roi de Pologne fourniroit à la reine de Hongrie & les subsides que les autres parties contractantes donneroient à ce prince en indemnité de ses frais. On cherchoit à séduire ce monarque, non-seulement par l'éclat de cette dignité, mais par le droit qu'elle lui donnoit de faire entrer dans sa maison une partie de l'héritage d'Autriche, qu'il avoit d'abord disputé à main armée. La finesse de ces insinuations étoit, en le détachant de sa nouvelle alliance, de donner plus de supériorité au roi de Prusse, & de forcer la reine de Hongrie à recevoir la paix. Le ministère Saxon sentit le piège, & empêcha son maître d'y donner: il lui persuada qu'il lui seroit difficile de conserver la couronne de Pologne en acceptant celle d'empereur, en ce que cette république craindroit d'avoir un chef trop puissant, & que la plupart des grands y étoient portés pour la maison d'Autriche; qu'alors ce seroit risquer la perte d'un trône acquis, dans l'espoir d'un autre qu'il n'étoit pas sûr d'enlever au grand-duc de Toscane. Il fit envisager d'ailleurs le

poids d'une pareille dignité par l'exemple de l'électeur de Bavière, poids sous lequel un prince, qui n'est pas très-puissant par lui-même, devoit nécessairement succomber; en sorte que leur grandeur nouvelle n'étant pas fondée sur ses propres forces, ne deviendrait qu'une source de dégoûts, d'amertumes & d'humiliations.

Le roi de Pologne étoit peu ambitieux; il pesa toutes ces considérations de sang-froid, & refusa toutes les propositions de la France. Loin de prétendre à l'Empire, il s'unit à la reine de Hongrie plus étroitement, & se détermina à concourir de son suffrage pour faire donner à son époux la couronne impériale. C'étoit la quatrième voix dont étoit déjà sûre cette princesse, car elle venoit d'avoir celle de l'électeur de Mayence, qui avoit fait son accommodement. Le maréchal de Maillebois, pour faire sentir à ce dernier le mécontentement du roi, s'étoit emparé dans son électorat du fort de Koenigstein.

Cette vengeance fut assez inutile, & la France devoit bientôt perdre un allié qui alloit entraîner la prépondérance, & lui ôter tout espoir d'empêcher l'Empire de rentrer sous le joug de la maison d'Autriche. Cet allié ne pouvoit être que le roi de Prusse, changeant de parti dans cette guerre aussi souvent que son intérêt l'avoit exigé. Après avoir gagné deux batailles contre les Autrichiens, (1) dont il étoit toujours la terreur, mais ne voyant aucun parti utile à en tirer, il avoit voulu profiter de la circonstance pour s'en dédommager du côté du roi de Pologne, électeur de Saxe, & écorner quelques-unes des possessions de cet ennemi plus foible, & qui par conséquent devoit être sacrifié. Il avoit publié un manifeste contre lui, [abolir] & avoit fait entrer en Saxe une armée sous les ordres du prince d'Anhalt-Dessau. Ne voulant pas

(1) La bataille de Friedberg sur le prince Charles de Lorraine, le 4 juin 1745, & en Bohême, celle de Pradnitz, le 30 septembre.

s'éloigner du prince Charles, rival digne de lui, il s'étoit contenté d'envoyer un de ses lieutenans contre le roi de Pologne qui, après avoir vu ses troupes battues [15 décembre] à Kesselsdorf, étoit parti de Dresde, & s'étoit retiré à Prague avec une partie de la famille royale. On ne trouvoit alors que souverains exilés de leurs états. On étoit aux approches de l'hiver. Ne craignant plus rien du prince Charles, le roi de Prusse crut sa présence nécessaire à Dresde. S. M. y entra le même jour que l'électeur en sortoit, & entra des contributions considérables. Ce fut-là qu'ayant appris que la czarine se déclaroit pour le roi fugitif, il jugea convenable de s'assurer le fruit de ses nouvelles victoires, par deux traités conclus [25 décembre.] quelques jours après sur le lieu même. Par le premier, le roi de Pologne cédoit au roi de Prusse tout ce qui étoit en contestation entre eux, & s'obligeoit à lui payer à la foire prochaine de Leipzick un million d'écus d'Allemagne. Par le second, la reine de Hongrie cédoit & assuroit de nouveau à ce monarque la Silésie & le comté de Glatz; & de sa part, il garantissoit à cette princesse tous ses états en Allemagne, & accédoit à sa voix électorale à l'élection du grand-duc en qualité d'empereur. L'électeur Palatin & le landgrave de Hesse étoient compris dans cet accommodement, & le roi d'Angleterre qui en étoit l'auteur, se rendoit garant de l'exécution.

Pour entendre le dernier article du traité, il faut savoir que le grand-duc de Toscane venoit d'être élu roi des Romains [23 sept.] par l'électeur de Mayence & par les ambassadeurs de ceux de Trèves, de Cologne, de Bohême, de Bavière, de Saxe & d'Hanovre, & ensuite empereur, [23 septembre] sous le nom de François I., malgré les protestations du roi de Prusse & de l'électeur Palatin, contre l'activité rendue à la voix électorale de Bohême.

On avoit prévu cet événement à Versailles, & sur le refus du roi de Pologne, électeur de Saxe, l'amour

de Louis XV pour la paix lui auroit peut-être dès lors, en ne traversant point l'élection du grand-duc, fait sacrifier son amour-propre à ce bien désiré, s'il n'eût trouvé trop de résistance & de ressentiment dans ses ennemis. L'Angleterre sur-tout, qui s'étoit constituée en des dépenses si énormes pour la reine de Hongrie, (1) n'ayant aucun espoir d'en être jamais remboursée par cette princesse, cherchoit à se dédommager du côté de la marine. Elle se flattoit d'écraser pour long-tems celle de la France & de l'Espagne, de devenir ainsi maîtresse du commerce, & par ce canal intarissable, de refluer dans son sein avec usure toutes les richesses qu'elle avoit prodiguées avec tant de magnificence, qu'elle prodiguoit encore en tenant à sa solde une foule de souverains, ses véritables *stipendiaires*, sous le nom plus honnête de *subsides*, & ses *esclaves*, sous celui de ses *alliés*.

Il ne restoit à la France d'autre parti que les armes : il fut résolu de faire une guerre défensive en Allemagne & de la continuer offensive en Flandre & en Italie. Le prince de Conti fut chargé de la première sur le Rhin, d'une espèce toute différente de celle qu'il avoit faite dans les Alpes, & encore plus contraire à la fougue de son âge & de son tempérament. Mais on avoit cru nécessaire d'envoyer un autre général à dom Philippe, qui génoit un prince du sang de France, trop entier, trop ardent d'ailleurs pour sympathiser avec le régime & la hauteur espagnole ; du moins cette cause paroit-elle plus vraisemblable que la jalousie du roi, avec qui ce prince ne sympathisoit pas davantage. Il fut chargé d'occuper les Autrichiens, & par cette diversion de les empêcher de tomber avec des forces trop supérieures sur le roi de Prusse. Le maréchal de Maillebois remplaça le prince de Conti ; on le crut plus expérimenté qu'un

(1) On prétend qu'en 1744, l'Angleterre avoit dépensé 276.960,000 liv. de notre monnoie, & qu'elle en dépensa beaucoup plus les années suivantes.

autre pour une pareille guerre, à laquelle il s'étoit exercé en Corse.

Le roi se chargea d'aller en personne achever en Flandre les conquêtes qu'il avoit interrompues l'année précédente ; & malgré son nouveau hymenée, il fut obligé de tenir envers le dauphin l'engagement qu'il avoit contracté cette même année, de s'en laisser accompagner.

Le ministre de la guerre avoit pris toutes les précautions pour que la présence de S. M. ne fût pas infructueuse. Malgré les pertes d'hommes qu'avoit supporté la France, il avoit rendu l'armée de Flandre la plus florissante & la plus nombreuse qu'on eût encore vue. Elle étoit de cent six bataillons & de cent soixante & douze escadrons complets, avec dix-sept compagnies franches. Il avoit été obligé, afin de la compléter, de faire marcher les milices ; il en avoit formé [10 avril] sept régimens, sous le titre de *Grenadiers royaux*, composés d'hommes choisis entr'elles. La valeur de ces troupes & les services qu'elles rendirent, justifient l'idée d'un pareil établissement.

Le maréchal de Saxe commandoit cette armée, & ses talens s'étoient déjà développés de manière à inspirer la plus grande confiance en lui ; mais alors il étoit consumé d'une maladie de langueur & presque mourant. Lorsqu'il quitta Paris, interrogé comment il pourroit faire dans cet état de foiblesse, il répondit : *il ne s'agit pas de vivre, mais de partir*. Il n'avoit rien perdu de son activité & de son génie. Après avoir tenu en suspens & trompé par plusieurs marches & contre-marches l'armée combinée des alliés, il avoit formé le siège de Tournai. C'étoit la plus forte place de la barrière, un des chefs-d'œuvres de Vauban. Dès que les Etats-Généraux apprirent que cette ville étoit en danger, malgré leur circonspection ils furent les premiers alors à prendre une résolution fiere ; ils manderent à leurs généraux qu'il falloit hasarder une bataille. Telle étoit la disposition des ennemis, lorsque le roi & le dauphin se mirent

en route. Ce fut un spectacle touchant de voir s'arracher aux délices de leur palais ce pere augustin avec son fils unique. L'alarme fut générale dans Paris : on trembla de voir exposer deux têtes aussi chères. A leur défaut le sceptre tomboit aux mains du duc d'Orléans , confondu pendant ce tems avec les moines de Sainte-Genevieve , levant les mains au ciel tandis qu'on se battoit. C'étoit un saint , mais on avoit besoin d'un héros.

Le roi étant arrivé le 7 mai à Douay , reçut en se couchant un courier du maréchal , qui lui mandoit que l'armée ennemie s'approchoit , & qu'on seroit bientôt en présence : *Messieurs* , dit-il à ses aides-de-camp & à ses officiers , *il n'y aura pas de tems de perdu ; je pars demain matin à cinq heures , qu'on laisse dormir M. le dauphin.*

Ce prince , qui avoit été averti , se trouva le lendemain presqu'en même tems que le roi au camp devant Tournai : il accompagna S. M. lorsqu'elle alla reconnoître le terrain qui devoit servir de champ de bataille. Toute l'armée les recevant dans leurs habits militaires , fit entendre des acclamations de joie. Les soldats n'avoient point encore vu M. le dauphin. Il étoit déjà d'une taille avantageuse , d'une complexion formée & capable de soutenir les fatigues d'une campagne. Il avoit les traits du visage gracieux , le teint de la plus grande fraîcheur , des yeux pleins d'esprit : une noble simplicité dans tout son extérieur ne pouvoit que le rendre plus agréable aux troupes dont il venoit être le camarade. Il n'eut besoin que de se montrer pour gagner leur affection. Sa présence , jointe à celle du roi , ne fit qu'accroître leur ardeur ; on ne demandoit plus qu'à combattre : de son côté , jamais Louis XV ne témoigna plus de gaieté. La veille de l'action la conversation roula sur les batailles où les rois s'étoient trouvés en personne : S. M. dit , que depuis la journée de Poitiers aucun monarque François n'avoit combattu avec son fils & gagné de victoire signalée contre les Anglois ; qu'il espéroit être le premier.

Le mardi 11 mai de grand matin Louis XV fut levé

le premier ; il éveilla lui-même à quatre heures le comte d'Argenson, ministre de la guerre : ils apprirent bientôt que les ennemis , campés dans les environs, s'avançoient en ordre de bataille. A cette nouvelle le monarque & le dauphin traversèrent l'Escaut au pont de Calonne & parurent à la tête de l'armée auprès de Fontenoi. Quand ils eurent reconnu les dispositions du maréchal, il les supplia de repasser le fleuve ; mais tous deux refusèrent de le faire & se placèrent assez près du feu pour partager le péril de l'action , & cependant avec la prudence qu'exigeoit leur rang. Louis XV prit son poste par-delà la justice de Notre-Dame-aux-Bois ; il ne voulut avoir pour sa garde qu'un escadron de cent vingt hommes de la compagnie de Charost, un seul Gendarme, un Cheval-léger & un Mousquetaire. Le maréchal de Noailles causoit avec lui & le comte d'Argenson ; les aides-de-camp étoient les mêmes que l'année précédente. Le duc de Villeroi étoit auprès de sa personne, comme capitaine de ses gardes ; le dauphin avoit auprès de lui ses menins.

La suite du roi & du dauphin , qui composoit une troupe nombreuse, étoit suivie d'une foule de personnes de toute espèce qu'attiroit cette journée , & dont quelques-uns même étoient montés sur des arbres pour voir le spectacle d'une bataille.

Quoiqu'il n'entre pas dans notre plan de donner des descriptions détaillées de pareils événements, l'importance de celui-ci , qui décida du sort de la guerre & préparant la conquête des Pays-Bas, dédommagea la France de toutes ses autres pertes, nous oblige de nous y arrêter davantage ; toutefois, plutôt afin de recueillir les divers traits qu'il a produits d'habileté, de courage, de magnanimité, de présence d'esprit, d'humanité, de gaieté même, [car le François la porte-par-tout] que pour discourir en militaires ou en politiques de cette journée, sur laquelle les témoins oculaires & les acteurs les plus expérimentés ne s'accordent pas. Vers les cinq heures les armées se trouverent en présence. La droite des François s'étendoit vers le village d'Antoin, la gauche vers

vers le bois de Barri, le centre étoit à Fontenoi. Les ennemis se présentoient en trois corps: le comte de Kœnigseck commandoit l'aile droite, le prince de Waldeck la gauche; le duc de Cumberland occupoit le corps de bataille. Sur les six heures ils tirèrent un coup de canon, qui fut comme le signal de l'action. L'artillerie étant également bien servie de part & d'autre, on se canonna long-tems à succès, ou, pour mieux dire, à perte égale. Chaque décharge éclaircissoit les rangs & jonchoit la terre de morts. Le maréchal de Saxe, suivi de ses aides-de-camp & accompagné de son état-major, visitoit alors tous les postes; il essuya un feu continuel de la part des Hollandois, ainsi que sa troupe. Il ne lui dissimula pas le danger: *Messieurs*, dit-il, *votre vie est nécessaire aujourd'hui.*

Il crut pendant quelque tems que les ennemis s'en tiendroient à cette feinte; il le dit au maréchal de Noailles: il leur supposoit un dessein plus habile que celui qu'ils avoient: il pensoit qu'ils tiendroient continuellement en échec & en alarme l'armée Françoisse, & que par cette manœuvre ils retarderoient la prise de Tournai & peut-être la rendroient impossible. En effet, ils étoient postés de façon qu'ils ne pouvoient être attaqués avec avantage, & ils pouvoient continuellement inquiéter l'armée des assiégeans; c'étoit le sentiment du vieux général Kœnigseck; mais le courage ardent du duc de Cumberland & la confiance des Anglois ne recevoient aucun conseil.

Après ce sanglant prélude, enfin les alliés s'ébranlèrent & s'avancèrent dans la plus belle ordonnance. Ils firent mine de vouloir attaquer en même tems les trois corps opposés; mais se repliant tout-à-coup sur eux-mêmes ils fondirent ensemble sur celui du milieu. L'effort fut terrible; on s'y attendoit; ils furent repoussés vigoureusement. Malgré cette fureur on avoit débuté par beaucoup de politesse & de sang-froid. On avoit vu les officiers se saluer réciproquement en ôtant leurs chapeaux. Milord Charles Hay, capitaine aux Gardes-

Angloises, s'avança hors des rangs; le comte d'Anteroche, lieutenant des grenadiers du régiment des Gardes-Françoises, alla à sa rencontre : *Messieurs des Gardes-Françoises, s'écria le capitaine Anglois, tirez. Non, milord, répondit le second, nous ne tirons jamais les premiers.*

Le duc de Cumberland voyant le peu de succès de cette attaque, fit changer son ordre de bataille, & du centre se porta vers notre gauche. Les décharges de mousqueterie recommencerent alors & continuerent long-tems dans un ordre presque invariable de la part des Anglois avec un feu roulant, c'est-à-dire, tirant par divisions qui se succédoient sans interruption. Ils avançaient à pas lents, comme à l'exercice : on voyoit les majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats pour les faire tirer bas & droit. Nous perdions beaucoup de monde. Ce fut là que fut emporté d'un boulet de canon le duc de Grammont, trop malheureusement connu par l'affaire de Dettingen, mais qui répara sa faute en cette occasion, se fit regretter & mérita d'avoir le bâton de maréchal sur son cercueil. Le matin, le maréchal de Noailles lui avoit dit : *Mon neveu, il faut nous embrasser un jour de bataille; peut-être ne nous reverrons-nous plus.* Il reçut la mort avec le plus beau sang-froid. *Prenez garde à vous, lui dit le comte de Lowendhal, votre cheval est tué : & moi aussi,* répondit-il.

Les François avoient perdu du terrain insensiblement & se trouvoient à trois cents pas au-dessous de Fontenoi. Cette position, par l'événement, devint funeste à l'ennemi, qui étoit tout-à-la-fois exposé au feu des redoutes du bois de Barri & à celui de l'artillerie de Fontenoi. Le duc de Cumberland eut recours alors à cette manœuvre admirable qui le fera compter au rang des plus grands capitaines. Il fit faire volte-face aux dernières lignes de son armée, qui déjà resserrée dans la tête par la nature du terrain, forma par ce moyen un carré long, dont l'un des côtés devoit continuer de presser notre aile gauche, l'autre envelopper les redoutes du

Bois de Barri , & le troisieme tenir ferme devant le p^{ost}e de Fontenoi. Cette disposition réussit au général au-delà de ses espérances. Il en résulta une colonne épaisse & presque inébranlable par sa consistance & plus encore par son courage. Ses troupes avoient un plus grand nombre de coups à tirer & tous les coups portoient.

Cependant le maréchal de Saxe , tantôt à cheval , tantôt à pied , tantôt en litiere , car il étoit encore très-malade , se monroit où le péril étoit le plus grand. C'est en ce moment que le maréchal de Noailles , s'oublant soi-même pour un général étranger & moins ancien , sacrifia la jalousie du commandement au bien de l'état & lui servit d'aide-de-camp. Le premier voyoit par-tout l'armée faire des prodiges de valeur , mais qui ne servoient qu'à augmenter les pertes ; car si quelquefois le soldat cédoit pour un instant aux efforts de cette masse redoutable , il revenoit à la charge sans jamais se rebuter & toujours sans succès. On ne finiroit point de raconter tout ce qui se passa de grand & d'héroïque dans cette journée. M. de Luttau , le premier lieutenant-général de l'armée , à la nouvelle du danger où étoit le corps de bataille , accourut de Fontenoi , où il venoit d'être blessé dangereusement. Son aide-de-camp le supplioit de commencer par faire mettre un appareil à sa blessure : *le service du roi , s'écria-t-il , m'est plus cher que ma vie !* Il ne se retira qu'après avoir reçu de nouveau deux blessures mortelles. Il conserva la présence d'esprit pour le commandement jusqu'à la fin , & rencontrant dans sa route des soldats du régiment des gardes , il leur dit : *mes amis , allez vous joindre à ceux de vos camarades qui gardent le pont de Calonne.*

Ce pont de Calonne devenoit de plus en plus essentiel , puisqu'on songeoit déjà à faire faire la retraite au roi , & que c'étoit par-là que S. M. devoit passer. Sa suite le conjuroit de mettre sa personne & celle du dauphin en sûreté. Ils étoient au commencement de l'action sur une petite hauteur où le canon des ennemis tiroit à pleine volée. Un boulet tombe aux pieds de son fils : *Monsieur*

le dauphin, lui crie-t-il, *renvoyez-le aux ennemis ; je ne veux rien avoir d'eux.* La mousqueterie y portoit. Un domestique du comte d'Argenson fut atteint au front d'une balle de fusil, fort loin derrière le roi. Tout cela est raconté d'une manière aussi spirituelle qu'intéressante dans une lettre du marquis d'Argenson à Voltaire. (1) Celle de monsieur le dauphin à madame la dauphine sur le même sujet, n'est pas moins curieuse par sa gaieté, sa simplicité & sur-tout par la modestie qui y regne. Ce prince n'y parle que du roi & ne dit pas un mot de lui. (2)

Louis XV observoit tout avec attention de cet endroit qui étoit également à portée de tous les corps ; il y fit des remarques très-judicieuses, donna des ordres en conséquence & changea quelques dispositions, mais toujours avec la réserve qu'il montrait dans tout & après avoir voulu avoir l'avis du général. Il disoit qu'il étoit venu à cette bataille pour s'instruire & pour instruire son fils. La même déférence le déterminâ à quitter ce poste où il étoit trop exposé, pour se rapprocher d'Antoin. Ce fut là que le marquis de Meuse vint supplier S. M. de la part du maréchal de Saxe de repasser le pont, avec les assurances qu'il feroit de son mieux pour réparer le désordre. *Oh ! j'en suis bien sûr*, répondit le monarque ; *mais je resterai où je suis.* Cependant l'ardeur bouillante du dauphin ne pouvoit se contenir ; il vouloit s'élancer à la tête de la maison du roi ; il couroit déjà l'épée à la main ; il s'écrioit : *marchons, François ; où est donc l'honneur de la nation ?* On l'arrêta ; on lui observa que sa vie étoit trop précieuse. *Ah !* dit-il, *le jour d'une bataille, ce n'est pas la mienne, c'est celle du général.*

Le carnage continuoit ; les régimens se présentoient les uns après les autres & étoient écharpés en détail. Un entr'autres fixa l'attention du maréchal de Saxe. Ce

(1) On renvoie à la fin du volume, au nombre des pièces pour servir à l'histoire, cette lettre que Voltaire avoit conservée dans ses papiers. N^o. I.

(2) Elle sera insérée dans les pièces pour servir à l'histoire. N^o. II.

héros, en voyant des rangs entiers tomber sans que le corps pliât, demanda quelle étoit cette troupe ? On lui apprit que c'étoit le régiment des *Vaisseaux*, commandé par le comte de Guerchi, le seul des officiers qui eut le bonheur de n'être pas tué ou blessé ; il s'écria : *Voilà qui est admirable !*

Déjà l'ennemi comptant sur la victoire jetoit des cris d'allégresse. Ils retentirent jusqu'à Tournai. Les soldats, qui du haut des remparts étoient spectateurs du combat, se préparoient à rendre complete la défaite des assiégeans : la garnison tenta une sortie ; mais des miliciens & des troupes de nouvelle levée, laissés à la garde de la tranchée, firent si bien leur devoir qu'elle fut repoussée avec perte.

Ce fut dans cet instant critique qu'on se détermina à un dernier effort, & par une triple attaque d'assaillir à-la-fois les Anglois par le front & par les flancs. Ce mouvement fit espérer que les choses changeroient de face. Les troupes montrèrent autant de bonne volonté que si elles n'eussent pas combattu, & la charge recommença. Jamais deux armées rivales, poussées par le desir de la vengeance, ne s'entrechoquèrent avec plus de furie. C'est en cette occasion que la maison du roi, qui n'avoit pas encore donné, se couvrit de gloire. Suivant la méthode recommandée par le chevalier Follard, de tenir loin des ennemis les troupes dont le nom leur en impose davantage, le maréchal de Saxe l'avoit laissée en réserve ainsi que les carabiniers. L'exemple de ces troupes fraîches, dont l'ardeur s'étoit accrue dans l'inaction, ranima les autres qui s'étoient rebutées. Tous les régimens François & étrangers, cavalerie & infanterie, se précipitèrent avec une impétuosité nouvelle. La colonne, inébranlable, fit face aux trois attaques & les soutint avec intrépidité. On la foudroyoit par un feu terrible & continuel ; le sien ne cessoit pas. Ce devint, de part & d'autre, une effroyable boucherie. Le duc de Cumberland cachoit ses pertes, les nôtres étoient sensibles. On vit les régimens du Roi, de la

Couronne & d'Aubeterre se retrancher derrière des monceaux de cadavres. L'armée des confédérés soutenoit ses succès précédens par d'autres avantages. Nos lignes écrasées plutôt qu'enfoncées, paroissoient en désordre en divers endroits. Cependant plusieurs détachemens ne prenant conseil que de leur valeur oferent heurter, tête baissée, ce bataillon invincible; rien ne fut capable de l'entamer. Tous ces assauts particuliers se livroient sans aucun concert, & c'est ce qu'on appelle de fausses charges, dans lesquelles toute la bravoure est inutile contre la discipline & l'ordre.

*Il étoit plus question que jamais de retraite. Ceux qui étoient auprès du roi croyoient la bataille perdue: on n'avoit plus de boulets dans l'ontenoir & à la redoute du bois de Barri. La plupart de ceux qui servoient l'artillerie étoient tués; le maréchal de Saxe avoit donné ordre d'évacuer le poste d'Antoin; il ne songeoit qu'à prévenir une défaite complète. L'épouvante commençoit à se mettre parmi les François: un très-grand nombre de cavaliers se trouverent poussés en désordre jusqu'à l'endroit où étoit le roi avec son fils. Ces deux princes furent séparés par la foule qui se précipitoit sur eux. S. M. ne changea pas de visage: elle étoit affligée, mais elle ne montrait ni colere ni inquiétude. Elle remarqua environ deux cents cavaliers épars derrière elle, vers Notre-Dame-aux-Bois: elle dit à un cheval-léger, *allez-vous-en de ma part rallier ces gens-là & les ramenez.* Ce cheval-léger se nommoit de Jouy; il obéit & les ramena. Il croyoit n'avoir fait que son devoir, & il fallut le faire chercher après la victoire pour le récompenser.*

*On tenoit un conseil assez tumultueux auprès du roi; on le pressoit au nom de la patrie de ne pas s'exposer davantage: il résistoit toujours; il sentoît quel mauvais effet produiroit son départ. Le maréchal de Saxe arriva dans ce moment; le roi lui fit part de l'objet de la délibération. *Quel est le lâche (1) qui donne ce conseil à**

(1) Il se servit d'un terme plus énergique: *quel est le lâche* &c.

Votre Majesté, s'écria-t-il ? Avant le combat c'étoit mon avis. Il est trop tard actuellement ; les choses ne sont pas assez désespérées. Le duc de Richelieu survint peu après ; il rassura les esprits intimidés : il apprit que des boulets venoient d'arriver & que Fontenoi tenoit encore ; il certifia qu'il venoit de reconnoître la colonne, & qu'avec quelques pieces d'artillerie on pouvoit l'entamer ; qu'il ne falloit que cette ouverture pour la rompre. C'étoit l'idée d'un officier subalterne d'artillerie, dont il se faisoit honneur : il se trouvoit heureusement à portée quatre canons destinés à favoriser la retraite. Louis XV enchanté faisoit l'avis de son favori. Il ordonna au duc de Péquigny d'aller faire pointer ces quatre pieces. Ce seigneur y court : on lui en représente la destination : *point de retraite, dit-il, le roi ordonne que ces quatre canons servent à la victoire.* On les braque à l'instant sur l'armée ennemie, qui se croyoit déjà maîtresse de notre champ de bataille & n'étoit qu'à quelques pas. On en fait rapidement plusieurs décharges. La certitude d'être foudroyé l'instant d'après fait craindre au soldat d'occuper la place de celui qui vient d'être renversé. Cette colonne, jusqu'alors impénétrable, laisse enfin appercevoir un défaut. La maison du roi s'y présente & s'y infinue ; les gendarmes & les carabiniers élargissent le passage ; les autres régimens suivent, animés par ces succès : les corps chargés des autres attaques se précipitent sur les lignes qu'ils ont en tête & les rompent en plusieurs endroits. On en vient aux armes blanches ; la mêlée fut affreuse, & la confusion telle que les carabiniers prenant un instant pour des Anglois les Irlandois vêtus à peu près de même, les obligerent à crier *vive France !* mais malheureusement après que quelques uns eurent été tués. La colonne une fois ouverte tout plia, tout se débanda. L'ennemi ne put résister corps à corps à la furie françoise. Le soldat, irrité de la première résistance, ne faisoit point de quartier & massacroit sans pitié tout ce qui se trouvoit sous sa main. Ceux qui échappoient au fer du fantassin étoient écrasés par la

cavalerie. Les chevaux ensanglantés jusqu'au poitrail avoient peine à se débarrasser des monceaux de cadavres dont la plaine étoit couverte. Le singulier, c'est que la déroute générale d'une armée peu d'heures avant si intrépide, devint l'ouvrage d'un instant. Le reste prit la fuite & disparut. On eût dit qu'on venoit de combattre contre ces légions enchantées, visibles & invisibles à leur gré; ce fut l'affaire de sept ou huit minutes. Le François étonné de ne rencontrer par-tout que des François respire enfin; il goûte la joie d'une victoire si long-tems disputée.

Chacun raisonna, comme il étoit affecté, sur la cause du gain de la bataille. Les uns l'attribuerent à la présence du roi & du dauphin: d'autres à l'habileté du maréchal de Saxe; ceux-là à la charge vigoureuse de la maison du roi; ceux-ci à l'imagination du duc de Richelieu; les derniers enfin, à la valeur de nos troupes, que rien ne put décourager. Ces diverses circonstances y concoururent sans doute; mais les fautes des ennemis n'y contribuèrent pas moins. La première fut d'avoir laissé derrière eux la redoute des bois de Barri & Fontenoi, dont ils auroient tourné le canon même contre les François. La seconde, de s'être avancés sans cavalerie. La troisième, de n'avoir pas saisi l'instant où l'on ne tiroit plus qu'à poudre de Fontenoi pour s'emparer de ce poste. La quatrième enfin, & la plus considérable, sans doute, vint de la part des Hollandois qui, effarouchés d'un premier échec, au lieu de forcer le poste d'Antoin & les redoutes qui le séparoient de Fontenoi, de venir par-là donner la main aux Anglois & les soutenir, restèrent spectateurs inutiles du combat.

Dès que le champ de bataille fut libre, le roi, afin d'inspirer au dauphin l'horreur qu'il eut toujours lui-même pour les guerres les plus justes, le lui fit parcourir. Le jeune prince, frémissant, vit au naturel ce qu'il n'avoit mais vu que dans l'histoire; l'humanité dégradée par la main des hommes, une vaste plaine abreuvée de sang, des membres épars & séparés de

leur tronc, des monceaux de cadavres, des milliers de mourans qui tentoient vainement de s'en dégager. Il racontoit qu'il en avoit trouvé, oubliant qu'ils étoient ennemis & se bandant mutuellement les plaies qu'ils venoient de se faire; d'autres luttant contre le trépas, se roulant dans leur sang & mordant la poussière; quelques-uns soulevoient la tête, & rappelloient un reste de vie pour crier : *vive le roi & monsieur le dauphin!* ils expiroient dans ce dernier effort; plusieurs, occupés du salut de leur ame, au défaut de prêtres, se confessoient à Dieu & imploroient ses miséricordes. De quelque côté qu'il prêtât l'oreille, c'étoit des gémissemens lamentables ou des grincemens de rage.

A cet horrible spectacle, si touchant pour un jeune prince, dont le cœur a toute sa sensibilité, il s'attendrit. Le roi, qui s'en apperçoit, lui dit : *apprenez, mon fils, combien la victoire est chère & douloureuse!* Le monarque lui avoit déjà donné une pareille leçon au commencement de la journée, lorsque son premier chirurgien, la Peyronie, étoit venu lui rendre compte de la catastrophe du duc de Grammont, S. M. s'étoit écriée en soupirant : *ah! il y en aura bien d'autres aujourd'hui.* Le dauphin ne répondit à son auguste père que par ses larmes. En ce moment, on vint demander au roi comment il vouloit qu'on traitât les blessés du parti Anglois? *Comme les nôtres; ils ne sont plus nos ennemis.* En effet, ils furent secourus avec toute l'attention possible; une grande partie fut envoyée à Lille, tous les couvens & communautés servirent d'hôpitaux. Les dames de la ville quitterent leur toilette & leurs amusemens pendant plusieurs jours; elles déchirerent leurs chemises pour faire de la charpie. Il manqua aux ennemis 14,000 hommes à l'appel; mais 6,000 revinrent dès le soir même; ils perdirent 40 pièces de canon. Les François acheterent aussi bien cher cette victoire : chaque régiment regrettoit une partie du corps; quelques-uns étoient écrasés & n'avoient sauvé que leur nom. Il y avoit eu à proportion plus d'officiers tués.

& blessés que de soldats , & pour rendre justice à tous , il faudroit presque nommer toute la noblesse du royaume ,

Tournai se rendit dix jours après cette victoire. Pour reconnoître les services du maréchal de Saxe , déjà comblé de gloire , d'honneurs & de biens , le roi lui accorda les honneurs du Louvre , lui donna à vie le parc & le château de Chambord & augmenta ses pensions de 40,000 liv. par an.

Cette ville , qui avoit autrefois appartenu à la France , & l'un des plus anciens patrimoines de nos rois , ne fut point fâchée d'être conquise , non par aucun attachement pour ses vainqueurs , mais dans la vue de son intérêt. On fait combien nos troupes répandent d'argent où elles passent par leur prodigalité , & la garnison Hollandoise faisoit venir de sa patrie jusqu'à ses chaussures. Cette économie très-bien entendue de la part d'une nation qui ne regardoit point les citoyens comme ses compatriotes , qui ne résidoit là que comme chez des étrangers , ne pouvoit que faire mieux goûter la magnificence françoise. Tournai en eut bientôt un exemple , par un spectacle qui ne s'étoit pas renouvelé depuis les premières guerres de Louis XIV. Les cours supérieures de la capitale avoient arrêté des députations pour complimenter le roi sur sa victoire. Elles arriverent avec un cortège nombreux & proportionné à la grandeur de leur mission. Elles eurent à Pontachin une audience publique , qui put donner aux étrangers une idée de l'état du monarque dans ses fonctions pacifiques.

Entre l'attaque de la ville & celle de la citadelle , il y eut une suspension d'armes : elle capitula le 19 juin. Le jour de l'octave de la fête-Dieu , le roi fit son entrée à Tournai avec son fils. Ils assistèrent à la procession du Saint-Sacrement. Les habitans furent édifiés de leur piété : ils sont fort superstitieux. « Ils » se disoient les uns aux autres qu'on ne devoit point » s'étonner que le ciel se déclarât pour une armée » qui avoit à la tête des princes aussi religieux. » Oui ,

mais elle étoit commandée par un général qui n'entendoit point la messe, qui croyoit peu en Dieu, & qui, dans ce tems-là même étoit victime du fruit de ses débauches. Le monarque, dont ils admiroient tant le recueillement & la dévotion, vivoit alors en double adultère. Sans fouiller dans les décrets de la Providence, la véritable cause de cette glorieuse campagne & des suivantes, fut Fontenoi. L'armée des alliés étant affoiblie & dispersée, ne put s'opposer à aucune entreprise.

Le roi marche à de nouvelles conquêtes à la tête de la sienne, toujours accompagné de M. le dauphin. Le comte de Lowendhal prend la ville de Gand par escalade; Bruges ouvre ses portes au marquis de Souvré; le roi se rend maître d'Oudenarde en moins de quatre jours de tranchée ouverte. Il fait son entrée dans la ville de Gand & y donne audience au baron de Bernstorff, envoyé du roi de Danemarck, qui lui fait part que la princesse de Danemarck est accouchée d'un prince. Prise de Dendermonde par le duc d'Harcourt, d'Ostende par le comte de Lowendhal encore au bout de sept jours de siege. Il s'empare de Nieuport avec sa garnison en cinq jours. Enfin Ath ne tient pas plus long-tems contre le marquis de Clermont-Gallerande.

Jamais Louis XV n'avoit paru si grand que durant cette campagne : il dictoit des loix à ses ennemis mêmes. Tandis que les Hollandois combattoient contre lui, il avoit toujours auprès de sa personne un ambassadeur de cette république. Il faisoit réclamer en son nom à la Haye les vaisseaux de la compagnie des Indes, [le 1 sept.] l'*Hercule* & le *Jason*, pris par les Anglois & achetés à Batavia par le gouverneur-général. L'abbé de la Ville, son envoyé, produisit les deux traités entre les deux nations qui défendent de donner retraite dans les ports réciproques à ceux qui auront fait des prises sur l'une ou sur l'autre, bien loin de permettre de les marchander & de les acquérir; [le

30 déc.] & les Etats-Généraux en ordonnerent la restitution.

Ce ministre , pour mieux concilier au roi son maître cette république , entrée dans la querelle par un esprit de parti , plutôt que par un vœu réel & unanime , réclama sa médiation & proposa chez elle l'assemblée d'un congrès général pour mettre fin à la guerre. Ce prélude de bonne-foi & de confiance fut suivi en même tems d'une nouvelle réquisition , pour que la république s'abstint d'envoyer dans la Grande-Bretagne les six mille hommes des garnisons de Tournai & d'Oudenarde , engagés par leur capitulation à ne faire aucun service militaire jusqu'au 1 janvier 1747. L'opposition étoit juste , & les Hollandois furent obligés de les faire revenir , attendu que le roi pouvoit attaquer l'Angleterre , & que les Anglois ne pouvoient pas lui opposer de troupes qui auroient rompu leur serment.

S. M. Britannique avoit , de son côté , demandé ce renfort en exécution des traités de sa nation avec la Hollande , qui devoit lui fournir ce contingent dans tous les cas d'invasion. Celui-ci étoit positif. Le prince Edouard , emporté par son courage , & ne pouvant rester dans une inaction qu'il regardoit alors comme honteuse , étoit abordé à la fin d'août en Ecosse. A son débarquement il avoit publié un manifeste , dans lequel il déclaroit qu'il s'y étoit rendu pour réclamer ses droits : il promettoit d'être le plus vaillant défenseur de la religion & de la liberté des Anglois ; il espéroit monter sur le trône sans autre secours que celui de son peuple , & ne vouloit employer aucunes troupes étrangères , à moins que ses ennemis ne lui en donnassent l'exemple & ne l'y forçassent. Cette résolution généreuse réveilla en sa faveur un certain nombre de partisans de la maison de Stuart : il se trouva dans peu à la tête de dix à douze mille hommes ; mais ce fut le seul effet d'un premier enthousiasme , qui le rendit maître [le 2 octobre] de la ville d'Edimbourg & de quelques autres places. Il battit 4,000

Anglois à Preston , [le 5 décembre] entra en Angleterre & pénétra jusqu'à Lancaſtre , ſans rencontrer d'ennemis pour le combattre ; mais auſſi ſans trouver d'amis qui le ſecoururent ; il s'avance à Macleſfield , à 43 lieues de Londres , ſans qu'il ſe fit plus de mouvement en ſa faveur. Enfin , le duc de Cumberland repaſſe dans ſa patrie , le juge un ennemi digne de lui ; il marche à ce prince , qui ſe replie du côté de l'Ecoſſe. Son arrière-garde eſt battue à Clifton & le rejoint en déſordre à Carlisle ; [le 28 janv. 1746] mais il prend ſa revanche à Falkirk , y gagne une bataille qui ſemble rétablir ſes affaires , & donne à la France quelque eſpoir d'une révolution en faveur de ce jeune héros.

L'Italie offroit une perspective encore plus riante. Les Autrichiens occupés contre le roi de Pruſſe en Allemagne , n'avoient pu ſe porter en forces en ce pays , & rien n'arrêtoit les progrès de l'armée combinée des François & des Eſpagnols. L'infant dom Philippe & le maréchal de Maillebois s'étoient rendus maîtres [le 8 janv. 1743] de la vallée d'Onelle , étoient entrés ſur le territoire de Gènes , de concert avec la république. Offenſée du traité de Worms , elle s'étoit arrangée avec les alliés , & obligée de leur fournir 10,000 hommes & un train d'artillerie conſidérable. Il en réſulta une ſuite de ſuccès non interrompus. Le marquis de Mirepoix bat les Piémontois à Montefemo & s'empare de leur camp ; le maréchal de Maillebois les défait à Baſſignano ſur le bas Tanaro , & le comte de Lautrec en triomphe dans la vallée de Pragelas. On force les Autrichiens , joints à eux , à Novi ; on s'empare à leur vue du château de Seralvalle , de Tortone , de Plaiſance , de Parme , de Pavie. Pour punir les Génois de leur déſection , les Anglois , avec une eſcadre de treize vaiſſeaux eſſayent de bombarder Final , mais ſans ſuccès & ſans effet nuifible. L'armée pénètre victorieuſe dans Alexandrie : on réduit la ville & le château de Caſal ; le brave Chevreton fait

la garnison d'Asfi prisonniere de guerre. [Le 16 decemb.] Enfin les Espagnols parviennent à Milan. Cette ville, sans fortifications, est dans l'usage de se rendre sans résistance à toutes les troupes qui se présentent à ses portes; l'infant dom Philippe y fait son entrée le 19 décembre, & reçoit le serment de fidélité du sénat & des habitans. Ainsi la maison de Bourbon conqueroit à-la-fois des états au nord & au midi, & cette campagne, plus heureuse que la précédente, finit glorieusement de toutes parts, sauf en Amérique. Les Anglois y avoient pris la ville de Louisbourg dans l'isle Royale, après un siege de cinquante jours. Le bonheur qu'ils avoient eu de s'emparer de la batterie royale qui couvre ce port & sa principale défense, leur avoit fourni le moyen, en la tournant contre cette citadelle, de la battre de plus près & leur avoit facilité cette conquête, ou plutôt elle ne fut due qu'à une faute précédente & plus capitale. M. de la Maison-Fort, commandant le *Vigilant*, étoit parti avec des canons, des boulets, de la poudre & autres munitions de guerre; il avoit passé heureusement, & le vent favorisoit son entrée dans la rade de Louisbourg. Un petit corsaire ennemi se présente à lui, lui lâche de tems en tems quelque coup de canon & s'esquive. L'orgueilleux capitaine s'indigne de cette audace; il donne la chasse au craquelin, qui lui laisse l'espoir de s'en approcher, & le conduit insensiblement vers l'escadre Angloise, mouillée dans une anse voisine; il s'apperçoit du piège, il veut revirer du bord; le vent change, il manque sa mission & est pris. Par ce renfort les Anglois, que l'approche de la mauvaise saison décourageoit, jugent que la place est en disette de munitions; ils se raniment & servent contre Louisbourg des choses destinées à sa défense. Du reste, la victoire de M. de Macnemara, simple capitaine de vaisseau, chargé du commandement d'une escadre de cinq vaisseaux & de deux frégates destinés pour les isles de l'Amérique, où il rencontra plusieurs vaisseaux de

guerre ennemis qu'il combattit & qu'il obligea de prendre la fuite, (1) soutint l'honneur du pavillon François. Le ministre de la marine d'alors ne croyoit point que la défense du commerce fût à négliger; il la regardoit comme une des plus essentielles fonctions des officiers du roi. Malgré leur superbe & leur répugnance, il les y forçoit. Ce même M. de Macnemara, chargé durant son expédition d'escorter différentes flottes, les conduisit à leur destination, & préférant son devoir à des faits plus brillans, ne craignit pas de s'exposer aux railleries & aux injures de ses camarades, pour s'en tenir à exécuter littéralement sa mission. (2)

L'hiver de 1745 à 1746 se passa en réjouissances & en fêtes. Le maréchal de Saxe jouit à son retour d'un triomphe nouveau, la première fois qu'il parut à l'opéra. Comme il se trouvoit au balcon à portée de la scène,

(1) Expressions des patentes de vice-amiral, accordées à M. de Macnemara en 1756.

(2) *Extrait d'un manuscrit historique sur la marine, durant la guerre de 1756.....* Suivant M. Lombard, aujourd'hui lieutenant de vaisseau, embarqué en 1745 dans l'escadre de M. de Macnemara, sur un vaisseau que commandoit le chevalier de Macnemara son frere, M. de Macnemara convoyant une flotte à Saint-Domingue rencontra par le travers du mole Saint-Nicolas, une escadre Angloise inférieure, qui gagna le large à la vue de la nôtre; mais s'étant apperçu que nous ne faisons aucun mouvement pour courir sur elle, & s'imaginant que nous étions plus foibles, elle revira de bord & fit voile sur nous. Alors, M. de Macnemara regardant le combat comme inévitable, se mit en devoir de se mettre en ligne, & fit mine de revirer de bord; mais au lieu de se présenter au vent, il revira en allant toujours sous le vent. Cette manœuvre indigna le chevalier Lombard, qui s'écria tout haut: *mais on ne veut donc pas se battre*, &c. Alors l'ennemi s'apercevant de cette singulière manœuvre, crut qu'il y avoit du mystère & s'éloigna. Vraisemblablement les ordres de ce général portoient de ne se battre que lorsqu'il s'y trouveroit forcé pour la défense de ses convois.

Mlle. de Metz, qui faisoit le rôle de la *Gloire*, vint à ce héros & lui mit une couronne de lauriers sur la tête. Ce ne fut point un jeu de théâtre, & le public, par des applaudissemens répétés & unanimes, la lui décerna d'une manière plus flatteuse encore. C'étoit le prélude de ce qui devoit se passer à Versailles en faveur du maître.

La gloire dont Louis XV s'étoit couvert à Fontenoi & durant toute la campagne, lui faisoit pardonner sa foiblesse d'avoir mené avec lui sa maîtresse, qui, au reste, ne s'étoit point affichée comme la duchesse de Château-Roux; elle s'étoit tenue dans l'ombre & la réserve : beaucoup de gens ignoroient même qu'elle fût à l'armée; il étoit convenable de dérober aux yeux du dauphin un commerce d'un trop funeste exemple au commencement de son hymen, & il eût été à souhaiter que ce mystère eût pu durer. Mais la passion du monarque, loin de s'éteindre par la jouissance, s'accrut d'une manière si violente, & l'ambition de la favorite prit un tel essor, qu'on ne parla plus que d'elle d'un bout du royaume à l'autre. Elle devint le canal des graces, qu'elle ne pût concentrer en elle ou dans sa famille; elle nomma & disgracia les ministres & les généraux; elle fut l'arbitre de la paix & de la guerre; mais sur-tout elle présida aux plaisirs, & c'est en ce moment le seul qui lui convenoit & qu'elle remplît avec tout le goût & tout le talent possible.

Madame d'Etiolles s'étoit fait séparer de son mari; il ne convenoit plus qu'elle en portât le nom & sur-tout celui d'un simple sous-fermier. Le roi la qualifia *marquise de Pompadour*. C'étoit le nom d'une ancienne maison éteinte. Dans les commencemens de cette nouvelle qualité, il en résulta une scène provinciale très-plaisante. M. d'Etiolles exilé de Paris, rappelé à la vie, cherchant durant sa convalescence à raffermir sa santé & à dissiper un reste de mélancolie par la diversité des objets, parcouroit la France dans ses extrémités, jusqu'à ce qu'il lui fût permis de se

approcher du centre. Il étoit accueilli & fêté des Hommes, recherché & caressé des femmes. Les uns briguoient sa protection, les autres sa couche. On ne doutoit pas qu'il ne revînt à Paris & n'eût un grand crédit; que du moins sa femme instruite des égards qu'on avoit eus pour lui, n'en fut gré & que ce ne fût un titre à sa protection. Dans chaque province les plus grands seigneurs vouloient le posséder & le régaler. A un de ces repas se rencontre un vieux gentilhomme campagnard, assez heureux pour ne pas connoître la cour, ni le roi, ni sa maîtresse, pour ignorer même s'il en avoit une. Seulement il est frappé de la vénération que le voyageur semble inspirer à chacun des convives, & veut s'y conformer. Il demande à un de ses voisins le nom de l'étranger. On lui répond que c'est le mari de la marquise de Pompadour. Il le retient, & la première fois qu'il prend un verre il regarde M. d'Etioles & s'écrie, suivant les us & coutumes qu'il croyoit encore en usage : *Monsieur le marquis de Pompadour, voulez-vous bien me permettre d'avoir l'honneur de saluer votre santé !* Et tout le monde de rire, excepté le héros, dont c'étoit rouvrir cruellement la blessure, & l'orateur interdit de ce perfiffage général. Il fut bien plus sot, lorsque quelqu'un lui apprit charitablement la sottise qu'il venoit de commettre par son ignorance & son indiscretion : sottise d'autant plus fâcheuse qu'elle étoit de la nature de celles qui ne se réparent point par aucune excuse & qu'il faut absolument laisser tomber.

Madame de Pompadour aimoit naturellement les arts & les lettres. Etant simple madame d'Etioles, elle avoit à sa suite des beaux-esprits & des auteurs. Voltaire étoit du nombre : la faveur de cette dame ne servit qu'à lui attacher davantage ce grand poëte, alors aussi très-ambitieux. Elle l'employa d'abord pour ses fêtes, & il composa, lors du mariage du dauphin, la *Princesse de Navarre*, comédie-ballet, avec la musicienne chantante. M. de la Poupelinière, fermier-général

& littérateur, y mêla quelques ariettes; Rameau en avoit fait la musique, & le tout n'en fut pas meilleur. Le poëte cependant pour récompense eut sans financer, une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre. Ce présent étoit de la valeur d'environ soixante mille livres, & d'autant plus agréable, que peu de tems après il obtint la grace singulière de vendre la place & d'en conserver le titre, les privileges & les fonctions. Il avoit plaisanté lui-même sur son ouvrage & sur le prix excessif qu'il en avoit reçu, dans un impromptu peu connu :

Mon *Henri quatre* & ma *Zaïre*,
 Et mon *Américaine Alzire*,
 Ne m'ont jamais valu un seul regard du roi;
 J'avois mille ennemis, avec très-peu de gloire :
 Les honneurs & les biens pleuvent enfin sur moi,
 Pour une farce de la foire.

Le mauvais succès de la *Princesse de Navarre* n'empêcha pas la marquise de Pompadour de mettre en œuvre Voltaire au retour du roi. Il s'agissoit de célébrer dignement les victoires de ce monarque & de le couronner comme un héros. Il imagina un opéra, ayant pour titre : *le Temple de la Gloire*. Dans ce ballet héroïque, Louis XV étoit désigné sous le nom de *Trajan* : il ne couroit pas après la déesse ; elle venoit à lui, se l'associoit & la plaçoit dans son temple, converti dans le temple de la félicité publique. Ce spectacle, d'abord exécuté dans l'intérieur des petits-appartemens, fut représenté par des seigneurs & dames de la cour, entre lesquelles brilloit la favorite. Elle remplissoit le rôle principal, & l'on juge combien le monarque dût être satisfait de se voir couronner à-la-fois par la gloire & l'amour. Il se passa à cette fête une anecdote singulière, que nous avons jusques-là révoquée en doute, mais que nous trouvons consignée sans aucune réclamation dans un ouvrage produit sous les auspices du frere puiné

du roi (1). Voltaire en ce jour, où l'on avoit banni toute étiquette, se trouvoit dans la loge du roi, derrière S. M. Sur la fin de la pièce, il ne peut tenir à son ravissement, & saisissant le monarque entre ses bras, il s'écrie avec transport : *Eh bien, Trajan, vous reconnoissez-vous là ?* Des gardes à l'instant viennent punir ce manque de respect & l'enlèvent ; mais au fond, le mouvement étoit trop flatteur pour le roi, & il fit grâce au téméraire enthousiaste.

Pour satisfaire aux dépenses extraordinaires que coûtoient ces divertissemens, où la favorite n'épargnoit rien, parce qu'ils étoient les meilleurs & les seuls moyens de consommer & perpétuer l'enchantement de son royal esclave, il falloit à la tête des finances un homme absolument à ses ordres. M. Orry, encore dans les principes économiques du vieux cardinal, avoit peine à consacrer à ces superfluités les trésors de l'état destinés à sa défense. D'ailleurs il réunissoit à la place du contrôle-général la place de directeur-général des bâtimens, qu'elle vouloit faire tomber dans sa famille. Il n'étoit guere possible d'en dépouiller sans raison ce ministre, au lieu qu'en le disgraciant tout-à-fait, son successeur s'estimeroit assez enrichi de la première dépouille. Le motif intéressoit trop madame de Pompadour pour y résister. M. Orry fut renvoyé, [4 déc.] & , comme le plus grand nombre de ses pareils, il ne put tenir à l'abandon général qu'entraîne une semblable humiliation ; il n'y survécut pas deux ans.

Il avoit été remplacé par M. de Machault d'Arnouville, intendant du Hainaut, & fils d'un Machault encore existant, surnommé *Machault-coupe-tête*, à raison de la sévérité qu'il avoit exercée dans ses commissions de magistrature. Nous verrons dans la suite ce qu'étoit le fils, qui va marcher à grands pas dans la carrière du ministère. Quoique peu rampant & d'un carac-

(1) Voyez le *Journal de Monsieur*, publié par madame la présidente d'Ormoï, mois de novembre 1778.

tere ferme, il céda aux circonstances & souffrit sans murmurer le partage qu'on voulut faire. Le sieur le Normant de Tournhem, oncle de la marquise, obtint la charge de directeur-général des bâtimens. C'étoit en attendant que le sieur Poisson, son frere, pût l'exercer. Il venoit d'être métamorphosé en marquis de Vandières; les plaisans l'appelloient *le Marquis d'avant-hier*, & il falloit laisser oublier ce quolibet & beaucoup d'autres avant de lui confier une administration dont s'étoit honoré, il n'y avoit pas dix ans, un duc d'Anrin, un fils de la comtesse de Toulouse. Mais par une précaution fort sage, [15 janv. 1746] il eut un mois après la survivance.

Ces intrigues subalternes occupoient l'oisiveté des courtisans, tandis qu'il s'agitoit dans les divers cabinets des potentats, des négociations plus importantes au repos de l'Europe. Le roi espérant se ménager une alliée dans le nord, ou du moins l'empêcher de devenir son ennemie, avoit fait enfin reconnoître dans une audience publique, par M. Daillon, son ministre à Pétersbourg, la czarine en qualité d'impératrice des Russies. Depuis plus de trois ans qu'une révolution aussi sagement combinée, qu'heureusement exécutée, avoit mis cette princesse sur le trône, la France, toujours circonspecte, avoit voulu la voir établir solidement son empire, avant de faire une pareille démarche. Elle avoit eu d'abord un succès favorable, [décemb.] puisque l'autre souveraine étoit entrée indirectement dans son alliance, en se déclarant pour le roi de Pologne. Mais ce secours devint fort inutile au moyen de la paix particulière de ce monarque, & l'on verra par la suite que les intrigues des ennemis à la cour de Pétersbourg prévalurent contre celles de la France, au point d'en obtenir un puissant secours. Le traité de Dresde, connu alors, l'élection du nouvel empereur, étoient des événemens peu agréables, & obligèrent les cours de Versailles & de Madrid à s'unir plus étroitement. Leurs victoires les mettoient dans le

cas de dicter encore la loi. La seconde envoya vers la première le duc d'Huescar en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il étoit question d'un traité convenu entre le roi de Sardaigne & les deux couronnes qui pour contrebalancer la défection des rois de Prusse & de Pologne, cherchoient à enlever le gardien des Alpes aux ennemis; projet d'autant plus sage, que la reine d'Hongrie se proposoit de reprendre la supériorité en Italie, où la tranquillité de l'Allemagne lui permettoit de faire passer trente mille hommes de renfort. Mais ce prince, non moins politique que guerrier habile, après avoir laissé toucher les arrangemens presque à la conclusion, avoit profité d'une sécurité funeste pour surprendre dans Asti, dès le commencement de la campagne, [5 mars 1746] le marquis de Montal, & l'obliger de se rendre prisonnier de guerre avec ses troupes. Révolution qui enleva bientôt à l'infant toutes les conquêtes en Lombardie. Il étoit essentiel de prévenir les suites funestes qu'on prévoyoit, & le maréchal de Noailles avoit été dépêché à Madrid pour régler les opérations futures.

Louis XV desiroit toujours la paix & la proposoit : elle étoit d'autant plus aisée à faire de sa part qu'il ne demandoit rien, qu'il ne vouloit rien garder, & cependant on se défioit de ses protestations; on le forçoit de projeter de nouvelles conquêtes. Le conseil étoit alors occupé de deux grands objets. Le prince Edouard se soutenoit en Ecosse. Ses partisans, pour déterminer la France à le secourir, représentoient sa position comme de beaucoup meilleure. A les entendre il ne lui falloit que des renforts pour compléter la révolution & remonter sur le trône d'Angleterre. Un seul, non mieux attaché à son maître, mais plus clairvoyant ou plus sincère, milord Maréchal, ne voulut pas induire le ministère en erreur. Il lui fit entendre qu'à moins des secours les plus puissans & les plus soutenus d'hommes & d'argent, il n'étoit pas possible d'espérer de véritables succès; que les autres ne serviroient qu'à affoiblir la France & à

occasionner la perte des braves gens qui auroient embrassé la cause d'un héros, dont le courage & la témérité étoient les seules ressources. La franchise de ce discours déterminâ le gouvernement à prendre un parti mitoyen, qui fut de ne favoriser l'entreprise du prétendant qu'autant que la prudence le permettoit; de le tromper lui-même, afin de tromper ses ennemis, & en leur donnant le change par la crainte d'une diversion, de se faciliter des conquêtes plus réelles & plus solides. On fit donc faire à Calais tous les préparatifs d'une descente méditée. On dressa même un manifeste à tout événement : on y employa un écrivain, dont on espéra que l'indiscrétion produiroit le meilleur effet, & l'on n'en doutera pas, quand on saura que cet écrivain étoit Voltaire (1). Le duc de Richelieu se rendit dans ce port, & s'y tint pendant quelque tems à la tête de 30,000 hommes prêts à s'embarquer incessamment & même en s'embarquant quelquefois. Une escadre commandée par M. de Roquefeuille croisoit dans la Manche, & donnoit beaucoup d'inquiétude aux Anglois, obligés d'y en conserver une bien supérieure. Il résulta de ces feintes, qu'indépendamment de ces forces maritimes devenues inutiles, elles retinrent sur les côtes des troupes qui auroient été en Ecosse accabler le prince Edouard, & qu'elles les empêcherent de passer la mer & de venir en Flandre.

Cependant le maréchal de Saxe étoit retourné en Flandre, où il ne sembloit s'occuper que des plaisirs de l'hiver & du carnaval. Une belle nuit même qu'il donnoit un bal aux dames de Lille, il fit investir Bruxelles : [28 janv.] il ouvrit la tranchée quelques jours après, & poussa les travaux avec tant de vivacité, malgré la rigueur de la saison, qu'en moins de quinze jours la ville fut obligée de capituler, [20 févr.] & de laisser entre les mains du roi une garnison de neuf mille hommes prisonnière de guerre. Ce fut le prélude de nouvelles

(1) On renvoie aux pièces pour servir à l'histoire, ce manifeste, N°. III.

conquêtes. Les Hollandois voyant les armées de France s'approcher d'eux de plus en plus, n'étoient point à se repentir de n'avoir pas conservé la neutralité; ils craignoient toujours que la modération de Louis XV ne fût pas aussi sincère qu'il l'annonçoit, & de devenir victimes d'une querelle où, dans tous les cas, il n'y avoit rien à gagner pour eux. Ils avoient en vain fait part à leurs alliés des propositions du roi pour la paix. Le roi George étoit trop aigri de voir la France lui susciter un rival, fomenteur sourdement une rebellion dans ses royaumes & se préparer à la soutenir plus ouvertement. La reine d'Hongrie venoit de mettre son mari sur le trône impérial; elle étoit débarrassée de son ennemi le plus redoutable & le plus voisin; elle ne pouvoit consentir au démembrement de ses états d'Italie; elle savoit que ce pays avoit toujours été l'écueil de la gloire des François, & se flattoit qu'ils en feroient de nouveau repoussés cette année. Les Hollandois, réduits à travailler eux-mêmes à leur propre conservation, apprenant le siege de Bruxelles, inquiets de l'ouverture d'une campagne si prématurée & prévoyant les suites rapides que ce premier succès devoit avoir, eurent recours aux supplications ordinaires. Ils députerent à Versailles le comte de Wassenhaer, en qualité de ministre plénipotentiaire. Il étoit chargé de déposer dans le sein de S. M. leur douleur, leur crainte & leur confiance. Il eut audience le 27 février; il reçut de nouvelles assurances des bonnes intentions du vainqueur, mais il n'obtint aucun changement au plan d'opération formé. Le 26 avril M. Gilles, autre député de la république pour de nouvelles instances & de nouvelles propositions, n'eut pas plus de crédit. Le roi, résolu à faire une troisième campagne, partit quelques jours après. Le dauphin lui demanda la permission de l'accompagner; il se flattoit d'autant mieux de l'obtenir que madame la dauphine étoit grosse; mais les ministres craignant l'humeur austère de ce prince & ses yeux trop clairvoyans, en dissuaderent le monarque. Ils dissimulerent le véritable motif de leur avis par l'ap-

préhension de la témérité du jeune prince, dont l'ardent si difficile à contenir à Fontenoi ne deviendrait que plus fougueuse à mesure qu'il se familiariseroit avec la guerre. Le roi, qui redoutoit aussi ce témoin de ses foiblesses, ne fut pas fâché qu'on lui suggérât un pareil prétexte. Il préféra sa maîtresse à son fils. La marquise avoit tout-à-fait subjugué le monarque; elle voulut participer librement aux hommages des vaincus, & cet arrangement fit encore diminuer la nation de quelque degré d'affection pour son maître. Mais si la tendresse des peuples se refroidissoit, leur admiration croissoit par l'éclat des nouvelles victoires. On ne disutoit pas qui les remportoit: il étoit présent & tout se rapportoit à lui. Il remplissoit en apparence le premier devoir d'un pere de ses sujets, de s'exposer pour leur défense, pour leur ramener la paix & l'abondance, les sources du bonheur public.

Louis XV fit le 4 mai son entrée dans Bruxelles; le magistrat en corps le reçut & le harangua aux portes de la ville, & le comte de Lowendhal, établi gouverneur, lui en présenta les clefs. S. M. se mit à la tête de son armée, qui marcha sur six colonnes. Les forteresses s'évacuoient ou se rendoient à mesure que le roi approchoit. Ensorte qu'au bout d'un mois il fit son entrée dans Anvers, [4 juin] & prit ainsi possession des deux capitales des Pays-Bas. Il acheva de les conquérir presque tous par lui-même, ou par les princes de son sang ou par ses généraux; car il avoit été obligé de quitter en juin & de se rendre à Versailles aux couches de madame la dauphine. Les succès ne furent pas moins rapides sous le maréchal de Saxe, à qui S. M. laissa le généralat. Le prince Charles étoit venu cette année commander l'armée des alliés & n'avoit pu retarder la perte de tant de provinces. Au mois d'octobre le maréchal de Saxe, qui aimoit les troupes & en prenoit soin, touché de leurs fatigues durant une campagne longue & commencée dès le mois de janvier, fit proposer par un trompette à son rival de commencer à prendre des quartiers d'hiver, & lui fit part des motifs d'humanité qui l'inspiroient.

Le

Le prince Charles lui répondit avec hauteur, qu'il n'avoit ni ordre ni conseil à prendre de lui. « Eh bien , répondit-il , je l'y forcerai de la bonne maniere. » En effet , il donne ordre de se préparer à la bataille pour le surlendemain. La veille on n'en joua pas moins la comédie dans le camp , & madame Favart , alors la maîtresse du maréchal , après le spectacle fait son annonce & dit : *Messieurs , demain relâche à cause de la bataille ; après demain nous aurons l'honneur de vous donner , &c.* Ce propos , gasconnade dans un autre tems , n'étoit propre en cette occasion qu'à marquer la confiance des troupes dans leur chef & la certitude de la victoire. D'après ses dispositions elle fut sanglante : les ennemis laisserent 12,000 hommes sur le champ de bataille & 3,000 prisonniers ; les François perdirent à-peu-près 10,000 hommes. La nuit qui survint empêcha l'armée des alliés d'être détruite pendant sa retraite.

Après cette bataille , appelée la *bataille de Raucoux*, le chevalier d'Aubeterre parut frappé de la bonne mine & de l'air guerrier d'un prisonnier Anglois , & lui dit : *je crois que s'il y avoit eu 50,000 hommes comme toi dans l'armée ennemie nous aurions eu peine à la battre.* Le soldat répondit vivement : *nous avons assez d'hommes comme moi , mais il nous en manquoit un comme le maréchal de Saxe.*

Il s'en falloit bien que les affaires des deux couronnes fussent en aussi bon état en Italie. Depuis la mort de Philippe V les choses y avoient changé absolument de face. Ce prince , qui après avoir eu la foiblesse de quitter le trône pour faire son salut , avoit eu la foiblesse plus grande de renoncer à son salut pour remonter sur le trône , recevoit au moins de l'énergie de sa femme. Elle avoit déjà établi l'un de ses enfans roi de Naples , & vouloit faire restituer à l'autre le patrimoine de sa maison ; elle soutenoit la pusillanimité de son époux. Elle ne put avoir le même empire sur le successeur , qui , né d'un autre lit , n'avoit pas pour elle la même déférence ; qui , du sang de Savoie par sa mere , étoit plus porté

en faveur du roi de Sardaigne , & d'ailleurs se désoit des vues ambitieuses de sa belle-mère.

Son premier acte d'autorité fut de rappeler ses troupes d'Italie. On venoit de perdre la bataille de Plaisance ; on s'étoit retiré dans l'état de Gènes : il fallut en sortir & les deux armées repassèrent en Provence.

L'armée impériale , après avoir repris dans cette campagne [7 septembre] tous les postes perdus la précédente , se présente devant Gènes. Le sénat n'espérant plus de secours & craignant un vainqueur irrité , fait ouvrir les portes au général Nadasti , consent par la capitulation que la garnison soit prisonnière , s'oblige d'envoyer le doge avec six sénateurs [comme autrefois à Louis XIV ,] faire des excuses à la reine d'Hongrie de s'être lié avec ses ennemis , implorer sa clémence , & s'engage à payer sur-le-champ 50,000 génouines , faisant environ 400,000 liv. de notre monnoie , pour être distribuées aux troupes Allemandes. Le marquis de Botta d'Adorno est établi commandant dans la ville.

Trois jours après les commissaires Autrichiens demandent encore une contribution de trois millions de génouines à solder en différens termes , dont le plus éloigné est de quinze jours. L'état ne peut suffire à ce paiement ; la banque est épuisée , le crédit perdu , le commerce ruiné ; toutes les terres sont ravagées , les belles maisons de plaisance qui embellissoient les dehors pillées : les habitans sont traités en esclaves par les soldats ; ils n'avoient plus à perdre que la vie & de ressources que leur désespoir. Ce peuple foible encore , nourri loin des armes , indigné de se voir enlever la principale artillerie de sa capitale , forcé de servir lui-même aux travaux & battu comme un troupeau de bêtes de somme , se révolte , [5 décembre] attaque la garnison , la combat , la chasse de la ville & la repousse jusqu'au-delà de ses frontières. Il brise le joug d'un ennemi dont n'avoient pu le sauver ni son enceinte de rochers , ni les rois de France , d'Espagne , de Naples , ni lui-même quelques mois avant , où il lui auroit été plus facile de

se défendre. Cette glorieuse expédition est imitée par les habitans de la campagne, & la république, entièrement débarrassée des troupes Allemandes, recouvre en peu de jours sa liberté.

Il n'est pas de succès sans doute qui ne se doivent aux fautes des adversaires. Le découragement & la consternation avoient perdu cet état ; ils étoient devenus le partage des Autrichiens. La pusillanimité du commandant, qui s'amusoit à négocier au lieu de combattre, laissa tout le tems aux Gênois de se rassembler, de se fortifier, de faire leurs dispositions & de se donner des chefs. Il se confioit aux sénateurs, qui jouerent en cette occasion un étrange rôle. Sous main ils soulevoient leurs concitoyens & prenoient en même tems avec le marquis de Borra des mesures apparentes pour faire rentrer les soulevés dans la soumission. Ce corps s'abstint de toute révolution & la faisoit défavouer à Vienne par son ministre. Il déclara que la noblesse n'avoit aucune part à ce changement qu'on appelloit révolte. Cette conduite autorisa le conseil de cette cour à agir encore en maître ; il signifia qu'il eût à fournir non-seulement le restant des contributions ordonnées, mais il en demanda de nouvelles pour les dommages causés à ses troupes ; il exigea qu'on rendit tous les prisonniers, au nombre de 4,000, & sur-tout qu'on fit justice des séditieux. Ces loix dures, qui annonçoient aux Gênois tout ce qu'ils avoient à craindre s'ils retomboient sous la puissance du vainqueur, les raffermirent dans leur résolution de se défendre & de mourir pour la patrie. Ce qui bleffoit sur-tout l'orgueil de ce peuple-roi, c'étoit de voir la Corse lui échapper, insulter à sa misère & recouvrer une liberté qu'il lui disputoit depuis si long-tems.

Malgré ce courage & ces efforts les Gênois, victorieux dans leurs foyers, n'étoient point assez aguerris pour tenir la campagne. Seuls ils auroient succombé sous ceux des troupes régulières. Le comte de Schu-
lembourg remplaçant le marquis de Borra, les resserra de plus près dans leur ville. Ils se trouverent bientôt

bloqués par mer & par terre, car une escadre Angloise secourait les Autrichiens. La France, dont le sort dans cette guerre étoit de se sacrifier continuellement pour ses alliés, leur envoya des secours d'argent, d'hommes, & sur-tout des capitaines. C'étoit d'autant plus généreux, qu'elle trembloit pour elle-même.

L'armée Autrichienne & Piémontoise, favorisée par une flotte de S. M. Britannique, [le 30 nov. 1746] avoit passé le Var & étoit entrée en Provence. Les ennemis occupoient déjà le tiers; ils s'étoient avancés jusqu'à la rivière d'Argens, dans le dessein de tomber sur Toulon & sur Marseille, à la faveur de la marine Angloise. Ils prirent d'abord les isles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honoré, connues pour receler dans leur sein tant de victimes des vengeances ministérielles. Ces malheureux comptoient sur leur liberté. La fatalité voulut que le commandant, vieil officier, effrayé des bombes dont la flotte ennemie l'accabloit, capitula si vite qu'on lui permit d'emmener ses prisonniers avec les autres effets du roi & sa petite garnison. Il fut mis au conseil de guerre & condamné à la prison pour s'être rendu avec tant de précipitation. Ce fut le seul exemple durable de la sévérité des loix militaires durant cette guerre, [en 1747] & malheureusement le plus inutile, en ce qu'il fut exercé sur un officier obscur, sans protection, sans appui & le plus digne d'indulgence.

Le marquis de Mirepoix qui commandoit dans cette partie n'avoit pu, avec quelques brigades qu'il avoit, qu'harceler l'armée ennemie & retarder sa marche. Pour en arrêter les progrès on jeta les yeux sur le maréchal de Belle-Isle; il étoit excellent dans cette guerre de chicane, exigeant un esprit d'ordre, de détail & de combinaison.

Lorsqu'il arriva, [le 16 jany.] les alliés avoient formé le siege d'Antibes. Les Anglois la bombardoient par mer, tandis que les Autrichiens en faisoient le siege dans les formes. On n'avoit point de marine à Toulon en état de tenir tête aux premiers, depuis long-tems

maîtres de la Méditerranée. Les côtes n'étoient défendues que par des miliciens effrayés ; les troupes , sans discipline , s'arrachotent le foin & la paille ; les mulets des vivres mouroient faute de nourriture : les ennemis avoient tout rançonné , tout dévasté du Var à la rivière d'Argens & de la Durance. Le maréchal ne put d'abord qu'être témoin de l'état déplorable & du découragement où étoit la province & les troupes. Il trouva dom Philippe & le duc de Modene à Aix , n'ayant plus d'armées , fondus faute de vivres , & fit les fonctions d'intendant & de munitionnaire. Enfin les renforts étant arrivés & secondé du marquis de la Mina , commandant les troupes Espagnoles , il fit lever le siege d'Antibes. Par des mouvemens adroits de son armée il fit craindre au comte de Brown , général des ennemis , de se trouver enfermé en Provence sans espoir de retour ; [le 3 fév.] ce qui l'obligea de repasser le Var en désordre & avec précipitation , laissant aux François partie de son artillerie & toutes ses munitions ; foible dédommagement des contributions qu'il avoit levées , & sur-tout des dévastations & du pillage exercé par les siens. Deux choses contribuerent principalement à cette libération ; le défaut des subsistances qui n'arrivoient plus aux ennemis par la voie de Gênes , point essentiel & qui rend la plupart des invasions infructueuses , & le concert parfait entre le marquis de la Mina & le maréchal de Belle-Isle , dont l'esprit de conciliation opéra ce prodige.

Cet heureux événement permit de faire passer aux Génois les secours promis , & le duc de Boufflers , mort dans cette place , mais qui , enlevé par la petite-vérole , ne put dire comme Mithridate :

Et mes derniers regards ont vu fuir les Romains.

Ce fut le maréchal de Belle-Isle qui , après avoir fait reprendre par son frere les isles de Sainte-Marguerite à la vue de la flotte Angloise , pour procurer une diversion eut l'audace de pénétrer à son tour dans les états du roi de Sardaigne , de menacer le Piémont & de forcer ce :

prince à rappeler ses troupes du blocus de Gènes ; ce qui affoiblit tellement les impériaux que la cour de Vienne en ordonna la levée, & ce mouvement obligea l'escadre Angloise, désormais inutile, de se retirer. Le duc de Richelieu, heureux en tout, nommé par le roi pour remplacer à Gènes le duc de Boufflers, vint recueillir la gloire & les honneurs destinés à celui-ci. Il empêcha cette ville, jusqu'à la paix, de retomber au pouvoir de la reine d'Hongrie. En reconnaissance il fut fait noble Génois, inscrit sur le livre d'or, & on lui érigea une statue dans cette immense & superbe salle du palais du doge, où figurent ainsi tous les grands hommes qui ont défendu ou illustré la république.

Le seul événement fâcheux & remarquable de cette guerre en Italie, [le 19 juillet] fut l'affaire d'Exiles, où le comte de Belle-Isle ayant eu l'imprudence d'attaquer les retranchemens, malgré l'avis d'officiers plus connoisseurs, plus expérimentés, plus au fait du local, y joignit la fausse honte de n'oser avouer son erreur, & préféra d'expier sa faute par une mort courageuse, mais inutile ; opiniâtreté folle & atroce, puisqu'il enveloppa dans sa perte une foule de braves gens nécessités à suivre son exemple, tels que MM. d'Arnaud, de Goas, de Grille & de Donge.

Les Génois furent les seuls alliés que la France secourut avec succès durant cette guerre. Elle avoit procuré à Charles VII la couronne impériale & lui avoit fait perdre ses états ; le duc de Modene, depuis longtemps hors des siens, n'avoit qu'un vain titre de généralissime ; il ne restoit pas à dom Philippe la moindre de ses conquêtes, & le prétendant gémissoit de n'avoir été qu'un épouvantail dont elle se fût servi pour effrayer ses ennemis. En effet, ce prince, après avoir lutté pendant plus d'un an contre sa mauvaise destinée, étoit repassé en France. [16 avril 1746.] La bataille de Culloden, qu'il avoit perdue en Ecosse contre le duc de Cumberland, l'avoit réduit au simple rôle de fugitif & de proscrit. Errant plusieurs mois & caché dans les mon-

tagnes, il avoit été trop heureux d'échapper aux poursuites de ses ennemis & de se soustraire à leur fureur. Paris vit revenir avec attendrissement ce héros infortuné. Ceux qui n'étoient point au fait des obstacles invincibles qui s'opposoient à sa réussite, attribuerent sa défaite au peu d'efforts que la France avoit faits pour lui; ils s'indignèrent contre le ministère qui l'avoit rendu le jouet de sa politique : mais la manière dont il se comporta bientôt diminua l'intérêt qu'on prenoit à sa cause, le rendit méprisable & même odieux. Soit pour s'étourdir sur ses malheurs, soit insensibilité véritable, soit espoir d'inspirer encore de l'effroi au roi George son rival par son apparente sécurité, tandis qu'on traînoit à l'échafaud ses partisans les plus zélés, on le voyoit, affectant de se montrer en public, assister à tous les spectacles, à tous les bals, à toutes les fêtes qui eurent lieu durant l'hiver. Il choisit pour maîtresse la princesse de Talmont, une des femmes les plus folles de la cour, les plus propres à lui faire perdre sa gloire & sa réputation. Enfin il se plongea dans la débauche & la crapule, en se livrant aux excès de la table les plus honteux. Quelqu'un de ceux qui lui étoient attachés osa lui représenter l'indécence de sa conduite; il lui peignit la désolation de tant de maisons illustres dans le deuil pour avoir embrassé sa défense: ce prince fit une réponse qu'on n'ose rapporter & qu'on ne voudroit pas croire, mais dont le sens le moins révoltant annonçoit qu'il avoit déjà la même ingratitude, la même dureté de cœur que s'il fût né dans la pourpre. Le principe de sa perte fut sa défiance de milord Maréchal. Instruit de la franchise avec laquelle il avoit parlé à la cour de France, le prétendant lui en fut mauvais gré : inspiré par ses vils flatteurs, il s'en éloigna, & ce serviteur zélé, qui depuis trente ans avoit donné des preuves non équivoques de son attachement à la maison de Stuart, se repentit d'avoir fait tant de sacrifices pour un prince que l'humiliation ne rendoit pas plus digne du trône.

L'événement le plus remarquable sans contredit durant

l'hiver fut le second mariage de M. le dauphin. Ce prince avoit perdu son auguste compagne [le 22 juillet 1746] des suites d'une couche. La douleur qu'il ressentit de cette perte fut extrême, & s'il eût fallu attendre la fin de ses regrets avant de lui proposer un second hymen, ç'auroit été trop long pour l'impatience de la France, voyant avec peine qu'il ne fût pere encore que d'une fille. Sa tendresse dût céder à la raison d'état, & il consentit à convoler à de nouvelles noces. Le choix étonna toutes les puissances, quand on sut qu'il étoit tombé sur une princesse de Saxe, sur la fille d'un roi qui occupoit le trône du beau-pere de Louis XV, d'un roi uni étroitement avec son ennemie, & qui tout récemment avoit vu le roi de Prusse, allié de la France, dévaster ses états de concert avec elle. Mais les sentimens des princes ne laissent point de traces profondes comme ceux des particuliers. La même politique, qui les force d'oublier facilement les bienfaits, les oblige également d'oublier les injures. D'ailleurs, c'étoit la seule princesse qui convînt à peu près dans la circonstance. L'Espagne n'en avoit plus à donner. Le Portugal en possédoit une nubile ; mais ce royaume, absolument sous le joug des Anglois, n'offroit aucun avantage : on étoit en guerre avec le roi de Sardaigne, dont une fille, quoique plus âgée, eût pu convenir ; on venoit de se trouver trop mal de l'alliance de la Baviere pour être tenté de renouer. D'ailleurs le maréchal de Saxe, oncle naturel de la jeune princesse, dont le nom en ce tems-là remplissoit la France & l'Europe entière, ne contribua pas peu par ses insinuations à déterminer cette demande qui, comme on le juge bien, fut très-agréable à la cour de Pologne. La future dauphine n'en fut pas la moins satisfaite.

Le duc de Richelieu dont la faveur croissoit journellement, employé tour-à-tour à la guerre, aux négociations, aux intrigues galantes, aux cérémonies d'apparat, & propre à tant de fonctions diverses, ambassadeur extraordinaire du roi, fit à Drefde [le 7 janv.]

la demande de la princesse, à qui cette nouvelle rappella une anecdote qu'elle a racontée elle-même à Versailles à l'abbé Foldini, son confesseur (1). Agée d'environ treize ans, la curiosité l'avoit conduite dans le monastère des dames du Saint-Sacrement à Varsovie. Une vieille religieuse se présente à la princesse, l'arrête & lui prenant la main : « Madame, lui dit-elle, » me connoissez-vous ? --- Oui, vous êtes la mere » *Saint-Jean*. --- Sans doute ; mais je m'appelle aussi » *Dauphine*, & je vous déclare, souvenez-vous en un » jour, qu'une *Dauphine* tient la main d'une autre » *Dauphine*. » Le compliment flatteur, s'il n'eût été fait précisément à l'époque du premier mariage de M. le dauphin, devenoit d'une indécence impertinente. Le grand âge de la prophétesse le lui fit pardonner, & l'on se contenta de la regarder comme une radoteuse. Depuis on a assuré que cette religieuse vivoit en grande réputation de sainteté.

Quoi qu'il en soit, l'événement, prédit ou non, eut lieu d'abord à Dresde par la bénédiction du nonce. L'échange se fit dans une presqu'isle du Rhin, [le 27 janv.] près du fort de la Pile, où le prince Lubomirski remit la princesse au maréchal de la Fare & à la duchesse de Brancas, chargés par le roi de la recevoir.

Les courtisans ne la trouverent point jolie. Deux jours avant son arrivée à la cour, le roi & le dauphin s'avancerent à sa rencontre ; on se joignit près de Brie-Comte-Robert. La princesse descendit la première de voiture & courut se jeter aux genoux du monarque en lui demandant son amitié. S. M. la releva en l'embrassant, & la présenta au dauphin.

Il eût fallu que cette nouvelle épouse eût étalé bien des charmes pour lui faire oublier celle qu'il pleuroit.

(1) Comme ce trait a grand besoin d'autorités, il est tiré de la *Vie du dauphin, pere de Louis XVI.*, écrite sur les *Mémoires de la cour*, présentée au roi & à la famille royale. Par M. l'abbé Proyart.

Aussi, quand le dauphin, la première nuit de ses nocces, entra dans son appartement, à la vue de plusieurs meubles qui lui rappellerent ce tendre souvenir, tous les sentimens de sa douleur ne prirent que plus de force & il ne fut pas maître de retenir ses larmes. La dauphine les vit couler; elle en parut émue elle-même, & lui dit: *donnez, Monsieur, un libre cours à vos pleurs, & ne craignez point que je m'en offense: elles m'annoncent, au contraire, ce que j'ai droit d'espérer moi-même, si je suis assez heureuse pour mériter votre estime.* Elle la mérita, mais sans jamais obtenir son cœur au degré où l'avoit possédé la précédente dauphine. Du reste, elle avoit infiniment plus de ressources du côté de l'esprit. Son éducation, ainsi que celle de toutes les princesses du nord, avoit été très-soignée. Outre sa langue naturelle, on lui avoit appris la latine, la françoise, l'italienne, l'histoire, le dessin: plusieurs autres connoissances d'utilité ou d'agrément étoient entrées dans le plan de ses études, & son avidité extraordinaire de s'instruire lui avoit fait faire de grands progrès en tout genre. C'est ce qui donna lieu à Voltaire, ce courtisan délicat, si adroit à saisir les goûts & les passions de ses maîtres pour les mieux flatter, d'adresser à la nouvelle dauphine ces stances philosophiques que tout le monde fait par cœur, où il oppose ingénieusement par un contraste piquant, à la vie pleine, studieuse & active de madame la dauphine, le vuide, l'indolence & l'ennui de celle de la reine. Son génie satyrique lui fit tort en cette occasion. La princesse fut moins flattée des éloges qu'il lui prodiguoit, qu'indignée qu'il la crut capable d'applaudir au ridicule qu'il versoit sur S. M. Il fut obligé de désavouer la pièce, & depuis, en la faisant imprimer, il ne nomma pas Phérodine & supposa qu'elle avoit été composée pour une altesse anonyme.

La position de madame la dauphine vis-à-vis de la reine, étoit très-embarrassante. Elle ne parut qu'en tremblant devant une belle-mère, dont le père avoit

été détrôné par le sien. La religion acheva d'éteindre avec le tems dans le cœur de S. M. les sentimens d'aversion que la politique ne pouvoit que réprimer. Mais la jeune princesse y concourut de son mieux. Le troisieme jour après son mariage, elle devoit, suivant l'étiquette, porter en bracelet le portrait du roi son pere. Quoiqu'on se fût déjà fait de part & d'autre des protestations bien sinceres d'oublier le passé, on sent combien il en devoit coûter à la fille de Stanislas, de voir briller sous ses yeux comme en triomphe, dans son propre palais, le portrait d'Auguste III. Une partie de la fatale journée s'étoit écoulée sans que personne eût la hardiesse de fixer cet ornement, plus éclatant que les précédens. La reine osa la premiere en parler & y porter ses regards : *Voilà donc, ma fille, lui dit-elle, le portrait du roi votre pere ? Oui, maman, répondit la dauphine en présentant son bras à S. M. ; voyez comme il est ressemblant !* C'étoit celui de Stanislas. Depuis lors en effet, l'un & l'autre pénétrés de reconnoissance de cette galanterie, où le cœur se peignoit encore plus que l'esprit, l'adoptèrent pour leur fille & vécuront dans la meilleure intelligence avec elle & toute sa famille.

Les noces de M. le dauphin ne purent se faire sans que le royaume entier y participât par des réjouissances publiques. Les bals de Versailles fixerent sur-tout l'attention ; il s'y passa quelques anecdotes qui méritent d'être conservées. Au bal paré on fait qu'on n'admet que tout ce qu'il y a de plus magnifique ; les seigneurs les plus mal à l'aise sont obligés de s'épuiser pour y briller. Les bourgeois de Paris, toujours avides de participer aux plaisirs de la cour, sont très-empressés de s'y rendre ; mais ils n'y peuvent assister que comme spectateurs. Les femmes ne sont pas les moins curieuses d'y paroître. On place celles-ci en spectacle sur des gradins, & l'on a grand soin de choisir les plus jolies pour les offrir aux regards de la cour : les hommes le font de leur côté. Un particulier s'étant mis sur une

banquette destinée à d'autres , l'officier des gardes-du-corps voulut le déplacer ; il résista ; l'autre insistant , le quidam qui , sans doute , avoit des raisons pour conserver l'incognito , excédé d'impatience , dans sa vivacité lui répondit : *je m'en f... , monsieur , & si cela ne vous convient pas , je suis un tel , colonel du régiment de Champagne.* Cette querelle fit de l'éclat & se répandit dans la salle. Un instant après , une dame qu'on vouloit faire changer de place aussi , se voyant trop tracassée , s'écrie : *enfin , vous ferez ce que vous voudrez , mais je suis du régiment de Champagne.* Et depuis cette époque , cette phrase substituée au mot trop énergique du colonel , a fait proverbe , & exprime plus déceimment la même chose.

Le bal masqué est plus libre ; avec des billets chacun y est admis indistinctement. La marquise de Pompadour se doutoit bien qu'on profiteroit de cette-fête pour lui enlever le roi. Elle étoit sur ses gardes & fut si bien servie par ses émissaires , que les diverses tentatives des femmes qui avoient des vues sur le cœur du monarque échouèrent , ou du moins n'eurent à son égard aucune suite fâcheuse. Une scène originale & plaisante vint faire diversion aux aventures galantes & amusa beaucoup le monarque. Un buffet splendidement servi offroit en profusion des rafraîchissemens aux acteurs du bal. Un masque en domino jaune s'y présentoit fréquemment & dévastoit horriblement les liqueurs fraîches , les vins exquis & toutes les pieces de résistance. S'il disparoissoit un instant , c'étoit pour revenir plus altéré & plus affamé. Il fut remarqué de quelques masques , qui le montrèrent à d'autres. Le domino jaune devint l'objet de la curiosité générale. S. M. voulut le voir : inquiète de savoir qui il étoit , elle le fit suivre ; il se trouve que c'étoit un domino commun aux Cent-Suisses , qui s'en affublant tour-à-tour , viennent successivement se remplacer à ce poste , qui n'étoit pas le plus mauvais. On fait qu'un Cent-Suisse , qui vaut trois ou quatre hommes pour la corpulence , dévore

bien comme dix. Leur nom en indique le nombre : c'étoit comme s'il eût passé mille bouches au buffet.

Le seigneur le plus distingué aux noces de madame la dauphine fut le maréchal de Saxe. La gloire de ce héros couvroit trop bien le vice de sa naissance, pour que la princesse défavouât un tel parent. La France entière regrettoit de ne lui avoir pas donné le jour ; elle l'envioit à son pays, elle venoit de l'adopter : lui-même, François dans le cœur, [*le 26 avr. 1746*] desiroit d'être regardé comme tel, & avoit demandé & obtenu des lettres de naturalité. Après la bataille de Raucoux, [*le 1 nov. 1746*] le roi lui avoit accordé six piéces de canon, du nombre de celles enlevées à l'ennemi. C'est ainsi que Louis XIV avoit autrefois récompensé Villars. [*le 12 janv. 1747*.] Enfin, il venoit de le déclarer maréchal-général de ses camps & armées, titre donné autrefois à Turenne. Tant de distinctions, quoique si dignement méritées, ne pouvoient manquer d'élever contre cet étranger [car on le regardoit toujours comme tel] la jalousie des courtisans & sur-tout des ministres, en ce qu'il gagnoit de plus en plus la confiance de S. M. Ils résolurent de travailler efficacement à la paix pour arrêter le cours de ses triomphes & son accroissement d'autorité.

D'après les propositions du roi, il se tenoit des conférences à Breda, [*le 7 sept. 1746*] où le marquis de Puyfieux avoit été envoyé en qualité de ministre plénipotentiaire de la France pour aviser avec ceux d'Angleterre & de Hollande aux moyens de réconciliation entre les puissances. La démission du marquis d'Argenson, [*janv. 1747*] arrivée durant cet intervalle, retarda le grand ouvrage auquel on travailloit. On a déjà observé que le département des affaires étrangères ne convenoit ni à son genre d'esprit ni à son caractère. On ne voit pas que d'autre cause que le dégoût & la répugnance à une dissimulation perpétuelle, qui contrarioit sans cesse sa gaieté & sa franchise, lui ait fait prendre le parti de la retraite, dont la santé en pareil cas est toujours le

prétexte. Pour ne rien perdre du fil des négociations entamées, on fit passer M. de Puyfieux au ministère vacant. La raison de cette convenance fut à peu près aussi la seule de l'élévation de celui-ci. Il fut remplacé dans sa fonction à Breda par M. Dutheil, secrétaire du cabinet du roi, qui le valoit bien pour le moins. Les Anglois, qui n'étoient point encore entamés, qui avoient eu des avantages considérables sur mer & s'en promettoient de plus grands, qui ne voyoient que des restitutions pour eux à faire à la paix, tenoient peu de compte de la modération de Louis XV. Avant de la conclure ils vouloient rendre à ses peuples la terreur que le prétendant, à l'instigation de la France, avoit portée dans les trois royaumes. Ils ne parloient pas de bonne-foi & traînoient en longueur.

Ils venoient de recevoir une humiliation à l'Orient & c'étoit une raison de plus pour aiguillonner leur amour-propre : ils vouloient effacer cette tache par quelque expédition plus heureuse. Leur projet avoit été, pendant qu'on dévastoit la Provence, de ruiner ce port & avec lui la compagnie des Indes ; de se rendre maîtres du Port-Louis, qui seroit tombé après l'Orient ; de mettre la Bretagne à contribution ; de faire soulever les calvinistes vers la Rochelle, comme vers le Languedoc & le Dauphiné. Une méprise fit échouer l'entreprise en cette parrie, tandis que le courage, l'intelligence & le génie du maréchal de Belle-Isle les repousoient dans l'autre.

On peut juger de l'état de la côte lorsque les ennemis y parurent, par ce qu'en écrivoit un vieil officier qui commandoit au Port-Louis.

« J'ai apperçu, dit-il, le 28 septembre une flotte qui se multiplie à l'infini ; mais je résisterai aisément à cette nation Anglicane. » Le 2 octobre il manda : « ils sont descendus à Polduc avec trois cents cinquante barques plates & cinquante-cinq vaisseaux de guerre. Si l'on avoit des fusils, on les battoit ; mais les payfans n'ont que des fourches. »

[Le 3 sept. 1746.] La descente s'effectua sans obstacle par le général Sinclair, ayant avec lui cinq mille hommes de troupes réglées. Le commandant François, qui étoit un l'Hôpital, avoit de l'artillerie & douze mille hommes de milices. L'Anglois ayant menacé de tout mettre à feu & à sang si l'on résistoit, la frayeur s'empara des esprits & l'on capitula dès le premier jour de l'attaque, [Le 8 sept. 1746] c'est-à-dire, cinq jours après le débarquement, car l'ennemi avoit perdu ce tems dont on n'avoit pas mieux profité. Il sembloit que ce fût un défi à qui feroit le plus de fautes. Au lieu de battre la chamade, les tambours des miliciens, peu instruits, battirent la générale. Sinclair ne fait ce que cela veut dire & craint une perfidie. Cependant le vent changeoit; l'amiral Lestoc en avertit par un signal. Une peur panique saisit l'ennemi, qui croit se voir attaqué sans pouvoir se rembarquer. Il fuit devant les François qui lui apportent les clefs, & sont étonnés de ne trouver personne dans le camp. Il ne remporte que du ridicule & des huées, & va descendre à Quiberon, petite isle déserte & aride. C'étoit une vengeance aussi mal imaginée que l'autre avoit été mal exécutée: c'étoit une nouvelle sottise, ajoutée à la première.

Les Hollandois n'étoient pas plus déterminés, ou plutôt la république étoit divisée en deux partis. Les négocians desiroient sincèrement la paix; mais la noblesse, animée par la faction d'Orange qui se flattoit avec la continuation de la guerre de voir un changement d'administration de profiter des troubles & de s'agrandir, étoit opposée aux premiers & l'emportoit. Pour les obliger de s'accorder, & leur inspirer une terreur salutaire, il fut résolu qu'on les ferreroit de plus près.

[Le 17 avril 1747.] L'abbé de la Ville, ministre du roi à la Haye, fit présenter aux Etats-Généraux de la part de son maître une déclaration, portant en substance que de la même manière qu'en 1744, ils ont envoyé dans les plaines de Lille & de Cisoing, sur le territoire de France, quarante mille hommes de

leurs troupes , sans prétendre faire la guerre au roi. S. M. se trouvant forcée par les circonstances & pour la sûreté des conquêtes qu'elle a faites sur la reine de Hongrie , de faire entrer ses troupes sur les terres de la république , n'avoit point intention de rompre avec elle , mais seulement de prévenir les dangereux effets de la protection que la république accorde aux troupes de la reine d'Hongrie , leur promettant de ne regarder les pays & places que les troupes de S. M. seront forcées d'occuper pour leur propre sûreté , que comme un dépôt qu'elle s'engage de restituer aussi-tôt que les Provinces-Unies ne fourniront plus de secours à ses ennemis.

Cet avertissement fut le signal des hostilités , & suivi des conquêtes rapides qui étonnerent les Hollandois & firent éclore l'événement , objet des négociations du duc de Cumberland à la Haye pendant l'hiver.

Le prince de Nassau est déclaré stadhouder , [le 4 mai] l'amiral & capitaine-général des Provinces-Unies , d'abord par le peuple , ensuite par les Etats-Généraux & dans toutes les provinces. [le 17 mai.] Peu après la nation , dans les premiers momens de son enthousiasme , travailla à rendre ses chaînes indissolubles en déclarant comme elle avoit fait en faveur de Guillaume III , depuis roi d'Angleterre , le stadhouderat héréditaire dans cette maison , même en faveur de la ligne féminine , à condition néanmoins que les princesses héritières n'auroient point épousé un roi , ni un électeur. La dictature est le modèle du stadhouderat ; mais les Romains ne poussèrent point la flatterie jusqu'à s'exposer à avoir un dictateur femelle.

C'étoit un défenseur qu'il falloit à ces républicains & non un maître. La nomination du stadhouder n'empêcha pas l'armée du roi , qui étoit entrée en Zélande depuis quelques jours , de pénétrer plus avant , & de prendre différentes places à la vue de l'armée ennemie. Alors les négociations furent suspendues. M. Van Hoey continuoit à résider en France en qualité d'ambas-

fadeur ; mais on le dégoûtoit , on le plaifantoit , on le tournoit en ridicule : il n'étoit pas homme à le recevoir impunément Un foir qu'il foupoit chez le marquis de Fontaine , au dessert paroît fur la table un gros fromage d'Hollande : *Monsieur l'ambassadeur , c'est du fruit de votre pays* , lui dit le maître. Il n'y tient plus ; il se leve brusquement , met la main dans sa poche , jette sur la table une poignée de ducats & s'écrie : *en voilà aussi*. Il se retira de Paris peu après.

De leur côté , MM. Dutheil & Macanas , plénipotentiaires de France & d'Espagne , déclarerent aux ministres des autres puissances , que la proximité des armées ne permettoit pas de continuer les conférences à Breda , & que leurs maîtres consentiroient qu'il fût assemblé un congrès à Treves , à Cologne , ou à Aix-la-Chapelle.

[*Juillet.*] Le roi fit cette quatrieme campagne & gagna en personne , contre le duc de Cumberland , la bataille de Lawfeld , moins disputée & plus sanglante que celle de Fontenoi , où se signalerent principalement le comte de Clermont & le comte d'Etrées , où le comte de Baviere fut tué , où l'on fit prisonnier le général Ligonier. S. M. coucha le soir , où le prince Anglois avoit couché la veille.

On ne s'arrêta point : on mit le siege devant Berg-op-Zoom , surnommée *la pucelle* , qui avoit bravé le génie de Spinola , une des places les plus inexpugnables des Pays-Bas par ses fortifications , par les marais qui l'environnent & qui empêchent de l'investir en entier. Ce qui devoit inspirer en cette occasion encore plus de sécurité à ses habitans , c'est qu'elle avoit l'avantage d'être continuellement rafraîchie de troupes. Elle avoit une communication qu'on ne pouvoit couper avec l'armée du comte de Schwartzemberg. La valeur seule devoit triompher de cette ville. [*15 sept. 1747.*] Elle fut prise d'assaut après soixante-quinze jours de tranchée ouverte. On ne put empêcher le pillage , attrait le plus puissant pour le soldat dans ces sortes d'expéditions. Il fit un butin considérable. C'est au comte

de Lowendhal qu'on dut cette conquête. Ce Danois, compagnon du maréchal de Saxe, n'étoit pas aussi grand militaire, mais c'étoit un des hommes les plus instruits de l'Europe : on dit même qu'il parloit quatorze langues. Il avoit le même soin que Maurice de la conservation des troupes. Dans sa lettre à ce général, il estime sa perte à 400 hommes seulement, & celle des ennemis à 5,000, tant tués que blessés : proportion bien extraordinaire, & qui prouve à quel degré il possédoit cette rare qualité. Le roi, au moment où il apprit la prise de Berg-op-Zoom, remarqua comme humiliant pour la France, que ses deux plus grands capitaines fussent étrangers ; qu'elle n'en produisît plus de tels qu'autrefois : *C'est qu'aujourd'hui*, répondit le prince de Conti présent, *nos femmes ont affaire à leurs laquais*. Madame de Lowendhal, étant venue chez le monarque, il la reçut comme la femme d'un héros, & lui dit : *Madame, tout le monde gagnera par cette conquête. Je donne à votre mari le bâton de maréchal, & j'espère délivrer mes sujets du fléau de la guerre*. Il déclara en même tems le maréchal de Saxe commandant-général des Pays-Bas, & avant de quitter la campagne, parut en effet de nouveau aussi empressé de faire la paix que s'il eût été battu. L'abbé de la Ville fut chargé de déclarer aux Etats-Généraux que les principes de modération de son maître n'avoit pas changé depuis ses nouvelles victoires.

Les Hollandois convaincus enfin de la bonne-foi de Louis XV, songerent sérieusement à profiter de cette ouverture. Ils presserent d'Angleterre de s'y rendre, [18 sept.] & le comte de Sandwich écrivit au marquis de Puysieux, pour lui proposer de recommencer à Aix-la-Chapelle les conférences pour la paix. Sa proposition fut acceptée : il en résulta bientôt ce traité si étonnant, où la France, qui avoit épuisé son sang & ses trésors dans cette guerre, victorieuse depuis cinq ans, non-seulement ne recueillit aucun avantage, n'exigea aucun dédommagement, mais reçut la loi qu'elle auroit pu dicter.

Nous avons été à Aix-la-Chapelle ; on nous y a montré la salle où se tenoient les conférences , la table où a été signé la paix , & l'on nous a raconté l'anecdote suivante. Le comte de Sandwich , étonné des facilités qu'il trouvoit de la part des plénipotentiaires du roi , qui ne vouloit rien , qui accédoit à tout , qui accordoit tout , & craignant un dessous de cartes , avoit écrit à ses espions à Versailles , qui lui avoient répondu qu'il pouvoit aller en avant avec sécurité ; qu'ils étoient sûrs des ministres , trop jaloux de l'ascendant que le maréchal de Saxe prenoit sur le monarque , & de la maîtresse , qui étoit lassé de courir les champs ; qu'ils étoient tous ligués pour finir la guerre à quelque prix que ce fût. La marine devenoit de plus en plus le côté foible de la France , & c'est en exagérant ses pertes en ce genre & celles dont elle étoit menacée , que l'on intimida Louis XV & qu'on lui fit faire les sacrifices les plus honteux pour sa gloire.

Il est vrai qu'en 1746, l'escadre du duc d'Anville avoit échoué dans une entreprise contre l'Acadie. La méfintelligence entre les capitaines jaloux de ce seigneur qu'ils appelloient un intrus , parce qu'il n'avoit pas passé par les grades inférieurs , en fut cause. Non-seulement ils contribuèrent à lui faire faire des fautes qu'ils lui reprocherent ensuite , dont il mourut de chagrin. Les Anglois avoient pris le *Mars* , & les débris de la flotte dispersée n'avoient rapporté à Brest pour tout fruit de leur expédition que la peste. Mais M. Dubois de la Motte, frere d'armes de Dugué-Trouin, escortant une flotte marchande à Saint-Domingue , avec le seul vaisseau de guerre le *Magnanime* de 74 canons , & la frégate l'*Etoile* de 40 , s'étoit défendu contre quatre vaisseaux de guerre Anglois , dont deux de 80 canons , les avoit mis en fuite & étoit arrivé à bon port à sa destination : [15 septembre] mais M. de la Bourdonnaie , gouverneur de l'isle de Bourbon , après avoir battu & dispersé avec une escadre de neuf vaisseaux la flotte Angloise de l'amiral Barnet , avoit

fait une descente près de la ville de Madras, [21 septembre] s'en étoit emparé & l'avoit rançonnée pour 1,100,000 pagodes d'or, & pour 500,000 en munitions & en marchandises, le tout faisant environ 13 à 14 millions de notre monnoie; & M. Dupleix, gouverneur de Pondichéry, trouvant cette condition trop avantageuse pour les ennemis, avoit refusé de la ratifier.

En 1747, deux combats inégaux que la marine du roi avoit eu à soutenir, l'avoient prodigieusement affoiblie, & l'orgueil des Anglois en avoient repris plus de hauteur. [14 juin] Le premier avoit eu lieu près du Cap Finisterre entre l'escadre du marquis de la Junquière, composée seulement de quatre vaisseaux & de cinq frégates, & l'armée navale de l'amiral Anson, forte de seize vaisseaux de ligne, qui avoit tellement enveloppé les François qu'aucun n'étoit échappé. Le second s'étoit passé en Amérique, où l'armée navale de l'amiral Hawke, de vingt vaisseaux de la première force, avoit eu affaire à l'escadre de M. de l'Estenduere, de huit vaisseaux seulement, dont il ne s'étoit sauvé que le commandant & le *Tonnant*, que montoit M. de Vaudreuil, simple capitaine de vaisseau, qui, par une manœuvre hardie & savante, avoit remorqué l'*Intrépide*. Mais les deux flottes sous l'escorte de l'une & l'autre escadre avoient gagné l'endroit de leur destination.

Au commencement de 1748, le *Magnanime*, commandé par le comte d'Albert, [11 février] revenant de l'Amérique, démâté par une tempête, avoit été obligé de se rendre, mais après un combat de huit heures, soutenu contre quatre vaisseaux ennemis.

Enfin, M. de Montlout, soit à la côte de Guinée, soit en Amérique, où il avoit rencontré les Anglois supérieurs en forces, s'étoit tiré avec autant d'adresse que de fermeté de ces deux missions épineuses.

Il résultoit de cette situation que si la marine royale avoit succombé, ç'avoit été, suivant la politique d'un gouvernement bien entendu, pour le soutien du com-

merce & des colonies. L'un alimentoit encore l'état, & l'on venoit d'encourager les armateurs François à suppléer à la foiblesse de la marine du roi, par des récompenses bien propres à les exciter. [5 mars] Il paroissoit une ordonnance, où du consentement de l'amiral, le dixieme des prises faites sur mer à son profit, devoit cesser d'être levé jusqu'à nouvel ordre.

Les autres pouvoient causer encore bien de l'embaras à l'Angleterre. Si l'isle Royale étoit passée sous leur domination, Madras étoit sous la nôtre : si l'amiral Knowles s'étoit emparé du Fort-Louis à Saint-Domingue, les Anglois étoient incertains du siege ordonné de Pondichéry, qu'en effet la belle défense de M. Dupleix fit lever [17 octob.]

Il y auroit donc eu de quoi chicaner long-tems de la part de la France, si le comte de Saint-Séverin d'Arragon, qui la représentoit, y eût été autorisé. Mais c'étoit un parti pris; le négociateur Anglois, qui favoit le mot de son adversaire, s'en prévalut. Son maître, sans trop desirer la paix, en avoit besoin, soit pour raffermir son trône & éteindre la fermentation occasionnée dans ses états par l'irruption du prétendant, soit pour mettre fin aux subsides énormes qu'il étoit obligé de fournir, soit enfin pour satisfaire aux réquisitions de la Hollande qui le pressoit, & même du nouveau stadhouder, dont la dignité se feroit évanouie avec la république. La nécessité de subvenir au secours de cette alliée étoit si pressante, qu'il avoit été obligé de faire venir des défenseurs du fond du nord & de soudoyer 30,000 Russes. Enfin, quoiqu'il eût l'espoir à la longue de s'emparer des possessions françoises dans l'Amérique, il ly avoit à craindre que les armes du roi n'allassent plus vite dans l'Europe.

La reine de Hongrie avoit à recouvrer ses riches provinces de Flandre, que le maréchal de Saxe pressuroit par d'énormes contributions, & qui ne pouvoient que se dévaster de plus en plus. Ce général avoit le défaut d'aimer l'argent & de vexer prodigieusement

les vaincus. Il avoit fait racheter trois ou quatre fois son superbe cours à la ville de Bruxelles, qu'il menaçoit de couper toutes les fois qu'il vouloit des secours pécuniaires. Cette princesse ne devoit que perdre à la continuation de la guerre, & elle la finissoit avec gloire, ayant mis son époux sur le trône impérial. Elle ne cédoit que ce qui ne lui appartenoit pas & ce qu'au fond elle ne pouvoit se flatter de conserver. Les rois de Prusse & de Sardaigne, les seuls qui dussent gagner dans cette querelle, étoient bien aises de s'assurer par un traité définitif & général leurs nouvelles acquisitions.

Quoique le roi d'Espagne fût très-réfrémi sur les intérêts qui avoient excité Philippe V, il avoit à ne pas laisser démembler les états du Nouveau-Monde, que menaçoit la marine Angloise, & il acquéroit sans autre effusion de sang, une portion de l'Italie, le patrimoine de son frere.

[Le 13 avril.] Maëstricht, investie par la plus belle manœuvre de guerre qui eût été imaginée depuis longtemps, fut le dernier effort que la France eût à faire. C'est encore le maréchal de Saxe qui termina, comme il avoit commencé. Il exécuta son projet avec le concours de deux hommes peut-être uniques chacun en leur genre, M. de Crémilles, maréchal-général des logis de l'armée, & M. Paris Duverney, aussi célèbre dans l'art des subsistances que le premier dans l'ordonnance de ses marches. Celle-ci étoit telle, que les ennemis également inquiets pour Maëstricht, Luxembourg & Breda, diviserent leurs troupes & faciliterent ainsi l'investissement de la premiere. Mais le général, qui savoit que la paix alloit se faire, épargna le sang des soldats & ne suivit que mollement le siege. Cependant le marquis de Bissy, officier d'une grande espérance & déjà distingué par de hauts faits, y fut tué d'un coup de canon.

Ce dernier coup d'aiguillon fit presser la signature des préliminaires jusqu'à la conclusion définitive, qui eut lieu en octobre. Suivant les clauses principales on rendoit de part & d'autre toutes les conquêtes : l'infant dom

Phil
Gua
près
le d
dans
rage
le t
cessi
rant
par
Silés
reco
L
ehof
par
devo
n'an
la fo
après
ranc
de jo
Aussi
chev
qu'on
été f
le go
de B
pour
évén
majo
pédit
princ
mena
lui d
sans
obten
le pr
respe

Philippe acquiesçoit les duchés de Parme , Plaisance & Guastalla ; le roi de Sardaigne gardoit , à quelque chose près , ce qui lui avoit été cédé par le traité de Worms ; le duc de Modene étoit rétabli dans ses états ; Gênes dans les siens : l'Angleterre conservoit tous les avantages de son commerce avec l'Espagne ; on maintenoit le traité de la quadruple alliance pour l'ordre de succession à la couronne de la Grande-Bretagne ; on garantissoit à la reine d'Hongrie celui établi en sa faveur par la pragmatique-sanction , ainsi qu'au roi de Prusse la Silésie & le comté de Glatz. Enfin le grand-duc étoit reconnu empereur par toutes les puissances.

La nation Françoisse trouva principalement deux choses à redire à ce traité. La première étoit une clause , par laquelle les fortifications de la ville de Dunkerque devoient rester dans l'état où elles étoient ; ce qui n'annonçoit plus dans le roi de la modération , mais de la foiblesse. La seconde , l'expulsion du prince Edouard , après l'avoir appelé en France , l'avoir ébloui d'espérances brillantes , l'avoir , au péril de sa vie , fait servir de jouet à nos desseins ; ce qui étoit lâcheté & perfidie. Aussi le prétendant , qui n'étoit plus pour nous que le chevalier de Saint-George , ne pouvant se persuader qu'on pousât l'infamie jusqu'à l'enlever de force , avoit été sourd à toutes les insinuations reçues à ce sujet , & le gouvernement fut obligé de donner des ordres au duc de Biron , colonel du régiment des Gardes-Françoises , pour l'arrêter. Ce fut à l'opéra que se passa ce singulier événement. Le roi avoit prévenu M. de Vaudreuil , major des gardes , qu'il falloit qu'il se chargeât de l'expédition , & il l'avertit de deux choses ; l'une , que ce prince marchoit toujours armé ; l'autre , qu'il avoit menacé de se tuer si l'on mettoit la main sur lui. Il lui dit qu'il falloit lui répondre sur sa tête de le saisir sans aucun accident fâcheux. M. de Vaudreuil ayant obtenu de S. M. carte blanche sur la manière d'exécuter le projet , en y apportant cependant toute la décence respectueuse que la personne exigeoit & que permet-

troient les circonstances , fit toutes ses dispositions. L'opéra étoit commencé ; l'entrée de la salle étoit alors dans un cul-de-sac : le prétendant arriva , & descendu , toutes les issues se fermerent ; il se trouva pris avant de s'en douter. M. de Vaudreuil lui annonça ses ordres & les lui montra : il lui demanda la permission de le fouiller. Il protesta & donna même sa parole d'honneur qu'il n'avoit point d'armes. Cependant le major l'ayant fait serrer par ses grenadiers , lui trouva plusieurs pistolets. On le mit dans un carrosse & on le conduisit à Vincennes , où il y avoit un souper ordonné pour lui. Il ne vit qu'un couvert & en voulut d'autres , & engagea M. de Vaudreuil & les autres officiers à manger avec lui. Il resta ainsi trois jours , puis on le conduisit au pont de Beauvoisin ; ce qui lui fit perdre toute envie de revenir en France.

Tout Paris fut indigné de cette conduite : on la compara à celle de Louis XIV , & c'est proprement à cette époque honteuse que commença à se manifester pour le souverain & sa maîtresse le mépris général qui ne fit que s'accroître jusqu'à la fin. Le premier , en déposant sa cuirasse , sembla renoncer à la gloire & même à l'amour de ses peuples en laissant les rênes de son empire à la seconde , dont le regne odieux ne devoit plus discontinuer jusqu'à sa mort.

Ce mépris éclata pour la première fois dans des vers satyriques sur l'outrage fait au prince Edouard , où l'on disoit à Louis XV , en parlant de cet illustre proscrit :

Il est roi dans les fers : qu'êtes-vous sur le trône ?

& apostrophant la nation :

Peuple jadis si fier , aujourd'hui si servile ,

Des princes malheureux vous n'êtes plus l'asyle !

L'empressement du public à rechercher ces pieces , à les apprendre par cœur , à se les communiquer , prouva que les lecteurs adoptoient les sentimens du poëte. (1)

(1) On mettra dans les pieces , pour servir à l'histoire , quelques-unes de celles faites alors. N^o. IV.

Madame

Madame de Pompadour n'y étoit pas oubliée. Par un parallele non moins humiliant on la comparoit à Agnès Sorel, ou, sous ce nom générique, à la duchesse de Château-Roux, & l'on faisoit voir combien elle lui étoit inférieure. Elle ordonna les perquisitions les plus sévères des auteurs, colporteurs & distributeurs de ces pamphlets, & la Bastille fut bientôt remplie de prisonniers. Quelques-uns même furent mis au Mont-Saint-Michel, dans la fameuse cage de fer. C'est un séjour affreux, où l'on ne peut se tenir debout ni couché. C'est là que fut enfermé M. Desforges, accusé d'être l'auteur des vers dont on a parlé. M. de Broglio, abbé de ce lieu, ayant eu pitié de son sort, obtint son élargissement au bout de plusieurs années, le donna pour secrétaire à son frere le duc de Broglio, qui, devenu maréchal de France, le fit commissaire des guerres. Parmi les autres on distingue encore M. de Mairobert, resserré étroitement & long-tems à la Bastille; M. de Resseguier, chevalier de Malthe. Le premier n'avoit point fait de vers, mais les distribuoit : quelqu'un lui représenta qu'il se feroit enfermer ; *tant mieux*, dit-il, *cela illustre son homme*. Il a depuis été créé censeur-royal, a joui successivement de la confiance de M. de Malesherbes, de M. de Sartine, M. Albert, de M. le Noir, de M. le Camus de Neville, les divers chefs de la librairie. On a reproché à l'autre d'avoir eu la bassesse, après avoir composé des vers contre madame de Pompadour, d'en avoir fait à sa louange.

Un ministre, l'ami du roi, qui devoit se croire inébranlable dans sa faveur si jamais courtisan a pu s'en flatter, si la naissance, les longs services, l'attachement à son maître, l'esprit, la gaieté, le don de plaire pouvoient préserver de la disgrâce, ne tarda pas à éprouver lui-même la vengeance de la favorite. Le comte de Maurepas, qu'on a reconnu facilement à ces traits, s'étoit déjà permis quelques plaisanteries sur le compte de la marquise, & S. M. en avoit ri. Un jour à Marly elle trouva sous sa serviette ce quatrain :

Tome II.

L

La marquise a bien des appas ;
 Ses traits sont vifs , ses graces franches ,
 Et les fleurs naissent sous ses pas :
 Mais , hélas ! ce sont des fleurs blanches.

L'insulte étoit sans doute sanglante ; aucune femme ne l'eût pardonnée. C'étoit attaquer celle-ci d'autant plus cruellement qu'on révéloit à toute la France un défaut secret que son amant même ignoroit. Mais il n'est point prouvé que le comte fût coupable (1). Le soupçon suffit ; il eut ordre de se démettre de ses emplois. M. Rouillé , qui n'avoit jamais rien connu des ports , eut ce département ; ce qui fit dire en jouant sur le mot , *qu'on donnoit la marine à conduire à un roulier*. Le comte d'Argenson eut le département de Paris & celui des haras du royaume.

Ce n'est pas ordinairement durant la disgrâce d'un ministre qu'on lui rend justice ; aussi l'on ne manqua pas de blâmer beaucoup le nouvel exilé & de décrier son administration. Mais nous , plus à même de l'apprécier , devons redresser ce jugement aveugle , précipité & passionné des contemporains , & nous osons croire que la postérité plus équitable regardera le comte de Maurepas

(1) Ces vers , assez mauvais , n'étoient même pas dignes de lui : on lui a plutôt attribué la chanson suivante :

Cette petite bourgeoise ,
 Elevée à la grivoise ,
 Mesurant tout à sa toise ,
 Fait de la cour son taudis . . . dis , &c.
 Louis , malgré son scrupule ,
 Froidement pour elle brûle ,
 Et son amour ridicule
 A fait rire tout Paris . . . ris , &c.
 On dit même que d'Estrade ,
 Si villaine & si mauffade ,
 Aura bientôt la passade ,
 Dont elle a l'air tout bouffi ! si ! &c.

comme le meilleur ministre que la marine ait eu sous Louis XV. Si l'on considère l'état de foiblesse où il la trouva au commencement de la guerre, le défaut de fonds qui lui manquèrent toujours dans ces tems malheureux, on sera surpris des choses qu'il fit avec si peu de moyens. Prévoyant de loin une rupture avec l'Angleterre, il avoit eu soin d'approvisionner les colonies, de faire rentrer tous les navires marchands, & de se mettre dans le cas de ne se voir entamé nulle part au commencement des hostilités maritimes. Par cette précaution il se ménageoit une ressource dans le commerce, qui, trop satisfait d'échapper à la puissance d'un ennemi redoutable, paya volontiers ensuite un droit d'escorte pour ses convois; droit qui fournit au comte de Maurepas les fonds extraordinaires dont il avoit besoin pour son département, auquel refusoit de contribuer le fisc public. Il profita de ces secours avec tant d'économie, que les paiemens des ouvriers & des matelots ne cessèrent jamais dans les arsenaux. Il distribua les escortes si bien, que les convois ne manquèrent nulle part à leur destination. On a vu que la seule colonie perdue durant la guerre fut l'Isle-Royale, encore par la faute de l'officier chargé de la secourir. D'ailleurs nous étions maîtres de Madras : compensation plus que suffisante, & le commerce de l'Inde n'étoit point interrompu.

Qu'est-il arrivé sous ses successeurs ? En 1756, où la marine étoit remontée, où l'argent circuloit avec profusion pour elle, le commerce se trouva ruiné presque qu'avant de commencer la guerre. Depuis nous avons perdu tous nos vaisseaux, presque toutes nos possessions dans l'Amérique & dans l'Inde. Et dans la guerre actuelle de 1778, où l'on se félicite d'une marine non moins brillante que celle de Louis XIV, où les dépenses en sont plus énormes que jamais, qui n'a pas entendu les plaintes de nos ports marchands déjà dévastés ? Nos comptoirs aux côtes de Coromandel & de Malabar ne sont-ils pas déjà pris, & les ports de l'Indostan & de Chine ne nous sont-ils pas fermés ?

Le seul vice d'administration à reprocher au comte de Maurepas, c'étoit trop de foiblesse dans les punitions. S'il eût commencé par quelque exemple éclatant lors de la discorde élevée dans l'escadre du marquis d'Antin ; s'il eût fait trancher la tête à quelqu'un de ces mutins dans celle du duc d'Anville, à ce la Maisonfort, infiniment plus coupable que l'amiral Byng, fusillé depuis en Angleterre, à ce Poulkonque, qui, mouillé à l'isle de Rhé, se laissa aborder stupidement par un corsaire ennemi, glissé sous pavillon françois parmi son convoi & enlever sans défense par un bâtiment de beaucoup inférieur, il eût rendu un grand service à l'état & épargné bien des fautes & des malheurs. Mais cette mollesse funeste étoit moins la sienne que celle du maître & du gouvernement.

Madame de Pompadour, en affermissant & étendant son empire durant la paix, sentit bientôt le poids du fardeau qu'elle s'étoit imposée en même tems. Louis XV, que dissipioient les voyages, la diversité des lieux, le tumulte des camps, les mouvemens de l'armée, tomba dans une langueur & dans un affaissement dont il fallut le tirer par toutes sortes de secousses. Elle aimoit les arts, elle les appella à son secours & fit trouver à son royal amant des jouissances inconnues.

Depuis quelques tems le gouvernement avoit ordonné des tentatives pour parvenir à faire en France des porcelaines semblables à celles de Saxe ; elles avoient réussi. La marquise détermina le roi à établir une manufacture de cette espece [24 juillet] au château de Vincennes, & depuis de la transférer à Seve, où l'on éleva un bâtiment vaste & magnifique à portée de Versailles. Les deux amans y alloient souvent, encourageoient les travaux par leur présence, & firent enfanter ces chef-d'œuvres d'une pâte plus vitrifiable que celle de la Chine, mais qui lui est bien supérieure, ainsi qu'à celles d'Europe, par l'élégance des formes, la régularité du dessin & la vivacité du coloris. Pour soutenir cette manufacture, fort chere, & lui procurer du débit, chaque année

S. M. en faisoit apporter les productions dans son palais, où elles étoient étalées, & elle invitoit les courtisans d'en acheter.

Louis XV conserva toujours cet usage, même après la mort de la marquise, & tout le monde a su l'anecdote suivante. L'abbé de Pernon, jeune conseiller au parlement, étoit, comme les autres, à admirer les morceaux les plus rares de cette manufacture dans la galerie de Versailles, lorsque le roi passant lui dit : *eh bien, l'abbé, prenez cela, c'est beau ;* & il lui montra en même tems ce qu'il y avoit de plus magnifique. *Sire,* répondit l'abbé, *je ne suis ni assez gros seigneur ni assez riche.* -- *Prenez toujours,* repliqua le roi, *une bonne abbaye paiera tout.* En effet, S. M. ayant trouvé le grand-aumônier, lui ordonna de conférer à l'abbé de Pernon le meilleur bénéfice vacant.

Nous avons dit que madame de Pompadour jouoit très-bien la comédie. Il y avoit fréquemment des spectacles aux petits-appartemens, où les personnages les plus illustres & les plus graves de la cour se livrerent à cet art pour amuser le roi. C'est à elle qu'on doit ce goût scénique qui s'est emparé généralement de toute la France, des princes, des grands, des bourgeois ; qui a pénétré jusques dans les couvens, & qui, empoisonnant les mœurs dès l'enfance par cette foule d'élèves dont ont besoin tant de spectacles, a porté la corruption à son comble.

Elle donna aussi aux histrions une consistance & une considération nouvelle, soit que prévoyant déjà le tems où n'excitant plus les desirs de son amant, elle voudroit les diriger encore & lui administrer les nouveaux objets de ses plaisirs, soit qu'elle cherchât seulement un autre moyen de l'égayer par le détail des intrigues, des révolutions, des lubricités de ce ferrail public, elle se ménagea la surintendance de l'opéra en faisant ordonner à la ville d'en prendre la direction. On assimila ce bureau aux édiles de Rome, qui avoient l'inspection des spectacles de cette grande ville ; mais il y a loin de ces ma-

gistrats à un marchand de la rue Saint-Honoré, faire échevin. Elle se fit donner en outre par le lieutenant de police Berrier la gazette scandaleuse de tout Paris, & cette capitale immense & licentieuse offroit chaque jour quelque anecdote utile à son projet.

En 1749 madame de Pompadour inspira encore au roi la manie des bâtimens. On a vu qu'il en-avoit déjà le goût, mais qu'il étoit retenu par la crainte de la dépense. Elle le fit passer par-dessus cette considération, & il fallut que tous les contrôleurs-généraux ne trouvassent rien d'impossible pour toutes les fantaisies du monarque en ce genre. On vit bientôt s'élever tant de colifichets dispendieux, moins propres à manifester la grandeur que la folie du propriétaire. Outre les principaux voyages de Compiègne & de Fontainebleau, elle fournissoit ainsi à Louis XV des hospices à son ennui, qu'il promenoit sans cesse d'un lieu dans un autre. Elle suggéra au roi [19 sept.] d'aller visiter le Havre, un de ses arsenaux de marine. Cette imagination auroit pu être utile en lui faisant connoître & encourager cette partie foible de l'administration, dont on commençoit de s'occuper sérieusement. Mais ce voyage ne fut que frivole, comme celle qui le proposoit.

[1750.] Il en fut de même du camp de Compiègne, [juillet] où l'on prit pour prétexte de faire voir au maître un nouveau corps, nommé les *Grenadiers de France*. C'étoit une excellente idée du ministre de la guerre, qui, pour ne pas perdre ce qu'il y avoit de plus précieux dans chaque régiment réformé, c'est-à-dire les grenadiers, en qui résident ordinairement l'ame & l'esprit du corps, imagina de les conserver & réunir sous une dénomination générique. M. de Crémille, qui avoit été maréchal-général des logis de l'armée en 1744 & 1745, qui avoit contribué en ce qui le concernoit au succès de ces deux campagnes, & qui, nommé ensuite inspecteur de cavalerie, infanterie & dragons, cherchoit à briller par des innovations dans la tactique, avoit demandé à les faire exécuter devant S. M. Madame de

Pompadour y envisagea une partie de plaisir pour le roi & pour elle , & ce spectacle , ainsi que celui du Havre , ne servit qu'à distraire un moment S. M. sans l'instruire , à coûter beaucoup d'argent sans aucun avantage ; & à faire voir de plus en plus à la France le pouvoir , le luxe & la prodigalité de cette femme , pour qui s'accrut la haine de la nation.

Elle étoit déjà forte : on imputoit à madame de Pompadour de n'avoir pas recueilli les avantages de la paix par la cessation des impôts. Sous prétexte de diminuer promptement les charges de l'état & de soulager les peuples , on avoit fait donner par le roi des ordonnances pour la réforme des troupes. Elle étoit considérable , & son exécution [1 sept. 1748] fit honneur au comte d'Argenson , en ce qu'il n'en résulta aucun pillage , aucun désordre dans l'étendue du royaume. Mais en produisant beaucoup de mécontents , de gens sans emploi , sans subsistance & sans ressource , elle ne remplit pas son principal objet. On eut d'abord quelque lieu d'espérance en voyant paroître [4 févr. 1749] un arrêt du conseil , portant suppression de plusieurs menus droits établis pour subvenir aux dépenses de la guerre. Elle s'évanouit bientôt par l'édit qui convertit le dixième établi au mois d'août 1741 , en un vingtième indéfini , & continua les deux sols pour livre du dixième , afin de subvenir au paiement des dettes de l'état avec ces fonds versés dans une caisse d'amortissement. C'est alors qu'on commença à regretter pour la première fois le cardinal de Fleuri. L'exécution ne souffrit aucune difficulté dans les pays d'élection , où l'on s'en tint à de simples murmures. Il n'en fut pas de même du clergé & des pays d'états : ceux de Languedoc refuserent de s'y soumettre & furent cassés ; l'imposition en fut faite par les intendans.

Quand au clergé , sa résistance ne fut pas moins vive & moins opiniâtre. Dans tout autre tems il eût menacé des foudres de l'église & les eût peut-être employés. Mais le contrôleur-général Machault , homme flegmatique , ferme & plein d'énergie , étoit au-dessus de ces

vieux préjugés. Il transmit au roi son intrépidité : il étoit d'ailleurs soutenu de la favorite qui en avoit besoin.

Pendant la tenue de l'assemblée générale du clergé , [1 juin] les commissaires du roi demandèrent une somme de 7,500,000 livres pour cinq ans , impossables à raison de 1,500,000 livres par chaque année , [17 août] pour être employée au remboursement des dettes de cet ordre. Ils lui annoncèrent en même tems que S. M. adressoit ce même jour au parlement une déclaration , dont l'exécution avoit pour objet de constater la valeur des biens ecclésiastiques du royaume , & de réformer les abus qui se commettent dans les chambres des décimes.

Cette déclaration , enregistrée le même jour , ne donnoit que six mois pour tout délai. Elle étoit motivée d'une façon à intéresser le reste de la nation , puisque S. M. n'y desiroit constater les facultés du clergé qu'afin de proportionner à ses richesses les secours qu'elle étoit nécessitée à lui demander dans les besoins de l'état. Elle se concilioit d'ailleurs tout le second ordre , se plaignant depuis long tems d'être écrasé par l'inégalité des répartitions dont il étoit toujours victime , & qu'elle vouloit redresser.

Le cardinal de la Rochefoucault présidoit cette assemblée. On l'avoit choisi comme un personnage éloigné de tout fanatisme , modéré , sage , homme de cour , capable de se déployer aux circonstances. Mais , soit qu'il ne fût pas maître de contenir les prélats , soit que l'esprit du corps , si actif dans cet ordre , exaltât son imagination comme celle de ses confreres & l'entraînât avec eux , il y eut des représentations folles , [10 sept.] arrêtées & présentées à S. M. L'assemblée s'y plaignoit de ce que la déclaration attaquoit les immunités du clergé , annonçoit comme subsides les dons gratuits qu'il avoit coutume de faire , tendoit à lui faire payer le vingtieme & détruisoit l'honneur des ministres de l'église en les supposant des prévaricateurs dans les départemens des impositions. Rien de plus hardi , sans doute , de plus superstitieux , de plus faux , de plus insultant pour le roi

& la nation que ces assertions. La philosophie, qui faisoit des progrès lents, mais certains, avoit appris que les membres du clergé étoient d'abord citoyens, & participant à leurs droits devoient aussi en supporter les charges; que leurs immunités n'étant fondées que sur l'aveuglement, l'imbécillité des souverains & des peuples, ils étoient toujours en droit de revenir contre, parce qu'on ne prescrivit jamais contre ceux de la raison, de la société, de l'humanité; que dans les principes même de l'église & des donataires, ses biens étant ceux des pauvres, ils ne pouvoient recevoir une destination plus juste en ce sens qu'en tournant à la libération de l'état entier obéré pour le salut général; qu'enfin c'étoit le clergé lui-même qui se deshonorait en tolérant dans son sein des prévarications non supposées, mais trop réelles, trop constatées par les réclamations de la plus grande, la plus saine & la plus utile partie de ses membres.

On n'eut donc aucun égard à ces représentations. Il fut ordonné à l'assemblée de délibérer sur la demande des commissaires du roi, & le clergé n'ayant pas obéi sur-le-champ, intervint [15 sept.] un arrêt du conseil qui commettoit les intendans pour faire la répartition & levée de ces derniers en la forme ordinaire, & fit fermer les séances le 20 septembre. Malheureusement, M. de Machault ne resta point assez de tems contrôleur-général pour suivre l'exécution de ses projets; il fut remplacé par un homme mol. L'ordre de l'église ne satisfit point à ce qui lui étoit prescrit, persista dans ses prétentions, & préféra de sauver par des sacrifices pécuniaires ses prétendues immunités. Mais la première atteinte une fois donnée en administration, c'est un exemple d'émulation pour les successeurs, & sans doute il viendra quelque ministre doué du même génie, du même courage que ce redoutable adversaire du clergé, assez heureux pour lui porter des coups plus assurés & plus durables.

M. de Machault avoit mieux réussi dans une autre entreprise, suggérée par cet esprit philosophique qui

gagnoit jusques dans le ministère. On commençoit à sentir les inconvéniens qui résultoient de la multiplication des établissemens des gens de main-morte, & de la facilité qui leur avoit toujours été laissée de pouvoir acquérir des fonds, sans pouvoir les aliéner : facilité qui tendoit à faire passer insensiblement dans leurs mains la plus grande partie des fonds de l'état, & tout-à-fait nuisibles à la subsistance & à la conservation des familles. Il étoit absolument nécessaire de réformer ce vice du gouvernement, dû aux principes superstitieux dont il avoit été infesté dans l'origine. On étoit devenu trop éclairé pour laisser absorber tous les biens temporels par des cénobites, ne devant rechercher que ceux de l'autre monde. On songeoit sérieusement à remédier à cet abus dans sa source, en s'appant par les fondemens cette foule de monastères dont la France étoit couverte : mais cette destruction ne pouvoit, ne devoit du moins s'opérer que lentement. On s'en tint pour le moment à défendre par un édit [août 1749] aucun nouvel établissement de chapitre, collège, séminaire, maison religieuse, un hôpital, sans permission expresse & lettres patentes expédiées & registrées dans les cours souveraines. Il révoquoit en outre tous les établissemens de cette espece, existans sans cette autorisation juridique ; il interdisoit à tous les gens de main-morte d'acquérir, recevoir ou posséder à l'avenir aucuns fonds, maison ou rente, sans une autorisation légale, précédée d'une information de l'utilité ou incommodité de la chose.

Cette loi, une des plus importantes & des plus sages du regne de Louis XV, fut reçue avec des acclamations unanimes : il n'osa pas s'élever contre un seul contradicteur, & le clergé, en frémissant, fut obligé d'y souscrire. Il prévoyoit combien elle devoit lui être funeste un jour ; mais il ne put se soustraire à l'empire de cette raison lumineuse qui en avoit dicté les dispositions. Il n'en avoit pas été de même à l'égard de la premier. Ne pouvant, au moyen de sa séparation,

se défendre en corps, il avoit employé dans sa cause une foule d'écrivains fanatiques & fongueux. Ses ennemis avoient profité de l'occasion d'y répondre, & de répandre leur fiel sur les prêtres. La fermentation croissoit, & pour l'arrêter, il y eut [21 mai 1751] un arrêt du conseil quelques mois après, trente-neuf écrits imprimés furtivement & sans permission dans cette dispute. On avoit éprouvé du tems de la régence, à l'occasion de la bulle, & sous le cardinal, au sujet des convulsionnaires, que la défense de lire ces pamphlets n'étoit qu'un moyen de les répandre en excitant la curiosité; que s'occuper de pareilles querelles, c'étoit les augmenter, & que la persécution étoit surtout le meilleur aliment du fanatisme. On eut bientôt lieu de s'en appercevoir.

Le clergé connoît parfaitement cette ressource, nécessaire à toute puissance fondée sur l'opinion, & qui, affoiblie dans le calme des passions, se dissipe tôt ou tard sous l'influence du bon-sens, si un nouveau choc ne les rallume & ne ramène les nuages dont étoit offusqué l'esprit des peuples. L'instant étoit critique. Son irréconciliable ennemie, cette philosophie qui, jusques-là concentrée entre un petit nombre de disciples isolés, froids, flegmatiques, comme elle, timides, n'osant combattre l'erreur que de loin, dans l'ombre & le silence, avoit enfin franchi les barrières, s'approchoit même du trône. La lumière pénétoit, ses progrès ne pouvoient que devenir plus rapides incessamment, elle alloit briller de toutes parts. C'en étoit fait, si le prestige s'évanouissoit une fois entièrement. Il préféra de hasarder le tout pour le tout, & s'il ne triomphoit, d'accélérer sa chute, plutôt que d'attendre une subversion plus lente, mais inévitable. Les occasions ne manquoient pas de rengager le combat. L'archevêque de Paris fut regardé comme un des chefs du clergé le plus propre à se signaler.

A M. de Vintimille avoit succédé sur ce siege M. de Bellefonds, grand moliniste, fanatique, ardent, mais

dont une mort précipitée avoit arrêté les projets de vengeance contre les jansénistes. On trouva sous les scellés une foule de lettres de cachet déjà remplies des noms des pros crits. Leur malheur ne fut que suspendu. M. de Beaumont, qui le remplaça, étoit dans les mêmes principes, en outre fort ignorant, fort entêté, fort susceptible de prévention, ami de la flatterie & des délateurs; du reste, personnage de mœurs pures & austères, intrépide dans sa foi, & disposé à en devenir le confesseur & le martyr, s'il le falloit. La première occasion qu'il eut de se signaler, fut une affaire d'amour-propre. Les administrateurs de l'hôpital-général de Paris, dont il étoit le président par sa place, n'ayant pas voulu acquiescer au choix d'une supérieure qu'il desiroit, il n'en conclut pas moins contre la pluralité des voix & nomma la dame Moyzan, si célèbre depuis. Cette fille, douée de la tête & de toutes les qualités propres à l'administration d'une maison, intrigante, adroite, hypocrite, étoit encore jeune & bien de figure. Elle avoit la carnation tendre, les yeux séduisants, le teint frais & reposé d'une dévote. Il n'en falloit pas tant pour fournir matière à la calomnie. Le seul motif du prélat avoit été son zèle ardent pour l'extirpation du jansénisme & pour la propagation du molinisme, en n'élevant aux dignités que des gens de son parti & dont il se crut sûr. Les administrateurs blessés de cette intervention de l'ordre, se retirèrent de l'assemblée [12 juillet 1749] & se pourvurent au parlement. L'archevêque se couvrit, au contraire, de l'autorité, c'est-à-dire, eut recours aux lettres de cachet, & ce ne fut qu'au bout de près de deux ans qu'il intervint une déclaration du roi, [23 mars 1751] contenant un nouveau règlement pour l'administration de l'hôpital-général. Difficultés des magistrats, examen, descente sur les lieux, modifications, l'affaire traîne encore plusieurs mois. Le roi veut que la déclaration soit exécutée purement & simplement suivant sa forme & teneur; ce qui donne lieu à diverses repré-

sentations, remontrances, ordres du roi & lettres de jussion. Enfin, fatigué de tant de délais, le monarque se fait remettre par le premier président les minutes du parlement, les supprime, évoque à lui toutes les affaires de l'hôpital, & termine par en attribuer & en renvoyer la connoissance au grand conseil; ce qui donne lieu à une première cessation [24 novem.] de service de la cour. Elle ne dura que peu de jours, mais fut bientôt suivie de plusieurs autres plus caractérisées.

Il est de la destinée de la France d'être sans cesse agitée; soit vice de son administration, soit l'effet de la légèreté & de l'inquiétude de la nation, dès que les troubles du dehors sont apaisés, il en naît toujours d'intestins. La querelle au sujet de l'hôpital-général n'étoit que le prélude d'une plus grave. Dès 1749 on avoit fait dénonciation au parlement [12 juill. 1749] de plusieurs refus de sacremens faits à des malades au lit de la mort, faute par eux de rapporter les billets de confession, pour connoître s'ils avoient été entendus par un prêtre approuvé, ou d'accepter la bulle *Unigenitus*; notamment celui du curé de Saint-Etienne-du-Mont à M. Coffin, [20 mars 1750] conseiller au Châtelet; en 1750, autre dénonciation de six refus semblables dans la capitale & différentes villes du ressort. Le roi avoit jusques-là suspendu l'effet de ces dénonciations.

Enfin, le curé de Saint-Etienne-du-Mont, nommé frere Bouettin, parce qu'il étoit religieux de Sainte-Genevieve, ayant été récidivé [29 décembre 1750] à l'égard du sieur Coffin, fut mandé à la cour, mais refusa de répondre, sous prétexte qu'il n'étoit comptable qu'à Dieu & à ses supérieurs dans l'ordre hiérarchique de sa conduite dans l'exercice de son ministère. Il fut décrété de prise de corps & les gens du roi furent députés vers l'archevêque de Paris pour l'engager à faire administrer le malade. Le prélat dit qu'il avoit trouvé l'usage des billets de confession établi dans son diocèse & qu'il ne pouvoit s'en départir. Il avoit été

introduit originairement contre les prétendus réformés & employé ensuite contre les appellans.

C'est ici que commença proprement de s'engager la grande guerre entre le clergé & la magistrature. Le roi se conformant à la politique du régent, en favorisant & réprimant tour-à-tour les entreprises de chaque parti, crut long-tems tenir l'équilibre entr'eux; mais la balance échappant enfin à ses mains tremblantes, il se vit entraîné hors de ses mesures, & lui-même échappé au choc des combattans se trouva forcé de faire céder son autorité aux circonstances, de détruire malgré lui & les jésuites & les parlemens, & de laisser l'état & la religion également ébranlés & bouleversés, jusques dans leurs fondemens.

Le parlement avoit rendu arrêt contre le frere Bouettin, condamné à une aumône de trois livres, avec défenses de récidiver, & avoit en même tems député au roi; mais S. M. avoit retenu la connoissance de cette affaire. Il avoit persisté, arrêté & fait des remontrances énergiques, où il avoit peint l'insulte faite par le curé à la majesté des loix, en refusant de se soumettre à leurs ministres, où il frappoit sur l'abus des billets de confession, sur les inconvéniens, les désordres & les vexations qui en résultoient. Elles étoient restées sans succès, ce qui n'avoit rendu les magistrats que plus disposés à se faire justice eux-mêmes. L'occasion ne tarda pas, & d'autant plus belle, qu'en vengeance leur querelle [en 1752] ils vengeoient la mémoire d'un prince du sang outragé récemment. Le duc d'Orléans surnommé *le dévot*, venoit de mourir [4 février] à Sainte-Génévieve; il avoit voulu remplir avant le devoir d'un bon chrétien & appelé son curé qui étoit celui de Saint-Etienne-du-Mont. Frere Bouettin, sorti de Sainte-Génévieve, connoissoit cette maison comme un repaire du jansénisme; il en soupçonna le malade enrichi, & sans égard pour l'altesse sérénissime, ni pour sa qualité de premier prince du sang, avec une fermeté vraiment apostolique il le somma de lui répondre,

ainsi qu'un simple fidele. Le duc d'Orléans ne jugeant pas à propos de le satisfaire, le renvoya & se fit administrer par son aumônier. Le parlement n'auroit pas mieux demandé que de sévir en cette circonstance, mais l'auguste pénitent ne voulut pas se prêter à ses vues. Le pasteur, tout glorieux de la scène qu'il venoit de jouer, applaudi à outrance dans son parti, enhardi par l'impunité, n'en donna que plus d'effort à son zèle effréné (1); il ne tarda pas à faire un nouveau refus envers un sieur le Maire, ancien chapelain de feu madame l'abbesse de Chelles, car il sembloit que tout ce qui appartenoit à la maison d'Orléans dût être suspecté de jansénisme. Cette fois-ci l'affaire devint plus sérieuse : frere Bouettin fut décrété de prise de corps [28 mars] & obligé de se cacher & de s'enfuir. Il n'osa reparoitre, même après que l'arrêt du parlement eût été cassé par un arrêt du conseil. S. M. déclara [17 avril] dans sa réponse aux remontrances de son parlement à cette occasion, qu'elle avoit pris des mesures pour retirer le curé de Saint-Etienne-du-Mont d'une paroisse, dans laquelle il s'étoit conduit d'une manière plus capable d'échauffer les esprits, que de les ramener à la paix & à la concorde. Elle ajouta que son intention n'étoit pas d'ôter à son parlement toute connoissance de la matiere dont il s'agissoit, mais de prendre les voies les plus convenables pour arrêter les troubles; & sur-tout d'imposer silence sur des disputes qu'on voudroit renouveler.

Le parlement se prévalut de cette réponse pour gagner du terrain & rendre le fameux arrêt du 18 avril en forme de règlement portant défenses de faire

(1) Nous avons sous les yeux un manuscrit très-ample, très-authentique. & tiré en très-grande partie des registres mêmes du parlement sur cette matiere, mais trop étendu pour être inséré avec la collection des pièces : nous pourrions le donner séparément, sous le titre de *journal du schisme entre le clergé & la magistrature*; à l'occasion des *billets de confession*.

aucuns actes tendans au schisme & aucuns refus de sacremens , sous prétexte du défaut de représentation d'un billet de confession ou de déclaration du nom du confesseur ou d'acceptation de la bulle *Unigenitus*.

Cet arrêt (1) répandu avec la plus grande profusion , enchantait tout le parti. On le regarda comme le rempart tutélaire des citoyens contre l'inquisition du clergé ; on y joignit une estampe allégorique , où la magistrature , sous l'emblème de la justice , avoit pour devise : *custos unitatis , schismatis ultrix*. Elle étoit armée , fouloit à ses pieds un flambeau près d'un autel chargé du calice & de la couronne. La France prosternée réclamait contre le schisme : *pro fide , rege & patria*.

Il n'y eut pas de janséniste qui n'achetât cette car-

(1) Comme il est court , en voici les paroles sacramentales.

« La cour , toutes les chambres assemblées , en dé-
 » libérant à l'occasion de la réponse faite par le roi le
 » jour d'hier aux remontrances de son parlement ;
 » ouïs les gens du roi en leurs conclusions : fait dé-
 » fenses à tous ecclésiastiques de faire aucuns actes
 » tendans au schisme , notamment de faire aucun refus
 » public des sacremens , sous prétexte du défaut de
 » représentation d'un billet de confession , ou de déclara-
 » tion du nom du confesseur , ou d'acceptation de la
 » bulle *Unigenitus* ; leur enjoint de se conformer dans
 » l'administration extérieure des sacremens , aux canons
 » & réglemens autorisés dans le royaume. Leur fait
 » pareillement défenses de se servir dans leurs sermons ,
 » à l'occasion de la bulle *Unigenitus* , des termes de
 » novateurs , hérétiques , schismatiques , jansénistes ,
 » semi-pélagiens , ou autres noms de parti , à peine con-
 » tre les contrevenans d'être poursuivis comme pertur-
 » bateurs du repos public , & punis suivant la rigueur
 » des ordonnances. Ordonne que le présent arrêt sera
 » imprimé , lu , publié & affiché par-tout où besoin
 » sera ; que copies collationnées d'icelui seront envoyées
 » aux bailliages & sénéchaussées du ressort , pour y être
 » pareillement lues , publiées & enrégistrées : enjoint
 » au substitut du procureur du roi d'y tenir la main ,
 » & d'en certifier la cour dans le mois , &c. »

ricature religieuse & ne la fit attacher au chevet de son lit , parmi ces images sacrées devant lesquelles tout bon catholique offre les premices & le travail de sa journée. Les constitutionnaires , plus furieux que jamais , mirent de nouveau leurs chefs en mouvement ; mais il n'y avoit aucun prétexte de casser cet arrêt , rendu dans l'esprit même des volontés manifestées de S. M. Tout ce qu'ils purent obtenir , ce fut un arrêt du conseil , aussi en forme de règlement sur la même matière. [19 avril] Espece de contre-poids de celui du parlement , en ce que S. M. vouloit avant que ses cours connussent les différends qu'elle occasionneroit , s'en faire rendre compte. Elle ordonnoit de plus conformément aux loix antérieures , la soumission & le respect à la bulle *Unigenitus* , comme à une loi de l'église & de l'état , & à un jugement de l'église universelle en fait de doctrine. C'étoit d'avance décider la question ; c'étoit véritablement ouvrir la porte au schisme. Aussi les fanatiques s'en prévalurent ; les refus de sacremens se multiplièrent , ils s'étendirent jusques dans les provinces & dans les campagnes : les archevêques de Sens & de Tours ; les évêques d'Amiens , d'Orléans , de Langres & de Troyes se signalèrent dans le ressort du parlement de Paris. Bientôt les autres parlemens furent obligés d'imiter son exemple & sa sévérité. Les écrits pulluloient de toutes parts ; les prédicateurs tonnèrent en chaire contre les magistrats qui osoient porter la main à l'encensoir , & dans l'aveuglement de leur sainte fureur se livrerent aux déclamations les plus violentes & les plus séditieuses. Il n'y avoit pas moyen de fermer les yeux sur ces excès. Les juges séculiers poursuivoient avec vivacité les ecclésiastiques en contravention à la loi ; ceux-ci recouroient à l'autorité & crioient plus fort que jamais contre ces poursuites , qu'ils qualifioient d'entreprises sur les choses spirituelles & l'administration des sacremens. L'archevêque de Paris ayant vainement tenté de raffermir la foi des fideles de son diocèse & le zèle

de ses suppôts dans ces tems de trouble & de persécution, par un mandement fougueux qu'il avoit reçu défenses de publier, avoit pris une autre voie qui ne lui avoit pas mieux réussi : il avoit imaginé de se faire présenter une requête signée du grand nombre des curés de Paris, tendant à être autorisés dans l'usage des billets de confession; mais il avoit été arrêté encore par le parlement, qui avoit décrété le curé de Saint-Jean-en-Grève, colporteur de cet écrit. De son côté le gouvernement n'avoit pas voulu que le parlement donnât suite à cette affaire. L'irrésolution du roi augmentoit; ennemi des partis extrêmes, il avoit besoin d'un soutien & n'avoit pu en trouver un, même dans M. d'Aguesseau. Le savoir étonnant de ce grand homme lui faisoit envisager les choses sous tant de faces, qu'il voyoit les inconvéniens de chaque côté, & n'osoit se déterminer. C'est ce qui a donné lieu depuis, en le comparant à son fils, aujourd'hui doyen du conseil plus par l'âge que par le mérite, de dire que l'un savoit tout sans rien décider, & l'autre décide de tout sans rien savoir. D'ailleurs, la vieillesse & les malheurs avoient énérvé en lui la vigueur de l'ame; il s'étoit retiré après trente-trois ans de service dans ce premier emploi de la magistrature & venoit de mourir âgé de plus de quatre-vingts ans. [9 février 1741] Cette perte n'étoit point réparée par M. de Lamoignon, homme si foible qu'on avoit prêtendu qu'il avoit donné sa démission avant d'être nommé, & qu'on ne l'avoit fait chancelier qu'à cette condition. On le soupçonnoit en outre d'être attaché aux jésuites; ce qui relevoit l'espoir & l'audace du clergé. Quoi qu'il en soit, il suggéra à S. M. le plus mauvais parti; celui de temporiser & de chercher des moyens de conciliation. En conséquence le roi, pour examiner les questions mues au sujet de la division élevée entre le clergé & les parlemens, établit une commission mi-partie, [30 mai] composée des cardinaux de la Rochefoucault & de Soubise, de l'archevêque de Rouen & de l'évê-

que de Laon, & dans la magistrature, de MM. Trudaine, de la Grande-Ville & d'Auriac, conseillers d'état, & de M. Joly de Fleuri, ancien procureur-général du parlement, si célèbre par l'étendue de ses connoissances, & de ses lumieres.

Il étoit aisé de prévoir par tout ce qui s'étoit passé précédemment, que ces arbitres, désagréables aux deux partis, ne serviroient qu'à augmenter le désordre & la fermentation. En effet, tout étoit contradictoire dans la conduite de la cour. Si les objets en contestation intéressoient la doctrine, des conseillers d'état n'étoient pas plus compétens que ceux du parlement pour prononcer. Le roi lui-même, quelque respectable & supérieure que soit son autorité, n'étant qu'une autorité séculière, n'y avoit que le droit de soutien & de protection, & le clergé se plaignoit avec raison que la commission ne fût pas composée de tous membres tirés de son sein.

Il disoit insolemment dans ses représentations du 11 juin 1752, (1) souscrites de cinq archevêques, de seize évêques & des deux agens généraux de l'ordre de l'église : « La charge des évêques est d'autant plus » grande, qu'ils doivent rendre compte des rois » même au jugement de Dieu ; car vous savez qu'en » core que votre dignité vous élève au-dessus du genre » humain, vous baissez la tête devant les prélats, vous » recevez d'eux les sacremens & vous leur êtes soumis » dans l'ordre de la religion ; vous suivez leurs jugemens, & ils ne se rendent pas à votre volonté. » Que si les évêques obéissent à vos loix, quant à » l'ordre de la police & des choses temporelles, » sachant que vous avez reçu d'en-haut la puissance, » avec quelle affection devez-vous être soumis à eux, » qui sont établis pour distribuer les sacremens ! »

(1) Ces représentations n'ayant jamais été imprimées, nous les donnerons dans les pièces pour servir à l'histoire, N°. V.

Quant aux magistrats, ils ne cessèrent de répéter à S. M. que les loix & les formes dont les tribunaux sont les dépositaires & les gardiens, par devoir & par serment, sont le seul gage de la conservation d'une juste monarchie, & toute la sûreté de la fortune, de la vie & de la liberté des sujets; que dans les circonstances présentes, il étoit plus important qu'en tout autre tems de faire connoître à ceux qui vouloient abuser de la sainteté de leur ministère pour se soustraire à toute règle, qu'ils sont soumis aux ordonnances du royaume & aux châtimens qu'elles infligent contre les prévaricateurs; qu'enfin ce n'étoit qu'en appesantissant sur celui le bras de sa justice qu'on pouvoit arrêter un schisme, pour lequel l'archevêque de Paris & une foule de prélats osoient se déclarer ouvertement, & l'événement le plus fatal à la religion, à l'état & à la souveraineté. Ainsi les uns continuoient de refuser les sacrements pour obéir à leur conscience, & les autres de sévir contre les réfractaires pour remplir leur serment. Un nouveau refus fait à Paris par le curé & les vicaires de Saint-Médard à une sœur de la communauté de Sainte-Agathe, donna lieu à de nouvelles procédures du parlement, [15 déc.] qui cette fois ayant mis en cause M. de Beaumont, ordonna la saisie de son temporel, & que les pairs seroient convoqués pour lui faire son procès. Cette démarche hardie intimida le ministère; il y eut sur-le-champ défenses du roi aux pairs de se rendre à l'invitation, ce qui empêchant le parlement de s'occuper du fond, lui donna lieu d'agiter une nouvelle question : savoir, si ces défenses n'attaquoient pas les droits de la pairie, & n'en intéressoient pas l'essence. S. M. ne manqua pas de décider que non. Pendant cet intervalle, elle avoit évoqué l'affaire du refus à son conseil. La sœur Perpétue, c'est ainsi que se nommoit la malade, dont le zèle opiniâtre l'avoit fait se dévouer à la cause publique, avoit été enlevée par ordre du comte d'Argenson, & il avoit été résolu de détruire la maison de Sainte-Agathe; second Porrt-Royal, nouveau repaire de l'hérésie & sujet perpétuel de scandale.

Cependant M. l'archevêque de Paris ne recevoit que plus de lustre de la persécution du parlement. Dès que les prélats en furent instruits, ils s'assemblerent au nombre de vingt-deux évêques, archevêques & cardinaux chez M. de la Rochefoucault, & lui firent une députation pour l'assurer de la paix qu'ils prenoient à l'événement & lui offrir leur bourse. Ils se rendirent ensuite à Versailles, mais le président seul fut admis à l'audience du roi, & leur rapporta qu'il avoit été très-bien accueilli de S. M. & qu'elle lui avoit promis la plus haute protection pour le clergé.

[1753.] Elle se manifesta constamment dans toute la suite de cette affaire, & dans plusieurs autres sur le même objet. Les parlemens de Toulouse, d'Aix & de Rouen, imitant celui de Paris, éprouverent les mêmes obstacles. Dès que les magistrats décrétoient, évocation sur-le-champ au conseil. Il étoit même intervenu des lettres-patentes du 22 février, leur enjoignant, sous peine de défobéissance, de surseoir à toutes poursuites & procédures concernant la matiere du refus des sacrements, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Elles n'avoient point été enrégistrées : ces dégoûts, ces humiliations, l'autorité toujours armée contr'eux, donnerent du ressort au parlement de Paris ; il en reçut une telle énergie, qu'il adressa à S. M. ces fameuses remontrances du 9 avril, qu'elle ne voulut jamais recevoir & qui finissoient ainsi :

« Si les personnes qui abusent de la confiance de
 » V. M. prétendent nous réduire à la cruelle alterna-
 » tive ou de manquer à notre devoir, ou d'encourir
 » votre disgrâce, nous leur déclarons que notre zele
 » est sans bornes, & que nous nous sentons le courage
 » devenir victimes de notre fidélité. »

C'étoit inculper directement les ministres, & sur-tout le chancelier & le comte d'Argenson. Ce dernier étoit l'ennemi juré de la magistrature ; hardi, entreprenant, ne redoutant rien, il détermina S. M. à marquer toute son indignation. Il ne douta pas que le parlement ne

ployât & ne rentrât dans le devoir. Il en arriva tout autrement. [5 mai.] Le parlement arrêta « attendu que » dans l'impossibilité où il étoit de faire parvenir la » vérité au pied du trône par les obstacles qu'opposoient les gens mal-intentionnés, il n'avoit plus de » ressource que dans sa vigilance & son activité continuelles ; que pour vaquer à cette fonction importante & indispensable, les chambres demeureroient » assemblées, tout autre service cessant, jusqu'à ce » qu'il eût plu audit seigneur roi de recevoir ses » remontrances. »

Malgré les ordres réitérés d'enregistrer les lettres-patentes, objet principal de la résistance de cette cour ; malgré les lettres de jussion, avant-courriers funestes de la colere de S. M., de la disgrâce & des punitions, [7 mai] il répondit qu'il ne pouvoit obtempérer sans manquer à son devoir & à ses sermens.

L'exil suivit de près cet arrêté ; toutes les enquêtes & requêtes, centre de la fermentation, parce qu'elles sont remplies de jeunes gens ardents, avides de renommée & d'illustration, furent dispersées en différentes villes du ressort. On fit un exemple plus sévère sur quatre membres regardés comme les boute-feux. L'abbé Chauvelin fut envoyé au Mont-Saint-Michel ; M. de Bez-de-Lys à Pierre-Encise ; M. le président de Bezigny au château de Ham, & le président du Mazy aux isles de Sainte-Marguerite. Ce dernier n'étoit pas, à beaucoup près, d'une grande prépondérance dans sa compagnie ; mais c'étoit un bavard fort indiscret, fort étourdi, qui avoit osé tenir, aux chambres assemblées, des propos injurieux à la marquise de Pompadour. Elle profita de l'occasion pour venger sa propre querelle.

On avoit ménagé la grand'chambre, composée de personnages graves, mûrs, pusillanimes & plus susceptibles, en général, de crainte ou de corruption ; mais elle ne fut pas plutôt rassemblée, qu'au lieu de reprendre le cours de la justice ordinaire, elle continua de s'occuper des mêmes objets, d'informer, de décréter. [17 mai.]

Elle fut transférée à Pontoise, où persistant dans les arrêtés du corps entier & toujours animée de son esprit, elle ne fit autre chose que de recevoir des dénonciations de refus de sacrements, d'ordonner des informations, de rendre des décrets, dont le clergé triomphant se moquoit.

Le public commençoit aussi à se lasser de cette guerre. Aux gens de parti près, intéressés pour ou contre, le Parisien avoit repris sa gaieté: chaque jour il paroissoit quelque pasquinade, quelque caricature, quelque brochure piquante. Entre toutes ces facéties, il faut distinguer la chanson suivante, dont la plaisanterie légère affoiblit & efface en quelque façon l'impiété. Elle fixe au juste la façon de penser des gens sages sur ces matières & le génie du tems. Sa brièveté permet de l'insérer ici.

Sur l'air: Laissez paître vos bêtes, &c.

Pauvre sot que vous êtes,
Croyez-moi, monsieur de Beaumont,
Laissez paître vos bêtes,
Autant qu'elles voudront.

Ces bonnes gens
Sont peu friands,
Avec de petits croquets blancs,
Vous les renverrez tous contents.
Pauvre sot, &c.

De tels repas
Ne coûtent pas;
C'est pourtant ce qui rend si gras
Moinillons, prêtres & prélats.
Pauvre sot, &c.

On est touché
Du bon marché;
Mais on en seroit rebuté,
Si vous y mettiez la cherté.
Pauvre sot, &c.

Le conseil ne rioit point ; il étoit embarrassé ; il prit le parti , au tems des vacances du parlement , de laisser la grand'chambre rentrer d'elle-même dans l'inaction, [18 sept.] & pour y suppléer , d'établir à Paris une chambre des vacations , composée de conseillers d'état & de maîtres de requêtes. Elle tint ses séances aux Grands-Augustins , & passa tout le tems de son existence à lutter contre les juridictions inférieures , & sur-tout contre le Châtelet , qui ne vouloient pas la reconnoître. Elle condamna pour la forme quelques criminels , protestant contre ses arrêts. Enfin , la grand'chambre persistant dans son indocilité aux vues de la cour , fut exilée à Soissons & remplacée par un autre tribunal éphémère , appelé chambre-royale. Cette nouvelle modification du conseil [car c'étoit toujours , sous cette seconde dénomination , un assemblage de ses membres] ne fut pas plus heureuse ; elle ne servit qu'à jeter plus de ridicule sur l'ouvrage & plus d'odieux sur les coopérateurs.

Il fallut en revenir aux négociations pour le rétablissement du parlement. Le comte d'Argenson étant personnellement défagréable , & d'ailleurs toujours opposé à cette compagnie , S. M. se confia à M. de Machault , mais voulut paroître seule. La dispersion des différentes colonies , c'est ainsi qu'on nommoit les chambres divisées & répandues en autant de provinces , fit traîner les pour-parlers en longueur. Tout s'arrangea cependant : le parlement revint aux acclamations de la capitale , & le 5 septembre il enrégistra la fameuse déclaration qui , [le 2 sept.] en anéantissant toutes les procédures commencées , imposoit un silence absolu sur les disputes de religion , & chargeoit le parlement d'y tenir la main.

Par-là les choses changeoient de face : aussi le clergé fit-il l'impossible pour empêcher ce raccommodement ; mais le besoin de la justice & la tranquillité des sujets du roi l'exigeoient. S. M. manda les chefs de cet ordre , les cardinaux de la Roche-foucault & de Soubise , & les archevêques de Paris & de Narbonne à Choisy , &

leur

leur dit : « Je vous défends toute réponse à ce que je
 » vais vous dire. Je veux la paix & la tranquillité dans
 » mon royaume ; je vous ai imposé silence ; ceux qui y
 » contreviendront seront punis suivant les loix & les
 » ordonnances. »

Ici se termine la première époque des dissensions du
 sacerdoce avec la magistrature. Malheureusement ce ne
 fut qu'une trêve momentanée ; les troubles recommen-
 cerent bientôt plus violemment , comme il arrive tou-
 jours sous un gouvernement foible , qui met trop d'im-
 portance aux petites choses , ou qui n'ose couper la
 racine du mal en laissant aux loix toute leur activité.

Les jansénistes & les molinistes étoient d'autant plus
 imprudens de renouveler en ce moment leur querelle ,
 qu'ils étoient , au contraire , menacés d'une ruine pro-
 chaine, s'ils ne réunissoient leurs efforts contre l'ennemi
 commun.

Le projet de l'Encyclopédie , ce dictionnaire , vaste
 répertoire de toutes les connoissances humaines , ce
 monument élevé aux sciences & aux arts , imaginé par
 deux étrangers , Mills & Sellius , & rédigé par MM. Di-
 derot & d'Alembert , alloit se réaliser. Il en paroissoit
 déjà deux volumes qui causoient le plus grand scandale :
 mais c'étoit le moindre mal. Il étoit aisé de prévoir que
 la composition de cet ouvrage exigeant nécessairement
 une multitude de coopérateurs , étoit un point de rallie-
 ment pour les philosophes , qui commençoient à faire
 secte & à se réunir ainsi en corps. M. de Voltaire , quoi-
 qu'éloigné de France en ce moment , en devoit être le
 chef à juste titre. C'étoit lui qui avoit porté les premiers
 coups , sinon les plus vigoureux , au moins les plus
 brillans , & outre les services qu'il pouvoit rendre , sa
 grande réputation , son âge , l'universalité de ses talens ,
 son accès auprès des souverains , la prépondérance qu'il
 avoit acquise , tout lui fit déférer ce titre. Les deux
 éditeurs , malgré leur amour-propre , ne se reconnurent
 que pour ses lieutenans. Dissiper les préjugés , anéantir
 l'erreur , éclairer le genre humain , faire régner la vérité ,

telle étoit la louable & courageuse entreprise de ces enthousiastes. Ils s'attendoient à des contradictions & des obstacles. Les jésuites furent les premiers à les combattre. Un motif d'intérêt & plus encore d'amour-propre les excita. Le nouveau Dictionnaire devoit faire tomber nécessairement celui de Trévoux. Ils ne purent supporter cette mortification, & cabalèrent contre le rival qu'on lui opposoit. Leurs adversaires, dans les volumes publiés, leur fournissoient vingt articles susceptibles de critique & des anathèmes des deux puissances. [7 févr. 1752.] L'Encyclopédie fut supprimée par arrêt du conseil, comme contraire à la religion & à l'état : on ordonna même une descente de police chez M. Diderot ; on enleva ses manuscrits. Au fond, les philosophes ne furent pas fâchés de cette persécution passagère : ils favoient qu'elle est dans tous les genres le moyen le plus propre d'entretenir le fanatisme & de grossir la foule des sectateurs. Le point essentiel & le plus difficile étoit rempli ; ils avoient un centre d'unité, une hiérarchie convenue entr'eux, des signes de reconnaissance, un système établi & suivi, enfin une cohérence désormais indestructible. Ils se disposèrent, chacun respectivement dans la partie de la société où il étoit placé, à propager sans relâche & sous toutes les formes leur doctrine perverse, abominable au gré de leurs ennemis, & suivant eux salutaire & bienfaisante. Ils osèrent se glisser jusques dans les classes de théologie, & la combattant par ses propres disciples, en sapper les fondemens.

Un jeune abbé de condition, guidé par un des plus subtils métaphysiciens de l'école, dans l'espoir de s'illustrer rapidement, ne craignit point de servir d'organe à la philosophie moderne, de manifester & d'étendre le système du déisme & du matérialisme par une thèse publique, soutenue dans la capitale du royaume, à la face de la première & de la plus célèbre université du monde. Cette thèse, écrite en beau latin, remplie d'expressions poétiques, de métaphores brillantes, tournée avec beaucoup d'adresse & d'ambiguïté, où l'erreur s'étoit cachée

sous le masque de la vérité , [18 novemb. 1751] échappa à la censure de trois docteurs & fut soutenue en Sorbonne avec un concours nombreux & une pompe extraordinaire. L'abbé de Prades le soutenant y affiuroit les miracles de Jésus-Christ à ceux d'Esculape , assignoit le feu comme l'essence de l'ame , confondoit toutes les notions du bien & du mal moral , & regardoit l'inégalité des conditions & les droits qui en découlent comme peu conformes à la saine raison. Telles sont du moins les propositions principales , sur lesquelles fut ensuite assise la censure. Les philosophes s'étant trop tôt vantés de leur triomphe , on revint contre l'ouvrage deux mois après , ainsi que contre les censeurs , qui avouèrent leur tort & s'excusèrent sur ce que la petitesse des caractères dans lesquels la thèse artificieusement prolixie étoit imprimée , en fatigant leurs yeux avoit distrahit leur attention. (1) Il fut dénoncé au parlement : la faculté de théologie , par un décret condamna la thèse ; l'archevêque de Paris & l'évêque de Montauban , dont l'abbé de Prades étoit diocésain , la proscrivirent par un mandement. Enfin il fut décrété de prise-de-corps , sur le réquisitoire du procureur-général , & obligé de prendre la fuite avec l'abbé Yvon son maître. Ils se réfugièrent chez le roi de Prusse. Le premier eut la foiblesse de se rétracter depuis ; il se rendit coupable d'ingratitude envers le souverain son bienfaiteur , & une fin sinistre termina sa carrière , commencée glorieusement. Le second , rentré en France long-tems après , est aujourd'hui un des stipendiaires de M. de Beaumont , un des suppôts les plus zélés du clergé.

Malgré ces censures , ces mandemens , ces décrets , la religion reçut une atteinte violente de l'audace du bachelier. Quant aux philosophes , bien loin de regarder

(1) La censure porte : *Conscivit hoc grande nefas per thesim die 18 novembris anni proxime elapsi in Sorbonna propugnata , thesim artificiosâ prolixitate , literarum fusilium tenuitate digestam : quæ legentium attentionem fatigando distraheret , &c.*

Son défaut de succès & son évafion comme un échec, ils en plaisanterent, & leur coryphée fit un pamphlet intitulé : *le tombeau de la Sorbonne*, où il versa sur la faculté & sur le parlement un ridicule indélébile. Tels étoient les maux dont gémiſſoit l'églife.

Avant de reprendre la fuite du ſchiſme, nous allons revenir ſur les autres événemens importans du regne durant ce période de tems. Voyons d'abord en quel état étoit le miniſtere & quels changemens il avoit éprouvé. Il ſe rempliſſoit inſenſiblement de créatures de la marquife de Pompadour, & ceux qui ne l'étoient pas, avertis par la diſgrace du comte de Maurepas, ſe tenoient dans une grande circompection à ſon égard. Tel étoit le comte d'Argenſon, qui ſuſpect avec raiſon à la favorite, accuſé d'avoir voulu lui ſubſtituer auprès du roi la marquife d'Eſtrade (1) ſa maîtrefſe, étoit obligé de cacher ſon jeu. Heureuſement ſes grands talens le rendoient néceſſaire & ſa facilité agréable au roi. D'ailleurs S. M. reſpectoit en lui le dernier choix du cardinal de Fleuri, qui, le regardant comme une des meilleures têtes du royaume, l'avoit appelé au conſeil avant de le faire nommer ſecrétaire d'état. (2) Voluptueux, même débauché, ſes plaiſirs ne prenoient jamais ſur ſon travail : il ne ſe coucha pas un jour de ſa vie ſans s'être mis au courant. Reſpecté des troupes, il cherchoit à ſ'en faire aimer. Il avoit la plus extrême vénération pour ce ſuperbe monument de Louis XIV, aſyle des militaires vieux, mutilés ou infirmes. La pauvreté étant quelquefois l'apanage de la plus haute naiſſance & même des grades ſupérieurs dans cet état, il fit augmenter les invalides d'un logement pour les officiers-généraux qui voudroient ſ'y retirer. Il voulut donner plus d'agrément & d'impoſant à l'hôtel par des promenades majeſtueuſes,

(1) Voyez la chanſon ci-deſſus, attribuée au comte de Maurepas.

(2) Il avoit été fait miniſtre le 25 août 1741, & n'avoit eu le département de la guerre que le premier janvier 1743.

des *Champs-Élysées* anticipés, où l'on verroit errer les ombres en quelque sorte de ces guerriers morts d'avance au service de la patrie en la défendant. Il donnoit souvent ses audiences en ce lieu, & s'imaginoit qu'en le rendant plus auguste la grandeur s'en réfléchiroit sur son ministère.

Il s'illustroit par d'autres établissemens. Une bizarrerie singulière, mais tenant à la constitution nationale & aux mœurs antiques, vouloit qu'un officier de fortune, blanchi dans le service, rentrât tout couvert de gloire & de blessures dans la foule des roturiers, dont il étoit sorti, tandis que la considération, que la corruption des siècles suivans avoit attiré pour la richesse & les besoins de l'état, procuroit au publicain, engraisé du sang des peuples, la noblesse à prix d'argent, en se revêtant d'une charge de secrétaire du roi. C'est qu'autrefois la noblesse seule en France étoit appelée à la profession des armes, & que, si par un attrait irrésistible quelque vilain se livroit à ce métier, il méritoit bientôt d'être agrégé à cet ordre par des actions de valeur & d'éclat. C'étoit un prix d'émulation qui devoit enfanter des prodiges, & peut-être sous ce point de vue le comte d'Argenson, en réparant une injustice apparente, a-t-il énervé la vertu guerrière : on est moins tenté de se porter à des efforts extraordinaires pour obtenir une récompense qu'on est assuré de gagner avec le tems. Quoi qu'il en soit, on applaudit beaucoup à l'édit qu'il fit rendre au roi, [1 nov. 1750] comme devant lui mériter la reconnoissance de la postérité & rendre son regne à jamais mémorable. Par cette loi, S. M. fonda & établit une noblesse militaire acquise de droit, non-seulement à ceux qui seront parvenus au grade d'officiers-généraux dans ses troupes, mais aussi à ceux qui la serviront, au moins en qualité de capitaines, & dont le pere & l'aïeul l'auront servie en la même qualité : *patre & avo militibus.*

Peu après il parut un autre édit, [22 janv. 1751] la suite de celui-là, & qui, discuté philosophiquement, avoit peut-être aussi plus de brillant que de solide. Il fondeoit une école militaire, pour les logemens, subsis-

tance & éducation gratuite dans l'art de la guerre, de cinq cents gentilshommes François, sur-tout de ceux dont les peres, dépourvus de bien, seront morts au service de S. M., ou la serviront encore dans ses armées. C'étoit une imitation de l'établissement de Saint-Cyr, mais dont le plan plus étendu annonçoit un but plus utile. Cette discussion nous meneroit trop loin ici; nous observerons seulement que tous les successeurs du comte d'Argenson n'ont pas pensé de même, & qu'en général les monumens d'ostentation doivent être proportionnés aux revenus d'un état & à la situation actuelle de ses finances. Celui-ci, éblouissant au premier coup-d'œil, ne fit pas moins d'honneur que le précédent au ministre de la guerre, & lui concilia la noblesse. Il étoit prôné du clergé, dont il favorisoit les intérêts, moins par zèle pour lui que par haine de la robe. Dans les principes de son pere, il étoit ennemi des formes, de la marche lente & méthodique des magistrats; il avoit le despotisme dans le cœur & y portoit le roi de toutes ses forces: il étoit sur-tout outré de n'avoir pas eu les sceaux à la mort du chancelier. En vain pour l'en consoler on avoit accordé au marquis de Paulmy la survivance de sa charge, avec l'exercice & la signature conjointement avec son oncle; il les voyoit avec peine confiés à un rival qu'il redoutoit, & qui minant sans cesse pour le faire choir, ne put le renverser que par une chute commune.

Le comte de Saint-Florentin, déjà le doyen des secrétaires d'état, & le septieme de son nom dans la même charge, avoit échappé à la disgrâce de son cousin le comte de Maurepas. Il n'avoit point encore le département des lettres de cachet qui l'a rendu depuis si odieux. Il avoit le clergé, & ce corps l'aimoit mieux qu'un autre; il manioit plus aisément ce personnage, d'un génie borné, d'un caractère doux, peu entreprenant, timide & disposé à la superstition, qui, suivant des exemples fréquens, se concilie facilement avec le libertinage des mœurs. Du reste il étoit exact, assidu, zélé pour le service de son maître, & avoit pour la favorite

le respect & la soumission convenables. Il commençoit à être gouverné par une madame Sabbatin , aventuriere dont les charmes l'avoient séduit. Il en étoit subjugué au point qu'il ne voyoit que par ses yeux , qu'il suivoit toutes ses impulsions & n'agissoit que par elle. L'intérêt de cette intrigante ne pouvant régner en chef , étoit au moins de dominer en second , & conséquemment d'inspirer à son amant un asservissement absolu à la marquise. Madame de Pompadour , en reconnoissance , fermoit les yeux au roi sur le trafic honteux que faisoit cette femme cupide des graces, des récompenses & même des rigueurs & des châtimens dont le comte de Saint-Florentin étoit dispensateur. Sûre d'avoir en lui une voix de plus au conseil , elle le fit faire ministre en 1751 , c'est-à-dire , au bout de vingt-huit ans de service dans sa charge. Il avoit eu l'humiliation de voir passer avant lui monsieur de Machault , qui n'étoit contrôleur-général que depuis trois ans.

Ce M. de Machault étoit la première créature de madame de Pompadour. Fait contrôleur-général en 1745 , il avoit eu les sceaux en 1750 , lors de la démission du chancelier d'Aguesseau. M. de Lamoignon , trop heureux de succéder à celui-ci , avoit eu la lâcheté de laisser démembrer sa dignité pour jouir de ses vains honneurs & n'être plus qu'un simulacre , objet du mépris & de la haine de la magistrature , tandis que son émule , [1754] plus adroit , en avoit la confiance & en recueilloit les hommages. On a parlé de la hardiesse de son entreprise contre le clergé , qui , pour se débarrasser de ce cruel adversaire , lors de la paix plâtrée de 1754 , dont M. de Machault avoit été le négociateur , obtint qu'il quitteroit le contrôle-général pour passer à la marine.

Elle étoit régie par M. Rouillé , qui devoit aussi son élévation à la marquise. On avoit d'abord beaucoup critiqué un pareil choix pour ce département ; cependant , comme il n'exigeoit alors qu'un chef économe , vigilant , capable de vivifier l'administration & de lui donner la plus grande activité ; que celui-ci avoit eu le bon esprit

de se confier à M. de Mezy, intendant à Rochefort, l'homme le plus propre à le guider & à le soutenir dans le genre d'opérations qu'il avoit à faire : il gouverna très-bien sa partie , & durant le peu d'années qu'il y resta , fit pousser les travaux avec tant de vigueur , que la marine se trouva presque remontée lorsqu'il la quitta.

Il avoit sur-tout songé à former des matelots , par le commerce , par la pêche , par la compagnie des Indes , par des voyages dans les mers du nord ; en un mot , par les moyens les meilleurs , les plus prompts & les plus multipliés , de rétablir cette classe d'hommes presque détruite. C'étoit d'autant plus essentiel qu'on prévoyoit que la paix ne seroit pas longue , & qu'il falloit employer sans relâche tous les momens de ce répit pour se mettre en état de faire face à l'orage qui se préparoit.

Marchant sur les errements de son prédécesseur , il sentit la nécessité de répandre les instructions dans les deux corps , dont l'ignorance étoit presque égale. M. de Maurepas avoit perfectionné les études des gardes de la marine dans leurs écoles & établi des élèves pour la plume , dont devoient être tirés les commissaires & intendans , après avoir parcouru les grades de leur hiérarchie. M. Rouillé fit plus ; il établit un centre de communication de toutes les manières , en créant son académie de marine. On rit d'abord de voir un semblable établissement , réservé d'ordinaire aux savans les plus distingués , se former parmi des officiers dont la plupart faisoient à peine signer leur nom ; mais c'étoit un lien de fraternité entre les différentes parties de ce grand tout , même les plus subalternes , jusques-là très-discordantes. C'étoit un chef-lieu d'émulation où devoient se former un jour des généraux , des administrateurs , des officiers de port , des constructeurs ; en un mot , tous ceux qui ont quelques fonctions à remplir dans les arsenaux de la marine.

La partie de la construction sur-tout étoit fort négligée. Cet art n'étoit encore que l'effet d'une routine assez juste , sans doute , puisque les Anglois ne purent se

laisser d'admirer la belle forme de *l'Invincible*, pris dans la guerre qui venoit de se terminer, & depuis, forcés de le démolir, ont voulu le reconstruire sur les mêmes gabaris (1). Ce superbe vaisseau étoit de Morineau, constructeur de Rochefort, ou plutôt maître charpentier, qui n'avoit jamais fait d'études de son métier. Ceux des autres départemens n'avoient pas des principes plus approfondis & plus calculés. C'est M. Rouillé, qui, en incorporant à son académie plusieurs membres de l'académie des sciences, excita ces savans à s'occuper de la marine & à la soumettre à leurs spéculations. Il créa l'un d'eux, qui avoit gagné sa confiance, M. du Hamel & M. du Monceau, inspecteur-général de la marine; & c'est à lui que durent s'adresser désormais ceux qui se destinoient à cet état, soit pour la construction, le génie, l'hydrographie ou pour les travaux & mouvemens du port. Il y eut un apprentissage, un concours, des examens, & les départemens sont pourvus aujourd'hui d'excellens hommes dans tous ces genres.

On ne laissa pas le tems à M. Rouillé de consommer les divers projets qu'il avoit entrepris pour l'amélioration de son département, qu'il aimoit & auquel il s'appliquoit avec le plus grand succès. On le fit monter aux affaires étrangères dans lesquelles il n'avoit jamais été versé; & dans quel tems! lorsque ce département exigeoit le politique le plus fin & le plus délié. Deux personnages y avoient passé successivement, & s'étoient laissés furieusement dérouter par le génie supérieur du ministère Anglois. L'un étoit le marquis de Puyfieux, qui avoit succédé au comte d'Argenson. Ce personnage, des plus médiocres, ne s'étoit assurément pas aiguillé l'esprit dans son ambassade auprès du roi des Deux-Siciles, où il avoit été envoyé en 1735. En 1746, il

(1) Ce sont des modèles que les charpentiers font avec des pièces de bois fort minces, pour représenter la longueur, la largeur & le calibre des membres & des parties d'un vaisseau, quand ils veulent travailler à sa construction & le mettre en chantier.

avoit très-mal figuré à Breda, en qualité de ministre plénipotentiaire, vis-à-vis de ceux d'Angleterre & de Hollande : & la paix conclue depuis son élévation à la charge de secrétaire des affaires étrangères, avoit achevé de montrer sa foiblesse & sa nullité. Ce fut sous lui que M. Gros, ministre plénipotentiaire de la czarine, partit de Paris pour retourner à Pétersbourg, sans prendre congé de la cour, que par une lettre qu'il écrivit à ce secrétaire d'état, qui s'étoit ouvert trop indiscretement sur les dispositions favorables de la France pour la Suede contre la Russie ; & de son défaut d'énergie ou d'adresse en cette circonstance importante, résulta une froideur entre les deux cours, qui dura plusieurs années. Petit, méthodique, minutieux, il ne peut se peindre mieux que par le couplet suivant, tiré des *Noëls sur la cour* : (1)

En coudoyant la foule
Le marquis de Puysieux,
A grand' peine se coule
Auprès du fils de Dieu ;
Pour regarder l'enfant ayant mis ses lunettes :
Enfin, dit-il, je vois le cas :
Pourtant la nouvelle n'est pas
Mise dans ma gazette !

Sa mauvaise santé, qui trop souvent influe sur le caractère & le génie, lui fit donner sa démission en 1751. Il fut remplacé par le marquis de Saint-Contest, qui auroit dû se former à l'ambassade de Hollande dont il sortoit, mais n'en arriva pas moins neuf & n'occupa son ministère que par les attributs extérieurs. Il y mourut, grace à sa destinée, [28 juillet] qui au bout de trois ans termina sa carrière. C'est à lui que succéda M. Rouillé.

(1) Ces Noëls, faits en 1763 & 1764, ne se trouvent imprimés que dans les *Mémoires secrets de Bachaumont*. Vol. 1.

Dans ce revirement , M. de Sechelles , commissaire départi à Lille , & l'un des plus grands intendants d'armée que l'on ait encore rencontré , eut la charge de contrôleur-général de finances , où le public , prévenu en faveur de ses talens , de sa probité & de son humanité , le vit avec plaisir.

Il y avoit encore dans le conseil le comte de Saint-Séverin d'Arragon , seigneur étranger , venu pour la première fois en France en 1726 , comme envoyé extraordinaire du grand-duc , attaché ensuite au service du roi , & nommé son ambassadeur en Suede. C'est lui qui avoit négocié & conclu le traité de paix d'Aix-la-Chapelle , qui auroit dû le faire expulser des délibérations d'état & qui l'y fit admettre. C'étoit un homme fort haut , imposant par sa représentation , cachant sous de magnifiques dehors sa nullité réelle , au reste , souple & bas quand il falloit , pour se conserver en faveur , & se courbant , ainsi que les autres , devant l'idole du jour.

Tels étoient les personnages qui gouvernoient le royaume sous la marquise de Pompadour. Elle auroit bien désiré pousser parmi eux le marquis de Vandieres , son frere , pour le soustraire aux quolibets , nommé depuis le marquis de Marigny ; mais elle comprit que n'ayant pas une capacité transcendante , n'étant jamais entré dans la carrière , & n'y suppléant en rien par la naissance , par des services réels ou apparens , il falloit le maintenir où il étoit. La mort de M. le Normant de Tournechem lui laissoit occuper en chef la place de directeur & ordonnateur-général des bâtimens , jardins , arts & manufactures du roi. C'étoit un vrai ministère dans son espece , puisqu'en sa qualité il travailloit directement avec S. M. ; il disposoit des fonds de sa partie ; il accordoit des graces & des pensions ; il avoit des bureaux & distribuoit des places. Au commencement de sa fortune , ce jeune homme , à peine sorti du college , ayant encore la pudeur de son âge , rougissoit d'une élévation pour laquelle il savoit n'être pas né.

Il avouoit modestement son embarras dans la galerie de Versailles , où il ne pouvoit paroître sans se voir entouré d'une foule de grands seigneurs. « Je ne puis » pas laisser tomber mon mouchoir , » disoit-il dans sa naïveté , « qu'à l'instant des cordons-bleus ne se » baissent pour se disputer l'honneur de le ramasser ! » Il fut bientôt admis aux petits-soupers ; le roi l'appelloit *petit-frere*. Un jour que sa sœur comptoit dîner tête-à-tête avec lui , le roi survint , & instruit du convive qu'elle vouloit renvoyer , s'écria : *Non ! votre frere est de la maison ; au lieu d'ôter le couvert qui étoit préparé pour lui , il n'y a qu'à en ajouter un de plus ; nous dînerons tous les trois ensemble*. Le moyen que la tête ne lui tournât pas !

Quoi qu'il en soit , il eut d'abord la noble émulation de se distinguer dans son département & de l'illustrer. Il profita des facilités que lui donnoit sa faveur & le goût de sa sœur pour les arts. Il mit en honneur les deux académies , dont il étoit le protecteur sous le roi. Celle d'architecture , qui dotoit depuis 1671 , qui depuis plusieurs années s'assembloit même au Louvre , mais sans avoir été autorisée jusques-là , quoi qu'elle eût obtenu des lettres-patentes qui la confirmoient & établissoient en 1717 , avoit grand besoin d'encouragement. Sa sœur y contribua , en donnant au roi l'envie de bâtir. M. de Marigny établit des prix qui exciterent l'émulation entre les jeunes gens , & les couronnés furent envoyés à Rome aux dépens de S. M. pour y voir les monumens antiques & les étudier. Il conçut le vaste projet d'achever le Louvre , ce superbe édifice , attestant à-la-fois & la grandeur de nos souverains , & leur mauvais goût de ne pas l'habiter , ou leur impuissance de le finir. On ne sauroit croire quel essor rapide prit l'architecture sous l'influence de son nouveau Mecene. Ce qui distingue nos artistes en ce genre , ce que l'Égypte , ni la Grece , ni Rome , ni la Toscane sous les Médicis , ni la France sous Louis XIV , n'ont pratiqué , & ce qui est pourtant plus

essentiel que les caryatides & les colonnades, c'est la distribution intérieure des appartemens. Jusqu'à nos jours on ne connoissoit que de longues galeries & d'immenses salons. On ne sauroit croire à quel degré s'est perfectionnée l'invention des commodités dans les logemens, depuis 1722 où, pour la première fois on en développa les heureuses idées au palais Bourbon. Nous avons dit avec quel étonnement on admira les efforts de cet art à Choisy en faveur des premières maîtresses de Louis XV : il n'étoit encore que dans l'enfance. Celui des embellissemens, des ornemens, des ameublemens, qui entre aussi dans les études de l'architecte, est né en quelque sorte sous le marquis de Marigny, que Pétrone auroit appelé : *Elegantiarum arbiter* : l'arbitre des élégances. Quel prodigieux chemin le luxe a fait en ce genre ! Cote, mort en 1735, est le premier qui ait mis des glaces sur les cheminées. Aujourd'hui le plus petit bourgeois dédaigne un logement qui n'en est pas décoré. On a imaginé depuis des cheminées mobiles sur un pivot & pouvant échauffer deux chambres. On en a construit d'autres, dont le tuyau s'incline, & dont la glace non étamée laisse percer l'œil & s'étendre dans la rue ou dans la campagne. Les recherches ingénieuses de nos architectes ont été poussées au point d'imaginer de ces tuyaux de chaleur, qui sans laisser appercevoir aucun agent, vous en procurent une douce, & persuaderoient que la température de l'air est changée, à des étrangers ignorant ce secret.

L'académie de peinture & de sculpture n'a pas moins d'obligation au marquis de Marigny, & n'a pas fait moins de progrès sous lui en certaines parties. Si les hommes de génie en ce genre sont devenus peut-être plus rares, les artistes, en général ont été plus nombreux & plus encouragés. Les prix & les élèves entretenus en Italie pour s'y former le goût sur les grands modèles, perpétuent nécessairement l'idée du beau, même dans ceux que la mode & la frivolité du siècle

obligent de se livrer encore à des études absolument dépravées.

En 1740 avoit commencé l'usage d'exposer tous les ans dans la grande salle du Louvre aux regards, aux éloges & à la critique du public, tous les ouvrages de peinture, de sculpture & de gravure, composés par les membres de l'académie. M. de Marigny encouragea cette exposition; mais pour la rendre plus travaillée & plus considérable, voulut qu'elle n'eût lieu qu'aux années impaires. Pour exciter l'émulation des artistes qui n'auroient pas voyagé, & leur donner de bons modeles à imiter, il fit ouvrir au public cette superbe galerie de Rubens qui décore le palais du Luxembourg: il fit ordonner par le roi que l'immense collection de ses tableaux seroit successivement exposée dans le même lieu. C'est-là qu'on vit en 1751 ce tableau d'André del Sarto, usé de vétusté, revivre par l'industrie du sieur Picot, inventeur du secret de transporter la peinture sans l'altérer, d'une toile sur une autre, & perpétuer ainsi son existence. Il tenta depuis la même opération sur le Saint-Michel, peint sur bois par Raphaël, & termina si heureusement son ouvrage, qu'il fit l'admiration générale, & que le roi & toute la cour en furent enchantés.

Loriot inventa l'art de fixer le pastel, & de lui donner la durée des tableaux peints à l'huile. Parmi les chefs-d'œuvres des plus fameux peintres, on vit figurer au salon un portrait fait à l'éguille par la manufacture des Gobelins. La finesse du travail & la vérité des couleurs y trompoient l'œil. On le prenoit pour une véritable peinture.

L'art d'appliquer l'émail sur l'or, dont on croit que les François sont inventeurs, fut sur-tout perfectionné dans ces derniers tems. On le poussa au point de faire en ce genre des tableaux d'histoire étendus. Il y eut un *Hercule filant aux pieds d'Omphale*, de Durand, cité dans l'Encyclopédie comme un ouvrage digne des plus grands maîtres.

La Savonnerie (1), l'émule des Gobelins à certains égards, enfanta des prodiges dans ces superbes tapis que foule aux pieds la mollesse de nos Lucullus.

Au reste, tandis que le frère de la favorite, sous les auspices de cette Minerve françoise, portoit la vie dans les arts & manufactures royales de son département, il se faisoit une autre révolution non moins rapide dans les autres parties de cette espece d'administration.

Durant la guerre qui venoit de finir, on avoit reconnu le malheur d'aller chercher chez l'étranger, & chez ses ennemis même, ces spéculateurs hardis, qui, pour un bénéfice proportionné aux risques plus ou moins grands, garantissent aux propriétaires leur fortune livrée à l'inconstance des élémens, ou aux hasards des combats: Ensorte que dans tous les cas une partie des richesses du royaume devoit en sortir & l'appauvrir insensiblement: pour prévenir désormais ce mal politique & cet écoulement funeste, sous les auspices du gouvernement plusieurs riches négocians s'associerent, [4 fév. 1750] afin d'établir à Paris une *chambre d'assurance*, dont le premier fonds fut de douze millions.

Les grandes routes sont un moyen essentiel pour la communication du commerce. On avoit commencé à s'en occuper même sous Louis XIV: mais l'art des chemins alors n'étoit qu'ébauché & dans son enfance. Il avoit fait des progrès depuis le commencement du regne de Louis XV, & fut porté, sous la direction de M. Trudaine, intendant des finances, à une perfection étonnante. [août 1731.] Il établit le bureau des ponts & chaussées sur le meilleur pied. Il y mit un architecte-ingénieur en chef, quatre inspecteurs-généraux, un directeur, des géographes & vingt-cinq ingénieurs. Il favorisa bientôt une école, d'où se tirèrent les jeunes gens desirant se destiner à cette partie. On fut y réunir la

(1) C'est un lieu où se faisoit & se préparoit le savon à Chaillot. Il a été converti en une manufacture de tapisseries.

commodité, l'utilité & l'agrément. Ces plans réguliers & majestueux qui bordent & ombragent les routes publiques, seront un jour une ressource contre les effets d'un luxe qui engloutit les plus vastes forêts. Ce qu'on peut reprocher à ce magnifique administrateur, c'est d'avoir fait ces routes trop spacieuses, d'avoir pris sur l'agriculture des terres précieuses, beaucoup mieux employées en semences & en récoltes. Il y auroit d'autres abus à réformer encore, tels que ces corvées cruelles dont un intendant vexe les cultivateurs, tels que ces chemins de traverse, de pure ostentation, auxquels un homme en crédit, un grand seigneur, un ministre fait contribuer ses vassaux pour sa simple commodité, pour abrégér son voyage d'un quart de lieue, & qui n'ont d'autre avantage que d'épargner quelque fatigue aux chevaux & quelqu'ennui au maître. A l'époque dont nous parlons, il s'en ouvrit un de cette espece pour Louis XV, dont le nom seul indigne. L'anecdote mérite d'être conservée.

Au mois de mai 1750, il se faisoit de ces enlevemens usités de tems en tems dans Paris, qui, receptacle de tous les mauvais sujets du royaume, a besoin d'être purgé sans cesse de cette canaille : autrement, en s'augmentant & en se ligant, elle ne pourroit plus être contenue. Il est difficile que la maniere sourde & clandestine dont ils s'exécutent par des suppôts de police, eux-mêmes le rebut & la lie des citoyens, ne soit pas injuste, vexatoire & quelquefois tyrannique. C'est le propre de toutes les opérations, auxquelles la loi ne préside pas, qui ne s'exécutent pas sous son glaive. Un exempt, avide de lucre, & dans l'espoir de l'impunité, enleva un enfant : il se flattoit de rançonner la mère pour le lui rendre. On fait à quel point s'exalte dans le sexe l'amour maternel. Chez les animaux les plus doux, les femelles en pareil cas deviennent méconnoissables, féroces & furieuses. La femme dont il s'agit n'étant retenue par aucune crainte, fit entendre ses gémissemens dans tout le quartier ; d'autres meres, dans de

semblables alarmes , se joignirent à elle. Bientôt ce ne fut plus un ou deux , ou quelques enfans ravis ; c'étoient des milliers. Des bruits sinistres se répandirent ; on dit que Louis XV , second Hérode , alloit renouveler le massacre des innocens ; qu'une maladie illustre , pour se soustraire à la mort , devoit , par ordre des médecins , prendre des bains de sang humain & du plus pur. Il n'en fallut pas davantage pour donner la dernière énergie à cette rage , bien respectable sans doute , puisqu'elle prenoit sa source dans le sentiment le plus beau & le plus essentiel de la nature. Le sexe commença l'émeute au fauxbourg Saint-Antoine , elle s'étendit bientôt de proche en proche , se communiqua aux hommes & gagna au centre. Malheur à qui portoit une figure d'exempt de police ! il y en eut un de massacré ; un malheureux qui ressembloit à un autre , [mai 1747] eut bien de la peine d'échapper. Le lieutenant de police d'alors étoit M. Berrier : la favorite avoit voulu avoir en cette place un homme absolument à elle ; celui-ci lui étoit tout dévoué ; ce qui , dès le principe , l'avoit rendu odieux au public. Il étoit d'ailleurs insolent , dur , brutal. La populace s'avança vers son hôtel en tumulte , avec les invectives les plus grossières & cassa ses vitres. Comme il étoit aussi lâche qu'atroce , il perdit la tête , s'enfuit par les jardins pour se soustraire au traitement infame dont il étoit menacé , & dont il se croyoit déjà victime. Quelqu'un des siens , plus intrépide , fit au contraire ouvrir les portes , & par ce coup de hardiesse intimida la canaille : elle s'imagina que c'étoit un piège qu'on tendoit à ceux qui y pénétreroient : tous crurent voir un gouffre dans lequel ils alloient s'engloutir ; ils restèrent immobiles. Cependant les Gardes-Françoises , les Gardes-Suisses étoient sur pied , les deux compagnies de Mousquetaires , les différens corps de la maison du roi. Il n'en fallut pas davantage pour contenir ces hordes indisciplinées , où il y avoit plus de femmes que d'hommes , plus de badauds que de combattans. En peu d'heures tout rentra dans

le devoir. Les premiers pris, sans examiner s'ils étoient des mutins, furent pendus pour exemple, & afin de donner en même tems une sensation apparente au peuple, le parlement manda le lieutenant de police, le réprimanda & lui enjoignit d'être plus circonspect dans sa place. Humiliation dont la cour le dédommagea bientôt en le nommant conseiller d'état. Il n'en devint que plus cher à la marquise, qui le fit combler par la suite de biens & de dignités.

Afin d'empêcher désormais de semblables attroupe-
mens qui avoient effrayé la cour, il y eut une déclaration
du roi [20 octob. 1750] qui, paroissant attribuer tout le
mal aux mendiens & gens sans aveu ressuant de la pro-
vince à Paris, ordonna, sous différentes peines, qu'ils
seroient tenus de prendre un emploi, ou de se retirer
dans les lieux de leur naissance. On donna de la sorte au
moins une forme légale aux enlevemens qui continue-
rent sous ce prétexte. Le despotisme profita aussi de
cette circonstance pour s'étendre & acquérir de nou-
velles forces. La garde de la ville étoit alors une garde
bourgeoise & pacifique, sous l'inspection des magistrats.
Uniquement destinée à la sûreté des habitans, & non à
leur oppression, on lui reprocha de n'avoir pas fait son
devoir durant l'insurrection du peuple, parce qu'en effet
il n'étoit pas dans ses fonctions de s'armer contre ses
concitoyens & de faire feu sur eux. Le ministre de Paris
qui détestoit le parlement, osa soustraire ce corps à son
autorité pour l'attirer à lui & le ranger sous la sienne.
Le sieur de Roquemont commandoit alors le guet, c'est
ainsi qu'on appelloit sa compagnie. Il étoit ambitieux,
avide de parvenir aux honneurs de la guerre; il rou-
gissoit de ne pouvoir obtenir la croix de S. Louis, que le
sieur Duval, son beau-pere & son prédécesseur, avoit
eue pour une action détestable, il est vrai, puisque c'étoit
pour un assassinat. (1) Ce fut lui qui proposa au comte

(1) L'anecdote constante est, que le sieur Duval avoit
été chargé par le régent de massacrer M. de la Grange-

d'Argenson de mettre dans sa troupe un ordre & une discipline qui n'y avoient jamais été, de l'instituer sur un pied militaire; il lui fit avoir un uniforme de ce ministre qui adopta volontiers ses idées; il lui apprit à faire l'exercice, & convertit bientôt cet amas d'artisans & d'ouvriers, habillés auparavant de toutes couleurs, en un corps réglé, instruit, respectable & capable d'en imposer. Enfin, cette garde fut augmentée d'une patrouille de jour, à cheval, qui, parcourant continuellement la ville, se portant au moindre bruit & empêchant les attroupemens, assure pour toujours le repos & l'esclavage en même tems des Parisiens. La place de commandant du guet est devenue si considérable, qu'on a vu de nos jours des officiers-généraux la briguer.

M. d'Argenson imagina en outre de faire construire dans les environs de Paris des casernes pour les Gardes-Françoises & Suisses, afin de pouvoir plus aisément rassembler ces troupes au besoin; & que ces bâtimens fussent autant de citadelles qui flanquassent la ville & pussent en contenir les habitans.

Quelques mois après l'émeute, le voyage de Compiègne devoit avoir lieu. L'usage étoit que S. M. passât par Paris pour s'y rendre. On lui fit entendre qu'il ne convenoit point qu'il honorât de sa présence une ville rebelle; on construisit à la hâte un chemin de la route de Versailles à Saint-Denis, & il fut appelé le *chemin de la révolte*, comme pour perpétuer le souvenir d'un crime imaginaire, & de la honteuse faiblesse du monarque. Ce fut l'époque funeste où les liens de l'amour du souverain & des sujets commencèrent à se relâcher. On ne vit plus Louis XV. revenir à Paris que dans tout l'appareil de sa sévérité & de sa colere, & le peuple le bénir avec ces acclamations de joie si flatteuses pour Poreille & le cœur des bons rois.

Chancel, l'auteur des *Philippiques*, & qu'il tua d'un coup de pistolet, dans la rue du Bout-du-Monde, le poète Vergier, commissaire de la marine. Sa bonne volonté, malgré cette méprise, n'en fut pas moins récompensée.

Si les arts, les manufactures, le commerce, l'administration municipale, éclairés par les lueurs encore foibles & obscurcies de la philosophie, se perfectionnoient, la jurisprudence, à certains égards, sortoit aussi de la barbarie & des préjugés. Entr'autres changemens heureux & nécessaires, d'Aguesseau avoit terminé sa carrière par cette belle ordonnance des substitutions, donnée par le roi à la commanderie du Vieux-Jonc, [1747] comme pour apprendre à la France & aux nations que, malgré les embarras de la guerre, il ne perdoit pas de vue les soins de la législation.

Mais le monument le plus important, le plus propre à faire honneur au ministre qui gouvernoit alors les finances, & au conseil, ce fut cet arrêt, [17 sept. 1754] ordonnant qu'à l'avenir le commerce des grains sera entièrement libre dans l'intérieur du royaume, de province à province, sans qu'il soit besoin de passeports ni de permission, & accorde aux provinces de Languedoc & d'Auch la permission indéfinie d'en trafiquer avec l'étranger. La liberté du transport des bleds étoit depuis long-tems désirée en France; elle encourage l'agriculture, la première richesse d'un état: elle fait celle de l'Angleterre. Elle avoit été indirectement la cause de sa supériorité sur nous dans la dernière guerre, & au gré de certains politiques (1) de la paix déshonorante que nous avons été forcés d'accepter. Des écrivains patriotes avoient déjà commencé de faire voir l'absurdité, l'injustice du régime prohibitif; mais il faut long-tems montrer la vérité en politique avant qu'elle frappe & que l'on s'y rende. Heureusement l'un d'eux, attaché comme médecin à la marquise de Pompadour, se trouva plus de crédit & assez de zèle pour prêcher utilement à la cour les principes des économistes philosophes, qui depuis se rassemblèrent en corps & l'éurent unanimement pour leur digne chef. Nous aurons occasion de

(1) Voyez l'ouvrage intitulé : *les Intérêts de la France mal entendus*.

parler plus amplement par la suite du docteur Quesnay ; c'est le nom de ce médecin qui par sa doctrine devint sauveur du royaume entier. La prudence du législateur empêcha de donner d'abord à cette loi toute l'étendue dont elle étoit susceptible ; il étoit de sa sagesse d'en considérer avant les premiers effets , & l'expérience seule pouvoit les faire connoître.

La science de la médecine faisoit aussi de grands progrès & prenoit une face nouvelle : on substituoit dans ses écoles le savoir à la pédanterie , l'expérience à la routine , les découvertes aux préjugés , les graces & l'aménité au ridicule & à la barbarie ; on prodiguoit moins les remèdes , on laissoit plus agir la nature ; on commençoit sur-tout d'épargner le sang ; on travailloit en grand à propager les méthodes générales propres à la conservation des citoyens , soit contre les deux fléaux destructeurs du genre humain , la petite vérole & le mal vénérien , soit contre la morsure de la vipère , soit en rappelant les noyés à la vie. On vit en 1752 ce qu'un zèle actif & éclairé pouvoit produire , un miracle d'humanité industrielle , dont le souvenir doit être conservé. Le 10 juillet , la carrière d'Antoni écroula : il y avoit à cent cinquante pieds de profondeur deux ouvriers qui s'y trouverent renfermés. M. l'intendant ordonna qu'on mît tout en œuvre pour les délivrer , & l'on y employa un très-grand nombre d'ouvriers qui furent arrêtés dans leur travail par le tonnerre , qui tomba où ils fouilloient & combla leurs travaux. Cela ne ralentit point leur zèle & ils continuèrent toujours. Enfin , le 19 ils parvinrent à ces malheureux qui étoient enfouis dans cet abyme depuis neuf jours. Ils y avoient vécu de quatre livres de pain , huit pintes d'eau & d'une chandelle. On prit toutes les précautions possibles pour les ramener à l'air & leur donner des alimens par degrés , & l'on eut le bonheur de les remettre en parfaite santé.

La querelle élevée entre les médecins & les chirurgiens fut le principe de l'illustration de ceux-ci , obligés de faire désormais des études , & voyant s'élever dans leur

sein une académie royale qui proposa des questions & distribua des prix. Le célèbre la Peyronie fonda le premier; il obtint de S. M. qu'elle fit construire un superbe amphithéâtre à Montpellier pour y faire des démonstrations anatomiques. Louis XV. y consentit d'autant plus volontiers qu'il aimoit beaucoup ce premier chirurgien & son art, dont il avoit vu des prodiges après les batailles de Fontenoi & de Lawfeld. Il acheta dans ce tems-là d'un nommé Brassard, maître chirurgien en Berry, le secret de l'agaric de chêne, dont la propriété est d'arrêter sans ligature, dans les amputations, les hémorragies, & S. M. le fit aussitôt publier dans tout son royaume pour le soulagement & la conservation de ses sujets.

Hélas! tant de savoir, tant de lumieres réunies, ne purent prévenir le plus grand malheur de la France, sans doute durant l'intervalle des deux guerres que nous parcourons. Ce fut la mort du maréchal de Saxe, arrivée à Chambord, à l'âge de cinquante-quatre ans. [10 nov. 1750.] On fit des contes sur cet événement comme sur tout ce qui concerne les hommes extraordinaires. Le vrai est, qu'il périt dans son lit des suites de ses débauches. Dans les deux dernières années de sa vie c'étoit un cadavre ambulante, dont il ne restoit plus que le nom. En cela il a justement mérité le reproche de n'avoir pas été assez délicat dans ses plaisirs, puisqu'ils l'ont conduit au tombeau par une fin prématurée. Autrement ce goût excessif des courtisannes est peut-être le principe de ses exploits & de sa gloire. Si leur commerce étoit nuisible à sa santé & affoiblissoit ses facultés, il n'auroit rien à la liberté de son esprit, son ame conservoit toute son énergie. Il sentoit le danger d'une tendresse excessive. Combien de guerriers assoupis dans les bras de l'amour! D'ailleurs l'excès de l'attachement d'une comédienne envers lui, étoit la preuve que ces sortes de femmes ne sont pas incapables des efforts les plus généreux, des sacrifices les plus héroïques. Qui ne fait que mademoiselle le Couvreur avoir vendu ses diamans pour lui faire

ses équipages lors de son élection au duché de Courlande. Et lorsqu'on compare cette conduite avec celle d'une grande dame, qui, dans sa jalousie effrénée se porte au crime le plus lâche, le plus vil & le plus atroce contre sa rivale, qui n'eût imité l'exemple du maréchal & préféré l'actrice à la princesse ! (1)

Doué d'une force extraordinaire il avoit en même tems un tempérament proportionné, quoiqu'il ne fût pas toujours la suite de cette qualité physique ; mais l'amour étant chez lui un besoin & non une passion, il ne donnoit à la nature que ce qu'il ne pouvoit pas lui ôter. Il pensoit de même à l'égard des autres ; la satisfaction de cette brutalité entroit dans son plan de discipline à l'armée. Il avoit établi dans Bruxelles des lieux de débauche pour les soldats. Une sentinelle étoit à la porte, avec la consigne d'écarter les officiers qui voudroient y entrer. Son motif étoit de prévenir par-là les inconvéniens funestes d'un mélange crapuleux : il supposoit que ceux-ci pouvoient se pourvoir ailleurs.

Le maréchal de Saxe n'étoit pas plus délicat dans ses amitiés en hommes. Il fréquentoit beaucoup un fermier-général nommé la Poupelinier. Madame de Pompadour (2) lui demanda un jour quelles étoient les qualités

(1) Tout le monde fait l'anecdote de la duchesse de Bouillon, qui ayant fait menacer de sa fureur mademoiselle le Couvreur, si elle ne lui cédoit tout entier le comte de Saxe. Un jour que celle-ci jouoit *Phedre* en sa présence, en reçut un coup-d'œil d'indignation, comme l'actrice prononçoit ces vers :

*Je ne suis point de ces femmes hardies,
Qui gossant dans le crime une tranquille paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.*

Mlle. le Couvreur mourut empoisonnée peu après.

(2) Voyez les *Mémoires de madame la marquise de Pompadour*, &c. ouvrage aussi apocryphe que ses *Lettres*, mais dont nous nous servons quand ils sont conformes aux manuscrits que nous avons sous les yeux ou ne leur sont pas du moins contradictoires, & d'ailleurs ont quelque ressemblance.

dans ce fermier qui pouvoient l'engager à le voir ? Madame, lui répondit le maréchal, *il en a une pour moi que je trouve excellente ; car, quand j'ai besoin de cent mille livres je les trouve dans son coffre ; au lieu que, lorsque je m'adresse au contrôleur-général, il me répond toujours qu'il n'a point d'argent.*

C'étoit une suite de son amour pour ce métal : il n'étoit grand qu'à la guerre ; par-tout ailleurs il avoit les petitesse des ames vulgaires ; il vérifioit le mot de la Bruyere, qu'il n'y a point de héros aux yeux de son valet-de-chambre. Il étoit fort mal embouché ; il juroit comme un grenadier ; il n'avoit aucune teinture des lettres ; il ne savoit pas même l'orthographe. On trouve dans les *Mémoires de Noailles*, (1) une lettre de lui au vieux maréchal, dans laquelle il le consulte à l'occasion d'une place à l'académie françoise qu'on lui offroit : il eut le bon esprit de refuser cet honneur. Le livre-intitulé *ses Réveries*, publié après sa mort, n'est pas de lui, mais composé sur ses idées & sur ce que lui avoient entendu dire ses compagnons de guerre. Cet ouvrage a fait dans notre tactique une révolution, ébauché déjà par le chevalier Follard, traducteur & commentateur de Polybe, mort peu après le maréchal de Saxe. Depuis, beaucoup de militaires se sont appliqués à leur métier, l'ont étudié & ont écrit dessus.

La mort de ce héros affligé la France entiere, qui le regardoit comme son bouclier. Louis XV la sentit plus que personne ; il dit : *Je n'ai plus de général, il ne me reste que quelques capitaines.* Ne pouvant, à cause de sa religion, lui accorder, ainsi qu'à Turenne, une place à Saint-Denis, dans le tombeau des rois, il ordonna que les frais de son transport & de son inhumation à Strasbourg seroient pris sur le trésor royal, & le sieur Pigal, célèbre sculpteur, fut chargé de lui élever un mausolée de marbre, monument & dernière récompense des services du maréchal. M. d'Alembert, déjà reconnu pour

(1) L'abbé Milon en est l'éditeur.

un très-grand géometre , mais qui n'étoit point encore de l'académie françoise , n'avoit point essayé ses forces en littérature & n'annonçoit aucune prétention au bel-esprit , débûta par une épitaphe du maréchal de Saxe. Quoiqu'assez médiocre , elle eut beaucoup de vogue , & le nom de son auteur seul l'a fait conserver. On en va juger :

Rome eut dans Fabius un guerrier politique ;
 Dans Annibal, Carthage eut un chef héroïque ;
 La France , plus heureuse , eut dans ce fier Saxon ,
 La tête du premier & le bras du second.

La mort du maréchal de Lowendhal , [27 mai 1755] arrivée quelques années après , priva la nation de cet autre défenseur , de ce seul élève du maréchal de Saxe en état de le remplacer , malgré le bon-mot d'un courtisan qui , après la perte de celui-ci , s'étoit récrié : *Lowendhal ne fera plus rien de bon à la guerre , car son conseil est mort.*

Le roi donna une pension de 20,000 liv. à sa veuve , & à son fils son régiment d'infanterie allemande. Un traitement aussi généreux n'auroit pas dû dégoûter les étrangers de s'attacher au service de S. M. ; mais la jalousie des grands & des ministres les écarta désormais & fut la source des malheurs suivans.



PIECES RECUEILLIES

POUR SERVIR A CETTE HISTOIRE.

N^o. I. [Page 200] *Lettre du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, à M. de Voltaire, nommé historiographe du roi.*

MONSIEUR l'historien, vous auriez dû apprendre dès mercredi au soir la nouvelle dont vous nous félicitez tant. Un page partit du champ de bataille le mardi à deux heures & demie pour porter les lettres. J'apprends qu'il arriva le mercredi à cinq heures du soir à Versailles. Ce fut un beau spectacle que de voir le roi & le dauphin écrire sur une caisse, entourés de vainqueurs & de vaincus, morts, mourans & prisonniers. Voici des anecdotes que j'ai remarquées.

J'eus l'honneur de rencontrer le roi dimanche, tout près du champ de bataille; j'arrivois de Paris au quartier de Chin; j'appris que le roi étoit à la promenade. Je demandai un cheval; je joignis S. M. près d'un lieu d'où l'on voyoit le camp des ennemis. J'appris pour la première fois de S. M. de quoi il s'agissoit tout-à-l'heure [à ce qu'on croyoit]. Jamais je n'ai vu d'homme si gai de cette aventure qu'étoit le maître. Nous discutâmes justement ce point historique que vous traitez en quatre lignes, quels de nos rois avoient gagné les dernières batailles royales. Je vous assure que le courage ne faisoit point tort au jugement, ni le jugement à la mémoire. De-là on alla coucher sur la paille: il n'y a point de nuit de bal plus gaie; jamais tant de bons-mots. On dormit tout le tems qui ne fut pas coupé par des couriers, des grassins & des aides-de-camp. Le roi chanta une chanson

qui a beaucoup de couplets & qui est fort drôle. Pour le dauphin, il étoit à la bataille comme à une chasse de lievre & disoit presque : *Quoi, n'est-ce que cela !* Un boulet de canon donna dans la boue & crota un homme près du roi. Nos maîtres rirent de bon cœur du barbouillé. Un palfrenier de mon frere a été blessé à la tête d'une balle de mousquet. Ce domestique étoit derrière la compagnie.

Le vrai, le sûr, le non-flatteur, c'est que c'est le roi qui a gagné lui-même la bataille par sa volonté, par sa fermeté. Vous verrez des relations & des détails. Vous saurez qu'il y a eu une heure terrible, où nous vîmes le second tome de Dettingen ; nos François humiliés devant cette fermeté angloise ; leur feu roulant qui ressemble à l'enfer, qui, je l'avoue, rend stupides les spectateurs les plus oisifs. Alors on désespéra de la république. Quelques-uns de nos généraux, qui ont moins de courage, de cœur que d'esprit, donnerent des conseils fort prudents. On envoya des ordres jusqu'à Lille ; on doubla la garde du roi ; on fit emballer, &c. A cela, le roi se moqua de tout & se porta de la gauche au centre, demanda le corps de réserve & le brave Lowendhal ; mais on n'en eut pas besoin. Un faux corps de réserve donna : c'étoit la même cavalerie qui avoit d'abord donné inutilement, la Maison-du-Roi, les Carabiniers, ce qui restoit tranquille des Gardes-Françoises, des Irlandois, excellens sur-tout quand ils marchent contre des Anglois & Hanovriens. Votre ami, M. de Richelieu, est un vrai Bayard. C'est lui qui a donné le conseil & qui l'a exécuté, de marcher à l'infanterie comme des chasseurs ou comme des fourrageurs, pêle-mêle, la main baissée, le bras raccourci, maîtres, valets, officiers, cavaliers, infanterie tout ensemble. Cette vivacité françoise, dont on parle tant, rien ne lui résiste. Ce fut l'affaire de dix minutes que de gagner la bataille avec cette botte secrète. Les gros bataillons Anglois tournerent le dos, & pour vous le faire court, on a tué 8000 hommes.

Il est vrai que le canon a eu l'honneur de cette affreuse

boucherie. Jamais tant de canons , ni si gros , n'ont tiré dans une bataille générale qu'à celle de Fontenoi. Il y en avoit cent. Monsieur , il semble que ces pauvres ennemis aient voulu à plaisir laisser arriver tout ce qui leur étoit le plus mal-sain , canon de Douai , Gendarmerie , Mousquetaires.

A cette charge dernière , dont je vous parlois , n'oubliez pas une anecdote. M. le dauphin , par un mouvement naturel , mit l'épée à la main de la plus jolie grace du monde & voulut absolument charger : on le pria de n'en rien faire. Après cela , pour vous dire le mal comme le bien , j'ai remarqué une habitude trop tôt acquise , de voir tranquillement sur le champ de bataille des morts nus , des ennemis agonisans , des plaies fumantes. Pour moi , j'avouerai que le cœur me manqua & que j'eus besoin d'un flacon. J'observai bien nos jeunes héros : je les trouvai trop indifférens sur cet article. Je craignis pour la suite de leur longue vie , que ce goût ne vînt à augmenter pour cette inhumaine curée.

Le triomphe est la plus belle chose du monde : les vive le roi , les chapeaux en l'air au bout des baïonnettes ; les complimens du maître à ses guerriers ; la visite des retranchemens , des villages & des redoutes si intactes ; la joie , la gloire , la tendresse : mais le plancher de tout cela est du sang humain , des lambeaux de chair humaine.

Sur la fin du triomphe , le roi m'honora d'une conversation sur la paix ; j'ai dépêché des couriers.

Le roi s'est fort amusé hier à la tranchée. On a beaucoup tiré sur lui : il y est resté trois heures. Je travaillois dans mon cabinet qui est ma tranchée ; car j'avouerai que je suis bien reculé de mon courant par toutes ces dissipation. Je tremblois de tous les coups que j'entendois tirer. J'ai été avant-hier voir la tranchée en mon petit particulier. Cela n'est pas fort curieux de jour. Aujourd'hui nous aurons un *Te Deum* sous une tente , avec une salve générale de l'armée , que le roi ira voir du mont de la Trinité. Cela sera beau !

N^o. II. [Page 200.] *Lettre de Mgr. le dauphin à madame la dauphine , sur la bataille de Fontenoi.*

DIMANCHE à une heure après-midi , le roi apprit que les ennemis n'étoient qu'à une lieue de nous. Aussi-tôt il fit passer l'Escaut à son armée. Après qu'il eut dîné , il la joignit sur les cinq heures du soir. Il y trouva une ardeur incroyable. Il s'avança à la tête du camp dans un endroit d'où l'on découvrit une partie des ennemis. Il y eut le soir quelques coups de fusil tirés entre les Hussards ennemis & nos Grassins , qui ont ces jours-ci fait des merveilles.

Sur les neuf heures , le roi repassa l'Escaut sur un pont qu'on avoit fait à une demi-lieue de Tournai , du côté de la citadelle , & s'en vint coucher dans une méchante maison d'un village appelé Calonne , où tout le monde coucha sur la paille , excepté lui & moi.

Le lendemain lundi , le roi se leva à trois heures & demie , & dîna à huit. Il ne monta à cheval qu'à midi pour examiner la situation des ennemis. Il trouva que le camp paroissoit davantage. Nos postes avancés tiraient quelques coups de fusil , sans que pour cela les armées s'ébranlassent. Comme le roi s'en revenoit sur les trois heures après-midi , il rencontra des fourrageurs qui avoient jeté leurs trousses & qui retournoient à toute bride au camp , disant qu'il y avoit une alerte. Le roi revint sur ses pas. Il vit en effet que les ennemis faisoient marcher leur gauche vers le village d'Antoin. On ne pouvoit encore s'imaginer qu'ils en vinssent à une attaque , parce que , disoit-on , ils flairoient trop longtemps la médecine pour avoir envie de l'avalier. Ainsi ce soir-là il n'y eut rien ; on ne fit que s'arranger pour le lendemain.

Le roi se leva avant quatre heures du matin ; il monta à cheval , passa l'Escaut & s'arrêta un peu en-deçà d'une chapelle appelée Notre - Dame - des - Bois. Ensuite il

s'avança sur une petite hauteur, d'où il découvrit parfaitement l'armée ennemie comme la nôtre. A neuf ou dix heures il demanda à déjeuner. Comme on alloit le lui apporter, les ennemis commencèrent l'attaque du poste de Fontenoi, d'où M. de la Vauguyon, à la tête de la brigade du dauphin, les repoussa vigoureusement, si bien qu'ils n'osèrent plus y remordre. Le roi fut obligé de quitter sa petite hauteur, parce que le canon des ennemis y donnoit en plein. Il ne put jamais faire revenir au combat des fuyards, dont une grande partie étoient des valets, qui donnoient l'épouvante au reste. Pendant cette retraite, qui lui perçoit le cœur de douleur, son visage ne changea pas, & il donna ses ordres avec une tranquillité que tout le monde admira. Quand les ennemis eurent abandonné le champ de bataille, le roi y vint & y fut reçu avec des cris de joie incroyables. Il ordonna qu'on prît soin des blessés, amis ou ennemis. On a donné à cette affaire le nom de *bataille de Fontenoi*. Le soir, sur les neuf ou dix heures, le roi apprit que les ennemis s'étoient retirés en mauvais ordre; qu'il y avoit beaucoup d'aigreur entre les Anglois & les Hollandois, & qu'à leur appel il leur avoit manqué quinze mille hommes; au lieu que nous n'en avons perdu que deux mille. Ainsi vous voyez que le roi a remporté la victoire complète. Le pauvre duc de Grammont fut tué d'un boulet de canon, qui lui cassa la cuisse. Adieu, ma chère femme, je vous aime plus que moi-même.

N^o. III. [Page 218.] *Manifeste du roi de France en faveur du prince Charles-Edouard.*

LE sérénissime prince Charles-Edouard ayant débarqué dans la Grande-Bretagne, sans autre secours que son courage, & toutes ses actions ayant acquis l'admiration de l'Europe & les cœurs de tous les véritables Anglois, le roi de France a pensé comme eux. Il a cru

de son devoir de secourir à-la-fois un prince digne du trône de ses ancêtres, & une nation généreuse, dont la plus saine partie rappelle enfin le prince Charles-Stuard dans sa patrie. Il n'envoie le duc de Richelieu à la tête de ses troupes, que parce que les Anglois les mieux intentionnés ont demandé cet appui, & il ne donne précisément que le nombre de troupes qu'on lui demande, prêt à les retirer dès que la nation exigera leur éloignement. S. M. en donnant un secours si juste à son parent, au fils de tant de rois, à un prince si digne de régner, ne fait cette démarche auprès de la nation Angloise que dans le dessein & dans l'assurance de pacifier par-là l'Angleterre & l'Europe, pleinement convaincue que le sérénissime prince Edouard met sa confiance dans leur bonne volonté; qu'il regarde leurs libertés, le maintien de leurs loix & leur bonheur, comme le but de toutes ses entreprises, & qu'enfin les plus grands rois d'Angleterre sont ceux qui, élevés comme lui dans l'adversité, ont mérité l'amour de la nation.

C'est dans ces sentimens que le roi secourt le prince qui est venu se jeter entre ses bras, le fils ce celui qui naquit l'héritier légitime des trois royaumes, le guerrier qui, malgré sa valeur, n'attend que d'eux & de leurs loix, la confirmation de ses droits les plus sacrés; qui ne peut jamais avoir d'intérêts que les leurs, & dont les vertus enfin ont attendri les ames les plus prévenues contre sa cause.

Il espere qu'une telle occasion réunira deux nations qui doivent réciproquement s'estimer, qui sont liées naturellement par les besoins mutuels de leur commerce, & qui doivent l'être ici pour les intérêts d'un prince qui mérite les vœux de toutes les nations.

Le duc de Richelieu, commandant les troupes de S. M. le roi de France, adresse cette déclaration à tous les fideles des trois royaumes de la Grande-Bretagne, & les assure de la protection constante du roi son maître. Il vient se joindre à l'héritier de leurs anciens rois, & répandre, comme lui, son sang pour leur service.

N^o. IV. [Page 244.] *Vers sur le prince Edouard , arrêté
à l'opéra de Paris,*

QUEL est le triste sort des malheureux François !
Réduits à s'affliger dans le sein de la paix !
Plus heureux & plus grands au milieu des alarmes ,
Ils répandoient leur sang , mais sans verser de larmes.
Qu'on ne nous vante plus les charmes du repos :
Nous aimons mieux courir à des périls nouveaux ,
Et vainqueurs avec gloire ou vaincus sans bassesse ,
N'avoir point à pleurer de honteuse foiblesse.
Edouard (1) fugitif a laissé dans nos cœurs
Le désespoir affreux d'avoir été vainqueurs.
A quoi nous servoit-il d'enchaîner la victoire ?
Avec moins de lauriers nous aurions plus de gloire.
Et contraints de céder à la loi du plus fort ,
Nous aurions pu du moins en accuser le sort.
Mais trahir Edouard , lorsque l'on peut combattre !
Immoler à Brunswick (2) le sang de Henri Quatre !
Et de George vaincu subir les dures loix !
O François ! ô Louis ! ô protecteurs des rois !
Est-ce pour les trahir qu'on porte ce vain titre ?
Est-ce en les trahissant qu'on devient leur arbitre ?
Un roi qui d'un héros se déclare l'appui ,
Doit l'élever au trône ou tomber avec lui.
Ainsi pensoient les rois que célèbre l'histoire ,
Ainsi pensoient tous ceux à qui parloit la gloire.
Et qu'auroient dit de nous ces monarques fameux ,
S'ils avoient dû prévoir qu'un roi plus puissant qu'eux ,
Appellant un héros au secours de la France ,
Contractant avec lui la plus sainte alliance ,
L'exposeroit sans force aux plus affreux hasards ,

(1) Petit-fils de Jacques II , roi d'Angleterre , détrôné
par le prince d'Orange , son gendre.

(2) George de Brunswick-Hanovre.

Aux-fureurs de la mer, des saisons & de Mars;
 Et qu'ensuite unissant la foiblesse au parjure,
 Il oublieroit sermens, gloire, rang & nature;
 Et servant de Brunswick le système cruel,
 Traineroit enchaîné le héros à l'autel!
 Brunswick, te faut-il donc de si grandes victimes?
 O ciel, lance tes traits; terre, ouvre tes abîmes!
 Quoi, Biron (1), votre roi vous l'a-t-il ordonné?
 Edouard; est-ce vous, d'huissiers environné?
 Est-ce vous de Henri le fils digne de l'être?
 Sans doute. A vos malheurs j'ai pu vous reconnoître.
 Mais je vous reconnois bien mieux à vos vertus.
 O Louis! vos sujets de douleurs abattus,
 Respectent Edouard caprif & sans couronne:
 Il est roi dans les fers, qu'êtes-vous sur le trône?
 J'ai vu tomber le sceptre aux pieds de Pompadour (2)!
 Mais fut-il relevé par les mains de l'Amour?
 Belle Agnès tu n'es plus! Le fier Anglois nous dompte.
 Tandis que Louis dort dans le sein de la honte,
 Et d'une femme obscure indignement épris,
 Il oublie en ses bras nos pleurs & nos mépris.
 Belle Agnès, (3) tu n'es plus! Ton altière tendresse
 Dédaigneroit un roi flétri par la foiblesse.
 Tu pourrois réparer les malheurs d'Edouard
 En offrant ton amour à ce brave Stuard.
 Hélas! pour t'imiter il faut de la noblesse.
 Tout est vil en ces lieux, ministres & maîtresse;
 Tous disent à Louis qu'il agit en vrai roi;
 Du bonheur des François qu'il se fait une loi!
 Voilà de leurs discours la perfide insolence;
 Voilà la flatterie, & voici la prudence:
 Peut-on par l'infamie arriver au bonheur?
 Un peuple s'offoiblit par le seul déshonneur.
 Rome, cent fois vaincue en devenoit plus fiere,

(1) Colonel des Gardes-Françoises.

(2) Fille de la Poisson, femme de le Normant d'Etioles;
& maîtresse de Louis XV.

(3) Agnès Sorel, maîtresse de Charles VII.

Et ses plus grands malheurs la rendoient plus altière
 Aussi Rome parvint à dompter l'univers.
 Mais toi, lâche ministre (1), ignorant & pervers,
 Tu trahis ta patrie & tu la déshonore :
 Tu poursuis un héros que l'univers adore.
 On diroit que Brunswick t'a transmis ses fureurs ;
 Que ministre inquiet de ses justes terreurs
 Le seul nom d'Edouard t'épouvante & te gêne.
 Mais apprends quel fera le fruit de cette haine :
 Albion (2) sent enfin qu'Edouard est son roi.
 Digne, par ses vertus de lui donner la loi.
 Elle offre sur le trône asyle à ce grand homme,
 Trahi tout à-la-fois par la France & par Rome ;
 Et bientôt les François, tremblans, humiliés,
 D'un nouvel Edouard viendront baiser les pieds.
 Voilà les tristes fruits d'un olivier funeste
 Et de nos vains lauriers le déplorable reste ! (3)

Vers à Son Altesse Monseigneur le prince de Galles.

PEUPLE jadis si fier, aujourd'hui si servile, (4)
 Des princes malheureux vous n'êtes plus l'asyle.
 Vos ennemis vaincus aux champs de Fontenoi,
 A leurs propres vainqueurs ont imposé la loi ;
 Et cette indigne paix qu'Arragon (5) vous procure,
 Est pour eux un triomphe & pour vous un injure.
 Hélas ! auriez-vous donc couru tant de hasards
 Pour placer une femme (6) au trône des Césars ;
 Pour voir l'heureux Anglois dominateur de l'onde
 Voiturer dans ses ports tout l'or du nouveau monde ;

(1) M. d'Argenson, ministre de la guerre.

(2) L'Angleterre.

(3) N. B. La prédiction n'a pas eu lieu. Le prince Edouard, retiré à Rome, a perdu toute espérance de remonter sur le trône.

(4) Les François.

(5) Nom du plénipotentiaire Saint-Séverin-d'Arragon.

(6) La reine de Hongrie.

Et le fils de Stuard , par vous-même appelé ,
 Aux frayeurs de Brunswick lâchement immolé !
 Et toi (1), que tes flatteurs ont paré d'un vain titre ,
 De l'Europe en ce jour te diras-tu l'arbitre ?
 Lorsque dans tes états tu ne peux conserver
 Un héros que le sort n'est pas las d'éprouver ;
 Mais qui , dans les horreurs d'une vie agitée ,
 Au sein de l'Angleterre à sa perte excitée ,
 Abandonné des siens , fugitif , mis à prix ,
 Se vit toujours du moins plus libre qu'à Paris ;
 De l'amitié des rois exemplé mémorable ,
 Et de leurs intérêts victime déplorable.
 Tu triomphes , cher prince , au milieu de tes fers :
 Sur toi , dans ce moment , tous les yeux sont ouverts ,
 Un peuple généreux & juge du mérite ,
 Va révoquer l'arrêt d'une race proscrite.
 Tes malheurs ont changé les esprits prévenus ;
 Dans le cœur des Anglois tous tes droits sont connus.
 Plus flatteurs & plus sûrs que ceux de ta naissance ,
 Ces droits vont doublement raffermir ta puissance.
 Mais sur le trône assis , cher prince , souviens-toi ,
 Que le peuple superbe & jaloux de sa foi ,
 N'a jamais honoré du titre de grand homme
 Un lâche complaisant , des François & de Rome.

Stances au prince Edouard.

PRINCE adorable & malheureux ,
 Ne regrettes plus la couronne
 Que portoient les rois , tes aïeux ;
 C'est la fortune qui la donne.
 On voit sur ton auguste front
 Briller des rois l'illustre marque ;
 Et les rois mêmes conviendront
 Qu'un héros vaut bien un monarque.
 Que tes parricides sujets ,

(1) Louis XV , dit le pacificateur de l'Europe.

Obstinés à te méconnoître ,
 Consumment leurs anciens forfaits ,
 Indignes de t'avoir pour maître.

Poursuis , cher prince , montres-toi
 Digne du sang qui t'a fait naître :
 Sans doute , il est grand d'être roi ;
 Plus grand de mériter de l'être.

Monarque au-dessus des revers ,
 Quel que soit le sort de la guerre ,
 L'estime de tout l'univers ,
 Vaut le sceptre de l'Angleterre.

Le bien qu'on ne peut te ravir ,
 Est préférable au rang suprême ;
 La vertu seule en fait jouir ,
 Et tu ne la dois qu'à toi-même.

Élégie sur le départ du prince Edouard.

C'EN est donc fait , le sort contraire ,
 Prince , t'arrache de nos bras !
 Tu pars ! Une tête si chère ,
 N'illustrera plus ces climats !
 C'est en vain qu'un grand roi (1) qui l'aime ,
 Parmi nous l'eût voulu fixer.
 De son devoir la loi suprême ,
 Lui défendoit de balancer.
 Il nous va , vainqueur de lui-même ,
 Immoler ses tendres regrets.
 Loi dure , mais nécessaire.
 O perté qui nous désespère !
 Cher Edouard , si nos douleurs ,
 Nos plaintes , nos vœux , notre zèle ,
 A ton infortune cruelle
 Peuvent mettre quelque douceur ,
 Sois le témoin de nos alarmes :

(1) Louis a-t-il été grand en recevant la loi de l'Angleterre pour éloigner le prince Edouard ?

Sur nos fronts pâles , abattus ,
 Cueilles le prix de tes vertus ;
 Vois nos yeux arrosés de larmes.
 Mais ce n'est qu'une ame commune
 Qu'abattent les coups du destin :
 Sur les faveurs de la fortune
 Tu portas un regard serein :
 Vois de même son injustice ;
 Montres-toi , par un fier dédain ,
 Bien au-dessus de son caprice.
 Non : rien ne manque à ta gloire ;
 Ton nom au temple de mémoire ,
 Du tems bravera les fureurs ,
 Si tu n'as pas une couronne
 L'univers entier te la donne :
 Ton empire est dans tous les cœurs .

N^o. V. [Page 263.] *Représentations des évêques au roi.*

Du 11 juin 1752.

SIRE. Le silence que nous avons gardé jusqu'à présent sur les maux qui nous affligent & sur ceux dont nous sommes menacés , a eu la modération & la charité pour principe. Contens d'élever nos mains vers le ciel , & d'implorer en secret , par nos vœux & nos prières , la miséricorde du Seigneur , nous espérons que la prévention qui a séduit le plus grand nombre des magistrats de votre parlement de Paris se dissiperoit ; qu'ils ouvriraient enfin les yeux à la lumière , & qu'ils rendraient d'eux-mêmes à la vérité un hommage que leurs cœurs dans le fond n'ont jamais voulu lui refuser. Mais , Sire , la plaie que ce tribunal fait à la religion devient de jour en jour si profonde , que nous trahirions le ministère saint qui nous est confié , si nous différions plus long-tems à porter nos plaintes au pied du trône de V. M^e & à lui exposer notre douleur & nos alarmes.

Pouvons-nous en effet , Sire , sans être frappés du

plus grand étonnement, voir le parlement de Paris défendre par un arrêt de faire aucun refus public des sacremens, sous prétexte, dit-il, du défaut d'acceptation de la bulle *Unigenitus*. Quoi ! un tribunal laïque juge donc que la soumission à une constitution, qui est un jugement dogmatique & irréformable de l'église universelle, une loi de l'église en matière de doctrine, & une loi de l'état, est une chose indifférente au salut ? Il prétend donc qu'on doit administrer les sacremens à une personne qui refuse de se soumettre à une telle loi, sans excepter le cas où ce refus seroit obstiné, public, notoire, scandaleux ? S'il détermine que dans un tel cas on ne peut refuser les sacremens, il pourra donc également déterminer qu'on ne peut les refuser dans tel autre cas qu'il lui plaira désigner. S'il a l'autorité de fixer les cas dans lesquels on ne peut refuser les sacremens, pourquoi n'aura-t-il pas celle de fixer les cas dans lesquels on peut les administrer ? Voilà donc un tribunal laïque en droit de statuer sur la suffisance ou l'insuffisance des dispositions dans lesquelles se trouve une personne par rapport à la réception des sacremens, & par conséquent en droit de décider sur ce qui rend les fideles ou dignes ou indignes de les recevoir.

Quels reproches n'aurions-nous pas à nous faire, Sire, si, dépositaires de la religion nous souffrions dans le silence que des juges séculiers s'arrogent sur la dispensation des saints mysteres les droits sacrés du sacerdoce, & qu'ils usurpent hautement sur l'autorité spirituelle un pouvoir que ses ministres seuls ont reçu de Jésus-Christ ; pouvoir dont l'usage n'est pas moins défendu à des magistrats chrétiens par les loix divines & ecclésiastiques ; qu'il leur est interdit en qualité de sujets par les ordonnances les plus claires & les plus précises de nos rois.

Permettez, Sire, que nous rapportions à Votre Majesté quelques-unes de ces loix & de ces ordonnances, qui devroient être pour votre parlement les regles de sa

conduite & sur lesquelles sont fondées nos espérances.

Jésus-Christ parloit à ses apôtres, & en leurs personnes à leurs successeurs, lorsqu'il a dit : *Allez enseigner toutes les nations, les baptisant au nom du pere, &c.* Et leur apprenant à observer toutes les choses qu'il leur a enseignées & commandées, c'est à eux à qui il dit : *Celui qui vous écoute m'écoute, & celui qui vous méprise me méprise.* C'est à eux qu'il a adressé encore ces paroles : *Tout ce que vous avez lié sur la terre sera aussi lié dans le ciel, & tout ce que vous aurez délié sur la terre sera aussi délié dans le ciel.* C'est de nous que l'apôtre S. Paul a parlé, lorsqu'il a dit : *Le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'église de Dieu, qu'il a acquise au prix de son sang.*

C'est donc à nous, Sire, d'enseigner, de prescrire ce qui appartient à la religion, & comme l'a dit S. Hilaire, de prêcher dans les termes que nous jugeons convenables, la foi que nous avons reçue des apôtres.

« *Où est, s'écrie S. Athanase, où est le canon qui prescrit à un évêque de recevoir la mission du palais ?* »

« *Si c'est du laïque, disoit S. Ambroise à l'empereur Valentinien, que les évêques doivent recevoir l'enseignement, qu'arriveroit-il ? Que le laïque instruisse donc & que l'évêque écoute & apprenne. Mais si nous parcourons la suite des divines Ecritures & tradition, qui osera nier que dans une affaire qui concerne la foi, ce ne soit aux évêques à juger les empereurs & non aux empereurs à juger les évêques.* »

« *O brebis, ce sont les paroles de S. Grégoire de Nazianze, ne prétendez pas conduire les pasteurs ni vous élever au-dessus d'eux ; c'est assez pour vous d'être par leurs soins dans de bons pâturages ; n'entrepreniez pas de juger vos juges & d'imposer des loix à vos législateurs.* »

Telle est, Sire, la doctrine qui de siècle en siècle nous a été transmise par les SS. Peres, ces hommes respectables, dont les témoignages sacrés forment la chaîne de la tradition. Le pape Gelaze écrivant à l'empereur Anastase,

tasé s'exprimoit ainsi : « Il y a deux moyens par lesquels
 » ce monde est principalement gouverné , l'autorité
 » sacrée des évêques & la puissance royale. »

La charge des évêques est d'autant plus grande , qu'ils
 doivent rendre compte des rois mêmes au jugement de
 Dieu ; car vous savez qu'encore que votre dignité vous
 élève au-dessus du genre humain , vous baissez la tête
 devant les prélats , vous recevez d'eux les sacremens &
 vous leurs êtes soumis dans l'ordre de la religion : vous
 suivez leurs jugemens & ils ne se rendent pas à votre
 volonté ; que si les évêques obéissent à vos loix quant à
 l'ordre de la police & des choses temporelles , sachant
 que vous avez reçu d'en-haut la puissance , avec quelle
 affection devez-vous être soumis à ceux qui sont établis
 pour distribuer les sacremens !

« A l'égard de cette vie , dit S. Fulgence dans un
 » passage que l'empereur Charlemagne a lui-même
 » adopté , personne dans l'église de Jésus-Christ n'est
 » au-dessus des pontifes , comme dans le siècle personne
 » n'est au-dessus de l'empereur chrétien. »

Osius , évêque de Cordoue , dans une lettre qu'il
 écrivoit à l'empereur Constantin , l'an 355 , après l'avoir
 engagé à ne se plus déclarer pour les ariens contre les
 catholiques : continue en ces termes : « Je vous prie
 » d'agir ainsi , & souvenez-vous que vous êtes homme
 » mortel : craignez le jour du jugement ; ne vous in-
 » gérez point dans les affaires ecclésiastiques ; ne pré-
 » tendez point nous donner des ordres en ces matières ;
 » apprenez-les plutôt de nous : Dieu vous a donné
 » l'empire & nous a confié l'église. Comme celui qui
 » entreprend sur votre puissance contrevient à l'ordre
 » de Dieu , ainsi craignez de vous charger d'un grand
 » crime si vous tirez à vous ce qui nous regarde ; car il
 » est écrit : rendez à César ce qui est à César , & à Dieu
 » ce qui est à Dieu. Il ne nous est donc pas permis de
 » dominer sur la terre , & vous n'avez pas la puissance
 » de mettre la main à l'encensoir. »

Ce sont-là , Sire , des vérités que les empereurs eux-

mêmes & les rois vos prédécesseurs ont plus d'une fois reconnues par les actes les plus authentiques. Ils ont voulu que tous les sujets fussent soumis à cette autorité spirituelle que les ministres de l'Eglise tiennent de Dieu seul ; qu'elle eût un libre exercice dans leurs états , & ils ont défendu à leurs tribunaux d'y donner jamais aucune atteinte.

L'empereur Basile , dans sa harangue au huitieme concile-général , tenu à Constantinople , s'exprimoit ainsi : « Les saints Canons n'ont jamais donné aux » laïques le droit de connoître des affaires ecclésiastiques ; cette connoissance est réservée aux évêques & » aux prêtres. Pour vous , laïques , ajoute-t-il , soit » que vous soyez dans les charges ou que vous n'y soyez » pas , que vous dirai-je de plus , sinon qu'il ne vous » appartient pas de traiter des affaires ecclésiastiques , » que vous ne pouvez nullement résister à l'autorité de » l'Eglise universelle & au concile écuménique. En effet , » ce n'est pas à nous laïques de connoître de ces choses , » nous qui devons recevoir des pontifes la nourriture » spirituelle dont nous avons besoin , nous à qui le ministère est nécessaire pour nous sanctifier , nous qui » sommes liés ou déliés par leur autorité ; non , ce » n'est point à nous , mais aux patriarches , aux pontifes » & aux prêtres , à qui le Seigneur impose l'obligation » de nous gouverner , de nous sanctifier , de nous lier » & nous délier , & à qui il a confié le pouvoir des clefs. » Car , quelque religion , quelque sagesse , quelque pitié » que puisse avoir un laïque , dès-là qu'il est laïque il est » brebis. . . . Quelles raisons aurions-nous de vouloir , » par la subtilité de nos discours , envenimer & critiquer les décisions de nos pasteurs & de chercher à » pénétrer dans les choses qui sont au-dessus de nous ? » Nous devons nous adresser à eux avec crainte & dans » un esprit de foi , être pénétrés de respect en leur » présence comme étant ministres du Dieu tout-puissant » dont ils remplissent la place. Ne nous mêlons point » de ce qui n'est pas de notre compétence. »

L'empereur Charlemagne exprime ainsi les sentimens de son cœur sur ce sujet : « Nous ne pouvons croire, » dit-il dans une de ses ordonnances, que ceux qui » n'auront point de fidélité pour Dieu & de soumission » pour ses pasteurs, nous soient fideles à nous-mêmes. » Nous ne comprenons point que, quand on leur dé- » sobéit dans les choses qui concernent la religion & » l'utilité des églises on doive être obéissant à nous, » à nos ministres & à nos lieutenans. C'est des pasteurs » qu'il est dit : *Celui qui vous écoute m'écoute, & celui » qui vous méprise me méprise moi-même.* Et ailleurs : » *Celui qui vous touche, touche la prunelle de mon œil.* » Que ceux donc qui ne leur obéiront point sachent, » fussent-ils mes propres enfans, qu'ils ne conserveront » ni dignités dans notre empire, ni appartement dans » notre palais ; qu'ils n'auront ni avec nous ni avec les » autres aucune société ou communion, mais qu'au » contraire ils seront très-sévèrement punis. C'est-là la » marque de fidélité & d'attachement pour nous que » nous exigeons de nos fideles sujets. S'ils sont fideles à » obéir aux pasteurs, alors ils seront fideles à Dieu & à » nous. »

Nous occuperions trop long-tems votre attention, Sire, s'il falloit mettre sous les yeux de Votre Majesté toutes les loix qui ont été faites par les rois vos prédécesseurs pour maintenir l'autorité des ministres de l'église, & votre parlement n'en sauroit citer aucune dont il puisse se servir pour appuyer ses entreprises. Nous nous bornerons à en rapporter quelques-unes rendues depuis environ deux siècles.

François I, en 1539, défendant aux juges ecclésiastiques de faire citer devant eux les laïques en matieres purement personnelles, ajouta : sans préjudice toutefois de la juridiction ecclésiastique en matiere de sacremens & autres, purement spirituelles & ecclésiastiques.

Louis XIII reconnut encore distinctement cette juridiction de l'église, lorsque dans l'article IV de son édit du premier août 1610, il s'exprima ainsi. . . « Voulons,

» où nos officiers, sous prétexte de possessoirs, com-
 » plaintes & nouveautés, voudroient connoître direc-
 » tement ou indirectement d'aucune cause spirituelle,
 » & concernant les sacremens, office, conduite & dis-
 » cipline de l'église, & entre les ecclésiastiques, les
 » ordonnances des rois nos prédécesseurs qui ont at-
 » tribué à nos officiers ce qui est de leur connoissance
 » & reglent aussi la juridiction ecclésiastique, soient
 » observées & gardées; enforte que chacun se tienne
 » à son devoir & dans les bornes de ce qui lui appartient
 » sans entreprendre l'un sur l'autre, ce que nous leur
 » défendons très-expressement. Enjoignons aussi à nos
 » cours de parlement de laisser à la juridiction ecclé-
 » siastique les causes qui sont de leur connoissance,
 » même celle qui concerne les sacremens & autres
 » causes spirituelles & purement ecclésiastiques, sans
 » les attirer à eux sous prétexte de possessoirs, ou pour
 » quelques autres occasions que ce soit. »

Une loi si formelle auroit dû mettre pour toujours
 l'autorité des ministres de Jésus-Christ sur l'adminis-
 tration des sacremens à l'abri de routes entreprises des
 magistrats. Cependant il fallut encore dans la suite
 prendre à cet égard de nouvelles précautions, & c'est ce
 que fit Louis XIV, par les articles XXX & XXXIV de
 son édit du mois d'avril 1695. Le premier est conçu en
 ces termes :

« La connoissance & le jugement de la doctrine con-
 » cernant la religion appartiendra aux évêques & arche-
 » vêques. Enjoignons aux cours de parlement & à tous
 » nos autres juges de la renvoyer auxdits prélats; de
 » leur donner l'aide dont ils auront besoin pour l'exé-
 » cution des censures qu'ils en pourront faire, & de
 » procéder à la punition des coupables, sans préjudice
 » à nosdites cours de pourvoir par les autres voies
 » qu'ils estimeront convenables à la réparation de scan-
 » dale & trouble de l'ordre & de la tranquillité pu-
 » blique, & contravention aux ordonnances que la pu-
 » blication de ladite doctrine aura pu causer. »

On voit, Sire, par la disposition de cet article, que, quand celui qui enseigne une doctrine ouvertement contraire à la doctrine de l'église, cause une commotion populaire, excite une sédition & trouble l'ordre & la tranquillité publique, c'est un des cas dont le juge royal peut prendre connoissance pour réprimer ceux que nos censures n'auroient pas contenus : mais on voit aussi que lorsqu'il s'agit du jugement de la doctrine concernant la religion, telle, par exemple, qu'est la constitution *Unigenitus*, la connoissance en est totalement interdite aux parlemens, & qu'alors leur devoir est de nous donner l'aide dont nous avons besoin pour l'exécution de nos censures; devoir, Sire, réel & important, mais devoir que le parlement de Paris cherche à se diffimuler à lui-même, puisqu'au lieu de donner l'aide dont nous avons besoin, il emploie au contraire toute l'autorité que Votre Majesté lui a confiée à protéger contre nous ceux qui ont encouru nos censures, comme si nous rendre l'obéissance qui nous est due pouvoit être mis au rang des scandales & des troubles dont la vengeance lui est attribuée : conduite, Sire, qui rend nos plaintes & les représentations que nous prenons la liberté de faire à Votre Majesté d'autant mieux fondées, qu'elle est encore plus directement condamnée par l'article XXXIV du même édit, dont voici la teneur :

« La connoissance concernant les sacremens, les
 » vœux de religion, l'office divin, la discipline ecclé-
 » siastique & autres purement spirituelles, appartiendra
 » aux juges d'église. Enjoignons à nos officiers, &
 » même à nos cours de parlement, de leur en laisser
 » & même de leur en renvoyer la connoissance, sans
 » prendre aucune juridiction ni connoissance des affaires
 » de cette nature, si ce n'est qu'il y eut appel comme
 » d'abus interjeté à nosdites cours de quelques ju-
 » gemens ordinaires ou procédures faites sur ce sujet
 » par les juges d'église, ou qu'il s'agit d'une succession
 » ou autres effets civils, à l'occasion desquels on
 » traiteroit de l'état d'une personne décédée ou de celui
 » de leurs enfans. »

Votre Majesté, Sire, marchant sur les traces de ses augustes prédécesseurs, n'a reconnu ni moins souvent ni moins clairement qu'eux l'autorité des évêques, [exclusivement à celle de tous autres juges] dans ce qui regarde la doctrine & l'administration des sacremens.

« Plus soumis aux décisions de l'église que le moindre de nos sujets [ce sont les paroles de V. M. dans sa déclaration du 7 octobre 1717, enregistrée au parlement] nous sommes persuadés que c'est par elle que les rois & les peuples doivent apprendre également les vérités nécessaires au salut, & nous n'avons garde de vouloir étendre notre pouvoir sur ce qui concerne la doctrine, dont le dépôt sacré a été confié à une autre puissance. Nous savons que c'est à elle seule qu'il est réservé d'en prendre connoissance, & nous ne pourrions y entrer sans nous exposer aux plus justes reproches de n'avoir soutenu la vérité que par une entreprise manifeste sur la puissance spirituelle, & d'avoir fait un grand mal sous prétexte de procurer un plus grand bien. »

Les dispositions de cette déclaration ont été renouvelées dans celles du 5 juin 1719, & du 4 août 1720.

V. M., dans sa déclaration de 1730, a confirmé les articles XXX & XXXIV de l'édit de 1695, & par-là elle y a ajouté une nouvelle force. Les arrêts de son conseil d'état n'ont cessé depuis vingt ans de rappeler ces articles, & de défendre l'église contre les atteintes que des magistrats vouloient donner à son autorité spirituelle. Dans un arrêt du 7 septembre 1727, V. M. dit expressément qu'elle fait que dans les matieres qui regardent la foi & la doctrine de l'église, le jugement des évêques doit précéder l'exercice de la puissance séculière, & servir de fondement aux loix & aux arrêts qu'elle fait publier, pour en affermir l'autorité par des peines temporelles.

En 1731, la juridiction de l'église ayant été vivement attaquée, V. M. s'expliqua d'une maniere bien capable de rassurer les ministres de Jésus-Christ, en

rendant, le 10 mars, en son conseil d'état un arrêt qui porte « que V. M. attentive à remplir tout ce que la » religion exige de son pouvoir, sans manquer à ce qu'elle » doit à elle-même, regardé comme son premier devoir » d'empêcher qu'à l'occasion de ces disputes, on ne » mette en question les droits d'une puissance qui a » reçu de Dieu seul l'autorité de décider les questions » de doctrine sur la loi & sur la règle des mœurs, » de faire des canons ou règles de discipline pour la » conduite des ministres de l'église & des fideles dans » l'ordre de la religion, d'établir ses ministres ou les » destituer, conformément aux mêmes règles, & de » faire obéir, en imposant aux fideles, suivant l'ordre » canonique, non-seulement des pénitences salutaires, » mais de véritables peines spirituelles par les jugemens » ou les censures que les premiers pasteurs ont droit » de prononcer ou de manifester, & d'autant plus » redoutables qu'elles produisent leurs effets sur l'ame » du coupable, dont la résistance n'empêche pas qu'il » ne porte malgré lui la peine à laquelle il est con- » damné. »

L'arrêt ajoute « que si la religion de V. M. l'oblige, » comme protecteur de l'église en qualité de roi très- » chrétien, d'empêcher qu'on ne donne aucune atteinte » à ce qui appartient si essentiellement à la puissance » spirituelle, votre intention est qu'elle continue de » jouir paisiblement dans vos états de tous les droits » & privileges qui lui ont été accordés par les rois vos » prédécesseurs, sur ce qui regarde l'appareil extérieur » d'un tribunal public. »

Par un arrêt du 6 juillet de la même année, V. M. cassa & annulla un arrêt du parlement de Paris, en ce qu'il étoit fait injonction par icelui au sieur évêque d'Orléans en matiere spirituelle & de sacrements.

Depuis cet arrêt, Sire, quand les magistrats ne se sont pas conformés sur ce point à leur devoir & à vos ordres, vous êtes venu au secours de l'église. Combien de traits éclatans de ce zele de V. M. pour les inté-

rêts du sanctuaire se présentent ici à notre mémoire, renouvellent dans notre cœur les sentimens d'une juste reconnoissance !

L'arrêt de votre conseil du 7 septembre 1739, cassa & annulla une ordonnance du lieutenant du bailliage de Ville-Neuve-le-Roi, qui concernoit l'administration des sacremens, comme nullement & incompétamment rendue, & par attentat sur les droits de l'autorité spirituelle, comme une entreprise téméraire que vous ne pouviez réprimer avec trop de sévérité, afin que, comme jusqu'alors elle n'avoit point eu d'exemple, elle ne pût avoir aussi aucune suite.

Un arrêt de votre parlement, du 1 septembre 1740, fournit à V. M. l'occasion de s'exprimer plus nettement encore & plus fortement que jamais sur des entreprises si téméraires, si souvent renouvelées. Le parlement, par cet arrêt, avoit fait défense de faire aucun acte ni écrit autorisant le refus des sacremens & de la sépulture ecclésiastique, sur le fondement de l'appel de la constitution *Unigenitus*, sous telles peines qu'il appartiendrait.

V. M. par un arrêt du 6 du même mois, ordonna que ladite disposition seroit regardée comme nulle & non avenue, & fit défense de l'exécuter & de rendre aucun jugement en conséquence, sous peine de nullité. Ces motifs qu'eut V. M. de sévir ainsi contre l'arrêt du parlement, & qui sont rapportés au commencement de l'arrêt de son conseil, sont « qu'il n'est pas permis aux magistrats d'excéder les bornes de leur pouvoir, en voulant l'exercer sur des matieres purement spirituelles, telles que sont les regles qui doivent être observées dans l'administration des sacremens, & dans le discernement des dispositions nécessaires pour les recevoir. » C'est cependant ce que V. M. a vu avec peine dans un arrêt, où l'on juge manifestement que le refus de sacremens est injuste dans le cas qu'on y explique, puisqu'on y défend expressément de faire aucun écrit, & même aucun acte

pour autoriser ce refus, comme si un tribunal séculier pouvoit imposer des loix aux ministres de l'église, dans ce qui regarde la dispensation des choses saintes, c'est-à-dire, dans ce qui est plus essentiellement attaché au pouvoir qu'ils tiennent de Dieu même; que d'ailleurs les termes dont on s'est servi dans cet arrêt du parlement, en parlant de l'appel au futur concile, de la constitution *Unigenitus*, paroissent supposer & même faire assez entendre qu'un appel que le roi a déclaré de nul effet par le passé, dès l'année 1720, & qu'il a interdit absolument pour l'avenir, peut avoir encore la force de mettre en sûreté ceux qui, sur ce fondement, persisteroient dans leur révolte contre une décision acceptée solennellement par les évêques de ce royaume, reçue dans toute l'église, nantie de lettres-patentes, enrégistrée dans tous les parlemens, & affirmée tant de fois par le concours de l'autorité royale.

Des loix si précises, des ordres si conformes à ce que prescrit la religion & la justice, ne suffirent pas pour contenir les tribunaux séculiers. Deux ans après le lieutenant particulier du présidial d'Angers obligea V. M. à s'expliquer de nouveau sur le même sujet, & par un arrêt de son conseil du 3 janvier 1742, elle cassa & annulla une sentence que ce juge avoit prononcé en qualité de commissaire en cette partie du parlement de Paris, au sujet de l'administration des sacremens, comme rendue incompétemment & par attentat sur l'autorité épiscopale.

L'arrêt rendu en votre conseil d'état le 17 octobre de la même année, à l'occasion d'un arrêt du parlement de Paris, qui ordonnoit qu'un imprimé, ayant pour titre, *Cas de conscience*, seroit brûlé par l'exécuteur de la haute justice, est encore une preuve bien signalée de la religion de V. M.

Il y est dit, en parlant du parlement de Paris, « que » les juges séculiers auroient dû s'abstenir au moins de » donner à l'ouvrage condamné une qualification où ils » semblent vouloir résoudre eux-mêmes ce cas de » conscience,

» conscience , & se rendre juges des dispositions nécess-
 » faire pour approcher dignement des sacremens , & de
 » la soumission qui est due aux décisions prononcées par
 » l'église dans ces matieres qui ne concernent que la
 » doctrine de la religion.

V. M. poursuit en disant : « que comme elle a déjà
 » déclaré plus d'une fois dans les occasions semblables ,
 » qu'elle étoit bien éloignée de regarder ces sortes de
 » matieres , purement spirituelles , comme soumises à
 » son autorité , elle ne doit pas souffrir que ceux à qui
 » elle en confie une partie pour l'administration de la
 » justice , excèdent les bornes qu'elle s'est prescrites à
 » elle-même. »

Sur quoi V. M. ordonna que la qualification portée par
 l'arrêt du parlement , demeureroit comme non avenue ,
 nulle & de nul effet.

L'arrêt de votre conseil , du 22 janvier 1742 , réprima
 de même un attentat du présidial de Rheims , cassa & an-
 nula deux de ses sentences , rendues en matieres de sa-
 cremens , & lui défendit d'en rendre à l'avenir de pareilles.

Mais celui du 21 février 1747 , également émané de
 votre autorité & rendu au sujet d'un arrêté fait par le
 parlement de Paris le 17 du même mois , est une preuve
 trop éclatante de la protection spéciale que vous accordez
 à l'église , pour ne pas le remettre tout entier sous les
 yeux de V. M. Voyez ce qu'il contient.

« S. M. auroit reconnu que l'art avec lequel cet arrêté
 avoit été dressé , ne sert qu'à faire voir que le véritable
 objet de ceux qui en ont été les auteurs , a été d'affoiblir
 & de rendre inutile tout ce que le roi a fait depuis son
 heureux avènement à la couronne , pour appuyer de son
 autorité celle de la bulle *Unigenitus* , si amplement af-
 fermie par l'acceptation du corps des premiers pasteurs ;
 que tous ceux qui sont instruits des deux arrêts rendus
 par la grand'chambre les 7 janvier & premier de ce mois ,
 & de tout ce qui a précédé l'arrêté dont il s'agit , ne
 sauroient douter qu'on n'y ait eu principalement en vue
 d'empêcher que la constitution *Unigenitus* ne soit regardée

comme jugement de l'église universelle en matiere de doctrine, quoique ce soient des termes consacrés par l'usage que S. M. en a fait, soit dans sa déclaration du 24 mars 1730, enrégistrée en sa présence au parlement de Paris & ensuite dans tous les autres parlemens de son royaume, soit dans les arrêts qu'elle a rendus depuis cette déclaration; que rien même ne fait mieux connoître quel a été l'esprit de l'arrêté du 17 de ce mois que l'affestation avec laquelle on a cherché à y donner quelques couleurs, en attribuant à S. M. des intentions bien éloignées de ce qu'elle a toujours déclaré, comme si l'on avoit voulu l'opposer à elle-même; mais qu'il est étonnant que ceux qui ont formé une pareille entreprise n'aient pas remarqué que la lettre écrite aux évêques en 1731, qu'ils rappellent d'abord dans leur arrêté, contient les mêmes expressions de jugement de l'église universelle en matiere de doctrine appliqué à la constitution, & que les réponses faites par le roi à des remontrances du parlement, qui sont aussi datées dans l'arrêté, ne montrent pas moins clairement que S. M. n'a jamais cessé d'affermir le respect & la soumission que la constitution exige des magistrats comme de tous les fideles.

S. M. n'a pas été moins surprise de voir dans la suite de cet arrêté du parlement, qu'il veuille s'attribuer l'honneur & le mérite de veiller à empêcher que le schisme ne s'introduise dans le royaume, comme s'il étoit permis d'ignorer l'attention continuelle que S. M. donne à maintenir la paix & la tranquillité entre ses sujets, & comme si c'étoit la soumission aux jugemens de l'église qui pût ouvrir la porte au schisme, & que la désobéissance fût le moyen de la lui fermer. S. M. a donné d'ailleurs toute l'attention qu'elle devoit aux termes de l'arrêté qui font entendre que le parlement seroit en droit de décider des qualifications dont la constitution peut être susceptible, pendant que le roi, comme S. M. l'a marqué plus d'une fois dans les réponses mêmes qu'elle a faites à son parlement, s'est faite une loi inviolable de ne s'expliquer sur les matieres de doctrine qui concernent

la religion qu'après ceux que Dieu en a établis juges , & en ne faisant qu'adopter leurs expressions. Enfin , S. M. a reconnu que , contre le respect qui est dû à l'autorité royale , le parlement ne craignoit pas de déclarer à la fin de son arrêté , qu'il persistoit dans les maximes portées par ses arrêts & par ses arrêts rendus jusqu'au jour de la dernière délibération ; comme s'il pouvoit donner par-là une nouvelle force à plusieurs de ses arrêts que le roi a anéantis à cause de l'excès où l'on y avoit porté ces maximes , & faire prévaloir son autorité à celle du souverain , duquel seul il l'a reçue. S. M. manqueroit donc à ce qu'elle doit à la religion , à l'église , à l'état & à elle-même , si elle laissoit subsister un ouvrage qui mérite d'autant plus son animadversion , qu'en y rappelant les modifications portées par l'arrêt d'enregistrement des lettres - patentes de 1714 ; quoiqu'elles n'aient aucun rapport avec l'objet présent, il semble qu'on n'ait cherché qu'à faire valoir encore le vain prétexte de la conservation des maximes du royaume , dont S. M. a été & sera toujours le protecteur , comme elle a assez fait voir par l'attention qu'elle a eue à réprimer par ses arrêts tout ce qui pouvoit y être contraire. C'est par toutes ces différentes considérations que S. M. a cru ne pouvoir expliquer trop promptement ses intentions au sujet d'un arrêté si propre à rallumer le feu d'une discorde dont elle travaille continuellement à éteindre les restes. A quoi voulant pourvoir.

Le roi , étant en son conseil , a cassé & annullé , cassé & annulle les arrêts du 17 du présent mois , voulant qu'ils soient regardés comme nuls & non avenus. Ordonne S. M. que sa déclaration du 24 mars 1730 , ensemble les arrêts rendus par S. M. au sujet de l'autorité de la constitution , soient exécutés selon leur forme & teneur , & en conséquence veut & entend que ladite constitution soit observée dans tous ses états avec tout le respect & la soumission qui sont dus à un jugement de l'église universelle en matière de doctrine. Fait S. M. très-expresse inhibitions & défenses à sa cour de parlement de Paris , de rendre aucun arrêt & de prendre aucunes délibérations

à ce contraires , & fera le présent arrêt lu , &c. n

Quelle paix , Sire , & quelle tranquillité ne reverroit-on pas régner dans vos états , si la conduite actuelle de votre parlement répondoit aux vues pleines de sagesse & de religion dont V. M. est toujours remplie ! Mais , Sire , comme si l'évangile n'avoit point parlé , comme si la tradition n'étoit point constante , comme si les rois vos prédécesseurs n'eussent porté aucunes loix , comme si V. M. elle-même ne se fût point expliquée sur un objet aussi important , les ministres de l'église , les curés , même les premiers pasteurs sont exposés à de plus grandes violences qu'ils n'en ont jamais éprouvés depuis le commencement de la monarchie dans l'exercice de leur ministère. On essaie d'ancantir ce que V. M. a fait depuis plus de trente ans , pour faire rendre à la constitution l'obéissance qui lui est due : on veut abolir des usages si anciens , si respectables , si autorisés , & dont la nécessité ne peut être sujette à l'examen des magistrats séculiers ni faire la matière de leurs jugemens. On s'arroe le droit de statuer sur ce qui regarde l'administration extérieure des sacrements , & par-là on nous fait appréhender qu'on ne veuille se rendre le maître de toute l'administration & dispensation , quoique non extérieure ! Comment concilier une prétention si étrange avec ce texte si précis de l'apôtre , où il nous déclare non-seulement les ministres de Jésus-Christ , mais encore les dispensateurs des saints mystères ?

Ah ! Sire , fera-t-il dit que sous le regne d'un prince aussi plein de religion , aussi juste , aussi puissant que l'est V. M. , des magistrats , qui ne tiennent que d'elle tout ce qu'ils ont d'autorité , l'employeront malgré vos loix les plus précises , malgré vos défenses même les plus expresses pour s'ériger un nouveau tribunal dans le temple du Dieu vivant , & pour exposer à la profanation le plus auguste de nos sacrements ?

Quoi , Sire , on verroit sous votre regne employer les procédures les plus sévères , & dont les siècles les moins favorables à l'église ne fournissent point d'exemple , pour forcer les ministres de Jésus-Christ à livrer malgré eux ,

contre leur conscience, contre les ordres de leurs évêques, contre la disposition des rituels, contre le droit ecclésiastique & contre le droit divin, le Saint des saints aux personnes notoirement indignes de le recevoir, à des pécheurs publics, à ceux même qui font profession ouverte de libertinage ou d'incrédulité ! Si la crainte de se rendre coupables de prévarication arrête des prêtres instruits & fideles, les prisons, les traitemens les plus rigoureux seront le prix de leur fidélité ! Et nous tous, ministres de Jésus-Christ, premiers pasteurs de vos peuples, nous nous trouverons exposés désormais, ou à prévariquer, ou à devenir les victimes de notre devoir !

A Dieu ne plaise, Sire, que nous délibérions un instant entre ces deux partis ! « C'en est fait de l'Eglise, disoit S. Cyprien, si les menaces nous déconcertent & nous font rendre les armes. » Nous irons au devant des croix & des tribulations, & si de pareils scandales continuent, nous l'avouons, Sire, nous ne pourrions contenir notre zèle, & nous serions inexcusables de ne point l'écouter. Nous serons forcés d'employer les armes spirituelles qui nous ont été mises en main, & si ce glaive n'arrêtoit pas des personnes déterminées à le mépriser, nous présenterions nos corps pour défendre celui de Jésus-Christ.

Cette fermeté, Sire, que nous inspire le Seigneur, & qui n'a d'autres motifs que la crainte de nous rendre coupables à ses yeux, ne devient-elle pas plus que jamais nécessaire, dans un tems où votre parlement se porte à des excès inouis contre quelques-uns de nos coopérateurs dans les saints mystères ?

Eh ! pourrions-nous être insensibles aux violences qu'on exerce à leur égard ? Verrions-nous, sans en être vivement touchés, de vigilans & vertueux pasteurs flétris, & mis en fuite, parce qu'ils ont connu leurs devoirs & qu'ils les ont accomplis ; parce qu'ils ont plus craint le jugement de Dieu que le jugement des hommes ; parce qu'ils nous ont obéi, à nous qui sommes leurs supérieurs légitimes dans le ministère qu'ils exercent ; à nous à qui ils ne pourroient se dispenser d'obéir en ce point sans se

rendre coupables devant Dieu & sans s'exposer aux peines que l'église inflige aux prévaricateurs ? C'est donc parce qu'ils ont eu le courage d'y satisfaire qu'ils sont persécutés. Mais c'est aussi parce qu'ils sont persécutés pour la justice qu'ils nous sont plus chers & plus précieux que jamais. Mais s'ils nous ont devancés dans les traverses & les disgrâces, nous ne les abandonnerons pas, Sire, & non-seulement nous employerons pour eux nos prières, nos sollicitations, notre autorité & tout ce que le ciel a mis entre nos mains pour la défense de sa cause, mais nous les accompagnerons, s'il le faut, dans les prisons, nous ferons retentir par-tout nos gémissemens & nos plaintes, & l'on saura dans l'univers que si en France des curés & des prêtres sont poursuivis & vexés parce qu'ils soutiennent la religion, les évêques de France savent aussi partager les tribulations qu'attire aux ministres de la foi le zèle pour les saintes règles, & qu'ils sont persuadés que leur devoir est de vivre & mourir pour cette même religion.

Non, Sire, nous ne plaindriens pas ces mêmes pasteurs, en faveur desquels nous prenons la liberté de parler à V. M., puisqu'ils ont le bonheur d'être confesseurs de Jésus-Christ, si ce n'étoit les suites funestes que peut occasionner l'abandon forcé de leurs paroisses. Mais quelle amertume pour des évêques de voir cette partie du troupeau qui leur est confiée, privée des secours qui lui sont nécessaires; de voir des églises abandonnées de leurs curés, & des vicaires fugitifs, obligés peut-être d'aller chez les nations voisines chercher un asyle à leur catholicité, comme autrefois nos voisins, persécutés pour la foi, venoient en chercher un en ce royaume.

Qui mettrons-nous à la place de ces pasteurs zélés & fideles ? Ceux que nous pourrions y destiner seroient indignes de les remplacer, s'ils n'étoient pas disposés à suivre leurs exemples. Ce seront donc tous les jours nouvelles séditions, nouvelles rigueurs, nouvelles suites, nouveaux scandales !

V. M., Sire, nous n'en pouvons douter, sera touchée

du tableau, hélas! trop fidele, que nous lui faisons des maux qu'éprouve la religion. Et la protection qu'elle accorde à l'église, nous annonce qu'elle ne laissera point les magistrats abuser plus long-tems de l'autorité qu'elle a bien voulu leur confier. Ce n'est pas, Sire, que nous ne convenions qu'il peut arriver que des ministres inférieurs portent les choses au-delà de leurs justes bornes; mais parce que l'on peut abuser des regles, est-il permis de penser qu'il faille supprimer & anéantir les regles mêmes? A quel renversement une telle conséquence ne conduit-elle pas? On abuse des choses les plus saintes, des sacremens, de la parole de Dieu, de la religion: faudra-t-il donc, pour prévenir ces abus, supprimer & anéantir la religion, l'écriture-sainte, les sacremens, en un mot, tout ce qu'il y a de plus sacré? On peut & l'on doit s'en rapporter sur cela à l'attention & à la vigilance des évêques, seuls compétens pour prévenir, pour arrêter & punir les excès commis dans l'administration des choses saintes. S'ils sentent qu'ils sont obligés d'exciter, d'animer & d'encourager ceux des ministres inférieurs qui n'auroient pas le zele nécessaire, ils ne sentent pas moins l'obligation où ils sont de contenir, de modérer & de punir ceux dont le zele seroit ou imprudent, ou indifférer, ou amer.

Que ne devons-nous donc pas attendre de la religion d'un prince qui s'est montré tant de fois véritablement digne de l'auguste qualité de fils aîné de l'église? Oui, Sire, nous espérons que V. M. viendra à notre secours. Et pourrions-nous en douter, puisque la cause dont nous entreprenons la défense, n'est pas seulement celle de l'épiscopat, mais encore celle de toute l'église, celle du plus auguste sacrement, celle de Jésus-Christ même.

Daignez, Sire, nous vous en conjurons, plongés dans la plus vive douleur, daignez employer l'autorité que vous avez reçue de Dieu, pour réprimer, comme vous avez déjà fait dans des occasions moins importantes, les entreprises des magistrats.

En cassant un arrêt aussi funeste à la religion & aussi contraire aux intentions de S. M. que l'est celui du 18 avril, en annullant les différens arrêts qui y sont relatifs & toutes les procédures qui ont été faites en conséquence, ordonnant que tous les édits & toutes les déclarations dont nous avons fait le détail à V. M. & entr'autres l'article XXXIV de l'édit de 1695 soient fidèlement exécutés, en procurant enfin à vos ordres toute l'obéissance qui leur est due, vous rendrez, Sire, au saint ministère la liberté, & aux autels leur splendeur; vous tarirez les larmes des vrais fideles, vous ferez cesser les insultes des incrédules & vous mettrez le comble à ce que vous avez fait de tous les tems pour la conservation des droits du sanctuaire.

A Paris le 11 juin 1752.

Ont signé,

ARCHEVEQUES.

De Paris; de Cambrai; d'Aix; de Sens; de Toulouse.

EVEQUES.

Louis, ancien évêque d'Orange; de Langres; de Nîmègue; de Bayeux; de Carcassonne; de Metz; de Meaux; de Bethléem; de Cahors; de Troyes; de Dijon; de Perpignan; de Tréguier; d'Avranches; de Chartres; d'Apt.

L'abbé de Coriolis, agent; l'abbé de Castries, agent.

Collationné, certifié par nous, conseillers du roi en son conseil d'état, agents-généraux du clergé de France.
A Paris, ce 27 juin 1752.

Fin du Tome second.



18
ifs
n-
ra-
u-
nt
ic-
ni-
ous
les
ce
ion

use.

de
ux;
Per-
Apt.

ent.

i en
nce.

